# Le Monde

LE MONDE ÉCONOMIE



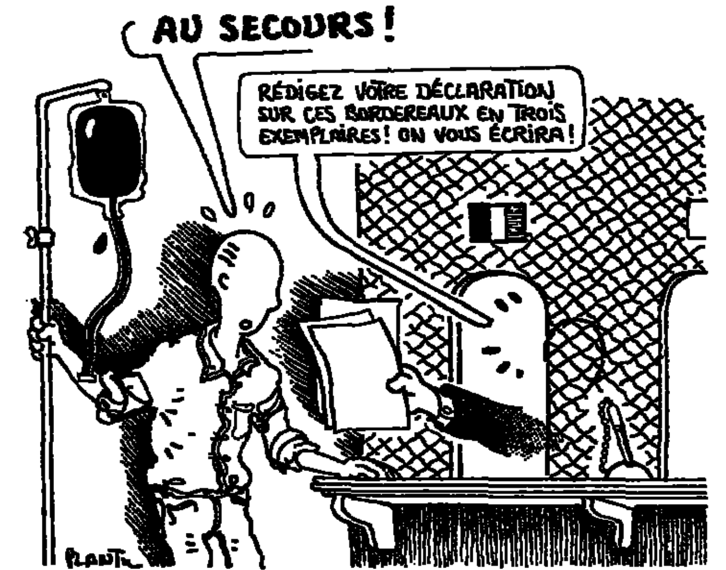

■ Un nouveau droit du travail
■ Emploi : 12 pages d'annonces classées

55e ANNÉE – N° 16808 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE — MARDI 9 FÉVRIER 1999 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

# Sang contaminé : le procès sans précédent

● Trois magistrats et douze parlementaires vont juger, à partir de mardi, Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé ● L'ancien premier ministre et ses deux anciens ministres sont poursuivis devant la Cour de justice de la République pour « homicides involontaires » ● Au cœur des débats : la gestion, en 1985, de la lutte contre la propagation du sida

**MARDI 9 FÉVRIER**, à 10 heures, commencera devant la Cour de justice de la République le procès de Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé, poursuivis pour *« homicides involontaires »* dans le dossier du sang contaminé. Pour la première fois depuis le début de la Ve République, trois anciens ministres – dont un ancien premier ministre – vont devoir répondre devant la justice d'actes qui sont susceptibles de constituer des délits et qui ont été commis dans l'exercice de leurs fonctions. Les douze juges parlementaires et les deux magistrats professionnels qui entoureront le président Christian Le Gunehec auront à juger non pas des actes intentionnels mais des *« imprudences »*, des *« fautes d'inattention et de négligence »*, des *« manquements aux obligations de prudence et de sécurité »* dans la manière dont les trois anciens ministres ont pris en charge, en 1985, la lutte contre la propagation de l'épidémie de sida.






## Pour une justice équitable

ÉDITORIAL

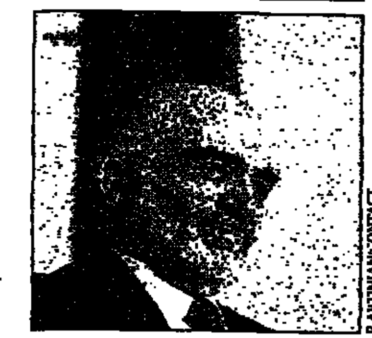
**AVEC** le procès du sang contaminé, la France s'apprête à vivre un moment grave de son Histoire. Parce qu'au-delà du sort de trois ministres, dont un chef de gouvernement, appelés à *comparaître* devant la Cour de justice de la République, il met en jeu trois éléments-clés de notre vie publique future : la place de la justice dans l'équilibre des pouvoirs ; la pénalisation de la vie politique en général, celle de l'action publique dans le domaine de la santé publique en particulier ; le partage de la responsabilité entre le savant et le politique.

Comme de tout procès, il faut souhaiter qu'il soit conduit de manière juste et équitable ; plus que pour tout autre procès, la poursuite de cet objectif devra faire l'objet d'une vigilance particulière, tant sont grandes les inquiétudes qu'ont fait naître les conditions dans lesquelles *Mme Dufoix et MM. Fabius* et Hervé vont devoir répondre de leurs actes de gouvernement.

Cette affaire est – faut-il le rappeler ? – au cœur de deux carences françaises, deux maux propres à notre système : le premier relève du conscient collectif, qui toujours préfère punir plutôt que réparer ; le second a trait aux privilèges du prince, des princes en l'occurrence, qui n'ont plus lieu d'être.

*J.-M. C.*

*Lire la suite page 15*


R. ANTINIAN/CONTACT

## Jordanie : la tâche difficile du roi Abdallah

**PLUSIEURS** dizaines de chefs d'Etat ont assisté, lundi 8 février à Amman, aux funérailles du roi Hussein, décédé la veille d'un cancer. Son successeur, Abdallah, a appelé les Jordaniens à l'unité, assurant qu'il *poursuivrait la politique de son père*. Il aura la tâche difficile. Parce que sa population est majoritairement d'origine palestinienne, la stabilité de la Jordanie dépend des négociations israélo-palestiniennes, tandis que l'économie est durement touchée par l'embargo à l'encontre de l'Irak.

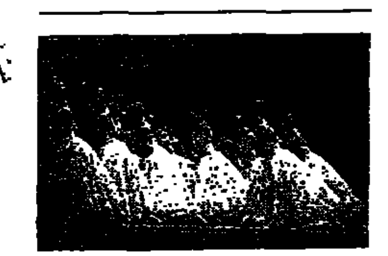
*Lire pages 2 et 3 et notre éditorial page 15*

## Défaite de Gerhard Schröder

*La coalition rouge-verte ayant perdu* les elections dans le Land de Hesse, le chancelier allemand n'a plus de majorité au Bundesrat, ce qui risque de paralyser son action. p. 5

## Kosovo à huis clos

Jacques Chirac a ouvert la conférence de Rambouillet en réaffirmant la détermination de la communauté internationale à trouver un terme au conflit. p. 4



## La « Giselle » de Sylvie Guillem

La danseuse étoile signe sa première création pour le Ballet national de Finlande, tout en interprétant le rôle-titre. Avec la volonté de montrer toute la modernité de *Giselle*. p. 30

## La droite en ordre dispersé

François Bayrou a confirmé dimanche qu'il conduirait une liste autonome UDF aux européennes. Pour Philippe Séguin, la seule liste de l'opposition sera celle du RPR et de DL. p. 10 et 11

## Affaire de l'ARC

Jacques Crozemarie, fondateur de l'Association pour la recherche sur le cancer, sera jugé devant le tribunal correctionnel. p. 36

## *L'Espagnol inconnu de Toulouse, symbole des républicains de la « retirada »*

**TOULOUSE**
*de notre correspondant régional*

Qui était Diego Rodriguez Rollado ? Son nom, parmi celui de six autres « martyrs » français, est gravé sur un mur de la prison Saint-Michel de Toulouse où il fut enfermé par les Allemands, puis fusillé. C'est l'Espagnol inconnu de Toulouse, un réfugié républicain « mort pour la France » dont personne ne sait rien, le symbole de l'histoire tragique de la communauté espagnole de Toulouse, capitale de l'antifranquisme pendant plus de trente ans. Toulouse, qui célèbre, cette année, le soixantième anniversaire de la *« retirada »* (le repli).

Après la défaite de l'Ebre, l'Espagne républicaine est sur le point de mettre genoux à terre. Les troupes franquistes vont s'emparer de Barcelone, la rouge et noire. Les premiers jours de février 1939, quelque 500 000 personnes se jettent sur les routes du Nord, à travers les Pyrénées. Débandade misérable, à dos de mulet et la faim au ventre. Retraite hagarde dans la neige et le froid. Le bouclier des Pyrénées *derrière eux, les réfugiés espèrent avoir* atteint, en France, le bout de leurs souffrances. Mais, en guise d'accueil, le gouvernement *Daladier ouvre des camps où il entasse des* milliers de personnes.

Finalement, 20 000 réfugiés républicains s'installeront à Toulouse où, dans les années 40, ils représentent un dixième de la population. La plupart des hommes valides entrent immédiatement dans la résistance. Ce sont ces « guerilleros espagnols » qui fondèrent les premiers maquis du sud-ouest de la France. Acte majeur d'intégration qui ne suffit pas cependant à clore l'épisode de l'exil. Les réfugiés espagnols, après la guerre, logent en baraquement et travaillent dur. *« On n'avait droit qu'à la pelle et la pioche*, témoigne José Tamborero, un ancien maçon âgé de quatre-vingt-quatre ans. *C'est nous qui avons construit les égouts de la ville mais les Français fermaient leurs portes. » « Le drame a fini quand on s'est mélangé et que j'ai pu aller travailler chez les gens »*, raconte l'ancien plombier Honorato Vitutia.

Aujourd'hui, le mélange est réussi, grâce au travail que les « trente glorieuses » ont offert *et que les réfugiés ont accompli. Soixante ans* après, Toulouse est une ville métissée, européenne avant l'heure, où *« l'Espagne pousse sa corne »*, chante Claude Nougaro. Les rues regorgent de *pan y vino*, de bars à tapas et de bodeguitas. Les festivals de musique, de danse ou de cinéma ibériques, les expositions de la jeune peinture espagnole rythment une vie culturelle et nocturne qui s'apparente à la movida madrilène. *Si, sur les bancs des* squares et des *rambletas* près de la place Wilson, les vieux, au soleil, parlent encore castillan ou catalan, leurs enfants se sont fait des noms sur la ville, dans toutes les professions, et leurs petits-enfants, à l'école, ressemblent à s'y méprendre à de jeunes Gascons ou Rouergats.

La nostalgie reste cependant plantée au cœur des survivants de la *« retirada »*. Chacun a constitué son livre de souvenirs dans lequel il a inscrit les épisodes dramatiques de sa vie et gardé quelques photos jaunies et douloureuses. Et l'ex-militant anarchiste de la CNT ne se mélange toujours pas à celui du PC, lequel n'a que mépris pour l'ancien du PS. Pour eux, *« l'histoire ne pardonne pas à celui qui oublie »*.

*Jean-Paul Besset*

## Les rescapés du déluge

**LES RUGBYMEN** de l'équipe de France se sont imposés de justesse (10-9) face à l'Irlande, samedi 6 février, à l'occasion de la première journée du Tournoi des cinq nations. Les Français doivent ce succès à leur courage sous le déluge de chandelles, ces coups de pied haut en l'air qui perturbent le jeu des meilleurs, organisé par les hommes au trèfle, et à un essai d'Emile Ntamack. Dans l'autre match, l'Ecosse a créé la surprise en venant à bout du pays de Galles (33-20), prochain adversaire de l'Irlande. Aux Etats-Unis, sur les pistes de Vail (Colorado), les skieurs autrichiens ont affirmé leur domination sur les championnats du monde en s'imposant dans les deux descentes, samedi 6 et dimanche 7 février.

*Lire pages 24 à 26*

# Internet, bulle spéculative ou poule aux œufs d'or ?

**CONTRAIREMENT** aux souhaits des utopistes du XIXe siècle et des hippies des années 70, aujourd'hui, les « communautés » sont devenues virtuelles, elles sont cotées en Bourse et valent des fortunes. Les rachats récents de la société Netscape par American Online (premier pourvoyeur d'accès à Internet), des firmes Excite par @Home et GeoCities par Yahoo, ont déclenché une explosion des cours de Bourse des sites Internet qualifiés de « portails » (sésames pour le monde Internet), de ce que l'on appelle des « communautés virtuelles ».

Conséquence de cette folle envolée des sociétés Internet à Wall Street, la polémique enfle aux Etats-Unis. Les valeurs Internet sont-elles en train d'écrire la grande histoire du XXIe siècle ou la petite histoire d'une bulle spéculative de plus, après celle des compagnies de radio dans les années 20 et des sociétés de biotechnologie dans les années 80 ? Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale américaine, et Bill Gates, président de Microsoft, font partie de ceux qui estiment que la flambée sera de courte durée. Tout comme l'hebdomadaire britannique *The Economist* qui titrait, dans son édition du 30 janvier : *« Pourquoi les actions Internet vont chuter »*.

Stephan Paternot, cofondateur avec Todd Krizelman du site « portail » TheGlobe.com, pense lui tout le contraire. Son postulat est simple. La croissance des sociétés Internet ne repose plus sur la technologie mais sur leur capacité à attirer de la publicité ou à générer du commerce électronique. Exemple parmi d'autres de ces sociétés qui défient les règles classiques de la finance : TheGlobe.com vaut 650 millions de dollars (575 millions d'euros) en Bourse alors que son chiffre d'affaires est celui d'une PME et que son activité est déficitaire.

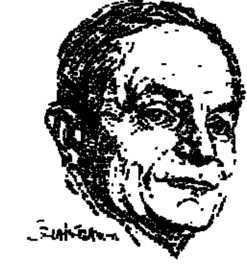
Si les sociétés Internet sont des gouffres financiers, elles représentent un relais de croissance inespéré pour les industries matures, dont les sociétés de télécommunications et celles de communication (médias et publicité).

*Enguérand Renault*

*Lire la suite page 15*



## Un Français en Belgique


FRANCIS MER

**LE SORT** du sidérurgiste wallon Cockerill est remis entre les mains d'Usinor. Soucieux de s'inscrire dans la réalité belge, Francis Mer, PDG du groupe français, multiplie les précautions. Pas de plan social durci, des hommes de Cockerill nommés à des postes-clés chez Usinor : le patron se donne trois ans pour voir les pleins effets de cette fusion.

*Lire page 19*



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $ ; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 209 - 7,50 F

**PROCHE-ORIENT** Une quarantaine de chefs d'Etat, de gouvernement et de monarques ont assisté, lundi 8 février en fin de matinée, aux funérailles du roi Hussein de Jordanie, décédé la veille. ● LE ROI ABDALLAH, qui a prêté serment dimanche, a reçu le président américain, Bill Clinton, qui lui a renouvelé la confiance des Etats-Unis en espérant que la continuité de la politique jordanienne conduira à une stabilité plus grande dans la région. Hamza, fils de Hussein et de la reine Noor, a été désigné, dimanche, prince héritier, conformément au vœu de son père. ● LA SYRIE, dont les relations avec la Jordanie étaient tendues, a décidé, à la surprise générale, de proclamer un deuil national de trois jours et de reporter à mercredi le référendum qui devait se tenir, ce 8 février, sur la réélection pour sept ans du président Hafez El Assad. *(Lire notre éditorial page 16.)*

# Le roi Abdallah de Jordanie veut incarner la continuité

## Une quarantaine de chefs d'Etat et de gouvernement étrangers ont assisté, lundi 8 février à Amman, aux obsèques du roi Hussein. La veille, le nouveau souverain hachémite avait prêté serment et appelé son peuple à l'unité, en assurant qu'il poursuivrait la politique de son père

**AMMAN**
*de notre envoyé spécial*

Conformément à la tradition musulmane qui impose de promptes funérailles, le roi Hussein devait être enterré, lundi 8 février à Amman, à l'issue d'une cérémonie de trois heures, et en présence d'une quarantaine de chefs d'Etat, qui avaient commencé à arriver en Jordanie dans la soirée de dimanche.

Après Tony Blair et le numéro un algérien Liamine Zeroual, le président Jacques Chirac et son épouse ont atterri à 23 heures à l'aéroport Reine Alia d'Amman, accueillis par le premier ministre jordanien. Au même moment, Bill Clinton s'envolait vers la Jordanie, avec à ses côtés les anciens présidents Gerald Ford, Jimmy Carter et George Bush. Conduite par le président Ezer Weizman, une importante délégation israélienne où figurent Benyamin Nétanyahou et deux anciens premiers ministres – Shimon Pérès et Itzhak Shamir – sera également présente aux obsèques.

Le prince Abdallah n'aura été régent que vingt-quatre heures. Dimanche 7 février, peu avant midi, la mort attendue de son père, le roi Hussein, l'a propulsé roi de Jordanie, petit pays de quatre millions et demi d'habitants incrusté au centre d'une région où la paix se dérobe. L'issue fatale ne faisait guère de doute. Rapatrié par avion sanitaire des Etats-Unis, vendredi matin, le roi Hussein avait été immédiatement transporté, agonisant, à la cité médicale Al-Hussein pour – pudique précaution de langage – y poursuivre un traitement qui avait déjà échoué dans un hôpital américain. Son entourage le disait *« cliniquement mort »*, ajoutant qu'il ne devait de survivre qu'à une machine. Et pourtant, un impossible espoir s'était emparé de beaucoup, suscité par les déclarations de la famille expliquant, curieusement, que le cœur et le cerveau du malade étaient encore vaillants.

**« UNE SEULE FAMILLE »**

Dimanche, à la mi-journée, la télévision a brutalement mis fin à d'éventuelles illusions. Par un bref communiqué suivi de la lecture du Coran, les Jordaniens ont appris que leur roi venait de mourir. *« Nous annonçons le décès du plus précieux, du plus grand des hommes, feu le doyen de Al al-Beit* (les descendants du Prophète), *qui a rendu son dernier soupir dimanche à 11 h 43* (heure locale) *et que Dieu a choisi de rappeler à lui »*, a indiqué le gouvernement dans le texte lu devant les caméras de télévision.

L'accession au pouvoir du roi Abdallah s'est faite rapidement et avec la volonté visible que tout se passe calmement, conformément aux textes. Cravate noire et coiffé d'un keffieh à damiers rouge et blanc, le prince Abdallah, devenu automatiquement roi dès le décès de son père, s'est aussitôt adressé aux Jordaniens pour les appeler à l'unité et leur assurer qu'il poursuivrait la politique de son prédécesseur. *« Nous préserverons son héritage dans l'édification d'une Jordanie forte*, a-t-il assuré. *Je vous demande à tous de rester unis en toute loyauté, comme une seule famille. »*

Deux heures plus tard, il arrivait au Parlement pour jurer, une main sur le Coran, *« de protéger la Constitution et de demeurer fidèle à la nation »*. La prestation de serment faite devant quatre-vingts députés, quarante sénateurs et en présence de ses quatre frères et de ses deux oncles, dont le prince Hassan – limogé il y a moins de deux semaines – n'a duré que quelques secondes au terme desquelles le roi a rapidement quitté la salle pour s'entretenir avec les parlementaires puis inspecter le détachement militaire venu lui rendre les honneurs.

En début de soirée, respectant en cela un volonté paternelle explicite, il signait son premier décret royal en nommant prince héritier son demi-frère Hamza, premier fils de la reine Nour. Pour avoir donné l'impression qu'il ne ferait pas de même s'il était un jour roi, le prince Hassan, frère cadet du roi Hussein et alors prince héritier désigné, avait récemment été écarté de trône. Militaire de carrière, le nouveau roi est apparu en civil, comme pour contredire les commentaires qui soulignent son excellente formation professionnelle mais doutent de son sens politique. Il a pris soin aussi d'être accompagné de son oncle, le prince Hassan, qui a failli être roi à sa place. Les Jordaniens y ont décelé le symbole de l'unité que le roi appelle de ses vœux, au sein du pays comme au sein de la famille royale, déchirée apparemment par les luttes internes de ces dernières semaines.

Rendus susceptibles par les interrogations répétées des centaines de journalistes et commentateurs rassemblés à Amman pour les obsèques, les officiels jordaniens assurent sur tous les tons que leur pays poursuivra la politique entreprise par le roi Hussein, qu'il s'agisse de politique économique, de démocratisation, de politique étrangère et, surtout pour ce qui est du processus de paix israélo-palestinien et des relations entre Amman et Jérusalem.

Le même message a été lourdement répété à Jacques Chirac lors du bref entretien qu'a eu le président français avec le premier ministre jordanien, à son arrivée à l'aéroport d'Amman. *« En dépit des difficultés et de la mort de son promoteur, la paix est toujours vivante dans notre conscience*, a assuré Fayez Al Taraounah au président de la République. *Depuis 1953, la paix était la ligne de Hussein, et Abdallah a baigné dans cette atmosphère. C'est donc non seulement un soldat, mais également un homme politique prêt à assumer toutes les charges liées à sa fonction. »*

Jacques Chirac a garanti à la Jordanie le soutien politique et, surtout, financier de Paris. Plus que toute autre menace potentielle, la délicate situation économique d'un pays frappé par la pauvreté, le chômage et la récession fait craindre d'éventuels débordements aux effets incontrôlés. Depuis trois jours, les promesses de soutien économique parviennent de tous côtés. Madeleine Albright avait ouvert le feu lors de son récent passage à Amman ; elle a, depuis, été suivie par les Emirats arabes unis, la Banque mondiale et Israël dont le premier ministre vient d'annoncer que, pour alléger le fardeau économique de son voisin et aider à maintenir la stabilité dans la région, il avait donné l'ordre de baisser toutes les taxes à l'importation des marchandises jordaniennes.

*« La France*, a annoncé pour sa part M. Chirac, *s'associera, avec l'Union européenne, à l'effort de solidarité justifié au bénéfice de la Jordanie. »*

*Georges Marion*

### *Boris Eltsine décide de quitter sa maison de repos*

**A la surprise générale, Boris Eltsine s'est envolé de Moscou pour la Jordanie, lundi 8 février à 6 heures du matin, afin d'assister aux obsèques du roi Hussein. Le président russe a pris cette décision, dimanche dans la soirée, contre l'avis de ses médecins, a précisé l'agence Interfax, et alors que le premier ministre Evgueni Primakov s'apprêtait à se rendre à Amman.**

**Hospitalisé le 17 janvier pour un *« ulcère aigu et saignant »*, M. Eltsine était depuis huit jours *« en convalescence »* dans une maison de santé proche de Moscou. Le 18 janvier, le médecin-chef du Kremlin, Sergueï Mironov, expliquait que *« les voyages en avion ne seront, bien sûr, pas possibles avant deux mois et demi, trois mois »* et qu'il faudrait au président *« près d'un mois* [de traitement] *avant de revenir à un travail actif »*. Ce déplacement à l'étranger de Boris Eltsine est le premier depuis octobre 1998, des maladies à répétition l'ayant contraint à annuler quatre voyages officiels, dont un en France.**

### *Hamza est le nouveau prince héritier*

**Abdallah de Jordanie a désigné, dimanche, son demi-frère, Hamza, prince héritier, dans un décret royal promulgué quelques heures après le décès du roi Hussein, a-t-on annoncé de source officielle. *« Les membres de la famille royale se sont réunis sous la présidence du roi Abdallah et ont décidé de (...) désigner le prince Hamza héritier du trône »*, indique un communiqué du palais royal rendu public dimanche soir.**

**Né en mars 1980, le prince Hamza est l'aîné des quatre enfants du souverain défunt et de la reine Noor, sa quatrième épouse. Connu pour être très proche de son père, il poursuit des études à la prestigieuse académie militaire britannique de Sandhurst, près de Londres. Le roi Hussein, qui avait désigné Abdallah prince héritier, le 25 janvier, avait exprimé le vœu que son fils aîné, une fois devenu roi, choisisse son demi-frère Hamza comme prince héritier.**

## *Des voitures qui affichent le portrait du défunt...*

**AMMAN**
*de notre envoyé spécial*

Le roi Hussein de Jordanie est mort, dimanche 7 février peu avant midi. Aussitôt, la radio et la télévision ont déversé sur la ville la lancinante psalmodie du Coran et les cloches des églises d'Amman se sont mises à sonner. Rompant avec une longue période de sécheresse, une pluie froide et insistante tombait sur le pays depuis plusieurs jours, saluée comme l'ultime cadeau de Dieu à un royaume dont le souverain agonise. Bientôt, un brouillard gris et dense s'est installé sur la capitale, suivi d'une pluie redoublée, comme si le ciel accompagnait le deuil des Jordaniens. Dans le centre de la ville rapidement déserté, les boutiques ont baissé leurs rideaux de fer et arboré un drapeau noir. Bordées de crêpe, les photos du roi défunt ont été suspendues aux murs des bâtiments publics tandis que le personnel des grands hôtels épinglait au revers de sa veste un ruban noir surmonté d'une petite couronne dorée. Puis le pays s'est installé dans quarante jours de deuil.

Après quelques tergiversations, les autorités ont autorisé la foule à se rassembler devant l'hôpital où le roi se mourait. Débordant le service d'ordre, quelques milliers de Jordaniens s'y sont donné rendez-vous pour y crier leur douleur et invoquer Dieu. Mais le reste de la ville est demeuré calme et transi.

L'armée s'est déployée dès le début de l'après-midi dans Amman et ses pourtours. Les bérets verts des forces spéciales et de la garde royale que commandait le nouveau roi sont visibles aux principaux carrefours, sur les grands axes et devant le Parlement entouré de véhicules blindés. Dans la salle octogonale moquettée de vert du Parlement, le souverain s'est figé au garde à vous devant le portrait de son père en grand uniforme avant de prêter serment.

**LA LONGUE LITANIE DU CORAN**

Dans son dos ont alors éclaté des applaudissements, mais également quelques sanglots venus des tribunes du public. Sur le perron, après la cérémonie, seuls quelques vieux sénateurs se laissaient aller à de rares commentaires, assurant leurs interlocuteurs de leur confiance dans les capacités politiques du jeune roi Abdallah.

En deux jours d'agonie, les Jordaniens ont eu le temps de se préparer à la disparition de leur roi. Dès dimanche après-midi, de nombreuses voitures affichaient le portrait du défunt ; certaines roulaient avec un drapeau noir accroché à la portière. Dans le quartier chic d'Abdoun, dimanche soir, une maison patricienne, toutes portes ouvertes, déversait sur la rue la longue litanie du Coran chantée à travers de puissants haut-parleurs.

*G. M.*

## Une armée disciplinée, pilier de la monarchie

**HÉRITIÈRE** de la célèbre Légion arabe – fondée en 1921 à l'instigation de la Grande-Bretagne pour assurer la défense de l'émirat de Transjordanie et commandée, à partir de 1939, par Glubb Pacha, un ex-général britannique, qui fut relevé de ses fonctions en 1956 par le roi Hussein –, l'armée jordanienne est le pilier de la monarchie. Le nouveau roi Abdallah y a été officier, notamment dans les forces spéciales, après avoir été formé à Sandhurst, le Saint-Cyr britannique.

L'armée jordanienne intervint en Irak en 1941, contre Rachid Ali Al Gailani qui s'était montré favorable aux forces de l'Axe, puis elle prit part à la première guerre israélo-arabe de 1948, lors de l'indépendance de l'Etat hébreu. Elle a résisté aux forces israéliennes lors de la prise de Jérusalem par Tsahal en 1967. Considérée par les experts militaires étrangers comme une armée de maintien de l'ordre, elle a écrasé les fedayin palestiniens lors de la bataille d'Amman qui dura dix jours en septembre 1970 et qu'on a appelé ensuite « Septembre noir ».

Encadrée par des officiers bédouins et tcherkesses, l'armée royale, disciplinée et bien tenue, formée à ses débuts par des officiers britanniques, compte de nombreux soldats d'origine palestinienne.

**TRENTE MIRAGE F-1**

En dépit de son professionnalisme, cette armée – forte de quelque 104 500 hommes et dotée d'une réserve entraînée de 30 000 hommes tous services confondus, sans compter les 10 000 hommes qui servent dans les forces de sécurité du ministère de l'intérieur – ne peut se mesurer avec ses voisines suréquipées et très supérieures en nombre, telles les armées israélienne et syrienne. Selon l'Institut international des études stratégiques (IISS) de Londres, les forces royales jordaniennes se sont fournies surtout auprès des Etats-Unis, de la France et du Royaume-Uni. La Jordanie possède aussi des armes antiaériennes d'origine soviétique.

L'armée de terre aligne 90 000 hommes, qui composent essentiellement deux divisions blindées, deux divisions d'infanterie mécanisée, une brigade indépendante de la Garde royale, une brigade des forces spéciales et une brigade d'artillerie de campagne. Soit 1 220 chars de combat, quelque 1 100 véhicules blindés et transports de troupes, 115 canons tractés, 370 canons montés sur camion, 4 800 lance-roquettes (dont des Apilas français), 360 canons antiaériens, près de 800 batteries de missiles sol-air russes et américains. La marine, basée à Aqaba, sur la mer Rouge, compte 480 hommes, à bord de patrouilleurs côtiers. L'armée de l'air compte 13 500 hommes. Elle est dotée de 95 avions de combat, soit trois escadrons d'une cinquantaine de F-5 américains anciens, deux escadrons avec 30 Mirage F-1 (armés de missiles air-air du groupe français Matra), un escadron de 16 F-16 américains, des hélicoptères américains antichars et des hélicoptères français de transport. – *(AFP.)*

## Bill Clinton : « Aujourd'hui, mon ami est au paradis »

● **AUX ÉTATS-UNIS**, le président Bill Clinton a déclaré qu'*« il n'y a pas de mots pour dire ce qu'il représentait pour moi en tant qu'ami et inspirateur »*, après l'annonce de la mort du souverain hachémite. *« Aujourd'hui, mon ami est au paradis »*, a ajouté le chef de la Maison Blanche dans un hommage rendu à la contribution du roi Hussein en faveur de la paix au Proche-Orient. *« Résolu dans son soutien à la paix au Proche-Orient, il était admiré par les Américains et aimé par son pays. »*

A l'Organisation des Nations unies, à New York, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a salué *« l'un des partenaires les plus précieux des Nations unies pour la paix »*. Le directeur général du Fonds monétaire international (FMI), Michel Camdessus, a indiqué qu'une mission du Fonds, actuellement à Amman, se tenait à la disposition des autorités jordaniennes. La Banque mondiale continuera d'assurer un *« soutien entier »* à la Jordanie et à son nouveau souverain, a précisé pour sa part le président de l'institution, James Wolfensohn.

● **EN EUROPE**, le premier ministre britannique, Tony Blair, a rendu hommage au monarque, qui a *« œuvré sans relâche en faveur de la paix au Proche-Orient »*. *« Il était en permanence la voix de la raison, c'est quelque chose de très rare »*, a ajouté le chef du gouvernement travailliste britannique.

*« Par son intelligence, son discernement et son engagement infatigable, il n'a cessé de donner de nouvelles impulsions au processus de paix au Proche-Orient, ni d'agir pour un équilibre pacifique et juste »*, a pour sa part estimé le chancelier allemand, Gerhard Schröder. Même ton du président du conseil italien, Massimo D'Alema, qui a qualifié le souverain hachémite de *« grand protagoniste de la paix »*. Dans un télégramme adressé, dimanche, au nouveau roi Abdallah de Jordanie, le président Boris Eltsine a exprimé ses « condoléances *sincères* » pour la mort de son père en lui faisant part de *« sa profonde tristesse »*.

● **EN ASIE**, le premier ministre japonais, Keiso Obuchi, a formulé l'espoir que la Jordanie poursuive *« les efforts pour la paix dans le monde, notamment pour une paix durable au Proche-Orient »*. Le Pakistan, la Malaisie et la Thaïlande ont exprimé leur tristesse. Le roi du Cambodge, Norodom Sihanouk, a rendu *« un très fervent hommage »* à la mémoire de Hussein de Jordanie, *« un très grand roi »* qui, a-t-il souligné, *« avait énormément fait pour la grandeur et le développement général de son royaume, le bien-être, le bonheur et la prospérité de son peuple et la paix entre les nations »*.

● **AU MAGHREB**, le roi Hassan II du Maroc a estimé qu'il était un souverain *« sage »* et *« une personnalité forte qui a marqué la scène internationale par son action en faveur des causes de son pays et du monde arabo-musulman »*. Dans un message de condoléances adressé au nouveau roi Abdallah de Jordanie, le souverain marocain écrit que le peuple jordanien *« a perdu un grand roi »* et *« l'un des symboles de son unité et de sa souveraineté »*. Pour le roi du Maroc, Hussein était *« un ami sincère et fidèle qui a toujours fait preuve (...) d'une loyauté inégalable, d'une immense modestie, de nobles vertus (...), de pondération et de modération dans la parole et l'acte »*.

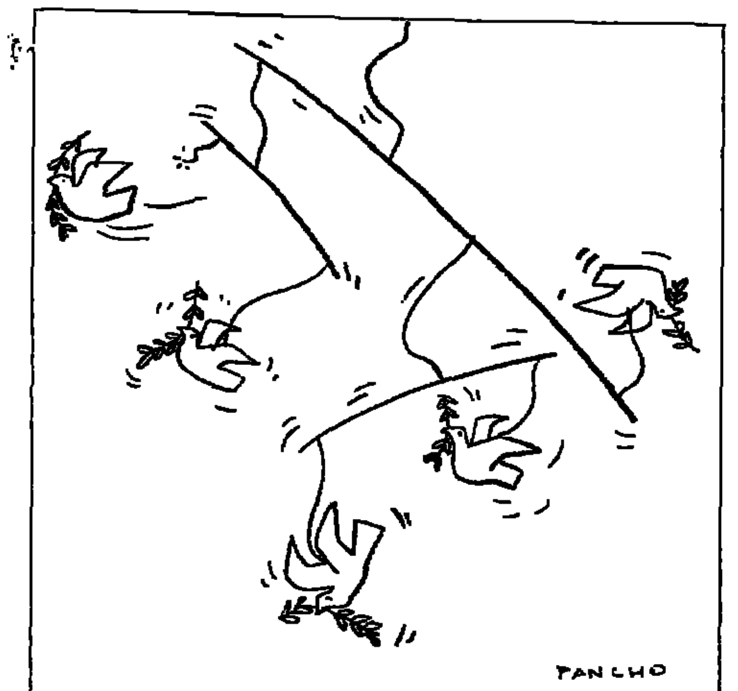
Le président tunisien, Zine El-Abidine Ben Ali, avait exprimé sa *« tristesse »* et son *« émotion »* dans un message de condoléances adressé au nouveau roi Abdallah peu après l'annonce de la mort du roi Hussein, l'un *« des plus grands dirigeants politiques de ce siècle »*.

● **AU PROCHE-ORIENT**, le président égyptien Hosni Moubarak a fait part de sa *« douleur »* et de sa *« tristesse après la mort, dimanche, du roi Hussein II, un frère généreux et un ami cher, qui a lutté jusqu'à son dernier souffle pour assurer la stabilité de sa patrie »*. Le président iranien, Mohammad Khatami, a adressé un message de condoléances au roi Abdallah de Jordanie dans lequel il a souhaité *« le renforcement des relations bilatérales pour réaliser les objectifs de la nation islamique et servir les intérêts des deux pays »*.

Toutefois, la presse iranienne de lundi se déchaînait contre le nouveau roi de Jordanie, Abdallah ibn Hussein, à la suite de ses déclarations affirmant que l'Iran constituait une *« menace »* pour certains pays de la région. Les journaux de Téhéran n'étaient pas tendres non plus avec son père, le roi Hussein, décédé dimanche, rappelant surtout ses liens avec Israël et les Etats-Unis, mais aussi ses relations avec l'ancien chah d'Iran. Le journal *Abrar*, proche des conservateurs, rappelle les origines maternelles d'Abdallah, qu'il qualifie de *« roi britannique de Jordanie »*, et l'accuse de vouloir *« appliquer une politique coloniale de division entre l'Iran et les Arabes »*.

L'Arabie saoudite a perdu *« un frère et un cher ami »* a déclaré, lundi, le prince héritier saoudien, Abdallah Ben Abdel Aziz, qui se trouve à Amman pour les obsèques. Dans une déclaration rapportée depuis Amman par l'agence officielle saoudienne SPA, le prince s'est déclaré *« certain que le roi Abdallah de Jordanie, ses frères et le peuple jordanien pourront préserver ce qui a été réalisé »* sous le règne du roi Hussein.

Dans le Golfe, la presse a rendu un vibrant hommage à la mémoire du roi Hussein de Jordanie, et le journal saoudien *al-Yom* a souligné que le souverain avait *« quitté le monde en paix avec tous les pays arabes et islamiques, ainsi qu'avec les pays amis de la Jordanie »*. – *(AFP, Reuters.)*




# Les médias israéliens ont largement couvert les derniers jours du souverain

**JÉRUSALEM**
*de notre correspondant*

Le gouvernement israélien a observé une minute de silence à la mémoire du roi Hussein lors d'un conseil des ministres spécial, réuni dimanche peu après l'annonce officielle de son décès. Le drapeau national sera mis en berne sur les bâtiments administratifs et les mairies pendant les funérailles.

Une importante délégation devait représenter Israël à Amman lundi matin. Dirigée par le président Ezer Weizman, elle comprend le premier ministre, Benyamin Nétanyahou, le chef de l'opposition travailliste, Ehoud Barak, l'ex-ministre de la défense, Itzhak Mordehaï, candidat depuis peu au poste de premier ministre, Leah Rabin, la veuve du chef de gouvernement assassiné en novembre 1995, les anciens premiers ministres Shimon Pérès et Itzhak Shamir, et Ephraïm Halévy, aujourd'hui directeur du Mossad, dont les contacts intensifs avec le roi Hussein avaient ouvert la voie à l'accord de paix signé entre Israël et la Jordanie en octobre 1994.

Contrairement au traité passé avec l'Egypte, qui n'a débouché que sur une « paix froide », cet accord devait, selon les estimations de l'époque, ouvrir la voie à une « paix chaude », grâce notamment au charisme du roi, presque unanimement apprécié en Israël, et à l'intérêt mutuel des deux partenaires à renforcer leurs liens économiques. Malgré un début timide de coopération (des entreprises israéliennes, notamment textiles, emploient quelque 5 000 personnes en Jordanie), cette perspective ne s'est pour l'instant pas réalisée, loin s'en faut.

Les relations jordano-israéliennes ont jusqu'à présent résisté aux coups de boutoir portés par Benyamin Nétanyahou au processus de paix. Au-delà du blocage des négociations, les relations personnelles entre M. Nétanyahou et le roi ont sévèrement pâti de deux initiatives du premier : sa décision d'ouvrir un tunnel passant sous le Mont du Temple en vieille ville de Jérusalem en septembre 1996, qui avait entraîné des affrontements sanglants entre Palestiniens et Israéliens ; puis son feu vert à la tentative d'assassinat de Khaled Meshal, un dirigeant du Hamas établi à Amman, un an plus tard.

Depuis, M. Nétanyahou n'avait pas été invité dans la capitale jordanienne. Le roi Hussein était par la suite intervenu lors des moments de crise dans les négociations israélo-palestiniennes : lors de la finalisation de l'accord sur Hébron, puis pour sortir de l'ornière les pourparlers de Wye Plantation.

Son appétit de couverture médiatique a joué un tour à Benyamin Nétanyahou à l'occasion du décès du roi de Jordanie. Vendredi, après que les agences de presse eurent annoncé sa « mort clinique » de source officieuse, M. Nétanyahou, qui s'attendait manifestement à une confirmation officielle imminente du décès, avait convoqué en début d'après-midi une conférence de presse pour rendre hommage au roi défunt. Afin de ne pas déplaire à ses alliés religieux, il entendait la donner avant le début du shabbat. Cette confirmation s'étant fait attendre, il avait annulé la conférence de presse, renvoyant chez eux les journalistes après les avoir fait attendre plus d'une heure...

Ce faux pas n'a pas échappé à la famille royale à Amman. Le quotidien *Haaretz* a cité, dimanche, un proche de la famille déclarant : *« Nous préférons que Benyamin Nétanyahou ne vienne pas aux funérailles du roi Hussein. »* Ce proche ajoutait cependant que, s'il décide malgré tout de venir, *« il sera reçu avec tout l'honneur qui lui revient »*.

**« VISION PARTAGÉE »**

Les médias israéliens ont abondamment couvert les derniers jours du roi Hussein, y compris par de longues émissions en direct. Une des images qui a manifestement le plus contribué à faire aimer Hussein par les Israéliens, outre son émouvant discours lors de l'enterrement de Yitzhak Rabin, a été celle de sa visite de condoléances aux parents de jeunes filles israéliennes tuées par un soldat jordanien, il y a deux ans, lors d'une excursion à la frontière israélo-jordanienne. A Bet Shemesh, près de Jérusalem, d'où étaient originaires les sept victimes, le roi s'était assis auprès des parents en deuil et avait partagé leur douleur en toute simplicité.

*« Nous avons tous perdu un ami (...), un grand dirigeant, et aussi un grand stratège de la paix »* entre la Jordanie et Israël, a déclaré Benyamin Nétanyahou. Certes, a-t-il reconnu, *« il pouvait y avoir entre nous des divergences »*, mais c'est toujours *« la vision partagée de la paix qui nous a guidés »*. Les relations entre Israël et la Jordanie sont pour le roi Abdallah *« une pierre angulaire stratégique »*, a-t-il ajouté, rendant compte d'une conversation *« très chaleureuse »* avec le nouveau souverain hachémite.

Interrogé sur les chances d'une rencontre avec Hafez El Assad en marge des funérailles du roi Hussein, au cas où le président syrien s'y rendrait lui aussi, M. Nétanyahou a répondu : *« Israël veut, et est prêt, à poursuivre les pourparlers de paix, qui sont importants pour les deux Etats (...). La paix n'est pas moins nécessaire à la Syrie qu'elle ne l'est pour nous. »* (Intérim.)

## Rassemblement Place Rabin à Tel-Aviv

**Leah Rabin, la veuve de l'ancien premier ministre israélien Itzhak Rabin, a participé, dimanche 7 février, à Tel-Aviv, sur la place où son mari a été assassiné en 1995, à un émouvant rassemblement à la mémoire du roi Hussein de Jordanie.**

**Plusieurs centaines de personnes se sont réunies sur cette place Rabin où une grande banderole proclamait notamment : *« Les Israéliens disent adieu au roi Hussein »*, tandis que des images sur la vie du souverain hachémite étaient diffusées sur écrans vidéo. Deux rayons de lumière émis par de gros projecteurs symbolisant le souverain hachémite et l'ancien premier ministre israélien se sont rejoints à une trentaine de mètres dans le ciel.**

# La Syrie repousse de trois jours le référendum présidentiel sur la réélection de Hafez El Assad

## Un geste inattendu de la part de Damas

**DAMAS**
*de notre envoyé spécial*

Un drapeau en berne dans une rue en fête. A Damas, pavoisée comme jamais à la veille du référendum proposant un nouveau mandat de sept ans pour le président Hafez El Assad, la longue agonie du roi Hussein avait été jusqu'alors reléguée au second plan. Le quotidien *Tichrine* ne lui avait consacré, dimanche matin 7 février, qu'une quinzaine de lignes tout au bas de sa « une ». En début d'après-midi, le deuil de l'ambassade du royaume hachémite était donc passé totalement inaperçu dans une avenue Abou Roumané surchargée de banderoles et régulièrement parcourue de véhicules klaxonnant à tout-va.

La coïncidence entre les funérailles jordaniennes, partagées par des dizaines de chefs d'Etat, et la reconduction du président syrien, dans une allégresse tout officielle, aurait cependant poussé à son extrême le lendemain, lundi 8 février, le contraste entre les deux pays. Dans un geste inattendu et remarqué, les autorités syriennes décidaient donc en fin d'après-midi de repousser de deux jours le scrutin et de décréter trois jours de deuil prenant effet immédiatement. Alors que la plupart des capitales arabes avaient elles aussi annoncé des périodes de deuil pour s'associer à la Jordanie, cette décision de dernière minute permettait à la Syrie d'éviter de se singulariser parmi ses pairs.

Samedi, alors que les éloges funèbres se multipliaient, le ministre des affaires étrangères, Farouk Al Chareh, avait simplement regretté *« la détérioration de la santé du roi »* et ajouté que la succession en Jordanie était *« une affaire intérieure »*. Le ministre réagissait en fait aux déclarations alarmistes de plusieurs responsables israéliens qui redoutaient que la Syrie ne profite de la situation pour tenter de déstabiliser le royaume hachémite. *« Dire que la Syrie menace la Jordanie sont des propos erronés et insensés. Lorsque Israël parle d'une éventualité d'une ingérence, c'est en fait une ingérence de sa part dans les affaires jordaniennes »*, avait-il ajouté.

En dépit des circonstances dramatiques, le ministre n'avait pourtant pas épargné le royaume de ses critiques en expliquant que les Jordaniens n'étaient pas *« tout à fait indépendants »*. Car la succession à la tête du royaume hachémite intervient alors que les relations sont au plus mal entre Damas et Amman. Leur dernière dégradation en date remonte à la signature du traité de paix entre Israël et la Jordanie, en 1994. Hostile à une logique d'accords de paix séparés, la Syrie a souvent dénoncé les efforts déployés par le roi Hussein envers Israël et qui ne se sont jamais accompagnés, selon elle, du moindre geste vis-à-vis de Damas.

**« EFFET GÉNÉRATION »**

Les autorités syriennes ont critiqué ensuite l'attitude de la Jordanie sur un dossier qui les obnubile : la coopération militaire israélo-turque. Très inquiètes face à cette « tenaille » stratégique, elles n'ont pas eu de mots assez durs lors de la participation des Jordaniens, en tant qu'observateurs, à des manœuvres conjointes en Méditerranée, début 1998. Le ton est encore monté d'un cran en octobre, lors de la crise entre Damas et Ankara qui accusait la Syrie d'héberger clandestinement le chef du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) Abdullah Öcalan. De son côté, Amman a accusé les Syriens de retenir prisonniers des dizaines de Jordaniens et de considérer la Jordanie comme le terrain de prédilection des services secrets israéliens.

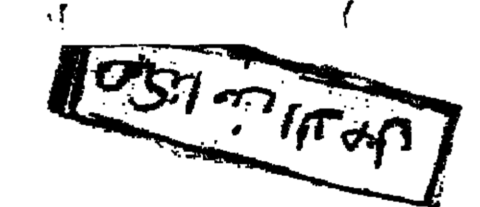
Si Hafez Al Assad avait pris le soin de téléphoner au roi Hussein, le 19 janvier, à son retour au royaume après six mois de traitement anticancéreux aux Etats-Unis, la Syrie a cependant été le seul pays arabe a n'avoir pas félicité le prince Abdallah lors de sa désignation comme prince héritier à la place de son oncle, Hassan, le 25 janvier.

Ce remplacement a pourtant été considéré favorablement par la Syrie, qui ne manquait pas de griefs à l'encontre du régent. Il lui était en effet imputé, pour une large part, l'intérêt jordanien vis-à-vis de l'axe israélo-turc. Mais Hassan était aussi – et surtout – considéré par Damas comme trop proche des Frères musulmans, dont la branche syrienne avait trouvé refuge en Jordanie après la répression brutale d'une tentative d'insurrection, au début des années 80.

L'arrivée au pouvoir d'Abdallah, trente-sept ans, coïncide également avec la lente ascension du fils du président Assad, Bachar, trente-quatre ans, dans les rouages du pouvoir en Syrie. Si l'« effet génération » ne garantit bien sûr jamais à lui seul une politique, surtout dans ce cas précis, il peut néanmoins favoriser à l'avenir une éventuelle reprise de contacts.

*Gilles Paris*





# Un huis clos s'engage à Rambouillet sur l'avenir du Kosovo

## Les représentants de toutes les parties prenantes au conflit, enfermés dans le château, ont entamé des négociations indirectes, par l'intermédiaire des médiateurs internationaux, à partir des documents élaborés par les pays membres du Groupe de contact sur l'ex-Yougoslavie

**Les discussions sur l'avenir du Kosovo se sont ouvertes, samedi 6 février à Rambouillet, avec quelques heures de retard, en présence de toutes les parties prenantes au conflit. Les autorités serbes avaient finalement laissé partir de Pristina les représentants de l'Armée de libération du Kosovo (UCK), en précisant toutefois qu'il n'était pas question pour elles de s'asseoir à la même table que les « *terroristes* ». Après ce prélude tendu, la conférence a été ouverte par le président de la République, Jacques Chirac, qui a affirmé la détermination de la communauté internationale à mettre un terme au conflit, puis par des interventions des deux coprésidents de la conférence, le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, et son homologue britannique, Robin Cook. Les négociations se sont engagées dimanche à huis clos, pas directement mais au moyen de navettes effectuées par les négociateurs internationaux entre les deux délégations cloîtrées dans le château de Rambouillet.**

**PLUS DE SON**, plus d'images. Après l'ouverture solennelle de la conférence de Rambouillet sur le Kosovo par Jacques Chirac, samedi 6 février, les grilles du château se sont refermées, fermement protégées par des escouades de CRS. Un huis clos s'est engagé à l'intérieur dont pratiquement rien ne filtre, au grand dam des quelques centaines de journalistes, dont beaucoup sont venus de l'étranger, qui battent désespérément la semelle dans les rues de Rambouillet.

Lors d'une conférence de presse au terme de la première journée de négociations, dimanche, la plupart des questions de la presse ont été rejetées par les porte-parole de la réunion, qui ont visiblement pour consigne d'en dire aussi peu que possible : les discussions, affirmèrent-ils, s'étaient engagées de façon « *constructive et sérieuse* » ; les deux délégations, serbe et albanaise, avaient condamné l'attentat commis la veille à Pristina (*lire ci-contre*), ce qui était présenté comme un signe positif par le porte-parole américain ; mais toutes les questions de fond ou presque furent écartées comme « *hypothétiques* » ou prématurées.

Les délégués serbes et albanais du Kosovo sont logés à deux étages différents du château, dans des chambres équipées d'ordinateurs qui leur permettent de travailler. Elles n'ont pas à ce stade de rencontre directe, les trois négociateurs (Christopher Hill pour les Etats-Unis, Wolfgang Petritsch pour l'Union européenne et Boris Maiorski pour la Russie) effectuant des navettes entre les étages. Les délégués, jusque-là, se sont pliés à la règle du huis clos qui a pour but d'éviter que, de part et d'autre, les propagandes et polémiques extérieures s'emparent de chaque sujet de la négociation, la rendant encore plus difficile.

#### PRINCIPES DIRECTEURS

Serbes et Albanais ont entre les mains plusieurs documents élaborés par le Groupe de contact pour l'ex-Yougoslavie, qui rassemble les représentants des puissances médiatrices (Etats-Unis, France, Allemagne, Grande-Bretagne, Italie, Russie). L'un de ces documents énonce un certain nombre de principes directeurs qui ne sont pas négociables, a précisé dimanche le porte-parole américain, Philip Reeker, puisque les deux parties étaient supposées y souscrire en venant à Rambouillet. Ce texte n'a pas été publié. Il a seulement été confirmé qu'il prévoit un accord intérimaire pour trois ans définissant une « *autonomie substantielle* » pour le Kosovo. Autrement dit, ni statu quo ni non plus modification des frontières de la Fédération yougoslave par un accès du Kosovo à l'indépendance.

Trois autres textes, présentés comme des « *annexes* », portent sur l'organisation d'élections, sur la « *Constitution* » du Kosovo, et sur les pouvoirs d'un futur « *médiateur* » qui serait désigné par la communauté internationale. Bien qu'aucune précision n'ait là non plus été donnée, on pense au représentant civil qui avait été nommé pour superviser la mise en œuvre des aspects non militaires de l'accord de Dayton, incarnant en quelque sorte la tutelle internationale sur la Bosnie.

A ce stade, c'est le président français Jacques Chirac qui en a dit le plus sur l'exercice de Rambouillet, lors de son discours introductif de samedi (*lire ci-dessous*).

Après une nuit d'intenses pressions diplomatiques sur Belgrade de vendredi à samedi, exercées en particulier par le Quai d'Orsay, les autorités serbes avaient finalement laissé la délégation albanaise au complet (y compris donc les représentants du mouvement indépendantiste armé, l'UCK) décoller de Pristina pour Paris et la conférence avait pu s'ouvrir à Rambouillet avec quelques heures de retard. Devant Serbes et Albanais, assis de part et d'autre d'une des salles lambrissées du château, le président de la République a campé l'enjeu de l'exercice. Rappelant en premier lieu qu'avant le problème institutionnel et géopolitique de l'avenir du Kosovo, c'est du « *sort des femmes, des hommes et des enfants qui vivent sur cette terre* » qu'il s'agit, il a réaffirmé le cadre imposé et non discutable : autonomie mais maintien des frontières. L'objectif est de faire la paix, mais « *il ne s'agit pas de l'oubli* », a-t-il ajouté en affirmant que les crimes commis devraient être jugés. Il a rappelé avec fermeté que la communauté internationale n'accepterait pas sans réagir que la négociation tourne court ; sans évoquer explicitement l'idée d'un recours à la force, il l'a sous-entendue, associant Européens, Américains et Russes dans une commune détermination à mettre un terme au cycle des violences qui « *bafoue les principes essentiels de la dignité humaine* » et « *menace, de proche en proche, tout le sud-est de l'Europe* ».

« *Un déploiement international accepté par tous nous paraît nécessaire pour garantir le silence des armes* », a encore dit le président de la République, laissant ainsi entendre que l'envoi d'une force multinationale devait à ses yeux faire partie de l'accord que l'on recherche à Rambouillet, mais laissant entendre du même coup que cela n'est pas encore entré dans le tronc commun des principes déjà admis par tous et non négociables.

*Claire Tréan*

### *L'attentat de Pristina condamné par les deux délégations*

**Les délégations serbe et kosovare à la conférence de Rambouillet ont publié un communiqué commun après l'attentat de Pristina, qui a fait trois morts samedi 6 février : « *Les trois négociateurs (médiateurs) de la réunion de Rambouillet annoncent que les deux délégations participantes ont reçu avec regret et indignation la nouvelle de l'attentat à la bombe de Pristina, la nuit dernière, qui a causé la mort de civils innocents. Les deux délégations participantes condamnent cet acte dans les termes les plus forts et demandent que les auteurs soient arrêtés et traduits en justice aussitôt que possible. Cet acte lâche, comme d'autres actes similaires, vise à faire obstacle aux efforts engagés aujourd'hui à Rambouillet où les deux délégations participantes travaillent intensivement à une solution politique pacifique au problème du Kosovo* ». – (AFP.)**

# « Nous voulons la paix sur notre continent » déclare Jacques Chirac

VERBATIM

**VOICI** les principaux extraits du discours prononcé par Jacques Chirac à l'ouverture de la « *réunion de Rambouillet* », samedi 6 février :

*« Il est des moments, rares, où l'Histoire est dans la main de quelques hommes. Tel est le cas, aujourd'hui, pour vous qui prenez place à la table des négociations. C'est le sort du Kosovo, mais c'est surtout le sort des femmes, des hommes et des enfants qui vivent sur cette terre dont vous allez déterminer le destin. Le cadre de cette négociation a été clairement défini par le Groupe de contact. Les principes d'une autonomie substantielle vont vous être présentés. Il vous appartient de les préciser et de leur donner corps pour qu'à l'intérieur des frontières existantes, tous les habitants de la province, quelle que soit leur origine, puissent vivre dans la paix et dans le respect de leur personne et de leur droit (...) »*

*» Il ne s'agit pas de l'oubli. Nul ne peut oublier le fils perdu ou le village détruit. Il faudra, là aussi, que la justice passe et que les coupables soient jugés. La France, vous le savez, a connu les horreurs de la guerre. Elle a connu le visage de la barbarie. Mais elle a su panser des blessures que l'on croyait éternelles (...) Vous représentez des peuples qui appartiennent pleinement à l'Europe. Et c'est aussi pourquoi l'idée d'une guerre au Kosovo nous est insupportable (...) En vous appelant à faire cette paix, je vous invite à faire vôtres les valeurs de liberté, de démocratie et de tolérance qui constituent le fondement de l'Union européenne. C'est ainsi que vous reprendrez votre place dans la famille européenne (...) »*

*» La communauté internationale unanime s'est mobilisée. Son action n'est dirigée contre personne. Elle s'exerce au bénéfice de tous. Mais, sachez-le, la France, pas plus que ses partenaires européens, américain ou russe ne tolérera que persiste un conflit qui bafoue les principes essentiels de la dignité humaine. Nous n'accepterons pas que ce cycle des violences menace, de proche en proche, la stabilité de tout le sud-est de l'Europe. Nous voulons la paix sur notre continent (...) Soutenu par le Conseil de sécurité, et donc par toute la communauté internationale, épaulé par tous les moyens mis à sa disposition, le Groupe de contact dispose de l'autorité nécessaire pour faire triompher le droit, la justice et la paix. Au-delà, il conviendra de prévoir le dispositif d'accompagnement indispensable à la mise en œuvre de cet accord (...) Un déploiement international accepté par tous nous paraît nécessaire pour garantir le silence des armes. (...)*

*» Aux représentants des deux parties, Serbes et Albanais du Kosovo, je dis : la paix est entre vos mains. Je fais appel à votre sens des responsabilités. Je fais appel à votre courage. Non pas le courage qui conduit à la guerre, à la vengeance et à un cycle sans fin de violences absurdes. Mais au vrai courage, plus grand et plus noble. Le courage d'accepter la négociation et de faire la paix (...) Soyez-en assurés : lorsque vous repartirez de Rambouillet, c'est une page de l'histoire de l'Europe qui aura été tournée. Je vous exhorte à faire triompher les forces de la vie sur les forces de la mort. Le monde vous regarde. Le monde vous attend. »*

# Une force de paix de 30 000 hommes sous contrôle britannique

**POUR BÂTIR** son projet de force de paix au Kosovo en cas d'un accord à Rambouillet, l'OTAN s'est inspirée d'un précédent : la mise sur pied, en 1995-1996, de l'IFOR (Implementation Force) en Bosnie, qui devait donner naissance à l'actuelle SFOR (Stabilization Force). A ceci près que, telle qu'elle est en cours de planification à Bruxelles, la force au Kosovo aura des effectifs moitié moindres que ceux de l'IFOR : 30 000 hommes au lieu de 60 000. Mais le schéma de la nouvelle force – y compris l'acceptation par les Etats-Unis que des GI au sol puissent directement dépendre d'un commandement non américain – est semblable à celui de l'IFOR, dont la tâche a été de contrôler et de désarmer les belligérants.

La force de paix au Kosovo devrait être sous le contrôle du seul commandement de l'OTAN opérationnel en permanence, à savoir l'état-major du corps de réaction rapide (ARRC), qui dépend du commandant suprême des forces alliées en Europe (Saceur) à Mons (Belgique), le général américain Wesley Clark. L'ARRC est un état-major, basé à Rheindahlen (Allemagne), à forte composante britannique. Déjà, pour l'IFOR, cela avait été le cas. Aujourd'hui, l'ARRC est commandé par le général britannique Sir Michael Jackson, qui n'est pas un novice : il a commandé la division britannique de l'IFOR incluant d'autres unités (Néerlandais, Malais et Tchèques).

Selon le déroulement de la conférence de Rambouillet, le général Clark doit soumettre son plan, cette semaine, au comité militaire de l'OTAN. Cette force de paix sera organisée en cinq brigades de quelque 5 000 hommes chacune, dont l'une sera vraisemblablement maintenue en réserve en Macédoine. Soit de l'ordre d'une quinzaine de bataillons opérationnels, chargés de tenir différents secteurs à définir au Kosovo. Trois de ces brigades d'infanterie seront blindées ou motorisées.

Cette prééminence britannique dans le commandement explique que le gouvernement de Tony Blair a étudié l'éventualité d'envoyer jusqu'à 8 000 hommes au Kosovo, c'est-à-dire le contingent national le plus nombreux aux côtés de troupes issues, en majorité, de six pays européens, notamment l'Allemagne (3 000 hommes), les Pays-Bas, la Belgique, l'Italie (qui aurait l'intention de revendiquer, avec 2 500 hommes, la surveillance de la frontière avec l'Albanie pour contrôler les flux migratoires vers la Péninsule). C'est un effort particulièrement important pour le Royaume-Uni.

#### MISSION DE LIAISON

Outre des moyens aériens en Italie et aéronavals en Adriatique, autour du porte-avions *Enterprise*, la contribution américaine – dans un scénario qui exclut un blocage de la situation par les Serbes ou par les Kosovars – pourrait s'élever jusqu'à 4 000 hommes, soit pour constituer l'élément de base de la brigade d'intervention maintenue en réserve en Macédoine, soit pour remplir au sol des missions de renseignement, de communications et de logistique. En effet, l'opération au Kosovo nécessite de réunir des moyens d'observation relativement sophistiqués, comme des avions espions américains U2, des appareils de surveillance américains Orion et français Atlantique, des avions de guerre électronique britanniques Canberra et français Gabriel, et des drones (avions sans pilote) allemands CL-289.

Pour ce qui est de la participation française, la planification prévoit de déployer une quarantaine d'aéronefs (avions et hélicoptères), depuis l'Italie et à bord du porte-avions *Foch* en Adriatique, et de transformer en une brigade de quelque 5 000 hommes l'actuelle force d'extraction à pied d'œuvre, aujourd'hui, en Macédoine et chargée pour l'heure de la protection des vérificateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) au Kosovo. De même, la France a d'ores et déjà désigné des moyens de surveiller le trafic maritime en Adriatique.

L'intention de la France est d'avoir une part des responsabilités au sein de l'état-major international de l'ARRC sous contrôle britannique. Au ministère de la défense, à Paris, on affirme que la préparation de la force de paix au Kosovo se fait en totale concertation avec le Royaume-Uni. Mais l'affaire n'est pas aussi simple en réalité. L'ARRC est un commandement allié qui appartient à la chaîne hiérarchique intégrée de l'OTAN, d'où les Français sont absents. Pour remédier à cette situation, il semble qu'on s'oriente vers la solution adoptée pour l'IFOR en Bosnie, à savoir l'instauration d'une mission française de liaison auprès de l'ARRC. Ce qui est, observe un proche du ministre français de la défense, « *une résinsertion pragmatique et en douceur* » de la France dans les instances intégrées de l'OTAN à trois mois du cinquantième anniversaire de l'Organisation militaire à Washington, où les alliés discuteront d'un nouveau concept stratégique définissant les rapports Europe-Etats-Unis.

*Jacques Isnard*



# La Conférence internationale sur la sécurité envisage l'intervention militaire

MUNICH
*de notre envoyé spécial*

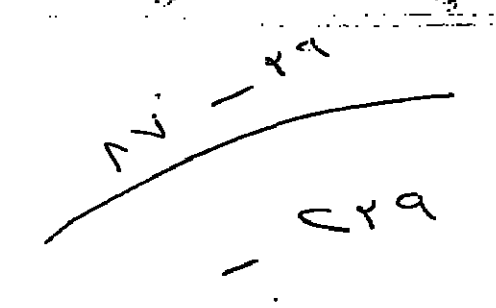
La 35e Conférence internationale sur la sécurité a été l'occasion pour le nouveau gouvernement allemand de réaffirmer la continuité de sa politique de défense. Le chancelier Gerhard Schröder, les ministres des affaires étrangères, Joschka Fischer (Verts), et de la défense, Rudolf Scharping, ont, tour à tour, insisté sur la nécessité de maintenir les liens transatlantiques et de renforcer la capacité d'action de l'Europe au sein de l'OTAN. Ce double impératif a été particulièrement manifeste à propos du Kosovo. La Conférence internationale sur la sécurité, qui se tient à Munich le premier week-end de février, coïncidait avec la réunion de Rambouillet. Aussi l'attitude de la communauté internationale dans les Balkans a-t-elle été longuement évoquée par les ministres de la défense et des affaires étrangères ainsi que par les responsables de l'OTAN.

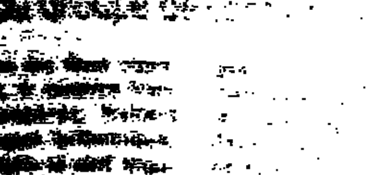
Deux questions ont dominé les débats : une éventuelle intervention militaire de l'OTAN au Kosovo et la légitimation par l'ONU d'une action de force. Sur le premier point, tous les responsables occidentaux sont d'accord pour dire que l'envoi de troupes internationales sera nécessaire pour garantir un accord sur le statut du Kosovo. Les principaux pays européens se sont montrés prêts à envoyer un contingent mais les Allemands insistent maintenant sur le caractère indispensable de la présence américaine.

Il reste à convaincre Slobodan Milosevic d'accepter les troupes étrangères au Kosovo. Rambouillet ne sera un succès que si l'accord est garanti par la présence de forces internationales sur le terrain, a rappelé à Munich Javier Solana, secrétaire général de l'OTAN. La menace de frappes aériennes réactivée par l'OTAN est un des moyens envisagés pour amener les Serbes à accepter un accord. En revanche, le secrétaire américain à la défense, William Cohen, a été parfaitement clair : il n'est pas question d'envoyer des forces au Kosovo pour imposer la paix en l'absence d'un accord entre les Serbes et les Albanais. « *Aucun membre de l'OTAN n'y est prêt* », a-t-il dit. Pour les Américains, les frappes aériennes seraient actuellement la seule action envisageable en cas d'échec à Rambouillet.

On retrouve ici la question de la légitimité internationale d'une intervention, c'est-à-dire d'un mandat du Conseil de sécurité de l'ONU où les Russes (et les Chinois) ont un droit de veto. La possibilité de frappes aériennes a été décidée par le Conseil atlantique et cette décision demeure. Pour l'envoi de troupes au Kosovo il faudrait, en principe, une résolution du Conseil de sécurité. En cas d'accord à Rambouillet, il serait sans doute possible d'obtenir l'acquiescement – voire la participation – des Russes. En revanche, si les Russes menaçaient d'utiliser leur droit de veto, un consensus paraît se dégager entre alliés sur le fait que l'OTAN peut agir sans mandat de l'ONU dans des circonstances exceptionnelles « *pour éviter des catastrophes humanitaires* », a souligné Joschka Fischer. Cette prise de position constitue une évolution significative de la coalition au pouvoir à Bonn, alors que les Verts sont traditionnellement réservés face à toute intervention militaire avec, et *a fortiori* sans, mandat de l'ONU.

*Daniel Vernet*







# L'Ethiopie accuse l'Erythrée de bombarder des civils

**ASMARA.** L'armée éthiopienne a lancé, lundi 8 février, de nouvelles attaques soutenues par des hélicoptères d'assaut et des avions de chasse à la frontière entre l'Ethiopie et l'Erythrée, a affirmé le ministère érythréen des affaires étrangères. De leur côté, les autorités éthiopiennes ont accusé, dimanche, leur adversaire d'avoir bombardé des populations civiles. Deux jours après la reprise des hostilités entre les deux Etats de la Corne de l'Afrique, le secrétaire général du Conseil de sécurité de l'ONU, Kofi Annan, les a appelés à cesser immédiatement les hostilités et à œuvrer en faveur d'un règlement politique de leur conflit frontalier.

Les deux pays – l'Erythrée est devenue indépendante de l'Ethiopie après un référendum pacifique en 1993 – se sont retournés l'un contre l'autre en mai 1998. Motif invoqué : les frontières contestées, tracées par l'ancienne puissance colonisatrice, l'Italie. Le triangle de Badmé, enjeu des combats de samedi, est un territoire rocailleux d'une superficie de 390 km² situé à l'extrémité Ouest de la frontière. L'Erythrée l'avait occupé durant le bref conflit armé de mai et juin 1998. Les combats avaient cessé à la mi-juin, les deux parties s'engageant à respecter une trêve négociée sous l'égide des Etats-Unis. – *(Reuters.)*

# Pas de nouveaux pays invités à adhérer à l'OTAN en avril

**MUNICH.** Le chancelier allemand Gerhard Schröder a exclu, samedi 6 février, lors d'un forum sur la défense à Munich, que l'OTAN lance en avril, lors de son prochain sommet, de nouvelles invitations à adhérer à des pays d'Europe de l'Est. C'est la première fois qu'un dirigeant d'un pays membre de l'Alliance atlantique indique explicitement que l'OTAN n'engagera de négociations avec aucun autre pays de l'Est après l'adhésion, prévue dans les prochaines semaines, de la Pologne, la République tchèque et la Hongrie. Neuf autres pays postulent à l'intégration : Slovénie, Roumanie, Bulgarie, Slovaquie, Lituanie, Lettonie, Estonie, Macédoine et Albanie.

En juillet 1997, lors du dernier sommet de l'OTAN, il avait été annoncé que les candidatures de cinq pays – Roumanie, Slovénie et les trois Etats baltes – feraient l'objet d'un examen en avril 1999. La Russie et la Chine ont réitéré, dimanche, par le biais de leurs représentants au forum de Munich, leur opposition à l'élargissement du bloc militaire. Le ministre roumain de la défense, Victor Babuic, a pour sa part estimé que la politique de « la porte ouverte » de l'OTAN risquait de perdre toute crédibilité si l'Alliance ne choisit pas de nouveaux membres. – *(AFP, Reuters.)*

### EUROPE

■ **SUISSE : les électeurs ont approuvé,** dimanche 7 février, par près de 75 % des votes, une révision constitutionnelle assouplissant les conditions d'éligibilité au gouvernement helvétique. Alors que depuis cent cinquante ans les sept membres du conseil fédéral étaient obligatoirement choisis dans sept cantons différents, le Parlement pourra dorénavant élire plus d'un représentant par canton, mais il devra veiller à assurer *« une représentation équitable des diverses régions et communautés linguistiques au gouvernement »*. L'entrée en vigueur de cette nouvelle disposition pourrait intervenir dès l'élection, le 11 mars, des successeurs de deux ministres démissionnaires. – *(Corresp.)*

■ **MACÉDOINE : les maires albanais des villes de Tetovo et Gostivar,** Ajladin Demiri et Rufi Osmani, condamnés en 1997 à plusieurs années de prison pour avoir hissé des drapeaux albanais sur leur mairie, ont été libérés, samedi 6 février, en vertu d'une loi votée jeudi par le Parlement issu des élections de novembre 1998. Cette amnistie permettra à quelque 900 prisonniers d'être libérés avant terme ou de bénéficier de réduction de peine. – *(AFP.)*

### AFRIQUE

■ **NIGERIA : le groupe pétrolier anglo-néerlandais a proposé** d'investir 8,5 milliards de dollars (7,5 milliards d'euros) sur cinq ans pour revitaliser son secteur pétrolier, selon le *Financial Times* du lundi 8 février. Shell, qui produit environ la moitié du brut du pays (près de 2 millions de barils par jour), est en discussion avec le gouvernement nigérian et d'autres compagnies pétrolières sur ce projet. – *(AFP.)*

### PROCHE-ORIENT

■ **ARABIE SAOUDITE : contre toute attente, les Saoudiens ont exclu,** samedi 6 février, une participation étrangère à la production pétrolière nationale. Ils ont limité les investissements étrangers à l'exploitation industrielle des réserves de gaz. Les compagnies américaines avaient cru que l'invitation du secrétaire d'Etat à l'énergie, Bill Richardson, à Riyad marquait un tournant dans la politique saoudienne. – *(AFP.)*

### ASIE

■ **INDONÉSIE : Djakarta a accepté,** dimanche 7 février, le principe d'une consultation organisée par les Nations unies pour évaluer le soutien aux propositions sur l'autonomie du Timor-Oriental, tout en continuant à s'opposer à la qualifier de référendum. Le ministre des affaires étrangères indonésien, Ali Alatas, a déclaré aux journalistes qu'il était d'accord avec son homologue portugais, Jaime Gama, sur le principe de consulter les Timorais. Ali Alatas espère que l'accord final sera trouvé pour la fin avril, sur la base des propositions d'autonomie énoncées par les Nations unies. Il a insisté sur le fait que la *« seconde option »* indonésienne prévoyant l'indépendance du Timor serait proposée après que les Timorais se soient prononcés sur le plan d'autonomie. – *(AFP.)*

■ **CORÉE-DU-SUD : Le révérend Moon, chef de l'Eglise de l'Unification, a célébré** 40 000 mariages, dimanche 7 février, au stade olympique de Séoul, lors d'une cérémonie à laquelle assistaient quelque 120 000 fidèles. Parmi les couples, 28 000 étaient déjà mariés et les 12 000 autres, originaires de 193 pays, faisaient l'objet de mariages arrangés par la secte et ne se connaissaient que depuis quelques heures ou quelques jours. Cette cérémonie est la cinquième de ce type à se tenir dans le monde. – *(AFP.)*

■ **CHINE : le dissident Sun Weibang, condamné à douze ans de** *« rééducation par le travail »* pour avoir participé aux manifestations de Tiananmen en 1989, a été libéré après dix ans de détention, a annoncé, dimanche 7 février, le Centre d'information sur le mouvement démocratique et les droits de l'homme en Chine. Sun Weibang a pu regagner son domicile, vendredi 5 février, à Qingdao, dans le nord de la Chine, précise l'organisation, basée à Hong Kong. – *(Reuters.)*

■ **TCHÉTCHÉNIE : l'ancien chef de guerre Chamil Bassaïev a dissous,** dimanche soir 7 février, son mouvement politique afin de respecter la *charia* (la loi islamique) et a appelé les autres partis de la République russe indépendantiste à suivre son exemple, a rapporté, lundi, l'agence Itar-Tass. Selon M. Bassaïev, dans un Etat islamique, il ne doit pas y avoir d'organisations qui divisent les musulmans en groupes distincts. L'ancien chef de guerre a donc appelé, dimanche, à la télévision les autres mouvements politiques tchétchènes à suivre son exemple. – *(AFP.)*

■ **AFGHANISTAN : le commandement des talibans s'apprête à** discuter de la demande des Etats-Unis d'expulser ou de leur remettre Oussama Ben Laden, suspecté d'avoir organisé deux attentats anti-américains meurtriers, a déclaré, samedi 6 février, un porte-parole des *« étudiants en religion »*. – *(AFP.)*

# La droite allemande gagne les élections en Hesse en s'opposant à la double nationalité

## Le scrutin de dimanche constitue un revers considérable pour la coalition SPD-Verts

**Les principaux responsables de la défaite de la gauche allemande sont les Verts, qui perdent plus du tiers de leur électorat. Le chancelier Gerhard Schröder perd la majorité au Bundesrat, ce qui va limiter son action. Les chrétiens-démocrates, qui recueillent 43,4 % des voix, ont axé leur campagne sur le refus de l'assouplissement du code de la nationalité. Leur positionnement à droite a payé.**

**BONN**
*de notre correspondant*

La gauche allemande a subi, dimanche 7 février, une cuisante défaite en Hesse, la région de Francfort. Le Parti social-démocrate (SPD) et les Verts, qui dirigeaient ensemble la région depuis 1991, perdent la majorité, qui revient à l'Union chrétienne-démocrate (CDU) et à son allié libéral. Ce dernier retourne de justesse au Parlement avec 5,1 % des voix (7,4 % lors du dernier scrutin de 1995).

Par rapport à 1995, la CDU progresse de 4,2 points, recueillant 43,4 % des suffrages. Le SPD gagne 1,4 % à 39,4 %, mais ses alliés Verts perdent plus du tiers de leur électorat, passant de 11,2 % à 7,4 % des suffrages. La droite aura 56 sièges au Parlement régional, la gauche 54.

Emmenée par un jeune loup de quarante ans, Roland Koch, un avocat qui se situe à l'aile droite du parti, la CDU a transformé le scrutin en un référendum contre la réforme du code de la nationalité projetée par le gouvernement Schröder. Celle-ci prévoit notamment d'accorder la nationalité allemande aux étrangers vivant en Allemagne au bout de huit ans, sans leur demander de renoncer à leur nationalité d'origine. La CDU a lancé une vaste pétition contre cette mesure, qui ouvrirait la voie à la naturalisation rapide de plus de 4 millions d'étrangers, sur un total de 7,3 millions vivant en Allemagne. Elle a recueilli dans toute l'Allemagne un million de signatures, dont plus de la moitié en Hesse.

La CDU a touché une corde sensible de la population : plus des deux tiers des Allemands rejettent le double passeport, y compris plus d'un tiers de l'électorat SPD. Pendant la campagne, de nombreux observateurs craignaient que la CDU ne se coupe du centre en menant cette campagne qualifiée de xénophobe par la gauche. C'est finalement le contraire qui s'est passé : la CDU a attiré des électeurs du SPD qui ne se maintient que parce qu'il a pris des électeurs aux Verts. La CDU fait une percée remarquée auprès des jeunes, recueillant 43 % des voix de ceux qui votaient pour la première fois.

La victoire de la CDU, que l'on disait très affaiblie pour des années, sauve Wolfgang Schäuble, successeur de Helmut Kohl à la tête du parti, dont la stratégie droitière aurait été violemment remise en cause par une défaite. Mais le véritable gagnant du scrutin est sans doute le ministre-président de Bavière et président de l'Union chrétienne-sociale (CSU), Edmund Stoiber, dont les idées musclées semblent s'imposer à toute la droite.

Les grands perdants du scrutin sont les Verts, qui perdent de plus du tiers de leur électorat dans la région d'origine du ministre des affaires étrangères Joschka Fischer. Les Verts de Hesse ont été impliqués dans des mini-scandales de corruption et ont eu trois ministres de l'environnement pendant la législature. Ce parti, qui avait été le premier à participer à un gouvernement régional en 1985, a du mal à vieillir : il n'a recueilli que 9 % des voix auprès des électeurs de moins de vingt-cinq ans, contre 20 % lors du scrutin précédent.Les militants ont sans doute été déçus de voir que leur arrivée au pouvoir à Bonn n'entraînait pas de sortie rapide du nucléaire et que l'Allemagne pourrait participer à une intervention au Kosovo. Paradoxalement, les militants Verts estiment ne pas imposer suffisamment leurs vues à Bonn, mais ce sont les projets qui leurs sont chers, comme la réforme du code de la nationalité et la sortie du nucléaire, qui ont offert la victoire à la droite.

*A. Le.*

# La perte de la majorité au Bundesrat risque de paralyser les réformes du chancelier Schröder

**BONN**
*de notre correspondant*

**ANALYSE**
**Les électeurs allemands ont installé une sorte de « cohabitation à la française »**

L'avertissement est sévère pour le gouvernement du chancelier Gerhard Schröder. Cent jours après son arrivée au pouvoir, la gauche allemande perd son bastion de Hesse au profit d'une droite que l'on croyait moribonde pour des années. Ce résultat surprise ôte au gouvernement ses dernières illusions : vilipendé depuis des semaines par la presse allemande et la classe politique bonnoise, et pas seulement par l'opposition, il affirmait, au regard des sondages, jouir du soutien de la population.Même si le chancelier Schröder continue d'être populaire, la défaite en Hesse bat en brèche cette certitude. Car les enseignements essentiels du scrutin sont à tirer au niveau national. Les électeurs ont clairement sanctionné le projet gouvernemental de réforme du code de la nationalité et la gestion chaotique du gouvernement depuis son arrivée au pouvoir, en particulier dans le domaine nucléaire.

En renvoyant leur gouvernement régional, les électeurs de Hesse ont aussi fait perdre à la gauche la majorité absolue qu'elle détenait au Bundesrat, la chambre haute qui représente les Länder. Pour réformer l'Allemagne, le gouvernement Schröder va donc devoir s'entendre avec l'opposition. Ce sera le cas d'abord en ce qui concerne le code de la nationalité ; ce sera le cas aussi en matière économique. Les projets de M. Lafontaine, qui doit déjà tenir compte des groupes de pression allemands (entreprises, agriculteurs, automobilistes) et qui doit réviser son budget depuis qu'un arrêt explosif de la Cour constitutionnelle de Karsruhe a ordonné, à la mi-janvier, une forte baisse de l'impôt des familles, seront difficiles à mettre en œuvre.

**CONSENSUS FORCÉ**

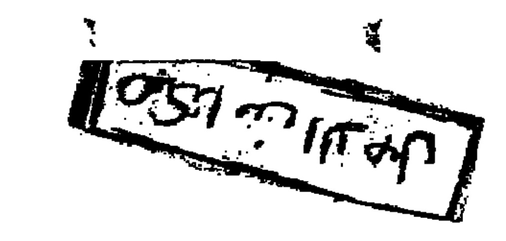
La gauche risque de se retrouver dans la même situation qu'Helmut Kohl lors de sa dernière législature, incapable d'imposer sa *« grande réforme fiscale »*, bloquée par la gauche qui dominait alors le Bundesrat. Les électeurs allemands ont installé une sorte de « cohabitation à la française ». Le partage des pouvoirs va forcer les différentes forces de la société à résoudre les problèmes dans le consensus. Dans les faits, le basculement du Bundesrat risque d'entraîner un ralentissement voire une paralysie à Bonn, dans un pays qui refuse obstinément les réformes. Au cours de sa dernière législature, Helmut Kohl n'est pas parvenu à moderniser l'État social, en raison de l'opposition de la population, alors que le chômage s'envolait. Les quelques réformes qu'il avait imposées lui ont coûté la victoire, la population ayant un sentiment d'injustice sociale.

En votant Schröder, les électeurs avaient demandé un retour en arrière. Le chancelier a tenu promesse, ses principales décisions ayant été... d'annuler les réformes de Helmut Kohl sur les retraites, les licenciements dans les PME, le remboursement des médicaments et des congés maladie, etc. Mais les réformes de fond de l'Etat social et des retraites n'ont pas commencé, alors que le chômage frappe 4,1 millions de personnes.

La réforme du code de la nationalité était le grand projet de société, résolument moderne, de la gauche, visant à intégrer la communauté turque. On ne peut pas encore parler d'un phénomène comparable à celui de la défense de l'école privée en France en 1984, mais le gouvernement Schröder va devoir trouver le moyen de régler le dossier dans le consensus. Le ministre-président de Basse-Saxe, Gerhard Glogowski (SPD), a appelé à ouvrir des discussions avec la CDU, proposant d'accorder aux enfants d'étrangers nés en Allemagne la double nationalité jusqu'à 23 ans. La réforme du code de la nationalité n'est pas morte, assure le SPD, mais le scrutin d'hier vient de le rappeler : la population allemande reste frileuse devant le changement, l'Allemagne très difficile à moderniser.

*Arnaud Leparmentier*





**COUR DE JUSTICE** Mardi 9 février, à 10 heures, débutera le procès de Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé, poursuivis pour avoir commis des « imprudences », des « fautes d'inattention et de négligence » et des « manquements aux obligations de prudence et de sécurité » dans la façon dont ils ont géré, en 1985, la lutte contre la propagation du virus du sida. ● PRÉSIDÉE par Christian Le Gunehec, la Cour de justice de la République (CJR) comprend douze juges parlementaires et deux magistrats professionnels. ● TROIS DOSSIERS seront au cœur des débats : l'absence de sélection chez les donneurs de sang ; les retards dans la mise en œuvre du dépistage systématique ; les retards dans la mise en œuvre des processus d'inactivation du virus du sida par le chauffage des produits anti-hémophiliques. *(Lire aussi pages 7 et 8, 13 à 15.)*

# Le procès des ministres dans l'affaire du sang contaminé

## Sous la présidence de Christian Le Gunehec, douze juges parlementaires et deux magistrats professionnels vont juger, à partir du 9 février, Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé, poursuivis pour « homicides involontaires » dans le dossier du sang contaminé

**POUR** la première fois depuis l'avènement de la Cinquième République en 1958, trois anciens ministres, dont un ancien premier ministre, vont devoir répondre devant la justice, en vertu de la Constitution, d'actes qui sont susceptibles de constituer des délits et ayant été commis dans l'exercice de leurs fonctions. Pour la première fois, ces membres de gouvernement ne sont pas poursuivis pour des actes intentionnels, tels que pouvaient l'être autrefois les cas de haute trahison et d'entente avec l'ennemi, mais pour des *« imprudences »*, des *« fautes d'inattention et de négligence »*, des *« manquements aux obligations de prudence et de sécurité »*, qui ont involontairement entraîné la mort de certains de leurs administrés ou de lourdes incapacités physiques.

Pour la première fois enfin, ces responsables ne seront pas jugés sous le coup d'une accusation soutenue par le représentant institutionnel de la société qu'est le parquet, mais à la suite de l'action engagée par des victimes ou familles de victimes et par la seule volonté des trois magistrats de la Cour de cassation qui ont instruit le dossier pendant quatre ans.

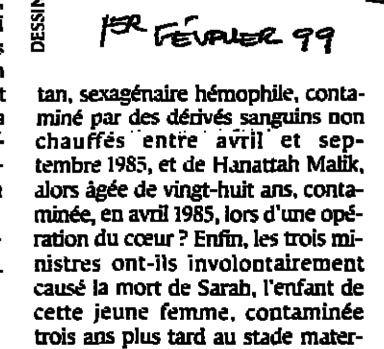
Ainsi s'expose, près de quinze ans après les faits, le procès d'exceptions, hors du droit commun, qui s'ouvre, mardi 9 février, devant la Cour de justice de la République, institution hybride, mi-judiciaire, mi-politique, créée en 1993 et qui verra comparaître sur le banc des prévenus : Laurent Fabius, ancien premier ministre et actuel président de l'Assemblée nationale, Georgina Dufoix, ancienne ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, et Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat à la santé.

Trois semaines de débats et plusieurs jours de délibéré devront permettre de répondre à ces seules questions : Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé ont-ils, par imprudence, involontairement causé la mort de Paul Pérard, septuagénaire contaminé en mai 1985 par le virus du sida à la suite d'une opération à cœur ouvert et de Charles-Edouard Pernot-Cochin, un bébé contaminé à la même date par une exsanguino-transfusion pratiquée à sa naissance ? Ont-ils involontairement, en août 1985, atteint à l'intégrité physique d'Yves Aupic, quarante ans, contaminé à la suite d'une intervention chirurgicale, et de Sylvie Rouy *(lire page 8)*, trente-six ans, contaminée lors d'un accouchement ? Edmond Hervé, seul cette fois, a-t-il involontairement causé la mort de Pierre Roustan, sexagénaire hémophile, contaminé par des dérivés sanguins non chauffés entre avril et septembre 1985, et de Hanattah Malik, alors âgée de vingt-huit ans, contaminée, en avril 1985, lors d'une opération du cœur ? Enfin, les trois ministres ont-ils involontairement causé la mort de Sarah, l'enfant de cette jeune femme, contaminée trois ans plus tard au stade materno-fœtal et décédée à l'âge de deux ans ?

### Un procès prévu pour durer trois semaines

**Le procès de la Cour de justice de la République s'ouvrira le 9 février et devrait durer trois semaines, à raison de quatre jours d'audience du mardi au vendredi. Il se tiendra dans les locaux du Centre de conférences internationales, avenue Kléber, dans le XVIe arrondissement de Paris. La CJR, qui ne dispose pas encore de sa propre salle d'audience, a dépensé près de deux millions de francs (304 900 euros) pour la location et les travaux de la salle d'audience.**

**A une vaste salle à lambris dorés a été préférée une salle plus petite de 140 places, qui sera complétée par une autre, dans laquelle une partie du public pourra suivre les débats retransmis en direct. Les audiences ne seront pas enregistrées et les photographes ne seront pas admis au sein du prétoire. Plus de 120 journalistes de toutes nationalités couvriront le procès.**




DESSIN NOËLLE HERRENSCHMIDT

Au-delà de la stricte saisine de la Cour de justice, limitée à ces sept plaintes (après étude parmi vingt-deux), c'est toute l'affaire du sang contaminé, et son ombre chiffrée – les 4 400 cas de transfusés et hémophiles concernés, dont plus de la moitié à ce jour ont développé la maladie et 40 % sont décédés –, qui sera soumise à l'examen de la juridiction. Au travers de ces sept dossiers individuels, seront pointées les trois *« fautes »*, relevées par la commission d'instruction dans son arrêt de juillet 1998, diversement imputables aux trois ministres.

**1. L'absence de sélection chez les donneurs de sang.** Ce volet de l'affaire a signé, s'agissant des contaminations posttransfusionnelles, la *« sinistre exception française »* : expression des magistrats de la commission d'instruction. Car si le taux de contamination des hémophiles est du même ordre de grandeur en France que dans les principaux pays occidentaux, celui des transfusés est infiniment plus important (quatre fois l'Italie, cinq fois l'Espagne, six fois l'Allemagne et treize fois le Royaume-Uni).

Cette *« sinistre exception »* a résulté notamment de la mauvaise application, voire de l'inapplication, par les centres de transfusion sanguine (CTS), d'une circulaire de la direction générale de la santé (DGS) datée du 20 juin 1983 qui préconisait d'écarter *« les donneurs à risque »*. Or celle-ci n'a pas empêché, entre autres, les collectes de rue ou dans les prisons, responsables, en 1985, de près de 40 % des contaminations des lots sanguins servant à la transfusion.

La question posée à la Cour de justice est donc de savoir si, comme l'a estimé la commission d'instruction, qui n'a relevé sur ce chapitre que la seule responsabilité d'Edmond Hervé, l'ancien secrétaire d'Etat à la santé a *« failli à sa mission »* en faisant preuve de *« négligence »*, *« en ne tirant pas (pendant plus d'un an) les conséquences de l'inapplication de ses directives en matière de prévention du sida »* et en *« sous-estimant le risque sanitaire »*.

**2. Les retards dans la mise en œuvre du dépistage systématique.**

Annoncé le 19 juin 1985 à l'Assemblée nationale par Laurent Fabius, le dépistage systématique du virus du sida chez les donneurs de sang a été rendu obligatoire au 1er août suivant, par un arrêté ministériel daté du 23 juillet. Les Etats-Unis (en mars), les Pays-Bas, la Norvège (en mai), l'Autriche et l'Italie (en juillet) avaient précédé la France. La Belgique, le Luxembourg (en août), la Grande-Bretagne et l'Allemagne (en octobre), le Canada (en novembre), le Danemark et la Finlande (en janvier 1986), la Suisse (en mai 1986) et l'Espagne (en mai 1987) la suivront.

Les éventuelles fautes soumises à l'appréciation de la Cour de justice résultent du fait que, attachés à une stricte chronologie des prises de décision françaises, les magistrats de la commission d'instruction ont relevé ce qu'ils ont appelé *« des retards fautifs, découlant du primat de l'économique sur le sanitaire »*. Tous concernés, MM. Fabius et Hervé, Mme Dufoix, sont soupçonnés d'avoir bloqué *« pendant plusieurs mois »* le dépistage systématique *« pour des raisons commerciales »*, afin de favoriser la firme française Diagnostics Pasteur. Selon la commission, les responsables de la santé publique auraient sciemment retardé l'enregistrement du test de dépistage américain Abbott au 24 juillet 1985, qui se disait prêt, dès début mars, pour la mise en place d'une telle mesure en France. Enfin, la Cour de justice devra examiner l'absence de mesures complémentaires au dépistage, qui avaient été préconisées par des groupes d'experts : le non-remboursement des tests par la Sécurité sociale ayant provoqué, selon la commission d'instruction, *« un afflux de personnes à risque vers les établissements de transfusion sanguine »* après le 1er août, du fait de la non-création de centres de dépistage anonymes et gratuits. Et l'absence d'enquêtes transfusionnelles qui auraient permis de rappeler les personnes transfusées entre le 1er janvier 1980 et le 31 décembre 1985, afin de leur proposer un test et d'éviter la propagation de l'épidémie. La mesure ne sera décidée qu'en mars 1993.

**3. Les retards dans l'inactivation du virus du sida par le chauffage des produits antihémophiliques.**

Par un arrêté daté du 23 juillet 1985, les pouvoirs publics ont instauré de fait une période transitoire pendant laquelle, jusqu'au 1er octobre, les centres de transfusion sanguine pouvaient commercialiser, aux côtés de produits antihémophiliques chauffés, des dérivés non chauffés. Or des études transmises à la direction générale de la santé, dès le premier trimestre de 1985, démontraient qu'ils étaient tous contaminés. Sur ce point, la Cour de justice devra répondre à la commission d'instruction en ce qu'elle a estimé que, *« après la publication* [de l'arrêté de juillet] *qui portait en lui-même des effets néfastes pour la santé publique »*, *« l'inaction »* tant d'Edmond Hervé et de Georgina Dufoix était *« susceptible de caractériser des fautes d'imprudence et de négligence »* en relation avec les contaminations.

> « Des retards fautifs, découlant du primat de l'économique sur le sanitaire »

Sur tous ces points, la défense demandera la relaxe des prévenus. Ainsi, les avocats de Laurent Fabius devraient plaider que le gouvernement d'alors avait agi *« dans des délais conformes, sinon meilleurs, que ce qui a été fait dans d'autres pays »*. Ils pourraient soutenir également que la firme américaine Abbott pratiquait du « bluff commercial ». Les conseils de Georgina Dufoix et d'Edmond Hervé devraient faire valoir que la question du chauffage des produits antihémophiliques demeurait du domaine des experts.

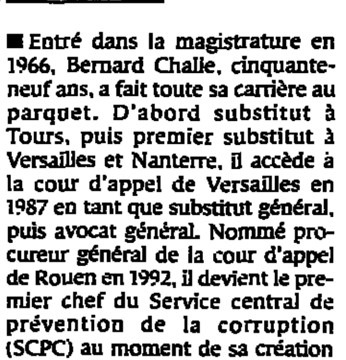
*Jean-Michel Dumay*

## Deux magistrats professionnels, douze députés et sénateurs en robe de juge

PHOTOS AFP



**BERNARD CHALLE**
*Magistrat*

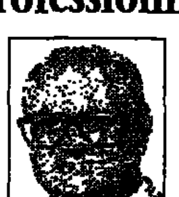


■ Entré dans la magistrature en 1966, Bernard Challe, cinquante-neuf ans, a fait toute sa carrière au parquet. D'abord substitut à Tours, puis premier substitut à Versailles et Nanterre, il accède à la cour d'appel de Versailles en 1987 en tant que substitut général, puis avocat général. Nommé procureur général de la cour d'appel de Rouen en 1992, il devient le premier chef du Service central de prévention de la corruption (SCPC) au moment de sa création en 1993.

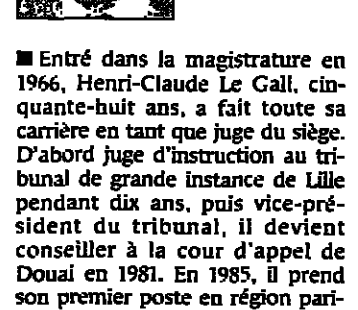
Bernard Challe s'était alors trouvé au cœur d'une polémique après que le SCPC eut été saisi par des élus socialistes, en juillet 1995, du cas de l'attribution au fils d'Alain Juppé d'un appartement de la Ville de Paris. Le SCPC avait répondu que les circonstances du délit d'ingérence *« pourraient être réunies »*. Quelques jours auparavant, l'ancien garde des sceaux, Jacques Toubon, avait annoncé la démission de M. Challe, immédiatement démentie par l'intéressé.

En janvier 1996, il a été nommé conseiller à la Cour de cassation avant d'être élu, par ses pairs, juge titulaire à la Cour de justice de la République en 1997.

● Sa juge suppléante est **Françoise Simon.**



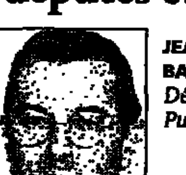
**HENRI-CLAUDE LE GALL**
*Magistrat*



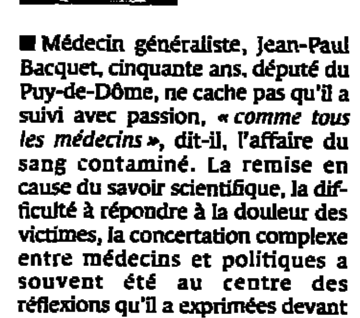
■ Entré dans la magistrature en 1966, Henri-Claude Le Gall, cinquante-huit ans, a fait toute sa carrière en tant que juge du siège. D'abord juge d'instruction au tribunal de grande instance de Lille pendant dix ans, puis vice-président du tribunal, il devient conseiller à la cour d'appel de Douai en 1981. En 1985, il prend son premier poste en région parisienne, en devenant vice-président du tribunal de Bobigny.

En 1992, il passe à la cour d'appel de Paris, où il exercera les fonctions de président de chambre d'accusation. En 1995, il est nommé conseiller à la Cour de cassation, avant d'être élu par ses pairs juge titulaire de la Cour de justice de la République, en 1997.

● Son juge suppléant est **Bernard Chemin.**



**JEAN-PAUL BACQUET**
*Député PS*
*Puy-de-Dôme*



■ Médecin généraliste, Jean-Paul Bacquet, cinquante ans, député du Puy-de-Dôme, ne cache pas qu'il a suivi avec passion, *« comme tous les médecins »*, dit-il, l'affaire du sang contaminé. La remise en cause du savoir scientifique, la difficulté à répondre à la douleur des victimes, la concertation complexe entre médecins et politiques a souvent été au centre des réflexions qu'il a exprimées devant ses amis socialistes.

Volontiers modéré, apprécié par la droite autant que par la gauche, ce partisan de Laurent Fabius, au sein du PS, fait figure d'élément conciliateur dans les débats qu'ont pu avoir entre eux les juges parlementaires.

● **Suppléant : Alain Barrau** (député PS, Hérault)

Militant socialiste depuis le congrès d'Epinay, fabiusien, Alain Barrau, cinquante-deux ans, député de l'Hérault, ancien maire de Béziers, s'est spécialisé sur les questions européennes. Il avait suivi avec attention, cependant, le procès Garretta.

Il a toujours affiché le souci que ce nouveau procès *« ne sombre pas dans l'irrationnel »*. De son rôle de juge parlementaire, il dit seulement : *« Ce sera un test sur la nature humaine de l'homme politique. »*



**BERNARD CAZENEUVE**
*Député PS*
*Manche*

■ Quelques années passées au sein des cabinets ministériels, au début de sa carrière, ont pu familiariser Bernard Cazeneuve, trente-cinq ans, député de la Manche, avec le processus de décision administratif et politique dont il sera forcément question au cours du procès. Par la suite, il a opté pour une carrière politique, au sein du Mouvement des radicaux de gauche, puis au Parti socialiste, et fait partie des jeunes entrés à l'Assemblée nationale en 1997. Il s'est fait remarquer comme rapporteur de la mission d'information sur le Rwanda. Il est coprésident du Cercle Micromégas, qui réunit des membres de cabinets ministériels et d'entreprises privées proches de M. Fabius.

● Suppléante : **Laurence Dumont** (députée PS, Calvados)

Mathématicienne de formation, âgée de quarante ans, Laurence Dumont, députée du Calvados, est l'une des deux femmes élues parmi les juges parlementaires. Elle fait partie, elle aussi, des députés entrés à l'Assemblée nationale pour la première fois en 1997. Mitterrandiste, proche de Louis Mermaz, elle est membre de la Commission nationale consultative des droits de l'homme.



# La Cour de justice de la République siégera pour la première fois sous la Ve République

## Un risque de « contre-procès » du fait d'un déséquilibre inhabituel en droit pénal

**Pour la première fois, la Cour de justice de la République va avoir à juger trois anciens ministres. Plusieurs particularités vont accroître le caractère hors normes de ce procès : l'absence de parties civiles ; le fait que le procureur général a déjà requis un non-lieu en faveur de Mme Dufoix et de MM. Fabius et Hervé. Le fait aussi que dix-sept témoins sont mis en examen dans le volet non ministériel du dossier.**

**POUR** la première fois depuis le début de la Ve République, trois anciens ministres s'apprêtent à répondre d'une infraction pénale pour des faits qu'ils ont commis dans l'exercice de leurs fonctions. Ils seront jugés par la Cour de justice de la République (CJR), une juridiction ad hoc, à caractère politique et judiciaire, qui siégera pour la première fois. Créé en 1993, la CJR est composée de douze parlementaires (six sénateurs et six députés) et de trois magistrats professionnels : elle est le fruit d'un compromis entre la nécessité de définir la responsabilité pénale des ministres et la volonté des politiques de garder une certaine maîtrise de ce processus.

● **Création** : la CJR a été créée par la loi constitutionnelle du 27 juillet 1993, qui dispose que *« les membres du gouvernement sont pénalement responsables des actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions et qualifiés de crimes ou délits au moment où ils ont été commis »*. Il s'agissait, en pleine affaire du sang contaminé, de clore la polémique née de la tentative infructeuse des parlementaires de mettre en accusation les trois anciens ministres socialistes devant la Haute Cour.

Convaincus de la nécessité de réformer le système de mise en responsabilité des ministres, les parlementaires adoptent, dans l'urgence, une révision de la Constitution qui, en créant la CJR, met un terme à *« l'infamie »* que constituait la Haute Cour.

● **Organisation** : la CJR peut être saisie par *« toute personne qui se prétend lésée par un crime ou un délit commis par un membre du gouvernement dans l'exercice de ses fonctions »*. Il suffit de déposer une plainte qui sera examinée par une commission de requêtes chargée de faire le filtre des dossiers qui lui sont soumis.

Composée de trois conseillers à la Cour de cassation, deux conseillers d'Etat et deux conseillers à la Cour des comptes, la commission des requêtes ordonne le classement de la plainte ou sa transmission au procureur général de la CJR aux fins de saisine de la commission d'instruction. Ses décisions ne sont pas susceptibles de recours.

Jugée recevable, la plainte est instruite par la commission d'instruction de la CJR, composée de trois conseillers de la Cour de cassation. Quand l'instruction est terminée, elle renvoie le dossier au procureur général près la CJR, qui prend ses réquisitions. La commission d'instruction décide alors s'il y a lieu ou non de renvoyer les ministres devant la formation de jugement de la CJR. Dans l'affaire du sang contaminé, la commission d'instruction, qui instruisait jusqu'alors pour *« empoisonnement »*, a décidé, le 17 juillet 1998, de renvoyer Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé pour *« homicides involontaires et atteintes involontaires à l'intégrité des personnes »*.

● **Fonctionnement** : la CJR, qui siégera pour la première fois depuis sa création, doit tout inventer. Ses contours et ses attributions ont été définis par une loi organique du 23 novembre 1993, mais le texte est resté silencieux sur nombre de détails, qui se revèlent cruciaux dans l'organisation du procès.

La procédure suivie lors des débats est celle des procès correctionnels, ce qui confère moins de pouvoir au président de la CJR, Christian Le Gunehec, que dans une procédure criminelle. La question de la motivation ou non du jugement a longtemps fait débat : les juges de la CJR ont décidé, à l'issue d'une ultime réunion, de motiver le jugement qu'ils rendront (*Le Monde* du 4 février).

Les quinze juges de la Cour ont aussi décidé de leur tenue vestimentaire (ils porteront tous la robe noire des magistrats pour les procès correctionnels) et de leur rémunération éventuelle (les magistrats professionnels reçoivent une prime, mais les juges parlementaires ont refusé d'être rémunérés au-delà de leur indemnisation d'élus).

Il a aussi été convenu que les juges parlementaires ne poseraient pas directement de questions aux témoins et aux prévenus. Ce sera, sauf exception, au président Le Gunehec de formuler les questions en leur nom.

● **Les particularités du procès du sang contaminé** : plusieurs inconnues demeurent à l'ouverture du procès, liées, pour partie, à la nature du dossier. En premier lieu, le statut de la CJR interdit aux victimes de se porter partie civile au procès, dérogeant en cela aux principes fondamentaux de la justice pénale. Hormis les familles de victimes dont les plaintes ont été retenues, et qui seront entendues à titre de témoins par la Cour, les victimes n'auront pas l'occasion de faire valoir leur point de vue. Un *« contre-procès »* devrait donc logiquement s'organiser en marge de l'audience, les associations de victimes étant bien déterminées à se faire entendre.

La deuxième particularité de ce procès est le statut de l'accusation. Le ministère public, représenté par le procureur général près la Cour de justice, Jean-François Burgelin, assisté de l'avocat général Roger Lucas, a requis, par deux fois au cours de l'instruction, un non-lieu contre les trois anciens ministres socialistes. Sans partie civile et sans accusation formelle, le procès s'ouvre donc sur un déséquilibre inhabituel en droit pénal.

La troisième inconnue réside dans l'attitude des personnes appelées à témoigner devant la CJR, dont une partie est mise en examen dans le volet non ministériel du sang contaminé *(voir ci-contre)*. Certains témoins importants ont annoncé leur intention de ne pas déposer devant la CJR, considérant que leurs mises en examen, qui devraient déboucher sur leur renvoi devant une juridiction, entrent en contradiction avec leur statut de témoin.

*Cécile Prieur*

## Le volet non ministériel de l'affaire

**OUTRE** le procès des trois anciens ministres devant la Cour de justice de la République (CJR), l'affaire du sang contaminé comporte un second volet, non ministériel, dans lequel d'anciens responsables administratifs et sanitaires sont mis en cause. Ouverte fin 1993, l'instruction de la juge parisienne Marie-Odile Bertella-Geffroy, qui a mis en examen trente-deux personnes pour *« empoisonnement »* ou *« complicité d'empoisonnement »*, est désormais close. Dix-sept d'entre elles sont appelées à témoigner devant la CJR.

Les personnes mises en examen sont d'anciens membres des cabinets des trois ministres, d'anciens responsables de centres de transfusion sanguine, d'anciens fonctionnaires de la direction générale de la santé ainsi que des médecins spécialistes de l'hémophilie. Il leur est reproché d'avoir contribué à freiner la mise à disposition pour les hémophiles de produits chauffés non contaminés par le virus du sida, d'avoir retardé la mise en place du dépistage systématique du virus du sida dans les dons de sang afin de favoriser la firme française Diagnostics Pasteur et d'avoir collecté du sang dans des milieux à hauts risques, notamment en milieu carcéral.

Mme Bertella-Geffroy a clos son instruction, qui comprend 126 tomes, le 21 octobre 1998. Elle attend aujourd'hui les réquisitions du parquet de Paris afin de décider s'il y a lieu ou non de renvoyer les trente-deux personnes mises en examen pour *« empoisonnement »* ou *« complicité d'empoisonnement »* devant une cour d'assises ou un tribunal correctionnel. Elle va devoir tenir compte de l'arrêt rendu le 2 juillet 1998 par la Cour de cassation, qui a restreint le champ de la qualification d'empoisonnement.

La juge pourrait donc requalifier les faits, en choisissant soit une qualification délictuelle qui relèverait du tribunal correctionnel, soit la qualification de *« violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner »*, qui relève, comme l'empoisonnement, de la cour d'assises. Sa décision pourrait peser sur le cours du procès des trois anciens ministres devant la CJR.

*C. P.*

## Six ans de procédure

● **1992**
– 5 octobre : la juge d'instruction Sabine Foulon se déclare incompétente pour instruire une plainte pour *« empoisonnement »* contre Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé. Les ministres ne peuvent être jugés que devant la Haute-Cour.
– novembre : Laurent Fabius demande à s'expliquer devant un jury d'honneur et propose une réforme constitutionnelle permettant de renvoyer les ministres devant une juridiction ordinaire. Quelques jours plus tard, François Mitterrand estime du *« devoir »* des parlementaires de faire fonctionner normalement la Haute Cour en attendant une réforme *« indispensable »*.
– 19 et 20 décembre : après que Laurent Fabius a accepté de faire déposer une nouvelle proposition de résolution le visant lui-même, l'Assemblée nationale et le Sénat adoptent dans les mêmes termes, et à la quasi-unanimité, une résolution mettant en accusation M. Fabius, Mme Dufoix et M. Hervé pour *« non-assistance à personne en danger »*. Le dossier est renvoyé devant les cinq magistrats de la commission d'instruction de la Haute Cour, composée de conseillers à la Cour de cassation.

● **1993**
– 5 février : la commission d'instruction de la Haute Cour constate que les délits retenus contre les trois anciens ministres sont prescrits. Elle renvoie l'affaire devant le Parlement afin qu'il vote une nouvelle mise en accusation sur le fondement de l'homicide involontaire, la prescription étant plus tardive puisqu'elle commence le jour du décès de la victime.
– 27 juillet : adoption de la loi constitutionnelle créant la Cour de justice de la République (CJR), nouvelle juridiction chargée de juger les ministres pour les crimes et délits commis dans l'exercice de leurs fonctions.

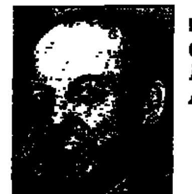
● **1994**
– 20 janvier : une première plainte pour *« empoisonnement »* est déposée devant la CJR contre M. Fabius, Mme Dufoix et M. Hervé.
– 18 juillet : la commission des requêtes de la CJR ayant déclaré recevables les onze plaintes déposées contre les anciens ministres, une information judiciaire est ouverte par le procureur général pour *« administration de substances nuisibles à la santé »*. Elle est confiée à la commission d'instruction de la CJR.
– 20 septembre : la commission d'instruction requalifie les faits en *« complicité d'empoisonnement »*.
– 27-30 septembre : Georgina Dufoix, Edmond Hervé et Laurent Fabius sont mis en examen pour *« complicité d'empoisonnement »* par la commission d'instruction de la CJR.

● **1997**
– 11 mars : le procureur général près la Cour de justice, Jean-François Burgelin, rend un réquisitoire de non-lieu pour les trois anciens ministres. Il estime que la *« responsabilité politique »* ne relève pas du droit pénal.
– 13 mars : la commission d'instruction de la CJR décide de poursuivre son instruction après que la juge Bertella-Geffroy lui a communiqué de nouveaux documents.

● **1998**
– 11 juin : le procureur général près la Cour de justice requiert un nouveau non-lieu contre les trois anciens ministres. Il estime que le gouvernement a, en 1985, agi dans des *« délais conformes »*.
– 2 juillet : saisie d'une autre affaire, la Cour de cassation redéfinit le crime d'empoisonnement en estimant que *« la seule connaissance du pouvoir mortel de la substance administrée ne suffit pas à caractériser l'intention homicide »*.
– 17 juillet : la commission d'instruction renvoie les trois anciens ministres devant la CJR. Elle requalifie les faits en *« homicides involontaires et atteintes involontaires à l'intégrité des personnes »*.




## aux côtés du président Le Gunehec



**FRANÇOIS COLCOMBET**
*Député PS*
*Allier*



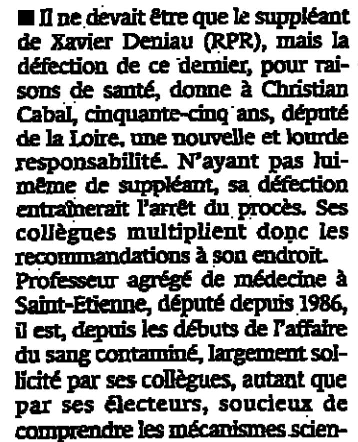
**CHRISTIAN CABAL**
*Député RPR*
*Loire*



**PHILIPPE HOUILLON**
*Député DL*
*Val-d'Oise*



**PATRICK OLLIER**
*Député RPR*
*Hautes-Alpes*



■ Magistrat, fils de magistrat, François Colcombet, député de l'Allier, âgé de soixante et un ans, connaît parfaitement la machine judiciaire. Membre fondateur et président du Syndicat de la magistrature, dans les années 70, il a fait fonction de « M. Drogue » de la ministre des affaires sociales, Nicole Questiaux, en 1982 et 1983, lorsque l'épidémie de sida est apparue parmi les toxicomanes. De 1986 à 1988, il a aussi présidé la 2e chambre civile de la cour d'appel de Paris, qui a eu à connaître des dossiers d'indemnisation de victimes contaminées.
Au sein de la CJR, il s'est battu en vain pour que les parlementaires ne revêtent pas la robe noire des juges : *« Nous jurerons en qualité de député ou de sénateur*, dit-il. *Nous devons donc porter le costume de notre qualité. »* Fabiusien, il est membre du comité de rédaction de la revue *Esprit*, qui a dénoncé la pénalisation de la responsabilité politique des ministres.

● **Suppléant : Alain Vidalies** (député PS, Landes)
Député en 1988, battu en 1993, réélu en 1997, Alain Vidalies, quarante-sept ans, avocat, a fait toute sa carrière politique dans les Landes où, fidèle de feu Jean Poperen, il s'est parfois opposé à Henri Emmanueli lorsque ce dernier présidait le conseil général.

■ Il ne devait être que le suppléant de Xavier Deniau (RPR), mais la défection de ce dernier, pour raisons de santé, donne à Christian Cabal, cinquante-cinq ans, député de la Loire, une nouvelle et lourde responsabilité. N'ayant pas lui-même de suppléant, sa défection entraînerait l'arrêt du procès. Ses collègues multiplient donc les recommandations à son endroit.
Professeur agrégé de médecine à Saint-Etienne, député depuis 1986, il est, depuis les débuts de l'affaire du sang contaminé, largement sollicité par ses collègues, autant que par ses électeurs, soucieux de comprendre les mécanismes scientifiques autant que politiques qui ont abouti à ce drame.

■ Avocat au barreau de Pontoise, proche d'Alain Madelin, Philippe Houillon, quarante-sept ans, député du Val-d'Oise, défendra, au nom de l'opposition, la présomption d'innocence lorsque ce volet de la réforme de la justice viendra devant l'Assemblée nationale. Plus familier du droit des affaires que du droit pénal, ses collègues l'ont sollicité pour le prier de modérer les déclarations de... son suppléant, Charles de Courson (UDF), avec lequel il a cependant travaillé le dossier.

● **Suppléant : Charles de Courson** (député UDF, Marne)
Charles de Courson, quarante-six ans, député de la Marne, est devenu l'un des juges les plus controversés de l'Assemblée. Surnommé le « Fouquier-Tinville » du Palais-Bourbon, ce magistrat de la Cour des comptes ne cache pas sa défiance à l'égard de la *« justice politique »*. A ses yeux, les responsables politiques doivent relever des juridictions de droit commun, comme tout citoyen.
Il n'a pas dissimulé, non plus, son hostilité à l'égard de Laurent Fabius. En 1993, en pleine campagne pour les législatives, il l'avait violemment attaqué dans un tract faisant référence à l'affaire du sang contaminé (*Le Monde* du 14 janvier). Cependant, il se défend de toute partialité et assure que *« chacun doit, dans ce procès, laisser ses opinions au vestiaire »*.

■ Ancien conseiller auprès du premier ministre Pierre Messmer, puis auprès du garde des sceaux Alain Peyrefitte, dans les années 70, Patrick Ollier, cinquante-quatre ans, député des Hautes-Alpes, est l'un des seuls juges à avoir pu expérimenter, comme il le dit lui-même, *« le fonctionnement pratique d'un centre de décision, à très haut niveau, lorsque le ministre vous donne délégation de le représenter lors de réunions »*.
Administrateur de l'hôpital de Briançon et du centre de transfusion sanguine qui en dépend, il s'est penché sur les défaillances de fonctionnement du CNTS, a relu les comptes rendus du procès Garretta et consulté des médecins et des juristes. Conscient de sa lourde responsabilité, il avoue mal dormir la nuit depuis que le procès approche et demande : *« A quoi servirait un jugement politique si c'est pour se retrouver, au lendemain du verdict, seul avec sa conscience ? »*

● **Suppléant : Thierry Lazzaro** (député RPR, Nord)
Député du Nord, âgé de trente-huit ans, Thierry Lazzaro est, avant tout, un cadre du RPR. Il fait partie des rares jeunes députés arrivés dans la « vague bleue » de 1993 qui ont survécu à la débâcle de la droite en 1997. Ancien inspecteur des impôts, il a abandonné ses activités professionnelles pour se consacrer entièrement à la politique, et Nicolas Sarkozy l'a promu à la tête de la fédération RPR du Nord.





# Le combat de Sylvie Rouy, contaminée le 2 août 1985 par le virus du sida

## Elle est une des sept victimes dont la plainte a été retenue par la Cour de justice de la République

**Le 2 août 1985, alors qu'elle venait d'accoucher de son premier fils, Sylvie Rouy fut contaminée par le virus du sida à la suite d'une transfusion sanguine à l'hôpital d'Evry (Essonne). La veille, le 1er août 1985, était entré en vigueur l'arrêté imposant de tester tous les dons de sang. Elle craint une *« parodie de procès »*. Les anciens ministres, nous dit-elle, *« ne seront-ils pas jugés par des potes ? »*.**

**SYLVIE ROUY** en veut beaucoup aux politiques. Et un peu au destin, qui lui a valu d'être la *« dernière morte d'une guerre, après l'armistice »*. C'est le 2 août 1985 que le virus du sida lui a été inoculé. Elle venait d'accoucher de son premier fils, à l'hôpital d'Evry (Essonne).

Une transfusion sanguine lui fut prescrite pour compenser une légère anémie. La veille, le 1er août, prenait effet l'arrêté du 23 juillet 1985 imposant de tester les lots sanguins pour y dépister des anticorps anti-VIH.

Ce règlement ne prévoyait pas la vérification des réserves de sang prélevées auparavant. *« Et moi,* dit-elle le plus calmement du monde, *j'ai reçu des stocks, du sang datant des premiers mois de 1985. »* La maladie, en apparence, n'a pas fait son chemin.

On en chercherait vainement la trace sur le visage rond et lumineux de cette jeune femme de trente-six ans. L'apparence trompe, pourtant : *« Mon corps accepte mal la trithérapie. Quand le réveil sonne, le matin, il me faut dix minutes avant de pouvoir me désengourdir et marcher. Je me sens terriblement fatiguée. »*

Le 26 août 1987, Sylvie Rouy donnait naissance à son deuxième fils, dans le même établissement hospitalier. Le mois suivant, coup de téléphone du médecin-accoucheur à son domicile. La date de la transfusion subie lors du permier accouchement étant *« critique »*, ce dernier l'informe qu'il a pratiqué sur elle un test de dépistage du sida. Que ce test s'avère positif. Qu'il faudrait donc qu'elle se fasse suivre et soumette son mari et ses enfants à des tests. *« Et il a raccroché... »*

Sylvie peine à se remémorer ce qu'elle a ressenti à ce moment précis. La mémoire a fait œuvre sélective. *« Il me semble, en fait, que je n'ai pas réagi. Parce que, à l'époque, le sida, on ne savait pas trop ce que c'était. On n'avait pas encore vu les mourants à la télé. »* Son médecin traitant, pendant un an, se contente de lui prescrire des tests mensuels pour vérifier sa séropositivité.

*« Il était totalement démuni, le pauvre... »* C'est un jeune médecin, consulté un jour par hasard, qui l'oblige à se frotter pour de bon à la maladie. Il l'interroge sur son taux de T4 (lymphocytes). Un vocabulaire abscons pour Sylvie, qui s'initiera vite, néanmoins, un premier bilan sanguin la conduisant tout droit à l'hôpital.

En 1996, alors que la maladie s'est déclarée depuis six ans, les médecins du CHU de Nancy la jugent *« au seuil de la mort »*. Après trois mois passés en chambre stérile, elle ne pèse plus que trente kilos, ne marche plus, ne parle plus, s'injecte elle-même à longueur de journée de la morphine grâce à une pompe. *« Il y avait autour de moi une odeur de terre mouillée. Une odeur de mort. »*

> « Un pour Fabius, un pour Dufoix, un pour Hervé. (...) Si je survis jusqu'au 9 février, ces cachets auront peut-être servi à quelque chose. Je représenterai tous ceux qui ne sont plus là pour témoigner »

Elle décide d'aller *« mourir tranquillement »* chez elle, projet heureusement contrecarré par le professeur Jacques Leibowitch, consulté à l'hôpital Raymond-Poincaré de Garches (Hauts-de-Seine). Sous trithérapie, Sylvie reprend vite du poil de la bête.

*« Dans mon malheur,* estime-t-elle, *j'ai eu une grande chance. »* Le bon médecin. Un mari et des enfants qui n'ont pas été contaminés, malgré la longue période d'ignorance de leur état sérologique. L'absence de maladies opportunistes, mis à part deux zonas. Pour un peu, elle passerait sous silence tout le reste, ce qui est *« dur à vivre »*. Comme le fait que sa maladie l'ait contrainte d'abandonner un métier de surveillante pénitentiaire qu'elle aimait.

Un beau jour de retour de vacances, le directeur de la maison d'arrêt où elle travaille lui propose un poste fixe : la « porte de détention », pièce vitrée de deux mètres carrés d'où se commande l'ouverture de portes permettant d'accéder aux cellules.

*« Je me voyais mal rester huit heures par jour dans une bulle en verre sans contact avec mes collègues. Mentalement, ça ne me convenait pas. Ça faisait sidatorium. »* En cas de refus, lui fait-on savoir, c'est le départ ou le *« comité de réforme »* et la longue maladie. *« Là, j'ai compris que le directeur savait... »*

A son syndicat, l'USP (Union syndicale pénitentiaire), auquel elle demande d'intervenir, le directeur laissera entendre qu'elle a sans doute la cuisse bien légère pour avoir été contaminée de la sorte. Le regard perdu dans le vide, Sylvie ajoute : *« Je n'oublierai jamais. »*

Cet épisode la convaint de se lancer dans la bataille. Elle informe ses deux garçons de cinq et sept ans de sa maladie, évoque son exclusion professionnelle dans les médias régionaux, ne cache plus sa maladie dans sa bourgade de 10 000 habitants. *« Il faut voir,* poursuit-elle, *comment mes collègues parlaient des détenus malades du sida, avant de savoir que je l'avais ! C'est pour ça que j'étais triste de quitter la prison. Les voyous qui avaient le sida, je leur glissais des petits mots pour leur faire comprendre qu'on était dans la même galère. »* Depuis deux ans, elle fait fonction de greffière auprès d'un juge d'application des peines.

Bien plus que sa carrière, c'est son fils aîné qui l'inquiète. Comme il alternait les notes excellentes et médiocres, elle l'a emmené chez un pédopsychiatre, qui lui a fait remarquer la concomitance entre mauvais résultats scolaires et dégradation de l'état de santé de sa mère. *« Mon fils a fini par dire au psychiatre que, s'il n'était pas né, je ne serais pas malade. »*

La tête inclinée pour cacher l'émotion qui la gagne, elle avoue son soulagement de voir approcher la date du procès : *« Je peux lui dire : "Tu vois, le procès va se tenir. Ce n'est pas toi le coupable." »* Pour l'épargner, elle prend sur elle en permanence. Parce qu'elle l'amène chaque matin à l'école, elle ne peut se permettre de rester à la maison, les matins de grande fatigue. *« J'avale des vitamines, et j'y vais. La maladie, on la vit seule. C'est trop lourd pour les autres. »*

Chaque matin, elle pense au procès à venir. *« Un pour Fabius, un pour Dufoix, un pour Hervé »*, se dit-elle en ingurgitant les trois cachets de son traitement. *« Si je survis jusqu'au 9 février, ces cachets auront peut-être servi à quelque chose. Je représenterai tous ceux qui ne sont plus là pour témoigner. »*

Elle n'attend pas vengeance, mais justice. *« La France nous doit bien ça. »* Une sanction pénale, de la prison, *« ce à quoi les accusés auraient droit s'ils étaient de simples ouvriers, et comparaissaient aux assises pour homicide »*. *« Dans les milieux autorisés, on savait déjà au moment de ma transfusion que cinquante personnes étaient contaminées chaque semaine. La preuve, c'est que les proches des politiques ne se faisaient pas transfuser... On n'a pas hésité à sacrifier des vies humaines pour attendre que le test de l'Institut Pasteur soit prêt, pour défendre les intérêts économiques de la France. »*

Elle craint pourtant une *« parodie de procès »*. Les politiques ne seront-ils pas jugés *« par des députés, des potes »* ? Les victimes, simples témoins, et non parties civiles, ne se contenteront-ils pas de répondre sagement à des questions, *« sans pouvoir dire à Fabius ce qu'on pense de lui »* ?

Plus qu'en la justice, Sylvie croit en la médecine. Elle ose espérer qu'un remède sera trouvé à son mal *« et que, si c'est un autre pays que le nôtre qui fait cette découverte, on ira frapper à sa porte sans attendre nos industriels »*.

*Pascale Krémer*

# La crainte des élus face à la « judiciarisation »

## La plupart d'entre eux prônent la modération envers Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé

**IL Y A ENCORE** quelques années, plusieurs d'entre eux, notamment à droite, avaient très durement fustigé les trois anciens ministres, dans l'affaire du sang contaminé. Aujourd'hui, très rares sont les responsables politiques qui ne réclament pas que l'on fasse preuve de mesure à l'égard de Laurent Fabius, de Georgina Dufoix et d'Edmond Hervé et qui ne mettent pas en garde contre la tentation de pénaliser ou de « judiciariser » l'action politique.

François Hollande (PS) et Robert Hue (PCF) ont franchement émis des réserves, dimanche 7 février, sur la légitimité même du procès des trois anciens ministres socialistes. *« Je pense que la justice doit faire son travail, mais ne doit pas se substituer au débat démocratique et à ce que peut sanctionner le peuple, c'est-à-dire, le jour de l'élection, le suffrage universel »*, a ainsi déclaré M. Hue sur TF1. Invité de l'émission « Public », le secrétaire national du PCF a exprimé le souhait d'une *« clarification du rapport entre la responsabilité pénale et la responsabilité politique »*, en évoquant des *« dérives »* et *« une sorte de chasse à l'homme politique »*. *« Il faut effectivement que, pour les Français, il soit bien clair qu'il n'y a pas de traitement de faveur parce qu'on est politique, mais, en même temps, attention à cette évolution, à cette pénalisation de la vie politique »*, a-t-il dit.

M. Hollande souhaite, pour sa part, que le procès *« fasse apparaître la vérité »*. *« On aurait pu s'y prendre différemment. On aurait pu éviter de traduire deux hommes et une femme qui avaient une responsabilité politique mais pas forcément une responsabilité pénale »*, a dit le premier secrétaire du PS au « Club de la presse d'Europe 1 ».

L'opposition affiche le plus souvent des considérations semblables. Christine Boutin (UDF) a invité chacun à reconnaître *« les drames »* des familles, *« mais également les limites humaines »*. Hervé de Charette (UDF) est allé plus loin, jugeant *« tout à fait inéquitable »* que M. Fabius soit *« traîné devant »* un tribunal. S'exprimant sur le sens du procès, François Léotard a défendu les prévenus, qui avaient pris *« les décisions justes et courageuses »*. Laurent Fabius, notamment, a reçu des marques de solidarité de plusieurs personnalités de droite. *« J'ai dit personnellement un certain nombre de bêtises, j'ai pu être blessant à son égard »*, a déclaré Eric Raoult (RPR), le 5 février, sur France-Inter, avant d'estimer qu'il faut aujourd'hui *« aborder ce dossier avec beaucoup de mesure »*. Même Patrick Ollier (RPR), pourtant juge titulaire à la CJR, a affirmé à son tour que l'attitude de M. Fabius *« force le respect »*. Jacques Toubon (RPR) a cependant tenu à souligner qu'*« il faut que les hommes politiques acceptent d'être jugés »*.

**TONALITÉ DIFFÉRENTE**

La question de la responsabilité est posée par tous. Ainsi, le président du Sénat, Christian Poncelet (RPR), considère qu'*« il y a des actes qui pourraient être traduits devant un tribunal administratif, mais pas devant un tribunal pénal »*. Selon lui, il est *« urgent de se pencher sur la sécurité juridique des élus »*. Michel Charasse, sénateur (PS) du Puy-de-Dôme, invité du « Forum de Radio-J », a dénoncé la *« judiciarisation permanente »*, estimant que cela *« conduit la République à de graves déboires »*. *« A force de tout responsabiliser, cela a déjà provoqué, en ce qui concerne les maires, le retrait de 40 % d'entre eux aux dernières élections municipales. Et cela provoque surtout le fait que plus aucun élu ne fait rien »*, a ajouté l'ancien ministre.

Seuls Charles Pasqua (RPR) et Laurent Dominati (DL) ont donné une tonalité un peu différente, qui a parfois choqué dans leur propre camp. *« La justice innocentera s'il y a innocence »*, a ainsi laconiquement commenté M. Pasqua, interrogé, le 3 février, sur France-Info. Le même jour, dans les couloirs de l'Assemblée nationale, M. Dominati, secrétaire général de DL, s'est *« étonné des campagnes de solidarité »* des socialistes à l'égard des anciens ministres, *« car ce n'est pas un procès politique, c'est un procès de justice »*.

*Rle. B*

# Douze députés et sénateurs en robe de juge aux cotés du président Le Gunehec



**FRANÇOIS AUTAIN**
*Sénateur PS Loire-Atlantique*

■ Militant socialiste de longue date, François Autain, médecin généraliste, sénateur de la Loire-Atlantique, âgé de soixante-trois ans, a surtout fait carrière en politique. Trois fois secrétaire d'Etat dans les gouvernements de Pierre Mauroy, notamment auprès du ministre des affaires sociales, il connaît de l'intérieur l'énorme administration de la santé et des affaires sociales.
Fabiusien, il continue aujourd'hui à s'occuper d'affaires sociales au sein du conseil de surveillance de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés.

● Suppléant : **Claude Saunier** (sénateur PS, Côte-d'Armor)
Professeur d'histoire et de géographie, entré dès les années 60 en politique, autrefois proche de Jean Poperen, Claude Saunier, sénateur des Côtes-d'Armor, est maire de Saint-Brieuc. A ce titre, il est donc une des figures politiques du département voisin de celui de l'ancien ministre Edmond Hervé, maire de Rennes et député d'Ille-et-Vilaine. Les deux hommes se connaissent bien, comme tous les « Bretons du PS ».



**MICHEL DREYFUS-SCHMIDT**
*Sénateur PS Territoire de Belfort*

■ Avocat, Michel Dreyfus-Schmidt, soixante-six ans, sénateur du Territoire de Belfort, était déjà juge titulaire de la Haute Cour de justice en 1993. Il a été élu à la même place au sein de la Cour de justice de la République dès la création de cette dernière. Membre du comité directeur du CRIF et ancien président de la section française du Congrès juif mondial, il a toujours dénoncé les attaques antisémites dont M. Fabius, dont il est proche, a pu faire l'objet. Par ailleurs, dès les premières réunions des juges parlementaires, il s'est élevé en vain contre le port de la robe noire des juges de tribunaux correctionnels, tenue qu'il considère comme illégale pour les élus.

● Suppléante : **Josette Durieu** (sénatrice PS, Hautes-Pyrénées)
Professeur d'histoire-géographie, Josette Durieu, fabiusienne, est la deuxième femme parmi les juges. Entrée dans la carrière politique en 1985, âgée de soixante et un ans, sénatrice des Hautes-Pyrénées, elle s'est spécialisée, jusqu'ici, dans les questions européennes.

**LUC DEJOIE**
*Sénateur RPR Loire-Atlantique*

■ Notaire (il a même été président de l'Association des notaires de France), Luc Dejoie, sénateur de la Loire-Atlantique, assure avoir l'habitude de *« la discrétion »* et des *« affaires sensibles »*. Il n'avait, en son temps, suivi que de loin le procès Garretta et n'a pas voulu consulter d'experts ou de scientifiques sur le dossier du sang contaminé.
*« Seuls les faits et les témoignages exposés en audience compteront »*, explique-t-il, en assurant qu'il est certain que *« tout caractère partisan »* sera exclu au procès. Président de conseil général, âgé de soixante-huit ans, il a largement délégué ses attributions à ses vice-présidents, mais compte revenir dans son département durant les week-ends.

● Suppléant : **Patrice Gélard** (sénateur RPR, Seine-Maritime)
Professeur de droit, membre de la commission des lois du Sénat et rapporteur pour avis du budget de la justice, Patrice Gélard, sénateur de la Seine-Maritime, est un expert de la matière juridique plus qu'un familier du système judiciaire. Au Sénat, ce parlementaire âgé de soixante ans est l'un des adversaires les plus constants du projet de loi sur la parité et du PACS.



**PAUL MASSON**
*Sénateur RPR Loiret*

■ Corrézien d'origine, Paul Masson, soixante-dix-huit ans, sénateur du Loiret, est *« donc »* chiraquien de cœur. Après avoir débuté sa carrière dans les anciennes colonies françaises, il est devenu préfet. Il a dirigé le cabinet du ministre de la défense, en 1978. Membre de la commission des affaires étrangères et de la défense du Sénat, il s'est spécialisé dans les affaires de sécurité, de coopération judiciaire et de gendarmerie.

● Suppléant : **René-Georges Laurin** (sénateur RPR, Var)
Croix de guerre, médaille de la Résistance, médaille des Evadés, René-Georges Laurin est un héros de la seconde guerre mondiale. Ce notaire de soixante-dix-sept ans, maire de Saint-Raphaël, sénateur du Var, est entré en politique dès 1944 au côté du général de Gaulle, dont il fut l'attaché de presse en 1947. Parlementaire depuis 1958, il était déjà membre de la Haute Cour en... 1959.

**HUBERT FALCO**
*Sénateur DL Var*

■ Après avoir commencé sa vie dans l'entreprise, Hubert Falco, cinquante et un ans, sénateur et président du conseil général du Var, est très vite entré en politique à la fin des années 60. Il avait déjà attentivement suivi le premier procès Garretta mais a consulté, depuis, de nombreux médecins et juristes. Refusant l'idée d'un procès politique, il ne croit pas à l'apparition d'un clivage droite-gauche et assure : *« C'est l'homme qui, en moi, se déterminera, bien plus que l'élu. »*

● Suppléant : **José Balarell** (sénateur DL, Alpes-Maritimes)
Avocat honoraire au barreau de Nice, membre de la commission des lois du Sénat, José Balarello, soixante-douze ans, sénateur des Alpes-Maritimes, longtemps président de l'office HLM de Nice, fut un proche de Jacques Médecin.

**JEAN-JACQUES HYEST**
*Sénateur UDF Seine-et-Marne*

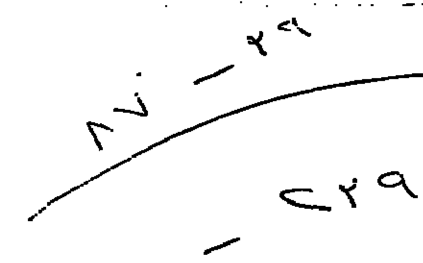
■ Déjà élu à la Cour de justice de la République lorsqu'il était député, Jean-Jacques Hyest a été reconduit dans cette responsabilité au Sénat, qu'il a rejoint, en 1995, comme élu de Seine-et-Marne. Agé de cinquante-cinq ans, ce fonctionnaire territorial, à l'origine, passe pour bien connaître le droit et le monde judiciaire. Edouard Balladur, alors premier ministre, l'avait choisi pour une mission sur la formation des magistrats et des avocats, en 1994. *« J'ai toujours su que la responsabilité du juge est une responsabilité écrasante »*, dit-il. Il a longtemps côtoyé Edmond Hervé et Laurent Fabius lorsqu'il était député ; il les connaît bien et les estime, mais assure n'avoir jamais évoqué le procès avec eux.

● Suppléant : **Jean-Marie Poirier** (sénateur UDF, Val-de-Marne)
Ancien conseiller d'Etat, normalien, agrégé d'anglais, Jean-Marie Poirier, soixante-neuf ans, a choisi la carrière politique après un court passage, en 1959, au cabinet de Roger Frey, alors ministre de l'information. Giscardien, il a été porte-parole de l'ancien président lors de sa dernière année à l'Elysée et jusqu'à sa défaite, en 1981.

***Dossier réalisé par Raphaëlle Bacqué et Cécile Prieur.***

***Lire aussi page 13 le portrait du président Le Gunehec***













crainte des élus
« judiciarisation

plupart d'entre eux ...
... envers Laurent Fabius
... Dufoix et Edmond Hervé





# M. Mégret ambitionne de devancer M. Le Pen aux européennes

LE FRONT NATIONAL-Mouvement national, qui s'est réuni pour la première fois en conseil national, dimanche 7 février, a plébiscité la candidature de Bruno Mégret à la tête de la liste qu'il présentera aux élections européennes du 13 juin. Le président du FN-MN soumettra à l'approbation du comité national, début mai, les candidatures retenues par la commission d'investiture.

Lors d'une conférence de presse organisée à l'issue de ce comité national, qui a eu lieu à Sathonay-Camp, le siège de la fédération du Rhône, tenue par Denis de Bouteiller, le trésorier du parti, M. Mégret a rappelé ses ambitions. Il espère *« gagner la primaire des listes de droite, Pasqua, Le Pen, de Villiers »* et *« arriver en troisième position derrière les listes du PS et du RPR »*. Faisant fi des sondages qui n'accordent pas plus de 5 % à sa future liste, il estime que l'objectif est *« réaliste »*, même s'il le qualifie d'*« ambitieux »*.

Il souhaite séduire les souverainistes, électeurs du Front national, mais aussi au-delà, en se montrant *« optimiste »* face à un Jean-Marie Le Pen enfermé dans une vision apocalyptique : *« La grande différence, c'est que pour Jean-Marie Le Pen et ses amis tout est foutu depuis la signature du traité d'Amsterdam, alors que nous considérons au contraire qu'il existe des possibilités d'inverser le cours des choses »*, a-t-il déclaré, en ajoutant que, selon lui, *« la liste Le Pen, c'est le constat de la fin de la France »* tandis que *« la liste Mouvement national, c'est la reconquête de la souveraineté nationale »*.

Accusé – notamment par Yvan Blot (*Le Monde* du 5 février) – de vouloir *« abandonner progressivement ce qui fait le cœur du programme du Front national »*, le président de ce parti d'extrême droite a réaffirmé qu'il resterait *« fidèle aux 300 mesures »* qu'il a en grande partie rédigées. D'ailleurs, le coup d'envoi de sa campagne électorale sera donné par un meeting sur l'*« insécurité »*, le 18 février, salle Wagram, à Paris.

Parallèlement à cette campagne, le président du FN-MN va faire *« une tournée des départements »* afin de mobiliser les militants frontistes, très sollicités en ce moment par M. Le Pen. Soucieux de démontrer que, contrairement à ce qu'a affirmé récemment M. Blot il n'existe aucun différend avec le conseiller régional de Rhône-Alpes et président de l'association culturelle païenne Terre et Peuple, Pierre Vial, il a indiqué que le FN-MN a créé un *« forum d'action culturelle »* dont la présidence a été confiée à ce dernier. En outre, M. Mégret a annoncé la réorganisation du service d'ordre, rebaptisé *« Département Protection Assistance »*.

De son côté, lors d'un *« conseil national extraordinaire »* du Front national de la jeunesse, au cours duquel Samuel Maréchal a cédé la place de président à un ancien militant de l'Action française, Guillaume Luyt, Jean-Marie Le Pen s'est gaussé de son ex-numéro deux, baptisé à l'occasion *« Bruno Ier le dérisoire »*. *« Vous vous êtes trompé de guerre, vous vous êtres trompé de bataille, M. Nabotléon »*, s'est-il exclamé en affirmant que *« le jusant* [marée descendante] *va remporter cet espèce de magma d'ambitions, de frustrations, d'erreurs d'appréciation, de haine recuite »*.

*Christiane Chombeau*



# Le RPR et l'UDF confrontent leurs visions de l'Europe

## Philippe Séguin refuse à la fois l'« eurobéatitude » des centristes et l'« euroallergie » de Charles Pasqua. François Bayrou dénonce ceux qui vont « vers l'Europe avec des mines de chien battu ». La droite s'assume « plurielle »

**Le conseil national de l'UDF a adopté, dimanche 7 février à Bordeaux, le principe d'une liste autonome aux élections européennes du 13 juin. M. Bayrou, qui conduira cette liste, a admis qu'il y avait là un *« risque »*, mais, a-t-il ajouté, *« le pire risque eût été de ne rien faire (...) et, au bout du compte, de disparaître »*. Aucun dirigeant centriste ne s'est prononcé pour une liste d'union avec le RPR et Démocratie libérale. M. Bayrou a revendiqué l'existence d'une *« opposition plurielle »* qui correspond à la *« majorité présidentielle »*. La veille, devant un millier de jeunes RPR, Philippe Séguin avait anticipé sur la campagne qu'il s'apprête à conduire en dénonçant à la fois l'*« eurobéatitude »* et l'*« euroallergie »*. Face aux listes de l'UDF et de Charles Pasqua, le président du RPR souhaite incarner la liste « officielle » de l'opposition aux socialistes.**

BORDEAUX
*de notre envoyée spéciale*

Sagement, les conseillers nationaux de l'UDF ont levé la main pour approuver leur projet européen et le principe d'une liste autonome aux élections européennes. Avec mesure, ils ont applaudi les orateurs qui alternaient à la tribune. Sans excès, ils ont confirmé au président de leur parti, François Bayrou, qu'ils attendaient de lui qu'il menât la campagne. *« Puisque vous le voulez, et si votre bureau politique en décide ainsi dans quelques jours, je conduirai »* la liste UDF, a finalement acquiescé M. Bayrou, en concluant la réunion du conseil national de l'UDF, convoqué à Bordeaux dimanche 7 février.

Le sort en était joué depuis une quinzaine de jours, mais la décision est désormais officielle : l'UDF partira sous ses propres couleurs au scrutin du 13 juin. Si les centristes sont encore loin d'avoir trouvé l'allant et le dynamisme indispensables à une campagne électorale réussie, ils ont, au moins, fait la démonstration qu'ils sont tous d'accord pour y participer. De Bernard Bosson à Hervé de Charette, en passant par Alain Lamassoure et Pierre Méhaignerie, pas un responsable n'est venu soutenir le contraire à une assemblée dont l'opinion était faite. Même Jacques Barrot, initialement l'un des plus fervents partisans d'une liste d'union de l'opposition, absent dimanche pour cause d'indisposition, a concédé, dans un message aux participants, que *« les conditions »* de l'union *« ne semblent pas être aujourd'hui réunies »*.

**« À LA REMORQUE DE PERSONNE »**

Concis, le billet de Raymond Barre résumait, en peu de mots, les préoccupations des centristes : *« L'UDF veut ainsi prouver qu'elle existe*, a écrit l'ancien premier ministre. *Je m'en réjouis. Je souhaite que ses élus, ses militants se mobilisent et entraînent de nombreux électeurs à voter pour cette liste. Mais la présence compte plus, du point de vue politique, que le résultat obtenu. Celui-ci montrera, en tout état de cause, que l'UDF peut peser dans les élections françaises à venir. Personne ne peut soutenir de bonne foi que l'UDF est prête à des manœuvres politiciennes : elle est dans l'opposition et entend y rester. Mais elle n'est à la remorque de personne et entend se déterminer selon ses principes et ses convictions. »*




De fait, chacun ayant en mémoire le score de la liste conduite par Simone Veil en 1989 (8,42 %), personne ne s'est aventuré à formuler le moindre pronostic pour le soir du 13 juin. *« Je sais que c'est un risque*, a reconnu M. Bayrou, *mais le pire risque eût été de ne rien faire, de ne rien dire, de nous taire, par confort et par conformisme, et, au bout du compte, de disparaître. »* De fait, aussi, le ressentiment à l'égard du RPR, aigu depuis les conditions de l'élection de la nouvelle présidente du conseil régional Rhône-Alpes, était flagrant, comme en ont témoigné les applaudissements, un peu plus nourris que les autres, qui ont salué la présence d'Anne-Marie Comparini. *« Le fait est qu'on nous a claqué la porte au nez »*, a résumé M. de Charette à propos du RPR, en une formule qui a fait florès.

A l'endroit du RPR, en général, et de Philippe Séguin, en particulier, M. Bayrou s'est chargé de formuler les critiques les plus sévères. Revenant sur l'épisode de Rhône-Alpes, un *« révélateur »*, le président de l'UDF a déclaré : *« On pouvait comprendre que nous ayons des divergences. Que l'on change d'avis trois, quatre fois dans la même journée, c'est déjà plus difficile à comprendre. Mais il est carrément inacceptable qu'immédiatement après ce soient des injures, des diffamations, un ton que l'on n'utilise pas à l'égard de ses pires ennemis ! »* M. Bayrou a déploré que le RPR ait tenté d'*« imposer »* M. Séguin comme tête de liste à l'UDF, *« par intimidation »*, *« le seul qui, sur le sujet* [de l'Europe], *ne pouvait pas être rassembleur »*.

**« ADDITIONNER LES SOUTIENS »**

*« C'eût été admettre que nos concitoyens ont raison lorsqu'ils pensent qu'un homme politique peut changer d'avis et de conviction comme de chemise »*, a ironisé M. Bayrou. *« Nous ne sommes pas des eurobéats, mais nous n'allons pas vers l'Europe avec des mines de chien battu »*, a-t-il ajouté, répondant ainsi aux propos tenus la veille par M. Séguin *(lire ci-dessous)*, en présence de Wilfrid Martens, président du Parti populaire européen et de son groupe au Parlement de Strasbourg.

L'ancien ministre de l'éducation a revendiqué, pour l'avenir, une *« opposition plurielle »*, où le RPR et l'UDF soient *« à égalité de droits et de devoirs »*. Cette opposition, il la situe dans le cadre d'une *« majorité présidentielle »*. Et, puisque Jacques Chirac serait *« une référence commune »*, le président de l'UDF s'est empressé de placer sa future liste sous son haut patronage, pour ne pas laisser au RPR le monopole du président de la République. *« Certains ont entrepris de l'entraîner sous leur bannière*, a-t-il déclaré. *Ce n'est pas rendre service à la fonction présidentielle que de vouloir l'attirer dans le jeu des partis. L'intérêt du président de la République, c'est qu'il puisse additionner les soutiens, faire des additions, et non pas subir des soustractions »*, au soir du 13 juin, a plaidé M. Bayrou. A droite, la campagne électorale a commencé sur les chapeaux de roue.

*Cécile Chambraud*

## « Un processus fédératif que nous voulons poursuivre »

*RÉUNI dimanche 7 février, à Bordeaux, le conseil national de l'UDF a adopté une série de propositions sur l'Europe, rassemblées dans un document intitulé* « Vers une nouvelle Europe », *qui servira de base à la campagne de la liste conduite par François Bayrou aux élections du 13 juin. Dans une intrudOction à ce document d'une dizaine de pages, M. Bayrou écrit :* « Pour nous, l'Europe, c'est une fédération d'Etats et de nations en train de se constituer, un processus fédératif, que nous voulons poursuivre. »



VERBATIM

*Au chapitre des institutions, le texte propose* « l'élaboration d'une Constitution européenne qui définira les droits et devoirs fondamentaux des citoyens européens ; le statut et le fonctionnement des institutions de l'Union ; une nouvelle répartition des compétences entre l'Union européenne et les Etats, qui concentre vers l'Union les missions d'intérêt véritablement commun ». « L'Europe a besoin d'un visage. Les citoyens doivent pouvoir identifier la voix qui s'exprimera tant au sein de l'Europe, pour faire valoir les enjeux de nature économique et sociale, qu'auprès des grands ensembles mondiaux pour défendre les intérêts de l'Union dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité. Le président de l'Union assurera la présidence de la Commission et la fonction de haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune. *(...)* Afin de renforcer sa légitimité, nous proposons son élection, dans un premier temps, au suffrage universel indirect par un collège composé du Parlement européen et de parlementaires nationaux *(...)*. A terme, nous proposons qu'il soit élu au suffrage universel direct de l'ensemble des citoyens de l'Union. La durée de son mandat sera de cinq ans. Le président nommera les commissaires, qu'il pourra révoquer de sa propre initiative ou après un vote de défiance du Parlement. »

*Le document plaide aussi pour que* « les députés européens soient élus à la représentation proportionnelle dans le cadre de circonscriptions régionales ».

*En matière de sécurité l'UDF prône l'*« élaboration d'un droit pénal européen », *la* « transformation d'Europol en police fédérale européenne de type FBI », *la* « création d'un corps de douaniers européens », *la* « création d'un parquet européen », *la* « création d'une force de projection destinée aux opérations de maintien de la paix ».

*Dans le domaine économique, l'UDF est partisane de* « fixer à l'Europe un objectif de croissance chiffré, en coordonnant les politiques budgétaires au sein d'un contrat de croissance » *et le* « lancement d'un programme d'harmonisation fiscale progressive ». *L'UDF souhaite aussi* « accélérer la mise à disposition des pièces et des billets en euros » *et* « harmoniser les taux, l'assiette et les modalités de recouvrement de l'impôt sur les sociétés et son transfert partiel ou total à l'Union ». *Le* « droit du travail » *sera, lui aussi, harmonisé.*

# Philippe Séguin veut incarner, seul, l'union de l'opposition

**QUAND** le haut fonctionnaire Philippe Séguin donnait des cours à Sciences-Po et trouvait une copie « hors sujet », il s'arrêtait à la deuxième page et, magnanime, il ne mettait pas de note. Samedi 6 février, le président du RPR, Philippe Séguin, a trouvé deux listes « hors sujet », parmi celles qui se préparent pour les élections européennes : la liste UDF que conduira François Bayrou et celle de Charles Pasqua. Magnanime, il ne leur a pas attribué de score.

Les affiches sont prêtes, *« Europe-Séguin »*, sur le modèle de celles qui avaient assuré le succès de l'élection présidentielle de 1995, *« Chirac-Séguin »*. Les tee-shirts sont déjà imprimés : *« Les jeunes avec Séguin »*. Les banderoles garantissent : *« Séguin, j'y crois »*, *« Rhône-Alpes avec Séguin »*. Officiellement, M. Séguin n'est pas encore candidat aux élections européennes. Il attend, pour ce faire, la réunion, samedi 13 février, du conseil national du mouvement gaulliste. L'accueil organisé que lui ont réservé plus d'un millier de jeunes du RPR, samedi, dans une salle du Louvre destinée d'ordinaire à la présentation des collections de haute couture, avait seulement valeur de piqûre de rappel.

Plus d'une heure durant, la garde rapprochée du président a fait monter la pression, à la manière des « shows » télévisés. Vincent Roger, son propre chef de cabinet, ancien secrétaire à la jeunesse : *« Un seul jour, un seul tour pour mettre la pâtée à Jospin ! »* Roger Karoutchi, ancien directeur de cabinet et député européen : *« Cette liste conduite par Philippe Séguin sera, j'en suis convaincu, en tête de toutes les listes. »* François Fillon, en compagnon fidèle : *« Il a la force d'Obélix, l'astuce d'Astérix, la sagesse de Panoramix. »* Même si, reconnaît le porte-parole du RPR, *« depuis quelque temps, on a perdu la recette de la potion magique »*. Nicolas Sarkozy, enfin : *« Le RPR est la première force d'opposition aux socialistes. »*

**CIMETIÈRE DES AMBITIONS**

La chose est entendue. D'ici au 13 juin, date du scrutin, il y aura la liste d'union de l'opposition, conduite par le président du RPR, et des petites listes. Aussi sera-t-il *« inutile de croiser le fer avec ceux qui, pour un motif ou un autre, seront hors sujet »*. *« Le problème n'est pas de savoir si l'on est pour ou contre l'Europe* (...). *Le problème est de savoir quelle Europe nous voulons »*, a précisé M. Séguin.

Impérial, le député des Vosges est sans illusions : *« S'agissant des ambitions personnelles, les européennes ressemblent plutôt au cimetière des éléphants. »* Mais, foin des hésitations des semaines passées, *« nous allons y aller »*, pour expliquer *« dans un immense effort pédagogique »* ce qu'est l'Europe. *« C'est notre devoir. C'est mon devoir »*, estime le président du RPR.

D'un côté, il y a l'Europe des socialistes, *« un super-Etat, avec de super-impôts et de super-contraintes »*. De l'autre, il y a l'Europe de Jacques Chirac, l'*« Europe unie des Etats »* qui n'est *« pas un alibi au renoncement national, mais le levier qui doit favoriser la modernisation du pays »*. *« Aux dires de certains, les élections européennes* [n'ont] *aucune portée intérieure* (...). *Comment peut-on dire des choses pareilles ? »* Voilà pour Charles Pasqua.

Pour ceux – l'UDF en l'occurrence – qui se préoccupent de *« boutique »* et qui allaient se réunir, le lendemain, à Bordeaux, le trait est plus développé et plus mordant : *« La proportionnelle autorise toutes les fantaisies. Alors, on en profite souvent pour s'ébrouer, se divertir et même se dissiper. »* Ceux-là souhaitent *« à toute force passer à la toise du suffrage »* pour *« affirmer leur identité ou, plus simplement encore, rappeler leur existence »*. Du reste, à quoi ont bien pu servir, si on mesure dans la durée, les scores réalisés dans le passé par les listes conduites par Bernard Tapie ou Philippe de Villiers, s'interroge sans pitié M. Séguin ?

**SACRIFICE PERSONNEL**

Le RPR est sans illusions. Il n'obtiendra sans doute pas la caution qu'il aurait pu espérer du président de la République s'il était parvenu à entraîner dans son sillage à la fois l'UDF et Démocratie libérale. *« Les conséquences politiques des élections européennes* [sont] *généralement assez imprévisibles. Quoique à peu près toujours aberrantes. Plus précisément encore, elles s'apparentent à un vrai jeu de massacre... Ou, n'ayons pas peur des mots, à un véritable attrape-nigaud. Il est ainsi fortement déconseillé à tout homme politique responsable de se lancer dans une pareille aventure, où il n'y a que des coups à prendre. »*

M. Séguin a ainsi pris date pour son commentaire postélectoral du soir du 13 juin, pour le cas où le résultat serait très inférieur au niveau habituel atteint par la formation gaulliste. Il indique aussi de cette manière à quel point il se sacrifie au nom de la *« reconquête »*.

Mais d'ici là, tout sera mis en œuvre pour lutter contre *« deux écueils : une sorte d'eurobéatitude d'un côté, une véritable euroallergie de l'autre »*. Le RPR compte sur son appareil pour faire la différence avec l'UDF et avec M. Pasqua. Rien ne sera négligé, pas même les figures imposées. Au lendemain de son investiture officielle, M. Séguin sera, dimanche 14 février, en Gironde, aux côtés d'Alain Juppé. Un rendez-vous prévu de longue date.

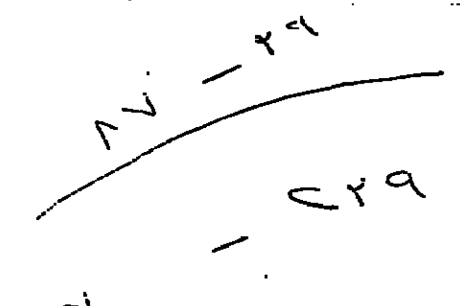
*Jean-Louis Saux*

## « Le chef de l'Etat a un devoir d'impartialité »

**Le député européen Jean-Louis Bourlanges (UDF), vigoureux partisan d'une liste UDF aux élections européennes face à celles du RPR et de DL, a déclaré, dans un entretien au *Journal du dimanche* (du 7 février), que, *« pour que la majorité présidentielle sorte indemne, voire renforcée de l'élection européenne, le chef de l'Etat a un devoir d'impartialité entre le RPR et l'UDF »*.**

***« Ceux qui ont joué à fond la carte de l'intransigeance n'ont-ils pas en fait cherché à piéger le président ? »*, demande M. Bourlanges, avant de juger que, *« des trois listes de l'opposition républicaine, celle de l'UDF est la plus proche des engagements présidentiels, tant sur l'euro que sur le refus de toute connivence avec l'extrême droite »*. Il estime, enfin, que *« si Jacques Chirac avait vraiment voulu une liste unique, il s'y serait pris autrement »*.**







# Le PS renvoie après 2001 la réforme de la taxe d'habitation

## Même prudence sur l'intercommunalité

**QUINZE MINISTRES** entouraient Lionel Jospin, samedi 6 février à Paris, lors d'un séminaire d'une demi-journée organisé avec la direction du Parti socialiste – soit quarante-trois présents sur les cinquante-cinq membres du bureau national – sur le thème « Démocratie et territoires ». Deux ministres non socialistes, Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur, et Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, ont été entendus et, expliquait un de leurs collègues, *« ils ne se sont pas lancé de fléchettes »*.

Dans ce séminaire, le second du genre, un premier ayant eu lieu le 25 avril 1998 à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) sur l'Europe, le PS a présenté plusieurs rapports : Bernard Poignant sur les finances locales, Gilles Savary sur la décentralisation, Michel Sapin sur les contrats de plan, André Laignel sur les fonds structurels ; François Hollande, premier secrétaire du PS, a enjoint ses amis d'être *« les pionniers de la décentralisation »*. Mais la plupart des projets de réforme concernant la démocratie locale, adoptés lors d'une convention sur la démocratie en juin 1996, ont été renvoyés à l'horizon 2001 ou même 2007.

M. Hollande, après avoir centré la réflexion autour de trois thèmes – *« l'efficacité de l'organisation territoriale »*, *« la lutte contre les inégalités territoriales »* et *« la démocratie locale »* –, a annoncé la tenue d'une convention nationale sur les territoires au premier trimestre 2000. D'ici là, a-t-il indiqué devant la presse, *« il y a des choses que nous pouvons engager avant les élections municipales de 2001 »*, mais les réformes importantes seront renvoyées après cette date.

Le 4 février, lors du débat à l'Assemblée nationale sur le projet de loi sur l'intercommunalité, des députés socialistes, comme Bernard Roman, député du Nord, avaient proposé d'avancer sur l'élection au suffrage universel des structures intercommunales, en y recourant, dans une première étape, pour les conseils de communauté urbaine. Le ministre de l'intérieur avait plaidé pour une *« réflexion approfondie »* sur la question de l'élection directe des structures intercommunales mais, avait-il ajouté, *« sans doute pouvons-nous aller plus vite dans le cadre des communautés urbaines, formule déjà bien rodée »* (*Le Monde* du 6 février).

Samedi, M. Roman, comme Jean-Pierre Sueur, le maire d'Orléans (Loiret), auteur d'un rapport sur la politique de la ville, ont de nouveau plaidé pour l'élection au suffrage universel des structures intercommunales, mais la majorité du bureau national, emmenée notamment par Pierre Mauroy, maire de Lille et sénateur du Nord, a souhaité *« s'engager doucement dans cette voie »*. Pour M. Hollande, l'application de cette proposition ne peut être qu'une *« perspective »* pour les élections municipales de 2007. *« Avant 2001, il n'est pas concevable de créer des structures d'agglomération élues au suffrage universel »*, a-t-il affirmé, en faisant état de sa volonté de *« favoriser d'abord l'émergence des structures d'intercommunalité »*.

**ÉVITER « LES EFFETS PERVERS »**

Cette même prudence se retrouve sur la réforme de la taxe d'habitation, visant à introduire une meilleure prise en compte des revenus, qui a fait l'objet d'un échange avec Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, et Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget. M. Hollande a fait état d'un *« consensus »* sur les difficultés de sa mise en œuvre et sur la nécessité de réaliser au préalable *« les simulations nécessaires »* afin d'éviter *« les effets pervers »* des transferts à réaliser. *« Ce n'est pas une réforme que l'on peut improviser*, a souligné le député de Corrèze. *Le risque, c'est que les pauvres paient moins mais que les moins pauvres paient plus. »* Même s'il s'agissait d'*« un séminaire d'éclairage et non de décisions »*, M. Hollande a toutefois conclu qu'*« il ne peut être question avant 2001 de modifier la taxe d'habitation selon le revenu, même si c'est une perspective de moyen et long terme »*. Dans l'immédiat, a-t-il souligné, le PS entend privilégier sa réflexion sur *« l'actualisation des valeurs locatives »*.

***Michel Noblecourt***

# Européennes : M. Chevènement ne conduira pas une éventuelle liste de la « gauche républicaine »

## A défaut d'un accord avec le PS, il propose la tête de liste à Sami Naïr

**Le congrès du Mouvement des citoyens, réuni du vendredi 5 au dimanche 7 février à Créteil, n'a pas arrêté sa stratégie pour les élections européennes du 13 juin. Face à des délégués quasi unanimes en faveur d'une liste autonome, Jean-Pierre Chevènement a proposé que cette liste éventuelle soit conduite par l'universitaire Sami Naïr. Mais il attend, d'abord, le résultat de ses négociations avec le PS.**

**JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT** a sorti son joker. Sami Naïr, universitaire, actuel délégué interministériel au codéveloppement et aux migrations internationales, proche conseiller du ministre de l'intérieur, et un des huit vice-présidents nouvellement élus du Mouvement des citoyens pourrait conduire une liste de la « gauche républicaine » aux élections européennes du 13 juin. Il s'agit d'une des deux hypothèses retenues, dimanche 7 février, par M. Chevènement, réélu président du MDC, par 98,14 % des suffrages, à l'issue de trois jours de congrès. Soulevé par les 570 délégués présents dans la salle, un tonnerre d'applaudissements a accueilli ce qui ne reste pour l'instant qu'une *« hypothèse »*.

Même si elle prend la base des chevènementistes à rebrousse-poil, la seconde hypothèse reste pourtant, au bout du compte, la plus vraisemblable. *« La recherche d'une alliance dynamique avec le PS ne doit pas être écartée à la légère »*, a indiqué M. Chevènement, avant d'inviter les congressistes à ne pas avoir un *« réflexe de vierge effarouchée »*. Une telle attitude reviendrait à douter de *« l'âme »* du MDC et de *« sa fermeté »*. *« C'est avec Lionel Jospin que nous pouvons jouer un rôle décisif »*, a-t-il rappelé. Comme pour mieux souligner son appartenance au gouvernement et à la majorité « plurielle », le ministre de l'intérieur a, de toute façon, écarté l'hypothèse de conduire lui-même une liste autonome.

Las ! A plus de 80 %, la salle rêvait d'une liste autonome. *« Le MDC n'est pas composé uniquement d'anciens du PS. Que signifierait pour eux, un retour au bercail, puisqu'ils n'y ont jamais été ? Quant aux autres, ils ont déjà donné »*, expliquait, samedi, Alain Pe-riès de Seine-Saint-Denis, fortement applaudi, avant de conclure que le MDC représente *« le fer de lance de la gauche républicaine, face à la gauche libérale, soumise au marché »*. *« Faire une liste avec le PS, je dis non merci »*, renchérit un délégué des Alpes-Maritimes, prêt à *« tendre la main aux républicains, au-delà de nos sensibilités de gauche »* et à proposer une liste composée de *« républicains, de communistes et de gaullistes »* dans l'esprit du *« Conseil national de la Résistance »*.

Face à ces réactions univoques, Jean-Pierre Michel, député MDC de Haute-Saône, a bien essayé de désamorcer les ardeurs de la salle pour la formation d'une liste autonome. Il a d'abord rappelé que sur le plan politique comme sur le plan national, le MDC *« avait eu du mal à se remettre du score très mauvais »* (2,54 %) obtenu aux européennes en 1994, Précisant que l'échéance de juin n'avait *« rien de fondamental »*, il a donc convié les délégués à regarder plus loin et à *« réfléchir aux futures élections, à commencer par les présidentielles »*.

**ACCUEIL « DISCOURTOIS »**

La décision finale ne sera prise de toute façon qu'au cours d'un conseil national extraordinaire qui se tiendra au plus tôt dans trois semaines, et au plus tard *« au week-end des Rameaux »*, soit une semaine *« avant Pâques »*, a précisé M. Chevènement. Le maintien du suspens permet au ministre de l'intérieur de faire monter les enchères, en cas de participation à une liste socialiste. L'ambition est d'obtenir autant de candidats en position éligible que le PRG, soit au moins deux.

Accueillis sous les sifflets d'une partie des militants, François Hollande et Christophe Cambadélis, qui menaient, dimanche, la délégation du PS, ont pu mesurer le climat de la salle, avant d'être applaudis à la demande expresse de Georges Sarre, président délégué du MDC, qui a qualifié ce premier accueil de *« discourtois »* mais d'*« apolitique »*.

*« Nous ne cherchons pas de renfort. S'ils veulent venir avec nous, ils seront bien accueillis »*, a expliqué le premier secrétaire du PS devant les caméras, après le discours de M. Chevènement. Juste avant, embrassant chaleureusement Sami Naïr, il lui avait lancé : *« Quoi que tu fasses, tu seras le bienvenu ! »*

***Alain Beuve-Méry***

# M. Hue songe à Mme Buffet pour sa succession à la tête du PCF

**LE SECRÉTAIRE NATIONAL** du PCF a confirmé, dimanche 7 février, lors de l'émission « Public », sur TF 1, qu'il songeait à Marie-George Buffet pour prendre sa succession (*Le Monde* du 26 janvier). Elle *« a toutes les qualités pour être à la fois longtemps ministre, et aussi, un jour peut-être,* [exercer] *des responsabilités au plus haut niveau du parti »*, a assuré M. Hue devant la ministre de la jeunesse et des sports. En présence de la philosophe Geneviève Fraisse, seconde sur la liste communiste aux élections européennes, M. Hue a aussi expliqué que cette « ouverture » signifiait que *« les communistes, à eux seuls, n'ont pas réponse à tout dans la société »*. Enfin, M. Hue a jugé *« impuissante »* la démarche d'Arlette Laguiller : *« Elle a du mal à s'ouvrir, à sortir de ses replis. Je ne peux pas tomber dans ces anathèmes »*, a-t-il expliqué.

# Les communistes conservent la mairie de Saint-Martin-d'Hères

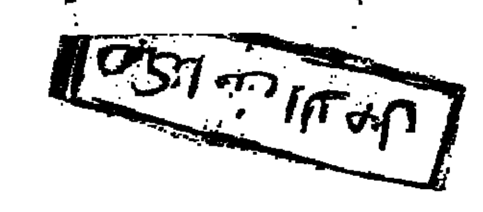
**LA DÉMISSION**, pour raisons de santé, de Joseph Blanchon (PCF) de ses mandats de maire et de conseiller général de Saint-Martin-d'Hères n'a pas fragilisé la majorité de gauche dans l'un de ses fiefs isérois. Au contraire, le Parti communiste consolide ses positions. La liste de la gauche « plurielle », emmenée par le communiste René Proby, a remporté, dimanche 7 février, les élections municipales avec 44,89 % des voix, gagnant près de dix points par rapport à 1995, et assurant deux sièges supplémentaires à la majorité municipale. Dans la cantonale partielle, José Arias (PCF), nettement en tête au premier tour, a bénéficié, dimanche, du report des voix de gauche, recueillant 58,89 % des voix. Le candidat de la droite, Daniel Chazal (RPR), a fait un score inférieur à celui de 1994.

**DÉPÊCHES**

■ **EUROPÉENNES : Jack Lang a affirmé**, samedi 6 février, que *« ce qui compte, ce n'est pas la binette d'un tel ou d'un tel »* mais la capacité des socialistes à *« mener une campagne qui aura de la gueule, du panache, qui fera rêver les Français »*. L'ancien ministre, qui avait été pressenti pour conduire la liste PS aux élections européennes, a réaffirmé qu'il n'avait *« rien demandé à personne »*.

■ **CORSE : Paul Natali, sénateur RPR de Haute-Corse, a quitté**, samedi 6 février, ses fonctions de président de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Bastia et de Haute-Corse. Fin janvier, le Conseil constitutionnel avait jugé ses fonctions de sénateur et de président de la CCI *« incompatibles »*.





# Lyon veut retrouver la magie de son confluent

**Abandonné au désordre urbanistique, l'espace prestigieux où se rejoignent Rhône et Saône est l'objet d'un gigantesque projet d'aménagement. La reconquête de la porte sud s'étalera sur un quart de siècle et nécessitera 25 milliards de francs d'investissement**

LYON
*de notre envoyé spécial*

Entre Saône et Rhône bat le cœur historique de Lyon. Mais à deux stations de métro de la place Bellecour, ce riche tissu urbain s'interrompt soudain, bloqué par une double barrière : au pied de la place Carnot, l'autoroute A 6 sort du tunnel de Fourvière et, avant d'obliquer vers le sud, traverse un centre d'échange – à la fois gare routière et espace commercial – qui déploie ses bastions fortifiés ; puis la gare SNCF de Perrache, juchée sur son viaduc haut de trois étages, corsetée par une batterie d'escalators, constitue un dernier verrou.

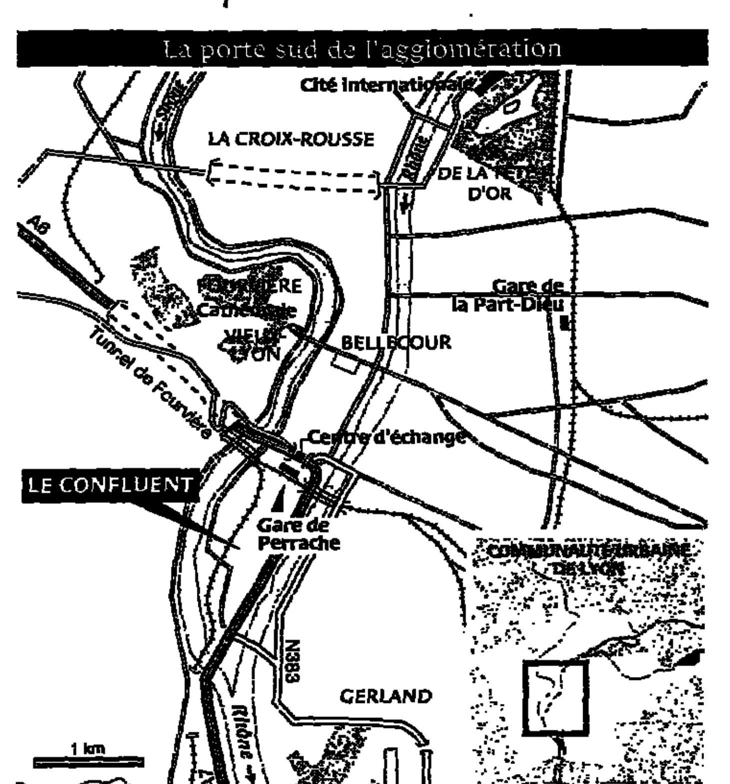
Pour franchir ces obstacles il faut se faufiler sous l'une des deux voûtes encore en fonction, lugubres boyaux qui passent sous les voies ferrées. Pourtant, de l'autre côté de cette muraille, la presqu'île se prolonge. Au-delà des prisons Saint-Joseph et Saint-Paul et de la gendarmerie adjacente, on trouve les médiocres HLM de Sainte-Blandine, regroupés autour d'une église. Le quartier compte aujourd'hui sept mille habitants. Ils étaient le double il y a une génération.

Sur le reste de ces 150 hectares, encadrés par l'autoroute qui longe le Rhône à grand bruit et les voies ferrées qui filent vers le sud, on remarque un autre exemple de l'architecture carcérale – une résidence pour les gendarmes et leurs familles, cernées de grilles –, un port de plaisance où végètent quelques péniches, des entrepôts, des emprises de l'EDF et le Marché d'intérêt national (MIN), appelé aussi marché de gros, immense bâtiment de béton inauguré en 1961. C'est là que s'est ouverte, en octobre 1998, l'exposition Lyon Confluence. Devant le succès remporté par une telle manifestation dans un endroit aussi peu festif (quinze mille visiteurs depuis le 15 octobre), elle a été prolongée jusqu'en avril.

**CONCOURS RESTREINT**

Avec Lyon Confluence, le maire de Lyon, Raymond Barre, entend réaménager l'ensemble de ce territoire. « *Cette pointe qui descend vers la mer*, indique-t-il, un rien lyrique, *c'est une invite à se tourner vers l'avenir. J'ai donc fait faire une étude pour cadrer ce rêve.* » Il en est sorti un concours restreint qui opposait plusieurs équipes d'architectes : celle du japonais Kenzo Tange, celle de l'espagnol Ricardo Boffill et celle d'un autre espagnol, Oriol Bohigas, associé au français Thierry Melot et à la paysagiste Catherine Mosbach. Ce sont ces derniers qui ont gagné.

Oriol Bohigas a été l'un des artisans du renouveau urbain de Barcelone dans les années 80 et 90. Thierry Melot est à la tête d'une grosse agence parisienne rompue aux chantiers lourds. Au marché de gros, leurs propositions sont développées à travers des plans, des maquettes, des photos et des dessins.




Le public, très divers, examine et discute longuement des aménagements présentés. Ceux-ci sont nés d'une étude attentive de ce territoire.

Premier constat : le confluent est le prolongement du centre de la ville. C'est un site prestigieux entre les deux fleuves, et une opportunité foncière à saisir puisque 80 % du sol appartient au domaine public ou parapublic. C'est aussi un lieu dont toutes les fonctions sont aujourd'hui obsolètes. Pour en tirer partie, une stratégie globale s'impose.

Deuxième constat : l'autoroute urbaine, infrastructure dépassée, lacère la ville au lieu de la servir. La condition *sine qua non* de tout aménagement est donc la disparition de cette voie rapide. Ce qui permettrait la reconquête des berges du Rhône et la résurrection du cours de Verdun enseveli sous le béton du centre d'échange de Perrache.

**RECONQUÊTE**

Il faut donc trouver une solution de rechange à cette traversée expresse. On peut attendre le grand contournement de Lyon par une rocade ouest. Dans ce cas, les édiles lyonnais devront patienter une bonne dizaine d'années avant de songer à aménager cette pointe. Il faut donc trouver une solution plus rapide mais supportable financièrement pour la communauté urbaine de Lyon (Courly). Les architectes préconisent de faire passer sous la colline de Sainte-Foy un tunnel autoroutier de 5,5 kilomètres qui relierait l'échangeur de Valvert à l'A 7, au-delà de la Mulatière. Le coût de cette construction est estimé à 4 milliards de francs (609 millions d'euros) et les délais seraient de cinq à huit ans.

L'actuel tunnel de Fourvière déboucherait donc sur le cours de Verdun redevenu boulevard urbain. Le centre d'échange serait détruit et l'important centre commercial qui lui est attaché dispersé sur les parvis de la gare SNCF, restructurée et dégagée de sa gangue. Sept voies franchiraient, au niveau du sol, le viaduc de Perrache, reliant ainsi l'au-delà à l'en-deçà des voûtes, barrière physique autant que frontière sociale. La reconquête de cet au-delà commencera dès le début de l'avenue Charlemagne élargie, avec une grande place où, symboliquement, les Archives municipales, mémoires de la ville de Lyon, seront, dès l'an 2000, implantées à la place d'un centre de tri postal.

Le métro, dont le terminus est à Perrache, en surface, replongera sous terre et poursuivra sa course jusqu'au bout du confluent. Le viaduc de la SNCF, qui suit un chemin parallèle, sera isolé dans un caisson, au milieu de la trame urbaine. Celle-ci sera redessinée et étendue à l'ensemble du territoire. Quatre quartiers doivent être créés. Celui du Confluent, le plus méridional et le plus résidentiel, ponctué par une tour dédiée à l'Europe ; celui de la Saône, tourné vers le port de plaisance entièrement réaménagé ; celui de Sainte-Blandine, rénové et étendu jusqu'au Rhône ; et celui de la gare, voué aux affaires, bureaux et commerces. L'extrémité de la presqu'île accueillant un parc où les voies SNCF seront enfouies sous les déblais du tunnel autoroutier de Sainte-Foy.

Le marché de gros dont le déménagement vers Corbas est acquis vers 2002, cédera la place à un équipement public lourd, « *culturel, scientifique et technique* », souhaite Raymond Barre. Il devrait se dresser au centre d'un parc humide, qui s'appuierait sur les anciennes structures de la gare d'eau du XVIII[e] siècle. Le projet d'un coût global de 20 à 25 milliards de francs (3 milliards à 3,8 milliards d'euros), devrait être achevé au bout d'une période de vingt-cinq à trente. Il a donc le temps de subir bien des modifications. Mais il serait dommage qu'il passe purement et simplement à la trappe.

*Emmanuel de Roux*

## Perrache, Lacroix-Laval : les précurseurs de Raymond Barre

LYON
*de notre envoyé spécial*

A la fin du XVII[e] siècle, la pointe de la presqu'île, entre Saône et Rhône, s'arrête aux environs de l'actuelle place Carnot. Au-delà, on trouve une poignée d'îles dont les contours mouvants changent au gré des crues. Pourtant, dès cette époque, on songe à rattacher les plus importantes d'entre elles (l'île Mogniat) à la terre ferme. Pour cela, il faut dompter le cours du Rhône, ici particulièrement erratique. C'est ce qu'envisage de faire Antoine-Michel Perrache, qui, en 1769, obtient de la municipalité lyonnaise de lancer une chaussée sur ces îles. Sur une levée, doublée d'un canal, il doit installer une série de moulins et, un peu plus bas, une gare d'eau. Le tout est accompagné d'un projet immobilier. En dépit du renfort de l'architecte Soufflot, dépêché par le roi, les travaux avancent si lentement que ni la gare de bateaux ni les moulins n'auront le temps de fonctionner. En revanche, ils favorisent l'ensablement : la presqu'île s'allonge.

Sous l'Empire, on songe à l'aménagement d'un palais impérial au confluent des deux fleuves. En 1826, le projet Perrache est définitivement abandonné. On lui substitue le plan de Lacroix-Laval, qui propose à la municipalité un découpage des terrains en lots à vocation industrielle (entrepôts, moulins, nouvelle gare d'eau). Mais le chemin de fer naissant va modifier une fois de plus ces desseins : le chemin de fer de Saint-Etienne (1833) ayant son terminus à la Mulatière, la ligne PLM qui arrive de Paris va établir son débarcadère plus haut pour bloquer le passage : la nouvelle gare, construite sur un remblai et appelée Perrache (1856), provoque la rupture de la continuité urbaine. Au-delà des voûtes, la presqu'île, définitivement stabilisée, devient la plate-forme logistique de Lyon avec ses entrepôts, ses arsenaux, ses greniers, ses usines à gaz et sa batellerie. Le nouveau quartier Sainte-Blandine permet de loger les prolétaires affectés à ces industries.

Au milieu des années 60, quand le plan autoroutier français se met en place, le maire de Lyon, Louis Pradel, obtient que l'A6 traverse sa ville, histoire d'inciter les automobilistes à y faire une halte. On construit donc l'autoroute sur le cours de Verdun, qui disparaît, et le long du Rhône, où les platanes de la promenade sont tous abattus. Ce verrou sera complété par la création du centre d'échange. L'« au-delà des voûtes » est définitivement coupé du cœur historique de la ville. Et le quartier Sainte-Blandine, déjà déshérité, ne tarde pas à dépérir. C'est l'ensemble de ces 150 hectares qu'il s'agit de revivifier.

*E. de R.*

## Les préalables financiers du projet

LYON
*de notre envoyé spécial*

Raymond Barre (app. UDF) a annoncé *urbi et orbi* qu'il ne se représenterait pas aux élections municipales de 2001. Il entend quand même enraciner Lyon Confluence avant la fin de son mandat, deux ans à peine. « *C'est un projet consensuel*, estime-t-il. *Peu à peu, j'ai vu le scepticisme se transformer en intérêt.* » Est-ce suffisant ? L'addition est lourde, même étalée sur un quart de siècle. Sans doute le programme a-t-il l'ambition d'accueillir, sur ces 150 hectares, 30 000 habitants supplémentaires et de créer 10 000 à 15 000 emplois. Encore faut-il trouver 20 à 25 milliards de francs (3 à 3,8 milliards d'euros), moitié fonds publics pour les infrastructures lourdes, moitié fonds privés, notamment pour les 1,2 million de mètres carrés de logements et de bureaux. Avant mai, une société d'économie mixte (SEM) devrait être montée avec, aux côtés des collectivités, majoritaires dans le capital (ville et communauté urbaine), des entreprises ou des établissements publics nationaux, importants propriétaires fonciers sur le site.

Pour Henry Chabert (RPR), adjoint au maire chargé de l'urbanisme, il était inéluctable que, tôt ou tard, « *un événement majeur se déroule ici, au sud de Lyon* ». Selon lui, l'irréversibilité du projet tiendra à trois facteurs :

– la libération du foncier (dès aujourd'hui 85 hectares sont disponibles) et sa commercialisation ; « *Mais les problèmes de dépollution des terrains risquent de réserver des surprises* » ;

– le bouclage du périphérique ouest ou toute autre solution qui permette de supprimer rapidement l'autoroute le long du Rhône ; « *Cette condition commande toute l'opération* » ;

– le prolongement de la ligne de métro vers le bout du confluent : « *Un élément capital pour les promoteurs.* »

**« ACTES FONDATEURS »**

M. Chabert estime que les qualités essentielles du projet Bohigas et Melot tiennent dans sa souplesse et dans la manière dont les liaisons nord-sud, de part et d'autre de Perrache, sont abordées. « *On peut estimer*, indique-t-il, *que le transfert des archives ou l'implantation d'un grand équipement public au centre de ce territoire sont d'ordre symbolique. Mais il me semble que les véritables actes fondateurs de Lyon Confluence sont de l'ordre de l'investissement. Et le préalable foncier pourrait être arrêté dès l'an 2000.* »

Gérard Collomb, maire socialiste du 9[e] arrondissement et leader de l'opposition de gauche lyonnaise, ne tient pas un autre langage, tout en étant nettement moins optimiste. Pour lui, ce projet « *se réalisera quand seront résolus un certain nombre de problèmes* » :

– celui du tunnel sous la colline de Sainte-Foy, qui n'est peut-être pas la meilleure solution pour contourner l'ouest de Lyon ; il préférerait un boulevard périphérique semi-enterré, aussi économique et plus utile aux riverains ;

– celui des transports en commun. A l'onéreuse prolongation du métro, M. Collomb préfère l'utilisation de l'actuelle ligne de chemin de fer où pourrait circuler ce qu'il appelle un « *tram-train* », une sorte de RER avec deux arrêts sur le confluent.

Surtout, il juge irréaliste le montage financier de l'opération, basée sur une sous-estimation du prix d'achat des terrains publics. « *On a tout simplement oublié les coûts de démolition et de dépollution*, affirme-t-il. *En revanche, côté vente, les prix attendus sont surestimés de 20 % à 30 % par rapport à ceux qui sont pratiqués à Lyon. La première tranche des travaux passe par la commercialisation de 260 000 mètres carrés de bureaux alors qu'en 1997, sur toute l'agglomération lyonnaise, on en a vendu 36 000.* »

M. Collomb insiste : « *On nous dit que l'addition sera étalée sur vingt-cinq ans, voire trente. En réalité, on sait que ces dépenses se font sur les six ou sept premières années. Il faudra donc trouver 10 milliards de francs tout de suite. Ce qui risque d'assécher les capacités d'investissement de la communauté urbaine pour ses autres opérations en cours.* »

M. Barre croit quand même au rêve. Il annonce pour demain le siècle des villes : « *En Europe, après les nations, ce sont les cités qui vont entrer en concurrence. Lyon a l'opportunité de faire partie du club des grandes villes occidentales de notre continent, grâce à la place stratégique qu'elle occupe. Elle ne doit pas laisser échapper cette chance.* »

*E. de R.*



## Nantes ne pollue quasiment plus la Loire

NANTES
*de notre correspondant*

*La station de traitement des eaux* usées de Dougas, que Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, devait inaugurer lundi 8 février, a radicalement changé la qualité de l'eau rejetée dans la Loire par l'agglomération nantaise : « *Le taux de dépollution était de 30 %. Il est désormais de 90 % par temps sec et de 80 % par temps de pluie. Nous sommes en situation de développement durable car notre activité ne nuit plus à la Loire, qui a les capacités d'épurer, naturellement, le solde non traité* », explique Patrick Rimbert, adjoint (PS) au maire de Nantes et président du Syndicat d'assainissement de l'agglomération nantaise (SAAN) qui réunit 23 communes représentant 550 000 habitants.

Construite par Bouygues et exploitée par Loire 21, une filiale de Vivendi, cette station a une capacité de traitement de la pollution générée par 600 000 habitants. Elle couvre la rive nord et complète le travail fait en rive sud par une station de moindre capacité. « *Nous nous mettons à niveau pour au moins trente ans* », affirme M. Rimbert, qui reconnaît pourtant que beaucoup reste toutefois à réaliser. Environ 90 % de la pollution de l'eau qui coule sous les ponts de Nantes sont en effet dus à des activités situées en amont de la capitale des Pays de la Loire.

**DES LIENS DANS LA VILLE**

La réalisation de cette station constitue le point d'orgue du plan Neptune 1 lancé en 1992 par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le SAAN, qui a engagé 1 milliard de francs d'investissements jusqu'en 1998 (152,5 millions d'euros). Le contrat Neptune 2, signé lundi entre les mêmes partenaires, ajoute une enveloppe de près de 500 millions de francs sur les années 1999 à 2003, qui permettra de poursuivre l'extension et la rénovation du réseau de collecte des eaux usées : « *Comme toutes les villes, le développement urbain et industriel s'était fait pendant des décennies sans vision globale du rejet des eaux. Toutes les eaux de la périphérie atterrissaient dans des collecteurs nantais qui n'avaient pas été prévus pour cela* », poursuit M. Rimbert.

Neptune 2 prévoit aussi d'engager un travail qualitatif de fond sur les 250 kilomètres de cours d'eau de l'agglomération et les zones humides qui représentent un quart de son territoire. La « reconquête des milieux naturels » sera menée bassin versant par bassin versant, rivière par rivière, ruisseau par ruisseau : « *Nous travaillons sur les rejets bien sûr, sur les débits hydrauliques, mais aussi sur les aménagements piétonniers* » ajoute le président du Syndicat d'assainissement, ravi de faire découvrir ou redécouvrir l'Ilette, l'Acheneau, le Gèvre ou la Chézine, petites rivières qui furent longtemps cachées parce que considérées comme des obstacles à l'urbanisation. Leurs rives restaurées mettront en valeur leur rôle de liens dans la ville.

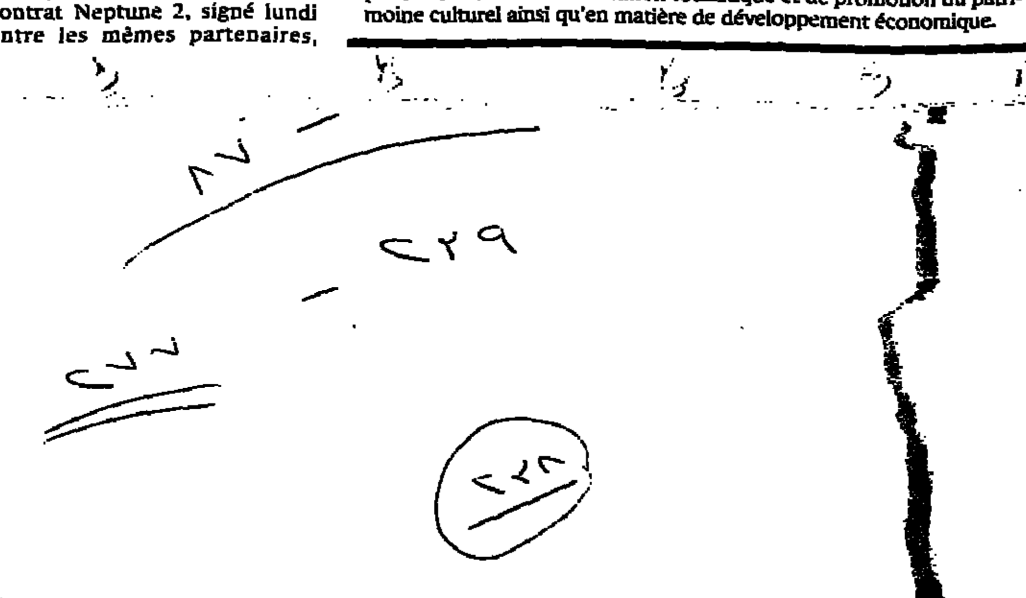
*Dominique Luneau*

## Retard pour la ligne 2 du métro lillois

**PRÉVUE** pour le 21 juin, l'ouverture au public de la ligne 2 de métro entre Lille, Roubaix et Tourcoing ne pourra avoir lieu avant la seconde quinzaine d'août. Ce retard a été confirmé, vendredi 5 février, par le président de la communauté urbaine de Lille, Pierre Mauroy, qui a expliqué ce contretemps par « *les manœuvres et les changements de stratégie des constructeurs* ».

En 1996, Matra Transport s'était associé à parts égales avec Siemens pour créer Matra Transport International (MTI). La commande des soixante rames avait été confiée pour moitié au groupement Fives-Cail-Babcock (FCB)-Vevey et, pour l'autre, à GEC-Alsthom. Mais ce dernier groupe, fabriquant des métros clés en main, concurrence Matra Transport. L'ensemble de la commande revient alors à FCB-Vevey, qui est racheté par le groupe Bombardier, concurrent de Siemens. Or Siemens est devenu majoritaire à 95 % de MTI. Au final, les caisses de rame seront fabriquées dans les ateliers lillois de FCB, l'assemblage assuré par Siemens à Vienne (Autriche), pendant que Vevey continuera de suivre la conception du véhicule. – *(Corresp.)*

■ **ILE-DE-FRANCE : le parc naturel régional du Vexin et la ville de Cergy-Pontoise (Val-d'Oise) ont signé** une convention « ville-porte ». Le syndicat d'agglomération nouvelle apportera une aide financière au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR pour des actions de valorisation touristique et de promotion du patrimoine culturel ainsi qu'en matière de développement économique.



## HORIZONS

PORTRAIT

# Monsieur le président « Le Gu »

**Christian Le Gunehec présidera la Cour de justice de la République qui aura à juger, à partir du 9 février, trois anciens ministres - Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé - dans l'affaire du sang contaminé. Portrait d'une personnalité énigmatique et controversée**



PH. GONTIER pour « LE MONDE »

DANS les coulisses du Palais, on l'appelle « Le Gu ». Ce n'est pourtant pas ce genre de diminutif qu'inspire de prime abord le président de la Cour de justice de la République (CJR) – créée par réforme constitutionnelle en remplacement de la Haute Cour pour juger pénalement les membres du gouvernement. Au siège parisien de cette toute nouvelle juridiction, surplombant la place des Invalides, Christian Le Gunehec semble savourer son ultime fonction, autant dire un bâton de maréchal. Agé de soixante-huit ans, président de la chambre criminelle de la Cour de cassation depuis 1988, il s'apprêtait à prendre sa retraite quand il a été élu par ses confrères de la « Cour de cass » en février 1997 pour inaugurer la présidence de la CJR et y honorer un mandat de trois ans. Il ne s'en cache pas : cet ultime honneur est une « petite revanche » pour le magistrat qui aurait aspiré à terminer sa carrière au sommet de la plus haute juridiction de France et qui s'en est vu rafler la place – celle de premier président de la Cour de cassation – par Pierre Truche.

Sur ce, il arrache méticuleusement le filtre de sa cigarette, s'assurant de garder bien à portée de main son paquet de Philip Morris. Christian Le Gunehec, qui ponctue sa grande courtoisie et son élégance bon enfant par de brefs mouvements bourrus, à deux pas d'une colère spontanée, n'ignore pas l'ambiguïté de sa réputation. Ni les controverses dont il est la cible dans le procès des trois anciens ministres qu'il s'apprête à juger. Redouté par les avocats de la défense, ceux-ci ont même laissé entendre qu'ils pourraient demander sa récusation, au motif de sa partialité.

L'histoire personnelle de ce magistrat d'une droite plutôt anarchiste, se désignant lui-même *« sans sensibilité politique fixe »*, a construit une personnalité énigmatique. Breton, né le 2 août 1930 à Auray (Morbihan), Christian Le Gunehec vient d'une famille d'esprit voltairien – activité peu reposante dans la Bretagne de l'époque. Son grand-père paternel, laïque, devenu instituteur en 1881 sous Jules Ferry, fut directeur de l'école de Carnac et fondateur du foyer laïque de la même ville ; son grand-père maternel, séminariste avant d'être maire de Carnac, proche du Parti radical, fut l'un des rares maires bretons à avoir présidé les inventaires. Dans le grenier de la maison de famille, on montre avec fierté la coiffe de la grand-mère trouée par une balle lors d'un attentat, et la tombe de sa famille a longtemps été la seule du cimetière à rester sans croix. Le grand-père paternel ayant été aussi juge de paix, il emmenait son petit-fils en fiacre, vêtu de sa ceinture tricolore, sur les bancs du tribunal. L'ambiance était plutôt décontractée. *« Ma vocation date de là,* raconte le président. *Quand j'ai eu pour sujet de rédaction, à six ans, "Que ferez-vous plus tard et pourquoi ? ", j'ai répondu : "Je veux être juge de paix pour avoir le temps de faire de la peinture." »*

Devenu orphelin en deuxième année de droit, en charge de ses frères et sœurs, le jeune Christian Le Gunehec n'a pas les ressources pour devenir avocat. Il l'est provisoirement par obligation, alors que n'existe pas encore l'Ecole de la magistrature. *« C'est l'une des affaires que j'ai eues à plaider qui m'a poussé à devenir magistrat »*, se souvient-il avec une jovialité soudaine. Il venait de rédiger l'acte d'accusation contre cinq garçons poursuivis pour *« viol »*, quand le bâtonnier le commet d'office pour les défendre devant la cour d'assises. *« J'ai si bien plaidé leur cause qu'ils ont eu cinq ans d'emprisonnement avec sursis au lieu des travaux forcés. On m'a félicité de mon succès. Moi, j'étais écœuré. J'ai décidé qu'à l'avenir je serai juge. »* Peu après, il est nommé juge suppléant à Fort-de-France, puis procureur de la République à Cayenne, avant d'être appelé à la chancellerie à Paris, passant vingt-deux ans à la direction des affaires criminelles, puis près de dix ans à la présidence de la chambre criminelle de la Cour de cassation : *« Dans les deux cas, une sorte de record »*, se plaît-il à préciser.

« Le Gu » serait-il illégitime pour présider la Cour de justice dans l'affaire du sang contaminé ? Plusieurs arguments joueraient en sa défaveur. Il faut remonter quelques années en arrière, jusqu'à la « première » affaire du sang contaminé : c'est le procès de Michel Garretta, ex-président du Centre national de tranfusion sanguine (CNTS), et des docteurs Allain, Netter, et Roux, condamnés pour *« tromperie »*. En juin 1994, l'avocat général requiert la cassation au motif que les faits relèvent plutôt de l'*« empoisonnement »*. Sous la présidence de Christian Le Gunehec, la Cour rejette le pourvoi du docteur Allain. Selon la règle française de l'« arrêt à phrase unique », tous les motifs de la décision doivent se trouver dans l'arrêt prononcé, sans avoir à l'expliciter. Or le président ne s'en tient pas là. Au sortir du délibéré, il donne publiquement devant les victimes, la presse et les télévisions ébahies, les raisons de l'arrêt. A ceux qui s'inquiètent de l'éventualité que ne soient pas engagées d'autres poursuites pour *« empoisonnement »*, il précise que l'arrêt de la Cour de cassation ne l'exclut pas. Christian Le Gunehec a-t-il commis une faute déontologique en explicitant l'arrêt ? A-t-il fourni plus qu'une explication, un commentaire, en ouvrant la voie à d'éventuelles poursuites ultérieures ? A-t-il défié l'« autorité de la chose jugée » ? Il s'en défend aujourd'hui, visiblement peu perturbé d'avoir fait entorse à la tradition de l'« arrêt à phrase unique ». C'est un autre procès, conclut-il habilement. Et qu'on n'attende pas de lui qu'il s'étende sur le sujet.

Sa légitimité à la présidence de la CJR dépend pourtant de cette subtilité juridique : savoir si les faits que le président aura à juger sont radicalement distincts ou connexes de ceux pour lesquels fut condamné le docteur Garretta, et si M. Le Gunehec a déjà eu à connaître ou non de l'affaire. Or la Cour européenne des droits de l'homme exige une impartialité des magistrats non seulement subjective mais objective, c'est-à-dire ayant toutes les apparences d'un tiers absolument impartial. Le droit français est moins exigeant sur ce point. Le président pourra en jouer. Comme il pourra sans doute compter sur le flou juridique d'un procès sans précédent et d'une juridiction imparfaite.

> « C'est un esprit imaginatif qui sait débrouiller des situations juridiques inextricables et rend des avis toujours surprenants. Quand nous sommes tous comme des mouches dans un bocal, c'est lui qui trouve la solution »

CERTAINS ont pu voir un autre indice de sa partialité en défaveur des trois anciens ministres dans la revue *L'Hémophile* : un article, paru en décembre 1997, rapporte que Christian Le Gunehec avait reçu deux mois plus tôt Edmond-Luc Henry et Francis Graëve, respectivement président et président d'honneur de l'Association française des hémophiles (AFH). Le président Le Gunehec, indique la revue, *« a tenu un discours très rassurant aux représentants de l'AFH »*. L'évocation agace le président. *« Ils ont demandé à me voir, je les ai reçus aimablement, comme j'ai reçu des témoins de la défense. Je ne vois pas pour autant en quoi j'ai été "rassurant". Ils racontent ce qu'ils veulent »*, se contente-t-il de rétorquer en émettant un bref souffle nasal, signe chez lui de mécontentement. Sur ce, il conclut : *« Si on veut demander ma récusation, eh bien qu'on le fasse! »*

Inutile de dire que les avocats de la défense y avaient songé. Ils y ont renoncé pour l'instant, comme ils ont écarté la possibilité de récuser un juge parlementaire (UDF) ostensiblement partisan de la condamnation des ministres, Charles-Amédée de Courson. En partie à la demande de Laurent Fabius, la stratégie immédiate est de ne pas prêter le flanc à la moindre accusation d'esquive et de se plier aux règles de la procédure.

On aura tout lu ces jours derniers sur le président Le Gunehec. Du *Canard enchaîné* au *Figaro Magazine*, on l'a soupçonné d'avoir déjà son idée du verdict, et de désirer si ardemment la condamnation des ministres qu'il voudrait à tout prix assimiler le procès devant la Cour de justice à un procès d'assises, pour faire des prévenus des assassins à coup sûr. Certains avocats assurent qu'à l'évocation des témoins cités par la défense, il aurait ironisé par un *« est-ce bien nécessaire ? »*. Et qu'il tiendrait à ce point à donner une allure spectaculaire au procès qu'il aurait envisagé de faire siéger l'audience soit à Fleury-Mérogis, là où se tint le procès du réseau Chalabi, soit dans la fastueuse salle du Congrès, à Versailles. *« C'est tout à fait ridicule*, coupe-t-il, luttant apparemment contre l'éruption de sa propre colère. *Vous me voyez demander à Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale, l'autorisation d'utiliser la salle du Congrès pour le juger ? »*

La polémique a commencé avec le choix éminemment symbolique de la couleur des robes. Costume d'audience ou costume civil ? Dans une note aux juges parlementaires, le président s'est prononcé pour le port de la robe pour tous. Par souci d'égalité des juges, allègue-t-il. A cause de son goût du faste et du protocole, ont prétendu ses détracteurs, certains ayant prétendu qu'il aurait même souhaité porter la robe rouge, traditionnellement réservée aux assises, dans un but partisan. *« Je ne me voyais pas en rouge, couleur peu adaptée à l'affaire du sang*, raconte tranquillement M. Le Gunehec, *d'autant que ce manteau de fourrure est horriblement lourd. J'étais pour l'unité – tout le monde en civil ou en robe noire. »*

S'ajoute à la suspicion d'adversité le fait que les différents postes occupés par le haut magistrat à la chancellerie ou dans l'administration le situent politiquement à droite : il fut directeur des affaires criminelles et des grâces sous Jean Lecanuet, Olivier Guichard et Alain Peyrefitte de 1974 à 1979 (dont il se sépara avant la rédaction de la loi sécurité et liberté), puis directeur du cabinet de Jacques Chaban-Delmas, alors président de l'Assemblée nationale, de 1986 à 1988. Il fut procureur de la République à Paris, poste politique par excellence, dont on dit qu'il est fait pour *« rendre des services, pas des arrêts »*.

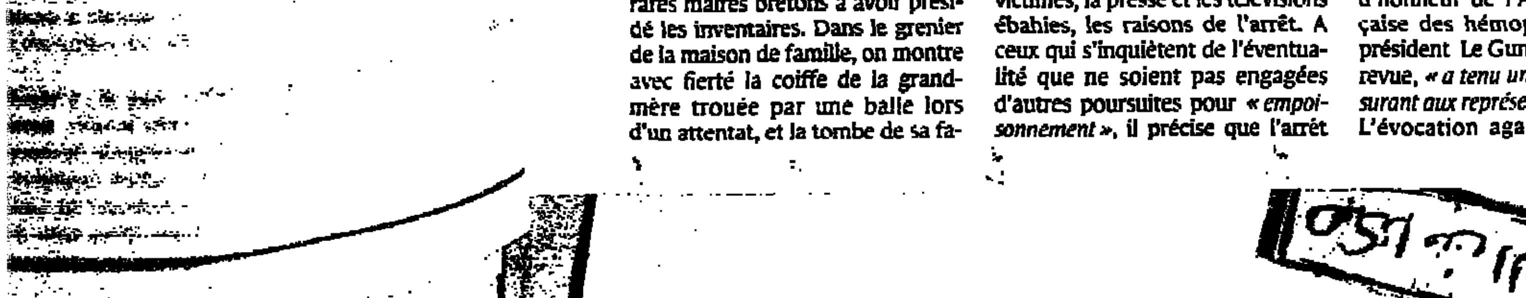
Même s'il est difficile d'attribuer la substance d'un arrêt, décidé de manière collégiale, au président de la chambre dont la voix n'est pas prépondérante, certaines jurisprudences prononcées par Le Gunehec ont prêté à controverses et conforté sa marque politique. Celle du 6 février 1996, par exemple, restreint considérablement le champ d'application du *« délit d'abus de bien sociaux »* (atténué s'il sert économiquement l'entreprise) et prête à croire qu'elle est destinée à étouffer les « affaires ». Là encore, comme à l'issue du procès Garretta, Christian Le Gunehec a (trop ?) parlé. Il s'est prononcé personnellement sur le sujet, non pas sur le seuil du Palais cette fois, mais lors d'un colloque organisé quelques mois plus tard par la Maison de l'avocat à Paris, dans lequel il soutenait la décision de la Cour de cassation.

Mais les cartes se brouillent. Le représentant du ministère public à la Cour de justice de la République, le procureur Jean-François Burgelin, pourtant lui aussi marqué à droite, a prononcé au bénéfice des anciens ministres socialistes deux réquisitoires de non-lieu. Par ailleurs, les différents arrêts rendus par la chambre criminelle de la Cour de cassation sous la présidence de « Le Gu » permettent difficilement d'établir une ligne politique univoque.

INSAISISSABLE, complexe, la personnalité du magistrat ne se range pas, comme certains l'auraient voulu, dans une case. *« C'est un esprit imaginatif qui sait débrouiller des situations juridiques inextricables et rend des avis toujours surprenants. Quand nous sommes tous comme des mouches dans un bocal, c'est lui qui trouve la solution »*, commente un avocat général près la Cour de cassation. Quant à sa servitude supposée au pouvoir politique, cela fait bondir le président de la CJR : *« A trois reprises, j'ai failli être remercié de mes fonctions de directeur des affaires criminelles pour excès d'indépendance »*, affirme-t-il. Lors d'un mouvement de révolte dans le contingent militaire en 1975, notamment, il aurait été convoqué à Matignon et à l'Elysée pour avoir refusé de poursuivre devant la Cour de sûreté de l'Etat. *« De 1958 à 1981,* ajoute-t-il, *je ne vois pas comment j'aurais été directeur des affaires criminelles dans un gouvernement de gauche. Et, du moins à l'époque, cette fonction avait pour mission de représenter les parquetiers auprès du ministre, pas le contraire. »*

Quelques semaines avant le début du procès des ministres, submergé par les préparatifs pratiques et les derniers règlements protocolaires de cette cour d'exception qui doit tout inventer, Christian Le Gunehec prétendait avec un brin de coquetterie n'avoir pas commencé à étudier le dossier, *« préférant avoir à juger avec une certaine virginité »*. De quoi laisser sceptique. « Le Gu » est un travailleur de force. Homme de textes, habitué aux fonctions de parquetier et de juge du siège pour les subtilités formelles de la Cour de cassation, il s'apprête, pour la première fois, à présider une audience sur le fond. L'apothéose de sa carrière se joue là. En attendant, il arrache un filtre de sa Philip Morris, l'air de rien.

*Marion Van Renterghem*



# Sang contaminé : trop de silences assourdissants

*par Philippe Mangeot*

LA photo date de 1992. Des militants d'Act Up brandissent des pancartes où l'on discerne les visages maculés de peinture de Georgina Dufoix, de Laurent Fabius, d'Edmond Hervé. Cette photo, ou l'une de ses variantes, on l'a revue récemment dans des journaux. Avant que le procès des ministres n'ait lieu, le décor est planté. Les manifestations qu'Act Up a organisées devant le palais de justice où se tenait le procès des docteurs Garretta, Allain, Netter et Roux le constituent en partie. En contrepoint, d'autres images : le visage soucieux des trois ministres en rang d'oignon, ou le portrait solitaire de Laurent Fabius – au choix, le banc des accusés ou la bête traquée.

Cette scénographie vaut tout un discours. On y reconnaît d'emblée un récit archaïque et terrifiant : aux portes du palais, le peuple crie vengeance et réclame des têtes que la justice ne lui donnerait pas. D'un côté, les « lyncheurs », de l'autre, le « bouc émissaire », termes que les éditorialistes reprennent à l'envi.

Depuis quelques jours, des journalistes appellent Act Up avec la même question : *« Qu'allez-vous faire ? »* Jusqu'à nouvel ordre, nous ne ferons rien. Dans le ton des journalistes, on perçoit une déception à peine dissimulée. C'est Act Up pris en flagrant délit d'inconséquence : nous ne tiendrions pas notre rôle, nous ne jouerions pas le jeu.

Les images que nous aurions pu fournir figuraient pourtant à merveille le dispositif d'un procès où les plaignants, faute de pouvoir se constituer partie civile, ne seront pas représentés. Dans les murs, les ministres ; dans la rue, les victimes. Où l'on retrouve la vieille scénographie, et tous les scénarios associés : du côté des malades, l'image et les slogans assassins ; du côté des accusés, le discours et la parole mesurée. Ou encore : le privilège des puissants, pour lesquels la Cour de justice aurait été taillée sur mesure, contre le dénuement des petits, privés d'audience et interdits d'avocats. On a lu récemment ces deux scénarios : celui du *« rituel sacrificiel »*, celui de la *« justice de caste »*.

Nous ne jouerons pas ce jeu, en effet. Nous n'irons pas dans la rue réclamer la tête des ministres au moment où ils sont jugés, pas plus que nous n'avons exigé celle des médecins à l'époque de leur procès. Cela n'a rien à voir avec nos convictions quant à leurs responsabilités respectives dans la contamination d'hémophiles et de transfusés. Mais nous ne prétendrons jamais faire justice quand la justice s'en charge, quelles que puissent être nos inquiétudes sur le fonctionnement de la justice.

Au début des années 90, nous avons manifesté pour la tenue d'un procès qui étudie la question de la responsabilité des politiques. Faute de ce procès, les quatre médecins jugés et condamnés étaient des victimes expiatoires offertes à l'opinion publique pour qu'elle passe sa colère. La violence des images que nous avons données à voir et que l'on exhume aujourd'hui n'a de sens que dans un contexte où l'inculpation des ministres était inimaginable. On a peut-être oublié l'énergie formidable déployée par quelques associations pour faire admettre l'existence d'un scandale que nul ne voulait reconnaître à l'époque. On ne se souvient manifestement pas davantage de la bataille que nous avons menée pendant des années, en amont et au-delà de l'affaire du sang contaminé, pour faire comprendre la nature politique d'une épidémie trop volontiers considérée comme une fatalité.

Maintenant, ce procès va commencer. Nous l'avions demandé. Nous aimerions pouvoir dire simplement que c'est à la justice de faire son travail. Nous nous en tiendrions là, n'était la série de textes publiés ces derniers temps dans la presse : un front commun d'historiens, de sociologues, de philosophes, d'économistes et de directeurs de revue, qui vise à disqualifier le procès avant même qu'il n'ait lieu. Jean-Claude Casanova, Olivier Mongin et Pierre Nora, Michel Crozier et Michel Bauer, Jean-Noël Jeanneney, Blandine Kriegel, Alain Minc, Michel Winock : tous récitent avec une application de bon élève des arguments identiques, des paragraphes entiers recopiés sans effort dans le dossier concocté par les avocats de Laurent Fabius (le président de l'Assemblée nous l'a fait parvenir il y a quelques semaines).

**Nous ne prétendrons jamais faire justice quand la justice s'en charge, quelles que puissent être nos inquiétudes sur le fonctionnement de la justice**

De la lecture de ces articles, de la consultation de ce dossier, on retiendra d'abord une série d'omissions. A la longue, certains silences deviennent assourdissants.

Silence, d'abord, sur les motifs du procès tels que les a définis la commission d'instruction. A la Cour de justice, il reviendra de démêler un certain nombre de points. Il y a des faits incontestés : c'est le cabinet du premier ministre qui dessaisit, le 9 mai 1985, le secrétaire d'Etat à la santé du dossier du dépistage ; c'est ce même cabinet qui retarde l'homologation du test de dépistage américain pour favoriser le développement du test français concurrent ; c'est encore lui qui, le 20 mai, fait retirer d'un discours d'Edmond Hervé l'annonce du dépistage systématique des dons de sang, dont Laurent Fabius se chargera finalement un mois plus tard.

Entre ces faits, les liens sont incertains, les responsabilités obscures : Edmond Hervé s'en remet à Matignon ; François Gros, conseiller scientifique du premier ministre, déclare avoir agi avec l'aval de Laurent Fabius ; Laurent Fabius dit n'en avoir rien su. Ces incertitudes justifient à elles seules la tenue d'un procès où l'on devra trancher, entre autres, entre l'hypothèse d'une responsabilité effective de Laurent Fabius et celle d'un dysfonctionnement au cabinet du premier ministre. De cet imbroglio, nos auteurs ne disent mot. Ils ne retiennent que le 19 juin, quand Laurent Fabius décide publiquement du dépistage des dons : *« Il a sauvé des vies. »*

Cet escamotage vide le procès de sa substance : il en fait un événement absurde et arbitraire. A ces petits faits vulgaires, on substitue une explication invérifiable : ce procès n'aurait d'autre motif que de désigner un coupable *« qui soit à la hauteur du drame »*. Prestige de la rhétorique, qui fait du désir de vérité formulé par les plaignants une compulsion de lynchage...

Silence, ensuite, sur deux des trois ministres inculpés. Dans ces textes, il n'est question qu'en passant de Georgina Dufoix et d'Edmond Hervé. Ces derniers semblent faire les frais d'une opération qui vise à ne disculper que le plus prestigieux des trois ministres : pour sauver Laurent Fabius, on sacrifie ses confrères. Dans cet oubli, il y a comme un vice de forme. L'argument cent fois répété d'une « judiciarisation » de la vie politique qui paralyserait les élites dirigeantes aurait plus de poids s'il s'appliquait également aux trois ministres. On ne se souvient pas, cependant, d'avoir tellement entendu ceux qui s'offusquent aujourd'hui d'un tel procès quand fut instaurée, en 1993, la Cour de justice de la République, qui sanctionnait le principe d'une responsabilité pénale des dirigeants. On sait, par ailleurs, que Laurent Fabius a décidé de faire cavalier seul en choisissant une défense indépendante de celle des autres inculpés, au risque que chacun renvoie sur les autres la responsabilité dont il est accusé. De là le soupçon d'un argument de circonstance et de connivence, publié juste avant l'ouverture du procès, afin de discréditer d'avance la décision des juges au cas où elle ne serait pas favorable au président de l'Assemblée.

**Plusieurs textes préviennent avec raison contre le risque de l'anachronisme. Déclaration d'intention irréprochable, si elle ne prenait appui sur des déclarations lénifiantes de quelques sommités**

Silence, enfin, sur les hémophiles et les transfusés, sur les malades et sur les morts. L'affaire, telle que ces textes la présentent, est aussi abstraite que désincarnée. Parfois, les victimes sont comptabilisées dans des pourcentages, des moyennes et des statistiques. Tout au plus leur reconnaît-on une *« colère légitime »*, une *« exigence légitime de vérité »*, un *« souci légitime de faire reconnaître leur souffrance »*. Pour être reprise à l'identique d'article en article, la concession n'en paraît que plus sèche et plus hautaine. Dans l'opération, des corps ont disparu. En face du pluriel indifférencié des *« victimes »*, un homme seul. Celui-là a du corps. Il souffre. Les références extravagantes à Dreyfus, Caillaux et Blum servent d'abord à cela : Laurent Fabius est une incarnation.

A ces silences, il faut ajouter une dose de malhonnêteté intellectuelle. Plusieurs textes préviennent avec raison contre le risque de l'anachronisme. Il faut éviter, disent-ils, de juger les faits de 1985 avec le savoir dont on dispose aujourd'hui. La déclaration d'intention serait irréprochable si elle ne prenait naïvement appui sur une sélection des déclarations lénifiantes de quelques sommités. On voudrait rappeler aux auteurs d'aujourd'hui que, pour restituer sans anachronisme et sans partialité la teneur du débat de l'époque, il faudrait au moins rendre justice à quelques sommités plus inquiètes que les premiers signes de l'épidémie avaient davantage affolées. Surtout, le fait que des informations contradictoires aient circulé dans la communauté scientifique et dans les journaux ne permet en rien de blanchir les responsables politiques. Ce serait oublier qu'en matière de santé publique le souci nécessaire de la vérité passe après le principe de précaution. En 1985, si les morts du sida étaient peu nombreux, ils n'en étaient pas moins réels. Dès lors, on aurait aimé qu'une politique un peu responsable ait privilégié les hypothèses les plus alarmantes et se soit déterminée en fonction du pire : sous-estimer un danger est autrement dangereux que le surestimer. A l'époque, on imaginait que la majorité des séropositifs ne développeraient pas la maladie. Pouvait-on prendre cependant le risque de condamner des milliers de personnes à vivre une vie estropiée, de les exposer à la haine et à l'exclusion ? Laurent Fabius le sait bien, qui dit s'être fait traiter de pédé quand il a imposé le dépistage automatique des dons.

De silences en omissions, de légers déplacements en franches distorsions, on tente de soustraire l'affaire à l'histoire, aux victimes et à la décision des juges. Mais la position « en surplomb » qu'adoptent les commentateurs s'autorise parfois d'une ambition plus haute : en critiquant la tenue même de ce procès, on veut pointer le risque d'une confusion entre responsabilité pénale et responsabilité politique qui mettrait en danger le fonctionnement de la démocratie. C'est ce que disent de concert les directeurs des trois plus importantes revues françaises.

On leur prêterait peut-être une oreille plus attentive si, après avoir émis des doutes sur la compatibilité du droit pénal avec les faits qui sont reprochés aux ministres, ils proposaient une solution juridique alternative crédible. Au contraire, ils décrètent a priori, et sans autre forme de procès, l'innocence de Laurent Fabius. Ce faisant, ils évacuent d'un revers de main la question de la responsabilité en matière de santé publique que ce procès devrait avoir pour mission d'éclairer. Tant que cette question n'aura pas été sérieusement posée, on pourra en toute légèreté continuer de sacrifier les exigences de santé publique à des considérations économiques ou idéologiques. C'est ce qu'on a fait en 1985. C'est ce qu'on a fait en 1986, quand un projet de décret instaurant la vente libre des seringues a été oublié dans un tiroir parce qu'il semblait inopportun dans une période électorale. C'est ce qu'on a fait jusqu'en 1987, tant que la promotion publique du préservatif est restée interdite par la loi. Et c'est ce qu'on fait encore aujourd'hui, quand on accumule les retards en matière de prévention et d'information sur le virus de l'hépatite C ou quand on refuse de modifier les lois relatives à la toxicomanie, dont tout le monde s'accorde pour reconnaître les conséquences sanitaires désastreuses.

***Philippe Mangeot*** *est président d'Act Up-Paris.*

# Une cour forcément partiale

*par Dany Cohen*

CETTE Cour de justice de la République devant laquelle s'ouvre le procès des trois anciens ministres n'offre pas les garanties d'impartialité nécessaires. Trop de choses laissent à l'observateur le sentiment que la balance penche d'avance du côté de la condamnation.

La composition de la Cour : que dirait-on d'un juge qui, bien avant le procès, distribuerait des tracts stigmatisant le comportement des accusés et ne verrait aucun inconvénient à faire ensuite partie de la juridiction chargée de décider s'ils sont ou non coupables ? C'est pourtant ce que fit un des membres de la Cour, Charles de Courson. Le fait qu'il s'agisse d'un juge suppléant ne retire rien à la gravité de la chose.

On est en droit d'attendre d'un juge qu'il soit impartial. En pratique, rien ne permet d'avoir la certitude qu'un juge aborde un dossier sans le moindre préjugé : comment savoir ce qui se passe en son for intérieur ? Face à cette incertitude majeure, les parties au procès sont absolument impuissantes. Au moins doivent-elles *pouvoir compter – c'est, dans* notre système juridique, le corollaire de cette incertitude – sur la plus minimale des garanties : que l'impartialité « extérieure » du juge soit manifeste, ostensible, indiscutable et qu'en particulier seuls puissent siéger ceux qui ne se sont jamais prononcés sur l'affaire, car quiconque a déjà eu à juger du dossier ou de certains de ses aspects s'est inévitablement forgé, et a exprimé, une opinion.

Or même cette garantie minimale fait ici défaut : la Cour est présidée par l'ancien président de la chambre criminelle de la Cour de cassation qui, sur les pourvois formés tant par les victimes que par MM. Allain et Garetta, s'est prononcée le 22 juin 1994. Le fait que les anciens ministres n'étaient pas alors poursuivis n'y change rien ; il s'agissait bien de la même affaire. Il est dès lors superflu, en droit, d'ajouter qu'on y trouvait déjà les questions qui devaient ensuite être longuement débattues pour les ministres. Par quelque bout qu'on prenne les choses, se prononcer, c'est émettre une opinion et prendre publiquement position. C'est le contraire de la neutralité. C'est incompatible avec l'impartialité qui reste l'impérieux devoir du juge.

Quant à l'argument selon lequel l'appréciation à porter pourrait l'être complètement indépendamment de celle déjà émise sous la houlette du même président sur la même affaire, il vient de connaître le sort qu'il mérite : l'assemblée plénière de la Cour de cassation a jugé (4 novembre 1998) que le fait d'avoir eu à statuer, même comme juge des référés, sur un dossier interdit au magistrat concerné de faire partie du tribunal appelé à trancher le fond du dossier, bien que l'appréciation à porter ne se situe pas sur le même registre. A plus forte raison doit-il en être ainsi au pénal : avoir déjà statué dans l'affaire du sang contaminé doit interdire de siéger à la Cour de justice de la République.

Le président Le Gunehec n'a pas seulement présidé la chambre qui a prononcé l'arrêt du 22 juin 1994 ; il l'a commenté devant les micros. Comme on imagine que ce commentaire n'était pas à proprement parler critique, cela revient à dire que le signataire de la décision en a assuré la promotion médiatique – pratique exceptionnellement rare chez les magistrats de ce niveau. Sur le fond, le propos était si... affranchi des principes fondamentaux de notre droit (il suggérait qu'on pouvait poursuivre et condamner une personne deux fois pour un même fait) qu'il a contraint le premier président de la Cour de cassation à rectifier publiquement, fait sans précédent dans l'histoire de cette Cour. Il ne s'agit d'ailleurs nullement de remettre en cause la liberté de parole des magistrats, mais seulement d'observer qu'entre s'exprimer publiquement sur une affaire et être le président impartial d'une juridiction qui la jugera ensuite, il fallait choisir, que le choix fut fait de parler.

**Divers éléments auraient dû, au regard du droit comme de la déontologie, conduire M. Le Gunehec à renoncer**

Une lecture attentive de l'arrêt du 22 juin 1994 met plus mal à l'aise encore. L'arrêt constate que les moyens invoqués par les parties civiles sont irrecevables et rejette les moyens (c'est-à-dire réfute tous les arguments) que les docteurs Garetta et Allain invoquaient pour obtenir la cassation de l'arrêt de la cour d'appel qui les condamnait. A ce stade de la lecture, on comprend que les pourvois en cassation formés contre l'arrêt d'appel sont rejetés et qu'en conséquence le procès est terminé et les condamnations définitives. La chambre criminelle n'avait pas besoin d'ajouter quoi que ce soit.

C'est pourtant là que surgit un dernier passage où figure la phrase insolite, sibylline, qui dit qu'une accusation d'empoisonnement *« serait susceptible de poursuites séparées »*, en somme pourrait justifier de nouvelles poursuites bien que l'affaire soit déjà jugée. Oublions un instant que cette affirmation heurte un principe fondamental en vigueur dans les pays démocratiques pour nous intéresser à la manière dont elle survient dans l'arrêt. Il s'agit d'un *« moyen relevé d'office »*. En clair, personne ne demandait à la chambre criminelle de se prononcer sur ce point, elle pouvait donc parfaitement s'en dispenser, mais c'est elle qui, de son propre chef – *« d'office »* – décide de s'en saisir. Elle a le pouvoir de le faire. Pouvoir dont elle use peu, estimant que si les avocats des justiciables ont mal fait leur travail, ce n'est pas à elle à pallier leurs carences. Il faut vraiment que la cour d'appel ait violé une règle de droit essentielle pour que la Cour de cassation franchisse le pas et se résolve à soulever de sa propre initiative l'argument qui n'avait été aperçu par personne. En un mot, il faut qu'elle estime indispensable de casser une décision qui, sans cette initiative, échapperait à la censure.

Rien de tel ici. C'est même l'inverse : la chambre criminelle se saisit d'office d'un moyen... qu'elle juge elle-même infondé. Mais alors, pourquoi le fait-elle ? Il eût été si simple et conforme à la tradition judiciaire française d'extrême concision d'approuver la cour d'appel sans passer par cette complication – d'autant que le point soulevé d'office, loin de tendre à préserver aucun principe fondamental, en heurte un de front.

On est tenté de chercher une finalité pratique à cette construction. Celle-ci se révèle à la lecture : la proposition *« et qui serait susceptible de poursuites séparées »*, qui vient en toute fin de phrase, est inutile, aussi bien d'un point de vue logique que grammaticalement, à la réfutation de l'argument soulevé d'office ; comment ne pas penser qu'elle a pour fonction d'ouvrir aux poursuites une voie qui eût été juridiquement insoutenable sans un signal fort venant du sommet de la hiérarchie pénale ?

Ces éléments auraient dû, au regard du droit comme de la déontologie, conduire l'intéressé à renoncer de lui-même, afin que la juridiction conserve son crédit.

Comme il n'est évidemment pas possible d'entendre comme témoins déposant sous serment plusieurs acteurs importants mis en examen dans l'information suscitée par l'arrêt du 22 juin 1994, le président a décidé qu'ils seraient entendus sans prêter serment, ce qui signifie qu'ils n'auront pas l'obligation de dire la vérité et que leurs dépositions n'auront pas la valeur de témoignages mais de simples renseignements. Mais ce pouvoir exceptionnel n'est accordé par le code de procédure pénale (art. 310) qu'au président de la cour d'assises et pas au président d'un tribunal correctionnel, dont le président de la Cour de justice emprunte les pouvoirs.

***Dany Cohen*** *est professeur de droit privé à l'université Paris-XIII.*

## AU COURRIER DU « MONDE »

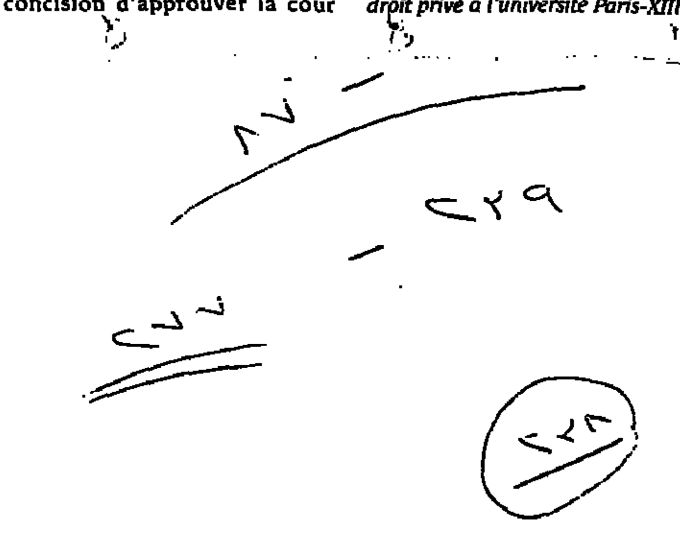
### PRO-EUROPÉEN

Régulièrement, on peut lire dans vos pages des points de vue de Max Gallo où il fait appel à l'orgueil national contre une véritable et moderne cinquième colonne, le Prussien de l'intérieur : le pro-européen. Pro-européen qui impose une nouvelle *pax* (germanique !) blessante à la conscience existentielle du Français.

Quelle belle image d'Epinal, bien nationaliste et revancharde, que la vision du Prussien botté et casqué à Versailles par un monsieur qui fait, dans ses ouvrages, l'apologie exaltée des bottes et uniformes quand ils sont français (napoléoniens de préférence), mais qui oublie parallèlement que, si le Prussien trouva prétexte à aller jusqu'à Versailles, c'est que les « bottés » et « casqués » de Napoléon III se seraient bien payé une balade à Berlin. Mais là est l'art du nationaliste va-t-en-guerre : dans un cas, c'est l'apport de la civilisation, dans l'autre, le retour à la barbarie. Que l'humanité cesse enfin d'entendre ces rancœurs identitaires et vendettas idiotes qui poussent à la haine et à ses conséquences parce qu'elles font croire que les êtres humains ne peuvent se côtoyer et vivre en paix !

Permettez-moi, Monsieur Gallo, de vous laisser à vos livres d'histoire de France, si peu objectifs et travaillés à la sauce identitaire exacerbée, et de souhaiter que vous disparaissiez noyé dans l'Euroland, pour mon bonheur et celui de ceux qui veulent vivre en paix en Europe. De disparaître de la façon la plus pacifique qui soit, pas celle que vous représentez avec vos hussards et autres marchands de mort et de gloriole : de disparaître dans l'oubli.

**Gilles Collin**
**Dampierre (Jura)**





# Internet, bulle spéculative ou poule aux œufs d'or ?

*Suite de la première page*

Les sociétés de télécommunication voient le volume de transferts de données et de communications téléphoniques exploser grâce à Internet. France Télécom se réjouit ainsi du succès d'Internet : il lui a permis de multiplier par presque trois le trafic de données en un an. Les sociétés de communication voient l'émergence d'un nouveau média qui a l'avantage de s'adresser directement aux cent millions d'internautes.

**L'ENJEU PUBLICITAIRE**

La bataille que se livrent ces grands groupes pour contrôler Internet fait monter les prix. Le géant des télécoms AT&T a mis la main sur Excite par l'intermédiaire de l'une de ses filiales, @Home. Pour sa part, Disney a acquis de son côté 43 % d'Infoseek. Tous les grands réseaux de télévision comme ABC, NBC et CBS devraient faire rapidement leur marché. Intel, le leader mondial des microprocesseurs, trouve lui aussi dans le phénomène Internet un gisement de croissance : les entreprises et les particuliers doivent renouveler régulièrement leurs équipements informatiques pour obtenir plus de puissance. Une filiale de capital-risque d'Intel finance d'ailleurs les sociétés Internet.

Internet évolue ainsi par vagues successives, attirant, à chaque fois, de nouveaux prédateurs. Il y a trois ans, l'enjeu était technologique. Microsoft était monté en ligne pour contrer l'émergence de Netscape. Aujourd'hui, c'est la publicité sur Internet qui porte la vague. Entre 70 % et 90 % des maigres revenus des sites « portails » en proviennent actuellement. Ce marché a représenté 1,5 milliard de dollars en 1998 (1,33 milliard d'euros) et devrait s'accroître à 15 milliards de dollars d'ici à 2002. AOL vient ainsi de signer un contrat de publicité d'un montant de 500 millions de dollars sur cinq ans avec First USA, le premier émetteur de cartes bancaires.

Mais les perspectives se déplacent déjà sur le terrain du commerce électronique. Selon le cabinet Forrester Research, le commerce électronique a représenté 7,8 milliards de dollars (6,9 milliards d'euros) aux Etats-Unis. Il devrait atteindre 108 milliards d'ici à 2003. Un marché multiplié par quatorze en cinq ans ! De telles occasions sont rares. L'émergence du commerce électronique devrait attirer tous les géants de la distribution spécialisés ou généralistes comme Wal-Mart.

Le commerce sur Internet insuffle une nouvelle croissance à des marchés matures. Si Amazon.com, la librairie électronique, prend des parts de marché à la librairie traditionnelle Barnes & Nobles, elle touche aussi des personnes qui n'étaient jamais entrées dans une boutique de livres. Le vendeur de micro-ordinateurs Dell Computer l'a également compris. Sur un marché dont la croissance se ralentit, il a réussi à distancer ses concurrents en 1998, grâce aux commandes sur Internet. Une quatrième vague pourrait concerner les *premium services* ou services à valeur ajoutée, comme les services financiers. Pour avoir adopté Internet, le broker électronique Charles Schwab a ébranlé la puissance de la banque d'investissement Merrill Lynch. Celle-ci a décidé de se convertir à Internet.

**LA MARGE ET LE VOLUME**

Pour Jacques Vallée, spécialiste du capital-risque dans la Silicon Valley, l'Internet de demain n'aura rien à voir avec le Web d'aujourd'hui. Le programme Next Generation of Internet (NGI), largement financé par le gouvernement américain, vise à contruire un réseau capable d'augmenter la puissance de transmission. Mais il faut trouver les sociétés qui fourniront les nouvelles applications pour ce réseau.

La liste des nouveaux prédateurs s'allongeant et le nombre de cibles de qualité étant assez rare, les enchères devraient donc encore monter. Sur quelles bases ces sites « portails » seront-ils rachetés ? Auparavant, la valorisation d'une société Internet dépendait de la belle histoire que voulaient bien raconter ses fondateurs. Aujourd'hui, les analystes exigent de connaître l'audience de ces sites (le nombre de pages visitées chaque jour) afin de pouvoir mesurer le potentiel publicitaire. Bientôt, ils demanderont que les sites dégagent des bénéfices.

Pour un site Web, les marges réalisées sur les revenus publicitaires sont de 60 % à 70 %. En revanche, le commerce électronique ne générera que des marges de 20 %, mais le volume d'activité sera plus important. Stephan Paternot prédit que, dès que les sites feront des bénéfices, le marché reviendra à des multiples de valorisation plus raisonnables : de l'ordre de quarante à soixante fois le bénéfice par action, contre des multiples de six cents à mille aujourd'hui. Le problème d'un site Web sera de faire croître la masse des bénéfices de sorte qu'elle compense la chute des multiples. Les cours de Bourse des sociétés qui y parviendront ne devraient pas chuter. Les autres seront, effectivement, emportées.

***Enguérand Renault***

# Pour une justice équitable

*Suite de la première page*

Aurions-nous été un peuple plus authentiquement démocratique, nous aurions fait une place de plus en plus grande à la réparation, plutôt que de toujours privilégier la punition : car au début de cette tragédie française qui devait faire près de quatre mille victimes, il y eut la colère de ceux qui les représentent. Colère motivée par le refus de l'Etat d'entrer, comme ce fut le cas partout ailleurs, dans un processus de réparation. Refus qui renvoie à l'inadéquation de nombre de nos institutions, peu en phase avec l'affirmation de la société civile, au rang desquelles la justice administrative : le Conseil d'Etat n'admet que depuis peu la notion de responsabilité sans faute, qui ouvre droit à réparation. Donc, devant le refus de réparer, qui fut pris pour de l'indifférence, les associations furent conduites à réclamer, et obtinrent, la pénalisation de l'action publique.

Celle-ci n'est pas, dans son principe, condamnable. Au contraire : elle comble un vide juridique qui permettait de poursuivre et de condamner un directeur d'administration centrale, et interdisait pour les mêmes faits de poursuivre le ministre. Au nom d'un vieux principe de droit romain – *princeps a legibus solutus est* –, traduit en français d'Ancien Régime par « le roi ne peut mal faire », et perpétué depuis. L'objet de la Cour de justice de la République est de mettre fin à ce privilège.

Au demeurant, il devrait en aller simplement : les délits, *a fortiori* les crimes, doivent être jugés de la même façon, quels qu'en soient les auteurs. Quant aux actes de gouvernement, ils ne peuvent plus relever seulement de la sanction politique, autrement dit électorale. D'abord, parce que le jugement des citoyens peut avoir besoin, pour se former, d'investigations rigoureuses, approfondies et publiques. Ensuite, parce que les actes de gouvernement peuvent conduire à commettre des infractions pénales : le procès Papon est venu en faire, tardivement mais salutairement, la démonstration. Même s'il est vrai qu'en matière de gouvernement l'infraction pénale mérite une définition particulièrement rigoureuse et précise.

Un défaut de réparation, et la colère – légitime – des représentants des victimes, un processus de normalisation de la vie publique à travers le recours à une juridiction : il eût été normal, dans ces conditions, de se préparer à un épisode judiciaire qui permette d'apaiser les passions, de démonter, dans toute leur complexité, les chaînes de commandement qui vont de l'expert au décideur, et d'en tirer la leçon pour l'avenir.

Aux citoyens, et parmi eux aux victimes et à leurs familles, ce procès doit non pas une vengeance, mais une mise à plat rigoureuse, menée contradictoirement et jusqu'au bout, des décisions prises, des conditions dans lesquelles elles l'ont été, des informations dont disposait le gouvernement. Afin que ceux qui le méritent soient disqualifiés pour toute responsabilité future qu'ils viendraient à solliciter des électeurs. Afin que ceux qui ne le méritent pas soient promptement réintégrés, requalifiés en quelque sorte pour toute responsabilité dont ils s'estimeraient dignes. Voilà ce que l'on est en droit d'attendre de ce procès.

■

Hélas ! les conditions qui ont présidé à la mise en place de la Cour et à la mise en cause des trois ministres d'une part, la façon dont semblent avoir été écartés des arguments de fond d'autre part, font craindre le pire. Et laissent, avant même la première audience, une détestable impression de malaise.

La Cour de justice de la République est tenue de respecter la loi commune, autrement dit le code pénal. Première surprise, première source de malaise : pour faire entrer des actes de gouvernement dans le cadre des crimes et délits prévus par le Code, il a fallu que la magistrature et le Parlement lui-même se livrent à une gymnastique rappelant de fâcheux précédents historiques et aboutissant à qualifier, disqualifier, puis requalifier les actes de trois membres du gouvernement. Donc à faire ce qui, dans une démocratie qui cherche à se convertir en Etat de droit, devrait être, par définition, proscrit. Mais chacun a bien compris que ces requalifications étaient là uniquement pour déclencher le procès. Il fallait qu'il eût lieu, voilà tout !

D'où l'invention de cette Cour de justice dont ce procès sera le baptême du feu. Il fallait dépasser le blocage que constituait la Haute Cour, qui ne sert que pour le crime de haute trahison. Autrement dit, pour ainsi dire jamais. Mais, au lieu d'imaginer une solution claire et novatrice, les parlementaires, sous la pression de l'opinion, ont opté pour un dispositif bâtard, politico-pénal, judiciaro-politique : car, en l'espèce, la Cour de justice est destinée à juger *pénalement* des responsabilités *politiques*. D'où le sentiment de malaise devant la confusion de deux registres. Il aurait été plus pertinent de profiter de l'occasion pour instituer deux procédures : l'une, pénale – donc clairement judiciaire –, destinée à juger les crimes ou délits éventuellement commis par des ministres dans l'exercice de leurs fonctions ; l'autre, politique – donc issue de la représentation nationale –, destinée à sanctionner politiquement des fautes qui ressortent de la responsabilité politique. Ce second dispositif est à l'œuvre dans la démocratie américaine, où le Congrès peut sanctionner d'une peine d'amende ou d'inéligibilité l'un des siens face à un manquement aux règles éthiques du jeu politique.

D'entrée, nous avons donc quitté le processus d'origine – de normalisation de la vie publique – pour aller vers un procès d'exception. Et prendre le risque d'une justice de circonstance, pour ne pas dire d'occasion. Car le président Le Gunehec eut une place éminente dans la qualification des faits reprochés aux ministres. Il était donc déjà intervenu au fil de cette affaire, contredisant lui-même le principe de « l'autorité de la chose jugée » : deuxième surprise, au-delà du malaise.

Chemin faisant, nous approchons d'une justice politique qui ne dit pas son nom. Le défaut majeur – et inquiétant – de la Cour de justice de la République telle qu'elle a été instituée est de mêler deux pouvoirs qui devraient rester séparés. Si les parlementaires – membres volontaires de la Cour ! – se laissent entraîner, par leurs préjugés ou leurs intérêts politiques partisans – il y a à la Cour une majorité de droite –, à se conduire en justiciers, la démocratie vivra, en France, de nouveau, un de ces épisodes lugubres qu'il serait alors juste de comparer à d'autres entreprises d'exécutions politiques camouflées en actes judiciaires.

■

La forme, les formes qui ont accompagné la naissance de ce procès sont donc source de malaise. Il en est d'autres, qui touchent au fond du dossier.

Et d'abord ceci : il ne s'agit pas simplement de la pénalisation des décisions politiques, il s'agit de la pénalisation de ces décisions dans le domaine de la santé publique. Dans les pays où existe la conviction de l'efficacité du système de santé, la justice ne s'en fait pas le censeur : tout porte à croire que la France n'entre pas, ou pas encore, dans cette catégorie. Quoi qu'il en soit, il serait bon d'admettre au préalable qu'en matière médicale, le risque zéro n'existe pas ; et que l'aléa fait partie intégrante de tout acte thérapeutique. Le nier serait compromettre la relation médecin-malade.

En outre, deux éléments semblent quelque peu minimisés. Au cœur de l'affaire dite du sang contaminé, il y a ce que Blandine Kriegel appelle la *« sinistre exception française »* : le fait que la France compte, en proportion, trois à quatre fois plus de personnes contaminées par transfusion, alors que la justice, attachée aux actes de trois ministres, a essentiellement enquêté sur la mise en œuvre des techniques de chauffage (destinées à inactiver les produits transfusés) et sur d'éventuels retards dans la mise en œuvre des tests de dépistage. Mais à l'origine du nombre des transfusés contaminés il y a le fait que la France se situait, ou se croyait, à l'avant-garde de la transfusion sanguine ; et que notre système reposait largement sur une idée rédemptrice du don du sang – d'où sa pratique en milieu carcéral, c'est-à-dire, compte tenu de l'état de nos prisons, à hauts risques – et sur le laxisme dans la sélection des donneurs : la circulaire le réclamant n'a pas été appliquée, sous la pression de ceux qui y voyaient un signe de discrimination. S'y est ajouté le refus, tant des médecins spécialistes de l'hémophilie, que des associations de malades elles-mêmes, de revenir à des traitements plus lourds – préparés à partir du don de quelques donneurs – et de renoncer à des traitements devenus usuels et confortables.

Enfin, comment négliger une donnée essentielle, dans les domaines où l'expertise, la science du savant, sont décisives par rapport à la responsabilité du politique, à savoir les connaissances scientifiques de l'époque ? Or, à l'époque, personne, du moins parmi les « experts » faisant autorité, n'établissait de lien entre séropositivité, induite par le sang contaminé, et maladie. Celui-ci ne s'imposera que dans le courant de 1986. Curieusement, personne ne semble vouloir se souvenir aujourd'hui que le pape de l'hématologie, le professeur Jean Bernard, assurait que *« le risque du sida est moins grave que celui de l'hépatite »*. Donc l'évaluation du risque, telle que pouvait la percevoir un ministre, avait de forts risques d'être fausse.

■

A travers la relation entre le savant-sachant, irresponsable, et le politique-ignorant, mais responsable, voici que réapparaît la question de la place de la justice dans la démocratie française. De tous temps, la justice, en France, a été soumise au pouvoir politique. Les dix années qui viennent de s'écouler l'ont vue, progressivement, prendre son indépendance : c'est heureux. Mais comme souvent, cette évolution se déroule en France par à- coups, dans une violence symbolique entre l'exécutif et le judiciaire. Nous sommes dans un de ces moments-symboles, avec un risque évident de dérapage : parce que ce procès laisse entrevoir la prétention à juger de tout, y compris dans un domaine où la circonspection devrait s'imposer au juge, celui de la santé publique, dans une acception, – qui peut rapidement devenir absurde –, du champ de la responsabilité politique.

Le vieux principe romain du privilège du prince, assurément désuet, ne doit pas céder la place à un précepte qui voudrait que le prince soit dissous dans la loi. Toute démocratie repose sur l'équilibre et la séparation des pouvoirs : ce procès marquera, de ce point de vue, le franchissement ou non, par la justice, de la limite au-delà de laquelle il faudrait lui opposer un contre-pouvoir. C'est dire la responsabilité des juges de la Cour de justice de la République. Si, dans cette affaire, nous sommes passés du drame au scandale, c'est parce que nous sommes passés de la démocratie représentative à la démocratie d'opinion. Et les équilibres de celle-ci restent à définir.

C'est dire aussi notre responsabilité à tous, politiques, journalistes, militants d'associations, bref, citoyens : devenu nécessaire, dans un irrésistible enchaînement de circonstances dramatiques, ce procès doit maintenant avoir lieu dans la sérénité, sans passion ni mise en scène. C'est la condition pour qu'il soit juste et équitable. Et que le verdict finalement rendu soit incontestable et incontesté.

***J.-M. C.***

**Le Monde**

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

# Les « amis » du roi Hussein

**DANS le groupe, aujourd'hui vieillissant, des dirigeants arabes, le roi Hussein de Jordanie fut, la plupart du temps, un modèle de pondération. Il s'est battu contre les Palestiniens puis a su faire la paix avec Yasser Arafat ; il s'est battu contre les Israéliens puis a été le deuxième chef d'Etat arabe, après l'Egyptien Sadate, à reconnaître son voisin de l'Ouest ; grâce aux relations informelles et clandestines liées de longue date avec ce dernier, il a su tenir en respect la Syrie, au nord, qui ne lui voulait pas de bien ; avec l'Irak, au sud, qui ne lui a pas toujours voulu du bien non plus, il a su tisser d'importants liens économiques. Enfin, seul de ses pairs arabes ou à peu près, il a amorcé un début de démocratisation, qui a permis à un fort courant islamiste d'être représenté au Parlement d'Amman.**

**La performance n'est pas mince. Et tous les grands de ce monde, réunis lundi 8 février à Amman pour lui rendre le dernier hommage, le diront à satiété. Mais leur présence massive manifeste aussi leur inquiétude. De Boris Eltsine à Bill Clinton en passant par l'Israélien Benyamin Nétanyahou, chacun sait que la Jordanie est le maillon faible de la région. Personne n'ose le dire publiquement, mais nul ne l'ignore : à plus de 60 % palestinienne, la population du royaume était animée de sentiments pour le moins ambigus à l'égard du roi ; elle ne voyait pas les bénéfices économiques de la normalisation avec Israël ; elle n'a pas compris les mouvements désordonnés de la diplomatie du pays à l'égard de l'Irak (d'abord pour Saddam Hussein, en 1991, puis contre, à partir de 1994...).**

**Afin d'exorciser une bonne dose d'inquiétude quant à l'avenir du pays, les « grands » vont dire haut et fort leur inébranlable confiance dans la pérennité de la maison hachémite. Pour certains d'entre eux, l'exercice relèvera de l'hyprocrisie. On pense, d'abord, à Benyamin Nétanyahou. Après tout, si le premier ministre israélien avait voulu autant de bien à la Jordanie qu'il l'a proclamé au lendemain du décès du roi Hussein, il n'aurait pas agi comme il l'a fait depuis son arrivée au pouvoir. En torpillant les négociations avec Yasser Arafat, M. Nétanyahou n'a cessé de mettre le roi en porte-à-faux face à sa population palestinienne. Faut-il rappeler, ici, qu'il ne déplairait pas à une bonne partie de la droite israélienne d'installer en Jordanie le futur Etat palestinien ?**

**On pense aussi à Bill Clinton. Le maintien de l'embargo commercial à l'encontre de l'Irak a privé la Jordanie de son principal partenaire économique. Après celle de l'Irak, la population jordanienne paie le prix fort de l'embargo. Elle le supporte mal. Elle comprendrait encore moins que les Etats-Unis veuillent – comme ils en manifestent l'intention – embrigader la Jordanie dans leur bataille pour abattre le régime de Saddam Hussein. Ce ne sera pas dit lundi, dans le flot des louanges adressées à la mémoire du roi Hussein. Mais on peut beaucoup, à Jérusalem et à Washington, pour assurer une transition paisible à Amman.**

**Le Monde** est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz *(Editoriaux et analyses)* ;
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux)* ; Michel Kajman *(Débats)* ;
Eric Le Boucher *(International)* ; Patrick Jarreau *(France)* ; Franck Nouchi *(Société)* ; Claire Blandin *(Entreprises)* ;
Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Josyane Savigneau *(Culture)* ; Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

*Le Monde* est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*.
Fonds commun de placement des personnels du *Monde*.
Association Hubert-Beuve-Méry. Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

## IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

# La condamnation du cardinal Mindszenty

**IL Y A** près de huit cents ans, en Angleterre, l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket, était assassiné pour avoir obstinément défendu les droits de l'Eglise contre l'absolutisme royal d'Henri II Plantagenêt. Le cardinal Mindszenty est aujourd'hui rayé de la vie publique hongroise pour avoir défendu les mêmes droits contre le totalitarisme des dirigeants communistes hongrois.

*« Le cardinal Mindszenty a conspiré contre la démocratie*, clame-t-on à Budapest. *A ce titre, il devait être condamné comme n'importe quel autre conspirateur. »* Quelle est donc cette démocratie que les activités du prélat hongrois ont si gravement menacée ? La démocratie hongroise actuelle est le régime d'un pays gouverné despotiquement, sous le couvert d'une coalition asservie, par une minorité de communistes : 15 % des électeurs en 1945, 21 % seulement aux élections de 1947 malgré les pressions de toutes sortes.

Un seul obstacle jusqu'ici à la mise au pas intégrale de la Hongrie : l'Eglise catholique. Or, depuis 1945, cette Eglise était dirigée par une personnalité hostile aux communistes et sans la moindre confiance dans leur parole. Irréductible, intransigeant, le cardinal Mindszenty exigeait pour se rallier le maintien de tous les droits de l'Eglise et des garanties précises dont les communistes demandaient justement l'abandon. Pour réduire le rôle et l'influence de l'Eglise hongroise, il convenait donc en premier lieu d'abattre son chef. C'est aujourd'hui chose acquise grâce au procès qui vient d'avoir lieu.

***Jean Schwœbel***
*(9 février 1949.)*

**Le Monde** SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

*Le Monde* sur CD-ROM : 01-44-08-78-30
Index et microfilms du *Monde* : 01-42-17-29-33

*Le Monde* sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http://www.lemonde.fr

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

George Bush, ancien président américain

# « Je ne veux pas voir la France et les Etats-Unis s'éloigner de plus en plus »

Dans ses mémoires qui viennent d'être publiés en France, celui qui, en 1989, succéda à Ronald Reagan à la Maison Blanche s'explique sur la chute de l'URSS, la guerre avec l'Irak, les rapports entre Washington et ses alliés. Avec son conseiller Brent Scowcroft, il exprime ses inquiétudes sur l'avenir

**« Vous qui, d'une crise à l'autre, de la réunification allemande à la dissolution de l'empire soviétique en passant par la crise irakienne, n'avez cessé de consulter vos alliés européens, comment voyez-vous leur continent aujourd'hui, l'intégration européenne, l'avènement de l'euro ?**

– **George Bush :** Pour être tout à fait honnête, je vous dirais que cela m'inquiète un peu. Comment vont se faire les interactions entre nous et cette Europe ? Est-ce que nous allons avoir à traiter avec un vaste bloc commercial qui interdira certains de ses marchés aux produits américains ? Cela m'inquiète parce que nous avons déjà des difficultés avec l'Europe, sur l'agriculture par exemple. Je ne suis pas très, très inquiet, parce que je suis sûr que les Etats-Unis pourront s'arranger avec l'Europe, avec ce qu'elle décidera. Je ne m'inquiète pas vraiment mais, par exemple, et contrairement à beaucoup dans mon équipe, je n'ai jamais pensé que l'euro était la réponse pour stabiliser l'Europe. Je vais être honnête avec vous : il y a même certains aspects de l'euro que je ne comprends pas pleinement. Je ne comprends pas comment cela va se passer quand un pays de l'Union ira mal et qu'il faudra que les autres aillent à son secours...

– ***Brent Scowcroft* :** Je crois que la plupart des Américains sont ambivalents à l'égard de l'intégration européenne. Moi, je pense que c'est une bonne chose. Je crois qu'il faut que nous, Américains, sachions en profiter pour avoir une perspective plus large, pour avoir une conception plus globale de la communauté atlantique *[que forment les Etats-Unis et l'UE]*. C'est vers plus d'intégration au sein de l'ensemble de cette communauté atlantique qu'il faut aller. Après tout, ce sont bien l'Union européenne et les Etats-Unis qui devront agir ensemble si l'on veut que l'état du monde soit meilleur pour nos enfants.

**– Mais vous redoutez des conflits d'intérêt croissants entre les Etats-Unis et cette Europe en formation ?**

– **G. B. :** Ce n'est pas la relation entre les deux ensembles qui m'inquiète, les difficultés qui peuvent être créées par tel ou tel aspect de l'intégration européenne, mais les différends que nous pouvons avoir avec tel ou tel des membres de l'Union. Le fait que nous ne soyons pas aujourd'hui aussi proches de la France que nous l'étions à l'époque de ma présidence m'inquiète. A l'évidence, Paris et Washington ont des points de vue différents sur l'Irak. Je ne veux pas voir nos deux pays s'éloigner ainsi de plus en plus l'un de l'autre. Si une telle évolution devait se confirmer, elle renforcerait le camp des isolationnistes et des protectionnistes aux Etats-Unis, ceux qui sont indifférents à nos relations avec nos alliés. Au Congrès, nous avons ainsi une coalition – d'isolationnistes et de protectionnistes – qui unit des élus de gauche, ceux qui sont proches des syndicats, des types un peu cinglés, comme Ross Perot, et une partie de la droite républicaine.

» Quand je suis arrivé à la Maison Blanche, on m'avait dit : "Mitterrand est quelqu'un de difficile." Mais lorsqu'il y a eu des difficultés avec la France, avec Mitterrand, on a travaillé dur pour les résoudre. Aujourd'hui, je ne voudrais pas que nos deux pays soient de plus en plus distants, qu'il s'agisse de problèmes politiques ou économiques.

**– Vous représentiez une manière de faire de la politique étrangère qui n'existe plus. Vous étiez un peu la dernière incarnation de cet establishment – très "Côte est", grandes universités, "Ivy League", comme on dit – soucieux de l'Europe. Aujourd'hui, on a l'impression que la politique étrangère des Etats-Unis est largement aux mains du Congrès, aux mains d'élus qui pratiquent volontiers l'unilatéralisme, qui se comportent comme si l'Amérique était seule, ou à peu près, sur la scène internationale.**

– **G. B. :** Il y a une bonne part de mythe dans cette affaire de l'establishment de la Côte est ; après tout, j'ai passé une bonne partie de ma vie d'adulte au Texas... Je ne crois pas à cette thèse d'une génération ou d'une élite qui aurait dominé la politique étrangère des Etats-Unis. En revanche, je crois que le Congrès est, en effet, coupable de ce que vous dites, essayant de façonner la politique étrangère du pays, passant des résolutions qui n'ont aucun sens, cependant que l'administration n'en fait pas assez pour empêcher cette dérive.

» Je crois que nous vivons un moment difficile. Le Congrès observe la Russie et ne veut pas dépenser d'argent. Le Congrès regarde la Chine et cultive une attitude critique à l'égard de Pékin, attitude que je trouve franchement préoccupante. Il y a des tentatives protectionnistes, un manque de compréhension pour l'Europe. Tout cela est, certainement, inquiétant. Mais cela ne durera pas, cela ne va pas nous enfermer dans un comportement isolationniste. Le Congrès change, les administrations changent. Sur le long terme, les Etats-Unis resteront engagés dans l'exercice de leur leadership dans le monde.

– **B. S. :** Moi je suis beaucoup moins confiant. Dans l'Amérique d'aujourd'hui, il y a vraiment une tendance au repli isolationniste. Et elle pourrait s'installer durablement.

**– On a l'impression que vous avez été surpris par la vitesse à laquelle se sont effondrés l'URSS et l'empire soviétique.**

– **G. B. :** Si vous nous aviez dit, en 1989, que nous allions voir, en l'espace de quatre ans, l'Allemagne unifiée, le mur de Berlin par terre, l'URSS en morceaux, je vous aurais répondu : pas possible, cela va trop vite. Oui, nous avons été surpris par la rapidité des événements. Une fois le mur de Berlin tombé, l'Allemagne unie – et, parce que Gorbatchev l'a accepté, une Allemagne unie dans l'OTAN –, alors on est allé très vite vers la fin de l'URSS.



ILLUSTRATION THIERRY DALBY

– **B. S. :** Gorbatchev était vraiment un dirigeant soviétique à part. Aurions-nous eu affaire avec un homme du type Brejnev, on aurait peut-être toujours l'URSS.

**– Justement, quand vous voyez l'état de la Russie d'aujourd'hui, ne pensez-vous pas que Gorbatchev a été trop vite ?**

– **G. B. :** Les choses ne se passent pas comme cela. Quand les gens prennent le goût de la liberté, quand cette chose-là est dans l'air du temps, vous ne pouvez pas vous y opposer, sauf à utiliser massivement la force. C'est ce qui est arrivé à Gorbatchev. Qu'est-ce qu'on pouvait faire nous ? Si, au moment de la chute du mur, j'avais cédé aux pressions de tous ceux qui, au Congrès ou ailleurs, dans la presse, me disaient d'aller danser avec les manifestants à Berlin, alors là je pense que les Soviétiques auraient réagi, ne l'auraient pas permis. Et cela aurait reculé l'implosion de l'URSS.

**– Tout de même, est-ce que les Occidentaux ne portent pas une part de responsabilité dans la situation de la Russie ? C'est nous qui les avons poussés à passer du jour au lendemain à une économie de marché, à importer le modèle américain ? Alors que les Russes n'y étaient aucunement préparés...**

– **G. B. :** Je ne pense pas qu'on ait jamais fait cela, qu'on ait lié notre aide au passage à une économie de marché, je ne me souviens pas de cela, mais peut-être est-ce parce que je vieillis.

**– Est-ce qu'une Russie qui s'effondre, sur tous les plans, qui n'a toujours pas ratifié l'accord Startt II sur le démantèlement des armes nucléaires les plus dangereuses, ne vous paraît pas plus dangereuse que l'ex-URSS ?**

– **G. B. :** Il y a quelque chose d'important ici. Il faut que la France, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis continuent à traiter la Russie avec respect. J'ai peur que nous ne fassions pas ce travail-là, cette diplomatie-là. Il ne s'agit pas de leur signer des gros chèques, aux Russes. Ce qui compte, c'est de savoir rester en permanence en contact avec eux, à tous les échelons, de leur faire comprendre que nous sommes partenaires, que nous savons ce par quoi ils passent, que nous n'essayons aucunement d'en tirer parti.

**– Parlons de l'Irak, de Saddam Hussein. On peut comprendre votre décision d'arrêter la guerre une fois les Irakiens chassés du Koweït en 1991. Mais on a l'impression que les Etats-Unis n'ont jamais vraiment assumé cette décision, qui supposait que vous laissiez Saddam Hussein au pouvoir à Bagdad en connaissance de cause et que vous acceptiez qu'il y reste...**

– **G. B. :** Notre mission, celle que l'ONU nous avait confiée, celle que j'avais donnée à mes généraux, celle que les Britanniques, les Français, la coalition arabe avaient acceptée, était de chasser les Irakiens du Koweït. Je suis toujours très offensé quand on dit : "Bush n'a pas fini le travail!." Vous imaginez ce qui se serait passé si l'on avait occupé Bagdad, ne serait-ce que quarante-huit heures ! Il n'y aurait plus eu de coalition arabe, on aurait placé nos gars dans une situation de guérilla urbaine, on n'aurait jamais pu réunir la conférence de Madrid *[qui démarra les négociations israélo-palestiniennes]*, etc.

» Là où je me suis trompé, c'est, à l'époque, à la fin de la guerre, quand j'ai pensé que Saddam Hussein ne résisterait jamais à une pareille défaite, à une telle humiliation. Je croyais qu'il allait être chassé du pouvoir, qu'il serait dans l'incapacité de s'y maintenir. Et c'était l'opinion de tout le monde alors. Là, j'ai commis une erreur d'analyse.

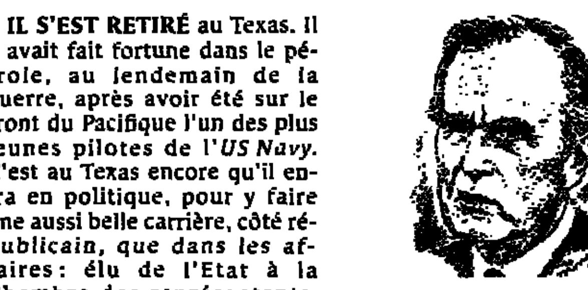
**– On vous accuse d'avoir, vers la fin de la guerre, incité les Kurdes et les chiites à se révolter, puis de les avoir laissé tomber...**

– **G. B. :** Là encore, je trouve cette accusation très offensante. Je croyais vraiment que les Irakiens allaient renverser Saddam. Mais nous n'avons jamais eu pour politique de dire aux Kurdes et aux chiites : "Révoltez-vous et on vous aidera à le renverser !" On nous a critiqués, peut-être pas tout à fait à tort, pour n'avoir pas empêché les hélicoptères de la garde nationale d'aller écraser les gens qui se révoltaient. Mais la guerre était finie et vous pouvez imaginer quelles auraient été les réactions dans l'opinion publique américaine, européenne ou arabe si nous avions continué à bombarder une armée irakienne en déroute, déjà hors du Koweït...

– **B. S. :** Vraiment, ce que nous disions à l'époque était simple : Saddam est le problème du peuple irakien. Si vous appelez cela un appel, une incitation à la révolte, très bien. Mais nous n'avons jamais laissé entendre que nous allions aider cette révolte. On était d'ailleurs très sérieusement inquiets de la possibilité d'un démembrement de l'Irak, ce dont personne ne voulait. »

*Propos recueillis par Jean-Marie Colombani et Alain Frachon*

## Une vie d'Américain



GEORGE BUSH

**IL S'EST RETIRÉ** au Texas. Il y avait fait fortune dans le pétrole, au lendemain de la guerre, après avoir été sur le front du Pacifique l'un des plus jeunes pilotes de l'*US Navy*. C'est au Texas encore qu'il entra en politique, pour y faire une aussi belle carrière, côté républicain, que dans les affaires : élu de l'Etat à la Chambre des représentants, grand manitou dans le parti, puis directeur de la CIA, ambassadeur à Pékin, vice-président tout au long des deux mandats de Ronald Reagan à la Maison Blanche, avant d'occuper à son tour les responsabilités suprêmes (1988-1992). Une belle vie d'Américain.

A 75 ans, l'homme n'a pas beaucoup changé. Il a une façon de porter le costume sombre à fines rayures blanches, d'arborer une chemise taillée sur mesure et frappée à ses initiales, qui trahit l'héritage : la famille aisée de la côte Est, le père banquier et sénateur, l'éducation dans les meilleurs collèges et universités, la pratique assidue des sports de plein air. Et puis, très cultivée, il y a la manière de tomber la veste, ce petit rictus aussi au coin des lèvres, bref la touche texanne pour bien montrer, précisément, que George Herbert Walker Bush n'est pas que le représentant de la vieille élite de Nouvelle-Angleterre.

Installé dans un salon du Ritz, en compagnie de Brent Scowcroft, ancien conseiller pour la sécurité nationale et coauteur de ses Mémoires, *A la Maison Blanche, quatre ans pour changer le monde* (éditions Odile Jacob, 600 p., 190 F, ou 29 €), il parle avec toujours autant de passion de ce qui l'occupa le plus à la Maison Blanche : la politique étrangère.

A-t-il payé, en n'étant pas élu pour un second mandat, à l'issue de la campagne de 1992, le fait d'avoir donné l'impression qu'il délaissait le front intérieur ? *Fair play*, Bush, le grand sportif, dit qu'il n'en croit rien, simplement que Bill Clinton a mené une bonne campagne et que lui n'a pas su convaincre les Américains que la reprise était là, au coin de la route. Une reprise qui fait toujours la bonne fortune du même Clinton.

*AL. F.*

Nicole Notat, secrétaire général de la CFDT, au « Grand Jury RTL-"Le Monde"-LCI »

# « Les relations sociales ne sont pas toujours aussi développées dans le public que dans le privé »

**« Le congrès de la CGT a montré que, lorsqu'on parle des 35 heures, les salariés du privé sont plutôt pour, mais que ceux du public sont plutôt réservés...**

– C'est une réalité que l'on ne rencontre pas seulement quand on parle du temps de travail, mais aussi quand il est question des retraites... Paradoxalement, les relations sociales, la pratique de la négociation, du contrat, l'acceptation du compromis pour traiter des choses qui sont communes aux chefs d'entreprise et aux salariés ne sont pas toujours aussi développées dans le public que dans le privé. Dans le privé, on prend mieux en considération les choses comme elles sont ; on fonctionne moins sur la représentation ; on prend la réalité comme elle est, on l'analyse et on fait des propositions, soumises à négociation. Dans le public, il y a encore des progrès à faire.

**– Même dans le privé, cependant, on ne peut pas dire que les 35 heures avancent beaucoup...**

– Nous avons comptabilisé, à ce jour, 5 000 accords d'entreprise – 2 900 accords "Robien" et 2 000 ou 2 100 accords "Aubry" –, qui concernent 600 000 salariés. Ce sont des accords d'entreprise, où la réduction de la durée du travail est devenue effective et où l'on peut évaluer ses résultats. Nous prenons en compte les accords passés dans le cadre de la loi Robien, parce qu'ils ont anticipé sur la dynamique de la réduction de la durée du travail et qu'ils étaient inspirés par la même philosophie que les négociations qui ont lieu en ce moment.

**– Combien d'emplois l'ensemble de ces accords ont-ils créés ?**

– Ils ont créé 50 000 emplois, et on peut estimer qu'ils en ont sauvé 20 000. Cent trente branches auront négocié d'ici la fin du mois de mars : cela, c'est donc le privé. Aujourd'hui, il n'y a pas encore énormément d'accords au niveau des branches : on en est à quarante accords, dont nous avons signé vingt-six, ce qui veut dire qu'il y a encore de la marge. Si ces branches terminent leur négociation fin mars, il va y avoir une multiplication d'accords d'entreprise, qui sont nécessaires parce qu'un accord de branche ne crée pas, par lui-même, la réduction de la durée du travail.

» La réduction de la durée du travail va devenir une réalité dans le secteur privé, et, contrairement à tous les pronostics catastrophiques qu'on a pu entendre sur l'« erreur » de cette réduction, je crois que nous serons en capacité de faire un bilan qui ira bien au-delà de ce que, les uns et les autres, nous espérions en matière de développement du dialogue social et de modernisation des entreprises. Pensez-vous que, il y a encore un an ou un an et demi, nous aurions parlé de la flexibilité et de l'annualisation comme on en parle aujourd'hui, c'est-à-dire comme de réalités qui sont sur la table des négociations – pas à n'importe quel prix, bien sûr ? Qu'on aurait parlé des conditions dans lesquelles les cadres vont, eux aussi, bénéficier de la réduction du temps de travail ? Qu'on allait traiter du recul de la précarité et d'un temps partiel qui ne soit pas un sous-contrat de travail ?

» Tout cela permet à la négociation de jouer à plein et produit des compromis et des équilibres qui vont dans le bon sens pour les entreprises. Après tout, si une entreprise se modernise, si elle est plus performante sur son terrain et si les salariés y trouvent un bénéfice en termes de nouveaux équilibres entre leur temps de travail et le reste de leur vie, tant mieux !

**– Les discussions préalables à la seconde loi ne sont-elles pas, tout de même, plus tendues ?**

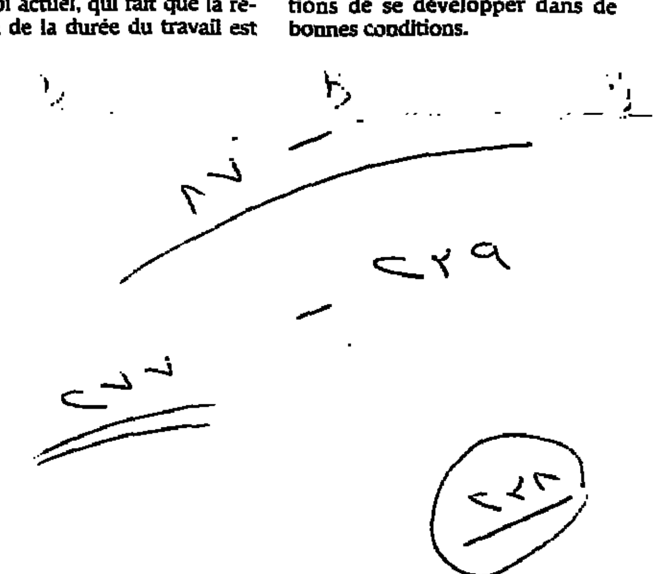
– Nous avons une demande préalable, c'est que la seconde loi s'attache à préserver le mode d'emploi actuel, qui fait que la réduction de la durée du travail est effective et qu'elle ne se transforme pas en nombre d'heures supplémentaires à due concurrence de la réduction légale. C'est un préalable sur lequel nous ne pourrons pas transiger. Il serait quand même assez paradoxal qu'au moment où l'on affiche la réduction du temps de travail, avec de l'annualisation et, donc, des conditions plus flexibles d'utilisation des salariés dans la semaine, dans le mois ou dans l'année, on ait besoin d'heures supplémentaires en plus !

» Quant au SMIC, ce serait, là aussi, un contresens d'imaginer, demain, deux SMIC dans ce pays. Peut-on imaginer qu'à travail égal il n'y ait pas salaire égal pour les smicards, alors qu'il y aura salaire égal pour d'autres classifications ? Ce n'est pas envisageable. Il ne s'agit pas d'un durcissement ; il s'agit de créer les bonnes règles du jeu, qui permettront aux négociations de se développer dans de bonnes conditions.

**– Que s'est-il passé chez PSA ? Pourquoi le projet d'accord a-t-il été rejeté par les syndicats ?**

– Il faut se replacer dans le contexte de Peugeot, entreprise où la négociation sociale n'avait pas de grandes traditions. Dans un contexte où la concurrence est forte, avec, en arrière-plan, des problèmes lourds à résoudre – la pyramide des âges –, l'équilibre est dur à trouver. Dans un secteur où la pénibilité du travail est forte, quand on annonce encore plus de flexibilité pour plus de productivité, pour plus d'utilisation des équipements – par exemple l'ouverture le samedi –, cela fait un choc sur la tête des salariés. Eh bien, c'est l'occasion, pour les négociateurs, d'aller rediscuter, à la fois, avec les salariés et avec le patronat ! »

*Propos recueillis par Patrick Jarreau, Olivier Mazerolle et Pierre-Luc Séguillon*



DISPARITIONS

# Wassily Leontief

## Prix Nobel d'économie et maître en méthodologie

L'ÉCONOMISTE Wassily Leontief est mort à New York vendredi 5 février à l'âge de quatre-vingt-treize ans. Considéré comme un maître en méthodologie, reconnu pour sa fécondité dans une approche de l'économie sachant combiner études de faits, modélisation et théorisation contrôlée, Wassily Leontief, qui a professé au total pendant quarante-quatre ans à Harvard, avait tenu à poursuivre ses recherches à l'université de New York jusqu'à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Il est décédé dans le centre médical de cette institution.

C'est en 1973 que Wassily Leontief, d'origine russe mais installé aux Etats-Unis depuis le début des années 30, avait reçu le prix Nobel de sciences économiques pour l'ensemble de ses travaux sur l'analyse interindustrielle. Mais c'est en 1971, dans un discours prononcé devant l'American Economic Association, dont il avait pris la présidence un an plus tôt, que ce théoricien de l'économie avait présenté la forme la plus achevée de son étude sur les *input-output* (entrées-sorties), qui devait lui valoir cette récompense suprême.

Le grand œuvre de Leontief réside dans ce fameux tableau reliant les flux d'entrée (*input*), à savoir les facteurs de production, aux flux de sortie (*output*) correspondant à ce qui est produit. Son idée de base consistait à mettre au point une représentation globale de l'économie permettant d'étudier les interdépendances entre les différents secteurs de cette même économie. Un concept dont il élargira progressivement l'application à des domaines aussi divers que le commerce extérieur, l'analyse des effets du désarmement, les problèmes d'environnement, voire le changement technologique, soulignent Michel Beaud et Gilles Dostaler (*La Pensée économique depuis Keynes*, Seuil-Economie, 1996).

Né en 1906 à Saint-Pétersbourg, jeune diplômé (à dix-neuf ans) de l'université de cette ville devenue Leningrad, Wassily Leontief quitte rapidement la Russie pour étudier en Allemagne. Il effectue en 1931 une mission d'un peu plus d'un an en Chine, avant de s'installer aux Etats-Unis, d'abord au National Bureau of Economic Research de Washington, puis à l'université de Harvard où il est nommé professeur en 1946. C'est à partir de cette date et jusqu'en 1972 qu'il dirigera le Harvard Economic Research Project avant de rejoindre en 1976, trois ans après avoir reçu son prix Nobel, l'université de New York, dont il dirigera l'Institut d'analyse économique jusqu'à la fin de sa longue carrière.

### L'ANALYSE INTER-INDUSTRIELLE

Ses premiers articles publiés dans des revues économiques allemandes et américaines, aussi bien sur l'économie de la Russie que sur l'analyse statistique de l'offre ou de la demande, avaient permis à Wassily Leontief de se distinguer très tôt dans l'art de combiner réflexion théorique, travail statistique et maîtrise de l'outil mathématique. C'est ce savant dosage qui devait lui permettre de déboucher sur le concept d'analyse interindustrielle qui lui valut le prix Nobel. En s'appuyant sur un travail théorique et statistique très lourd pour l'époque, compte tenu de la faible puissance des ordinateurs, il étudia concrètement les relations entre les différentes branches de l'industrie. A travers l'analyse des coefficients techniques s'appliquant à ces différents domaines, il construisit une matrice des relations établies entre quarante-quatre secteurs industriels, en évaluant les flux d'entrées et de sortie de chacun d'eux par rapport aux autres secteurs et en calculant les différents coefficients existant entre eux.

C'est à partir de cette matrice de base interindustrielle, améliorée au fur et à mesure que se renforçaient les capacités de calcul des ordinateurs, que Wassily Leontief a pu augmenter le nombre des secteurs étudiés, élargir son étude aux achats et ventes effectués à destination des ménages, des administrations, étudier dans le temps les variations des coefficients techniques, calculer de nouveaux multiplicateurs de production. C'est en s'appuyant sur ce concept qu'il développa, en 1953, le fameux « *paradoxe de Leontief* » selon lequel les exportations des Etats-Unis seraient plus « *intensives en travail* » et moins « *intensives en capital* » que leurs exportations. Une théorie qui prenait le contre-pied des thèses développées jusque-là.

*Serge Marti*

---

■ **LE ROI HUSSEIN** de Jordanie est mort d'un cancer, dimanche 7 février, à Amman. Il était âgé de soixante-trois ans *(lire pages 2 et 3 et notre éditorial page 15).*

## NOMINATIONS

### COUR DES COMPTES

**Jean-Pierre Teyssier**, ancien président de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), a été nommé conseiller maître en service extraordinaire à la Cour des comptes, lors du conseil des ministres de mercredi 3 février.

[*Né le 26 juillet 1940 à Niort (Deux-Sèvres)*, Jean-Pierre Teyssier est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA (1965-1967). Il a été notamment secrétaire général de TF 1 (1981-1983), directeur de la production et de la distribution de la Compagnie luxembourgeoise de télévision (1983-1986), chargé de mission auprès d'Edouard Balladur, ministre de l'économie (1986-1988), PDG de la Société du Loto national (1987-1989), délégué général à la communication auprès de Jacques Chirac, maire de Paris (1989-1991), conseiller auprès du PDG d'Eurocom, devenu Euro-RSCG (1991-1994). Depuis juillet 1994 et jusqu'au 20 janvier, Jean-Pierre Teyssier était président de l'Institut national de l'audiovisuel (INA).]

### CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

**François Lemasson** a été nommé gouverneur du Crédit foncier de France, lors du conseil des ministres de mercredi 3 février. Il succède à Jérôme Meyssonnier, dont le mandat de trois ans n'a pas été renouvelé (*Le Monde* du 3 février).

[*Né le 11 décembre 1943 à Hanoï (Vietnam)*, François Lemasson est diplômé de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole supérieure d'électricité, ancien élève de l'ENA (1975-1977). Il a été notamment conseiller technique au cabinet de Pierre Mauroy, premier ministre (1981-1982), attaché financier au Caire (1982-1984), avant d'occuper diverses fonctions à la direction du Trésor (1984-1989). Il a été ensuite directeur général adjoint de la Caisse centrale de coopération économique, devenue en 1992 la Caisse française de développement (1989-1993), PDG du Comptoir des entrepreneurs (1993-1995). Directeur général du Consortium de réalisation (CDR) de septembre 1995 à février 1998, François Lemasson était, depuis février 1998, président du directoire de cette structure qui a repris les actifs sortis du bilan du Crédit lyonnais.]

### DIPLOMATIE

**Hubert Forquenot de La Fortelle** a été nommé ambassadeur auprès de la Conférence du désarmement à Genève, en remplacement de Joëlle Bourgois, nommée ambassadrice auprès de l'OCDE, par décret publié au *Journal officiel* du 3 février.

[Né le 28 février 1942 à Paris, Hubert Forquenot de La Fortelle est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA (1965-1967). Il a été notamment en poste à Tokyo (1968-1971), à La Haye (1975-1978), à Bonn (1982-1986) et à l'administration centrale du *Quai d'Orsay*, mais aussi membre des cabinets de Michel Jobert et de Jean Sauvagnargues, ministres des affaires étrangères (1973-1975), de Raymond Barre, premier ministre (1978-1981), et d'André Giraud, ministre de la défense (1986-1987), avant d'être ambassadeur en Corée du Sud (1987-1991). Hubert Forquenot de La Fortelle a été ensuite directeur des relations internationales au Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et parallèlement gouverneur pour la France auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) d'avril 1991 à mai 1994, puis ambassadeur en Arabie saoudite de mai 1994 à août 1998.]

**Serge Smessow**, ambassadeur au Kazakhstan, a été nommé ambassadeur au Kirghizstan en résidence à Almaty, en remplacement d'Alain Richard, par décret publié au *Journal officiel* du 5 février.

[Né le 25 mars 1947 à Marseille (Bouches-du-Rhône), Serge Smessow est titulaire d'une licence d'anglais et d'une maîtrise de russe. Il a été notamment en poste à Bucarest (1974-1976), à Vienne auprès de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (1986-1989), à Moscou (1990-1991), à Stockholm (1992-1994) et à l'administration centrale du Quai d'Orsay. Ambassadeur en Moldavie à partir de mars 1996, Serge Smessow a été nommé ambassadeur au Kazakhstan le 13 janvier.]

## JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du vendredi 5 février sont publiés :

● ***Catastrophe naturelle*** : *un* arrêté portant constatation de l'état de catastrophe naturelle *dans plusieurs départements.*

● **Audiovisuel** : un décret soumettant les sociétés France Télévision Numérique, France Télé Films, Régions, Histoire SA et Mezzo au contrôle économique et financier de l'Etat.

● **Conseil constitutionnel** : une décision invalidant l'élection législative d'Aubagne (Bouches-du-Rhône) du 27 septembre 1998 (*Le Monde* du 5 février).

Au *Journal officiel* du samedi 6 février sont publiés :

● **Monuments historiques** : la liste des immeubles inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de 1925 à 1970 en Picardie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes et Réunion.

● **Parachutisme** : un arrêté relatif aux garanties de technique et de sécurité dans les établissements d'activités physiques et sportives qui organisent la pratique ou l'enseignement du parachutisme.

Au *Journal officiel* du dimanche 7 février sont publiés :

● **Immatriculation** : un arrêté modificatif relatif à l'immatriculation des véhicules, obligeant notamment les sociétés de location à immatriculer leurs véhicules dans « *le département de l'établissement où les véhicules sont mis à la disposition du locataire au titre de leur premier contrat de location* ».

● **Patrimoine** : un décret relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites.

● **Presse** : un décret et un arrêté relatif au Fonds de modernisation de la presse quotidienne et assimilée d'information politique et générale.

---

## AU CARNET DU « MONDE »

### Naissances

– M. *Jérôme* CHOUCHAN
et M<sup></sup>me, née MASAKO KOMAMURA,
ont la joie d'annoncer la naissance de

**Noé,**

frère de Sagain,
le 2 février 1999, à Tokyo.

### Anniversaires de naissance

– Entre Naisey et Paris : 60 ans.
9 février 1999.
Joyeux anniversaire,

**Hélène.**

Michel, Alexandra, Blandine.

*« Vieillir, c'est organiser sa jeunesse au cours des ans. »*

---

**Thierry.**

Certains, académiquement, d'autres rugissants, les tiens,

allègrement.

Man' Pa',
Mas de Litre, Lot.

### Décès

– Jean-François Combe,
président du Cesi,
Marie-Odile Paulet,
vice-présidente,
Jacques Bahry,
directeur général,
Le personnel du Cesi,
Aquitaine-Poitou-Charentes,
Le comité de direction,
et l'ensemble du personnel du Cesi,

ont la douleur de faire part du décès de

**Mouloud AIT ALI,**
directeur du Cesi,
Aquitaine-Poitou-Charentes

dans sa 58e année, le vendredi 5 février 1999.

Nos remerciements pour l'œuvre accomplie.

Mouloud Ait Ali était directeur du Cesi Aquitaine-Poitou-Charentes depuis 1978 après avoir été formateur au Cesi.

Il a créé la formation d'ingénieur à Bordeaux et à Angoulême.

Précédemment il avait été chargé de mission au service de la participation de la direction régionale de Bordeaux du ministère du travail.

Il était diplômé de l'Institut des sciences politiques de Bordeaux (1965) et licencié en droit.
Il était chevalier de l'ordre national du Mérite.



– Alain et Sonia,
Serge et Jeanine Scibor,
et leurs enfants,
Mme Colette Chevallier,
Claude Chevallier, Chantal Peaudecerf et Bruno,
Ses amis,
ont la douleur d'annoncer le décès de

**Brigitte CHEVALLIER,**
à l'âge de quarante-cinq ans.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité, mercredi 10 février, au cimetière intercommunal de Bondy (Seine-Saint-Denis).

Cet avis tient lieu de faire-part.

[Brigitte Chevallier travaillait au *Monde* depuis 1982, au sein du service de la correction. Au journal comme ailleurs, chacun a pu apprécier sa gentillesse et sa disponibilité constante envers les autres.
Ses collègues, consternés, expriment à sa famille leur infinie tristesse et toute leur sympathie. La direction du journal s'associe à ces condoléances navrées.]

---

– Mme Sabine Chouchan,
*son épouse*,
Catherine Chouchan,
M. et Mme Jean-Eric Chouchan,
M. et Mme Laurent Chouchan,
ses enfants,
Benjamin, Jules, Margaux,
Ferdinand, Léonard,
*ses petits-enfants*,
M. et Mme Jean-Claude Chouchan,
M. et Mme Gérard Chouchan,
M. et Mme Claude Barki,
leurs enfants,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

**Patrick CHOUCHAN,**

survenu *le 6 février 1999 à l'aube de son* soixante-quatorzième anniversaire.

Les obsèques auront lieu mardi 9 février.

On se réunira à l'entrée principale du cimetière parisien de Bagneux à 15 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

1, avenue Paul-Doumer,
75116 Paris.

---

– Solange et Charles Najman,
Esther Welger-Barboza
*et leurs amis*
vous invitent à rendre hommage à

**Maurice NAJMAN,**

décédé le jeudi 4 février à l'hôpital Broussais.

Nous nous réunirons au cimetière de Bagneux, le mardi 9 février à 15 h 45.

Rendez-vous porte principale.

Nous resterons ensemble de 20 h 30 à l'aube, à l'Elysée-Montmartre.

*« En ma douleur si on cherche bien et finement,
on trouvera que le plaisir
s'y prélasse ; donc elle durera,
puisqu'elle a de quoi se supporter.
Car sans plaisir,
la douleur, je crois, se retire de nous. »*

(*Le Monde* du 6 février.)

---

– Marie-Maxence et Laurent Girerd,
Alexandre Kovatcheff,
M. et Mme Michel Galloni d'Istria et leurs enfants,
M. et Mme Marc Galloni d'Istria et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès,

survenu le 26 janvier 1999, à l'âge de soixante et un ans, de

**Françoise GIRERD,**
**née GALLONI d'ISTRIA.**

Tous ceux qui l'ont connue et aimée sont priés d'assister ou de s'unir d'intention à la messe qui sera célébrée le jeudi 11 février, à 14 h 30, en la chapelle du cimetière du Père-Lachaise, à Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

### Remerciements

– Nadine, Marcel et Stéphanie remercient l'amour que vous avez su partager autour de

**Frédéric,**

parti vers le soleil.

M. et Mme Benguigui Marcel,
7, allée du Bois,
78360 Montesson.

### Anniversaires de décès

– Le 8 février 1998,

**Bernard BERRIER**

nous quittait.

Tous ses amis qui l'ont tant aimé se souviennent.
Car ne meurent que ceux que l'on oublie.

*« J'ai serré très fort les yeux pour le retenir
pour le garder en moi,
puis je les ai ouverts tout grands
pour me présenter de nouveau
devant le monde. »*

---

– Il y a vingt ans, le 7 février 1979, le professeur

**François POTTON,**
médecin des Hôpitaux,

quittait sa famille.
Elle demande à tous ses amis de penser à lui.

### Souvenir

– Il y a six mois, le 9 août 1998, disparaissait à Ajaccio

**Charles ROUSSEL.**

Sa femme, Viviane, demande à tous ceux qui l'ont connu, donc apprécié et aimé, de penser à lui en ce jour.



### Communications diverses

**ACADÉMIE DIPLOMATIQUE INTERNATIONALE**
Organisation internationale intergouvernementale
fondée en 1926

Colloque annuel
« LA ZONE DE COOPÉRATION DE LA MER NOIRE »
avec la participation
des 11 Etats signataires

**vendredi 12 février 1999 – 9 h-18 h**

Renseignements/inscription :
Académie diplomatique internationale,
4 *bis*, avenue Hoche, 75008 Paris. Tél. : 01-42-27-66-18. Fax : 01-46-22-09-18.
E-mail :adipint@club-internet.fr.

---

**Le FW SYMPOSIUM,**
Carrefour mondial des technologies de l'information
**Du 1er au 5 mars 1999**
au Futuroscope à Poitiers

La Société mondiale de l'information : acteurs et victimes

Renseignements et inscriptions
Tél. : 01-47-04-45-25
http://www.fwsymposium.org

---

Collège des études juives de l'Alliance israélite universelle :

**Les beaux lendemains de l'antisémitisme...**

Forum
sous la présidence du Pr Ady Steg,
avec N. Hansson, R. Redeker, D. Sibony,
P.-A. Taguieff, J. Tarnero, S. Trigano

**dimanche 14 février**
**de 14 heures à 18 heures**
établissement Georges-Leven
30, bd Carnot, 75012 Paris
Mo Pte-de-Vincennes – P.C. Sahel (PAF)
Renseignements : 01-53-32-88-55
Site Internet : http://www.aiu.org

### Conférences

– **Institut des hautes études de l'Amérique latine**
Mercredi 10 février à 10 heures :
**« Globalisation, décentralisation et pouvoirs locaux au Mexique et dans la région andine »** par MM. les professeurs Jaime Aboites, Fernando Rosero et Guillermo de la Pena.
Mercredi 24 février à 10 heures :
**« L'évolution récente des débats sur l'économie du développement »**, conférence inaugurale de Mme le professeur Elsa Assidon.

28, rue Saint-Guillaume, Paris 7e,
*Amphithéâtre premier étage.*




---

**LE MOUVEMENT JUIF LIBÉRAL DE FRANCE (MJLF)**

vous propose, dans le cadre de son cycle de conférence sur la pensée juive, la première intervention de

**Shmuel TRIGANO,**
maître de conférence, à l'Université,
sur le thème :
**« Exil et retour dans la pensée juive »**

**Jeudi 11 février 1999, 20 h 15,**
MJLF – 11, rue Gaston-de-Caillavet,
Paris-15e – Buffet dînatoire
après la conférence.

Participation aux frais : 120 F.
Renseignements et réservations au siège du MJLF. Tél. : 01-44-37-48-48.

### Formation continue

**PARLER EN PUBLIC**
– Développer l'impact de sa parole, gagner en confiance, présenter efficacement. Méthodes actives animées par des comédiens formateurs.
**Quilotoa formation : 01-47-48-18-18**

### Colloques

– Le Centre d'études sur Giambattista Vico qui dépend du CERPHI (Ecole normale supérieure de Fontenay/Saint-Cloud ; dir. : Pierre-François Moreau), le Centre d'histoire des systèmes de pensée moderne (Paris-I : André Tosel, Jean Salem), l'Institut culturel italien (Pietro Corsi), la Scuola normale superiore de Pise (Paolo Cristofolini) et le Centro di Studi Vichiani de Naples (Giuseppe Cacciatore, Manuela Sanna) organisent un

**Colloque international**
**« Giambattista Vico et la pensée classique »**

le jeudi 11 février 1999,
de 9 heures à 18 heures,
Sorbonne, amphithéâtre Liard
*Perspectives actuelles de recherche*
*La question du droit.*
le vendredi 12 février,
de 9 heures à 17 heures,
Ecole normale supérieure
de Fontenay-aux-Roses,
salle des colloques (RER B)
*Vico et Spinoza :*
*les fondements cartésiens du système vichien.*
le samedi 13 février,
de 9 heures à 13 heures,
Institut culturel italien,
50, rue de Varenne, Paris-7e
*Les problèmes liés à la traduction de Vico en langue française.*



### Séminaires

**COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE**

● **Séminaires**
Jacques RANCIÈRE : **« L'idée esthétique »**
12 fév., 12 mars, 18 h 30-20 h 30, 19 mars, 19 h 30-21 h 30 ; 2 et 9 avril, 7 mai, 18 h 30-20 h 30, amphi Poincaré, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Marcel DRACH : **« La dette et l'échange. Destitution et institution de la raison économique »**
15 fév., 15 mars, 12 avr., 17 mai et 14 juin, 13 h-15 h, Maison des sciences de l'homme (salle 214), 54, bd Raspail, Paris.

Alain BADIOU : **« De quoi le XXe siècle a-t-il été la fin et de quoi le commencement ? »**
10 fév., 10 et 24 mars, 7 avr., 5 et 19 mai, 20 h-22 h, amphi 45, Uni. Paris-VII, 2, place Jussieu, Paris.

Marc BALLANFAT : **« L'athéisme dans les philosophies indiennes »**
*16 fév., 9 et 23 mars, 6 avr.*, 18 h 30-20 h 30, salle RCA, Uni. Paris-VII, 2, place Jussieu, Paris.

Véronique FABBRI : **« Figures du rythme ; vers une esthétique de la danse »**
11 fév., 11 mars, 8 avr., 6 mai, 18 h 30-20 h 30, salle RC4, 10 juin, 20 h 30-22 h, salle RC3, Uni. Paris VII, 2, place Jussieu, Paris.

Jean-Michel SALANSKIS et François-David SEBBAH : **« Les usages contemporains de la phénoménologie »**
12 fév., 19 mars, 2 avr., 7 mai, 18 h-20 h, 28 mai, 19 h 30-21 h 30, amphi A, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Antonia SOULEZ : **« Supposez que... : langage et expérience »**
16 fév., 9 mars, 6 et 13 avr., 11 et 18 mai, 18 h 30-20 h 30, amphi Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

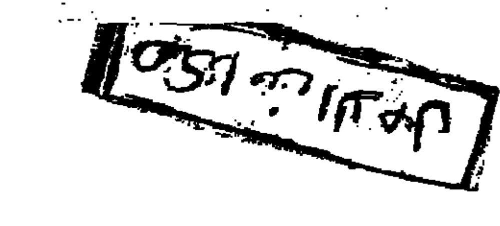
Claude BIRMAN : **« Bible et philosophie. I »**
11 fév., 11 mars et 8 avr., 20 h-22 h, *20 mai, 20 h 30-22 h 30, 10 juin,* 20 h-22 h, amphi B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

*Claude GAUTIER, Olivier LECOUR GRANDMAISON et Sophie WAHNICH* : **« Passions et sciences humaines »**
*12 fév., 2 avr. et 14 mai, 11 h-13 h, Curapp*, Faculté de droit, Pôle universitaire Cathédrale, Amiens.

Philippe PELLETIER, Francis ROUSSEAUX et Bruno SIFANTUS : **« Reconstitution critique de la décision politico-stratégique »**
15 fév., 20 h-22 h et 15 mars, 20 h 30-22 h 30, amphi Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris, 19 avr., 18 h-20 h, villa Douce, 9 bd de la Paix, Reims.

● **Samedi autour d'un livre**
***Le Culte du néant***, de Roger-Pol Droit avec Marc Ballanfat (sous réserve), Stéphane Douailler, Roger-Pol Droit et Charles Malamoud
15 fév., 9 h 30-12 h 30, amphi Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

L'accès à toutes les activités du Collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles).
**Renseignement sur salles, répondeur : 01-44-41-46-85. – Autres renseignements : 01-44-41-46-80.**



# ENTREPRISES

LE MONDE / MARDI 9 FÉVRIER 1999

**EURO** L'arrivée de la monnaie unique a relancé le débat sur les frais prélevés par les banques. Les dirigeants politiques et monétaires européens ainsi que les associations de consommateurs dénoncent des tarifs trop élevés et expriment leurs craintes de voir les institutions financières profiter du passage à l'euro pour augmenter leurs marges. ● MALGRÉ LA DISPARITION du risque de change entre devises européennes, les commissions perçues par les banques lors des opérations de conversion n'ont guère baissé. ● LES VIREMENTS TRANSFRONTALIERS font eux aussi apparaître de grandes disparités entre établissements financiers de l'Euroland. ● En France, banquiers, consommateurs et pouvoirs publics doivent s'atteler à régler dans les mois qui viennent le problème spécifique du « ni-ni » : ni tarification des chèques ni rémunération des dépôts.

# Les dirigeants européens dénoncent des frais bancaires trop élevés

## Un mois après le lancement de la monnaie unique, son emploi par les particuliers reste marginal. La Commission de Bruxelles a annoncé des mesures pour forcer les banques à faciliter l'utilisation de l'euro et à réduire les tarifs excessifs

**L'ARRIVÉE** de l'euro a eu comme conséquence immédiate de relancer le débat sur les frais pratiqués par les banques. Les autorités européennes, la Banque centrale européenne (BCE), les gouvernements des pays de l'Euroland... et les associations de consommateurs ont dénoncé des tarifs trop élevés et exprimé leurs craintes de voir les banques profiter du passage à l'euro pour augmenter leurs marges.

Pourtant, rien n'a encore vraiment changé pour le citoyen, ni pour le paiement par chèque, ni pour les opérations internes. Les *transactions en euros restent marginales*. Les commerçants sont plutôt réticents : *« Pas de paiements en euros »*, mentionnent par exemple des autocollants réalisés par des banques néerlandaises apposés sur des vitrines de commerçants ! Au-delà de l'anecdote, les demandes de particuliers pour obtenir des chéquiers en euros restent faibles. Les paiements en *euros effectués hors du pays d'origine* sont facturés très cher – parfois plus cher que le montant du règlement lui-même.

*« On ne peut pas, en un jour, transformer des systèmes de paiement à 99 % nationaux en système européen, d'autant plus que les habitudes culturelles des clients sont très différentes »*, indiquait Pierre Simon, président de l'Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (Afecei), dans un entretien aux *Echos* du 4 février. *« On a présenté début janvier l'euro comme la monnaie des entreprises, celle de la gestion des patrimoines, et cela ne change strictement rien pour le consommateur, sauf la suppression voire la baisse des commissions de changes, ce qui n'est pas le cas »*, s'insurge Pierre Marleix, président de FO Consommateurs et rapporteur du collège des consommateurs au sein du Centre national de la consommation. *« Nous devons donc signaler tous les problèmes liés à l'euro »*, ajoute M. Marleix.

**Comparaison des tarifs des banques en Europe**

| | FRANCE | ROYAUME-UNI | ALLEMAGNE | BELGIQUE | PAYS-BAS |
|---|---|---|---|---|---|
| RÉMUNÉRATION | 0% | 0,2-0,4% | 0-0,5% (1) | 0,5% (> 5 000 F) | 0,5% |
| COMMISSION DE COMPTE | gratuite | gratuite (si solde > 0) | 15 F/mois | 30F/an | gratuite |
| RELEVÉS DE COMPTE | gratuits | gratuits | frais de timbres | frais de timbres | gratuits |
| BANQUE À DISTANCE | abonnement *ou communication* surtaxée | *gratuite* | *gratuite* | gratuite | gratuite |
| DÉCOUVERT (autorisé) | 15-17 % | 50-90 F/mois + 16-18% | 10-12% | 15% | 13% |
| CARTES : • de débit | 140-240 F (2) | gratuite | 35 F | 40-130 F | gratuites |
| • de crédit | peu développées | 90-120 F/an | peu développées | peu développées | 100-170 F/an |
| TRANSACTIONS • paiements | gratuits (3) | gratuits | 1,2-2 F/transaction | 0,8 F/transaction *manuelle* (5) | gratuits |
| • cartes de crédit | gratuits | 10-15 F/retrait distributeur (4) | 15 F/retrait distributeur (4) | 8 F/retrait distributeur | gratuits |
| INCIDENTS DE PAIEMENT | *150-300 F* | *240 F* | 50 F | peu de rejets, pas de tarification spécifique | |
| JOUR DE VALEUR | j-1/j+1/3 | j-1/j+1/3 (chèques) | j/j+1 | j-1/j+1 | j-1/j+1 |

(1) Selon les banques. (2) Hors Carte Première. (3) Sauf vir. permanents (5 F) et occasionnels (18-40 F). (4) Hors réseau de la banque. (5) 30 F pour les 48 premières transactions, 0,8 F par paiement carte

Source : [illegible]

Si les banques ne sont pas suffisamment obéissantes, les autorités de Bruxelles n'hésiteront pas à réglementer, a prévenu Yves-Thibault de Silguy, le commissaire européen aux affaires économiques, monétaires et financières.

● **Les commissions de change.** L'arrivée de l'euro supprime de fait tout risque de change entre les onze pays qui ont adhéré à l'euro, ce qui devrait en théorie faire baisser les frais. Mais les risques de change ne représentaient en moyenne que 20 % des commissions réclamées par les banques lors des opérations de change. Wim Duisenberg, président de la Banque centrale européenne (BCE), a tancé mi-janvier les banques en *« déplorant de devoir payer des commissions de change excessivement élevées »*. La sous-commission monétaire du Parlement européen a demandé, jeudi 4 février, l'ouverture d'une enquête pour établir si des ententes illégales n'ont pas été conclues entre les banques qui continuent à percevoir des commissions de change dans la zone euro, qui étaient déjà très élevées avant l'euro.

Selon une étude rendue publique jeudi par Christa Randzio-Platz, eurodéputée allemande (SPD) et présidente de la sous-commission monétaire du Parlement européen, portant sur six pays (Allemagne, Belgique, Italie, Espagne, Luxembourg, France), les commissions de change s'échelonnent de 1 % pour le Banco Santander espagnol à 3,75 % pour la Commerzbank allemande. Mme Randzio-Platz considère que les banques n'ont pas fait profiter les consommateurs de l'économie que représente la suppression du risque de change entre les pays de la zone euro, qui devrait se situer entre 20 et 50 % de frais en moins. Les responsables bancaires devront s'expliquer lors d'une audition publique devant la sous-commission monétaire, le 16 février à Bruxelles.

● **Les virements transfrontaliers.** *« Il est très difficile de savoir quels sont les frais a priori. Ces frais demeurent trop élevés »*, explique Olivier Eon, chargé des études économiques à la Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie. Par exemple, virer une somme d'argent de France en Belgique coûte 115 francs (17,53 euros) au Crédit lyonnais mais 258,18 francs (39,36 euros) au Crédit agricole. Le groupe Banques populaires pratique des frais variables selon les pays destinataires, de 66,30 à 269 francs (10,11 à 41 euros), révélait une étude réalisée en septembre 1998 par la revue *Budgets & droits*. *« Les banques pratiquent toutes une tarification incohérente et disparate »*, concluait l'enquête. Il est certes normal que les établissements financiers se rémunèrent, mais il ne faut pas que *« cela se fasse au détriment du consommateur »*, soulignait, le 4 février, Marylise Lebranchu, secrétaire d'Etat aux PME, au commerce et à l'artisanat. En clair, elle demande, comme le fait la Commission européenne *(lire ci-dessous)*, plus de transparence.

*« Il faut être clair : la mise en place de l'euro unifie la monnaie, mais, hélas, pas encore les systèmes de paiement de petits montants qui continuent à fonctionner selon des architectures nationales sans lien entre elles »*, a expliqué M. de Silguy devant le Parlement européen. En effet, contrairement aux banques, qui possèdent entre elles un système de paiement pour les gros montants, appelé « Target », il n'existe pas de système de paiement unifié, compatible, peu onéreux, rapide, pour les usagers bancaires entre les différents pays de l'Euroland. L'objectif doit être d'arriver à un *« Target du citoyen »*, selon les vœux de M. de Silguy. C'est dans cet esprit que sont menées les réflexions sur le porte-monnaie électronique, destiné au paiement des petits achats.

● **Les frais bancaires.** Si l'arrivée de l'euro ne change rien dans l'immédiat à la tarification bancaire générale, la monnaie unique aura à terme pour effet de renforcer la concurrence entre établissements européens. *« La facturation de la tenue de compte des particuliers est très hétérogène en Europe »*, révélait l'Afecei à partir de l'étude réalisée par le Boston Consulting Group (BCG). Pour les banques françaises, proches de la moyenne européenne en matière de tarifs, mais avec une qualité de service très supérieure à celle d'autres établissements européens, *« le principal handicap tient au niveau des coûts réels de tenue de compte plus importants que pour leurs concurrentes européennes »*, indique l'étude du BCG.

En France, avant 2002, banquiers, consommateurs et pouvoirs publics doivent s'atteler à régler un problème très particulier, qui n'existe dans aucun autre pays : l'évolution du principe du « ni-ni » – ni tarification des chèques ni rémunération des dépôts –, toujours en vigueur. Un groupe de travail présidé par Benoît Jolivet, président du comité consultatif du Conseil national du crédit, s'y active pour trouver des solutions dans les prochains mois et mettre la France au niveau des autres pays de l'Euroland, qui rémunèrent les comptes courants au taux d'environ 0,5 % par an, mais font payer des frais de tenue de compte et notamment l'usage du chèque, qui reste le moyen de paiement préféré du consommateur français.

*Pascale Santi*

### Bruxelles cherche à faire pression

**La Commission européenne a annoncé, vendredi 5 février, des mesures pour inciter les banques à réduire les frais bancaires et à les présenter plus clairement pour faciliter l'utilisation de l'euro. Bruxelles demande aux banques de publier avant le 31 mars 1999 *« un état exhaustif de l'évolution, depuis l'introduction de l'euro, des frais bancaires facturés pour les échanges de billets et les paiements transfrontaliers par chèque, par virement et par carte dans la zone euro »*.**

**Elle invite les consommateurs à lui signaler – par courrier électronique (europoint@dg15.cec.be) ou par télécopie (00-32-2-295-07-50) – les cas où une banque ne respecterait pas la recommandation qu'elle a émise le 23 avril 1998. Selon ce texte, la conversion des paiements entrants ou sortants libellés en euros ou en unité monétaire nationale sur un compte bancaire doit être gratuite, ainsi que la conversion des comptes. Les banques ne peuvent pas facturer des frais différents pour un même service selon qu'il est rendu en euro ou en monnaie nationale. Elles doivent assurer la transparence de toutes les opérations de conversion et d'échange.**

# LTCM part à la reconquête des investisseurs

***CERTAINS FINANCIERS*** n'ont décidément peur de rien. L'Américain John Meriwether, qui a conduit Long Term Capital Management (LTCM), l'un des plus gros fonds spéculatifs (*hedge fund*), au bord de la faillite à l'automne 1998, fait à nouveau le tour des investisseurs qui lui avaient permis de lancer cette machine à spéculer. Le fonds a été sauvé en septembre 1998, sous l'égide de la Réserve fédérale, par quatorze banques américaines et européennes, qui ont injecté 3,6 milliards de dollars (3,15 milliards d'euros) dans LTCM et en ont pris le contrôle à hauteur de 90 %.

M. Meriwether, qui détient encore 3 % du fonds, et ses partenaires font le tour du monde pour expliquer à leurs clients les raisons qui ont conduit le fonds au bord de l'abîme, et surtout pour préparer une autre campagne. Ils envisagent, indique l'agence américaine Bloomberg, de réunir de nouveau des capitaux pour racheter aux banques du groupe de sauvetage leur participation dans LTCM. Les clients qui ont confié de l'argent à M. Meriwether au moment où il a créé son fonds n'ont rien perdu dans la débâcle de septembre. Plusieurs mois auparavant, les gérants du fonds leur avaient rendu leur mise de départ – et plus s'ils le souhaitaient – et ne continuaient à gérer que les plus-values. Ils n'ont toutefois pas encore commencé à lever ce capital.

M. Meriwether était à Genève au début du mois de janvier. Il y a surpris et déçu certains de ses clients, envers qui il n'aurait pas eu un mot d'excuse. Deux partenaires de M. Meriwether viennent en outre de quitter LTCM : le Prix Nobel 1997 Myron Scholes, qui a rejoint son épouse à San Francisco et sera conférencier à l'université Stanford, et William Krasker, un professeur de la Harvard Business School, ancien de Salomon Brothers, qui a conçu les modèles informatiques de LTCM. Il restera consultant pour le fonds. Deux autres financiers – l'autre Prix Nobel du fonds, Robert Merton, et James McEntee – devraient aussi quitter l'entité, a indiqué un proche du fonds à Bloomberg.

**CONDITIONS DE SORTIE**

Informées de la démarche prospective et des intentions de John Meriwether, les quatorze banques qui ont participé au sauvetage du fonds n'ont pas encore totalement arrêté leur stratégie. Les banquiers se sont réunis à New York, jeudi 4 février, pour discuter de l'avenir du fonds. Ils doivent notamment définir dans quelles conditions le pool de banques « sauveteuses » pourra sortir du capital du fonds. Des contacts infructueux avaient déjà eu lieu au moment de la débâcle de LTCM, avec des investisseurs comme Warren Buffett, l'assureur AIG ou le prince saoudien Al Waleed.

La réunion du 4 février avait également pour but de donner des informations aux banquiers sur la réduction de l'exposition financière du fonds. *« Je ne suis pas inquiet sur la perspective de ce placement et je suis certain que, à terme, il peut être rentable, mais vis-à-vis de mes actionnaires, je me sentirai plus à l'aise lorsque je pourrai leur dire que nous n'avons plus rien dans LTCM »*, indiquait récemment le patron d'une des banques françaises, qui a dû participer au sauvetage. De fait, depuis qu'il a investi dans le fonds, le groupe de sauvetage a vu son investissement se valoriser de 11 %, après avoir réglé les commissions de gestion que continuent de toucher les partenaires du fonds.

*Sophie Fay (avec Bloomberg)*

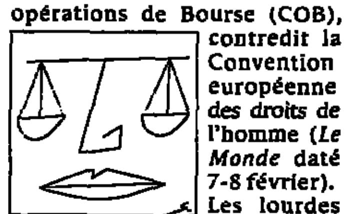
### Des performances positives en 1998

**En 1998, les fonds spéculatifs, les *hedge funds*, ces placements financiers réservés aux investisseurs fortunés et avertis, ont souffert. Selon la société TASS Management, spécialisée dans l'évaluation de leur performance, le total des fonds investis sous cette forme est passé de 240 milliards de dollars (212 milliards d'euros) en juillet 1998 à 200 milliards fin décembre 1998 (176 milliards d'euros).**

**TASS constate que 85 fonds sont sortis de sa base de données pendant cette période, soit 6,5 %. Si une petite minorité a fait faillite, la plupart ont choisi d'arrêter leur activité après avoir touché leurs limites de pertes. Seules trois catégories (les fonds asiatiques, les vendeurs à découvert ou les spécialisés sur les marchés émergents) ont enregistré des performances négatives, les huit autres ayant gagné de l'argent (de 23,2 % pour les fonds spécialisés dans les valeurs européennes à 1,83 % pour les fonds exploitant les situations particulières). La performance moyenne s'établit à 2,69 %.**

# La Cour de cassation met en cause le fonctionnement des autorités de régulation

**LA COUR DE CASSATION** a affirmé, vendredi 5 février, que le déroulement des procédures de sanction devant la Commission des opérations de Bourse (COB), contredit la Convention européenne des droits de l'homme (*Le Monde* daté 7-8 février). Les lourdes sanctions prises par la COB contre le financier Jean-Marc Oury sont donc annulées.


EXPERTISE

L'article 6 de cette convention exprime le droit pour toute personne de bénéficier d'un tribunal impartial. Cette exigence implique que l'instruction et le jugement d'une affaire soient exercés par des personnes distinctes. En effet, si l'on permet au juge qui instruit une affaire de la juger dans la phase ultérieure de la procédure, il transporte son opinion dans l'acte de jugement, corrompant celui-ci. Cette règle s'impose alors même que les personnes considérées conservent leur volonté d'impartialité. Ce que l'on appelle l'impartialité objective concerne l'organisation même des juridictions.

Dans la perspective européenne, la COB est traitée comme une juridiction. Elle doit donc respecter le principe d'impartialité, alors qu'en droit français la loi, le Conseil constitutionnel et le Conseil d'Etat n'y voient qu'une autorité administrative, une analyse qui n'est pas celle de la Cour de cassation. Son arrêt est très clair. Il approuve l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris le 7 mai 1997. Celui-ci avait annulé les sanctions prononcées par la COB contre M. Oury, car les juges avaient relevé que *« l'un des membres de la Commission, nommé rapporteur, a été chargé de procéder à une instruction sur les faits avec le concours des services administratifs et à toutes investigations utiles »*, ce qui lui interdisait de *« participer au délibéré »*. Pour l'avoir fait, toute la procédure, frappée de partialité, est annulée. A l'avenir, les sanctions prononcées par la COB dans d'autres affaires en cours le seront également.

Faut-il considérer que, par analogie, l'arrêt remet en cause le fonctionnement des autres autorités administratives indépendantes, par exemple le Conseil de la concurrence ou le Conseil supérieur de l'audiovisuel ? Chacun exerce un pouvoir de sanction et bénéficie d'un rapporteur doté de pouvoirs d'instruction.

**DEUX POINTS DE CONTROVERSE**

Mais deux points prêtent à controverse. En premier lieu, l'arrêt Oury vise l'hypothèse d'un rapporteur désigné parmi les membres de la COB. Lorsque l'autorité bénéficie d'un rapporteur qui lui est extérieur, comme le rapporteur devant le CSA, nommé par le Conseil d'Etat, cela suffit-il à écarter l'hypothèse de contrariété avec l'article 6 ? Sans doute non car la partialité objective de celui qui tout à la fois instruit et juge n'est pas effacée par la source de sa nomination.

En deuxième lieu, beaucoup plus délicate est l'interprétation de la *« participation »* du rapporteur au délibéré, dénoncée par l'arrêt. Que signifie « participer » à un délibéré ? Celui qui peut voter pour infléchir la décision prise à la majorité y participe indubitablement. Mais qu'en est-il de celui qui a voix consultative, c'est-à-dire exprime une opinion qui ne pèse pas dans le décompte des voix, comme le fait le rapporteur du CSA ? Et, plus encore, comment apprécier celui qui assiste au délibéré sans voter du tout, comme au Conseil de la concurrence ? On pourrait soutenir qu'une telle hypothèse n'est pas visée par l'arrêt Oury : participer au délibéré se réduirait à l'acte de voter. Dans ce cas, les procédures devant les autres autorités que la COB peuvent rester inchangées.

Mais est-ce bien dans l'esprit de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme ? En effet, celui qui assiste au délibéré influe sur l'opinion des autres en développant une opinion. Certes, on peut soutenir qu'il se tait. Mais alors pourquoi assiste-t-il au délibéré ? Il faut donc présumer qu'il prend la parole et que, en cela, il peut convaincre les autres juges. La participation à l'élaboration du jugement ne s'exprime pas alors par un vote mais par une influence. Dans son rapport annuel de 1992, la Cour de cassation avait analysé la seule présence du rapporteur du Conseil de la concurrence au délibéré comme attentatoire au procès équitable. Si l'on donne ce sens à l'arrêt Oury, c'est l'ensemble des procédures devant les autorités administratives indépendantes que les pouvoirs publics français doivent revoir.

*Marie-Anne Frison-Roche (professeur à l'université Paris-Dauphine)*

# Avec la reprise du groupe belge Cockerill, Usinor atteint sa taille européenne

## Le sidérurgiste français met en place sa nouvelle organisation

**Usinor devait signer officiellement, mardi 9 février, avec les autorités wallonnes, le rachat de Cockerill. Francis Mer, PDG d'Usinor, multiplie les précautions pour respecter au mieux l'identité belge. La fusion devrait porter ses pleins effets dans trois ans. En parallèle, Usinor a entamé un plan de réorganisation de ses activités : 2 000 à 2 500 emplois sont menacés.**

**POUR USINOR**, le défi Cockerill-Sambre commence. Francis Mer, son PDG, devait signer, mardi 9 février, avec les autorités wallonnes l'acte de vente. *« Maintenant, la fusion doit se faire très vite. Les personnes doivent connaître rapidement leur responsabilité, leur domaine d'intervention. Compte tenu des investissements lourds que nous avons à réaliser, notamment à Carlam, près de Charleroi, tout sera en place dans trois ans »*, affirme M. Mer.

Longuement préparée, l'intégration de Cockerill et de sa filiale Eko Stahl ne devrait pas, selon M. Mer, poser d'importants problèmes. *« A l'image de Sollac, Cockerill a une identité très marquée. Il est hors de question de la modifier. »* Soucieux de s'inscrire dans la réalité belge, le groupe français multiplie les précautions. Tout en rappelant que le gouvernement wallon conservera 25 % du capital de Cockerill pendant cinq ans, il fera entrer au conseil du groupe belge des administrateurs indépendants. Dans sa nouvelle organisation, Usinor a déjà nommé des responsables de Cockerill à des postes clés. De même, Usinor a promis de respecter scrupuleusement le plan social de Cockerill, qui prévoit le départ de 2 000 personnes d'ici à l'an 2000. *« Rien ne sera fait au-delà »*, assure le PDG d'Usinor.

Dans la gestion courante, les contours de la fusion sont déjà tracés. *« Les changements sont limités. Nous n'avons aucune envie de centraliser les approches commerciales. Le plus important est de coordonner les interventions, notamment dans trois domaines où les clients sont mondiaux : l'automobile, l'électroménager et le fer blanc »*, souligne M. Mer.

La reprise de Cockerill intervient au moment où le marché de l'acier se dégrade très vite. *« On ne choisit pas. Quand les occasions passent, il faut les saisir. Cockerill est un sujet majeur pour le groupe »*, affirme le président d'Usinor. Avec ce rachat, le groupe achève le développement de son dispositif européen. Grâce à ses acquisitions espagnoles et italiennes, il est en mesure de fournir tout le pourtour méditerranéen et un peu au-delà. Au Nord, il atteint avec Cockerill les marchés scandinaves dont il était absent. Enfin, Eko Stahl, la filiale est-allemande de Cockerill, lui ouvre les marchés allemands et de l'Europe de l'Est, qui vont rêver Francis Mer.

La période d'intenses acquisitions en Europe est achevée. *« Pour l'instant, notre priorité est d'améliorer nos comptes. Fin juin, notre structure de bilan doit être revenue à un niveau acceptable avec un ratio d'endettement de 50 % »*, indique M. Mer. Pour l'avenir, il est moins affirmatif : *« Vu notre taille, nous aurions pour l'instant du mal à obtenir de Bruxelles de nous agrandir. Mais, dans les prochaines années, les choses peuvent changer. Le mouvement de concentration va s'amplifier. Les critères pour juger la concurrence ne seront plus forcément les mêmes. La vraie compétition, ce ne sont plus les tonnes mais les prix. La réalité devient virtuelle : il suffit de savoir qu'il existe quelque part dans le monde des tonnes d'acier disponibles à un bas prix pour que tout le marché s'en ressente. »*

Le groupe a commencé à percevoir, en 1996, cette modification profonde de la réalité économique, entraînant des ruptures de cycle plus rapides qu'auparavant. Pendant deux ans, Usinor a engagé de profondes réflexions sur la stratégie *« qui ont abouti à la décision de se séparer des aciers spéciaux »*, dit M. Mer. *« Avec ou sans Cockerill, nous aurions engagé cette cession. Compte tenu des changements de l'économie, nous n'avons pas les moyens de développer trois métiers en parallèle, sauf à en sacrifier un, ce que nous ne voulions pas »* soutient le président d'Usinor, qui reconnaît, cependant, que la vente des produits plats lui permettra d'améliorer ses comptes rapidement.

### INVENTER D'AUTRES SOLUTIONS

Le changement d'organisation du groupe relève du même esprit, assure le PDG : il serait intervenu même si le groupe n'avait pas repris Cockerill. *« La nécessité d'avoir des unités plus petites, plus proches des clients, s'impose. Il faut créer les conditions pour que les gens se sentent responsables, suivent leurs clients, mesurent leur création de valeur. Les technologies de l'information et les mises en réseau nous permettent de fusionner logistique, transports, achats.... et de mieux maîtriser nos coûts indirects »*, souligne Francis Mer. La réorganisation ne se fera pas sans coût social : *« 2 000 à 2 500 emplois devraient être supprimés, selon nos calculs. Mais nous sommes incapables de les identifier pour l'instant. »*

Alors que la sidérurgie affiche le même problème de pyramide des âges que l'automobile, le président d'Usinor refuse de s'inscrire dans la même logique que les constructeurs. *« Nous avons déjà commencé à régler certaines difficultés grâce à notre accord sur le temps choisi, qui nous a permis d'embaucher plusieurs milliers de jeunes. La loi sur les 35 heures peut nous aider à poursuivre ce chemin. Mais nous refusons de recourir à nouveau aux préretraites : il n'est pas raisonnable de continuer à traiter des problèmes sociaux de court terme, en prenant des solutions antagonistes avec nos problèmes de retraite sur le long terme. Nous devons inventer d'autres solutions »*, conclut-il.

*Martine Orange*

### *Un contrat pour Air Liquide*

**Le contrat de 1 milliard de francs (152,4 millions d'euros) signé entre Usinor et Air Liquide, pour fournir de l'électricité à Dunkerque à partir d'une centrale alimentée par des gaz sidérurgiques, est-il le premier signe de la dérégulation du secteur ? EDF, qui postulait pour le renouvellement de ce contrat, est en émoi. Usinor figure parmi les tout premiers consommateurs d'électricité. Le groupe sidérurgique nuance la situation : *« Il s'agit juste d'un contrat technique. Nous aurions pu le signer il y a trois ans. »* Administrateur d'EDF depuis sept ans, Francis Mer se défend de passer à la concurrence : *« J'ai dit à EDF qu'il leur fallait évoluer. Nous devons trouver des solutions pour que tout le monde soit gagnant. »***

# En Wallonie, le groupe français est attendu comme le messie

**BRUXELLES**
*de notre correspondant*

Le PDG d'Usinor, Francis Mer, doit solennellement remettre, mardi 9 février à Namur, un chèque de 26 milliards de francs belges (4,4 milliards de francs, 670 millions d'euros) à Robert Collignon, le ministre-président socialiste de la région wallonne. Cette somme représente le montant de la prise de contrôle de la majorité des actions du groupe sidérurgique wallon Cockerill-Sambre, première entreprise de la province. La Société wallonne pour la sidérurgie (SWS), établissement public, conservera encore pour un temps limité 25 % du capital de l'entreprise, mais sans minorité de blocage. Lors de l'annonce de l'opération, en septembre 1998, le gouvernement wallon avait été accusé de *« brader »* ce joyau de l'industrie belge.

### COMPLÉMENTARITÉ

Désormais, les polémiques se sont apaisées. Au contraire, on attend l'arrivée d'Usinor à Liège et à Charleroi, principaux sites de production de Cockerill, avec une espérance que le français va devoir éviter de décevoir. Les récents mécomptes d'un autre producteur wallon d'acier, les Usines Gustave Boël de La Louvière, rachetées l'an dernier par le néerlandais Hogovens et qui se trouve actuellement au bord de la fermeture, rendent la position de Cockerill encore plus centrale dans un secteur et une région sinistrés économiquement.

Les dirigeants du groupe français ont fait valoir que les synergies créées par la fusion étaient bénéfiques aux deux parties. Fin janvier, la commission économique du Parlement wallon était conviée à l'usine de Fos-sur-Mer par la direction d'Usinor, pour se rendre compte in situ du dynamisme de l'entreprise, notamment en matière de recherche, ainsi que de la qualité des relations sociales. Bernard Serin, le directeur général de Sollac, maintenant disparue avec la réorganisation d'Usinor en centres de profits géographiques (*Le Monde* du 27 janvier), soulignait la complémentarité entre Fos-sur-Mer, tourné vers les marchés méditerranéens, et le nouvel ensemble Lorraine-Wallonie, proche des consommateurs d'Europe du Nord.

Un autre argument en faveur d'Usinor était l'installation en Belgique d'une antenne de la Sodie, cette filiale du sidérurgiste français spécialisée dans l'aide à la reconversion et à la création d'emplois. Le bureau wallon de la Sodie vient d'ouvrir ses portes à Namur et dispose d'un droit de tirage de 1,2 milliard de francs belges *(30,4 millions d'euros, 200 millions de francs) pour accompagner* des projets créateurs d'emplois. En Wallonie, la Sodie se donne comme objectif de contribuer, en quatre ans, à la création de 4 000 nouveaux emplois.

On aurait pu penser que le départ de Philippe Delaunois, le numéro deux de Cockerill, Wallon bon teint, aurait fait froncer les sourcils à des Belges soucieux de voir leurs nationaux conserver des postes de commande. Il n'en a rien été. Si le quotidien catholique *La Libre Belgique* estime que ce départ marque *« la fin d'une époque »* et se désole une fois de plus de la fin de la *« belgitude »* industrielle et économique, ni les syndicats ni le monde politique n'interprètent cette démission comme une reprise en main par les Français des leviers de commande d'une entreprise symbolique de l'industrie belge jadis triomphante.

*Luc Rosenzweig*

# *La braderie réussie des licenciés de Weil*

**BESANÇON**
*de notre correspondant*

La cohue, durant cinq jours, fut joyeuse et grave. Joyeuse, parce que de bonnes affaires, ça ne se refuse pas. Surtout quand il s'agit de costumes de marque à 300 francs ou de pulls et chemises à 50 francs. L'ambiance fut grave, aussi : chaque client venu sous le chapiteau de 3 000 m², dressé sur le parking de la société textile Weil à Besançon, savait que les bénéfices de cette braderie de 10 000 pièces de vêtements iraient aux 215 salariés licenciés. Entre compassion et effet d'aubaine, la foule se pressa donc, du 29 janvier au 3 février.

### 4 000 FRANCS CHACUN

Faute d'obtenir une prime supplémentaire pour les licenciés, après la mise en règlement judiciaire de Weil survenue à l'automne (*Le Monde* du 12 novembre 1998), le personnel avait adopté, après accord entre direction et syndicats, le principe de cette compensation en nature. A charge, pour les salariés congédiés, de commercialiser les 10 000 articles, avec la perspective de toucher 4 000 francs chacun. Le succès fut tel qu'il fallut, à mi-chemin, débloquer un stock d'appoint de 35 000 vêtements, sur lesquels les « ex-Weil » ne toucheront, cette fois, que 30 % du prix.

Licencié en mars – *« mais j'ai plus de chance que d'autres puisque, moi, je partirai dans le cadre d'un FNE »* –, Michel Girardet, responsable de l'opération, ne cachait pas sa satisfaction. Lui qui avait obtenu le soutien de la mairie (pour le fléchage et les barrières métalliques), de la préfecture du Doubs (pour les formalités administratives), de grandes surfaces et d'un groupe de restauration (pour les repas des vendeurs), du CE de Weil (pour la location du chapiteau) et d'une société privée (pour le prêt de caisses enregistreuses) voyait son *« appel à la solidarité »* récompensé. D'autant que les cadres victimes du plan social avaient accepté, comme l'avait souhaité la CFE-CGC, de laisser leur part de la recette aux employés et ouvriers.

Le PDG du groupe, Denis Weil, dressait, lui, un bilan nettement plus mitigé. *« L'opération se retourne contre l'entreprise »*, confiait-il, après avoir reçu des appels d'acheteurs réguliers, mécontents de cette *« concurrence »* jugée par eux déloyale. *« Il s'agit d'un malentendu. Ces 10 000 articles, démodés et dépareillés, tous très anciens, provenaient de stocks d'invendus que nous aurions de toute façon bradés, à des réseaux de soldeurs. Ce qui explique les tarifs, particulièrement bas. Cette vente, évidemment ponctuelle, n'a causé aucun préjudice à nos clients et au circuit traditionnel de distribution. »*

*Jean-Pierre Tenoux*

# Motorola tente de reprendre la première place dans la téléphonie mobile

## Le groupe conclut des accords avec Cisco et Alcatel

**LES PROCHAINES** générations de téléphones portables seront capables de transmettre non seulement la voix, mais aussi des données et des images, *via* Internet. Le constructeur américain de mobiles Motorola a annoncé lundi 8 février un accord avec son compatriote Cisco, le numéro un mondial des fabricants d'équipements pour réseaux (*Le Monde* du 6 février), pour développer ensemble cette nouvelle technologie. Les deux partenaires investiront 1 milliard de dollars (885 millions d'euros) sur cinq ans pour développer ce qu'ils espèrent voir devenir la future norme de la téléphonie mobile branchée sur Internet.

*« Cette alliance (...) arrive au bon moment dans la course à la convergence entre le téléphone mobile et Internet »*, a déclaré Bo Hedfors, vice-président de Motorola, à l'agence Bloomberg. L'an dernier, Qualcomm, le concurrent direct de Motorola, et le géant du logiciel Microsoft avaient conclu une alliance dans la même perspective. *« Ceci étend la sphère d'influence d'Internet au monde des téléphones sans fil et représente le principal déploiement de services intégrant la voix, les données et la vidéo à partir d'un mobile »*, relève Don Listwin, vice-président de Cisco.

### DÉTRÔNÉ EN 1998 PAR NOKIA

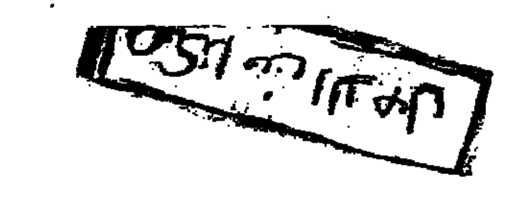
Pionnier et longtemps numéro un incontesté de la téléphonie mobile, Motorola a été détrôné, en 1998, par Nokia, révèle la société d'études de marché Dataquest dans son dernier classement, publié le 8 février. L'an dernier, c'est le groupe finlandais qui a vendu le plus de mobiles dans le monde (22,9 % de part de marché), devant Motorola (19,8 %). Un peloton d'industriels naguère tournés vers la téléphonie classique, comme l'américain Lucent, le canadien Nortel, le suédois Ericsson et le français Alcatel, ne cachent pas non plus leurs ambitions sur ce marché, devenu le principal moteur de croissance des télécommunications. Selon l'Observatoire mondial des systèmes de télécommunications (Omsyc), en 1998, le marché des mobiles a généré 25 % du volume d'affaires mondial, services et produits confondus, estimé à 881,9 milliards de dollars (780 milliards d'euros).

Voyant ses positions remises en cause, Motorola a ressenti la nécessité de contre-attaquer. Outre son accord avec Cisco pour le développement de la prochaine génération, il a annoncé vendredi 5 février un accord de coopération mondiale avec Alcatel. Sur le plan commercial, Motorola mettra à son catalogue les commutateurs du groupe français pour compléter ses propres stations de base. Cela lui permettra d'offrir une infrastructure complète de réseaux à la norme numérique américaine CDMA, utilisée aux Etats-Unis, tandis que l'Europe a adopté la norme GSM. Dans la recherche et le développement, Motorola et Alcatel travailleront ensemble à la définition d'une autre norme qui donnera naissance à des réseaux de téléphonie mobile mondiaux, et non plus régionaux comme c'est le cas actuellement.

Attendue de longue date par les analystes financiers, cette alliance devrait générer un chiffre d'affaires de 1 milliard de dollars (880 millions d'euros) sur quatre ans pour Alcatel, permettant au groupe français de rétablir l'équilibre d'exploitation de sa division mobile en 1999. Les commutateurs concernés sont ceux de DSC, la société américaine rachetée par le groupe français pour 4,4 milliards de dollars en 1998.

*Emmanuel Paquette*





# La création publicitaire européenne s'affranchit de la référence au produit

## Les Anglais ont encore remporté un grand nombre de récompenses lors du concours des Eurobest 98, qui priment les publicités les plus créatives en Europe. Mais les Portugais et les Néerlandais menacent désormais leur hégémonie

**LONDRES**
*de notre envoyée spéciale*

Eloge du vide, du blanc, du minimal. A Amsterdam, une affiche blanche suffit à vendre du Tipp-Ex ; à Lisbonne, une farandole de fourmis sur une page blanche, un insecticide ; à Londres, c'est un tapis de bain antidérapant au fond d'une baignoire qui fait la promotion d'une voiture. Ces campagnes révèlent le niveau de sophistication atteint par le marketing en Europe : la publicité ne montre plus le produit pour le faire acheter, elle se contente de jouer avec notre imagination.

C'est justement cette liberté qu'ont voulu récompenser, vendredi 5 février à Londres, les onzièmes Eurobest. *Ces trois annonces publicitaires – respectivement conçues pour Tipp-Ex, l'insecticide Raid et la Polo de Volkswagen – comptent* parmi les soixante meilleures produites en Europe en 1998, selon un jury de publicitaires qui a évalué, dans quatorze pays, 3 760 *publicités*, en novembre et décembre 1998.

Ces campagnes signent la fin d'une domination strictement anglaise. Jusqu'ici, les publicitaires londoniens constituaient la référence créative en Europe, la seule capable de faire contrepoids aux déferlantes venues des Etats-Unis. Par un jeu de mots ou une association graphique inattendue, les *hot shops* britanniques (de petites agences spécialisées dans la création) parvenaient à faire oublier la fonction première de la publicité – faire acheter – en divertissant le public par des mini-histoires bourrées d'humour, libérées des vieux tics publicitaires comme la démonstration de l'efficacité du produit par exemple.

Certes, la création insulaire a encore été remarquée cette année, mais elle n'est plus le fait que de deux grandes agences londoniennes, *BMP DDB et Lowe Howard-Spink*, qui se sont octroyé seize prix à elles deux. Les *hot shops* habituellement présentes – *comme Bartle Boggle Hegarty ou* Leagas Delaney – ont brillé par leur absence.

BMP DDB et Lowe Howard-Spink *ont présenté des publicités* à l'impact visuel puissant, parfois délirant, qui utilisent savamment les effets spéciaux. Le film pour la vodka Smirnoff, par exemple, met en scène un détective privé, victime d'hallucinations, qui se retrouve en train de courir, des palmes aux pieds, derrière une brunette dont il ne sait plus si c'est *un sex-symbol ou une mamie* bedonnante (Lowe Howard Spink). Une autre montre un garde immobile posté devant Buckingham Palace, *des touristes japonais lui* parlent, un enfant lui saute au visage, il ne bouge pas. Seule l'évocation d'une Volkswagen le tirera de son immobilisme (BMP DDB).

Il y a quatre ans, les publicitaires du nord de l'Europe continentale – Néerlandais en tête – ont entrepris de copier les « trucs » anglais. Ils ont utilisé le *registre de la vie quotidienne pour* planter des décors – le métro, la rue, le canapé du salon, etc. –, en général plutôt tristes, dans lesquels *des comédiens*, pas franchement beaux, jouent leur propre rôle sous des lumières crues. Certaines de ces campagnes qui allient une simplicité formelle à beaucoup de dérision ont reçu un Eurobest.

**LES FRANÇAIS EN RETRAIT**

On retiendra notamment celle *conçue par les Suédois de l'agence* Forsman & Bodenfors : un enfant âgé d'environ six ans joue au basket sur un terrain coincé entre des *immeubles de grande hauteur*. Ne parvenant pas à marquer, il va chercher une échelle. Déséquilibré, il se retrouve accroché au panier. La caméra le montre se balançant pendant de longues secondes, suspendu par les bras au-dessus du vide. Le slogan ? Le lait rend les enfants plus forts.

Une autre, réalisée cette fois par des Norvégiens pour une compagnie d'assurances, joue sur le même registre : un couple de retraités partage un modeste repas dans une demeure qu'ils n'ont manifestement plus les moyens d'entretenir. Ils se sourient, ont l'air heureux... même lorsque l'épouse passe son dentier à son mari afin qu'à son tour il puisse croquer dans l'unique biscotte. Et nos compères de sourire de toutes leurs gencives. Message : mieux vaut choisir une assurance qui ne vous fera pas faux bond lors de vos vieux jours.

Si des pays comme les Pays-Bas, le Portugal ou la Suède se posent désormais en alternative à l'école britannique, la France, elle, ne fait pas recette. Même si quelques campagnes réalisées par les agences CLM/BBDO (Kookaï) et DDB Advertising ont été récompensées.

Seul un film conçu pour les opticiens Visual par Enjoy Scher Lafarge pouvait prétendre jouer à armes égales avec le meilleur de la création britannique : un petit monsieur pousse la porte d'un magasin de musique. Il tourne, *l'air inspiré*, au milieu des clients, des musiciens hippies concentrés sur leur instrument. Soudain le silence se fait, l'intrus – qui aurait *bien besoin d'une paire de lu*nettes – vient de se soulager dans un saxophone qu'il a manifestement pris pour un urinoir.

***Florence Amalou***

# *Le court métrage intéresse les agences*

**CLERMONT-FERRAND**
*de notre envoyé spécial*

Le Festival du court métrage de Clermont-Ferrand, dont la vingt et unième édition a eu lieu du 29 janvier au 6 février, a conquis son *rang de premier festival international du* genre. Il devance d'autres manifestations consacrées au court métrage comme les festivals de Figuera da Foz (Portugal), Flickerfest *(Australie) ou Uppsala (Suède). Au point* qu'une sélection des meilleurs films passés dans la cité du Puy-de-Dôme est traditionnellemement présentée en Nouvelle-Zélande, et *qu'il est fréquent de citer Clermont-Ferrand* comme le « Cannes du court »... Ce premier rang est dû à sa fréquentation – 120 000 spectateurs cette année, contre 118 000 l'an *dernier – et à sa coloration internationale : sur* quelque 260 courts métrages en compétition, dont la longueur est comprise entre 4 et 44 minutes, figurent deux tiers de films étran*gers, qu'ils soient néo-zélandais*, tchèques, burkinabés, mauritaniens, estoniens, australiens, britanniques, russes ou italiens.

Le court métrage italien, hôte invité cette année, a connu des hauts et des bas. Très prisé dans les années 30, il est désormais soumis aux aléas des commandes des télévisions. Aujourd'hui, Canale 5, l'une des chaînes du groupe Medisaset de *Silvio Berlusconi*, diffuse régulièrement des courts métrages italiens, mais à des heures tardives. La télévision *publique tente aussi de lui faire* de la place dans ses programmes ; la RAI 3 prévoit en effet d'inscrire des courts métrages dans un magazine qui sera diffusé, en mars, en milieu de soirée.

L'aspect international du Festival de Clermont-Ferrand se manifeste aussi dans son « marché du film », avec ses 28 stands (cana*dien, néo-zélandais, coréen, américain, etc.)* au lieu de 18 l'an dernier. Cette profusion offre une vue panoramique et sa coloration internationale attire à la fois les profession*nels du cinéma, mais aussi des publicitaires.*

**REPÉRER UN STYLE, UNE TECHNIQUE**

Le spot publicitaire présente en effet une *parenté évidente avec le court métrage.* Il pratique aussi le format court (quelques dizaines de secondes à deux minutes en moyenne) et use souvent d'effets spéciaux ; *enfin, il est grand consommateur de réalisa*teurs et de comédiens. Le grand prix du Festival du court métrage de Clermont-Ferrand 1998 avait d'ailleurs été attribué à *Ma place sur le trottoir*, de Philippe Pollet-Villard, qui fut auparavant directeur artistique dans la pub.

Rares sont toutefois les agences ou les so*ciétés de production qui ont compris ce cou*sinage et décidé d'en tirer parti. L'agence Euro RSCG Babinet Erra Tong Cuong (Euro-RSCG BETC) a dépêché la moitié de ses créatifs, soit trente personnes, à Clermont-Ferrand. Euro-RSCG BETC n'est pas néophyte en matière de courts métrages : sa vidéothèque en comprend plus de 1 200, dont des clips, susceptibles de doper ou d'inspirer la créativité de ses équipes.

*« C'est la troisième année que nous nous rendons à Clermont-Ferrand,* indique Rémy Babinet, directeur de la création d'Euro-RSCG BETC. *L'expérimentation, malheureusement, n'a pas beaucoup de place dans la pub, qui préfère les gens confirmés aux talents neufs. Ici, on a une impression d'improvisation, de réalisme. Les jeunes cinéastes du court maîtrisent les techniques de l'image mais ne sont plus fascinés par elles : cela donne un style et des idées qui confèrent un peu plus d'humanité à leurs films. Ce que souhaitent de plus en plus les annonceurs et les consommateurs. »*

*Pour l'instant, l'agence n'a pas encore mis* la main sur un réalisateur ou des comédiens, mais a repéré au fil des projections, ici un style, là une technique filmique. Les publici*taires savent aussi que les jeunes réalisateurs* de court métrage susceptibles de les intéresser ne sont pas insensibles au *« confort de tournage »* qu'offre la publicité.

***Yves-Marie Labé***



# Quand Mickey et Picsou rencontrent Tom-Tom et Nana pour attirer les annonceurs

**MICKEY**, Picsou, Tom-Tom et Nana s'associent pour attirer les publicitaires. La France a beau être l'un des pays où la presse pour enfants fait preuve d'une rare créativité, les annonceurs n'ont d'yeux que pour la télévision. Deux groupes concurrents et d'univers différents, Hachette Disney Presse et Bayard Presse, ont décidé de s'unir pour proposer un couplage publicitaire rassemblant six titres pour les 7-12 ans : *Le Journal de Mickey* (192 149 exemplaires en diffusion totale payée 1997, selon Diffusion contrôle), *P'tit Loup* (77 355), *Picsou magazine* (226 340), d'une part, *Astrapi* (60 313 exemplaires), *J'aime lire* (179 067) et *Images doc* (89 638) d'autre part. Ces magazines sont lus par 2,7 millions d'enfants de cette tranche d'âge, soit les deux tiers de cette population.

L'alliance peut paraître contre nature. D'un côté, il y a une association à 50/50 de deux grands groupes : Hachette, roi de la presse magazine, et Disney, l'un des symboles de la *« World Company »* ; de l'autre, un groupe propriété de la congrégation religieuse des assomptionnistes. En réalité, Hachette et Bayard Presse sont déjà associés pour la régie publicitaire et ont des partenariats industriels.

**L'APPRENTISSAGE DES MARQUES**

*« On nous oppose de façon caricaturale »*, explique Bruno Lesouëf, gérant d'Hachette Disney Presse, rendant hommage à son partenaire et concurrent : *« Il y a une tradition de la presse enfantine unique au monde. En France, la culture de la bande dessinée franco-belge s'est croisée avec la créativité de Bayard Presse. Le ludique et l'éducatif ne s'opposent pas. »*

Cette exception française a eu de l'influence sur les publications Walt Disney. *Le Journal de Mickey* ne consacre que la moitié de ses pages aux bandes dessinées. Le groupe a créé des publications comme *Bambi* et *Winnie* destinées aux plus jeunes et s'inspirant du modèle français. Depuis, les deux titres ont été lancés par Disney en Italie. Cette créativité se retrouve chez les autres concurrents, comme Fleurus ou Milan Presse, mais aussi dans la littérature et l'illustration pour la jeunesse, voire dans la création de CD-ROM.

Le couplage appelé « Espace 7-12 ans » prévoit sept insertions par mois pour 231 000 francs (35 220 euros). Pour Pierre-François Colleu, directeur général d'Interdéco, la régie publicitaire d'Hachette Filipacchi Médias, – et ancien de Bayard-Presse –, *« 7-12 ans, c'est l'âge de l'apprentissage des marques. Et la presse est pratiquement absente. Les investissements publicitaires pour les jeunes représentent 1,6 milliard de francs* [240 millions d'euros] *à la télévision et seulement 55 millions* [8,38 millions d'euros] *pour la presse. »* Ainsi, la plupart des marques de jouets ne font pas de publicité dans les journaux.

Conformément à d'autres couplages publicitaires, Interdéco veut attirer les regards des annonceurs sur son efficacité auprès d'un public qu'il peut cibler, contrairement à la télévision. *« Notre presse n'est pas connue pour ce qu'elle est, nous voulons démontrer aux annonceurs et aux agences la richesse de notre offre magazine*, explique Georges Sanerot, responsable de Bayard Presse Jeunesse. *La publicité fait partie du paysage, mais on fait attention à ce qu'elle ne soit pas envahissante. C'est aujourd'hui un matériau utilisé dans les écoles. On a des générations de sémiologues chez les enfants. »*

***Alain Salles***

## DÉPÊCHES

■ **MUSIQUE : Rupert Murdoch aurait l'intention d'acquérir** le groupe de production et d'édition musicale britannique EMI, pour une somme de 4,2 milliards de livres (6,1 milliards d'euros), a affirmé, dimanche 7 février, l'hebdomadaire britannique *Financial Mail*, qui cite des sources *« industrielles »*. EMI, qui produit notamment les Spice Girls, avait démenti en novembre 1998 des rumeurs boursières indiquant que Rupert Murdoch était désireux d'acquérir 20 % de son capital. – *(AFP.)*

■ **TÉLÉVISION : la prochaine édition des 7 d'or sera retransmise sur TF 1,** le samedi 2 octobre. *Télé 7 jours* a confié à la Une la treizième édition de cette manifestation au cours de laquelle sont remis les trophées décernés par les professionnels de la télévision et par le public. TF 1 n'avait plus retransmis les 7 d'or depuis 1990.

■ **Cécile Frot-Coutaz est nommée présidente de Pearson Télévision France.** Elle succède à Michel Bassi, qui a quitté ses fonctions en juillet 1998. Née en 1966, Cécile Frot-Coutaz était adjointe du directeur de la direction européenne des opérations de production de Pearson Télévision.

■ **ÉTATS-UNIS : CBS a enregistré une perte de 18,6 millions d'euros** (122 millions de francs) en 1998 contre un résultat net de 486 millions d'euros (3,187 milliards de francs) en 1997, a annoncé, vendredi 5 février, le groupe de communication américain. – *(AFP.)*

■ **NUMÉRIQUE : Gilles Galud et Denis Didolla ont été nommés** respectivement aux postes de directeur général adjoint aux programmes et directeur financier de Multithématiques. Filiale de Canal Plus (30,16 %), Havas Images (30,16 %), Tinta (30,16 %) et Part'Com (9,5 %), Multithématiques, dirigée par Michel Thoulouze, diffuse sept chaînes dans huit pays auprès de 9,5 millions de foyers abonnés au câble ou au satellite.

■ **INTERNET : l'intégralité des programmes de France-Inter est diffusée** en direct, 24 heures sur 24, sur Internet en RealAudio depuis samedi 6 février. L'adresse du site estr www.radio-france.fr.

# TABLEAU DE BORD

## AGENDA

### MARDI 9 FÉVRIER

■ **ALLEMAGNE** : statistiques de l'emploi (janvier).
■ **FRANCE** : conférence de presse commune de Jean-Claude Gayssot et Dominique Strauss-Kahn sur l'ouverture du capital d'Air France.
■ **JAPON** : chiffres de la consommation des ménages (décembre).
■ **ÉTATS-UNIS** : estimation de la productivité au quatrième trimestre.

### MERCREDI 10 FÉVRIER

■ **FRANCE** : Emile Zuccarelli, ministre de la fonction publique, présente le rapport Roché sur le temps de travail dans la fonction publique.

### JEUDI 11 FÉVRIER

■ **JAPON** : marchés financiers fermés (jour férié de la Constitution).

### VENDREDI 12 FÉVRIER

■ **POLOGNE** : rencontre à Cracovie des ministres de la défense du « *triangle de Weimar* » (polonais, français et allemand).
■ **FRANCE** : balance des paiements (statistiques de novembre, ministère de l'économie). Réserves de change (janvier).

## AFFAIRES

### INDUSTRIE

● **BMW : le constructeur automobile allemand a confirmé**, dimanche 7 février, qu'il négociait avec le gouvernement britannique une aide pour sauver sa filiale en difficulté Rover. Par ailleurs, les rumeurs du rachat de BMW par un concurrent ont été démenties *par le groupe allemand, après le* limogeage du patron Bernd Pischetsrieder (*Le Monde* daté 7 et 8 février).

● **VOLKSWAGEN : le patron du groupe automobile allemand, Ferdinand Piëch, a indiqué**, dans l'hebdomadaire *Der Spiegel* du lundi 8 février, être toujours intéressé par la reprise d'un constructeur de poids lourds, mais, selon lui, ils sont trop chers pour l'instant.

● **CHIMIE : la CFDT a confirmé, vendredi, son intention de signer** l'accord de branche sur les 35 heures, finalisé le 26 janvier dans la chimie (250 000 salariés) et rejeté par les autres syndicats.

● **GALLAHER : la reine Elizabeth II a retiré le brevet de** fournisseur royal au fabricant des cigarettes Benson & Hedges. Cette décision a été prise après que la reine eut décidé de ne plus passer de commandes de cigarettes, le fait *de fumer n'étant* plus prisé par la famille royale.

### SERVICES

● **AIR FRANCE : la compagnie aérienne et son homologue libanaise**, Middle East Airlines (MEA) signeront, jeudi 11 février, une alliance commerciale. Air France et MEA se partageront dès avril l'exploitation commerciale des vols Paris-Beyrouth.

● **CEGELEC : le tribunal de grande instance de Nanterre a** *interdit*, vendredi, à Cegelec (16 418 salariés dans 58 établissements) de mettre en œuvre son projet de réorganisation par secteurs, tant qu'elle n'aura pas recueilli l'avis du comité central d'entreprise.

### FINANCE

● **MATIF : le marché à terme français et son associé, le Chicago Mercantile Exchange (CME), ont signé** un accord d'accès croisé avec le Singapour International Monetary Exchange (Simex), le premier marché dérivé en Asie. Une alliance se dessine entre le Matif, le MEFF espagnol, le MIF italien, le CME américain et le Simex singapourien alors que du côté de la concurrence, le CBOT de Chicago *a refusé de s'allier avec* Eurex, le marché germano-suisse.

● **DAIWA SECURITIES : la banque japonaise a décidé**, vendredi, de reporter la vente de sa filiale Daiwa Europe Bank Plc., en l'absence d'un accord sur le prix avec les acheteurs potentiels.

● **CRÉDIT LYONNAIS : les syndicats de la banque publique devaient se réunir** lundi dans la matinée pour adopter une position commune sur l'avenir de leur banque *après* l'annonce de la fusion SG-Paribas.

### RÉSULTATS

■ **DASSAULT SYSTEMES : l'éditeur de logiciels de conception assistée par ordinateur a annoncé**, lundi 8 février, un résultat net pour 1998 de 89,1 millions d'euros (584,5 millions de francs), contre une perte de 17,3 millions d'euros en 1997. Son chiffre d'affaire atteint 2,71 milliards de francs (413,3 millions d'euros) en hausse de 30 %.

## EUROPE

FRANCFORT Dax 30 — 5043,77 · LONDRES FT 100 — 5813,80 · PARIS CAC 40 — 4142,39

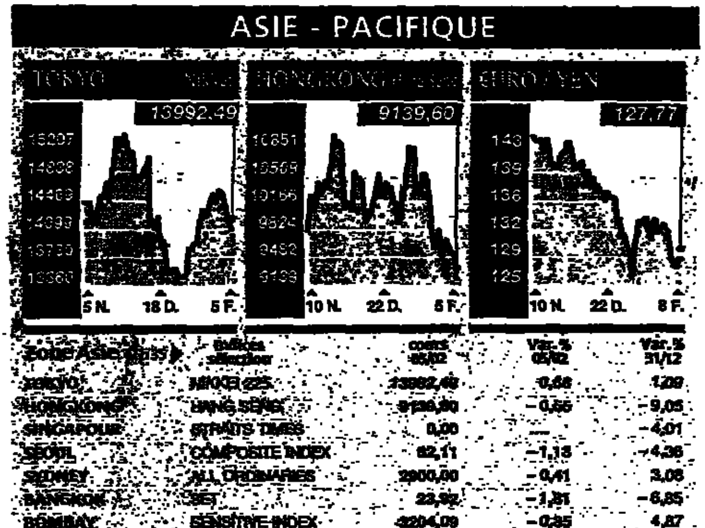
| Europe 12h30 | Indices sélection | cours 08/02 | Var. % 05/02 | Var. % 31/12 |
|---|---|---|---|---|
| EUROPE | EURO STOXX 50 | 3480,92 | −0,57 | 2,82 |
| EUROPE | STOXX 50 | 3388,94 | −0,65 | 2,01 |
| EUROPE | EURO STOXX 324 | 304,21 | −0,82 | 1,96 |
| EUROPE | STOXX 653 | 285,75 | −0,48 | 2,35 |
| PARIS | CAC 40 | 4142,39 | −0,12 | 5,07 |
| PARIS | MIDCAC | 1678,27 | 0,18 | −4,15 |
| PARIS | SBF 120 | 2781,87 | 0,07 | 4,73 |
| PARIS | SBF 250 | 2610,98 | 0,02 | 4,44 |
| PARIS | SECOND MARCHÉ | 1896,90 | 0,26 | −5,23 |
| AMSTERDAM | AEX | 531,13 | −0,60 | −1,34 |
| BRUXELLES | BEL 20 | 3451,50 | −0,69 | −1,79 |
| FRANCFORT | DAX 30 | 5043,77 | −0,73 | 0,23 |
| LONDRES | FT-SE 100 | 5813,80 | −0,71 | −1,17 |
| MADRID | STOCK EXCHANGE | 9750,90 | −0,69 | −0,97 |
| MILAN | MIBTEL 30 | 35743,00 | −0,58 | −4,01 |
| ZURICH | SPI | 7101,80 | −0,40 | −0,82 |

## AMÉRIQUES

NEW YORK Dow Jones — 9304,24 · NEW YORK Nasdaq — 2373,62 · EURO / DOLLAR — 1,12

| Amérique 12h35 | Indices sélection | cours 05/02 | Var. % veille | Var. % 31/12 |
|---|---|---|---|---|
| ÉTATS-UNIS | DOW JONES | 9304,24 | — | 1,24 |
| ÉTATS-UNIS | S&P 500 | 1239,40 | −0,73 | 0,83 |
| ÉTATS-UNIS | NASDAQ COMPOSITE | 2373,62 | −1,51 | 8,25 |
| TORONTO | TSE INDEX | 6636,87 | −0,42 | 2,27 |
| SAO PAULO | BOVESPA | 8436,50 | −2,51 | 24,34 |
| MEXICO | BOLSA | 253,04 | −0,85 | −6,24 |
| BUENOS AIRES | MERVAL | 394,34 | −0,61 | −8,28 |
| SANTIAGO | IPSA GENERAL | 103,65 | 0,25 | [illegible] |
| CARACAS | CAPITAL GENERAL | 4131,34 | −1,05 | −15,73 |

## ASIE - PACIFIQUE




| Zone Asie 12h35 | Indices sélection | cours 05/02 | Var. % 05/02 | Var. % 31/12 |
|---|---|---|---|---|
| TOKYO | NIKKEI 225 | 13992,49 | 0,68 | 1,09 |
| HONGKONG | HANG SENG | 9139,60 | −0,55 | −9,05 |
| SINGAPOUR | STRAITS TIMES | 0,00 | — | −4,01 |
| SÉOUL | COMPOSITE INDEX | 82,11 | −1,13 | −4,36 |
| SYDNEY | ALL ORDINARIES | 2900,00 | −0,41 | 3,08 |
| BANGKOK | SET | 23,92 | −1,31 | −6,85 |
| BOMBAY | SENSITIVE INDEX | 3204,09 | −0,35 | 4,87 |
| WELLINGTON | NZSE-40 | 2188,34 | −1,06 | 5,96 |

# ÉCONOMIE

## Vers une amélioration de la situation économique au Japon

L'ÉCONOMIE japonaise a touché le fond à la fin 1998 mais une reprise totale ne sera possible qu'avec un rebond des dépenses d'investissements des entreprises, a déclaré, lundi 8 février, le chef des services économiques du gouvernement japonais Taichi Sakaiya. « *L'économie japonaise devrait s'améliorer au deuxième semestre de l'année fiscale 1999-2000* », qui débute en avril, a-t-il poursuivi lors d'une réunion, en mettant en avant les mesures de relance par l'investissement public et les baisses fiscales prises par le gouvernement et qui feront sentir leurs effets à partir de « *mars ou avril* ». Mais « *le moteur d'une reprise économique totale sera les dépenses d'investissements* », a-t-il ajouté. M. Murofushi a également estimé que l'objectif gouvernemental d'une croissance de 0,5 % pour la prochaine année fiscale allait être atteint.

■ **Eisuke Sakakibara, vice-ministre des finances japonais**, a estimé, lundi, qu'il était très probable que, pendant le quatrième trimestre 1998, l'économie nippone ait eu une croissance nulle ou légèrement positive en ajoutant que « *la période de janvier-mars constitue un tournant pour l'économie* ».

■ **Kazuo Ueda, membre du conseil de politique monétaire de la Banque du Japon**, pense que les taux longs japonais risquent de monter si le débat actuel sur l'opportunité pour la banque centrale de souscrire directement à des fonds d'Etat gagne en intensité.

■ **Les prix de gros japonais ont** baissé de 0,9 % en janvier, par rapport à leur niveau de décembre, ce qui a poussé leur déclin en glissement annuel à 4,9 %, a annoncé vendredi la Banque du Japon.

■ ***ÉTATS-UNIS* : le taux de chômage aux Etats-Unis** est resté inchangé à 4,3 % en janvier et l'économie a créé 245 000 nouveaux emplois pendant la même période, a annoncé vendredi le département du travail. Le secteur des services a tiré la croissance des emplois en créant 252 000 nouveaux emplois, a noté le département du travail. Le nombre de personnes sans emploi a reculé de 73 000 à 5,95 millions en janvier. Le salaire horaire moyen a progressé de 0,5 % en janvier à 13,04 dollars. C'est la plus forte hausse depuis août. Sur l'année, les gains horaires sont en progrès de 4 %.

■ **Les crédits à la consommation aux Etats-Unis** ont augmenté de 7,3 milliards de dollars (6,4 milliards d'euros) en décembre pour se monter à 1 308 milliards de dollars, a indiqué vendredi la Réserve fédérale. Cette hausse est supérieure à ce qu'attendaient les analystes qui prévoyaient une hausse de 5,8 milliards de dollars. Elle est particulièrement importante pour les prêts automobiles et ceux liés à l'utilisation d'une carte.

■ **BRÉSIL : les sept gouverneurs d'opposition** réunis vendredi à Porto Alegre ont décidé de ne payer les échéances de la dette de leurs Etats respectifs vis-à-vis de l'Etat fédéral que si celles-ci ne dépassent pas 5 % de leurs fonds disponibles. La dette de l'ensemble des 27 Etats brésiliens envers le gouvernement central s'élevait en janvier à quelque 55,2 milliards de dollars (48 milliards d'euros). Certains Etats consacrent jusqu'à 15 % de leurs ressources au paiement de leur dette.

■ **La balance commerciale du Brésil** a enregistré un déficit de 754 millions de dollars (667,2 millions d'euros) au mois de janvier, soit environ 100 milliards de dollars de plus qu'en janvier 1998, a annoncé vendredi à Brasilia le ministère du développement.

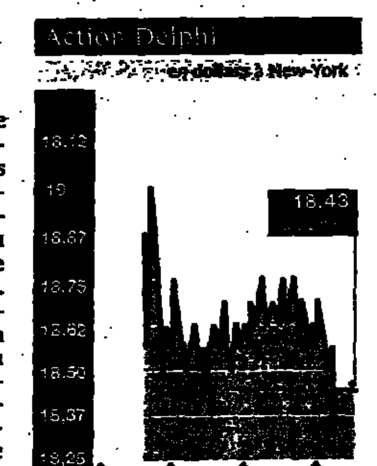
■ **CHINE : les livraisons de pétrole vers le Japon** auraient été suspendues afin de privilégier l'approvisionnement du marché intérieur, selon le journal japonais *Nihon Keizai Shimbun* de samedi. Le Japon risque de subir en retour une augmentation des prix du brut livré par l'Indonésie et un ralentissement de l'activité de certaines centrales électriques.

■ **EURO : le commissaire européen chargé des affaires monétaires**, Yves-Thibault de Silguy, a déclaré samedi que le taux de change de l'euro, qui a perdu en un mois plus de 4 % de sa valeur face au dollar américain, ne lui posait « *pas de problème* ». « *Un mois après son lancement, l'euro se tient bien* », a-t-il assuré, citant le « *test important* » de l'émission en obligations. « *En janvier, 50 % des obligations dans le monde ont été faites en euros contre 40 % en dollars* », a-t-il indiqué.

■ **ROUMANIE : le gouvernement veut boucler 1999** avec un déficit consolidé représentant 2,4 % du produit intérieur brut (PIB), contre 4 % du PIB en 1998, a indiqué Radu Vasiel, lors de la présentation du budget devant le Parlement. Le taux d'inflation doit baisser à 25 % en 1999 contre 40,6 % en 1998, a-t-il dit. Le chef du gouvernement a également annoncé un recul de 2 % du PIB pour l'année en cours.

# VALEUR DU JOUR

## Delphi quitte le giron de GM




VENDREDI 5 février, Delphi, le premier équipementier automobile mondial faisait ses premiers pas à la Bourse de New York. General Motors, qui contrôlait entièrement Delphi, a proposé 20 % du capital au marché sur la base de 17 dollars (15 euros) par action. Lors de la première séance, l'action a progressé de 8,5 %, jusqu'à 18,43 dollars. De l'aveu même du président de Delphi, J. T. Battenberg III, le prix d'offre avait été volontairement minoré afin d'accroître les chances de succès de cette opération.

En août 1998, General Motors avait annoncé son intention de donner une autonomie progressive à sa filiale. L'introduction en Bourse de 20 % du capital n'est que la première étape. Dans un deuxième temps, General Motors devrait céder le reste du capital de Delphi à ses actionnaires par échange de titres Delphi contre des actions General Motors.

Créé en 1994 par le regroupement des différentes filiales d'équipement automobile de General Motors, Delphi a dû opérer une vaste restructuration pour se préparer à cette introduction. Sous l'égide de J. T. Battenberg III, le groupe a fermé une quarantaine d'usines, pour réduire le nombre d'unités de production à 169. Dans le même temps, il a accru son internationalisation. Il est désormais présent dans trente-six pays, et les ventes hors Etats-Unis représentent un tiers du chiffre d'affaires global.

Il reste toutefois un défi de taille : Delphi devra réussir progressivement à sortir de l'ombre de son actionnaire. En 1998, sur les 28,4 milliards de dollars de chiffre d'affaires réalisés par Delphi, 77 % provenaient encore de commandes passées par General Motors. En accédant à une plus grande autonomie, il devrait pouvoir séduire de nouveaux clients. Pour GM, la séparation de Delphi est considérée comme une nécessité stratégique. En effet, le premier constructeur automobile mondial souffre toujours de la lenteur et de la faible compétitivité de ses usines d'assemblage. Lancée dans le grand bain de la concurrence mondiale, Delphi devra nettement réduire ses prix de vente. Ce qui profitera directement à son principal client : General Motors.

**Enguérand Renault**

# SUR LES MARCHÉS

### PARIS

**AVEC UNE HEURE** de retard en raison de problèmes techniques, la Bourse de Paris a ouvert en baisse lundi 8 février, pour s'inscrire en hausse vers midi, l'indice CAC 40 progressant de 0,09 % à 4 151,11. Les valeurs françaises faisaient preuve d'une grande irrégularité, mais étaient soutenues par la fermeté du dollar

### FRANCFORT

**EN FIN DE MATINÉE**, la Bourse allemande s'inscrivait en recul lundi 8 février. L'indice DAX cédait 1,25 % à 5 033,57 points lundi 8 février. Les investisseurs semblent douter après la défaite de la coalition SPD-Verts aux élections régionales du Land de Hesse.

### LONDRES

**LUNDI 8 FÉVRIER**, la Bourse de Londres était en baisse vers 12 heures à la suite de la publication de la production industrielle qui s'est contractée en décembre de 0,8 %. L'indice Footsie 100 reculait de 0,45 % à 5 829,10 points.

### JAPON

**ENCOURAGÉ PAR LA DÉTENTE** sur les marchés obligataires, l'indice Nikkei a progressé de 0,7 %, lundi 8 février, pour clôturer à 13 992,49 points. Les investisseurs sont prudents en raison des déclarations divergentes sur les programmes d'achats d'obligations par la Banque du Japon qui risquent de déstabiliser les marchés obligataires.

### NEW YORK

**VENDREDI 5 FÉVRIER**, l'indice Dow Jones de la Bourse de New York est resté pratiquement stable à 9 304,24 points. En revanche, l'indice Nasdaq de la Bourse électronique a perdu 1,51 % à 2 373,62 points sous l'effet de prises de bénéfice. Les gestionnaires de portefeuilles ont liquidé les valeurs de la haute technologie, qui ont enregistré une forte hausse en janvier, pour acheter des valeurs traditionnellement plus sûres (pétrolières et équipements lourds).

### TAUX

**LES MARCHÉS OBLIGATAIRES** européens étaient mal orientés lundi 8 février en début de matinée. Le rendement des obligations de l'Etat français à 10 ans s'inscrivait en hausse à 3,95 % tandis que celui des bunds allemands émis sur la même période se situait à 3,8 %. Vendredi, outre-Atlantique, le taux de l'obligation du Trésor à 30 ans est remonté à 5,338 % contre 5,258 % jeudi. Les intervenants craignent un relèvement des taux aux Etats-Unis dans un contexte de forte croissance.

### MONNAIES

**LE DOLLAR** était en hausse contre le yen lundi 8 février en début de matinée, à la faveur d'un redressement du marché obligataire nippon. Le billet vert s'échangeait à 113,56 dollars contre 113,30 yens à New York vendredi soir. L'euro restait mal orienté et cotait 1,1244 dollar contre 1,1260 dollar à New York à la veille du week-end.

### Taux de change fixe zone Euro

| Euro contre | Taux | contre franc | Taux |
|---|---|---|---|
| FRANC | 6,55957 | EURO | 0,15245 |
| DEUTSCHEMARK | 1,95583 | DEUTSCHEMARK | 3,35385 |
| LIRE ITALIENNE (1000) | 1,93627 | LIRE ITAL. (1000) | 3,38774 |
| PESETA ESPAG. (100) | 1,66386 | PESETA ESPAG. (100) | 3,94238 |
| ESCUDO PORT. (100) | 2,00482 | ESCUDO PORT. (100) | 3,27190 |
| SCHILLING AUTR. (10) | 1,37603 | SCHILLING AUTR. (10) | 4,76703 |
| PUNT IRLANDAISE | 0,78758 | PUNT IRLANDAISE | 8,32894 |
| FLORIN NÉERLANDAIS | 2,20371 | FLORIN NÉERLANDAIS | 2,97660 |
| FRANC BELGE (10) | 4,03399 | FRANC BELGE (10) | 1,62607 |
| MARKKA FINLAND. | 5,94573 | MARKKA FINLAND. | 1,10324 |

### Hors zone Euro

| Euro contre | 05/02 |
|---|---|
| COURONNE DANOISE | 7,4368 |
| COUR. NORVÉGIENNE | 8,6725 |
| COUR. SUÉDOISE | 8,8720 |
| COURONNE TCHÈQUE | 37,365 |
| DOLLAR AUSTRALIEN | 1,7294 |
| DOLLAR CANADIEN | 1,6765 |
| DOLLAR NÉO-ZÉLAND | 2,0431 |
| DRACHME GRECQUE | 321,95 |
| FLORINT HONGROIS | 248,91 |
| ZLOTY POLONAIS | 4,1753 |

### Cours de change croisés

| 08/02 12h30 | Cours DOLLAR | Cours YEN(100) | Cours EURO | Cours FRANC | Cours LIVRE | Cours FR.S. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| DOLLAR | — | 0,87955 | 1,12415 | 0,17137 | 1,63325 | 0,70151 |
| YEN | 113,69500 | — | 127,77500 | 19,48500 | 185,71000 | 79,74500 |
| EURO | 0,88956 | 0,78263 | — | 0,15245 | 1,45280 | 0,62405 |
| FRANC | 5,83540 | 5,13160 | 6,55957 | — | 9,53025 | 4,09355 |
| LIVRE | 0,61228 | 0,53850 | 0,68830 | 0,10495 | — | 0,42950 |
| FRANC SUISSE | 1,42550 | 1,26400 | 1,60235 | 0,24440 | 2,32925 | — |

### Taux d'intérêt (%)

| Taux 05/02 | Taux J.J. | Taux 3 mois | Taux 10 ans | Taux 30 ans |
|---|---|---|---|---|
| FRANCE | 3,13 | 2,86 | 3,88 | 4,74 |
| ALLEMAGNE | 3,12 | 3,02 | 3,79 | 4,72 |
| GDE-BRETAG. | 5,12 | 5,25 | 4,29 | 4,28 |
| ITALIE | — | 3,02 | 4 | 4,95 |
| JAPON | 0,27 | 0,29 | 2,70 | — |
| ÉTATS-UNIS | 4,72 | 4,49 | 4,92 | 5,32 |
| SUISSE | 0,86 | 1,15 | 2,49 | 3,86 |
| PAYS-BAS | 3,15 | 3,05 | 3,88 | 4,77 |

### Matières premières

| En dollars | Cours 05/02 | Var. % veille |
|---|---|---|
| MÉTAUX (LONDRES) | | $/TONNE |
| CUIVRE 3 MOIS | 1476,5 | 0,10 |
| ALUMINIUM 3 MOIS | 1237,5 | 0,19 |
| PLOMB 3 MOIS | 498,5 | 0,30 |
| ÉTAIN 3 MOIS | 5290 | −0,38 |
| ZINC 3 MOIS | 1027,5 | −0,24 |
| NICKEL 3 MOIS | 4725 | −0,15 |
| MÉTAUX (NEW YORK) | | $/ONCE |
| ARGENT A TERME | 5,87 | 0,27 |
| PLATINE A TERME | 78664,96 | 3,42 |
| GRAINES DENRÉES | | $/BOISSEAU |
| BLÉ (CHICAGO) | 270 | 0,19 |
| MAÏS (CHICAGO) | 217,5 | −0,46 |
| SOJA TOURTEAU (CHG.) | 134,5 | −0,66 |
| SOFTS | | $/TONNE |
| CACAO (NEW YORK) | 1306 | −0,76 |
| CAFÉ (LONDRES) | 1698 | −0,89 |
| SUCRE BLANC (PARIS) | 220 | — |

### Matif

| Cours 12h30 | Volume 08/02 | dernier prix | premier prix |
|---|---|---|---|
| Notionnel 5,5 | | | |
| MARS 99 | 8978 | 111,34 | 111,43 |
| Euribor 3 mois | | | |
| MARS 99 | 2911 | 96,93 | 96,94 |

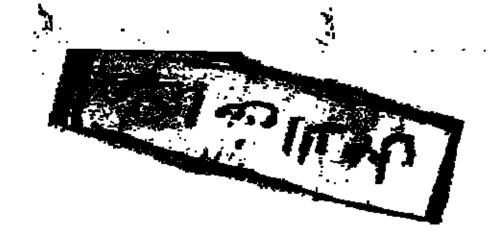
### Pétrole

| En dollars | Cours 05/02 | Var. % veille |
|---|---|---|
| BRENT (LONDRES) | 10,41 | — |
| WTI (NEW YORK) | 11,93 | −1,10 |
| LIGHT SWEET CRUDE | 11,85 | −0,38 |

### Or

| En Euros | Cours 05/02 | Var % 04/02 |
|---|---|---|
| OR FIN KILO BARRE | 8250 | +1,85 |
| OR FIN LINGOT | 8300 | +2,60 |
| ONCE D'OR (LO) $ | 289,40 | +0,75 |
| PIÈCE FRANCE 20 F | 50,20 | −0,20 |
| PIÈCE SUISSE 20 F | 61 | +3,08 |
| PIÈCE UNION LAT. 20 F | 51,50 | +3 |
| PIÈCE 10 DOLLARS US | 289 | — |
| PIÈCE 20 DOLLARS US | 470 | −3,64 |
| PIÈCE 50 PESOS MEX | 307 | +0,66 |

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ».
www.lemonde.fr/bourse



# VALEURS EUROPÉENNES

● Les valeurs de la technonologie *ont reculé vendredi 8 février*. Les investisseurs redoutent un recul des profits en raison de la baisse des prix des produits. **ASM Lithography** a reculé de 2,85 %, à 39,2 euros. **Artwork Systems Group** a perdu 2,92 %, à 16,6 euros. **Tieto Corp** a chuté de 7,09 %, à 32,5 euros.

● ***Adidas-Salomon*** a *gagné* 6,43 %, à 79,5 euros vendredi. Le leader de la chaussure de sport en Europe a annoncé qu'il s'attendait à une augmentation de ses ventes et de ses profits en 1999.

● **BMW** a progressé de 3,49 %, à 682 euros vendredi avant que ne soit rendue *officielle la démission* de son président, Bernd Pischetsrieder.

● **Gucci** a clôturé vendredi en *hausse de 2,47 %, à 62,25 euros*. L'action a profité de rumeurs selon lesquelles le groupe LVMH pourrait être prêt à payer 100 dollars l'action pour contrôler le designer italien.

● **Henkel** a grimpé vendredi de 11,41 %, à 74,2 euros. Le numéro un mondial des adhésifs a indiqué qu'il *réfléchissait à la création d'une filiale* regroupant ses activités chimiques.

● Le titre **Scania** a bénéficié de l'information parue vendredi dans le quotidien suédois *Dagens Nyheter*, selon laquelle Volvo pourrait lancer une offre publique d'achat sur le constructeur de camions. Il a grimpé *de 2,83 %, à 254 couronnes suédoises*.

STOXX 653 — sur un an: 285,75 — sur 5 jours: 290,57 (M) · 290,48 (M) · 288,25 (J) · 287,15 (V) · 285,75 (L)
315 · 294 · 273 · 253 · 232 · 212 — 18 FÉV. · 11 AOUT · 8 FÉV.

EURO STOXX 50 — sur un an: 3469,92 — sur 5 jours: 3552,93 (M) · 3527,87 (M) · 3490,95 (J) · 3486,43 (V) · 3460,92 (L)
3685 · 3432 · 3178 · 2925 · 2672 · 2419 — 8 FÉV. · 11 AOUT · 8 FÉV.

08/02 12 h 50 ▶

## AUTOMOBILE

| | Code pays | Cours en Euros | % Var. veille |
|---|---|---|---|
| AUTOLIV SDR | SE | 36,29 | ... |
| BASF AG | BE • | 32 | -0.47 |
| BMW | DE • | 710 | +4,11 |
| CONTINENTAL AG | DE • | 25,66 | +2.20 |
| DAIMLER-BENZ AG | DE • | 78,99 | ... |
| FIAT | IT • | 2,83 | +1,07 |
| FIAT PRIV. | IT • | 1,48 | +2,07 |
| LABINAL /RM | FR • | 160 | -0,06 |
| LUCAS VARITY | GB | 4,21 | -0,34 |
| MAGNETI MARELLI | IT • | 1,28 | +1,59 |
| MICHELIN-B- /RM | FR • | 38 | ... |
| PEUGEOT /RM | FR • | 135,4 | +0,67 |
| PIRELLI | IT • | 2,52 | +0,60 |
| RENAULT | FR • | 43,62 | +1,21 |
| SOMMER ALLIBER/ | FR • | 23,5 | -0,84 |
| VALEO /RM | FR • | 72,7 | .... |
| VOLKSWAGEN | DE • | 67,1 | +0,30 |
| VOLVO -A- | SE | 23,84 | .... |
| VOLVO -B- | SE | 24,29 | .... |
| ▶ DJ E STOXX AUTO P | | 270,25 | +0,30 |

## BANQUES

| | Code pays | Cours en Euros | % Var. veille |
|---|---|---|---|
| ABBEY NATIONAL | GB | 17,14 | -1,26 |
| ABN AMRO HOLDIN | NL • | 18,4 | -0,27 |
| ALLIED IRISH BA | GB | 16,63 | +2,42 |
| ALPHA CREDIT BA | GR | 115,55 | .... |
| ARGENTARIA RS | ES • | 23,17 | .... |
| B PINTO MAYOR R | PT • | 19,16 | .... |
| BANCO ESSI R | PT • | 10,8 | .... |
| BANK AUSTRIA AG | AT • | 40,93 | +0,20 |
| BANK OF IRELAND | GB | 19,03 | +0,31 |
| BANK OF PIRAEUS | GR | 37,15 | .... |
| BANKINTER | ES • | 32,8 | .... |
| BARCLAYS PLC | GB | 20,39 | -1,47 |
| BAYR.HYPO-U.VER | DE • | 56,5 | -2,42 |
| BCA FIDEURAM | IT • | 5,57 | -0,36 |
| BCA INTESA | IT • | 4,4 | .... |
| BCA ROMA | IT • | 1,33 | +1,53 |
| BCO BILBAO VIZC | ES • | 13,01 | .... |
| BCO CENTRAL HIS | ES • | 10,28 | .... |
| BCO POPULAR ESP | ES • | 62 | .... |
| BCO SANTANDER | ES • | 17,09 | ... |
| BCP REG | PT • | 27,49 | .... |
| BNP /RM | FR • | 77 | -0,13 |
| CCF /RM | FR • | 84,5 | -0.47 |
| CHRISTIANIA BK | NO | 3,79 | .... |
| COMIT | IT • | 5,73 | +0.53 |
| COMM.BANK OF GR | GR | 108,71 | .... |
| COMMERZBANK | DE • | 25,8 | -0,39 |
| DEN DANSKE BK | DK | 115,66 | -1.04 |
| DEN NORSKE BANK | NO | 3,76 | .... |
| DEUTSCHE BANK A | DE • | 48,9 | +0.62 |
| DEXIA CC | BE • | 148 | +0.41 |
| DEXIA FCE RM | FR • | 133 | -1,63 |
| DRESDNER BK AG | DE • | 34,6 | -0,29 |
| ERGO BANK | GR | 76,72 | .... |
| FIRST AUSTRIAN | AT • | 48,42 | -91,41 |
| FOERENINGSSB A | SE | 23,22 | .... |
| FOKUS BK | NO | 8,76 | -1,30 |
| HALIFAX | GB | 10,21 | -0,28 |
| HSBC HOLDS | GB | 21,53 | -0.87 |
| IMI | IT • | .... | .... |
| IONIAN BK REG.S | GR | 54,82 | .... |
| JYSKE BANK REG | DK | 77,33 | -0,86 |
| KAPITAL HOLDING | DK | 44,25 | -1,79 |
| KBC BANCASSURAN | BE • | 73,9 | +0,41 |
| LLOYDS TSB | GB | 11,11 | -1,16 |
| MERITA | FI • | 5,6 | -2,61 |
| NAT BANK GREECE | GR | 63,99 | .... |
| NATEXIS | FR • | 56,5 | -0,89 |
| NATL WESTM BK | GB | 16,78 | -1,87 |
| NORDBANKEN HOLD | SE | 6,89 | .... |
| OBERBANK | AT • | 62 | .... |
| ROLO BANCA 1473 | IT • | 21,3 | +1,43 |
| ROYAL BK SCOTL | GB | 17,21 | +0.94 |
| S-E-BANKEN -A- | SE | 10,14 | .... |
| SPAREBANKEN NOR | NL • | 155 | .... |
| STE GENERAL-A-/ | FR • | 138,7 | -0,14 |
| SV HANDBK -A- | SE | 35,82 | .... |
| UBS N | CH | 283,85 | +0,22 |
| UNICREDITO ITAL | IT • | 4,45 | +0.45 |
| UNIDANMARK -A- | DK | 72,82 | -0,92 |
| XIOSBANK | GR | 40,69 | .... |
| ▶ DJ E STOXX BANK P | | 262,45 | -0,31 |

## PRODUITS DE BASE

| | Code pays | Cours en Euros | % Var. veille |
|---|---|---|---|
| ACERINOX REG | ES • | .... | .... |
| ALUMINIUM GREEC | GR | 62,14 | .... |
| ARJO WIGGINS AP | GB | 1,79 | -0.81 |
| ASSIDOMAEN AB | SE | 16,79 | .... |
| AVESTA | SE | 3,19 | .... |
| BEKAERT | BE • | 386 | +2,12 |
| BILTON | GB | 4,47 | +1,65 |
| BOEHLER-UDDEHOL | AT • | 42,35 | .... |
| BRITISH STEEL | GB | 1,89 | +0.78 |
| BUHRMANN NV | NL • | 15,23 | +3,04 |
| BUNZL PLC | GB | 3,57 | +0,41 |
| CART.BURGO | IT • | 5,08 | +0,40 |
| DEGUSSA | DE • | 36 | .... |
| ELKEM ASA, OSLO | NO | 11,59 | .... |
| ELVAL | GR | 11,18 | .... |
| INPARSA | PT • | 19,83 | .... |
| JOHNSON MATTHEY | GB | 6,91 | -0,42 |
| MAYR-MELNHOF KA | AT • | 48 | -0,22 |
| METSAE-SERLA A | FI • | 6,6 | +4,60 |
| MODO B FR | SE | 24,23 | .... |
| NORSKE SKOGIND- | NO | 28,25 | .... |
| OUTOKUMPU OY -A | FI • | 8,5 | +1,19 |
| PECHINEY-A- | FR • | 30,5 | -1,61 |
| PORTUCEL INDUST | PT • | 5,3 | .... |
| RAUTARUUKKI K | FI • | 5,85 | +1,74 |
| RIO TINTO | GB | 10,97 | +2,30 |
| SIDENOR | GR | 21,43 | .... |
| SILVER & BARYTE | GR | 32,06 | .... |
| SMURFIT JEFFERS | GB | 1,66 | -0,87 |
| SONAE INDUSTRIA | PT • | 12,09 | .... |
| SOPORCEL | PT • | 11,72 | .... |
| SSAB SW ST A FR | SE | 10,26 | .... |
| STORA ENSO -A- | FI • | 8,25 | +3,13 |
| STORA ENSO -R- | FI • | 8,3 | +0,61 |
| STORA KOPPARB - | SE | 9,92 | .... |
| SVENSKA CELLULO | SE | 20,34 | .... |
| THYSSEN | DE • | 170 | +2,26 |
| TRELLEBORG B | SE | 9,07 | .... |
| UNION MINIERE | BE • | 33,3 | +0,33 |
| UPM-KYMMENE COR | FI • | 24,9 | +1,63 |
| USINOR | FR • | 11,76 | -1.59 |
| VIOHALCO | GR | 28,51 | .... |
| VOEST-ALPINE ST | AT • | 27,16 | -1,74 |
| ▶ DJ E STOXX BASI P | | 155,92 | +1,30 |

## CHIMIE

| | Code pays | Cours en Euros | % Var. veille |
|---|---|---|---|
| AGA -A- | SE | 11,95 | .... |
| AGA -B- | SE | 11,78 | .... |
| AIR LIQUIDE /RM | FR • | 137,2 | -0,94 |
| AKZO NOBEL | NL • | .... | .... |
| BASF AG | DE • | 32 | -0,47 |
| BAYER AG | DE • | 32 | -0,78 |
| BOC GROUP PLC | GB | 11,72 | -7,13 |
| CIBA SPEC CHEM | CH | 70,89 | +1,11 |
| CLARIANT N | CH | 452,79 | +0,42 |
| DYNO INDUSTRIER | NO | 14,53 | .... |
| EMS-CHEM HOLD A | CH | 5027,48 | +0,63 |
| HENKEL KGAA VZ | DE • | 72,5 | -2,29 |
| HOECHST AG | DE • | 40 | -1,23 |
| ICI | GB | 8,05 | +2,78 |
| KEMIRA | FI • | 5,98 | +3,10 |
| LAPORTE | GB | 8,31 | +0,35 |
| LENZING AG | AT • | 41 | -26,19 |
| PERSTORP -B- | SE | 9,92 | .... |
| SNIA BPD | IT • | 1,38 | .... |
| SOLVAY | BE • | 61 | +0,08 |
| TESSENDERLO CHE | BE • | 44,5 | +1.37 |
| UCB | BE • | .... | .... |
| ▶ DJ E STOXX CHEM P | | 257,3 | -0,37 |

## CONGLOMÉRATS

| | Code pays | Cours en Euros | % Var. veille |
|---|---|---|---|
| AKER RGI -A- | NO | 10,61 | .... |
| BTR | GB | 1,95 | +0,75 |
| CGIP /RM | FR • | 53 | -1,30 |
| CIR | IT • | 1,05 | -2,78 |
| D'IETEREN SA | BE • | 458,1 | +1,36 |
| GAZ ET EAUX /RM | FR • | 43,85 | -0,90 |
| GBL | BE • | 168,5 | -0,30 |
| GENL ELECTR CO | GB | 7,48 | -1,15 |
| GEVAERT | BE • | 62 | .... |
| HAGEMEYER NV | NL • | 30,6 | +1,16 |
| INCHCAPE PLC | GB | 2,15 | +4,23 |
| INVESTOR -A- | SE | 41,37 | .... |
| INVESTOR -B- | SE | 41,93 | .... |
| KVAERNER -A- | NO | 20,52 | .... |
| KVAERNER -B- | NO | 16,95 | .... |
| LVMH / RM | FR • | 212 | -1,35 |
| MYTILINEOS HOLD | GR | 14,58 | .... |
| NORSK HYDRO | NO | 32,34 | .... |
| OERLIKON-BUEHRL | CH | 106,48 | -0,58 |
| ORKLA -A- | NO | 13,43 | .... |
| ORKLA -B- | NO | 11,53 | .... |
| SONAE INVESTIME | PT • | 37,3 | .... |
| VEBA AG | DE • | 48,7 | +3,40 |
| ▶ DJ E STOXX CONG P | | 229,39 | -0,89 |

## TÉLÉCOMMUNICATIONS

| | Code pays | Cours en Euros | % Var. veille |
|---|---|---|---|
| BRITISH TELECOM | GB | 13,41 | -1,61 |
| CABLE & WIRELES | GB | 12,04 | -1.66 |
| DEUTSCHE TELEKO | DE • | 39,2 | +0,51 |
| EUROPOLITAN HLD | SE | 93,67 | .... |
| FRANCE TELECOM | FR • | 80,1 | +0,56 |
| HELLENIC TELE ( | GR | 28,25 | .... |
| KONINKLIJKE KPN | NL • | 42,55 | .... |
| PORTUGAL TELECO | PT • | 45,18 | .... |
| SWISSCOM N | CH | 380,96 | +0,66 |
| TELE DANMARK | DK | 110,95 | -0,36 |
| TELECEL | PT • | 181,35 | .... |
| TELECOM ITALIA | IT • | 8,7 | -1,58 |
| TELECOM ITALIA | IT • | 6,05 | -1,47 |
| TELEFONICA | ES • | 39,68 | .... |
| TIM | IT • | 5,5 | -0.54 |
| VODAFONE GROUP | GB | 15,57 | -0,83 |
| ▶ DJ E STOXX TCOM P | | 660,39 | -0,28 |

## CONSTRUCTION

| | Code pays | Cours en Euros | % Var. veille |
|---|---|---|---|
| AALBORG PORTLAN | DK | 17,48 | .... |
| ACCIONA | ES • | 57,9 | .... |
| ACESA REG | ES • | 13,12 | .... |
| AKTOR SA | GR | 13,48 | .... |
| ASKO OY | FI • | 12,9 | +0.78 |
| AUMAR | ES • | 21,99 | .... |
| AUTOSTRADE | IT • | 6,88 | +0,44 |
| BCA INTESA | IT • | 4,4 | .... |
| BICC PLC | GB | 1,23 | +2,41 |
| BILFINGER & BER | DE • | 18,5 | +0,27 |
| BLUE CIRCLE IND | GB | 4,87 | -1,47 |
| BOUYGUES /RM | FR • | 228,6 | -1,17 |
| BPB | GB | 3,38 | -0,85 |
| CARADON | GB | 2,09 | -0.69 |
| CBR | BE • | 83 | .... |
| CHARTER | GB | 5,29 | -0,27 |
| CIMPOR SGPS R | PT • | 25,2 | .... |
| COLAS /RM | FR • | 183,5 | -0,27 |
| CRH PLC | GB | 15,69 | +0,19 |
| CRISTALERIA ESP | ES • | 51,7 | .... |
| DRAGADOS CONSTR | ES • | 34,13 | .... |
| FOM CON CONTRAT | ES • | 59,95 | .... |
| GROUPE GTM | FR • | 81,5 | -0,61 |
| HEIDELBERGER ZE | DE • | 56,5 | +0,89 |
| HELL.TECHNODO.R | GR | 8,65 | .... |
| HERACLES GENL R | GR | 23,79 | .... |
| HOCHTIEF ESSEN | DE • | 28 | -4,11 |
| HOLDERBANK FINA | CH | 226,70 | -0,55 |
| HOLDERBANK FINA | CH | 950,54 | +0,33 |
| IMETAL /RM | FR • | 107,5 | -1,38 |
| ITALCEMENTI | IT • | 9,37 | -0,32 |
| ITALCEMENTI RNC | IT • | 4,28 | +0,71 |
| LAFARGE /RM | FR • | 76 | +1,20 |
| MICHANIKI REG. | GR | 7,36 | .... |
| PARTEK | FI • | 7,7 | +1,32 |
| PHILIPP HOLZMAN | DE • | 116 | -3,33 |
| PILKINGTON PLC | GB | 1,02 | +7,69 |
| POTAGUA -B- | DK | 18,02 | +1,52 |
| RMC GROUP PLC | GB | 7,63 | -30,74 |
| RUGBY GRP | GB | 1,44 | +1,02 |
| SAINT GOBAIN /R | FR • | 135,7 | -0.88 |
| SEMAPA | PT • | 15 | .... |
| SKANSKA -B- | SE | 26,60 | .... |
| SUPERFOS | DK | 12,91 | .... |
| TARMAC | GB | 1,63 | .... |
| TAYLOR WOODROW | GB | 2,34 | +0,63 |
| TECHNIP /RM | FR • | 72 | -0,78 |
| TITAN CEMENT RE | GR | 73,64 | .... |
| UNICEM | IT • | 8,87 | -1,89 |
| URALITA SA | ES • | 9,53 | .... |
| VALENCIANA CEM | ES • | 11,96 | .... |
| WIENERB BAUSTOF | AT • | 174,1 | -0,07 |
| WILLIAMS | GB | 5,49 | +1,07 |
| ▶ DJ E STOXX CNST P | | 193,7 | -0,04 |

## CONSOMMATION CYCLIQUE

| | Code pays | Cours en Euros | % Var. veille |
|---|---|---|---|
| ACCOR /RM | FR • | 189 | -0,05 |
| ADIDAS-SALOMON | DE • | 80 | +0.63 |
| AMER GROUP A | FI • | 11,5 | +0,88 |
| AUSTRIAN AIRLIN | AT • | 29,3 | -1,01 |
| BANG & OLUFSEN | DK | 63,21 | +1,08 |
| BARRATT DEV PLC | GB | 3,58 | -0,41 |
| BEAZER GROUP | GB | 2,44 | -0,59 |
| BENETTON GROUP | IT • | 1,46 | -0.68 |
| BERKELEY GROUP | GB | 7,41 | -0,39 |
| BRITISH AIRWAYS | GB | 5,68 | +0,52 |
| BRYANT GROUP PL | GB | 1,63 | -0,88 |
| CHARGEURS RM | FR • | 41 | -0,24 |
| CLUB MED. /RM | FR • | 89 | -2.20 |
| COATS VIYELLA | GB | 0,54 | +2,78 |
| COMPASS GRP | GB | 10,43 | +0,14 |
| COURTAULDS TEXT | GB | 2 | -1.43 |
| DT.LUFTHANSA N | DE • | 19,1 | +1.60 |
| ELECTROLUX -B- | SE | 15,81 | .... |
| EMI GROUP | GB | 6,74 | +2,85 |
| EURO DISNEY /RM | FR • | 1,1 | -1,79 |
| FINNAIR | FI • | 4,73 | .... |
| G WIMPEY PLC | GB | 1,71 | +0,85 |
| GRANADA GROUP P | GB | 16,85 | -0,43 |
| HERMES INTL | FR • | 73,5 | -2,65 |
| HPI | IT • | 0,57 | -1,72 |
| HUNTER DOUGLAS | NL • | 22,25 | +3,49 |
| KLM | NL • | 25 | -2,72 |
| LADBROKE GRP | GB | 3,43 | +0,85 |
| MOULINEX /RM | FR • | 9,55 | -1.55 |
| NCL HLDG | NO | 2,53 | .... |
| PATHE /RM | FR • | 231 | -0,26 |
| PENTLAND GRP | GB | 1,38 | +2,15 |
| PERSIMMON PLC | GB | 3,01 | -0.48 |
| RANK GROUP | GB | 2,79 | -4,85 |
| SAIRGROUP N | CH | 194,23 | +0.32 |
| SAS DANMARK A/S | DK | 8,55 | .... |
| SEB /RM | FR • | 51,5 | -0.58 |
| THE SWATCH GRP | CH | 502,75 | -1,47 |
| THE SWATCH GRP | CH | 119,91 | +0.39 |
| WILLIAM BAIRD | GB | 1,15 | -2,47 |
| WILSON BOWDEN | GB | 7,69 | -0,54 |
| WOLFORD AG | AT • | 44,05 | -1,01 |
| WWWW UK UNITS | GB | 0,70 | .... |
| ▶ DJ E STOXX CCYC P | | 148,47 | +0,06 |

## PHARMACIE

| | Code pays | Cours en Euros | % Var. veille |
|---|---|---|---|
| ASTRA -A- | SE | 18,15 | .... |
| ASTRA -B- | SE | 18,09 | .... |
| ELAN CORP | GB | 68,81 | +7,60 |
| GLAXO WELLCOME | GB | 28,89 | +0,96 |
| NOVARTIS N | CH | 1657,51 | -0,23 |
| NOVO NORDISK B | DK | 104,90 | -0,13 |
| ORION A | FI • | 20 | .... |
| ORION B | FI • | 20,2 | +0,75 |
| RHONE POUL/RM | FR • | 42,85 | +0,23 |
| ROCHE HOLDING | CH | 15831,88 | .... |
| ROCHE HOLDING G | CH | 11882,08 | -0,14 |
| SANOFI /RM | FR • | 153 | -0,65 |
| SCHERING AG | DE • | 122,1 | -1.53 |
| SMITHKLINE BEEC | GB | 11,68 | +1,13 |
| ZENECA GROUP | GB | 38,27 | .... |
| ▶ DJ E STOXX PHAR P | | 401,12 | -0,17 |

## ÉNERGIE

| | Code pays | Cours en Euros | % Var. veille |
|---|---|---|---|
| AKER MARITIME | NO | 7,15 | .... |
| BG | GB | 5,36 | +3,07 |
| BP AMOCO | GB | 12,91 | +0,34 |
| BURMAH CASTROL | GB | 12,64 | +10.27 |
| CESPA | ES • | 33,75 | .... |
| ELECTRAFINA | BE • | 105,2 | -1,68 |
| ELF AQUITAINE / | FR • | 100 | -3.01 |
| ENI | IT • | 5,57 | .... |
| ENTERPRISE OIL | GB | 3,27 | -0.88 |
| F.OLSEN ENERGY | NO | 5,82 | .... |
| LASMO | GB | 1,61 | +5,71 |
| OCEAN RIG | NO | 0,24 | .... |
| OMV AG | AT • | 77,1 | -0,06 |
| PETROFINA SA BR | BE • | 410 | -1,44 |
| PETROLEUM GEO-S | NO | 11,76 | .... |
| PRIMAGAZ /RM | FR • | 70,35 | -0,92 |
| PROSAFE | NO | 8,30 | .... |
| REPSOL | ES • | 47,89 | .... |
| ROYAL DUTCH CO | NL • | 40 | +0,88 |
| SAGA PETROLEUM | NO | 8,07 | .... |
| SAIPEM | IT • | 3,47 | +0.87 |
| SHELL TRANSP & | GB | 4,85 | -0,30 |
| SMEDVIG -A- | NO | 8,30 | .... |
| TOTAL /RM | FR • | 94,85 | -0,79 |
| ▶ DJ E STOXX ENGY P | | 232,68 | -0,35 |

## SERVICES FINANCIERS

| | Code pays | Cours en Euros | % Var. veille |
|---|---|---|---|
| 3I | GB | 9,03 | -0,80 |
| ALMANIJ | BE • | 74,75 | +0,88 |
| ALPHA FINANCE | GR | 43,17 | .... |
| AMVESCAP | GB | 7,45 | -1,91 |
| BAIL INVEST /RM | FR • | 122,7 | -1,84 |
| BPI-SGPS N | PT • | 33,22 | .... |
| BRITISH LAND CO | GB | 6,58 | -6,02 |
| CAPITAL SHOPPIN | GB | 5,20 | +1.13 |
| COBEPA | BE • | 68,5 | -0.72 |
| CORP FIN ALBA | ES • | 129,5 | .... |
| CPR /RM | FR • | 36,3 | .... |
| CS GROUP N | CH | 139,11 | +0,79 |
| EURAFRANCE /RM | FR • | 500 | .... |
| FONCIERE LYONNA | FR • | 130 | -1,37 |
| FORTIS AG | BE • | .... | .... |
| GECINA /RM | FR • | 101,2 | -1,27 |
| HAMMERSON | GB | 5,88 | +1 |
| IMM FRANCE /RM | FR • | 71,96 | .... |
| KAPITAL HOLDING | DK | 44,25 | -1,79 |
| LAND SECURITIES | GB | 11,56 | +1,92 |
| LIBERTY INT.HDG | GB | 8,88 | +0.85 |
| MEDIOBANCA | IT • | 8,85 | +1,02 |
| MEDIOLANUM | IT • | 6,11 | +0,83 |
| MEPC PLC | GB | 6,32 | +0,69 |
| METROVACESA | ES • | 23,08 | .... |
| NATIO-INTER -C- | NL • | .... | .... |
| PARIBAS | FR • | 84,9 | -0,70 |
| PROVIDENT FIN | GB | 12,30 | -1,97 |
| RODAMCO NV | NL • | 20,8 | -1,42 |
| SCHRODERS PLC | GB | 16,46 | -0,28 |
| SEFIMEG N /RM | FR • | 58,3 | -0,51 |
| SIMCO N /RM | FR • | 78,1 | .... |
| SLOUGH ESTATES | GB | 4,49 | -0,32 |
| SOPHIA /RM | FR • | 38 | .... |
| UNIBAIL /RM | FR • | 109,5 | -1,26 |
| UNIM | IT • | 0,5 | .... |
| VALLEHERMOSO | ES • | 11,55 | .... |
| WOOLWICH PLC | GB | 4,73 | -0,31 |
| ▶ DJ E STOXX FINS P | | 252,85 | -0,18 |

## ALIMENTATION ET BOISSON

| | Code pays | Cours en Euros | % Var. veille |
|---|---|---|---|
| ALLIED DOMECQ | GB | 6,86 | -0,63 |
| ASSOCIATE BRIT | GB | 7,58 | -3,51 |
| BASS | GB | 12,27 | +0.12 |
| BBAG OE BRAU-BE | AT • | 45 | -0,33 |
| BONGRAIN /RM | FR • | 380 | .... |
| BRAU-UNION | AT • | 47,65 | +1,28 |
| CADBURY SCHWEPP | GB | 13,64 | +2,40 |
| CARLSBERG -B- | DK | 43,71 | .... |
| CARLSBERG AS -A | DK | 43,04 | +0,31 |
| CHR. HANSEN HLD | DK | 106,92 | +0,63 |
| CULTOR -1- | FI • | 7,3 | -2,67 |
| DANISCO | DK | 42,23 | -0,95 |
| DANONE /RM | FR • | 250 | -0,08 |
| DELTA DAIRY | GR | 15,44 | .... |
| DIAGEO | GB | 9,59 | +0,76 |
| ELAIS OLEAGINOU | GR | 20,50 | .... |
| ERID.BEGH.SAY / | FR • | 138 | +3,84 |
| GREENCORE GROUP | GB | 3,38 | +0,87 |
| HEINEKEN | NL • | 47,5 | .... |
| HELLENIC BOTTLI | GR | 32,81 | .... |
| HELLENIC SUGAR | GR | 9,29 | .... |
| HUHTAMAEKI I VZ | FI • | 35 | .... |
| KERRY GRP-A- | GB | 11,80 | -7.95 |
| MONTEDISON | IT • | 0,92 | +1.10 |
| NESTLE N | CH | 1602,55 | -0,74 |
| PARMALAT | IT • | 1,37 | +2,24 |
| PERNOD RICARD / | FR • | 54 | -0.55 |
| RAISIO GRP K | FI • | 6,5 | .... |
| RAISIO GRP V | FI • | 6,4 | +2.40 |
| RIEBER & SON -B | NO | 6,11 | .... |
| TATE & LYLE | GB | 6,46 | -0.89 |
| UNICER REG | PT • | 21,39 | .... |
| UNIGATE PLC | GB | 6,03 | +0,24 |
| UNILEVER | NL • | 64,2 | -2,73 |
| UNILEVER | GB | 8,26 | +0,69 |
| ▶ DJ E STOXX F & BV P | | 252,39 | -0,59 |

## BIENS D'ÉQUIPEMENT

| | Code pays | Cours en Euros | % Var. veille |
|---|---|---|---|
| ABB AB -A- | SE | 10,60 | .... |
| ABB AB -B- | SE | 10,60 | .... |
| ABB BADEN | CH | 1139,15 | +1,45 |
| ADECCO CHESEREX | CH | 424,06 | +0.59 |
| ALSTOM | FR • | 21,1 | -0,94 |
| ALUSUISSE LON G | CH | 988,01 | +0,76 |
| ASSOC BR PORTS | GB | 3,95 | -0,37 |
| ATLAS COPCO -A- | SE | 21,92 | .... |
| ATLAS COPCO -B- | SE | 21,75 | .... |
| ATTICA ENTR SA | GR | 7,30 | .... |
| BAA | GB | 10,75 | -0,40 |
| BBA GROUP PLC | GB | 6,35 | .... |
| BERGESEN | NO | 12,22 | .... |
| BONHEUR | NO | 17,78 | .... |
| CMB | BE • | 32,6 | +0,15 |
| COOKSON GROUP P | GB | 1,96 | +0,75 |
| DAMPSKIBS -A- | DK | 5110,41 | -9,52 |
| DAMPSKIBS -B- | DK | 5581,11 | -3,49 |
| DAMSKIBS SVEND | DK | 8069,07 | -2.44 |
| DELTA PLC | GB | 1,76 | +2,54 |
| DET SONDENFJ NO | NO | 7,08 | .... |
| ELECTROCOMPONEN | GB | 6,03 | +3,75 |
| EQUANT NV | DE • | 74 | -2,63 |
| FINNLINES | FI • | 32 | +4,92 |
| FKI | GB | 2,64 | +6,06 |
| FLS IND.B | DK | 16,83 | .... |
| FLUGHAFEN WIEN | AT • | 41,4 | +0,12 |
| GKN | GB | 12,27 | -2,76 |
| GLYNWED INTL PL | GB | 2,77 | +3,80 |
| HALKOR | GR | 6,08 | .... |
| HANSON PLC | GB | 6,81 | -1,52 |
| HAYS | GB | 8,16 | +1,26 |
| HEIDELBERGER DR | DE • | 52 | +4,84 |
| HELLAS CAN SA P | GR | 19,21 | .... |
| IFIL | IT • | 3,09 | +3,01 |
| IMI PLC | GB | 3,76 | +0.78 |
| ISS INTL SERV-B | DK | 61,86 | .... |
| KOEBENHAVN LUFT | DK | 102,88 | -0,65 |
| KON.NEDLLOYD | NL • | 10,6 | -0,92 |
| KONE B | FI • | 108,5 | -1,32 |
| LAHMEYER | DE • | 47 | +7,80 |
| LEGRAND /RM | FR • | 194,8 | +0,41 |
| LEIF HOEGH | NO | 10,72 | .... |
| LINDE AG | DE • | 515 | -1,72 |
| MAN AG | DE • | 250,5 | +0,60 |
| MANNESMANN AG | DE • | 121 | +0,41 |
| METALLGESELLSCH | DE • | 17,85 | +12,26 |
| METRA A | FI • | 14,6 | -2,73 |
| MORGAN CRUCIBLE | GB | 3,46 | .... |
| NFC | GB | 2,15 | .... |
| NKT HOLDING | DK | 73,97 | .... |
| OCEAN GROUP | GB | 11,37 | +0,51 |
| PENINS.ORIENT.S | GB | 9,50 | +1,24 |
| PREMIER FARNELL | GB | 2,65 | +2.01 |
| PREUSSAG AG | DE • | 452 | -0.44 |
| RAILTRACK | GB | 23,06 | +0.32 |
| RANDSTAD HOLDIN | NL • | 50,3 | -0,10 |
| RATIN -A- | DK | 182,90 | .... |
| RATIN -B- | DK | 184,24 | -1,51 |
| RAUMA OY | FI • | 11,05 | +0,45 |
| RENTOKIL INITIA | GB | 6,48 | -1,11 |
| REXAM | GB | 2,73 | +1,62 |
| REXEL /RM | FR • | 72 | -0,69 |
| RHI AG | AT • | 22,65 | +2,12 |
| RIETER HLDG N | CH | 523,98 | +0,36 |
| SANDVIK -A- | SE | 18,86 | .... |
| SANDVIK -B- | SE | 18,80 | .... |
| SAURER ARBON N | CH | 430,30 | +4,24 |
| SCANIA AB -A- | SE | 28,46 | .... |
| SCANIA AB -B- | SE | 28,63 | .... |
| SCHINDLER HOLD | CH | 1427,05 | -0,22 |
| SCHINDLER HOLD | CH | 1442,67 | +2,12 |
| SCHNEIDER /RM | FR • | 55,5 | -1,68 |
| SEAT-PAGINE GIA | IT • | 1,18 | .... |
| SECURICOR | GB | 8,31 | -1,21 |
| SECURITAS -B- | SE | 13,30 | .... |
| SGS GENEVA BR | CH | 774,42 | +0,73 |
| SHANKS & MCEWAN | GB | 3,34 | +0,44 |
| SIDEL /RM | FR • | 66,3 | -0.30 |
| BTR SIEBE | GB | 3,50 | -1,23 |
| SITA /RM | FR • | 185 | -0,43 |
| SKF -A- | SE | 12,68 | .... |
| SKF -B- | SE | 13,07 | .... |
| SOPHUS BEREND - | DK | 31,47 | -0,43 |
| SOPHUS BERENDS | DK | 29,32 | -3,11 |
| STORK NV | NL • | 17,35 | +0,58 |
| SULZER FRAT.SA1 | CH | 507,12 | +0,25 |
| SVEDALA | SE | 14,48 | .... |
| SVENDBORG -A- | DK | 8069,07 | .... |
| T.I.GROUP PLC | GB | 5,68 | -1,02 |
| TOMRA SYSTEMS | NO | 28,71 | .... |
| ULSTEIN HOLDING | NO | 19,37 | .... |
| UNITOR | NO | 8,19 | .... |
| VA TECHNOLOGIE | AT • | 64,45 | +6,17 |
| VALMET | FI • | 10,5 | +5 |
| ▶ DJ E STOXX IND P | | 318,47 | -0,11 |

## ASSURANCES

| | Code pays | Cours en Euros | % Var. veille |
|---|---|---|---|
| ACF /RM | FR • | 55,05 | -0,83 |
| ALLEANZA ASS | IT • | 9,7 | +1,57 |
| ALLIANZ AG | DE • | 306 | -0,33 |
| ALLIED ZURICH | GB | 13,29 | -1,29 |
| ASPIS PRONIA GE | GR | 13,68 | .... |
| AXA /RM | FR • | 121,1 | -1,06 |
| CGU | GB | 12,65 | -0,57 |
| CORP.MAPFRE REG | ES • | 21 | .... |
| ERGO VERSICHERU | DE • | 128 | .... |
| ETHNIKI GEN INS | GR | 37,21 | .... |
| FONDIARIA ASS | IT • | 4,61 | -1,50 |
| FORSIKRING CODA | DK | 86,83 | -0,87 |
| FORTIS AMEV NV | NL • | 73,95 | -1 |
| GENERALI ASS | IT • | 35 | +0,29 |
| GENERALI HLD VI | AT • | 195 | -2,50 |
| INA | IT • | 2,03 | -0,49 |
| IRISH LIFE | GB | 8,50 | -0,85 |
| LEGAL & GENERAL | GB | 12,67 | -0,66 |
| MUENCH RUECKVER | DE • | 217 | -0,23 |
| NORWICH UNION | GB | 6,61 | -0,66 |
| POHJOLA GRP.B | FI • | 46 | +2,27 |
| PRUDENTIAL CORP | GB | 12,98 | -2,93 |
| RAS | IT • | 9,8 | +1.03 |
| ROYAL SUN ALLIA | GB | 6,91 | -0,42 |
| SAMPO -A- | FI • | 34,5 | .... |
| SCHWEIZ RUECK N | CH | 2099,05 | +0,12 |
| SEGUROS MUNDIAL | PT • | 30,34 | .... |
| SKANDIA FOERSAE | SE | 14,37 | .... |
| STOREBRAND | NO | 6,86 | .... |
| SWISS LIFE BR | CH | 626,41 | -0,40 |
| TOPDANMARK AS | DK | 180,21 | .... |
| TRYG-BALTICA | DK | 20,85 | -1,90 |
| ZURICH ALLIED N | CH | 632,03 | -0,39 |
| ▶ DJ E STOXX INSU P | | 354,54 | -0,29 |

## MEDIAS

| | Code pays | Cours en Euros | % Var. veille |
|---|---|---|---|
| B SKY B GROUP | GB | 6,04 | -0,72 |
| CANAL PLUS /RM | FR • | 280 | -0,08 |
| CARLTON COMMUNI | GB | 9,62 | +1,38 |
| ELSEVIER | NL • | 13,8 | -0,36 |
| HAVAS ADVERTISI | FR • | 150,8 | -0,13 |
| INDEPENDENT NEW | IR • | 3,24 | .... |
| LAGARDERE SCA N | FR • | 37,55 | -1,21 |
| MEDIASET | IT • | 8 | +1,01 |
| PEARSON | GB | 19,36 | -1,41 |
| REED INTERNATIO | GB | 7,92 | -0,55 |
| REUTERS GROUP | GB | 11,91 | +0,61 |
| SCHIBSTED | NO | 12,45 | .... |
| TF1 | FR • | 156 | -0,06 |
| UNITED NEWS & M | GB | 9,16 | +1,94 |
| WOLTERS KLUWER | NL • | 199,05 | +0,24 |
| WPP GROUP | GB | 6,87 | -0,63 |
| ▶ DJ E STOXX MEDIA P | | [illegible] | [illegible] |

## BIENS DE CONSOMMATION

| | Code pays | Cours en Euros | % Var. veille |
|---|---|---|---|
| AHOLD | NL • | 35,75 | -0.14 |
| ASDA GROUP PLC | GB | 2,26 | -0.64 |
| ATHENS MEDICAL | GR | 21,87 | .... |
| AUSTRIA TABAK A | AT • | 66 | +0.76 |
| BEIERSDORF AG | DE • | 65 | -0,31 |
| BIC /RM | FR • | 52,95 | -2,13 |
| BRIT AMER TOBAC | GB | 8,69 | -1.64 |
| CASINO GP /RM | FR • | 88,5 | -0,11 |
| CFR UNITS -A- | CH | 1467,65 | +2,04 |
| CPT MODERNES /R | FR • | 525 | -0,75 |
| DELHAIZE | BE • | 86,2 | +1,41 |
| ESSILOR INTL /R | FR • | 362,1 | -0,54 |
| ETS COLRUYT | BE • | 722 | +0,28 |
| FYFFES | GB | 2,40 | +3,12 |
| GIB | BE • | 37,2 | -1,59 |
| GOODYS | GR | 26,87 | .... |
| IMPERIAL TOBACC | GB | 9,86 | -2,92 |
| KESKO OY | FI • | 12,8 | .... |
| L'OREAL /RM | FR • | 595 | .... |
| MODELO CONTINEN | PT • | 19,39 | .... |
| PAPASTRATOS CIG | GR | 13,19 | .... |
| PROMODES /RM | FR • | 599 | -0,25 |
| RECKITT & COLMA | GB | 10,34 | -19,37 |
| SAFEWAY | GB | 4,02 | -1,77 |
| SAINSBURY J. PL | GB | 5,89 | -2,49 |
| SEITA /RM | FR • | 52,6 | -0,19 |
| SMITH & NEPHEW | GB | 2,86 | +5,91 |
| STAGECOACH HLDG | GB | 3,70 | +1,59 |
| TABACALERA REG | ES • | 21,02 | .... |
| TAMRO | FI • | 3,87 | -0,77 |
| TESCO PLC | GB | 2,66 | +0,55 |
| TNT POST GROEP | NL • | 31,15 | -0,32 |
| ▶ DJ E STOXX CNCY P | | 502,34 | -0,08 |

## COMMERCE DISTRIBUTION

| | Code pays | Cours en Euros | % Var. veille |
|---|---|---|---|
| ARCADIA GRP | GB | 2,82 | +1,04 |
| BOOTS CO PLC | GB | 12,89 | -0,57 |
| CARREFOUR /RM | FR • | 583 | -1 |
| CASTO.DUBOIS /R | FR • | 198,1 | -0,95 |
| CENTROS COMER P | ES • | 22 | .... |
| CONTINENTE | ES • | 25,2 | .... |
| DIXONS GROUP PL | GB | 14,74 | -0,59 |
| GEHE AG | DE • | 51 | +0,99 |
| GREAT UNIV STOR | GB | 10,50 | -1,63 |
| GUILBERT /RM | FR • | 116 | -3,33 |
| HENNES & MAURIT | SE | 74,28 | .... |
| JERONIMO MARTIN | PT • | 37,99 | .... |
| KARSTADT AG | DE • | 385 | -0.82 |
| KINGFISHER | GB | 9,62 | -0,60 |
| MARKS & SPENCER | GB | 5,21 | +0,28 |
| METRO | DE • | 68,5 | -0,07 |
| NEXT PLC | GB | 9,88 | +6,08 |
| PINAULT PRINT./ | FR • | 160,3 | -0,37 |
| RINASCENTE | IT • | 8,32 | -1,42 |
| STOCKMANN A | FI • | 19,6 | .... |
| VALORA HLDG N | CH | 208,91 | +0,60 |
| W.H SMITH GRP | GB | 8,37 | .... |
| WOLSELEY PLC | GB | 6,54 | +4,90 |
| ▶ DJ E STOXX RETL P | | 350,89 | -0,54 |

## HAUTE TECHNOLOGIE

| | Code pays | Cours en Euros | % Var. veille |
|---|---|---|---|
| ALCATEL /RM | FR • | 92,5 | -0,32 |
| ALTEC SA REG. | GR | 27,32 | .... |
| ASK PROXIMA | NO | 6,23 | .... |
| BAAN COMPANY | NL • | 8,7 | -0,57 |
| BARCO | BE • | 185 | .... |
| BOWTHORPE | GB | 6,13 | +0,48 |
| BRITISH AEROSPA | GB | 6,29 | +1,88 |
| BRITISH BIOTECH | GB | 0,38 | .... |
| CAP GEMINI /RM | FR • | 167 | -0,60 |
| COLOPLAST B | DK | 99,52 | -1,33 |
| DASSAULT SYST./ | FR • | 40,05 | -1.11 |
| ERICSSON A | SE | 25,87 | .... |
| FINMECCANICA | IT • | 1 | -1.96 |
| FRESENIUS MED C | DE • | 53,5 | +1,80 |
| GAMBRO -A- | SE | 8,40 | .... |
| GAMBRO -B- | SE | 8,40 | .... |
| GETRONICS | NL • | 41,6 | -0.95 |
| GN GREAT NORDIC | DK | 32,14 | .... |
| INSTRUMENTARIUM | FI • | 32,5 | .... |
| INTRACOM N | GR | 50,29 | .... |
| KON. PHILIPS EL | NL • | 63 | -1,18 |
| MERKANTILDATA | NO | 10,32 | .... |
| MISYS | GB | 8,80 | -0.16 |
| NERA ASA | NO | 1,87 | .... |
| NETCOM ASA | NO | 28,48 | .... |
| NOKIA -A- | FI • | 116,99 | -0,09 |
| NOKIA -K- | FI • | 117 | .... |
| NYCOMED AMERSHA | GB | 5,81 | +2,30 |
| OCE | NL • | 25,55 | +0,39 |
| OLIVETTI | IT • | 3,12 | -0,32 |
| RACAL ELECT CON | GB | 5,56 | +1,06 |
| RADIOMETER -B- | DK | 42,36 | -1,56 |
| ROLLS ROYCE | GB | 3,82 | -1,13 |
| SAGEM | FR • | 584 | -0,18 |
| SAP AG | DE • | 307 | -0,97 |
| SAP VZ | DE • | 343 | .... |
| SEMA GROUP | GB | 10,17 | -3,18 |
| SIEMENS AG | DE • | 63 | +0,16 |
| SIRTI | IT • | 5,16 | +0.39 |
| SMITHS IND PLC | GB | 14 | -0,41 |
| STMICROELEC SIC | FR • | 82 | .... |
| TANDBERG DATA A | NO | 3,72 | .... |
| THOMSON CSF /RM | FR • | 34,3 | -2 |
| WILLIAM DEMANT | DK | 56,48 | +0,48 |
| ZODIAC /RM | FR • | 167,7 | -0,18 |
| ▶ DJ E STOXX TECH P | | 367,89 | -0,12 |

## SERVICES COLLECTIFS

| | Code pays | Cours en Euros | % Var. veille |
|---|---|---|---|
| ANGLIAN WATER | GB | 11,33 | +1,69 |
| BRITISH ENERGY | GB | 9,82 | -1,31 |
| CENTRICA | GB | 1,79 | +3,36 |
| EDISON | IT • | 9,2 | -2,13 |
| ELECTRABEL | BE • | 369 | -1,55 |
| ELECTRIC PORTUG | PT • | 20,85 | .... |
| ENDESA | ES • | 22,85 | .... |
| EVN | AT • | 124,5 | -0,64 |
| GAS NATURAL SDG | ES • | 90,1 | .... |
| HAFSLUND -A- | NO | 5,88 | .... |
| HAFSLUND -B- | NO | 3,52 | .... |
| IBERDROLA | ES • | 15,15 | .... |
| ITALGAS | IT • | 4,84 | -1,22 |
| NATIONAL GRID G | GB | 7,12 | -1,01 |
| NATIONAL POWER | GB | 6,90 | +0,64 |
| OESTERR ELEKTR | AT • | 140 | -0,36 |
| POWERGEN | GB | 11,79 | -1,34 |
| RWE | DE • | 41 | +6,99 |
| SCOT POWER | GB | 9,27 | +5,28 |
| SEVERN TRENT | GB | 13,20 | +0,22 |
| SUEZ LYON EAUX/ | FR • | 173,4 | -0,12 |
| SYDKRAFT -A- | SE | 24,80 | .... |
| SYDKRAFT -C- | SE | 18,37 | .... |
| THAMES WATER | GB | 15,47 | +0,85 |
| TRACTEBEL | BE • | 163 | -0,31 |
| UNION EL.-FENOS | ES • | 14,69 | .... |
| UNITED UTILITIE | GB | 11,62 | +1,27 |
| VIAG | DE • | 470 | +1,69 |
| VIVENDI/RM | FR • | 250,1 | -0,36 |
| ▶ DJ E STOXX UTIL P | | 362,85 | -0,15 |

**★ CODES PAYS ZONE EURO**
FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne
IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande
LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche
FI : Finlande - BE : Belgique.

**CODES PAYS HORS ZONE EURO**
CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark
GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

# VALEURS FRANÇAISES

● A la clôture des transactions, vendredi 5 février, l'action *Dassault Systèmes* avait reculé de 2,40 %. Les investisseurs ont préféré prendre des bénéfices avant la publication, lundi 8 février, d'un résultat net pour 1998 de 89,11 millions d'euros (584,5 millions de francs), en ligne avec les prévisions.

● L'action **STMicroelectronics** a chuté de 7,96 % vendredi 5 février. Le groupe de semi-conducteurs a souffert de la comparaison avec le groupe américain Advanced Micro Devices, qui est victime de la guerre des prix dans le secteur.

● Le titre **Air Liquide** a gagné 0,87 %, vendredi, soutenu par la rumeur d'une signature d'un contrat avec Usinor pour la construction d'une centrale électrique à Dunkerque. Air Liquide confirme ainsi son savoir-faire dans ce métier.

● Vendredi 5 février, le titre **LVMH** a gagné 1,38 % en réaction à l'article de *Business Week* qui révèle que Gucci, le groupe italien de luxe, serait à la recherche d'un nouvel actionnaire pour contrer la montée en puissance de LVMH, qui détient 34 % de son capital.

● Le titre **CGIP** a abandonné 2,71 %, vendredi 5 février, à la suite de l'acquisition de 5 % de son capital par l'investisseur japonais Nomura International. Un mois auparavant, la banque d'affaires britannique Warburg Dillon Read avait franchi le seuil de 10 % du capital, estimant que la décote boursière sur la CGIP était trop élevée.

## RÈGLEMENT MENSUEL

LUNDI 8 FÉVRIER — Cours relevés à 12 h 30

*Liquidation : 19 février*

| France ▶ | Précédent en euros | Cours en euros | Cours en francs | % Var. veille | % Var. 31/12 (1) |
|---|---|---|---|---|---|
| B.N.P. (T.P) | 147 | 147 | 964,26 | — | − 3,57 |
| CR.LYONNAIS(TP) | 140,30 | 140,40 | 920,96 | + 0,07 | + 0,65 |
| RENAULT (T.P.) | 438 | 440 | 2886,21 | + 0,45 | + 5,49 |
| SAINT GOBAIN(T.P | 175,10 | [illegible] | — | — | − 4,68 |
| THOMSON S.A (T.P | 146 | [illegible] | — | — | + 1,88 |
| ACCOR | 189,10 | 192,70 | 1264,03 | + 1,90 | + 4,44 |
| AGF | 55,40 | 54,90 | 360,12 | − 0,90 | + 7,85 |
| AIR LIQUIDE | 138,50 | 138,50 | 908,50 | — | − 11,38 |
| ALCATEL | 92,80 | 94,25 | 618,24 | + 1,56 | − 9,63 |
| ALSTOM | 21,90 | 21,40 | 140,37 | + 0,46 | + 7,16 |
| ALTRAN TECHNO. # | 258,80 | 255,20 | 1674 | − 1,39 | + 24,18 |
| ATOS CA | 205 | 207 | 1357,83 | + 0,97 | + 1,82 |
| AXA | 122,40 | 122 | 800,27 | − 0,32 | − 1,21 |
| BAIL INVESTIS | 125 | 125,50 | 823,23 | + 0,40 | + 1,12 |
| BAZAR HOT. VILLE | 104 | 102,10 | 669,73 | − 1,82 | − 14,12 |
| BERTRAND FAURE | 55 | [illegible] | 367,34 | + 1,81 | − 3,36 |
| BIC | 54,10 | 54,65 | 358,48 | + 1,01 | + 15,63 |

| International ▶ | Précédent en euros | Cours en euros | Cours en francs | % Var. veille | % Var. 31/12 (1) |
|---|---|---|---|---|---|
| AMERICAN EXPRESS | 88,95 | 87,05 | 571,01 | − 2,13 | + 0,17 |
| A.T.T. # | 79,20 | 79 | 518,21 | − 0,25 | + 19,78 |
| BARRICK GOLD # | 18,12 | 17,80 | 116,76 | − 1,76 | + 6,90 |
| CROWN CORK ORD.# ■ | 26,13 | 26,42 | 173,30 | + 1,10 | + 0,76 |
| DE BEERS # | 13,35 | 13,50 | 88,55 | + 1,12 | + 21,29 |
| DU PONT NEMOURS | 48,80 | 48,97 | 321,22 | + 0,34 | + 4,63 |
| EASTMAN KODAK # | 62,20 | 60,75 | 398,49 | − 2,33 | − 0,73 |
| FORD MOTOR # | 51,60 | 51,75 | 339,46 | + 0,29 | + 0,58 |
| GENERAL ELECT. # | 88,95 | 87,85 | 576,26 | − 1,23 | + 0,05 |
| GENERAL MOTORS # | 76,30 | 76,50 | 501,81 | + 0,26 | + 24,79 |
| HITACHI # | 5,78 | 5,85 | 38,37 | + 1,21 | + 14,48 |
| I.B.M # | 147 | 148,50 | 974,10 | + 1,02 | − 6,13 |
| ITO YOKADO # | 54,10 | 54,80 | 359,46 | + 1,29 | − 1,88 |
| MATSUSHITA # | 15,20 | 15,25 | 100,03 | + 0,32 | + 5,82 |
| MC DONALD'S # | 70,45 | 71,65 | 469,99 | + 1,70 | + 10,14 |
| MERCK AND CO # | 132 | 132,70 | 870,45 | + 0,53 | + 4,24 |
| MITSUBISHI CORP. | 4,81 | 4,86 | 31,88 | + 1,03 | + 2,10 |
| MOBIL CORPORAT.# | 77,50 | 77,95 | 511,32 | + 0,58 | + 2,56 |
| MORGAN J.P. # | 91,20 | [illegible] | — | — | − 0,27 |
| NIPP. MEATPACKER | 13,50 | [illegible] | — | — | + 2,04 |
| PHILIP MORRIS # | 42,08 | 40,71 | 267,04 | − 3,25 | − 10,80 |
| PROCTER GAMBLE | 78,35 | 76,40 | 501,15 | − 2,48 | − 3,83 |
| SEGA ENTERPRISES | 17 | 17,11 | 112,23 | + 0,64 | − 5,98 |
| SCHLUMBERGER # | 45,83 | [illegible] | 307,58 | + 2,09 | + 18,46 |

### ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

### SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; ♦ cours précédent.

### DERNIÈRE COLONNE RM (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; Mardi daté mercredi : montant du coupon en euros ; Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon ; Jeudi daté vendredi : compensation ; Vendredi daté samedi : nominal.

## NOUVEAU MARCHÉ

LUNDI 8 FÉVRIER — Cours relevés à 12 h 30



## SECOND MARCHÉ

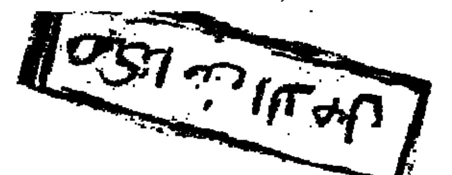
LUNDI 8 FÉVRIER — Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

## SICAV FCP

Une sélection. Cours de clôture le 5 février

### LÉGENDE

★ Hors frais. ★★ A titre indicatif.



مكررا من الاصل



**SPORTS** Le XV de France s'est imposé (10-9) face à l'Irlande, sur la pelouse colorée du stade de Lansdowne Road, samedi 6 février, lors de la première journée du Tournoi des cinq nations 1999. ● CETTE VICTOIRE a été acquise en fin de rencontre, grâce à un essai transformé d'Emile Ntamack et une pénalité de Thomas Castaignède tandis que le buteur irlandais manquait d'offrir la victoire aux siens à la dernière minute de jeu. ● JEAN TRILLO, ancien entraîneur de l'équipe de France, souligne, dans sa chronique au *Monde*, l'opiniâtreté défensive des Français et leur courage sous les chandelles délivrées par leurs adversaires. ● L'AUTRE RENCONTRE, qui opposait l'Ecosse au pays de Galles, s'est achevée sur la victoire inattendue des joueurs du Chardon (33-20). ● PROCHAINE JOURNÉE, le 20 février, avec Angleterre-Ecosse et pays de Galles-Irlande.

# Les chandelles irlandaises ont manqué d'obscurcir l'avenir du XV de France

## Un essai et une pénalité permettent aux Français de gagner sur la fin (10-9) un match d'une rare âpreté. Selon l'entraîneur Pierre Villepreux, le recours systématique aux coups de pied en l'air par les Irlandais a donné à la rencontre des airs de « guerre des étoiles »

**DUBLIN**
*de notre envoyé spécial*

Il était une fois dans l'ouest de l'Irlande, au bord de la rivière Shannon, un club de rugby établi à Garryowen, un quartier de Limerick. Un petit club comme tant d'autres en Irlande, avec son terrain battu par les vents d'ouest, son *club-house* fréquenté par les gens de bonne société et quelques titres de champion d'Irlande qu'on narre en dégustant quelque « café » à la mode du coin.

Un club anodin, ou presque. C'est là qu'a prospéré un style qui devait connaître un grand succès dans *toutes les îles britanniques* : le jeu de rugby aux chandelles. Un rude bonheur goûté par tous les spectateurs britanniques. Un immuable cauchemar pour toutes les équipes de France de rugby. Mille fois averti de la difficulté, le XV de France conduit par Raphaël Ibanez a appris qu'en Irlande, la légende se mêle souvent à la réalité : sous le déluge de chandelles, la fameuse furia irlandaise était bien au rendez-vous de Lansdowne Road, samedi 6 février. « *Une guerre des étoiles* », disait Pierre Villepreux après la victoire étriquée (10-9) conquise par ses joueurs dans les *tous derniers instants du match*. Ancien arrière international, l'entraîneur de l'équipe de France se souvenait à quel point ce type de match n'est « *pas une sinécure* » pour une défense française.

Les rugbymen de Garryowen n'ont pas inventé les coups de pied en cloche, mais le recours systématique à cette technique, alors que le jeu à quinze vivait encore son premier âge, a rendu célèbre leur club dans tout le monde du rugby : on parle de « chandelle » en France, d'« *up and under* » dans l'hémisphère sud, mais, en Grande-Bretagne, on prononce aujourd'hui *garryowen* pour désigner ces coups de pied qui font tourbillonner les ballons haut dans les airs et trembler sur terre les arrières les plus courageux, tétanisés à l'idée des mauvais coups qui manquent rarement de pleuvoir en même temps que les ballons.

Face à la France, David Humphreys a *fait honneur à la tradition*. L'homme de Belfast, héros de la victoire de la province d'Ulster en Coupe d'Europe, avait justement été préféré au titulaire habituel, Eric Elwood, pour sa capacité à expédier sans répit ces chandelles millimétrées qui déroutent les défenses françaises.

Un sélectionneur aussi avisé que Warren Gatland sait que le XV du trèfle, toujours victime de la faiblesse de ses lignes arrières, doit jouer « *les yeux dans les yeux* » de ses adversaires, et nulle part ailleurs. Dans la tourmente de pluie et de vent qui s'était installée sur Lansdowne Road, il n'était donc pas question, pour ses hommes, de se lancer dans un jeu plus osé que ce rugby « à 10 », combinant la force du pack à l'adresse des deux demis dans le jeu au pied.

*Garryowen* après *garryowen*, David Humphreys a parfaitement mené sa mission. Il a su plonger la défense française dans l'embarras, noyer ses certitudes sous un déluge de ballons aériens et la conduire à la faute, faute de jeu ou indiscipline, peu importe. « *Il donne des ballons toujours entre deux zones, toujours à la lutte*, observe Emile Ntamack, premier visé par les chandelles d'Humphreys. *Avec son jeu au pied exceptionnel, il ne donne jamais un ballon trop loin. Il ne laisse jamais de champ pour remonter le terrain. Avec le vent, le ballon part à droite, à gauche, accélère. On n'est pas des zorros. On savait qu'on allait tomber quelques ballons.* » Cinq ou six, selon Jean-Claude Skrela.

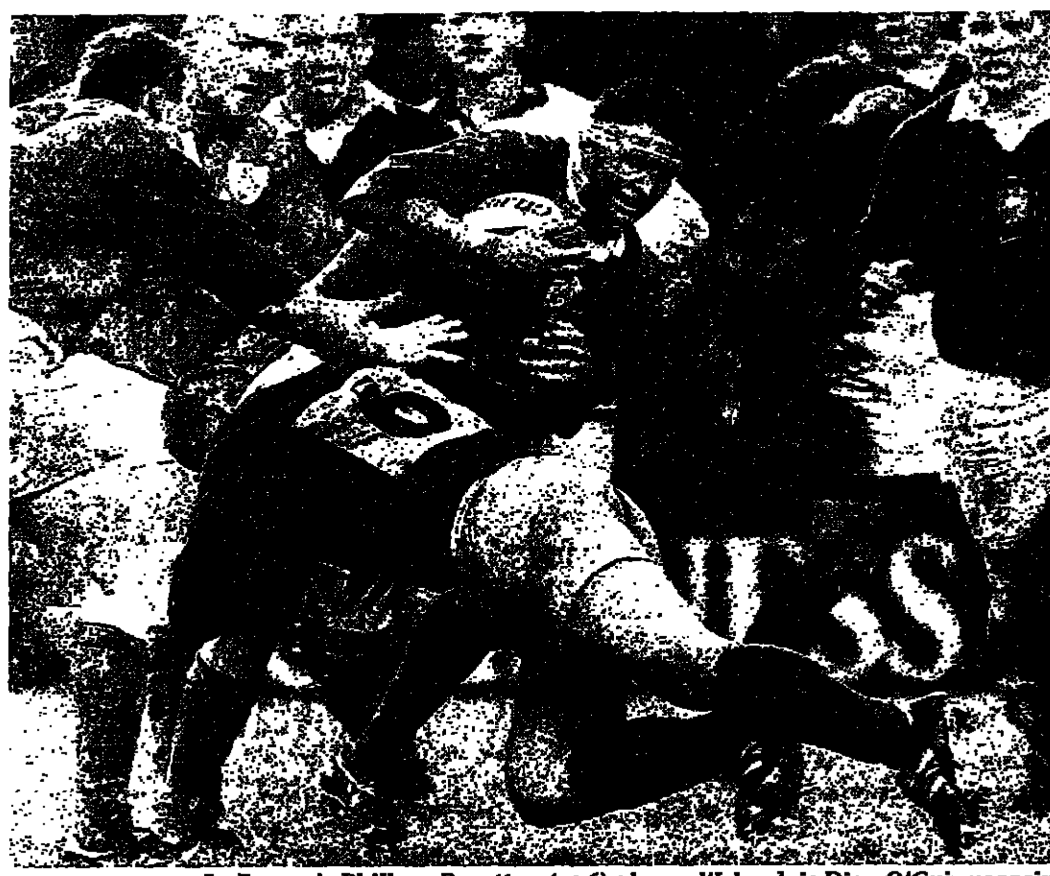
Sous la tempête de Lansdowne Road, le XV de France, héroïque en défense, a souvent semblé proche de l'asphyxie. « *Dans les regroupements, on a vu des gestes qu'on ne voit même plus dans notre championnat* », assure Philippe Benetton, seul joueur français à perdre, momentanément, ses esprits en assomant *d'un coup de poing* l'ébouriffant talonneur irlandais, Keith Wood. Pour le reste, les Français n'ont pas été à la hauteur de la réputation que leur a collé la presse anglo-saxonne. Et c'est heureux : leurs manquements à la règle et à la discipline ont été rares dans ce match « *d'hommes* ».

Malmenés comme ils ne l'avaient jamais été, les avants français ne sont pas tombés dans le traquenard irlandais. Ils n'ont concédé que huit pénalités dans leur propre camp. Le pilier Franck Tournaire lui-même était étonné de sa capacité à garder ses « *mains dans les poches* ». David Humphreys, *moins inspiré pour viser entre les barres que pour envoyer ses garryowen* meurtrières, en a tenté sept et réussi seulement trois. Sa dernière tentative, manquée à 25 mètres, dans les arrêts de jeu, aurait sans doute apporté à l'Irlande sa première victoire sur la France depuis 1983. Parfait jusque-là, le botteur a raté son dernier geste ; il en a pleuré de rage, avec toute l'Irlande. « *Encore une défaite héroïque pour l'Irlande* », déplorait, dimanche 7 février, le *Sunday Tribune* de Dublin.

Le XV de France, muet pendant une heure, a attendu les derniers instants pour convaincre les Irlandais qu'une malédiction française plane toujours sur Lansdowne Road. Un essai du tandem Richard Dourthe-Emile Ntamack poussés par le pack (61e), la transformation et une pénalité de Thomas Castaignède (79e) ont suffi pour faire la différence : un point, c'est peu.

Cet Irlande-France n'était certainement pas un beau match. C'était même la négation du beau jeu. Peu de courses, peu de passes, du combat pendant 80 minutes. « *Virulent* », « *sauvage* », entendait-on dans les vestiaires français. Ce n'était pas du grand rugby, ce n'était pas du jeu formaté pour les télévisions à péage du magnat Rupert Murdoch. *Ce n'était pas un beau match*, certes. Mais les visages éprouvés par la pluie, la boue et les couleurs envahissantes des publicités peintes sur le terrain disaient aussi que cette rencontre était de celles qui font la légende du Tournoi des cinq nations.

***Eric Collier***


REUTERS
*Le Français Philippe Benetton (nº 6) plaque l'Irlandais Dion O'Cuinneagain.*

## *Restés debout dans la tempête*

**NOUS EN AVONS EU** la preuve samedi : en se donnant les moyens de rapatrier ses meilleurs joueurs exilés dans le championnat anglais, l'Irlande bâtit une équipe pour la Coupe du monde. Difficile pour autant de balayer en quelques mois la culture de l'échec accumulée au cours de la dernière décennie. Les joueurs au maillot vert frappé du trèfle ont perdu l'habitude de gagner. Face aux Français, ils ont eu la victoire au bout du pied de David Humphreys, à la dernière minute de jeu. Sa défaillance a sonné la défaite de son équipe. Comme si une fatalité s'acharnait à ne pas récompenser l'engagement physique et mental de l'Irlande.

Les Français, eux, ont prouvé qu'après deux Grands Chelems, ils ont suffisamment de sérénité et de confiance pour ne jamais douter dans la tourmente. Pour avoir su se maîtriser sans jamais lâcher prise, les coéquipiers de Raphaël Ibanez ont pu revenir doucement dans la partie. Oui, cette équipe a une grande qualité : elle croit en son étoile. Sa capacité à s'adapter aux circonstances en est la preuve, quitte à négliger la méthode Villepreux. Résolument tournés vers un *rugby offensif*, les Français ont surtout montré des qualités défensives. Certes, il y a eu des erreurs au niveau du premier rideau, des duels aériens perdus mais ils ont su utiliser les quelques ballons de récupération grappillés.

Le revirement tactique effectué après le repos a été judicieux : choisir le petit côté plutôt que les grands espaces. *La solution pour réduire les* risques en cas de faute de main, car les maladresses furent nombreuses en première période. Les Bleus, dans un registre délibérément offensif, ont perdu trop de ballons sous la pression des plaquages dévastateurs irlandais. Chaque contact, chaque impact était gagné par un adversaire. Dans les regroupements, les hommes en vert étaient plus nombreux au soutien. Du *coup, les libérations de balles françaises, trop* lentes, ne permettaient pas de dynamiser le jeu.

Plus inattendues étaient les difficultés en mêlées ordonnées. Comme en 1998, au stade de France, la lutte a été âpre entre les deux premières lignes mais la tolérance de Justin Marshall, l'arbitre de l'hémisphère sud, plus enclin à favoriser le spectacle que le règlement, est suspect. Pourquoi ne pas avoir sanctionné Paul Wallace, *le pilier droit irlandais, qui refusait de se lier* à son vis-à-vis ? Malgré le manque de rythme d'éléments-clés comme Emile Ntamack, Thomas Castaignède, Christian Califano ou Fabien Pelous, les hommes de Raphael Ibanez ont réussi ce que peu d'équipes de France auraient pu faire dans de telles conditions : tenir, faire bloc, repousser les Irlandais, grignoter mètre après mètre le territoire adverse pour, finalement, marquer un essai. Un essai d'avants inscrit par les trois-quarts, symbole d'une réelle volonté collective. Cette volonté, Thomas Castaignède l'incarne également parfaitement. Il n'est pas le buteur le plus régulier du rugby international, pourtant il transforme le tir au but de la victoire au moment où tout le poids de la rencontre repose sur ses épaules. *Il ne craque pas là où David* Humphreys s'écroule. Un champion ne manque *jamais ce qu'il faut réussir*. Et cette victoire de gladiateurs dans l'enfer de Landsdowne Road, si pauvre rugbystiquement, restera pour eux une référence de valeur.

***Jean Trillo***

★ **Jean Trillo, ancien international, a été entraîneur du XV de France.**

## *Avec des « têtes de Schtroumpfs »*

***Pour profiter de la retransmission télévisée, deux partenaires du Tournoi des cinq nations avaient décidé de peindre leurs logos en grand sur la pelouse du stade de Lansdowne Road, samedi 6 février. Le procédé n'est pas une première, et il s'est assez rapidement banalisé depuis quelques années sur les terrains de rugby dans les îles Britanniques.***

***Ce qui n'était pas prévu, en revanche, c'est que, sous l'effet de la tempête de pluie qui a noyé Dublin, la peinture de ces publicités géantes s'est rapidement diluée pour s'accrocher aux corps et aux tenues des joueurs irlandais (habillés de vert et blanc) et français (vêtus de bleu et blanc), à chaque fois qu'ils tombaient sur les emplacements occupés par les publicité sur le terrain.***

***Peinturlurés de taches rouge et bleue difficiles à faire disparaître, ils se sont découvert « des têtes de Schtroumpfs » en rentrant aux vestiaires.***

***En 1998, à l'occasion du match France-Angleterre, décisif pour l'obtention du grand chelem, France Télévision avait prévu de diffuser des publicités en incrustation, avant d'y renoncer, finalement.***

# Le pays de Galles fait les frais du réveil écossais

John Leslie, Néo-Zélandais d'Ecosse, a sûrement inscrit l'un des essais les plus rapides de l'histoire du Tournoi des cinq nations. Les supporteurs terminaient à peine l'hymne *Flowers of Scotland*, samedi 6 février, dans les tribunes de Murrayfield que le trois-quarts centre de Glasgow récupérait le coup d'envoi de son demi d'ouverture, Duncan Hodge (victime par la suite d'une fracture du péroné et indisponible pour la suite de la compétition), et portait le ballon dans l'en-but gallois. La chronomètre de l'arbitre anglais de la rencontre décomptait le temps de jeu depuis à peine 10 secondes. Le 78e Ecosse-pays de Galles démarrait à la vitesse d'un Grand Prix de formule 1.

Une heure et 35 minutes plus tard, il s'achevait sur le même rythme. Au terme d'un match débridé et d'une intensité toujours égale, les Ecossais de Garry Armstrong l'ont emporté 33-20, marquant quatre essais par John Leslie (1re), Gregor Townsend (48e), Alain Tait (69e) et Scott Murray (77e), et en concédant deux aux Gallois de Robert Howley, inscrits par Dafydd James (34e) et Scott Gibbs (64e). « *Nous avons beaucoup travaillé cette semaine, pour améliorer les aspects techniques de notre jeu et être capables de passer très vite la balle à nos arrières*, expliquait Scott Murray, auteur de l'essai de la victoire. *Maintenant, nous allons fêter cela avec quelques bières.* »

Une fête méritée car le rugby écossais revient de loin. On le disait miné par une déplorable saison 1998 – une seule victoire dans le Tournoi des cinq nations et deux défaites face à la Nouvelle-Zélande (8-24) et l'Australie (10-35) –, de graves problèmes financiers – la fédération écossaise (15 000 licenciés) accuse une dette de 170 millions de francs (près de 29 millions d'euros) à la suite des travaux de rénovation de son stade de Murrayfield –, l'incapacité, faute de moyens financiers, à mettre en place une politique sportive cohérente à l'heure du professionnalisme et le cynisme des bookmakers qui ont eu l'outrecuidance d'en faire les meilleurs prétendants à la dernière place du Tournoi.

**« AVEC LA CONFIANCE... »**

Quelques heures avant la rencontre, Jim Telfer glissait toutefois : « *Dans un grand jour, avec la confiance, qui sait...* » La confiance, justement, a habité les Ecossais face à des Gallois souvent fébriles et à court d'imagination. « *Aujourd'hui, nous n'avions rien à perdre* », commentait Gregor Townsend, le seul Ecossais à n'avoir pas manqué un match du Tournoi depuis 1993. « *Nous étions derrière à la mi-temps mais, toute la semaine, toute l'équipe a vraiment cru qu'elle pouvait gagner ce match* », assurait le capitaine, Gary Armstrong.

Ni la botte de l'ouvreur gallois Neil Jenkins, ni les percussions des centres Scott Gibbs et Allan Bateman – tous deux venus du rugby à XIII –, ni l'arrivée d'un entraîneur néo-zélandais – l'ancien coach des Auckland Blues, Graham Henry –, fût-il le mieux payé du monde, n'ont su finalement résister au réveil écossais. « *L'Ecosse nous a battus à l'avant et mérite beaucoup de crédit pour cela. Aujourd'hui, l'organisation écossaise était meilleure que la nôtre. Nous ne méritions pas de gagner* », a commenté Graham Henry.

Faut-il voir dans ce succès un simple sursaut du XV du Chardon dont la dernière victoire dans le Tournoi remonte à 1990 – les hommes de Gavin Hastings avaient décroché le troisième grand chelem de leur histoire –, sa résurrection ou, au contraire, une rechute du pays de Galles, pourtant annoncé comme l'équipe à suivre en 1999 ? La prochaine journée du Tournoi, samedi 20 février, avec Angleterre-Ecosse et pays de Galles-Irlande, devrait fournir quelques éléments de réponse.

***Yves Bordenave***

**TOURNOI DES CINQ NATIONS**

**IRLANDE 9 — FRANCE 10**

Stade de Lansdowne Road, à Dublin • Temps frais, pluie en 2e période • Terrain bon • Public enthousiaste • 49 000 spectateurs • Arbitre : M. Marshall (Angleterre)

**IRLANDE** Sélectionneur : Warren Gatland • 15. Conor O'Shea • 14. Justin Bishop, 13. Kevin Maggs, 12. Jonathan Bell (16 Rob Henderson, 15e), 11. Girvan Demsey • 10. David Humphreys • 9. Conor Mc Guiness; 7. Dion O'Cuinneagain, 8. Victor Costello (19. Trevor Brennan 51e), 6. Eric Miller • 5. Jeremy Davidson, 4. Paddy Johns (cap.) • 3. Paul Wallace, 2. Keith Wood, 1. Peter Clohessy (21. Justin Fitzpatrick, 64e).

**FRANCE** Sélectionneurs : Jean-Claude Skrela et Pierre Villepreux • 15. Emile Ntamack • 14. Philippe Bernat-Salles, 13. Richard Dourthe, 12. Frank Comba, 11. Thomas Lombard (18. Artur Gomes, 79e) • 10. Thomas Castaignède, 9. Philippe Carbonneau • 7. Olivier Magne, 8. Thomas Lièvremont, 6. Philippe Benetton • 5. Fabien Pelous, (20. Thierry Cléda, 69e), 4. Olivier Brouzet • 3. Franck Tournaire, 2. Raphaël Ibanez (cap.), 1. Christian Califano (21. Sylvain Marconnet, 41e).

**LE MATCH**

▶ *3 - 0.* Après une tentative échouée à la 8e minute, David Humphreys ouvre le score.

▶ *6 - 0.* Contre le vent, le pack français souffre face aux Irlandais, très virulents. Après écroulement d'une mêlée, David Humphreys passe une pénalité, mais manque la cible avant le retour aux vestiaires (39e).

▶ 9 - 0. La pluie s'abat violemment sur Lansdowne Road. Nouvelle réussite de David Humphreys, qui met son équipe à l'abri d'un éventuel essai adverse.

▶ 9 - 7 Le bon déroulement d'un maul, consécutif à une pénalité jouée à la main par Philippe Carbonneau, permet à Emile Ntamak, bien soutenu par ses équipiers, de marquer un essai, transformé par Thomas Castaignède.

▶ *9 - 10.* Un hors-jeu de Paul Wallace permet à Thomas Castaignède de transformer une pénalité d'une trentaine de mètres. Quelques instants après, dans une position équivalente, David Humphreys manque l'occasion, procurée par une faute de Raphaël Ibanez, de donner la victoire à son équipe.

**POINTS** IRLANDE : 3 pénalités (Humphreys, 25e, 36e, 46e); FRANCE : 1 essai (Ntamack, 61e); 1 transformation (Castaignède, 61e); 1 pénalité (Castaignède, 79e).

**ATTAQUES** IRLANDE : 36, dont 19 (9+10) déclenchées par les avants et 17 (12+5) par les arrières. FRANCE : 36, dont 23 (12+11) déclenchées par les avants et 13 (9+4) déclenchées par les arrières.

**TOUCHES** IRLANDE : 13 (8+5), dont 1 perdue (1+0). FRANCE : 16 (7+9), dont 2 perdues (0+2).

**LE FAIT DU MATCH** Le sang-froid de Thomas Castaignède a permis cette courte victoire de la France (2 coups de pied réussis sur 3 tentés). Avec 7 tentatives (dont 3 réussies), David Humphreys a marqué tous les points de son équipe mais a manqué le coup de pied décisif.

**REGROUPEMENTS** Provoqués par l'Irlande : 67 (33+34), dont 9 perdus (4+5). Provoqués par la France : 51 (25+26), dont 8 perdus (4+4).

**FAUTES** Pénalités contre l'Irlande : 2 (0+2), dont 2 pour hors-jeu (0+2). Pénalités contre la France : 7 (5+2), dont 3 pour hors-jeu (1+2), 2 lors d'une mêlée (2+0), 2 pour brutalités (2+0).

**MÊLÉES** IRLANDE : 17 (9+8), dont aucune de perdue. FRANCE : 16 (6+10), dont aucune de perdue.

# Avec un supplément de rage, Hermann Maier incarne un nouveau style de descendeur

## Le skieur autrichien réussit une brillante démonstration aux championnats du monde

**Les championnats du monde de ski alpin, qui ont lieu à Vail (Colorado), ont été marqués samedi 6 et dimanche 7 février par la domination de l'équipe d'Autriche. Après la démonstration de Hermann Maier, médaille d'or de la descente (après avoir partagé avec le Norvégien Lasse Kjus celle du super-G), samedi, les Autrichiennes se sont adjugé dimanche les quatre premières places d'une épreuve gagnée par Renate Götschl.**

VAIL (Etats-Unis)
*de nos envoyés spéciaux*

Encore essoufflé par la violence et l'engagement total de sa course, Hermann Maier ne lâche pas le grand écran des yeux. Dans l'aire d'arrivée, il ne perd pas une image de la descente du Norvégien Lasse Kjus, qui fut son alter ego d'un jour sur la plus haute marche du podium mondial du super-G. Encore une fois, le skieur d'Oslo est son principal rival. Plus qu'un titre de champion du monde de descente, c'est aujourd'hui l'hégémonie du descendeur de Flachau qui est en jeu. A l'arrivée, 31 centièmes séparent les deux meilleurs skieurs du moment. Maier sait qu'il a gagné, déjà certain que personne, pas même ses compatriotes, Hans Knauss ou Stefan Eberharter, pourtant forts aux entraînements, ne pouvaient *« faire mieux »* que lui.


SKI

La raison de cette indifférence est simple : plus encore que de coutume, Hermann Maier a pris tous les risques. Il a calculé au millimètre ses trajectoires, raccourci les distances, taillé des courbes au scalpel et défoncé trois portes, selon le vieux précepte des descendeurs : *« Bouffe la piste, sinon c'est elle qui te bouffe. »*

UNE COURSE « OPTIMALE »

A le voir dévaler la piste « Birds of Prey » (oiseaux de proie) sans subir les assauts de la pente ou de la vitesse, là où les autres semblaient payer leur retenue à coups de centièmes, le public comprenait que ce skieur était programmé pour gagner.

*« Werner Margreiter, mon entraîneur, n'avait pas apprécié ma performance en super-G*, a expliqué le double champion du monde. *Malgré ma médaille d'or, il avait l'impression que je ne m'étais pas donné à 100 %. Il voulait donc que j'efface ce mauvais souvenir. Ma victoire en super-G m'a complètement libéré, j'ai réalisé une course optimale et cette victoire est la plus importante de ma carrière. »* Avec ce titre, Hermann Maier affirme avoir atteint les sommets de sa discipline. *« J'envisageais de prendre ma retraite à la fin de la saison, mais j'ai tellement de plaisir à skier que je réserve ma décision pour le printemps... »*

Depuis deux ans, la réussite de Hermann Maier est un bonheur pour le ski de compétition. Aucun autre skieur n'avait présenté un catalogue aussi complet de qualités. On avait déjà parlé de *« ski total »*, du temps de Jean-Claude Killy ou de Franz Klammer, ce mythique descendeur autrichien à qui la *« furia »* de Hermann Maier faisait *penser samedi 6 février. Le ski total* « version Maier » intègre, au plus haut niveau de sophistication et d'excellence, tous les paramètres (mental, physique, tactique, technique, technologique, culturel, etc.) qui font définitivement la différence entre le champion d'exception et l'athlète de haut niveau.

*« Auparavant, un bon skieur, soit très technique, soit très puissant ou très fort moralement, pouvait faire la différence*, analyse Luc Alphand, admiratif. *Hermann Maier, lui, depuis la saison dernière, est le premier à réunir au même moment tous ces ingrédients. Concrètement, pour atteindre son niveau, il faudrait que ses adversaires lèvent un peu plus de fonte afin de gagner en puissance et oser, du coup, les mêmes lignes extrêmes. »* L'harmonie, la puissance et la densité musculaire de cet ancien maçon lui confèrent un équilibre physique rare, au service d'une technique agressive, exigeante et explosive. Cela se manifeste par une très fine précision et une grande sobriété gestuelle.

Lors des reconnaissances de piste, Hermann Maier analyse chaque centimètre de neige, chaque bosse, chaque porte. Et cet esprit méticuleux se retrouve logiquement *dans le choix de ses skis* – ses spatulés présentent des formes plus « taillées » que celles des autres compétiteurs – et de son numéro de dossard. Superstitieux, Hermann Maier choisit le numéro 8, son chiffre fétiche, celui qu'il portait pour la médaille d'or du super-G de Nagano en 1998.

Hermann Maier possède en outre une sensibilité et une acuité visuelle telles qu'il sait se jouer mieux que quiconque des situations extrêmes, même dans des conditions de visibilité réduite. De ce potentiel, peaufiné avec travail et abnégation, il a su tirer le meilleur pour aiguiser un engagement permanent et une ambition exacerbée par des années de frustration et de galère solitaire.

BRISER LES RÈGLES

Marquée par un amour quasi maladif du ski depuis son enfance, *Hermann Maier n'a pas été pétri* dans le moule éducatif des écoles de ski autrichiennes. Arrivé tard, à vingt-quatre ans, dans le monde des compétitions grâce à Alex *Maier, le président de la Fédération* de ski de Salzbourg, cette montagne de muscles a tout de suite brisé les règles élémentaires du milieu. Conséquence : Hermann Maier n'a jamais perdu l'enthousiasme de ses jeunes années. *Mieux, à vingt-six ans*, il a conservé une fraîcheur que d'autres ont perdue depuis longtemps. Au point d'être considéré comme un *« fou »* par certains, à cause de ses *prises de risques inconsidérées sur* les pistes et de son comportement violent dans les chambres d'hôtel...

Architecte de la piste de descente du « Birds of Prey », l'ancien champion suisse Bernhard Russi avait expliqué, avant l'épreuve, que seul un *« skieur parfait »* pourrait s'imposer sur ce tracé. Hermann Maier ne l'a pas fait mentir. Mais, pour les mauvaises langues, *la différence entre « Herminator »* et les autres descendeurs devrait plutôt se rechercher dans ce qu'il ingurgite avant les courses. Sans preuve, ces allégations ne sont que de soumoises rumeurs.

*Gilles Chappaz et Paul Miquel*

### *L'amertume d'Antoine Denériaz*

**Antoine Denériaz, seul représentant français dans la descente masculine, organisée samedi 6 février sur la piste Birds of Prey, aura souffert de sa solitude. A vingt-deux ans, le Haut-Savoyard s'est *trouvé propulsé porte-drapeau d'une équipe accablée par les blessures :* Jean-Luc Crétier, Nicolas Burtin, Vincent Blanc et David Prétot avaient déclaré forfait. Or la meilleure préparation à ce rendez-vous avec le risque se fait collectivement, quand les équipiers se serrent les coudes face à l'échéance. Lui n'aura pas connu la chaleur, la solidarité et l'amitié qui tissent en coulisse les fils du succès. Il a pris la 22e place, loin de son objectif. Skieur en devenir, il était encore trop tendre face au carré d'as autrichien et aux collectifs norvégien ou suisse. *« J'ai fait ce que j'ai pu*, a-t-il confié à l'arrivée. *Avec de telles conditions météo, je n'ai pas pu prouver ma vraie valeur. Ce n'est pas de chance. Mais c'est une expérience supplémentaire. J'apprends. »***

# Stockholm soupçonnée d'avoir voulu acheter les voix de délégués du CIO

## Des « accords d'assistance » en Afrique mis en doute

STOCKHOLM
*de notre correspondant*

Candidate malheureuse à l'accueil des Jeux olympiques d'été en 2004, Stockholm prétendait organiser une manifestation sportive « propre ». Respect de l'environnement et droiture scandinave, *« contrôle »* et *« élégance »* devaient caractériser l'événement. S'il était hors de question de dénigrer les villes rivales (Le Cap, Rome, Buenos Aires et Athènes, la future gagnante), le dossier de Stockholm exhalait une discrète supériorité bien suédoise. En résumé : *pas de pollution ni de corruption chez nous*... A voir.

Le quotidien suédois *Dagens Nyheter* a affirmé, dimanche 7 février, que Stockholm n'est pas au-dessus de tout soupçon elle non plus. Depuis le mois de janvier, on savait que, juste avant le vote décisif du Comité international olympique (CIO) le 5 septembre 1997 à Lausanne, le Comité olympique suédois (SOK) avait signé *des accords d'assistance avec six* pays africains. Le SOK s'était engagé à financer le transport, le séjour et l'entraînement en Suède de sportifs originaires du Kenya, du *Swaziland, de la Côte-d'Ivoire*, du Togo, de l'Ouganda et du Zimbabwe. Montant total de l'aide : 1,5 million de couronnes (170 000 €). Mais le SOK démentait jusqu'à présent tout lien entre ces accords et la candidature scandinave.

ACCORDS À POINT NOMMÉ

*Dagens Nyheter* affirme qu'en réalité Stockholm 2004, la société *qui menait la campagne de la capitale suédoise*, était l'initiatrice de ces accords tombés à point nommé. Le journal publie la copie de deux factures de 1,5 million de couronnes chacune. La première est adressée par le SOK à Stockholm 2004 *« pour prise en charge de l'échange sportif »* ; l'autre, rédigée par cette dernière dès le lendemain, est destinée à Investor, le holding d'investissement de la famille Wallenberg, qui contrôle près de la moitié des sociétés cotées en Bourse à Stockholm. En termes clairs, Investor a sponsorisé Stockholm 2004 pour le financement de ces accords, ce qui a été confirmé dimanche 7 février par plusieurs responsables impliqués.

Mais le SOK, tout comme Stockholm 2004, s'est refusé à y voir une tentative d'achat de précieuses voix africaines. *« Il était de notre intérêt que les accords soient signés, mais ils l'ont été entre des fédérations olympiques nationales (...) et ce soutien n'était pas conditionné à l'obtention des Jeux »*, a assuré Olof Stenhammar, le directeur de Stockholm 2004, une société financée par le secteur privé et par la municipalité. Pour le président du SOK, Carl-Gustaf Anderberg, il ne s'agissait pas de *« corruption »*, mais d'une pratique *« assez naturelle »* de la part de villes candidates.

« C'EST INACCEPTABLE »

La municipalité de Stockholm – dont la majorité a changé depuis 1997 – ne l'entend pas de cette oreille. *« Il faut être bien naïf pour croire que la signature de ces accords avec six pays africains détenant des voix-clés, quatre jours avant le vote, n'ait rien eu à voir avec l'élection »*, a répliqué Jan Björklund, membre de l'équipe municipale aux affaires. *« Il est clair que Stockholm 2004 a essayé d'acheter des voix, et c'est inacceptable »*, a-t-il ajouté, annonçant une enquête sur les activités de cette société. La ministre des sports, Ulrica Messing, va convoquer les dirigeants du SOK pour entendre leurs explications.

Selon *Dagens Nyheter*, deux des accords bilatéraux signés entre le SOK et les pays africains l'ont été par des délégués du CIO démissionnaire (David Sikulumi Sibandze, du Swaziland) ou suspendu (le Kenyan Charles Mukora) pour avoir *« terni la réputation »* du mouvement olympique. Dans son édition du lundi 8 février, le journal indique que le SOK n'a toutefois pas encore versé d'argent aux six nations concernées, ayant jusqu'au mois d'août 2000 pour le faire d'après les accords signés avec elles.

Par ailleurs, samedi à Nagano, à l'occasion du premier anniversaire des JO d'hiver de Nagano, le président du CIO, Juan Antonio Samaranch, a présenté *« les excuses du mouvement olympique pour le scandale de corruption »* qui le frappe depuis plus d'un mois.

*Antoine Jacob*

# Avec Werner Margreiter, le ski autrichien a trouvé un nouveau sorcier

VAIL
*d'un de nos envoyés spéciaux*

La pédagogie, c'est son « truc ». Bien avant de prendre les rênes de l'équipe masculine d'Autriche de ski alpin en 1992, une fois que la flamme olympique eut quitté Albertville, Werner Margreiter était enseignant dans un collège. De ses années de professorat, ce robuste gaillard de quarante-cinq ans a gardé le goût du travail collectif. Un goût qu'il a exprimé de 1980 à 1984 avec l'équipe féminine d'Autriche, puis auprès des skieuses des Etats-Unis deux années durant. Avec Hans Pum, le charismatique directeur des équipes d'Autriche, notre homme, rentré au pays, a mis en place, depuis la fin des années 80, un système de formation dont la pertinence n'est plus à prouver.

A Vail, les Autrichiens dominent les championnats du monde de ski alpin, et seuls les descendeurs norvégiens ont, pour l'instant, réussi à contester cette hégémonie.

Quel est donc le secret de l'école autrichienne de Werner Margreiter ? *« Chez nous*, explique-t-il, *le ski alpin est d'abord le premier sport national. Contrairement aux footballeurs, les skieurs ont toujours ramené des médailles au pays et les jeunes se sont toujours identifiés à ces champions. » « Les premières compétitions*, détaille-t-il, *commencent à l'âge de six ans grâce aux structures sportives des neuf régions autrichiennes. La Fédération nationale possède des antennes locales et développe sa propre politique dans les petits clubs. A partir de dix ans, les meilleurs sont orientés dans des classes de sport-études. »*

DEUX CENTRES NATIONAUX

Elitiste, la méthode autrichienne ne laisse aucune place au hasard : *« Entre quatorze et quinze ans, les meilleurs éléments du sport-études se présentent au concours d'entrée, très sélectif, des deux grands centres de ski nationaux : l'école de Stams et celle de Schladming. »*

Trois jours sont alors nécessaires pour dénicher cent vingt perles rares qui feront l'honneur de Stams et quatre-vingts génies des neiges qui bâtiront la réputation de Schladming. Mais la sélection ne s'arrête pas là. *Les trois équipes nationales* (juniors, Coupe d'Europe et Coupe du monde) puisent enfin dans ce vivier pour constituer leurs effectifs. Actuellement, 80 % des skieurs autrichiens sont passés par Stams ou Schladming. Même Hermann Maier, qui a construit sa légende sur une carrière d'autodidacte, a passé une année du côté de Schladming.

*« A partir de seize ans, certaines filles peuvent prétendre à la grande équipe nationale. Pour les garçons, le grand saut ne se fait pas avant dix-huit ou dix-neuf ans*, assure Werner Margreiter. *Chaque année, nous intégrons cinq ou huit skieurs dans la sélection. Jamais plus. »* A ce moment-là, les champions en herbe doivent choisir trois spécialités. *« Un descendeur doit faire ses preuves en slalom et un slalomeur en super-G. C'est comme ça et il n'y a pas d'exception »*, dit le magicien du Tyrol. Complets, bagarreurs, surentraînés, les skieurs autrichiens semblent invincibles.

*« L'Autriche est aujourd'hui la référence*, commente Didier Bonvin, l'entraîneur suisse de l'équipe de France masculine. *Primo, leurs entraîneurs sont très, très bien formés. Secundo, une place énorme est accordée à la psychologie. Pour moi, il n'y a pas une école autrichienne mais plusieurs. Le style de chaque skieur est décortiqué et les entraînements sont adaptés à chaque individualité. » « Le boulot de Werner Margreiter est simple*, note avec envie Michel Vion, le directeur des équipes de France. *Il se place sur un monticule de neige et observe les lions se battre. A la fin du combat, il recrute les rescapés. »* Le ski autrichien ignore la pitié.

*Pa. M.*

# Même pour ses compatriotes, Renate Götschl était « invincible »

VAIL (Etats-Unis)
*d'un de nos envoyés spéciaux*

Après un triplé – déjà exceptionnel – en super-G, le quadruplé – totalement *inédit* – en descente. C'est ce que l'on pourrait gentiment appeler une invasion féminine, une « Blitzkrieg » sur la neige. Les Autrichiennes ont prouvé, dimanche 7 février sur la piste de Vail, qu'elles n'avaient pas de rivales dans les épreuves de vitesse des championnats du monde. Renate Götschl, Michaela *Dorfmeister, Stefanie* Schuster et Alexandra Meissnitzer ont pris les quatre premières places de la descente. Jusqu'à présent, aux Etats-Unis, seule la Suédoise Pernilla Wiberg les a dépossédées d'un titre mondial, en s'adjugeant, le 5 février, la première place du combiné. Sur les neuf médailles mondiales déjà *mises en jeu, les filles de la Wunder Mannschaft* en ont gagné sept. Et, même si les Autrichiennes ont la réputation d'être moins coriaces dans les épreuves techniques (slalom et géant), qui restent à disputer, leur enthousiasme actuel en fait des favorites à tous les titres.

SANS CONCURRENCE

Leur domination met également en lumière l'absence actuelle de concurrence. Les Suissesses ont été *« désespérantes »* (la première, Sylviane Berthod, termine à la 13e place, à 1 s 50 de Renate Götschl). En l'absence de Katja Seizinger, les Allemandes, décevantes, ont toutes subi les derniers mètres très bosselés d'une piste pourtant docile. Privées de Régine Cavagnoud,les Françaises n'ont pu que figurer. Mélanie Suchet *a pris la 6e place, Florence Masnada* la 11e et Carole Montillet la 22e.

Renate Götchl, 23 ans, avait connu la malchance aux Jeux olympiques de Nagano (1998), où elle n'avait terminé que 5e du super-G. *Riche d'un titre mondial au combiné* (1997) et déjà nantie à Vail de deux médailles d'argent (super-G et combiné), elle a pris une belle revanche à l'issue d'une descente parfaite.

*« Il n'y pas de secret*, dit-elle. *Comme toutes les autres filles de l'équipe nationale, je m'entraîne dur. Cet été, nous avons soigné notre préparation physique. Je voulais gagner une médaille et j'en ai trois dont une en or. Je n'oublierai jamais cette semaine. »*

PLUS VITE SUR LA FIN

Détendue, conquérante et libérée, Renate Götschl a skié à la perfection. Les bras tendus vers l'avant, les jambes puissantes et les genoux élastiques, la petite skieuse d'Obdach (1,64 m pour 60 kg) a su intelligemment utiliser son centre de gravité plus bas pour décupler sa vitesse sur les parties glissantes et *maîtriser* ses envols sur les nombreuses difficultés aériennes du tracé. En retard à tous les temps intermédiaires, elle n'a jamais renoncé et refait son retard sur la fin du parcours où elle a su effacer toutes les bosses.

*« J'ai fait une grande course du début à la fin. Je ressentais une forte pression avant le départ parce que je savais que deux de mes coéquipières étaient en tête et avaient fait un bon parcours*, a expliqué, simplement, Renate Götschl. *Je savais qu'il fallait que je me lâche et que je prenne des risques. »* Elle les a tous pris. Et à l'image de la Française Florence Masnada, ses adversaires n'ont pu que se rendre à l'évidence : *« Actuellement, elle est invincible. »*

*Pa. M.*





# Bordeaux perd la tête mais pas l'espoir de trouver un repreneur

## Les Girondins ont été tenus en échec (1-1) à Rennes, à l'occasion d'un match émaillé d'incidents, alors que l'Olympique de Marseille s'imposait (3-1) face à Bastia, et reprenait la tête du championnat de France

**Après avoir longtemps mené au score, les hommes d'Elie Baup ont dû concéder le match nul, *samedi 6 février*, face au Stade rennais, lors de la 23e journée du championnat de France. L'égalisation des Bretons, sur un coup franc indirect dans la surface de réparation, a provoqué la colère des Bordelais. L'entraîneur et le meneur de jeu, Ali Benarbia, ont été expulsés, tandis que Johan Micoud, Michel Pavon et François Grenet recevaient un avertissement. Ce résultat fait l'affaire de l'Olympique de Marseille, qui a profité de sa victoire sur Bastia pour s'emparer à nouveau de la première place du classement. L'avance des deux animateurs du championnat est telle (l'OM compte treize points d'avance sur Lyon, troisième, et Bordeaux neuf) qu'ils semblent d'ores et déjà qualifiés pour la Ligue des champions 1999-2000.**

**RENNES**
*de notre envoyé spécial*

Le football ne serait-il rien d'autre qu'un éternel recommencement ? Ce n'est pas parce que vous avez étrillé l'Olympique de Marseille 4-1 en faisant montre de sérénité et de tranquille insolence que vous ne craquerez pas, nerveusement, la semaine suivante devant un autre adversaire.


FOOTBALL

Les Girondins de Bordeaux ont perdu la face, samedi 6 février. Pas longtemps, l'instant de quelques minutes. En déplacement à Rennes, les hommes d'Elie Baup n'ont que très modérément apprécié de devoir partager le point du match nul à l'occasion de la 23e journée du championnat de France. Alors qu'ils menaient au score à la suite d'une magnifique action collective conclue par Sylvain Wiltord (36e), les postulants au titre sont brutalement sortis de leurs gonds, en fin de rencontre.

Le but égalisateur de Patrick Weiser (86e) précipita les Bordelais autour de l'arbitre, Alain Sars, coupable à leurs yeux d'avoir sifflé un coup franc indirect « injustifié » dans la surface de réparation. La confusion se propagea jusqu'au banc de touche. Fait peu banal, M. Sars renvoya aux vestiaires l'entraîneur, Elie Baup, et le meneur de jeu, Ali Bernarbia, qui venait d'être remplacé. Au coup de sifflet final, d'autres scènes d'énervement ternissaient un peu plus la soirée.

Ce qui ne pouvait que consolider la conclusion du jour : s'ils veulent devenir champions de France cette saison, les Girondins de Bordeaux devront apprendre à contrôler leurs nerfs.

Jean-Didier Lange et Jean-Louis Triaud, les deux coprésidents du club aquitain, se seraient bien passés de cette vérité. La journée avait mal commencé pour eux : dans son édition du 6 février, *Le Figaro* révélait que la chaîne de télévision M 6 était sur le point de racheter les Girondins de Bordeaux.

Cela fait près de deux ans que les deux hommes essaient de « vendre » la société anonyme à objet sportif (SAOS) qu'ils dirigent, en duo, depuis 1996. *« Nous en sommes actuellement à la constitution d'une liste de candidats. Pour des raisons de confidentialité entre ces derniers, nous ne pouvons rien infirmer, ni confirmer »*, indiquait Jean-Didier Lange, samedi, juste avant la rencontre.

**DIVERSIFICATION**

Comme l'a précisé Jean Drucker, le PDG de M 6, sa chaîne n'a jamais eu l'intention d'acquérir le club bordelais. Une proposition d'investissement, en revanche, a bel et bien été faite par l'un des actionnaires de M 6, en l'occurrence la société allemande UFA, qui, associée avec la compagnie luxembourgeoise CLT, forme l'un des plus importants holdings audiovisuels européens. L'une des filiales du groupe, UFA-sport, est justement spécialisée dans le football. En 1998 elle a pris une participation de 25 % dans le groupe de marketing d'événements de Jean-Claude Darmon et a négocié, l'an dernier, les droits télévisés d'environ 200 matches, dans une quarantaine de pays différents.

Dans un but de diversification, elle commence également à organiser elle-même des compétitions, comme la Fuji Cup, un tournoi amical réunissant avant le début de la saison les quatre meilleures équipes du championnat allemand. Basée à Hambourg, UFA-sport a également la responsabilité du marchandisage du Borussia Dortmund et du Hertha Berlin. Les négociations avec les Girondins de Bordeaux datent du printemps 1998. Un courrier d'intention a été envoyé à la direction du club au moment où celle-ci était en pleine négociation avec la société d'investissement English National Company Investment (ENIC). Dirigée par l'homme le plus riche de Grande-Bretagne, Joseph Lewis, cette entreprise possède déjà 25 % des Glasgow Rangers, 30 % de Vicence, 54 % du Slavia Prague et 79 % de l'AEK Athènes. Récemment, elle était sur les rangs pour devenir propriétaire du mythique stade de Wembley (finalement racheté par la Fédération anglaise de football).

En avril 1998, le conseil d'administration des Girondins de Bordeaux rompait les discussions avec ENIC pour plusieurs raisons. La première est liée au litige qui oppose la firme britannique à l'Union européenne de football (UEFA). Pour des raisons d'éthique sportive, l'UEFA interdit en effet le multiactionnariat dans les clubs professionnels. L'autre motif est d'ordre financier. ENIC se disait prêt à investir 120 millions de francs (plus de 18 millions d'euros) sur trois ans, ce qui représente assez peu pour un club comme Bordeaux, fort de quatre titres de champion, de trois Coupes de France et d'une finale de Coupe d'Europe). Quand est arrivée la proposition d'UFA, les dirigeants girondins ont décidé de décaler l'opération d'une saison.

Plusieurs grands groupes ont déjà fait acte de candidature et ENIC est toujours en course. *« Ils sont moins de dix et la plupart sont étrangers »*, affirme Jean-Didier Lange. Une fois désigné, le lauréat devra répondre à un cahier des charges extrêmement précis. Il lui faudra notamment construire des bâtiments pour le centre de formation du club, accepter de vivre à côté d'une association de loi 1901 (qui a la charge des enfants et des amateurs) et, bien sûr, augmenter les salaires des joueurs en cas de qualification pour la Ligue des champions. Tendu vers cet objectif, l'effectif professionnel est resté éloigné des négociations. Au lendemain de la victoire sur Marseille, Elie Baup s'est acheté un tracteur pour cultiver les terres familiales de Montespan (Haute-Garonne).

***Frédéric Potet***

# Shabani Nonda, le George Weah du Stade rennais

**RENNES**
*de notre envoyé spécial*

Quelques mètres d'accélération suffisent, deux ou trois dribbles sont nécessaires, et la ressemblance saute aux yeux : Shabani Nonda, jeune attaquant burundais de vingt et un ans portant les couleurs du Stade rennais depuis cette saison, rappelle de manière confondante George Weah, l'avant-centre du Liberia qui fit les beaux jours de l'AS Monaco puis du Paris-Saint-Germain avant de rejoindre le Milan AC. Même puissance, même obsession du but et même nonchalance trompeuse. Samedi 6 février, dans le match au sommet face aux Girondins de Bordeaux, Shabani Nonda n'est pas parvenu à améliorer son crédit au classement des meilleurs buteurs du championnat (quatrième avec 10 buts). Marqué de très près, et parfois de façon musclée, par les défenseurs adverses, il aura pu vérifier que sa réputation montante lui garantit déjà des surveillances étroites, quelques douleurs aux chevilles et, bientôt, l'attention des plus grands clubs.

**PORTRAIT**

« Je veux prendre mon temps. Mon objectif est de rester à Rennes jusqu'à la fin de la saison prochaine »

Shabani Nonda possède un autre point commun avec George Weah. Tout joueur d'exception qu'il est, il ne connaîtra probablement jamais une phase finale de Coupe du monde. On peut en dire de même du Tchadien Japhet N'Doram (Monaco) ou encore du Togolais Bachirou Salou (Borussia Dortmund). Shabani Nonda le Burundais vient en effet d'un des pays les plus démunis d'Afrique. Samedi, après la rencontre, l'attaquant se réjouissait de la décision des sept Etats de la région de lever l'embargo sur son pays. *« Je pense que je retournerai là-bas sitôt la fin du championnat »*, confiait-il.

Si elle n'en est qu'à ses débuts, la carrière de Shabani Nonda se lit déjà comme un roman. Exilé pour cause de guerre, l'apprenti footballeur en est à son quatrième club et à son quatrième pays. Arrivé en Tanzanie à l'âge de dix-sept ans, puis transféré en Afrique du Sud, il pose ses crampons en Suisse, un matin de février 1996, au FC Zurich. Le pur buteur suscite sans tarder la convoitise de plusieurs grands clubs allemands et italiens. Repéré du côté du Stade rennais par Jean-Michel Moutier, il décide alors de s'installer en Bretagne, attentif à ne pas se brûler les ailes. Le montant du transfert s'élève à 23 millions de francs (3,5 millions d'euros), ce qui est un record pour le club repris par l'industriel François Pinault.

Combien de temps le Stade rennais va-t-il pouvoir garder son buteur ? La Juventus Turin est repartie à la charge ces dernières semaines, en vain. *« Je veux prendre mon temps. Mon objectif est de rester à Rennes jusqu'à la fin de la saison prochaine. Je n'ai pas encore vingt-deux ans »*, rappelle le Burundais, dont le contrat court jusqu'en 2003. Si l'attaquant poursuit son chemin avec la même efficacité devant le but, le montant de son futur transfert pourrait, dit-on, approcher les 100 millions de f rancs (plus de 15 millions d'euros) d'ici dix-huit mois.

***F. P.***

# L'Olympique de Marseille a « repris les choses en main »

**LES NERFS** des Girondins de Bordeaux ont lâché. L'Olympique de Marseille (OM) n'a pas laissé passer l'occasion. C'est par un nouveau chassé-croisé en tête du championnat de France de football que s'est soldée la 23e journée, disputée samedi 6 février et dimanche 7 février. Marseille a repris les commandes d'un championnat qui voit également le FC Nantes se positionner à la quatrième place.

Etrillés lors de la journée précédente à Bordeaux (1-4), les joueurs de l'OM ont *« repris les choses en main »*, comme a tenu à le souligner Robert Pires à l'issue d'un match victorieux, à domicile, face à Bastia (3-1). Le club phocéen, porté par un Fabrizio Ravanelli en verve (deux buts, 40e et 81e), auquel Daniel Bravo (33e) avait montré l'exemple, a ainsi signé sa neuvième victoire au Stade-Vélodrome, en douze matches.

*« Nous voulons nous imposer à Toulouse, dimanche, et creuser un écart suceptible d'atteindre le moral des Bordelais*, a annoncé Daniel Bravo. *Je pense que nous sommes les plus costauds et que notre équipe est celle qui possède le plus de chances d'être championne. »* Les Toulousains, revigorés depuis le retour d'Alain Giresse, au point de s'imposer (2-1) à Auxerre, semblent prêts à relever le défi.

**UN JEU LIMPIDE ET VIVACE**

Derrière l'OM et Bordeaux, à treize longueurs du premier et onze du second, Nantes s'est replacé dans la course aux places européennes. Sous les yeux d'« espions » de la Lazio Rome, de clubs espagnols ou allemands, les jeunes Canaris se sont imposés face au champion en titre Lens (2-0). Déployant un jeu limpide et vivace, ils ont signé leur neuvième match d'affilée sans défaite.

*« On a énormémemt pris confiance en nous en cinq mois. Maintenant on rentre dans les matches sans appréhension et toujours sans pression. Je crois que l'on a dépassé cette phase d'acclimatation »*, explique le milieu récupérateur Sébastien Piocelle. *« Maintenant*, renchérit le gardien de but, Mickaël Landreau, *on impose une certaine crainte chez nos futurs adversaires. »*

Le FC Nantes est désormais à égalité de points avec l'Olympique lyonnais, qui, endeuillé par la mort de son gardien de but remplaçant, Luc Borelli, l'a malgré tout emporté (2-1) face à Nancy. Lyon compte toutefois un match en moins et possède une différence de buts supérieure (+ 11, contre + 9).

L'AS Monaco a également fait une bonne affaire en allant s'imposer au Havre (2-1). L'équipe monégasque occupe désormais le sixième rang du championnat. De quoi faire – temporairement ? – oublier la crise de confiance que traverse l'équipe. Mais aussi les coups de semonce du prince Albert, qui, dans les jours précédant la rencontre, s'était montré très critique sur la gestion du président du club, Jean-Louis Campora.

Dans la même catégorie des clubs traumatisés, le Paris-Saint-Germain a également donné de légers signes d'embellie. L'équipe de la capitale, qui n'avait plus gagné depuis sept matches de championnat, s'est reprise, au Parc des Princes, face à Sochaux (2-1). Le club sochalien ne constitue certes pas une référence, puisqu'il occupe la dernière place du classement. Mais il n'avait plus perdu depuis trois rencontres. Et le PSG avait déjà prouvé qu'un promu avait toutes ses chances face à lui, puisque, en cinq matches contre Lorient, Nancy et ce même Sochaux, il avait cédé quatre fois, arrachant tout juste un match nul en Lorraine.

**Le championnat de France de football de D1**

[illegible]

| | |
|---|---|
| Nantes-Lens | 2-0 |
| Le Havre-Monaco | 1-2 |
| Lyon-Nancy | 2-1 |
| Marseille-Bastia | 3-1 |
| Rennes-Bordeaux | 1-1 |
| Paris SG-Sochaux | 2-1 |
| Metz-Lorient | 3-0 |
| Auxerre-Toulouse | 1-2 |
| Montpellier-Strasbourg | 1-1 |

CLASSEMENT

| | Points | J. | G. | N. | P. | Diff. | Chgts | Séries |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 Marseille | 51 | 23 | 15 | 6 | 2 | + 23 | ▲ | GGNPG |
| 2 Bordeaux | 49 | 23 | 15 | 4 | 4 | + 29 | ▼ | PGNGN |
| 3 Lyon | 38 | 22 | 10 | 8 | 4 | + 11 | ▲ | NNGGG |
| 4 Nantes | 38 | 23 | 10 | 8 | 5 | + 9 | ▲ | GNGNG |
| 5 Rennes | 37 | 23 | 10 | 7 | 6 | + 2 | ▼ | PNNGN |
| 6 Monaco | 35 | 22 | 10 | 5 | 7 | + 10 | = | NPNGG |
| 7 Montpellier | 32 | 23 | 9 | 5 | 9 | + 4 | = | PGNGN |
| 8 Auxerre | 31 | 23 | 8 | 7 | 8 | + 3 | = | GPGNP |
| 9 Bastia | 30 | 23 | 9 | 3 | 11 | − 1 | = | PGNPP |
| 10 Lens | 29 | 23 | 8 | 5 | 10 | − 2 | = | NGNPP |
| 11 Paris SG | 28 | 23 | 7 | 7 | 9 | 0 | = | NPPPG |
| 12 Metz | 28 | 23 | 7 | 7 | 9 | − 7 | = | GPGPG |
| 13 Strasbourg | 25 | 23 | 5 | 10 | 8 | − 6 | = | NNPPN |
| 14 Nancy | 24 | 23 | 6 | 6 | 11 | − 9 | = | PPGPP |
| 15 Le Havre | 22 | 23 | 5 | 7 | 11 | − 12 | = | GPGNP |
| 16 Toulouse | 21 | 23 | 4 | 9 | 10 | − 17 | ▲ | NPPGG |
| 17 Lorient | 20 | 23 | 4 | 8 | 11 | − 18 | ▼ | NGPNP |
| 18 Sochaux | 17 | 21 | 3 | 8 | 10 | − 19 | = | PNNNP |

[illegible]

| | Rouges | Jaunes |
|---|---|---|
| 1 Auxerre | 0 | 39 |
| 2 Nantes | 1 | 33 |
| 3 Lorient | 1 | 35 |
| 16 Bordeaux | 5 | 50 |
| 17 Lens | 6 | 40 |
| 18 Bastia | 11 | 67 |

[illegible] 1 Bordeaux 49 buts • 2 Marseille 42 buts • 3 Montpellier 40 buts.

[illegible] 1 Marseille 19 buts • 2 Bordeaux, Lyon 20 buts • 4 Monaco, Paris SG 22 buts.

[illegible] 1 Wiltord (Bordeaux) 15 buts • 2 Laslandes (Bordeaux) 15 buts • 3 Maurice (Marseille) 11 buts.

24e JOURNÉE : Samedi 13 février : Sochaux-Le Havre, Monaco-Rennes, Lens-Paris SG, Lyon-Nantes, Bordeaux-Bastia, Strasbourg-Auxerre, Lorient-Montpellier. Dimanche 14 février : Nancy-Metz, Toulouse-Marseille.

# La France gagne une médaille de bronze au mondial de bob à deux

**DÉJÀ MÉDAILLÉS** de bronze en bob *à quatre aux Jeux olympiques* de Nagano, en 1998, Bruno Mingeon et Emmanuel Hostache ont obtenu la médaille de bronze aux *championnats du monde de bob à* deux, dimanche 7 février, à Cortina d'Ampezzo (Italie). Les deux Français, licenciés à Macôt-La Plagne (Savoie), ont terminé derrière les Allemands ,Christoph Langen-Markus Zimmerman et les Italiens Guenther Huber-Ubaldo Renzi. *« Nous nous attendions à un résultat entre les 4e et 6e places*, a déclaré l'entraîneur, Nano Pourtier. *Mais Bruno a très bien piloté et cette médaille de bronze est une superbe récompense après une année de gros travail. »*

**DÉPÊCHES**

■ ***CYCLISME* : le Français David Lefèvre (Casino)** a gagné, dimanche 7 février, la 29e édition de l'Etoile de Bessèges.

■ ***FOOTBALL* : Saint-Etienne a creusé l'écart en tête du championnat de France de deuxième division**, en s'imposant face au *Mans (1-0), samedi 6 février*. Les Verts, abordent le dernier tiers du championnat avec quatre longueurs d'avance sur Troyes, qui s'est fait surprendre à *Lille (1-0)*.

■ **L'équipe nationale d'Allemagne** a concédé une étonnante défaite (0-3) face aux Etats-Unis, samedi 6 février, lors d'un match amical. La presse germanique n'a pas épargné son équipe. *« Honte sur vous »*, a titré le quotidien populaire *Bild* au lendemain du match ; *« L'Allemagne ridiculisée »* a choisi *Die Welt* ; *« A pleurer de rire »*, a ironisé l'agence de presse *Sid*.

■ **La Fiorentina a concédé le nul** à domicile (0-0) face au Milan AC, dimanche 7 février, lors de la 20e journée du championnat d'Italie. Au classement, la formation toscane ne dispose plus que d'un point d'avance sur la Lazio Rome, qui a enregistré son neuvième succès consécutif, devant Pérouse (3-0). La défaite (4-2) de la Juventus, à domicile, face à Parme, a provoqué la démission de l'entraîneur, Marcello Lippi.

■ **Le club italien du Torino a déboursé 400 000 francs** (60 000 €) pour un contrat d'exclusivité avec la famille d'un enfant de dix ans, originaire de Naples. Vincenzo Sarno (136 cm, 36 kg) a été remarqué alors qu'il jouait un tournoi annuel, auquel participent 70 clubs et près de 1 400 jeunes. Il ne pourra signer un premier contrat qu'à l'âge de quatorze ans. Le quotidien *France-Soir* précisait, samedi 6 février, que le jeune prodige aurait plutôt souhaité devenir champion de karaté.

■ **LOTO : résultats des tirages** n° 11 effectués samedi 6 février.
**Premier tirage** : 9, 20, 29, 36, 42, 47, numéro complémentaire : 6. Pas de gagnant pour 6 numéros. Rapports pour 5 numéros et le complémentaire : *512 745 F, 78 167 €* ; *5 numéros* 7 495 F, 1 142 € ; 4 numéros et le complémentaire : 342 F, 52,13 € ; 4 numéros : 171 F, 26,06 € ; 3 numéros et le *complémentaire : 34 F, 5,18 €* ; 3 numéros : 17F : 2,59 €.
Second tirage : 6, 27, 34, 39, 41, 46, numéro complémentaire : 4. Rapports pour *6 numéros : 16 051 840 F*, 2 447 087 € ; pour 5 numéros et le complémentaire : 97 470 F, 14 859,20 € ; pour 5 numéros : 6 320 F , 963,47 € ; pour *4 numéros* et le complémentaire : 332 F, 50,6 € ; pour 4 numéros : 166 F, 25,30 € ; pour 3 numéros et le complémentaire : 36 F 5,48 €, pour *3 numéros* : 18 F, 2,74 €.

# Encore un peu de neige dans le nord

**MARDI**, la dépression, ainsi que la perturbation qui l'accompagne, *s'enfonce sur le sud du* pays, amenant des pluies en plaine et de la neige en montagne. Avec un flux de nord, la moitié nord passe progressivement en ciel de traîne, avec *de l'air froid et quelques averses de* neige.

**Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie.** – Poussé par un vent de nord l'air froid s'installe. Nuages et éclaircies alterneront. *Quelques* averses pourront se produire près de la Manche. De rares flocons ne sont pas exclus en Normandie.

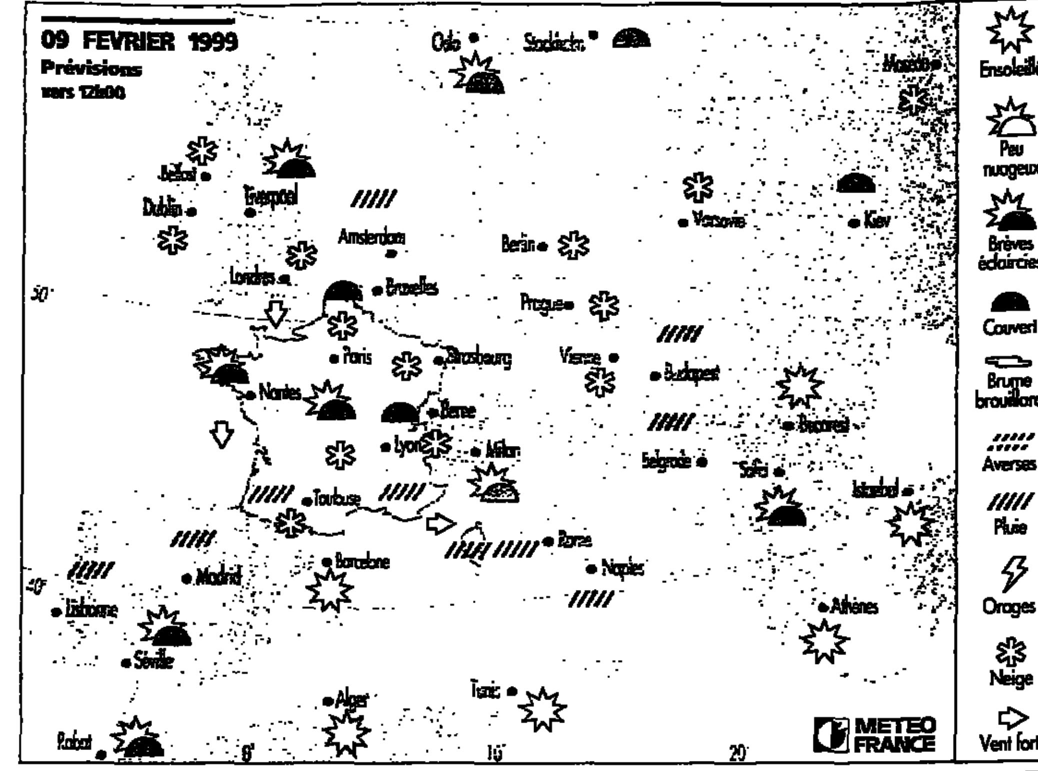
**Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes.** – Les passages nuageux alterneront avec quelques éclaircies. Des averses de neige se produiront encore çà et là. Le vent de nord, qui soufflera jusqu'à 50 km/h, accentuera la très nette impression de froid qui domine.

**Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.** – Il neigera en Franche-Comté au-dessus de 500 m le matin et jusqu'en plaine l'après-midi. En Bourgogne, ce sera tantôt un peu de pluie, tantôt un peu de neige, avant le développement d'éclaircies. Le vent de nord accentue la sensation de froid.

**Poitou-Charentes, Aquitaine, *Midi-Pyrénées*.** – *La* journée sera pluvieuse en Midi-Pyrénées. En Aquitaine, des éclaircies se developperont l'après-midi, comme en Poitou-Charente, où le soleil fera *des apparitions dès le matin. L'air* fraîchit par le nord.

**Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.** – Journée pluvieuse et ventée avec des pluies sur les versants ouest *des reliefs et de la neige au*-dessus de 1000 m en Auvergne et de 300 m dans les Alpes. Des éclaircies se développeront l'après-midi en Limousin.

**Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.** – Pluies et vent d'ouest n'épargneront personne. Il neigera au-dessus de 500 m en soirée sur les Alpes du Sud. Le vent atteindra 90 à 100 km/h sur la pointe varoise.




**PRÉVISIONS POUR LE 09 FEVRIER 1999**
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; *C : couvert; P : pluie; * : neige.*

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | PAPEETE | 25/30 P | KIEV | -6/-3 C | VENISE | 0/6 N | LE CAIRE | 12/20 S |
| | | | | POINTE-A-PIT. | 19/28 S | LISBONNE | 9/15 P | VIENNE | -4/1 N | MARRAKECH | 6/16 S |
| | | | | ST-DENIS-RÉ. | 24/28 C | LIVERPOOL | -3/2 N | **AMÉRIQUES** | | NAIROBI | 17/29 S |
| | | | | **EUROPE** | | LONDRES | -3/3 S | BRASILIA | 20/29 S | PRETORIA | 19/30 S |
| | | | | AMSTERDAM | 0/3 P | LUXEMBOURG | -4/-3 C | BUENOS AIR. | 17/25 S | RABAT | 8/16 N |
| **FRANCE métropole** | | NANCY | -2/1 * | ATHENES | 6/13 S | MADRID | 4/11 P | CARACAS | 21/28 N | TUNIS | 9/16 S |
| AJACCIO | 6/12 P | NANTES | 1/4 N | BARCELONE | 7/15 S | MILAN | -2/10 N | CHICAGO | -1/7 N | **ASIE-OCÉANIE** | |
| BIARRITZ | 5/11 P | NICE | 4/12 P | BELFAST | -3/2 C | MOSCOU | -14/-5 C | LIMA | 22/28 N | BANGKOK | 21/29 N |
| BORDEAUX | 3/10 N | PARIS | -1/1 * | BELGRADE | -3/6 P | MUNICH | -7/-1 C | LOS ANGELES | 7/15 P | BOMBAY | 19/28 S |
| BOURGES | -1/5 N | PAU | 1/8 P | BERLIN | -3/-2 S | NAPLES | 3/11 P | MEXICO | 12/24 S | DJAKARTA | 26/29 C |
| BREST | 1/4 N | PERPIGNAN | 5/12 P | BERNE | -5/-2 C | OSLO | -15/-9 N | MONTREAL | -11/1 N | DUBAI | 18/27 S |
| CAEN | 0/2 N | RENNES | 1/4 N | BRUXELLES | -3/1 C | PALMA DE M. | 8/16 C | NEW YORK | 0/6 S | HANOI | 18/24 S |
| CHERBOURG | -1/4 N | ST-ETIENNE | 0/4 P | BUCAREST | -5/4 S | PRAGUE | -5/-3 C | SAN FRANCIS. | 6/10 N | HONGKONG | 14/22 S |
| CLERMONT-F. | -1/6 N | STRASBOURG | -2/1 * | BUDAPEST | -3/1 P | ROME | 6/13 P | SANTIAGO/CHI | 14/31 S | JERUSALEM | 11/19 S |
| DIJON | -2/2 * | TOULOUSE | 4/10 P | COPENHAGUE | -5/-2 S | SEVILLE | 6/16 N | TORONTO | -2/2 S | NEW DEHLI | 10/24 S |
| GRENOBLE | -2/2 * | TOURS | 1/4 N | DUBLIN | -2/2 N | SOFIA | -6/3 N | WASHINGTON | -1/14 N | PEKIN | -3/7 S |
| LILLE | -1/1 * | **FRANCE outre-mer** | | FRANCFORT | -3/-1 N | ST-PETERSB. | -19/-13 C | **AFRIQUE** | | SEOUL | 0/8 N |
| LIMOGES | -2/7 N | CAYENNE | 24/28 P | GENEVE | -4/1 C | STOCKHOLM | -8/-5 C | ALGER | 5/16 C | SINGAPOUR | 25/31 P |
| LYON | 0/5 P | FORT-DE-FR. | 22/27 S | HELSINKI | -17/-13 C | TENERIFE | 10/14 N | DAKAR | 16/23 N | SYDNEY | 22/24 P |
| MARSEILLE | 4/12 P | NOUMEA | 25/28 S | ISTANBUL | 3/9 S | VARSOVIE | -6/-3 C | KINSHASA | 21/30 C | TOKYO | 2/10 S |

*Situation le 8 février à 0 heure TU*

*Prévisions pour le 10 février à 0 heure TU*

## LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ALLEMAGNE.** Lufthansa annonce des « prix légers » sur quelque cinquante destinations long-courriers. Citons New York (2 170 F, 330 €), San Francisco (2 733 F, 416 €), Toronto (2 166 F, 330 €), Rio de Janeiro (3 346 F, 510 €), Acapulco (3 250 F, 495 €), Johannesburg (3 420 F, 521 €), Bombay (3 172 F, 483 €), *Pékin et Shanghaï* (3 361 F, 512 €). Pour en bénéficier, acheter son billet avant le 15 mars et voyager entre le 12 avril et le 31 mai. Réservations au 0802-020-030.

■ **HÔTELS.** Estonie, Togo, Maroc, Madagascar, Australie et Thaïlande figurent parmi les pays venus étoffer le réseau des hôtels Mercure dont les 420 établissements sont présentés dans le Guide Mercure 1999. Parmi les 40 nouveaux venus, 32 se trouvent en Europe, dont 11 aux Pays-Bas. Mercure est désormais implanté à Cuba et en Colombie. Renseignements au 0803-88-33-33.

ASTRONOMIE

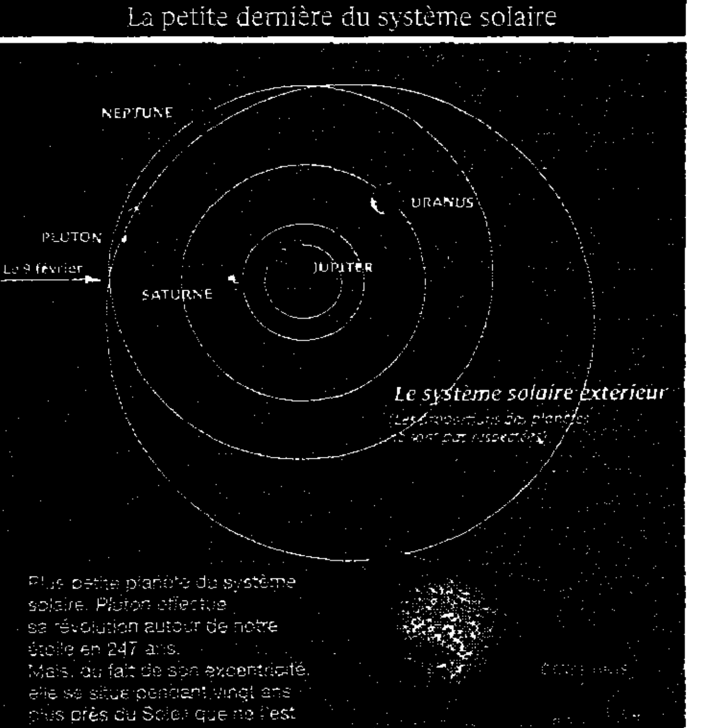
# Pluton conserve son statut de neuvième planète du système solaire

**QUI CROIRAIT**, en pensant à la très lointaine Pluton, que la neuvième planète du système solaire était, sans qu'elle en ait la moindre idée, au cœur d'un débat passionné *entre* astronomes. Une *polémique* qui vient de connaître un terme – provisoire ? – mardi 3 février. « *C'est une très longue histoire, qui m'a dévoré une quantité de temps incroyable* », en sourit encore Johannes Andersen, le secrétaire général de l'Union astronomique internationale (UAI). Cette dernière était ni plus ni moins accusée de vouloir déclassifier Pluton, de lui retirer son grade de planète.

C'est que ce corps, découvert le 18 février 1930 par l'Américain Clyde Tombaugh, n'entre dans aucune des deux grandes catégories reconnues au sein de notre système solaire : les planètes telluriques (Mercure, Vénus, Terre et Mars) et les géantes gazeuses (Jupiter, Saturne, Uranus et Neptune).

Avec un diamètre de seulement 2 200 kilomètres, Pluton est plus petite que notre Lune. Si la Terre pesait 1 kilo, sa lointaine homologue *ne* pèserait qu'un peu plus de 2 grammes. Un petit caillou à côté d'une grosse boule de pétanque. De plus, son orbite est inclinée de plus de 17 degrés par rapport au plan de l'écliptique alors qu'aucune des autres planètes n'en dévie de plus de 7 degrés.

Enfin, et ce n'est pas la moindre *de ses « bizarreries », Pluton* décrit une trajectoire si excentrée par rapport au Soleil que, au cours de son parcours de 247 ans autour de notre étoile, elle se retrouve, vingt ans durant, plus proche du Soleil que ne l'est Neptune, la « huitième planète ». C'est le cas depuis le 21 janvier 1979. C'est encore le cas à l'heure où ces lignes sont imprimées. Cela ne le sera plus le 9 février.




**COLLISION IMPOSSIBLE**

Ce jour-là, Pluton croisera le plan orbital de Neptune et reprendra sa dernière place dans le cortège planétaire pour 227 ans. Qu'on se rassure, selon les calculs des astronomes, les orbites de ces deux planètes sont telles qu'elles n'entreront jamais en collision l'une avec l'autre.

Le cas de Pluton l'excentrique, petite bille recouverte d'azote et de méthane gelés, ne s'est pas arrangé avec la découverte, en 1992, du premier représentant d'une nouvelle catégorie d'astres lointains. Aujourd'hui, ces « objets transneptuniens » (TNO, selon l'abréviation anglaise) composent une famille comptant environ soixante-dix membres mesurant au maximum quelques centaines de kilomètres de diamètre. Pluton, selon certains astronomes, dont Jane Luu (université de Leyde, aux Pays-Bas) qui codécouvrit le premier TNO, ne serait que le plus gros d'entre eux.

La discussion s'est donc ouverte au sein de l'UAI, qui fédère les astronomes professionnels du monde entier, pour savoir s'il fallait donner un numéro à Pluton dans cette liste, ou bien l'intégrer dans la classification, beaucoup plus vaste celle-là, des petites planètes. L'Américain Brian Marsden, responsable du Centre des petites planètes à l'UAI, proposait d'attribuer à Pluton l'honorifique numéro 10 000.

**LA SEULE « AMÉRICAINE »**

Levée de boucliers outre-Atlantique : on s'attaquait au statut de la seule planète découverte par un Américain ! « *A mon avis*, juge le secrétaire général de l'UAI, *ce débat était complètement farfelu et décalé par rapport à une mise au point technique. Faites la comparaison avec moi. Depuis que je suis né, je suis Johannes Andersen. Plus tard, on m'a donné un numéro de Sécurité sociale mais je n'en suis pas redevenu singe pour autant !* »

Mardi 3 février, l'UAI a, pour calmer les esprits, publié un communiqué indiquant qu'elle n'avait jamais « *proposé de changer le statut de Pluton* ». L'incident est donc clos, mais pour combien de temps ? « *La classification actuelle est basée sur des caractéristiques historiques et non physiques. Pluton est l'objet le plus brillant au-delà de Neptune mais il se pourrait bien que, d'ici dix ou quinze ans, on découvre un corps plus massif, plus grand et plus sombre...* »

***Pierre Barthélémy***

**SOLEIL ET LUNE DE LA SEMAINE**
**• vendredi 12 février 1999 (à Paris) •**




## MOTS CROISÉS

**PROBLÈME N° 2623**

*SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| I | | | | | | | | | | | | |
| II | | | | | | | | ■ | | | | |
| III | | | | ■ | | | | | | | | |
| IV | | | | | | | ■ | | | ■ | | |
| V | | | | ■ | | ■ | | | | | | |
| VI | | | | | | | | | ■ | | | |
| VII | | | | | | | | | ■ | | | |
| VIII | | | ■ | | | | | ■ | | | ■ | |
| IX | | ■ | | | | | | ■ | | | | |
| X | | | | | | ■ | | | | | | |

**HORIZONTALEMENT**

I. Coupe du monde. – II. Couverture légère. Mit en couleur. – III. Sa prise déclenche les hostilités. Souvent en ville, ils travaillent à la campagne. – IV. Bien engagé. Ouvre la valise. Dans la farine. – V. Sans bavure. Qui remonte vers les parents. – VI. Plutôt irrégulière cette attirance de la Lune par le Soleil. Ignoble. – VII. Chanté à l'office. *Aide au tirage.* – *VIII.* Préposition. Devient intéressant avec la cure. Exclamation. – IX. Fermât son corset. Paroles et musique allemandes. – X. Une fin pour Io. Comme Io, elle fut aimée par Zeus.

**VERTICALEMENT**

1. Mise à l'eau ratée pour le bâtiment. – 2. Couleur de fonds. – 3. Poussent un peu loin le régime. Petit et craquant. – 4. Vieilles habitudes. Compresseur depuis peu disparu. – 5. Elle suit de près, *parfois* dangereusement. – 6. Fait le bon poids. Victoire qui ouvrit les portes de Berlin à l'empereur. – 7. Sa scène est ouverte à tous. Font leurs trous. – 8. Bien plein. – 9. Ensemble. Réservés en théorie aux revenus les plus modestes. – 10. Dans ces lieux. Du mauvais côté dans la séparation. – 11. Rapace qui crie moins qu'on le dit. Article retourné. – 12. Comme une voix sortie des fosses.

***Philippe Dupuis***

**SOLUTION DU N° 2622**

**HORIZONTALEMENT**

I. Irrésistible. – II. Moulinée. Rab. – III. Butane. Noé (Eon). – IV. Ré. Négatif. – V. OLP. Caresser. – VI. Globule. Mi. – VII. Leurre. Plouf. – VIII. Lue. Iles. – IX. Open. Adoubée. – X. Sites. Etrier.

**VERTICALEMENT**

1. Imbroglios. – 2. Rouelle. Pi. – 3. Rut. Poulet. – 4. Elan. Brune. – 5. *Sinécure.* – 6. *Inégalé.* – 7. Se. Are. Ide. – 8. Tente. Plot. – 9. Oiseleur. – 10. Brefs. Osbi (bois).

*Le Monde* est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

## AFFAIRE DE LOGIQUE

**PROBLÈME N° 108**

# Le train d'engrenages

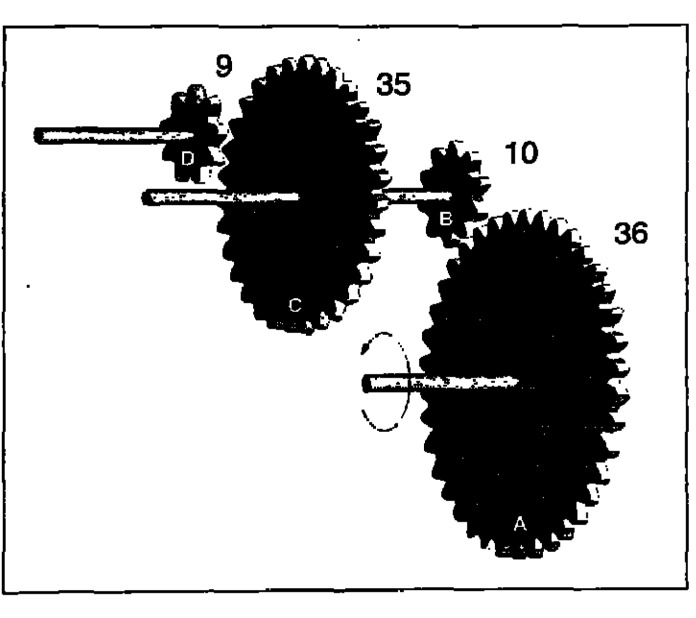
***UN TRAIN*** d'engrenages est formé de quatre roues dentées A, B, C et D de 36, 10, 35 et 9 dents, disposées sur trois tiges, comme indiqué sur la figure ci-contre.

● *De combien de tours, ou fractions de tour, tournera la roue D lorsque la roue A fait un tour complet ?*

● Si vous pouviez modifier le nombre de dents des roues C et D, combien en mettriez-vous pour que la roue D fasse 15 tours quand la roue A en fait 1

***Elisabeth Busser et Gilles Cohen***
***© POLE 1999***

**Solution du problème dans *Le Monde* du 16 février**




**Solution du problème n° 107, paru dans *Le Monde* du 2 février**

Un 1/1999e de page coûte 70 F, et un 1/13e de page coûte 1 280 F.

● Si une annonce occupe 1/3 de la page, d'après la loi 2, elle coûte la moitié du prix d'une page, soit 4 480 F. Mais en vertu de la loi 4, une annonce occupant 2/3 de page est facturée le même prix, et d'après la loi 1, toute surface comprise entre *1/3 et 2/3 de page est facturée 4 480 F. En particulier, une surface de 729/1999es* coûtera ce prix. Donc, d'après la loi 2, 243/1999es coûteront 2 fois moins, 81/1999es encore 2 fois moins, et ainsi de suite jusqu'à 1/1999e de page, qui coûtera 70 F.

● Appelons x le prix de 1/13e de page, et S = 8 960 le prix d'une page.

12/13es coûtent S – x d'après la loi 4, 4/13es coûtent (S – x)/2 d'après la loi 2, 9/13es coûtent (S + x)/2 d'après la loi 4, 3/13es coûtent (S + x)/4 d'après la loi 2, 1/13e coûte (S + x)/8 d'après la loi 2.

On résout l'équation x = (S + x)/8, qui donne x = 1 280 F.

هكذا من الأصل

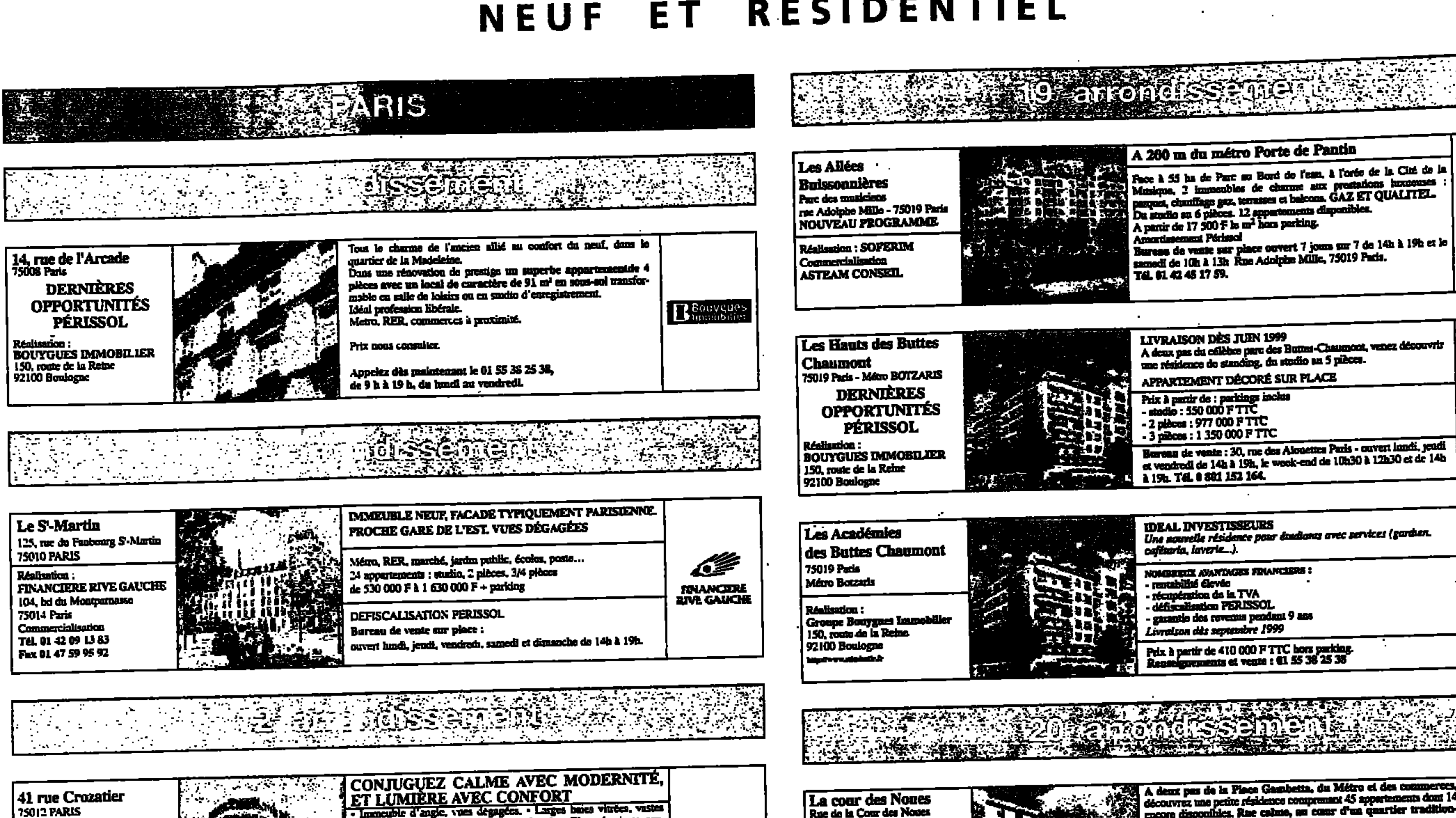







# NEUF ET RÉSIDENTIEL

## PARIS



### … arrondissement

**14, rue de l'Arcade**
75008 Paris
**DERNIÈRES OPPORTUNITÉS PÉRISSOL**
Réalisation :
BOUYGUES IMMOBILIER
150, route de la Reine
92100 Boulogne

Tous le charme de l'ancien allié au confort du neuf, dans le quartier de la Madeleine.
Dans une rénovation de prestige un superbe appartementde 4 pièces avec un local de caractère de 91 m² en sous-sol transformable en salle de loisirs ou en studio d'enregistrement.
Idéal profession libérale.
Metro, RER, commerces à proximité.

Prix nous consulter.

Appelez dès maintenant le 01 55 38 25 38, de 9 h à 19 h, du lundi au vendredi.

Bouygues Immobilier

### … arrondissement

**Le S^t-Martin**
125, rue du Faubourg S^t-Martin
75010 PARIS
Réalisation :
FINANCIERE RIVE GAUCHE
104, bd du Montparnasse
75014 Paris
Commercialisation
Tél. 01 42 09 13 83
Fax 01 47 59 95 92

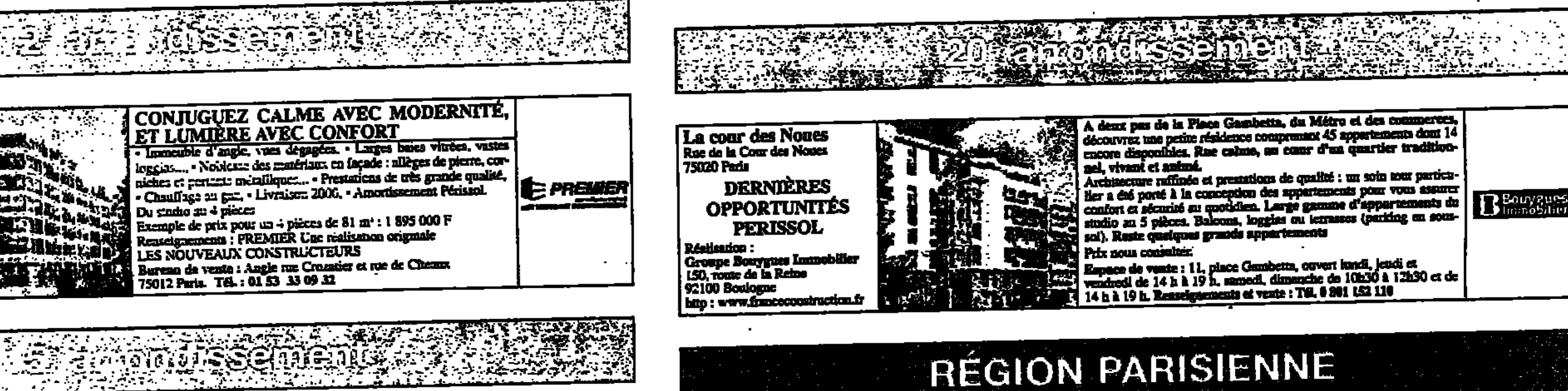
IMMEUBLE NEUF, FACADE TYPIQUEMENT PARISIENNE. PROCHE GARE DE L'EST. VUES DÉGAGÉES

Métro, RER, marché, jardin public, écoles, poste…
24 appartements : studio, 2 pièces, 3/4 pièces
de 530 000 F à 1 630 000 F + parking

DEFISCALISATION PERISSOL
Bureau de vente sur place :
ouvert lundi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche de 14h à 19h.

FINANCIERE RIVE GAUCHE

### … arrondissement

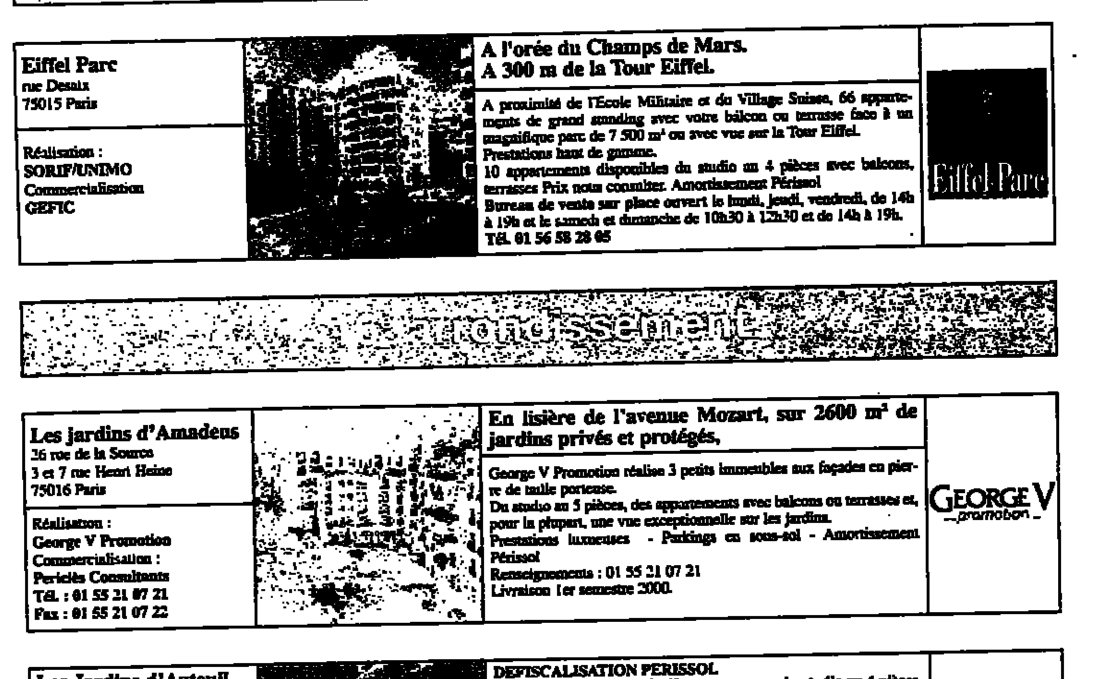


**41 rue Crozatier**
75012 PARIS
Réalisation :
PREMIER
Une réalisation originale
LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS
Tél. : 01 53 33 09 32

**CONJUGUEZ CALME AVEC MODERNITÉ, ET LUMIÈRE AVEC CONFORT**
• Immeuble d'angle, vues dégagées. • Larges baies vitrées, vastes loggias…, • Noblesse des matériaux en façade : allèges de pierre, corniches et garde-corps métalliques… • Prestations de très grande qualité, • Chauffage au gaz, • Livraison 2000, • Amortissement Périssol.
Du studio au 4 pièces
Exemple de prix pour un 4 pièces de 81 m² : 1 895 000 F
Renseignements : PREMIER Une réalisation originale
LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS
Bureau de vente : Angle rue Crozatier et rue de Cîteaux
75012 Paris. Tél. : 01 53 33 09 32

PREMIER

### … arrondissement



**Eiffel Parc**
rue Desaix
75015 Paris
Réalisation :
SORIF/UNIMO
Commercialisation
GEFIC

**A l'orée du Champs de Mars.**
**A 300 m de la Tour Eiffel.**
A proximité de l'Ecole Militaire et du Village Suisse, 66 appartements de grand standing avec votre balcon ou terrasse face à un magnifique parc de 7 500 m² ou avec vue sur la Tour Eiffel.
Prestations haut de gamme.
10 appartements disponibles du studio au 4 pièces avec balcons, terrasses Prix nous consulter. Amortissement Périssol
Bureau de vente sur place ouvert le lundi, jeudi, vendredi, de 14h à 19h et le samedi et dimanche de 10h30 à 12h30 et de 14h à 19h.
Tél. 01 56 58 28 05

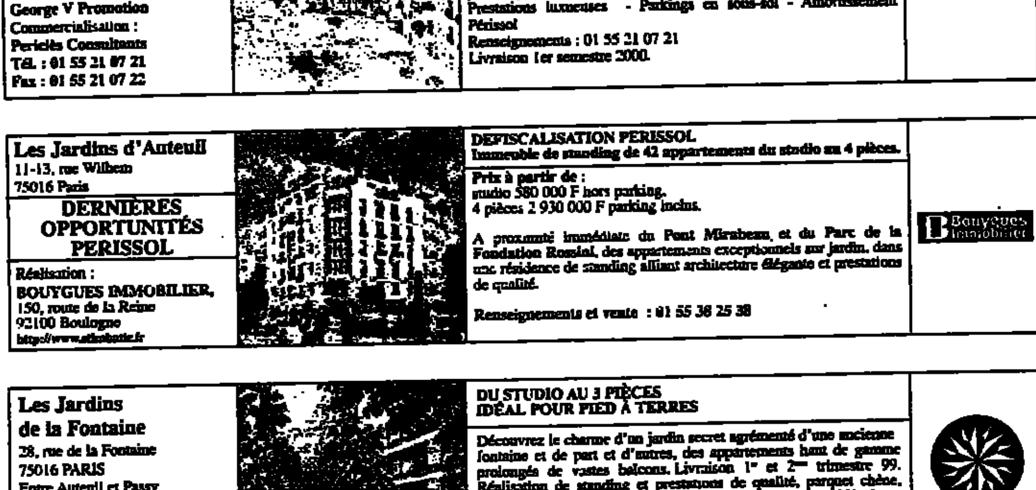
Eiffel Parc

### … arrondissement

**Les jardins d'Amadeus**
26 rue de la Source
3 et 7 rue Henri Heine
75016 Paris
Réalisation :
George V Promotion
Commercialisation :
Periclès Consultants
Tél. : 01 55 21 07 21
Fax : 01 55 21 07 22

**En lisière de l'avenue Mozart, sur 2600 m² de jardins privés et protégés,**
George V Promotion réalise 3 petits immeubles aux façades en pierre de taille porteuse.
Du studio au 5 pièces, des appartements avec balcons ou terrasses et, pour la plupart, une vue exceptionnelle sur les jardins.
Prestations luxueuses - Parkings en sous-sol - Amortissement Périssol
Renseignements : 01 55 21 07 21
Livraison 1er semestre 2000.

GEORGE V promotion



**Les Jardins d'Auteuil**
11-13, rue Wilhem
75016 Paris
**DERNIÈRES OPPORTUNITÉS PERISSOL**
Réalisation :
BOUYGUES IMMOBILIER,
150, route de la Reine
92100 Boulogne
http://www.[illegible]

DEFISCALISATION PERISSOL
Immeuble de standing de 42 appartements du studio au 4 pièces.
Prix à partir de :
studio 580 000 F hors parking.
4 pièces 2 930 000 F parking inclus.

A proximité immédiate du Pont Mirabeau, et du Parc de la Fondation Rossini, des appartements exceptionnels sur jardin, dans une résidence de standing alliant architecture élégante et prestations de qualité.

Renseignements et vente : 01 55 38 25 38

Bouygues Immobilier

**Les Jardins de la Fontaine**
28, rue de la Fontaine
75016 PARIS
Entre Auteuil et Passy
Réalisation : COPRIM
Commercialisation : GEFIC
Tél. bureau de vente
01 55 21 70 70

DU STUDIO AU 3 PIÈCES
IDÉAL POUR PIED À TERRES
Découvrez le charme d'un jardin secret agrémenté d'une ancienne fontaine et de part et d'autres, des appartements haut de gamme prolongés de vastes balcons. Livraison 1^er et 2^ème trimestre 99. Réalisation de standing et prestations de qualité, parquet chêne, marbre dans salle de bains, portes intérieures moulurées, vidéophone et portes palières blindées. Réalisation COPRIM. Commercialisation GEFIC.
Bureau de vente : ouvert sur place du lundi au vendredi de 14h à 19h, le samedi de 10h30 à 12h30 et de 14h à 19h.
Tél. 01 40 58 12 10

GEFIC

### … arrondissement

**Les allées Cantates**
Parc des Musiciens
Rue Adolphe Mille
75019 PARIS
A 200 m du métro Porte de Pantin
Réalisation : SOFERIM.
Commercialisation :
AMSTEAM CONSEIL
Tél : 01 42 45 17 57

DU STUDIO AU 5 PIÈCES - A PARTIR DE 17 500 F/M2 HORS PARKING. AMORTISSEMENT PÉRISSOL
Au cœur du Parc des Musiciens, la nouvelle résidence des Allées Cantates s'inscrit dans un environnement privilégié : entre Parc et jardins. L'architecture parisienne, en pierre, briques et zinc, les jardins privatifs entourés de grilles, les larges balcons orientés au sud, concourent à la qualité de cette réalisation. 58 appartements disponibles.
Prestations de standing : parquet chêne dans dans les séjours et entrée chauffage norme Vivrelec, chape flottante, digicodes, vidéophones, portes blindees, label Qualitel.
Bureau de vente sur place : rue Adolphe Mille - 75019 Paris. ouvert tous les jours de 14h à 19h et le samedi de 10h à 13h.

SOFERIM PLACE DE LA MADELEINE

### 19 arrondissement

**Les Allées Buissonnières**
Parc des musiciens
rue Adolphe Mille - 75019 Paris
NOUVEAU PROGRAMME
Réalisation : SOFERIM
Commercialisation
ASTEAM CONSEIL

**A 200 m du métro Porte de Pantin**
Face à 55 ha de Parc au Bord de l'eau, à l'orée de la Cité de la Musique, 2 immeubles de charme aux prestations luxueuses : parquet, chauffage gaz, terrasses et balcons. GAZ ET QUALITEL.
Du studio au 6 pièces. 12 appartements disponibles.
A partir de 17 500 F le m² hors parking.
Amortissement Périssol
Bureau de vente sur place ouvert 7 jours sur 7 de 14h à 19h et le samedi de 10h à 13h Rue Adolphe Mille, 75019 Paris.
Tél. 01 42 45 17 59.

SOFERIM PLACE DE LA MADELEINE

**Les Hauts des Buttes Chaumont**
75019 Paris - Métro BOTZARIS
**DERNIÈRES OPPORTUNITÉS PÉRISSOL**
Réalisation :
BOUYGUES IMMOBILIER
150, route de la Reine
92100 Boulogne

LIVRAISON DÈS JUIN 1999
A deux pas du célèbre parc des Buttes-Chaumont, venez découvrir une résidence de standing, du studio au 5 pièces.
APPARTEMENT DÉCORÉ SUR PLACE
Prix à partir de : parkings inclus
- studio : 550 000 F TTC
- 2 pièces : 977 000 F TTC
- 3 pièces : 1 350 000 F TTC
Bureau de vente : 30, rue des Alouettes Paris - ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14h à 19h, le week-end de 10h30 à 12h30 et de 14h à 19h. Tél. 0 801 152 164.

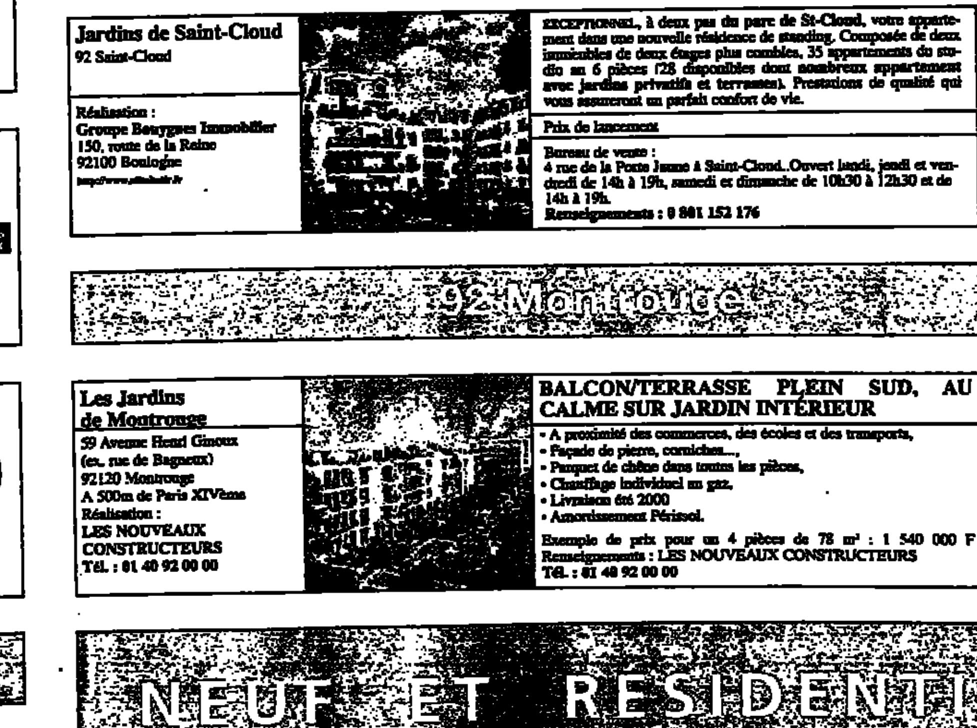
Bouygues Immobilier

**Les Académies des Buttes Chaumont**
75019 Paris
Métro Botzaris
Réalisation :
Groupe Bouygues Immobilier
150, route de la Reine
92100 Boulogne
http://www.[illegible]

IDEAL INVESTISSEURS
*Une nouvelle résidence pour étudiants avec services (gardien, cafétaria, laverie…).*
NOMBREUX AVANTAGES FINANCIERS :
- rentabilité élevée
- récupération de la TVA
- défiscalisation PERISSOL
- garantie des revenus pendant 9 ans
*Livraison dès septembre 1999*
Prix à partir de 410 000 F TTC hors parking.
Renseignements et vente : 01 55 38 25 38

Bouygues Immobilier

### 20 arrondissement



**La cour des Noues**
Rue de la Cour des Noues
75020 Paris
**DERNIÈRES OPPORTUNITÉS PERISSOL**
Réalisation :
Groupe Bouygues Immobilier
150, route de la Reine
92100 Boulogne
http : www.franceconstruction.fr

A deux pas de la Place Gambetta, du Métro et des commerces, découvrez une petite résidence comprenant 45 appartements dont 14 encore disponibles. Rue calme, au cœur d'un quartier traditionnel, vivant et animé.
Architecture raffinée et prestations de qualité : un soin tout particulier a été porté à la conception des appartements pour vous assurer confort et sécurité au quotidien. Large gamme d'appartements du studio au 5 pièces. Balcons, loggias ou terrasses (parking en sous-sol). Reste quelques grands appartements
Prix nous consulter.
Espace de vente : 11, place Gambetta, ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, samedi, dimanche de 10h30 à 12h30 et de 14 h à 19 h. Renseignements et vente : Tél. 0 801 152 110

Bouygues Immobilier

## RÉGION PARISIENNE

### 78 Carrières-sur-Seine

**Résidence "La Vallière"**
45/49, route de Chatou
78 Carrières-sur-Seine
Réalisation :
Groupe FRANIM

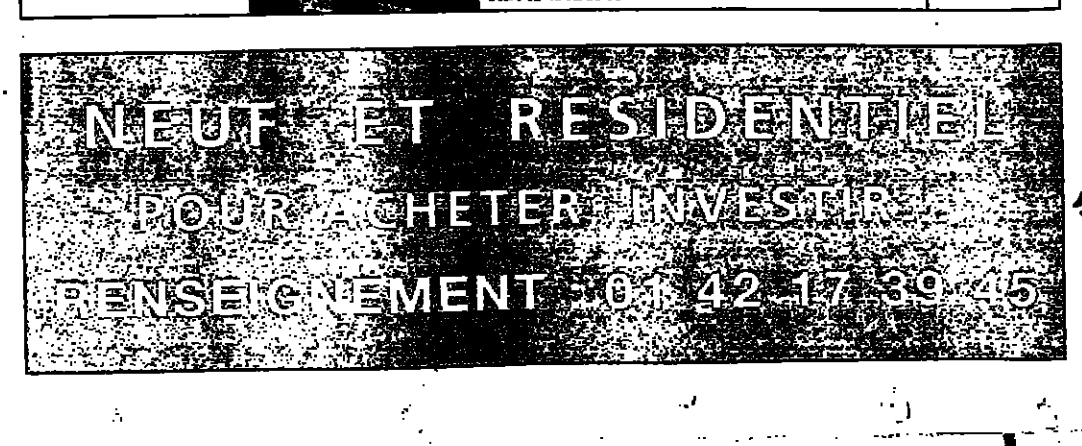
Livraison immédiate. Superbes appartements du 2 P au 4 P. A partir de 14 000F/m².

Construction traditionnelle - prestations de qualité exceptionnelle. Calme total dans un cadre de verdure en bord de Seine.
6 km de la Défense - Labels QUALITEL et PROMOTELEC PAS et prêt à taux 0%

APPARTEMENT MODÈLE sur place, du jeudi au dimanche de 15 h à 19 h (autres jours sur rendez-vous)
Tél. 01 39 57 26 10

FRANIM

### 92 Saint-Cloud



**Jardins de Saint-Cloud**
92 Saint-Cloud
Réalisation :
Groupe Bouygues Immobilier
150, route de la Reine
92100 Boulogne
http://www.[illegible]

EXCEPTIONNEL, à deux pas du parc de St-Cloud, votre appartement dans une nouvelle résidence de standing. Composée de deux immeubles de deux étages plus combles, 35 appartements du studio au 6 pièces (28 disponibles dont nombreux appartement avec jardins privatifs et terrasses). Prestations de qualité qui vous assureront un parfait confort de vie.
Prix de lancement
Bureau de vente :
4 rue de la Porte Jaune à Saint-Cloud..Ouvert lundi, jeudi et vendredi de 14h à 19h, samedi et dimanche de 10h30 à 12h30 et de 14h à 19h.
Renseignements : 0 801 152 176

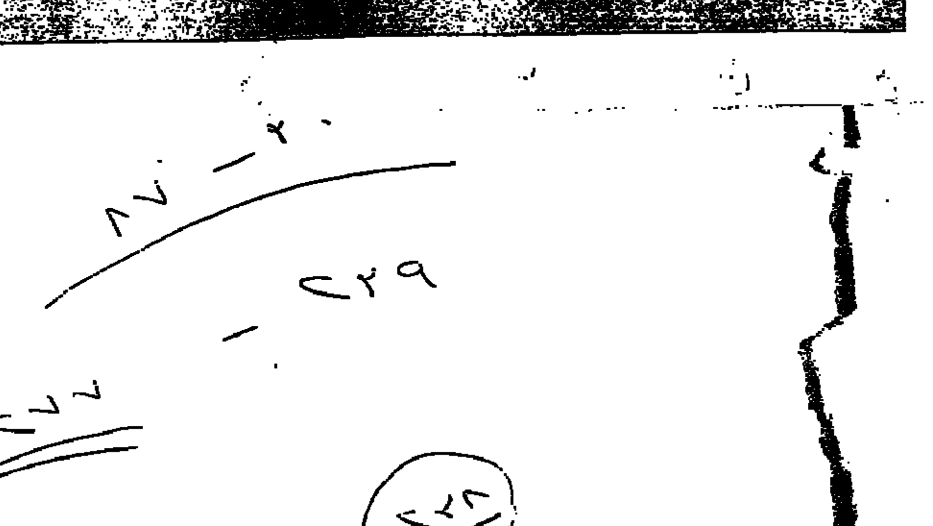
Bouygues Immobilier

### 92 Montrouge

**Les Jardins de Montrouge**
59 Avenue Henri Ginoux
(ex. rue de Bagneux)
92120 Montrouge
A 500m de Paris XIVème
Réalisation :
LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS
Tél. : 01 40 92 00 00

**BALCON/TERRASSE PLEIN SUD, AU CALME SUR JARDIN INTÉRIEUR**
• A proximité des commerces, des écoles et des transports,
• Façade de pierre, corniches…,
• Parquet de chêne dans toutes les pièces,
• Chauffage individuel au gaz,
• Livraison été 2000
• Amortissement Périssol.
Exemple de prix pour un 4 pièces de 78 m² : 1 540 000 F
Renseignements : LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS
Tél. : 01 40 92 00 00

LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS



# IMMOBILIER



## VENTES

### FONDS DE COMMERCE

15e Librairie-papeterie presse
F2, CA : 2 105 000 F
retraite bénéf. 400 000 F
OFL : 01-53-00-98-08

78 LIBRAIRIE-papet.
150 m², informatisée.
CA : 4 611 000 F.
Prix : 2 600 000 F
OFL : 01-53-00-98-07

### APPARTEMENTS

**PARIS 3e**

**LUXUEUX 5 PCES**
Volume. Moulures, parquets
bel imm. pierre de t., asc.
*A.I.M. : 01-53-01-99-01*

**PARIS 4e**

Rue des Archives
Beau 4 p., dble expos.
108 m².
Excellent état 2 600 000 F.
X'IMMO : 01-40-25-07-05

R. des Archives, pdt, rue
et cour, 3/4 p.
à rénover 72 m², parquet
moulures,
chf ind. gaz. 01-43-35-18-36

Châtelet imm. XVIIe
**2/3 P. CHARME**
Vue très dégagée 1 385 000
A.I.M. : 01-53-01-99-01

**PARIS 5e**

DANTE-LAGRANGE
2 p., 43 m², poutres, charme
5e ét. ss asc., bon état.
*NSMI : 01-47-66-66-17*

5e VAL-DE-DEGRACE
2/3 p., 74 m², 3e, asc.,
1 750 000
LITTRÉ : 01-45-44-44-45

**PARIS 6e**

6e JACOB STS-PÈRES
pied-à-terre raffiné 6e asc.
LITTRÉ : 01-45-44-44-45

SÈVRES-BABYLONE
**STUDIO + TERRASSE**
6e sans asc., 620 000 F.
A.I.M. : 01-53-01-99-01

St-Germain-des-Prés, style
maison, super duplex 170 m²
5e et 6e ét. asc. même
imm. 1er ét. charmant 46 m²
Agence s'abstenir.
Tél. : 01-43-29-07-79

**PARIS 7e**

*Paris 7e* LA
TOUR-MAUBOURG 3 P.
1 400 000 F. Tél.
01-53-59-50-50

**PARIS 8e**

**MADELEINE 226 M²**
6 p. caractère 2e asc., balc.
4 600 000 F. 01-44-94-04-40

**PARIS 9e**

TRUDAINE. Studio 32 m²
6e asc., vue, 670 000 F.
X'IMMO : 01-40-25-07-05

MARTYRS-TRUDAINE
beau 7 p., 186 m², dble expo.
pierre de t. balc. 4 450 000
X'IMMO : 01-40-25-07-05

RUE DES MARTYRS
**6 PCES 160 M²**
3e asc., + 2 chbres serv. avec
douches + box 4 600 000 F.
VALMONT 01-44-94-04-40

**PARIS 10e**

PRÈS CANAL ST-MARTIN
appt exceptionnel de 180 m²
env., style loft, gd confort
impeccable. Living 100 m²
2 chbres, bureau + 27 m²
possible. 01-47-00-77-27

**PARIS 11e**

11e FAIDHERBE
Maison de ville, 440 m²
triple récept., 5 chbres, gar.
Partie cciale possib.
Prestations haute qualité
7 900 000 F. 01-47-00-77-27

BASTILLE IMM: 1992
MAISON INDIVIDUELLE
5 p. + jardin + terrasses
+ balcon, calme : 3 480 000
A.I.M. : 01-53-01-99-01

**PARIS 12e**

**GARE DE LYON, 3 P.**
Bel imm. pierre de t., asc.
80 m². Bon plan 1 680 000
*A.I.M. : 01-53-01-99-01*

BERCY, 4 P., 93 M²
+ balcons 9e ét. Imm. récent
Stand. Parkg vue 2 000 000
VALMONT 01-44-94-04-40

**PARIS 13e**

Près parc Montsouris
récent, 1975
séj. 3 chbres, gde cuis.,
2 bains, 92 m²
à rafraîchir, park.
01-43-35-18-36

BUTTE-AUX-CAILLES
**BEAU 4 P., 6e ASC.**
Balcon. Parking, 1 590 000
A.I.M. : 01-53-01-99-01

*LE NOUVEAU MONDE*
69, rue Dunois
– 2 p. 775 000 F
– 3 p. à partir de 900 000 F
– 4 p. à partir de 1 000 000 F
Bur. vte s/pl. 26e étage
mercredi 11 h-12 h 30 et 15 h
18 h et vendredi 15 h-18 h
GERER : 01-53-61-29-90
ou 06-07-62-63-00

**PARIS 14e**

14e OBSERVATOIRE
grand charme, lumineux
loft étonnant 167 m²
LITTRÉ : 01-45-44-44-45

*ALÉSIA. Imm. 1930, asc., ét. él.*
4 p., 95 m² parfait él. sans vis-à-vis, calme. 01-43-35-18-36

DENFERT. Imm. 7/8 p.
Triplex à réaménager 235 m² +
jardinet, calme, park.
01-43-35-18-36

**PARIS 15e**

ALLERAY. Maison s/3 nvx,
séj. 3 chb. gde cuis., 2 bains,
150 m², cheminée, poutres,
bon état, calme.
01-43-35-18-36

**PARIS 16e**

*RUE FRANQUEVILLE*
Bel ancien, 4 p., 154 m²
jard. privé, serv., cave, box.
NSMI. 01-47-66-66-17

**PARIS 17e**

105, rue de Tocqueville
4 p., 91 m², 5e ét., park.
cave, frais réduits.
Px : 2,620 MF
Tél. : 06-08-71-26-28

**PARIS 19e**

Rue Fessart, studio Impec.
métro Buttes-Chaumont
ent. avec rgt, kitch., balc., s.d.b.
wc, cave, 7e, et avec asc.
Park s/sol. Prix : 470 000 F.
T. 01-39-56-46-12 AGIMMO

SPÉCIAL PERISSOL

Paris 19e studio, 2 pces, 3 pces
à partir de 676 000 F avec park.
Tél. : 01-53-59-50-50

**PARIS 20e**

20e Maison, atelier
atypique 210 m², 4 chbres
terrasse, petite cour
*2 800 000 F.*
I.P. : 01-48-83-32-88

**92 Hauts-de-Seine**

SPÉCIAL PERISSOL

92 Courbevoie-Châtillon
studio, 2 p., 3 p., à partir
de 389 130 F.
FBI PARIS 7e 01-53-59-50-50

*LEVALLOIS config. NEUILLY*
Part. à part. appart 2 pièces
ENT. NEUF
GRAND STANDING
51,35 m², 3e étage. Park. s/sol.
Frais notaire réduits.
Périssol.
Prix : 1,22 MF
T. : 01-45-34-38-57
ou 01-47-57-58-22

BOULOGNE
Prop. vd stud. 34 m², stdg
calme, ensoleillé. Parfait
état. Px : 650 000 F.
Tél. : 06-10-01-57-16

**94 Val-de-Marne**

SAINT-MANDÉ FACE AU BOIS
ds immeuble recent 4 pces
2 gdes chbres, salon
salle à manger, parquet, park.
Prestations prestige.
2 350 000 F. AG : 01-48-08-59-59

SAINT-MANDÉ
Beau 3 pces avec 1 séj., 2 chbres
1 cuisine, salle de bains, wc, cave
4e étage. 1 150 000 F.
AG. DU LAC : 01-48-08-59-59

**Étranger**

Québec/St-Sauveur, app.
3 ch. E.S.O. meu cuis. éq. cac
sal./s.a.m., sdb, mezz. foyer
face pistes ski, pav., lois. :
saun., tourb. pisc. int.
Pos. loc. si abs. 70 M $ CAN
Tél. : 00-1-450-227-4100
Fax : 00-1-450-227-7324

### PROPRIÉTÉS

AIX-EN-PCE, MONTAIGUET
belle bastide contemporaine
250 m² s/2 ha en restanque
s/les hauteurs séj. chem.
4 chbres, sdb, sde.
Bx volumes
Gde terrasse, vue imprenable
annexes 150 m² pisc. tennis
cave gar. 3 200 000 F
Aix. Tél. : 04-42-26-93-26



AIX-EN-PROVENCE
VAUVENARGUES
Exceptionn. propriété de 300 m²
sur 2 niv. S/2,5 ha, n.
beaucoup de charme
grd séj. chem. 6 chbres, 2 sdb, cus.
Bureau. Dépendances 120 m²
+ remise et atelier 100 m²
pisc. terrasse vue imprenable
s/montagne Ste-Victoire.
4 250 000 F.
Aix + 04-42-26-93-26

## ACHATS

### APPARTEMENTS

Ach. 100 à 120 m², Paris
préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e
01-48-73-48-07, même soir

INTER PROJETS recherche
s/Paris et Est parisien
volumes atypiques
à vendre ou à louer.
Tél. : 01-42-83-46-46

## LOCATIONS

### OFFRES VIDES

**PLAINE-MONCEAU 17e**
Imm. pierre de taille
BELLES PRESTATIONS
APPTS REFAITS NEUF
4 p., 150 m², 14 700 F + ch
6 p. 229 m², 20 000 F + ch
park. possibles dans l'imm.
SAGGEL TRANSACTIONS.
01-55-07-69-95.

**PROX. MONTAIGNE (8e)**
Imm. pierre de taille
très belles prestations
*Appts entièrement rénovés*
cuisine aménagée, s. de
bains et s. d'eau marbre
– 3p., 74 m², 8 500 F + ch.
– 5/6 p. duplex 179 m².
25 000 F + charges.
– 5 p. 194 m², 26 000 F + ch.
Parking dans l'immeuble.
SAGGEL TRANSACTIONS.
01-55-07-69-95

Cannes, loue 3/4 pièces,
83 m² dans agréable maison
de ville. Jardin,
dépendances.
Tél. : 01-45-32-65-28
ou 04-93-39-27-38

**AGIFRANCE LOCATIONS 01 49 03 43 40**

Sur les hauteurs de St-Cloud
dans une résidence
d'exception 1930
Studio 58 m² bon état, 4e ét.
cave et chauffage inclus.
Loyer 5 000 F ch. comp.

94
Mr Kremlin-Bicêtre
Cave + park., chf mixte
charges comprises
– F3, 68 m², 5 275 F
– F4, 87 m² 5 940F

**AGIFRANCE LOCATIONS 01 49 03 43 40**

91
VERRIÈRES-LE-BUISSON
Belle residence
– chambre 15 m², park.
loyer 1 398 F ch. comp.
Comm. 802 F
– 2 p., 56 m², jardin 70 m²
Loyer 5 088 F ch. comp.
Comm. 2 913 F

77
MELUN
30 mn de Paris, petite résid.
dans cadre verdoyant
et calme
– 2 p., 55 m² cave + park.
Loyer 3 529 F ch. comp.
Comm. 1 876 F
– 4 p., 85 m², cave + park.,
balcon. Dispo. de suite.
Loyer 5 598 F ch. comp.
Comm. 3 001 F

**AGIFRANCE LOCATIONS 01 49 03 43 40**

20e rue des Balkans
dans petite résid.
récente avec gardien
– studio 34 m² parking.
Loyer 3 329 F ch. comp.
Comm. 2 015 F
– 3 p., 79 m² balc. +
park., 2 chbres, sdb.
Loyer 6 782 F ch. comp.
Comm. 4 009 F

**AGIFRANCE LOCATIONS 01 49 03 43 40**

Face jardin des Invalides
D 5 105 m², refait neuf
séj. dble, 3 chbres, 2 sdb
Cave et parking inclus.
Loyer 18 681 F ch. comp.

Madeleine, superbe studio
+ 85 m² jardin 5 500 + ch.
– Passy vue Seine beau
2 p., 78 m², 6 900 + ch.
– Pasteur 3 p. 90 m² balcons
7e étg., park., 9 500 net
– Marais 5e ét. beau 4 p.
100 m² charme, 12 500 net
– 17e Wagram superbe 6 p.
140 m², 3e ét., 14 000 + ch.
VALMONT 01-44-94-04-40

### DEMANDES VIDES

**EMBASSY SERVICE**
43, avenue Marceau, 75116
Rech. pour CLIENTS
ÉTRANGERS APPTS
HAUT DE GAMME
HÔTEL PARTICULIER
& VILLAS OUEST Paris
VIDES et MEUBLÉS
GESTION POSSIBLE
**01-47-20-30-05**

### OFFRES MEUBLÉES

Appartements de vacances
Monts métallifères (Saxe)
à partir de 155 F pour 2
pers./jour (hors saison).
*Infos : M. Bochmann,*
Rosental 29,
D-08289 Schneeberg.
Fax : 0049-377221325

Loue près Arles-Avignon
*appt ds mais. 18e, jardin*
2/3 pers., semaine ou mois
libre fév. a oct.
Tél./fax : 04-90-91-44-67

A louer
*Venise dans* palais XVIIe
2 appts. jardin, terrasse 5/7
pers. 6 000/7 000 F/sem.
T/F 00-39-07-33-65-84-03.

## AGENDA

### ARTISAN

Ch. artisan, répar. entretien
mach. à écrire mécanique.
*Merci* d'adresser vos
coordonnées
sous la référence 9902
au Monde Publicité
21 *bis* rue Claude-Bernard
75226 Paris Cedex 05.

### COURS

Si vous devez apprendre
l'anglais, si jusqu'à
maintenant cela pose des
problèmes, contactez R.
Cooper, professeur
américain, 20 ans
d'expérience en France.
Résultats. T. : 01-43-40-14-48

### DEUX ROUES

**Part. vend MOTO**
**DAELIM 125 VT**
***(Motorisation Honda 125 cm3, conduisible avec Permis B auto)***
**Sept. 98 - Bordeaux verni**
**400 km - Pr. Main**
**Coupe Circuit élect. *(option)***
**Garantie ⇒ Sept. 99**
**(Valeur achat : 22 640 F)**
**VENDUE ☞ 19 500 F**
**Tél. : 01.46.42.98.92**
**(après 19 h.)**

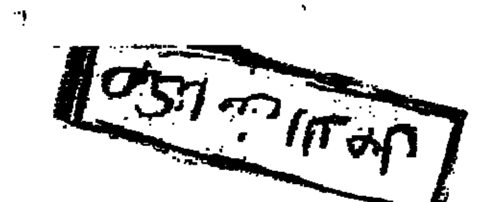
### VACANCES

**SKI DE FOND**
**JURA** (près Métabief, frontière suisse)
**3 h de Paris par TGV,**
**en pleine zone nordique**
**1 000 m altitude, chez**
**ancien sélectionné olymp.**
Chambres en pension
ou demi-pension,
salle de remise en forme,
ambiance familiale
Réserv. 03-81-49-00-72

**SKI DE FOND**
**Haut Jura, 3 h Paris TGV**
Yves et Liliane vous
accueillent
ds anc. ferme comtoise
du XVIIe
Gd cft, ambiance conviviale
table d'hôte, produits mais.
et régx, chbre avec s. de bains
+ WC. Tarifs selon période :
sem./pers. 2 800 F
à 3 400 F
tt compris : pension complète
+ vin au repas, moniteur
et matériel ski...
Maison d'hôtes
LE CRÊT L'AGNEAU
25650 LA LONGEVILLE
Tél. : 03-81-38-12-51
Fax : 03-81-38-16-58







**DANSE** Sylvie Guillem signe avec *Giselle*, pour le Ballet national de Finlande, sa première création. Elle aborde ainsi une nouvelle étape de sa carrière, se mettant à diriger les interprètes, créant les costumes, tout en jouant le rôle-titre. ○ LA DANSEUSE ÉTOILE de l'Opéra de Paris a revisité ce classique, créé en 1841 par Marius Petipa, avec le désir très vif d'en dire la modernité. Pour cela, elle n'a pas craint de *« bâtir, analyser, et recréer ; voire créer de toutes pièces »*, a-t-elle déclaré au *Monde*. ○ C'EST JORMA UOTINEN, le directeur du Ballet national de Finlande, qui a demandé à Sylvie Guillem de se lancer dans cette chorégraphie. *Il compose à Helsinki* un répertoire classique en même temps qu'il commande des créations contemporaines, et déclare qu'il n'hésiterait pas à *« arrêter tout »* s'il ne trouvait *« plus de satisfaction intellectuelle ou artistique »*.

# Sylvie Guillem offre à Helsinki une Giselle mise à nu par l'amour fou

## Pour sa première chorégraphie, qu'elle interprète avec le Ballet national de Finlande, la danseuse étoile choisit une des pièces les plus romantiques du répertoire et en révèle l'ardente modernité


KARI HAKLI
*Kare Lansivuori (Albrecht) et Sylvie Guillem (Giselle) sur la scène de l'opéra d'Helsinki, dans les décors de Ramon B. Ivars.*

**HELSINKI**
*de notre envoyée spéciale*

Sylvie Guillem est trop orgueilleuse, ou trop modeste, pour faire semblant. Est-elle ou n'est-elle pas chorégraphe ? Elle pose la question frontalement, en signant sa première création pour le Ballet national de Finlande. La voilà qui ne peut plus reculer. Depuis plus d'un an, elle a décidé de se faire violence, en mettant à plat sur le plateau tout ce qu'elle a appris de son corps d'exception, de son intelligence (très grande, très angoissée), ses doutes, ses terreurs. Elle, Sylvie Guillem, s'expose, paradoxalement cachée, protégée, tout là haut, dans cette cité du nord de l'Europe, en ce moment prise dans les glaces, les neiges amoncelées. Avec un thermomètre voisinant – 17 degrés. Evénement comparable à Nijinski lançant toutes ses forces créatrices dans *Le Sacre du printemps*, prouvant, au risque de sa santé mentale, et contre l'avis de tous, qu'un danseur hors du commun peut aussi être un chorégraphe qui invente tout. A l'inverse de Nijinski, Sylvie Guillem part de ce qu'elle connaît le mieux : le répertoire classique du XIXe siècle. Et s'attaque au ballet le plus connu : *Giselle*. Avec ce désir très vif d'en dire la modernité. Car comment pourrait-elle, elle, la plus impressionnante danseuse de son temps, consacrer sa vie à interpréter des histoires démodées ?

*« Dans* Giselle, *il fallait retrouver ce rôle puissant de femme devenue au fil des ans une bécasse. Ce ballet m'agaçait tellement, à cause de son invraisemblance historique, théâtrale ! Je ne savais pas dans quoi je me lançais, mais je savais ce que je ne voulais plus voir. Il fallait bâtir, analyser, et recréer ; voire créer de toutes pièces »*, dit l'étoile au lendemain d'une première représentation crépitante, émouvante, devant le public élégant d'Helsinki.

**SA VOLONTÉ EST UN COUTEAU**

Les spectateurs ont l'habitude, en arrivant aux vestiaires, de troquer les gros godillots contre des escarpins. Le passe-montagne contre un décolleté. Cet Opéra du Grand Nord a de l'allure. Des filles aux cheveux de lin. Et un exceptionnel directeur de la danse : Jorma Uotinen, sorte de Méphisto habillé en Hamlet, aussi inquiet que Sylvie Guillem. Une paire magnifique. *« Au départ, ce* Giselle *a été conçu pour être un film*, reprend la danseuse. *Jorma m'a alors proposé, après avoir lu le script, d'en faire une version scénique pour le Ballet national de Finlande. Il a pris ce risque avec bonheur. »*

Nombril à l'air, petit haut minuscule dégageant épaules et bras musclés, elle vient de prendre la leçon donnée par Jarmo Rastas. Enfile une chemise blanche, des chaussons fourrés rouges. *« Je n'ai pas eu le temps de visionner la vidéo du spectacle d'hier soir*, dit-elle. *Mais les danseurs sont là. Ils attendent des corrections. »*

Il faut le voir pour le croire : Guillem, la timide, née pour diriger. Sans élever la voix. Sachant le pouvoir du verbe, des mots qui magnétisent. Observer le regard d'amour de ceux qui l'écoutent... *« Elle peut tout*, murmure David Garforth, chef de la Philharmonique de Monte-Carlo, partenaire musical de cette *Giselle. Elle donne du sens à tout ce qu'elle touche. De plus, elle est si musicale que tout devient plaisir. Elle est dorénavant taillée pour diriger une grande maison. »* La maturité est là. L'étoile en a fini d'exister à travers ses refus. Elle est entrée dans la phase où l'on construit. Décidée à être positive. A croire en sa force. Des années qu'elle s'entraîne, tel le samouraï, à affronter cette initiation.

Elle reprend le pianiste qui patauge, chante le passage qu'elle veut. Sa volonté est un couteau. *« Tu peux changer les pas. L'important est la manière dont tu te racontes ton histoire, dont tu la communiques au public »*, explique-t-elle à Asla Jääskeläinen et à Joyce Kitseroo. *Mais qui est cette Giselle ?* Vaut-elle encore le coup qu'on lui consacre tout son temps, toutes ses pensées ? Une petite paysanne qui tombe amoureuse d'un beau garçon (Albrecht), qu'elle prend pour un paysan alors qu'il appartient à la noblesse. Jeu de masques. Elle en oublie son soupirant (Hilarion). Amour brisé net entre classes sociales différentes. *Giselle*, devenue folle, meurt d'amour. Et se transforme en willis, c'est-à-dire en créature qui revient sur la terre pour tourmenter les hommes infidèles, jouer avec leurs sentiments. A chacun son tour de souffrir.

**MERVEILLEUSE FOLLE**

Apothéose du romantisme ? Monument de réalisme social ? *« J'ai rendu à l'histoire sa logique. Je voulais un premier acte qui reconstitue vraiment une vie de village, avec des personnages qui soient autre chose que des potiches sur le bas-côté. J'ai responsabilisé les danseurs. A eux de trouver l'histoire de leur personnage. J'ai été jusqu'à écrire des dialogues. Toi, tu es un ivrogne, ta femme t'a plaqué en emportant ton môme. Toi, tu es l'idiot, invente tes tics. Il fallait cependant que tout reste compréhensible. Je voulais des nobles qui mangent bruyamment après une partie de chasse, des mains aux fesses. Sinon, on s'ennuie dans ce premier acte qui n'arrête pas de raconter la même chose. Je voulais des paysans qu'on puisse encore trouver aujourd'hui. Des vendangeurs qui aient l'air de savoir le poids des raisins. Je ne pouvais pas tout apprendre aux danseurs. Je leur ai donné tout ce que je pouvais. Je les ai dirigés comme moi-même je ne l'ai jamais été. Comme je l'ai toujours rêvé. Toujours disponible pour répondre aux questions. Ne jamais dicter son savoir. »*

Dégraissage, lifting. Coupe au sécateur de ce qui vient alourdir, dénaturer la diagonale de cette merveilleuse folle de Giselle. Le deuxième acte, l'acte blanc des willis en longs tutus, a radicalement changé.

La chorégraphe a dessiné pour chacune des femmes une robe de mariée adaptée à sa personnalité. Elle a voulu que ces créatures, habituellement éthérées, phtisiques, soient heureuses de s'amuser, à leur guise, avec les hommes. Qu'elles cessent d'être des victimes. *« J'ai partiellement réussi ce pari. Minna Tervamäki, reine des willis, aussi belle que Sharon Stone, incarne cette sensualité affirmée que je désirais obtenir. »*

Tenter que les danseurs entendent des choses nouvelles. Pas seulement sur *Giselle*, mais sur eux-mêmes, sur la complexité de leur travail. Credo de Guillem : la scène est le lieu idéal de la psychanalyse. S'y livrer tout entier, y révéler sa vérité. Chercher un rôle n'a pas d'autre sens que d'oser la liberté d'être unique.

**MÉCONTENTEMENT MOTEUR**

*« Je suis venu à bout de ce* Giselle, *mais je n'y croyais pas. Au début, j'ai perdu beaucoup de temps. Tout est écrit sur le papier, tout vibre dans la tête. Il faut jeter sans arrêt. J'étais là de neuf heures du matin à onze heures du soir. Je faisais tout au fur et à mesure. Les lois syndicales m'empêchaient d'avoir tout le monde en même temps. Les règles sont strictes. Les pauses inviolables. Par exemple, je n'avais pas le droit de parler aux danseurs dans les couloirs, ou à la cantine, car ces échanges étaient considérés comme des heures supplémentaires ! »*

Tout est organisé dans la vie de Sylvie Guillem. Non pas en fonction de sa vie personnelle, mais en fonction de ce qu'elle veut vivre en scène. Des analyses lui indiquent ses besoins alimentaires, exactement ce qu'il lui faut absorber pour maximiser son énergie. A Helsinki, l'étoile souhaite dîner au restaurant japonais Koto. Doudoune de grimpeuse d'Himalaya, mais plissé Miyake pour la robe qu'elle découvre. Air d'une star en exil. D'une jeune Greta Garbo qui, à l'aube de ses trente-cinq ans, maîtrisant le regard des autres, descendrait soudain dans l'arène de la vie.

Tofu grillé et eau plate. *« Je vis un éternel mécontentement. Le sentiment de culpabilité est une conscience plus forte que la volonté, qui travaille à votre insu. Et derrière la conscience, il y a l'instinct. Autant de moteurs qui, au bout du compte, ont permis l'immense plaisir de cet aboutissement. »* Sylvie Guillem parle des noyés qui peuplent son sommeil. Evoque les paroles de cet ostéopathe aveugle qui la troublent encore : *« Je sens une petite fille qui aimerait faire sentir son besoin d'amour. »*. En la réalisatrice Françoise Ha Van, en Gilles Tapie (il est aussi l'homme qui partage sa vie), elle sait avoir trouvé son équipe. L'amour fou ? *« Pour que les danseuses comprennent la scène de la folie de* Giselle, *je leur ai fait écouter* Orly *de Jacques Brel. Savoir chanter à ce point les sentiments est capital pour la compréhension de l'être humain. »*

***Dominique Frétard***

### Une certaine idée de la femme

**Le livret de *Giselle*, ballet en deux actes, est signé Théophile Gautier, amoureux de la danse et des danseuses. Il s'inspire du spiritisme en vogue à l'époque. L'héroïne, petite paysanne, se réincarne en elfe (Wilis) inaccessible. Jules Coralli et Jules Perrot ont écrit la chorégraphie. Ce ballet fut dansé pour la première fois, à Paris, le 28 juin 1841. Le rôle-titre est créé par Carlotta Grisi (Giselle), Lucien Petipa incarnant celui d'Albrecht. Puis, en 1884, à Saint-Pétersbourg, le maître de ballet français Marius Petipa donne sa propre version.**

**Giselle est l'héroïne par laquelle les étoiles triomphent (Alicia Markova, Margot Fonteyn, Yvette Chauviré, Alicia Alonso, ont toutes marqué le rôle). En 1982, le Suédois Mats Ek présentait une *Giselle* marxiste, victime de la lutte des classes. Sylvie Guillem a préféré pour sa version, qui est aussi sa première chorégraphie, revenir à la logique d'un personnage féminin plus charnel, au réalisme des situations.**

# Jorma Uotinen, équilibriste et directeur de ballet

**PORTRAIT**

Il préfère la scène à son poste, chante, joue dans des téléfilms. Et reste un écorché

*JORMA UOTINEN*, actuel directeur du Ballet national de Finlande (fondé en 1921), est un dandy aux cheveux blonds-blancs. *« C'est un chat sauvage enfermé dans un bureau »*, dit de lui Sylvie Guillem. L'homme a l'air hanté. C'est aussi un pragmatique. Après avoir été un danseur inoubliable chez Carolyn Carlson, il est retourné en Finlande il y a dix ans. Prenant la direction du Théâtre municipal d'Helsinki, puis celle du Ballet national au sein du nouvel opéra, ouvert en 1993 (ce bâtiment est l'oeuvre du cabinet d'architecture Hyvamaki-Karhunen-Parkkinen).

Jorma Uotinen sera l'homme qui a su convaincre Sylvie Guillem d'oser la chorégraphie. *« La logique qu'elle a trouvée à l'histoire rend son* Giselle *très moderne. Très cinématographique aussi, avec tous ces mouvements circulaires qui animent l'acte 1. J'ai déjà demandé à Sylvie Guillem un autre ballet. »* Dans son bureau dont la simplicité surprend, Jorma Uotinen, qui est aussi un chorégraphe contemporain, laisse entendre qu'il n'est pas homme de pouvoir traditionnel : *« Le jour où je n'ai plus de satisfaction morale, intellectuelle, ou artistique, j'arrête tout. J'y ai songé il y a deux ans. J'avais chorégraphié un ballet que je n'aimais pas. Tout roulait, mais je me sentais vide. Avec l'aide de textes de Fernando Pessoa, je suis reparti à la recherche de mon mouvement. Un solo a vu le jour,* The Man who never was... *J'en ai fait un film qui a gagné le Prix Italia en octobre 1998. Je viens d'achever* Kolmas Yö, *une pièce pour seize danseurs. J'ai enfin retrouvé la substance de mon travail, la profondeur. »*

**« FAIRE AVANCER LA DANSE »**

Uotinen reste un écorché. Il chante. Il joue dans des téléfilms. *« Si je dois faire un choix, j'opte pour la scène. Mon contrat de directeur court jusqu'en l'an 2001. »* Chacun reconnaît qu'il sait l'art délicat de composer un répertoire. *« Il a tous les classiques, dans de très bonnes versions,* dit Sylvie Guillem, difficile en la matière. *Il lui manque seulement un Cendrillon. Il travaille avec Forsythe, Kylian, Ohad Naharín, tous les grands contemporains. »*

Le matin même, nous avions assisté à une répétition très sportive de *Noces* du Français Angelin Preljocaj. *« Je vois beaucoup de jeunes talents à Helsinki*, explique Jorma Uotinen. *Je viens de passer commande à une chorégraphe indépendante Sanna Kekalainen. Quant à Tero Saarinen et Kenneth Kvarnsrtröm, ils ont déjà tous deux chorégraphié pour la compagnie. Mon rôle consiste à faire avancer la danse en Finlande. L'opéra est devenu un pôle culturel fort. Nous n'avons plus à partir en tournée. Le public vient à nous en bus. Il voit ainsi nos programmes dans de très bonnes conditions de salle et de plateau. »*

Le Ballet national de Finlande compte quatre-vingt-cinq danseurs. Son budget s'élève à 30 millions de marks finlandais (5 millions d'euros). Jorma Uotinen a enfilé une houppelande à la coupe impeccable. Et a disparu. Telle une divinité sylvestre qu'un traîneau, attelé à des loups argentés,... attend quelques étages plus bas.

***D. F.***

# Le commentaire joyeux d'un classique rajeuni

**GISELLE, de Sylvie Guillem (d'après les versions de Coralli/Perrot, et de Petipa), assistée d'Olivier Chanut. Adolphe Adam (musique). *David Garforth* (chef d'orchestre). Ramon B. Ivars (scénographie, costumes). *Sylvie* Guillem (costumes des Wilis). Kimmo Ruskela (lumières). OPÉRA D'HELSINKI, les 2 et 4 février. Le spectacle sera repris en l'an 2000 au Sadler's Wells à Londres et en 2001, au Châtelet, à Paris.**

**HELSINKI**
*de notre envoyée spéciale*

A l'angle de Mannerheimintie et de Helsinginkatu, l'Opéra d'Helsinki, tout blanc, lumineux, se fond dans le paysage de neige et de glace qui enserre la ville. Un cadre parfait pour raconter l'histoire de cette Giselle que le désespoir et la mort transforment en créature de la nuit, appelée *Wili. Les lumières* s'éteignent. Musique. Lever de rideau. Nulle trace de paysans de carte postale, mais un décor de façades grises, bistres, qui se déplace, se déroule, s'enroule. L'oeil du spectateur devient travelling. Il va, il vient, découvrant les protagonistes. Des gens s'apprêtent à partir chasser. Là, un dépenaillé boit au goulot ; ici, un idiot s'agite (superbe Javier Torrès). Vie de village. Lavandières et vendangeurs. D'entrée de jeu, on sent la patte Guillem : le désir de faire vrai, mais pas forcément réaliste.

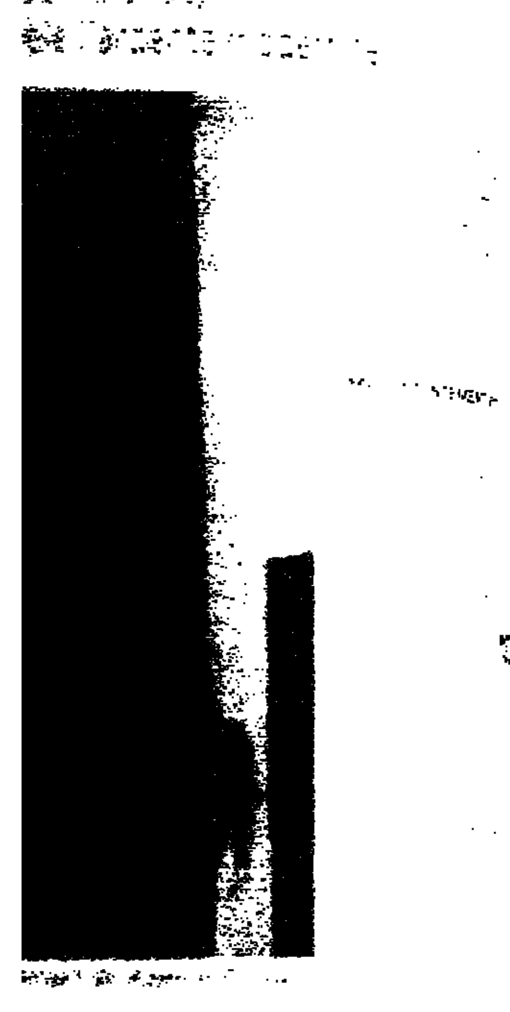
La danseuse connaît le classique à travers chaque fibre de ses muscles. Elle a enfin l'occasion de le débarrasser de son côté « cucul ». Les pas de deux, les adages, les variations ne sont plus isolés comme autant d'exercices de virtuosité, mais pris dans un continuum où l'action centrale – l'amour naissant entre Giselle (Sylvie Guillem) et Albrecht (Kare Länsivuori, un physique de conte de fées) – n'étouffe pas les actions secondaires. D'ordinaire, quelqu'un qui voit *Giselle* pour la première fois trouve grotesque cette pantomime exagérée. Sylvie Guillem a cherché le geste juste, l'ellipse qui favorise la compréhension.

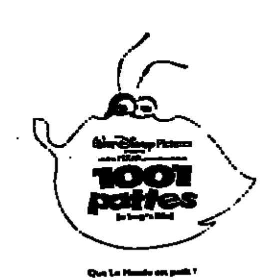
*Impression de vitesse, de raccourci.* Il n'en est rien. Il s'agit seulement de raconter autrement une même histoire. Quand Giselle découvre qu'Albrecht est de famille noble, que son amour est sans issue, elle devient littéralement folie de douleur. Cette *« grande scène de la folie »*, Guillem, avec culot, avec sang-froid, l'escamote. Giselle se casse. Brutale déchirure qui tétanise. Elle refuse de danser autant de douleur. Sylvie Guillem pleure. La chair de poule. Mon voisin soupire, à bout d'émotion : *« How touching ! »* Fin du premier acte. Deuxième acte : forêt de tubes d'acier figurant des bouleaux. Nuit de lune. La reine des Wilis apparaît. Grande Minna Tervamäki. Tout est parfait chez cette ballerine.

Comment danser le rôle principal, tout en dirigeant l'ensemble des interprètes ? Comment veiller aux costumes, aux lumières ? Il y a des instants fugitifs où l'étoile n'est pas entièrement dégagée de sa création toute neuve. Dans l'argument originel du ballet, Giselle est décrite comme *« une jeune fille qui ne peut s'empêcher de danser »*. Une occasion pour Sylvie Guillem, qui observe les uns, les autres, d'accompagner, en l'esquissant, la danse de tous ses partenaires. Une sorte de commentaire joyeux, innocent, très jeune. Ainsi la chorégraphe retourne-t-elle en sa faveur le risque de dédoublement qui parfois la guette. Fort.

***D. F.***

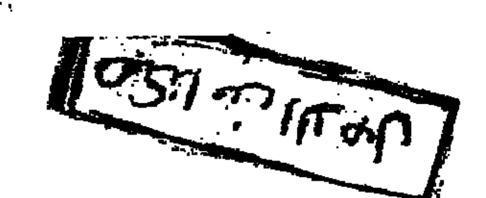





1001
pattes




Gaumont
Buena Vista
International



# Paris-Mexico-Paris avec Catherine Marnas au Conservatoire d'art dramatique

## La metteur en scène présente « Alors, Entonces », spectacle créé au cours d'un atelier dans la capitale mexicaine

**Un petit bout de Mexique s'est installé dans le cadre néoclassique du Théâtre du Conservatoire, à Paris. La metteur en scène Catherine Marnas y présente, jusqu'au 11 février, *Alors, entonces*, spectacle qu'elle a créé à l'été 1998 à Mexico au cours d'un atelier franco-mexicain. L'expérience associe des textes contemporains (Gabily, Koltès, Lagarce, Mazev, Py), auxquels ont été ajoutés des œuvres mexicaines (Kahlo, Revueltas).**

SOIR DE FÊTE. Filles en robe noire, épaules nues. Garçons en costume gris, cravate. Ecrasés par la touffeur de une, deux, trois, dix versions de *Besame mucho* qui s'abattent sur eux. Dans le cadre néoclassique du Théâtre du Conservatoire, devant un chaos de peintures pompéiennes et de tentures accordées, un petit autel brûle à jardin, où pointe le Mexique. Chaque acteur s'avance dans l'ovale brutal d'un projecteur pour dire un moment d'enfance. Le français et l'espagnol se frôlent, se croisent, s'emmêlent.

Traduction, entraide, déguisement dans la langue de l'autre, rires juvéniles. Reflux soudains, dans l'exercice de corps qui reviennent chercher leurs marques. A chaque nouvelle avancée vers le micro, chacun dépose un peu de l'histoire de sa rencontre avec l'autre sur la sciure qui recouvre la scène. Elle est le sable de Vitez, cité ultérieurement : *« L'acteur est un poète qui écrit sur le sable. »*

Ainsi s'engage *Alors, entonces*, spectacle créé par la metteur en scène Catherine Marnas l'été 1998 à Mexico au cours d'un atelier franco-mexicain dirigé par elle et réunissant des élèves issus de l'enseignement supérieur du théâtre en France et au Mexique. Expérience menée autour d'une poignée de textes contemporains (Gabily, Koltès, Lagarce, Mazev, Py), auxquels ont été ajoutés des œuvres mexicaines (Kahlo, Revueltas). Le double *« alors »*, de *Alors, entonces*, dit le lien qui les unit, le passage de témoin entre les textes et les individus, les histoires, les écoles. Une démarche inséparable de l'itinéraire personnel de Catherine Marnas, de sa liaison passionnée avec le Mexique.

La rencontre remonte à 1990, dans les pas de Georges Lavaudant, qu'elle assiste à l'époque de *Vera Cruz*. La jeune femme vient de vivre la disparition soudaine et successive de ses proches, l'épuisement de leur accompagnement. *« Soudain, j'ai reçu le choc d'une civilisation qui n'a jamais poussé aussi loin le tabou de la mort. Venu de la tradition indienne, le rappel à chaque vivant qu'il est mortel, que chaque seconde peut être la dernière. »* Le Mexique lui offre son sol pour donner le coup de talon qui la fait remonter à la vie, lavée de l'esprit de sérieux, de l'idée de carrière, de pouvoir.

### LE RÔLE DE KOLTÈS

Trois ans plus tard, elle vient enseigner au Foro de la Ribera, une école de théâtre. Son maniement de la langue est encore insuffisant pour diriger les cours. Il ne ralentit en rien sa volonté d'éclaircir *« ce mystère croissant que représente le jeu de l'acteur »*. Elle sait déjà ce que le Mexique doit lui apporter : *éviter que le théâtre ne se referme* sur lui-même, autour d'elle, l'aider à repérer et combattre les effets de mode, de plus en plus rapides à s'imposer et à s'effacer.

Entre elle et le Mexique, un autre intermédiaire s'est imposé : Koltès. En 1995, Catherine Marnas met en scène *Roberto Zucco* à Guanajuato, avec des comédiens, scénographes, techniciens mexicains. La pièce va tourner durant une saison. La metteur en scène mesure mieux ce qui sépare les deux côtés de l'Atlantique, dans le comportement du public notamment. Elle repère ce que cet *« ange doux »* de Zucco, son *« déraillement »* dans la violence gratuite, a d'incompréhensible sur un territoire où les violences n'ont jamais cessé. Elle n'en démord pas : *« La force de révolte de Koltès est adéquate, accordée au pays »*. Après son atelier « Matériau Koltès » au Conservatoire en 1998, c'est encore l'auteur de *Dans la solitude des champs de coton* qui jouera les passeurs des deux mondes, avec un dernier texte partiellement inédit, laissé inachevé, qu'elle intègre à *Alors, Entonces*.

Cette fois, *« adéquat »* est bien le mot. Le ton est radicalement nouveau, plus joyeux et plus inquiétant. Il devient l'une des métaphores possibles de la rencontre. Il oppose une Coco chanelissime, haute en chapeau (Fred Cacheux) et sa soubrette indienne, Consuelo, rebelle forte en plumes (Giovanni Ortega). Entre le texte et la réalité s'ouvrent des extrêmes de l'aventure franco-mexicaine menée par Catherine Marnas. Au centre, loin des tempêtes, resteront des ouvertures sur la vie et les personnes qui débordent toute acquisition technique. Les élèves auront pu *« apprendre à désapprendre »*, comme dit Fred Cacheux, et trouver, avec Jorge Sepulveda *« la base commune d'un langage universel »*.

Le Mexique n'en finit pas d'opérer son travail souterrain chez les Français. Certains y sont déjà repartis, comme Nicolas Martel et Chloé Réjon. La jeune femme a voulu retraverser *« dans les deux sens le miroir entre les deux mondes »*, et est revenue *« avec un sentiment autre du cœur du temps »*. Tout le poids de sa voix porte sur le mot *cœur*.

*Jean-Louis Perrier*

★ *Alors, Entonces*. Mise en scène : Catherine Marnas. Avec les élèves de la classe internationale itinérante franco-mexicaine. Théâtre du Conservatoire, 2 *bis*, rue du Conservatoire, Paris 9ᵉ. Mᵒ Bonne-Nouvelle. A 21 heures. Entrée sur réservation. Tél. : 01-53-24-90-16. Jusqu'au 11 février.

### *Une classe de théâtre itinérante*

**L'atelier qui a donné naissance à *Alors, Entonces* est la première manifestation de la Classe internationale itinérante issue du Laboratoire itinérant du théâtre (formation, échanges et création) initié par l'Action française d'action artistique (AFAA) en coopération avec le Conservatoire national supérieur d'art dramatique à Paris. L'objectif est d'apporter aux jeunes Français une première expérience internationale avant l'entrée au Jeune Théâtre national et dans la vie active.**

**L'atelier a réuni à l'été 1998 à Mexico, durant six semaines, six acteurs français issus du Conservatoire où ils avaient participé à l'atelier « Matériau Koltès » de Catherine Marnas en 1998, et huit acteurs mexicains sortis de la Escuela de Arte Teatral (CNA) et du Centro Nacional de las Artes. Pour donner plus de relief aux rencontres, Catherine Marnas a voulu des participants d'origines différentes, de formations différentes, ne parlant pas leurs idiomes respectifs.**

# Gallimard rachète ses parts à Havas

LES ÉDITIONS Gallimard ont racheté au groupe Havas la participation qu'il détenait, *depuis* 1990, dans leur capital (12,5 %). Menée à l'initiative d'Antoine Gallimard, PDG de la maison, cette opération s'est faite, selon ce dernier, *« de manière non conflictuelle »*, Havas souhaitant *« se désengager de ses participations minoritaires »*, tandis que Gallimard, soucieux de *« renforcer la structure de son capital »*, veut *« afficher de nouveau son indépendance »*. Ce rachat vise aussi à se séparer d'un actionnaire qui, depuis la création d'Havas Publications Editions, était entré dans la *« zone concurrentielle »* de Gallimard.

La part d'Havas disparaissant, l'opération s'accompagne d'une réduction du capital de Gallimard, lequel passe, selon son PDG, de quelque 10 à 9 millions de francs environ (1,37 million d'euros). La part de la société holding familiale Madrigall, dans laquelle Antoine Gallimard est majoritaire, passe de 51 % à 59 %, tandis que les actionnaires extérieurs – BNP, Natexis, Caisse des dépôts, Financière de Rothschild, Comptoir des entrepreneurs... – se partagent les 41 % restants. Gallimard, qui a réalisé lors de l'exercice 1977-1998 un résultat net de 55 millions de francs (8,38 millions d'euros) pour un chiffre d'affaires de 1,2 milliard de francs (182,92 millions d'euros), s'est refusé à communiquer le montant de cette transaction.

### DÉPÊCHES

■ **CINÉMA : le réalisateur américain Steven Spielberg et l'acteur Tom** *Hanks* ont commencé cette semaine dans l'archipel des Fidji le tournage d'un nouveau film, *Cast Away* (Jeté à la mer), rapporte le magazine *Pacific Islands*. Le tournage devrait durer un mois dans les îles Mamanuca, à l'ouest de l'archipel.

■ **Le conseil régional d'Alsace organise un soutien financier pour la rénovation des petites salles de cinéma** dont il souhaite éviter la disparition. Dans les quartiers défavorisés des grandes villes, dans les petites agglomérations et en milieu rural, le montant global des aides a été fixé à 1,5 MF (228 000 €) à condition que les communes apportent une subvention équivalente. Les grandes structures de production et distribution en sont exclues.

■ **ARTS : le Musée Getty (Etats-Unis) va remettre aux autorités italiennes trois antiquités**, après être parvenu à la conclusion que ces objets d'art avaient été volés. Il s'agit d'une coupe en terre cuite datant de 480 avant J.-C., d'un torse de Mithra du IIᵉ siècle après J.-C. et d'une copie romaine de la même époque de la tête du *Diadumène* de Polyclète.

■ **La France est l'invitée d'honneur de l'ARCO à Madrid.** Trente pays, mille artistes, 215 galeries d'art, dont 35 représenteront la France, seront réunis du 11 au 14 février, à Madrid, pour l'ARCO, foire internationale d'art contemporain.

■ ***ALLEMAGNE* : Michael Naumann est devenu officiellement ministre délégué à la culture**, après une modification de la législation qui réservait cette fonction à des députés du Bundestag. La décision de Gerhard Schröder de se doter d'un ministre de la culture était très contestée dans un pays où le centralisme du régime nazi a laissé de mauvais souvenirs et où les questions culturelles relèvent des Länder depuis la fondation de la RFA en 1949. Docteur en philosophie et ancien journaliste, Michael Naumann présidait avant sa nomination une maison d'édition américaine et n'avait jamais exercé de fonctions politiques.

■ **Le gouvernement allemand a annoncé, le jeudi 4 février, son intention de ne pas amputer les subventions versées au Festival de Bayreuth.** Le projet de réduire de moitié l'aide de l'Etat à cette prestigieuse manifestation mais aussi au Musée allemand de Munich ainsi qu'à l'Orchestre symphonique de Bamberg avait provoqué une vive émotion.







# La rêve-partie de la musique française à la faveur de la cinquième Folle Journée nantaise

## Après Mozart, Beethoven, Schubert et Brahms, Nantes fêtait les compositeurs de notre pays

**Vingt-quatre mille personnes ont passé les journées du samedi 6 février et du dimanche 7, à voler de salles de concert en auditoriums pour découvrir et redécouvrir grandes et petites figures du patrimoine musical français des XIXe et XXe siècles. Avec soixante mille billets vendus, cette cinquième édition bat tous les records d'affluence et fidélise son public : dès l'ouverture de la location, vingt-cinq mille billets se sont arrachés en une journée**

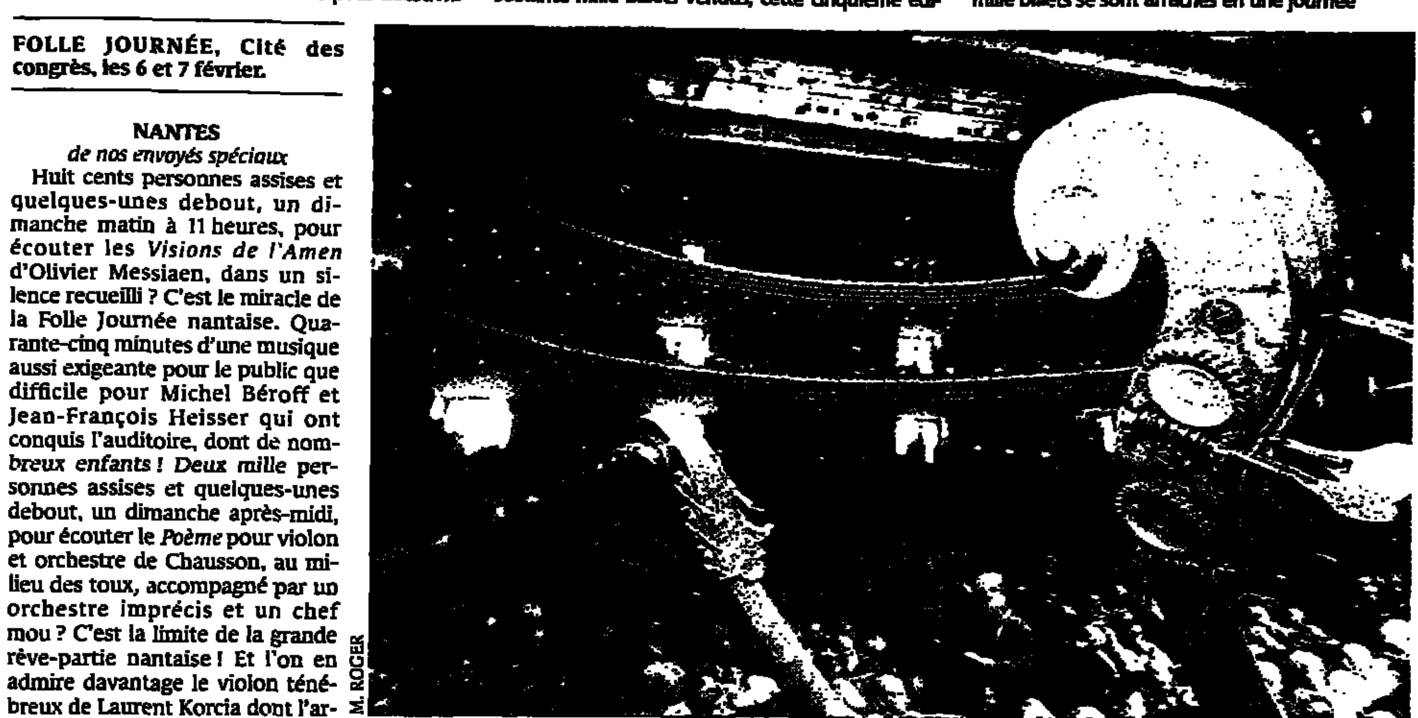
**FOLLE JOURNÉE, Cité des congrès, les 6 et 7 février.**

**NANTES**
*de nos envoyés spéciaux*

Huit cents personnes assises et quelques-unes debout, un dimanche matin à 11 heures, pour écouter les *Visions de l'Amen* d'Olivier Messiaen, dans un silence recueilli ? C'est le miracle de la Folle Journée nantaise. Quarante-cinq minutes d'une musique aussi exigeante pour le public que difficile pour Michel Béroff et Jean-François Heisser qui ont conquis l'auditoire, dont de nombreux enfants ! Deux mille personnes assises et quelques-unes debout, un dimanche après-midi, pour écouter le *Poème* pour violon et orchestre de Chausson, au milieu des toux, accompagné par un orchestre imprécis et un chef mou ? C'est la limite de la grande rêve-partie nantaise ! Et l'on en admire davantage le violon ténébreux de Laurent Korcia dont l'archet, aussi intense que celui de Ginette Neveu, ne dévia pas malgré ces expectorations intempestives.

Cela se passe à Nantes, comme ailleurs. Mais ici, allez savoir pourquoi ?, on s'en fiche. On est tellement content d'avoir entendu deux fois l'œuvre dépressive de Chausson – superbes Régis Pasquier et Michel Plasson – que l'on n'arrive pas à se sortir de la tête ce thème, l'un des plus beaux de l'histoire de la musique. Il se mélange alors avec ceux tout aussi prégnants du *Concert pour piano, violon et quatuor* du même compositeur joué par Renaud Capuçon et le Quatuor Castagneri, avec l'*Ouverture du Carnaval romain* de Berlioz par Plasson et un Orchestre du Capitole élégants et flamboyants, avec les *Miroirs* de Ravel par Alain Planès en apesanteur, avec le deuxième livre des *Préludes* de Debussy, sanguins, drus, intenses de Michel Béroff...

Cette cinquième édition de la Folle Journée s'intitule *Hector, Gabriel, Maurice et les autres*, mais on aurait aussi pu oser « *tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la musique française sans jamais oser le demander* ». Nulle prétention cependant à l'exhaustivité, nulle simplification en forme de *digest*, mais le souci de réunir en deux jours valeurs sûres et compositeurs méconnus. Pour le mélomane averti et l'auditeur endimanché, le lycéen et l'étudiant, des parcours croisés que chacun peut vivre et recréer à sa guise.


M. ROGER

### UNE FORCE ÉTONNANTE

Salle Mallarmé, Laurent Korcia et Jean-François Heisser abordent la *Deuxième Sonate pour violon et piano* de Fauré. La concentration du public c omme celle des musiciens donne à la musique une force étonnante, celle de la bonté. C'est perceptible dans l'air comme un parfum, ce désir de partage, ce sentiment de proximité qui dessinent des sourires bienveillants sur les visages. Feu et sang, salle Baudelaire avec la *Suite de Carmen* et l'Orchestre national de Bordeaux-Aquitaine sous la direction du bouillant Yutaka Sado. Le chef japonais est magnifique à regarder diriger, tout de force et grâce mêlées. Après l'exotisme littéral, *Tzigane* de Ravel, un concentré de violon que Gérard Poulet défend avec une magistrale intégrité. Quant au fameux *Boléro*, peut-on rêver meilleur ferment de cohésion sociale ? Ce thème unique, sans cesse démultiplié, est bien à l'image de la foule : une somme d'individus.

Mais, porté par la houle des 24 000 personnes qui se sont arrachées 65 000 billets dont 25 000 achetés dès l'ouverture de la location – six heures de queue un lundi matin –, on passe d'une salle de concert à une autre pour s'immerger dans un bain de musique qui nous ramène à cet état d'innocence que l'on désespérait retrouver un jour : ne plus écouter les interprètes mais la musique qu'ils jouent comme si on la découvrait pour la première fois. Et ce que cette armée d'interprètes – près de neuf cents – nous fait entendre, malgré les inévitables imperfections dues au fait qu'ils donnent en deux jours autant de concert qu'en deux ou trois semaines habituellement, nous semble être une vérité irréductible à toute contingence matérielle.

Paniqués le vendredi soir, inquiets le samedi matin, fourbus le dimanche après-midi, les solistes n'en gardent pas moins leur bonne humeur et l'« effet Folle Journée » se fait bientôt sentir : attablé au restaurant, Michel Béroff écoute François-René Duchâble jouer le *Quatrième Concerto* de Saint-Saëns, avec Michel Plasson, le casque de son baladeur sur les oreilles. Il le passe aux autres pianistes présents habitués mais quand même stupéfaits par *les doigts fantastiques de leur collègue* « Fafou ». On l'apprendra après, car pour rien au monde, on n'aurait manqué une telle rencontre. Duchâble ? Roi de la contrepèterie et de l'anagramme – en un week-end, il a bien dû en inventer trente –, Lucky Luke du piano – au départ arrêté, il laisse tous ses collègues dans les starting-blocks –, pourrait jouer les stars ; mais non !, comme Gérard Caussé, comme Plasson, Brigitte Engerer, Michel Béroff, Véronique Gens et tous les autres, à l'exception notable d'un pianiste à allure déplacée d'altesse sérénissime, ils jouent le jeu de la rencontre avec le public pour le prix d'une ou deux places de cinéma. L'autre miracle de ces Folles Journées, c'est aussi celui-ci.

*Marie-Aude Roux et Alain Lompech*

# Rossignol d'exception, Natalie Dessay ensorcelle Stravinsky

**RIMSKI-KORSAKOV, *Le Coq d'or* (extrait) ; STRAVINSKY, *Renard*, *Le Rossignol*. Natalie Dessay, Marie McLaughlin (sopranos), Hélène Perraguin (alto), Ian Caley, Vsevolod Grivnov (ténors), Albert Schagidullin (baryton), Laurent Naouri, Maxime Mikhaïlov (basses), Orchestre et Chœurs de l'Opéra national de Paris, James Conlon (direction). Palais Garnier, le 4 février à 20 h.**

Placée sous le signe de la légende et du conte populaire russes, cette soirée à Garnier nous a transportés dans ce monde fabuleux où les hommes et les animaux parlent le même langage. Là, un vieux roi ridicule que tue un coq mal embouché ; là, un empereur que le chant salvateur du rossignol ramènera des rives de la mort. Là encore, un glouton de renard convoitant un coq vaniteux, pléonastique, avant que d'être lui-même la proie de la chèvre et du chat.

« *Histoire burlesque chantée et jouée par quatre voix d'hommes et un orchestre de chambre* », *Renard* appartient à la période suisse de Stravinsky, dans la veine des *Noces* et de l'*Histoire du soldat*. De cette musique colorée et volontiers burlesque, voire sarcastique, l'Orchestre de l'Opéra nous donne une version plus cauteleuse que caustique, la direction de James Conlon tendant à en araser les pointes acérées et autres acidités. Mais chacun des instrumentistes prouve qu'il peut avoir à l'occasion l'étoffe d'un soliste. Quant au quatuor vocal, c'est un régal : un Ian Caley criant de suffisante véhémence (le Coq), un Vsevolod Grivnov confondant de suave rouerie (Renard), la Chèvre et le Chat (respectivement Laurent Naouri et Maxime Mikhaïlov) se révélant de bien redoutables zélateurs.

### PÊCHEUR OU EMPEREUR

Il était pertinent que la seconde partie s'ouvrît sur le *Finale* de la *Suite symphonique* tirée du *Coq d'or*, le dernier opéra de Rimski-Korsakov ayant en effet précédé de peu le premier ouvrage lyrique de son élève Stravinsky, encore imprégné de l'art du magister – du moins en ce qui concerne le premier acte. Car l'œuvre, malgré un effectif orchestral impressionnant, est en fait conçue comme un opéra de chambre. Dès la scène d'introduction (étonnant rappel des *Nocturnes* de Debussy : lignes sinueuses de *Nuages* et appels de *Sirènes*), un état de grâce miraculeux.

Pour Natalie Dessay, la salle se ferait volontiers pêcheur ou empereur. C'est un chant irrésistible, merveilleux de délicatesse, rond et clair, d'une élasticité incomparable. Comme l'oiseau que son chant seul distingue tant est discrète sa robe, la voix de Natalie Dessay a le fondant des nuits de printemps, la magie des amours à venir. Elle sait donner à chaque inflexion sa juste mesure, moduler le son et le souffle jusqu'à l'extase, passer sur le chemin semé d'embûches des intonations, se jouant des intervalles et des ambitus. Chaque note est un enchantement.

Autour de ce Rossignol d'exception, la distribution ne manque pas de lustre : pour Vsevolod Grivnov devenu Pêcheur, l'onctuosité s'est faite ferveur, quant au Chat et à la Chèvre (Laurent Naouri et Maxime Mikhaïlov) désormais Bonze et Chambellan, ils ont tous deux la prestance de leurs rôles. De même pour Albert Schagidullin (l'Empereur), Marie McLaughlin (la Cuisinière) et Hélène Perraguin (la Mort), en tous points remarquables. Chœur et orchestre en grande tenue nous laisseront longtemps au cœur la marque ensorcelante de ce *Rossignol* de haut vol.

*M.-A. R.*





# SORTIR

## PARIS

**Juliette**
Juliette est une chanteuse qui en impose. Face au public, elle explose de présence, toujours en formes et voix généreuses. Un public qu'elle aime volontiers provoquer, arrogante et le verbe abrupt. Les convertis à sa cause sont de plus en plus nombreux. D'où cet Olympia, amplement justifié, pour lequel la dame emploie les grands moyens, un quintette de musiciens. On ira réentendre ses morceaux de bravoure (notamment les textes que lui a écrits Pierre Philippe) et surtout découvrir sur scène ceux de son nouvel album, *Assassins sans couteaux* (Scalen).
*Olympia, 28, boulevard des Capucines, 8e. Mo Opéra. Les 9, 10, 11, 12 et 13, à 20 h 30 ; le 14, à 17 heures. Tél. : 01-47-42-25-49. De 160 F à 240 F.*

**Jean-Michel Pilc Trio**
Le pianiste Jean-Michel Pilc revient, pour un passage éclair, des Etats-Unis, où il s'est installé en 1995. Il joue à New York, rencontre le dessus du panier des solistes américains, multiplie les occasions de croisements des styles et des genres. Pour ses deux concerts parisiens, Pilc, soliste au *phrasé rythmique, compositeur de* formes inattendues, sera avec les frères François (contrebasse) et Louis (batterie) Moutin, que les pianistes s'arrachent.
*Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, 1er. Mo Châtelet. Les 8 et 9, à 22 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.*

**Félix Ruckert**
De son passage chez Pina Bausch, il a acquis la certitude qu'un spectacle est avant tout une forme, une mise en danger. Si le danseur se mouille, le public doit aussi payer de sa personne, *expérimenter une relation* différente à la danse. Par exemple, un danseur se produit en solo pour un spectateur seul, isolé. Dans ce nouveau spectacle, *Ring*, vingt et un interprètes font face à vingt et un spectateurs placés en cercle. Tout peut arriver.
*Théâtre contemporain de la danse, 9, rue Geoffroy-l'Asnier, 4e. Mo Saint-Paul. Du 8 au 12 février, à 19 heures. Tél. : 01-42-74-44-22.*

**Le Sabotage amoureux**
Valérie Mairesse interprète l'héroïne du roman de la Belge Amélie Nothomb, *Le Sabotage amoureux*, adapté et mis en scène par Annabelle Milot. Fille de diplomate, la romancière fait revivre, à travers un journal intime, son enfance en Chine et sa première grande histoire d'amour absolu pour une petite Italienne. Publié en 1993, ce livre est paru une année après *Hygiène de l'assassin*, également adapté au théâtre par Gérard Desarthe en 1993.
*Théâtre du Ranelagh, 5, rue des Vignes, 16e. Mo Muette. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 01-42-88-64-44. De 90 F à 180 F. Jusqu'au 30 mai.*

# GUIDE

## FILMS NOUVEAUX

**Affliction**
de Paul Schrader (Etats-Unis, 1 h 54).
**Astérix et Obélix contre César**
de Claude Zidi (France, 1 h 45).
**Bubbles Galore (**)**
de Cynthia Roberts (Canada, 1 h 30).
**Buffalo'66**
de Vincent Gallo (Etats-Unis, 2 h).
***Children of the Revolution***
de Peter Duncan (Australie, 1 h 38).
**Des chambres et des couloirs**
de Rose Troche
(Grande-Bretagne, 1 h 36).
**Le Fantôme de l'Opéra (*)**
de Dario Argento (Italie, 1 h 43).
**Le Jour du peintre (**)**
de Werner Nekes (Allemagne, 1 h 24).
**Le Nuage**
de Fernando Solanas
(Argentine, 1 h 50).
**O Amor Natural (**)**
de Heddy Honigmann
(Pays-Bas-Brésil, 1 h 16).
**L'Ombre d'Andersen**
dessin animé de Jannik Hastrup et Bent Haller
(Danemark, 1 h 18).
**La Petite Marchande de roses**
de Victor Gavirla
(Colombie, 1 h 45).
**Plus qu'hier, moins que demain**
de Laurent Achard
(France, 1 h 26).
**Preaching to the Perverted (**)**
de Stuart Urban
(Grande-Bretagne, 1 h 39).
**Redeyef 54**
d'Ali Abidy (Tunisie, 1 h 31).
**Vénus Beauté (Institut)**
de Tonie Marshall (France, 1 h 45).
(*) Film interdit aux moins de 12 ans.
(**) Film interdit aux moins de 16 ans.

## TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

## ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de *commission par place*). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

**Madame Jonas, prophète**
d'Elie-Georges Berreby, mise en scène de Stéphane Bouvet.
*Guichet-Montparnasse, 15, rue du Maine, 14e. Mo Montparnasse-Bienvenüe. Le 8, à 20 h 30. Tél. : 01-43-27-88-61. De 50 F à 100 F. Jusqu'au 27 février.*

**Di tanti palpiti**
Coup de cœur à Claire Geoffroy-Dechaume. Airs et romances pour voix et guitare de Cimarosa, Martin y Soler, Rossini et Guiliani.
*Péniche Opéra, 200, quai de Jemmapes, 10e. Mo Jaurès. Le 8, 9 et 10, à 20 h 30. Tél. : 01-42-45-18-20. 100 F.*

**Bernard Levasseur (baryton)**
**Louise-Andrée Baril (piano)**
Francis Poulenc : des animaux et des peintres.
*Bibliothèque nationale de France (site Tolbiac), quai François-Mauriac, 13e. Mo Quai-de-la-Gare. Le 9, à 19 heures. Tél. : 01-53-79-59-59. 100 F.*

**Trio Gabriel-Fauré**
*Intégrale des trios pour piano, violon et violoncelle de Mendelssohn.*
*Eglise des Billettes, 24, rue des Archives, 4e. Mo Hôtel-de-Ville. Le 9, à 19 heures. Tél. : 08-36-68-75-06. 120 F.*

**Danse Nomade**
*Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, 11e. Mo Bastille. Les 8 et 9, à 20 h 30. Tél. : 01-47-00-57-59. De 90 F à 120 F.*

**K's Choice**
*Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, 18e. Mo Anvers. Le 8, à 19 h 30. Tél. : 01-44-92-45-45. 110 F.*

**Morgan Heritage, The Slackers, The Gadjits**
*New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, 10e. Mo Château-d'Eau. Le 8, à 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.*

**Têtes raides**
*Lavoir moderne parisien, 35, rue Léon, 18e. Mo Château-Rouge. Le 8, à 20 heures. Tél. : 08-03-80-88-03. 100 F. Jusqu'au 20 février.*

**Les Négropolitains**
Chansons de Boby Lapointe.
*Théâtre d'Edgar, 58, boulevard Edgar-Quinet, 14e. Mo Edgar-Quinet. Le 8, à 20 h 15. Tél. : 01-42-79-97-97. De 70 F à 90 F. Jusqu'au 28 février.*

**Indigo**
*Théâtre de Dix-Heures, 36, boulevard de Clichy, 18e. Mo Pigalle. Le 8, à 20 h 30. Tél. : 01-46-06-10-17. 120 F.*

## RÉSERVATIONS

**Ce soir on improvise**
de Luigi Pirandello, mise en scène de Luca Ronconi.
*Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, 6e. Du 4 au 17 mars. Tél. : 01-44-41-36-36. De 30 F à 170 F.*

**Le Juif de Malte**
de Christopher Marlowe, mise en scène de Bernard Sobel.
*Théâtre, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. Du 12 mars au 18 avril. Tél. : 01-41-32-26-26. De 80 F à 140 F.*

**King**
*de Michel Vinaver, mise en scène* d'Alain Françon.
*Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, 20e. Du 11 mars au 25 avril. Tél. : 01-44-62-52-52. De 55 F à 160 F.*

**Le Misanthrope**
de Molière, mise en scène de Jacques Lassalle.
*Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Du 5 mars au 3 avril. Tél. : 01-41-60-72-72. De 60 F à 140 F.*

**Natacha Atlas**
*Olympia, 28, boulevard des Capucines, 9e. Le 17 mars, à 20 heures. Tél. : 01-47-42-25-49. 159 F.*

## DERNIERS JOURS

**10 février :**
**Les Merdicoles**
de Michel Albertini, mise en scène de Michel Albertini et Françoise Petit.
*Comédie-Française Studio-Théâtre, 99, rue de Rivoli, 1er. Tél. : 01-44-58-98-58. De 45 F à 80 F.*

**13 février :**
**Sallinger**
de Bernard-Marie Koltès, mise en scène de Michel Didym.
*Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, 18e. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F et 140 F.*

**14 février :**
**Sainte Jeanne des abattoirs**
de Bertolt Brecht, mise en scène d'Alain Milianti.
*Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, 6e. Tél. : 01-44-41-36-36. De 30 F à 170 F.*

**Vie de Myriam C.**
de François Bon, mise en scène de Charles Tordjman.
*Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, 20e. Tél. : 01-44-62-52-52. De 55 F à 160 F.*

**La Fuite en Egypte**
de Bruno Bayen, mise en scène de l'auteur.
*Théâtre, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. Tél. : 01-41-32-26-26. De 80 F à 140 F.*

## EN VUE

■ Six personnes ont été tuées récemment dans le sud de l'Afghanistan au cours de rixes entre les hommes des tribus de la région de Khost et les talibans, qui, à l'occasion de la fête du Fitr, prétendaient les priver du « *Tokhm-Jangi* », un jeu traditionnel consistant à casser des oeufs.

■ Empreints de l'esprit de clémence observé pour la fête du Fitr, les policiers de Dubaï, qui, au cours des neuf premiers mois de 1998, ont dressé 210 000 procès-verbaux pour excès de vitesse, ont distribué aux mauvais conducteurs des douceurs et des cartes de vœux.

■ La Cour de cassation vient de décider que les jeteurs de yaourts, équivalents grecs des entarteurs belges, ne seront plus poursuivis pour « *injure aggravée* » s'ils ont eu, au préalable, des relations personnelles avec leurs cibles.

■ Les gardiens de **Jaime Gomez** jurent que ce clown-illusionniste du cirque **Josman**, en tournée à Bogota, incarcéré pour « *séquestration de mineurs* », s'est évadé par un tour de passe-passe du centre pénitentiaire de Beltran, où la corruption sévit.

■ L'ancien juge **Philippe Le Friant**, radié en 1988 pour « *atteinte à l'honneur de la magistrature* », qui a récemment repris sa grève de la faim à Saint-Etienne pour pouvoir vivre dignement avec sa compagne arrachée à la prostitution, serait « *moralement au bout du rouleau* », selon son avocat, **M[e] Portejoie.**

■ « *Ce genre de spectacle n'apportant rien au caractère culturel et artistique de la zone* », les juges du tribunal administratif du canton viennent d'interdire un strip-tease dans un bar de la vieille ville de Berne.

■ « *J'ai essayé de serrer le foulard que j'avais autour du cou, mais, vous savez, c'est presque impossible de s'étrangler soi-même* », a raconté, mercredi 3 février, aux pompiers, **Germaine**, 75 ans, qui « *n'y croyait plus* », après avoir passé plus de trois jours bloquée dans le minuscule ascenseur de sa maison, sans manger ni boire, assise sur un seau à linge renversé.

■ Une femme de 86 ans, « petit dealer » qui tentait de revendre de la marijuana à un élève de 12 ans, a été arrêtée, mercredi 3 février, à la sortie d'une école dans la localité russe de Lipetsk, au sud de Moscou.

■ Pour lui faire oublier la mort, en 1992, de sa compagne, **Rong Rong**, les gardiens de **Zhai Zhai**, vieux panda du zoo de Tianjin, en Chine, avaient fini par lui trouver une femelle de seize ans. Dans un premier temps, il avait été « *très amical* » avec elle, avant de s'en détourner, de tomber malade et de mourir.

*Christian Colombani*

# La revue « Vacarme » reparaît

### Après plusieurs mois d'interruption, cette revue intellectuelle de gauche refait surface... et s'en prend à la conversion de la majorité à l'idéologie sécuritaire

**EN PUBLIANT** ce septième numéro, après quelques mois d'interruption, les rédacteurs de *Vacarme* ont voulu « *faire mentir la sinistre statistique selon laquelle les revues indépendantes ne passent pas l'hiver* ». Il s'agit aussi, comme pour *Pétition*, d'apporter la preuve qu'il existe un espace pour de nouvelles revues intellectuelles de gauche qui ne sont liées à aucun parti ni même à un mouvement d'idées clairement identifié. La fin du marxisme triomphant, le déclin du tiers-mondisme et du freudisme sont passés par là. S'il fallait un adjectif pour résumer l'esprit de cette jeune revue, ce serait, faute de mieux, celui d'« *antiautoritaire* ».

Cela vaut, en particulier, pour le dossier que ce numéro consacre à la sécurité en s'interrogeant sur le bien-fondé du tournant spectaculaire opéré par la gauche sur ce sujet. Selon Stany Grelet, la conversion de la gauche à l'idéologie sécuritaire commence en 1993, lorsque les experts du Parti socialiste, analysant les causes de l'échec aux législatives de cette année-là, découvrent la désaffection croissante de l'électorat des banlieues où se conjuguent immigration dense et forte insécurité. Elle est accomplie lors du colloque de Villepinte, en octobre 1997. « *Avant Villepinte, la sécurité reste un boulet de droite que la gauche doit apprendre à traîner si elle veut gouverner ; il faut maintenant convertir le plomb en or, effacer les origines trop ostensiblement électorales d'une préoccupation récente pour l'inscrire dans des généalogies plus flamboyantes et un langage plus pur. Jean-Pierre Chevènement, grand alchimiste de la majorité et vedette incontestée de ce colloque, s'y colle avec virtuosité.* »

La proclamation du « *droit à la sûreté* » dans l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 permet de fournir cette « *généalogie* » plus reluisante, puisque remontant à la Révolution. Mais le coup de génie, l'« *estocade* » portée à Villepinte par Jean-Pierre Chevènement, est l'affirmation selon laquelle « *ce sont les couches sociales les plus démunies qui souffrent le plus de l'insécurité* ». Celle-ci permet à la gauche d'adopter le nouveau discours sur la sécurité sans avoir l'impression de trahir ses valeurs. Qu'importe si la réalité sociologique est différente : le sentiment d'insécurité culmine en fait aux deux extrémités de l'échelle, chez les plus riches et chez les plus pauvres...

Le récit que fait Mathieu Potte-Bonneville, rédacteur en chef de *Vacarme*, de son passage comme enseignant dans un lycée de Seine-Saint-Denis, voisin d'un établissement réputé « *dur* », est également une remise en cause du nouveau discours de gauche sur la sécurité à l'école. Le ton est celui de l'étonnement amusé. Cela commence dès le seuil du lycée : la porte d'entrée est conçue de telle sorte, avec son bouton électrique placé sous la surveillance d'une caméra, qu'il est impossible de respecter ce geste minimal de politesse qui consiste à tenir la porte pour la personne qui vient derrière vous.

Nul militantisme, donc, mais un regard différent, volontiers sarcastique. *Vacarme* pratique aussi un étonnant mélange des genres. On y trouve une recette de daurade au fenouil et au vin blanc et une autre de charlotte au chocolat et aux écorces d'orange, ce qui n'est pas commun dans une revue d'idées. La même remarque vaut pour la rubrique « Air du temps », où est déplorée la disparition du garçon de café traditionnel, « *prestidigitateur à moustache et tablier blanc* », au profit de son regrettable successeur, prompt à chasser indistinctement poivrots et vendeurs de fleurs pakistanais.

*Dominique Dhombres*

## DANS LA PRESSE

**EUROPE 1**
*Alain Duhamel*

■ Philippe Séguin et Alain Madelin vont tenter d'accréditer l'idée selon laquelle François Bayrou est le diviseur de la droite. Ils auront du mal à convaincre. En ce qui concerne Alain Madelin, c'est lui qui a donné le signal de la division en faisant scission au sein de l'UDF. Quant au RPR, le cavalier seul de Charles Pasqua prouve bien qu'il n'est pas à l'abri des compétitions internes. Et puis, en ce qui concerne directement l'échec de la liste d'union de la droite, c'est Philippe Séguin et Alain Madelin *qui ont pris l'initiative les premiers* en cherchant à mettre l'UDF devant le fait accompli et même en l'humiliant, puisque le tonitruant président du RPR incarne mieux que quiconque le refus de l'euro. Les centristes ont souvent fait preuve de faiblesse dans leur histoire. Pour une fois, ce n'est pas le cas. La bataille sera difficile pour François Bayrou. Au moins aura-t-il combattu pour ses idées.

**THE TIMES**

■ Le roi Hussein savait que la Jordanie avait besoin de la paix, assortie de liens financiers étroits, avec Israël pour atteindre la prospérité. Il a donc *choisi cette voie malgré l'impopularité* de cette dernière dans sa population. Le peu d'enthousiasme manifesté par de nombreux Jordaniens à la présence aujourd'hui à Amman de Benyamin Netanyahou est le signe visible que certains chercheront sûrement à exploiter ce sentiment. Seul un processus de paix effectif peut rendre la coopération entre Israël et la Jordanie politiquement plausible. Beaucoup de choses dépendront de deux facteurs sur lesquels le roi n'a pas de contrôle : l'éventualité que Yasser Arafat proclame un Etat palestinien en mai, et le résultat des élections israéliennes peu de temps après. Ces événements, cependant, pourraient ne pas être les aspects les plus troublants de l'héritage du roi Abdallah. Les machinations de la Syrie, bien que sérieuses, pourraient aussi se révéler gérables. Le vrai danger pourrait bien être constitué par un homme qui, à coup sûr, ne se rendra pas aux *funérailles du roi Hussein*. Tant que Saddam Hussein dirigera l'Irak, la Jordanie sera prise entre les Etats-Unis et les sentiments de la majorité de la population. Le roi Abdallah doit espérer que le prochain homme politique nouveau et inexpérimenté à apparaître au Moyen-Orient arrive au pouvoir à Bagdad.

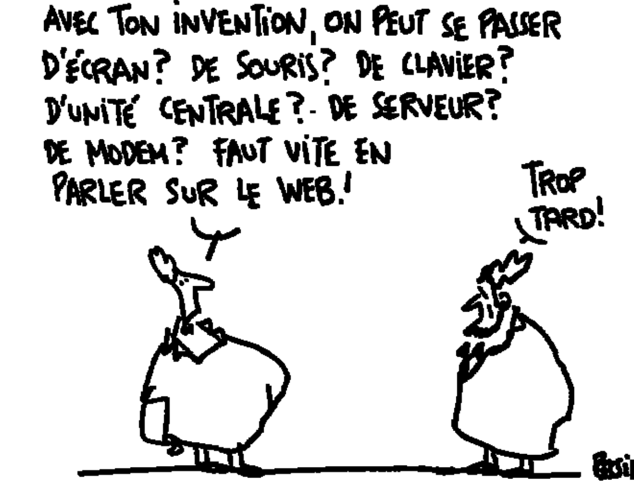
# www.inventions-tech.com

### Aider les inventeurs français à trouver des partenaires dans le monde entier

**LUCIEN VACHEY**, soixante-quatorze ans, ancien joaillier, est le seul homme au monde à connaître la composition exacte du silverplatinium, un alliage d'argent de couleur noire, qu'il a mis dix-sept ans à perfectionner dans son rez-de-chaussée parisien. Après avoir vendu ses lingots à des bijoutiers, il recherche aujourd'hui des partenaires étrangers pour développer d'autres applications de son alliage. Pour 100 francs par an, il s'est inscrit sur le catalogue en ligne du site Inventions & Technologies de Compagnie 12 (*éditrice du Livre mondial des inventions*), qui assure la promotion sur Internet des travaux d'inventeurs auprès de professionnels et d'investisseurs du monde entier.

La fiche technique du silverplatinium, en français et en anglais, a rejoint ainsi celles de la centaine d'inventions présentées sur le site et classées par rubriques : sport, éducation, alimentation, transport, sécurité...

Après deux mois d'attente, Lucien n'a encore reçu aucune réponse. Il n'est pas le seul dans ce cas : malgré




plus de deux ans de présence constante sur le site, la « valise ambulante à moteur », qu'il suffit d'enfourcher pour qu'elle se transforme en moyen de transport, n'a toujours pas trouvé preneur, pas plus que la pincette pour manger les asperges proprement.

En revanche, Gestra, une association de six inventeurs indépendants, a pu entrer en contact rapidement avec des sociétés intéressées par ses prises électriques éjectables ou son robot poseur de balises sur autoroute, baptisé Oscar. Gestra reçoit en moyenne un appel téléphonique par semaine, en provenance des Etats-Unis, des Pays-Bas, des Caraïbes ou du Portugal. Bernard Aversenq, le papa d'Oscar, estime aujourd'hui que, « *sans Internet, nos inventions n'auraient jamais évolué. Nous aurions été obligés de dépenser beaucoup d'argent et de temps pour démarcher, participer à des Salons, ou acheter de la publicité dans des revues techniques.* »

Pourtant, les inventeurs sont concients qu'en exposant leur travail dans une vitrine planétaire comme Internet ils prennent aussi *des risques : leur invention peut être* copiée plus facilement, d'autant que, faute d'argent, la plupart des abonnés à Inventions & Technologies se contentent de déposer des brevets pour la France, qui n'offrent aucune protection dans le reste du monde. Ils auront donc intérêt à présenter aux industriels un produit presque achevé plutôt qu'une ébauche, afin de garder une longueur d'avance sur leurs concurrents potentiels.

*Sylvie Dodeller*

## SUR LA TOILE

**IRAK**

■ Le Centre national informatique d'Irak a annoncé que le pays allait bientôt être connecté à Internet. Les premières bénéficiaires seront les grandes administrations. Des filtrages seront mis en place, « *afin que les Irakiens ne soient pas affectés par des pensées occidentales négatives* ». Jusqu'à une date récente, la presse irakienne critiquait Internet, considéré comme un instrument créé par les Etats-Unis pour dominer le monde en pénétrant dans tous les foyers. – *(AP.)*

**COMMANDOS ANTIPIRATES**

■ Selon la chaîne de télévision CNN, le département américain de la justice a demandé une allo*cation budgétaire de 122 millions* de dollars (environ 107 millions d'euros) afin de lutter contre le « cyberterrorisme ». Il souhaite recruter soixante détectives et autant de juristes, qui enquêteront sur les affaires de piratage des grands centres informatiques américains. Par ailleurs, il souhaiterait obtenir 39 millions de dollars (environ 34 millions d'euros) pour financer un système qui permettra aux agents du FBI d'échanger des informations sur ces dossiers.



# M. Chevènement et l'éthique *par Alain Rollat*

**EN TANT QUE** citoyen, Jean-Pierre Chevènement a une haute idée de l'Etat. Cela l'honore. Il est donc naturel que Jean-Pierre Chevènement le prenne de haut, en tant que ministre de l'intérieur, quand l'Etat lui semble incriminé à tort. Cela prouve qu'il a de la suite dans les idées. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que Jean-Pierre Chevènement, qui était, dimanche soir, l'invité de l'édition nationale de France 3, ait vivement réagi, en direct, à un *reportage sur la situation en* Corse dont les auteurs avaient pris le parti d'illustrer le mécontentement que les enquêtes musclées des représentants de l'Etat suscitent dans cette île singulière depuis l'assassinat du préfet Erignac. Il a fait la leçon au jeune présentateur de ce journal télévisé : « *Votre reportage est orienté. Il tend à désigner un seul coupable : l'Etat, ce pelé, ce galeux, d'où viendrait tout le mal...* » Sa réaction, sur ce point, n'était pas totalement infondée.

Dans le reportage en question, en effet, un militant nationaliste racontait sur le mode spectaculaire l'assaut subi par son domicile au cours d'une perquisition. Il mettait tant d'ardeur à reconstituer les faits qu'il rejouait lui-même le rôle des gendarmes. Le regard de la caméra sur cette mise en scène n'était pas exempt de complaisance. Cette séquence était-elle pour autant malhonnête ? Non, elle ne l'était pas. Elle illustrait, sans doute jusqu'à l'excès, mais sans fard, la vérité subjective d'un état d'esprit authentique.

Mais le ministre de l'intérieur a aussi reproché aux auteurs de ce reportage de s'être référés, pour justifier leur angle de vue, au récent rapport de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme stigmatisant « *l'arbitraire de la justice antiterroriste française* ». Regrettant que France 3 accorde un tel crédit à un rapport établi « *par deux avocats étrangers qui ont passé huit jours en France et peut-être vingt-quatre heures en Corse* », il s'est exclamé : « *Pensez-vous que ce soit bien conforme – je vous pose la question – à l'éthique du service public ?* » Poli, inexpérimenté, le présentateur a fait semblant de ne pas entendre ce propos xénophobe et cet appel archaïque à l'autocensure.

Il faudra donc attendre pour que Jean-Pierre Chevènement explique en quoi le fait qu'un rapport soit établi sous la responsabilité d'avocats « *étrangers* » peut invalider les faits et les témoignages sur lesquels il se fonde, et, surtout, quelle est sa conception de l'éthique en matière d'information publique. On imaginerait mal qu'une si haute idée de l'Etat républicain verse dans des arguments de bas étage.

LUNDI 8 FÉVRIER

# GUIDE TÉLÉVISION

## DÉBATS

21.20 Possession, à chacun ses esprits. Invités : Père Maurice Bellot ; Tobie Nathan ; Jacques Postel ; Andras Zempleni. Forum Planète
23.20 Les Insectes et la science. Avec Vincent Albouy ; Edith Bertrand ; Nicole Hawlitzky ; Firouz Kabiri ; Frédéric Marion-Poll. Forum Planète

## MAGAZINES

18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Cassius, Christophe Malavoy, Sonic Youth, Sami Frey, Jean-François Balmer. Canal +
19.10 et 0.10 Le Rendez-vous. La parité. Avec Elisabeth Badinter. LCI
20.00 20 h Paris Première. Avec Pierre Bachelet. Paris Première
21.05 Le Point. Le bogue de l'an 2000 dans les hôpitaux. Le Canada : refuge des terroristes. Le sexe pratiqué en groupe. TV 5
23.15 D'un monde à l'autre. La révolte des chasseurs : les écologistes pas d'accord. France 2
0.45 Le Cercle. Théâtre et politique. France 2

## DOCUMENTAIRES

20.30 Jinebana, la possession au quotidien. Forum Planète
20.35 L'Epopée des fusées. Planète
21.05 La Danse des baleines à bosses. Odyssée
21.55 L'Histoire de l'Italie au XX[e] siècle. [19/42]. Mussolini. Planète
22.30 Les Automates vivants. Forum Planète
22.35 Les Parois de la mémoire. [1/6]. Riccardo Cassin. Planète
22.50 Grecs, Byzantins, Ottomans, enfants de la Macédoine. Odyssée
23.30 Voyage en pays FN. Planète
23.40 Jean Dreville. Odyssée
0.30 A la rencontre de nos ancêtres. [2/5]. La dame des sables. Planète
0.50 Jazz 6. Sarah Vaughan. M 6

## SPORTS EN DIRECT

19.00 Ski. Championnats du monde. Eurosport
20.00 Rugby à XIII. Championnat de France. 17[e] journée. St-Gaudens - Carpentras. Eurosport

## MUSIQUE

21.00 Jeanne d'Arc. Opéra de Verdi. Par l'Orchestre et les Chœurs du Théâtre communal de Bologne, dir. Riccardo Chailly. Muzzik
23.30 Magic of Montreux 92. Muzzik
0.35 E.L.O. Live at Wembley. Canal Jimmy
0.40 Renato Bruson et l'Orchestre de la Suisse italienne. Lugano 1983. Par l'Orchestre de la Radio-télévision suisse italienne, dir. Bruno Amaducci. Muzzik

## TÉLÉFILMS

20.50 Vérité oblige. L'avocat du diable. Claude Michel Rome. TF 1
21.15 Les Allumettes suédoises. Jacques Ertaud [2/3]. France 2
23.00 Pour cent millions. Brigitte Sauriol. 13[ème] Rue
0.30 Hurlevent. David Skynner. Arte

## COURTS MÉTRAGES

22.14 Les Faell. Canal +
22.35 Courts au 13. *Un portrait de Laura.* Philippe Montpontet. Avec Gabrielle Lazure. 13[ème] Rue
23.50 Court-circuit. *Dans la peau.* Ran Tal et Etgar Keret. Arte

## SÉRIES

20.13 Alfred Hitchcock présente. Le chat de miss Paisley. 13[ème] Rue
20.15 Ellen. The Boyfriend Stealer. RTL 9
21.30 New York Police Blues. Andy passe sur le billard. Canal Jimmy
21.55 The Sentinel. Quand les dieux descendent sur terre. TSR
22.10 La Rédac. Rêves éveillés. Disney Channel
22.40 Buffy contre les vampires. La face cachée. Série Club
23.25 NYPD Blue. Le ver dans le fruit. TSR
23.30 Cosmos 1999. A la dérive. Série Club
0.20 New York Undercover. Sans pitié. 13[ème] Rue

# Le Monde TÉLÉVISION

## PARIS PREMIÈRE

**21.00 Sang pour sang**
**22.45 Barton Fink**

Joel, l'aîné des frères Coen, assure la réalisation. Ethan, la production, et, ensemble, ils écrivent les scénarios. Spécialisés dans le polar noir cinglé, ils sont révélés par *Sang pour sang* (1983). En 1991, à Cannes, ils rafient plusieurs prix, dont la Palme d'or, avec *Barton Fink*, un cauchemar aux couleurs d'angoisse. Ces deux films sont diffusés en v.o.

## FRANCE-CULTURE

**22.10 L'adieu au siècle**

L'écrivain Claude-Henri Buffard et le metteur en scène Moïse Touré ont demandé à quarante écrivains d'écrire un texte d'adieu au siècle. *Je m'appelle*, d'Enzo Cormann, auteur d'une vingtaine de pièces de théâtre, est une visite guidée des horreurs du siècle ; *L'Age de sang*, de Mohamed Rouabhi, acteur et auteur dramatique d'origine algérienne, un texte tissé sur la trame d'un film d'horreur.

## FRANCE 3

**1.05 La Case de l'Oncle Doc**

En 1986, Vincent Martorana livrait une belle chronique de la vie sicilienne avec son film *Ragazzi*. Douze ans après, il est retourné voir ce qu'étaient devenus les amis dont il avait brossé le portrait. Vincent Martorana n'a guère plus de choses à leur dire. Sauf un aveu d'importance : il est homosexuel. Chose incompréhensible sur cette terre sicilienne... Une chronique tendre et cruelle.

# FILMS

20.05 Baisers volés ■ ■ François Truffaut (France, 1968, 90 min). Cinétoile
20.30 La Reine des bandits ■ ■ Shekhar Kapur (Grande-Bretagne, 1994, 120 min). Ciné Cinémas
20.30 Swing Kids ■ ■ T.Carter (EU, 1992, 115 min). Cinéstar 1
20.40 Country, les moissons de la colère ■ ■ R. Pearce (EU, 1984, 110 min). RTL 9
20.40 Charade ■ ■ Stanley Donen (Etats-Unis, 1963, 115 min). 13[ème] Rue
20.45 Bonjour tristesse ■ ■ Otto Preminger (Etats-Unis, 1957, v.o., 90 min). Arte
20.50 En cas de malheur ■ ■ ■ Claude Autant-Lara (France, 1956, N., 125 min). France 3
21.00 Sang pour sang ■ ■ Joel Cohen et Ethan Cohen (EU, 1984, v.o., 105 min). Paris Première
22.15 Les Anges déchus ■ ■ Wong Kar-Wai (HongKong, 1996, v.o., 95 min). Canal +
22.15 Few of Us ■ ■ Sharunas Bartas (Lituanie, 1996, v.o., 95 min). Arte
22.40 Marathon Man ■ ■ J. Schlesinger (EU, 1976, 130 min). M 6
22.40 Blade Runner ■ ■ ■ Ridley Scott (Etats-Unis, 1982, 115 min). Canal Jimmy


PARIS PREMIÈRE

22.45 Barton Fink ■ ■ Joel Coen et Ethan Coen. Avec John Turturro, John Goodman (Etats-Unis, 1991, v.o., 120 min). Paris Première
22.55 Jardins de pierre ■ ■ Francis Ford Coppola (Etats-Unis, 1987, 110 min). Cinéstar 1
23.25 Norma Rae ■ ■ Martin Ritt (EU, 1978, 115 min). Téva
1.50 The Crow ■ ■ Alex Proyas (Etats-Unis, 1993, v.o., 105 min). Cinéstar 2

# PROGRAMMES

## TÉLÉVISION

### TF 1

18.30 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Vérité oblige. L'avocat du diable. Téléfilm. Claude Michel Rome.
22.50 Y a pas photo ! Les histoires étonnantes et drôles du mariage.
0.15 Histoires naturelles. L'œil du lynx.
1.10 TF 1 nuit, Météo.

### FRANCE 2

18.45 Et un, et deux, et trois.
19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 Qui est qui ?
20.00 Journal. Dossier : l'affaire du sang contaminé.
21.15 Les Allumettes suédoises. Téléfilm. Jacques Ertaud [2/3].
23.15 D'un monde à l'autre.
0.25 Journal, Météo.
0.45 Le Cercle. Théâtre et politique.
2.05 Histoires courtes. *En désespoir de cause.* Court métrage. V. Loury.

### FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Cosby.
20.35 Tout le sport.
20.50 En cas de malheur ■ ■ ■ Film. Claude Autant-Lara.
22.55 Météo, Soir 3.
23.25 Le Journal de Vail.
23.35 L'Amour conjugal ■ Film. Benoît Barbier.
1.05 La Case de l'Oncle Doc. Retour en Sicile.

### CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.40
18.30 Nulle part ailleurs.
20.35 Pas si vite.
20.40 XXL ■ Film. Ariel Zeitoun.
22.14 Les Faell.
22.15 Les Anges déchus ■ ■ Film. Wong Kar-Wai (v.o.).
23.50 Boxe hebdo.
1.00 Football. Championnat anglais. Charlton Athletic - Wimbledon.
2.45 La Trêve ■ Film. Francesco Rosi (v.o.).

### ARTE

19.00 Nature. Quand l'Oder sort de son lit.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Timor, la guerre sans fin.
20.45 Bonjour tristesse ■ ■ Film. Otto Preminger (v.o.).
22.15 Few of Us ■ ■ Film. Sharunas Bartas (v.o.).
23.50 Court circuit. *Dans la peau.* Court métrage. R. Tal et E. Keret (v.o.).
0.30 Hurlevent. Téléfilm. David Skynner.

### M 6

18.25 Loïs et Clark.
19.20 Mariés, deux enfants.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Notre belle famille.
20.40 Décrochage info, Les Produits stars.
20.50 Turner et Hooch ■ Film. Roger Spottiswoode.
22.40 Marathon Man ■ ■ Film. John Schlesinger.
0.50 Jazz 6. Sarah Vaughan.

## RADIO

### FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Henriette Walter.
21.00 L'Histoire en direct. 1940 : la création de l'Ecole des cadres d'Uriage.
22.10 Fiction. L'adieu au siècle.
23.00 Nuits magnétiques [1/2].
0.05 Du jour au lendemain.

### FRANCE-MUSIQUE

20.00 Festival du Lubéron. Par le Quatuor Danel. Œuvres de Beethoven, Wainberg, Tchaïkovski.
22.30 Musique pluriel. Concours international de piano. Œuvres de Prévin, Kagel, Starita.
23.07 Le Bel Aujourd'hui. Festival Présences 99. Œuvres de Salonen, Vinao, Cherney, Dusapin.

### RADIO-CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. *Symphonie n° 85 La Reine*, de Haydn, par l'Ensemble Tafelmusik, dir. Bruno Weil. 20.40 François Poulenc et les peintres. Œuvres de Poulenc : *Le Travail du peintre FP 161* ; Œuvres de Stravinsky, Poulenc, De Victoria.
22.46 Les Soirées... (suite). Œuvres de Mozart, Schubert.

MARDI 9 FÉVRIER

# GUIDE TÉLÉVISION

## DÉBATS

21.30 La Guerre d'Espagne. Invités : Andrée Bachoud ; Michel Catala ; Josephina Cuesta ; Geneviève Dreyfus ; Rémi Skoutelsky. Forum Planète

## MAGAZINES

15.10 1 an de +. Invités : Fabrice Bénichou, Frédéric Bonnot, Yves Weber. Canal +
17.10 Le Débat. LCI
18.00 Stars en stock. Faye Dunaway. Dean Martin. Paris Première
18.00 et 21.00 Le Grand Journal. LCI
18.30 Nulle part ailleurs. Avec Jewel, Edward Norton, François Forestier, Teri Moïse. Canal +
19.00 Archimède. Arte
19.10 et 0.10 Le Rendez-vous. LCI
20.00 20 h Paris Première. Avec Xavier Beauvois. Paris Première
20.50 Fréquenstar. Notre-Dame de Paris. M 6
21.00 Le Gai Savoir. Faut-il brûler l'Internet ? Invités : Claude Allègre, Alain Finkielkraut, Marc Fumaroli, Yann Queffélec, Arielle Dombasle. Paris Première
21.05 Temps présent. Le bogue de l'an 2000. TV 5
22.50 Place de la République. France 2
23.35 Comment ça va ? Hôpital, mode d'emploi. France 3
0.20 Capital. Les nouveaux pirates. M 6
0.45 Le Cercle. Les femmes et le polar. France 2
1.50 Saga-Cités. De gré ou de force : enquête sur le mariage des jeunes filles africaines. France 3

## DOCUMENTAIRES

17.40 Otjikoto, la légende du lac. Odyssée
17.55 Les Coulisses de la science. Les grands lacs du Canada. La Cinquième
18.05 On the Road Again. Pakistan. Odyssée
18.10 Les Grands Compositeurs. [5/7]. Tchaïkovski (1840-1893). Planète
19.00 Le Musée d'Orsay. Après l'impressionnisme. Odyssée
19.10 Seul en poste. Planète
19.55 Le Vieux Pêcheur et la Mer. Odyssée
20.05 Les Tribus indiennes. [7/20]. Les Cherokees. Planète
20.15 Reportage. Ma Bourgogne. Arte
20.25 Botticelli ou la trilogie humaniste. Odyssée
20.30 Les Grands Jours du siècle. [4/14]. La guerre d'Espagne, prélude à la tragédie. Forum Planète
20.35 Y a-t-il une vie dans l'espace ? Planète
20.40 La Vie en face. Apartado, ville meurtrière. La lutte de Gloria Cuartas, maire colombien. Arte
20.45 Les Descendants. [1/13]. Les Bonaparte. Histoire
21.15 Andrew Carnegie. Odyssée
21.25 Les Enfants d'Helsinki. Planète
21.40 Francis Scott Fitzgerald, retour à Babylone. Arte
21.50 Les Ateliers du rêve. [1/6]. Cinecittà. Histoire
22.30 Les Pompiers de Paris, la cinquième compagnie. Forum Planète
23.00 L'Egypte. [4/5]. Dieux et démons. Histoire
23.30 L'Epopée des fusées. [5/13]. Les femmes astronautes. Planète
23.35 Les Déserts australiens. Odyssée
23.50 Le Fils du pressing. TSR
0.55 Le Mystère des faux Van Gogh. France 3

## SPORTS EN DIRECT

18.30 et 21.30 Ski. Championnats du monde. Eurosport
19.30 et 22.15 Football. Coupe des Rois. Tournoi international indoor de Genève (Suisse). Eurosport

## MUSIQUE

17.20 Festival de piano de Munich 1990. Avec Alexeï Sultanov, piano. Par l'Orchestre symphonique d'Etat de Moscou, dir. Pavel Kogan. Muzzik
19.00 Muddy Waters. Maintenance Shop Blues. Muzzik
19.30 Haydn, Mozart et Schubert par le Wiener Klavier Trio. Mezzo
20.00 Angélique Kidjo. Montréal 1996. Muzzik
20.45 La Folle Journée de Nantes. Œuvres de Franck, Ravel et Debussy. Mezzo
20.50 Les 6[es] Victoires de la musique classique et du jazz. En direct du palais des Congrès de Paris. Retransmis simultanément en stéréophonie sur France-Musique. Présidé par Yehudi Menuhin. France 3
20.59 Soirée Leopold Stokovski. Muzzik
22.25 Solti's Bartok in Budapest. Avec l'Orchestre symphonique de Chicago. Muzzik
22.45 Beethoven par Davis et Arrau. Avec l'Orchestre symphonique de Londres. Mezzo

## TÉLÉFILMS

17.00 Le Masque de Satan. Lamberto Bava. Festival
18.30 Les Ritals. Marcel Bluwal [2/2]. Téva
18.45 Balle perdue. Etienne Périer. Festival
20.30 Jennie, Lady Randolph Churchill. James Cellan Jones [1/3]. Festival
21.15 Les Montagnes bleues. Paolo Barzman [2/2]. RTBF 1
22.40 Parfum de meurtre. Bob Swaim. M 6

## SÉRIES

17.00 Au nom de la loi. Chasseur de primes. La Cinquième
17.10 Les Repentis. Mariage à l'essai. TSR
17.20 Seconde B. Câlins troqués. TMC
17.45 La Loi de Los Angeles. Sidney, the Dead Noise Reinder. Téva
17.50 Hartley, cœurs à vif. France 2
18.30 John Woo : Les Repentis. Faux en tout genre. RTL 9
19.20 Mariés, deux enfants. Voir ou conduire, il faut choisir. M 6
19.35 Happy Days. Walter. Série Club
20.00 Larry et Balki. Allons, allons, mesdames. TMC
20.05 Cosby. France 3
20.10 Notre belle famille. Noël n'est plus ce qu'il était. M 6
20.13 Alfred Hitchcock présente. Corps diplomatique. 13[ème] Rue
20.15 Ellen. The Soft Touch. RTL 9
20.40 The Practice. Dans l'arène. Coup de poker. Série Club
20.40 McMillan. Jusqu'à la mort. 13[ème] Rue
20.55 La Vie à cinq. Retour de flammes. Téva
21.00 Seinfeld. Une vie de chien. Canal Jimmy
21.45 Ally McBeal. These are the Days (v.o.). Téva
22.15 Twin Peaks. (v.o.). Série Club
22.50 High Secret City. Adieu bébé. Mort d'un vétéran. TF 1
23.05 Millennium. L'apprentissage de l'ordinaire. TSR
23.10 L'Instit. Le Crime de Valentin. Festival
23.10 Star Trek, la nouvelle génération. Soupçons (v.o.). Canal Jimmy
0.00 Star Trek, Deep Space Nine. Abandon (v.o.). Canal Jimmy
0.05 Expériences interdites. Panique (v.o.). 13[ème] Rue
0.50 Cop Rock. Happy Mudder's Day (v.o.). Canal Jimmy

# Le Monde TÉLÉVISION

## FRANCE-MUSIQUE

**9.10 Le temps des musiciens**

Il y aura bientôt cent ans, Ernest Chausson, le compositeur du *Poème pour violon* qu'Ysaye allait rendre célèbre, mourait accidentellement, à quarante-quatre ans. Ami et parfois mécène de Debussy, il fut marqué par l'influence de César Franck. Depuis une quinzaine d'années, les partitions de celui qu'on appelle parfois le « Brahms français » tentent de plus en plus les interprètes.

## CANAL +

**22.19 Les bizzareries des Faell**

Bien connu des amateurs d'animation à base de pâte à modeler et de bizarreries en 3 D, Lyonel Kouro signe cette surprenante série de programmes interludes. Diffusées du lundi au jeudi, les Faell (formes aléatoires en légère lévitation) ne durent qu'une minute, même pas le temps d'un clip. On y voit des choses étranges, de forme géométrique, animées d'imprévisibles mouvements.

## ARTE

**23.10 The Great Gatsby**

Distribuée en France en 1951 sous le titre *Le Prix du silence*, cette adaptation du roman de Francis Scott Fitzgerald, réalisée en 1949 par Elliot Nugent, un spécialiste de comédies légères, fut considérée comme médiocre et sombra dans l'oubli. On la redécouvre, aujourd'hui, à cause de la patine du noir et blanc et grâce à l'interprétation romantique d'Alan Ladd, en arriviste au cœur tendre.

# FILMS

12.45 Jardins de pierre ■ ■ Francis Ford Coppola (Etats-Unis, 1987, 115 min). Cinéstar 1
13.20 Le Meilleur ■ ■ Barry Levinson (Etats-Unis, 1984, 120 min). Cinétoile
15.20 Les Maudits ■ ■ René Clément (France, 1946, N., 100 min). Cinétoile


D.R.

16.00 Ludwig ou le Crépuscule des dieux ■ ■ ■ Luchino Visconti. Avec Romy Schneider, Helmut Berger (France - Italie - Allemagne, 1972, 80 min). Ciné Cinéma 2
17.00 Irma la douce ■ ■ Billy Wilder (Etats-Unis, 1963, 150 min). Cinétoile
18.30 La Reine des bandits ■ ■ Shekhar Kapur (Grande-Bretagne, 1994, 117 min). Ciné Cinéma 3
19.30 Ceux de Cordura ■ ■ Robert Rossen (Etats-Unis, 1959, 125 min). Cinétoile
20.55 Les Contrebandiers de Moonfleet ■ ■ ■ Fritz Lang (Etats-Unis, 1955, 95 min). TMC
21.55 Trainspotting ■ ■ Danny Boyle (Grande-Bretagne, 1995, v.o., 90 min). Ciné Cinémas
22.00 Leçon de chimie à neuf heures ■ ■ Mario Mattoli (Italie, 1941, N., v.o., 85 min). Ciné Classics
22.15 Kika ■ ■ Pedro Almodovar (France - Espagne, 1993, 110 min). Cinéstar 1
23.05 Histoires extraordinaires ■ ■ Roger Vadim, Louis Malle et Federico Fellini (France, 1967, 120 min). Cinétoile
23.05 Secrets et mensonges ■ ■ Mike Leigh (Grande-Bretagne, 1996, v.o., 140 min). Cinéstar 2

UNIVERSAL CITY STUDIO INC

23.10 The Great Gatsby ■ ■ Elliott Nugent. Avec Alan Ladd, Betty Field (Etats-Unis, 1949, N., v.o., 90 min). Arte
23.25 Le Beau Serge ■ Claude Chabrol (France, 1958, 93 min). Ciné Classics
1.00 Key Largo ■ ■ John Huston (Etats-Unis, 1948, N., v.o., 100 min). Ciné Classics

# PROGRAMMES

## TÉLÉVISION

### TF 1

15.30 La loi est la loi.
16.25 L'homme qui tombe à pic.
17.15 Sunset Beach.
17.40 Beverly Hills.
18.30 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Le Père de la mariée. Film. Charles Shyer.
22.50 High Secret City. Adieu bébé. Mort d'un vétéran.
0.30 Le docteur mène l'enquête. L'orpheline.
1.20 TF 1 nuit, Météo.
1.35 Reportages. Du rififi sur le Rio Grande.

### FRANCE 2

15.50 La Chance aux chansons.
16.45 Des chiffres et des lettres.
17.15 et 22.35 Un livre, des livres.
17.20 Cap des Pins.
17.50 Hartley, cœurs à vif.
18.45 Et un, et deux, et trois.
19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 Qui est qui ?
20.00 Journal, Météo.
20.55 Un jour sans fin. Film. Harold Ramis.
22.40 Bouche à oreille.
22.50 Place de la République.
0.25 Journal, Météo.
0.45 Le Cercle. Les femmes et le polar.

### FRANCE 3

14.58 Questions au gouvernement.
16.05 Grands gourmands.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Le Kadox.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Cosby.
20.35 Tout le sport.
20.50 Les 6[es] Victoires de la musique classique et du jazz.
22.55 Météo, Soir 3.
23.30 Le Journal de Vail.
23.35 Comment ça va ? Hôpital, mode d'emploi.
0.30 Magazine olympique.
0.55 Le Mystère des faux Van Gogh.
1.50 Saga-Cités.

### CANAL +

15.55 Derniers paradis sur Terre.
16.50 Touch ■ Film. Paul Schrader.
▶ En clair jusqu'à 20.40
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.40 Les 101 Dalmatiens ■ Film. Stephen Herek.
22.19 Les Faell.
22.20 Le Flic de San Francisco. Film. Thomas Carter (v.o.).
0.15 Le Capitaine Nemo et la Ville sous-marine ■ Film. James Hill (v.o.).

### LA CINQUIÈME/ARTE

14.30 La Cinquième rencontre... Santé et sciences. 14.35 Corps humain, journal intime. 15.25 Entretien avec François Lelord.
16.00 Les Grandes Aventures du XX[e] siècle.
16.30 Les Dessous de la Terre.
17.00 Au nom de la loi.
17.30 100 % question.
17.55 Les Coulisses de la science.
18.20 Météo.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 Archimède.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Ma Bourgogne.
20.40 La Vie en face. Apartado, ville meurtrière. La lutte de Gloria Cuartas, maire colombien.
21.35 Soirée thématique. Francis Scott Fitzgerald : L'envers du paradis. 21.40 Francis Scott Fitzgerald, retour à Babylone. 23.10 The Great Gatsby ■ ■ Film. Elliott Nugent (v.o.). 0.40 L'argent fait le bonheur ■ ■ Film. Robert Guédiguian.

### M 6

15.15 Les Routes du paradis.
16.15 Boulevard des clips.
17.40 Les Nouvelles Aventures de Robin des Bois.
18.25 Loïs et Clark.
19.20 Mariés, deux enfants.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Notre belle famille.
20.40 Décrochage info, E = M6 découverte.
20.50 Fréquenstar. Notre-Dame de Paris.
22.40 Parfum de meurtre. Téléfilm. Bob Swaim.
0.20 Capital. Les nouveaux pirates.

## RADIO

### FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Altan Gokalp (*Le Livre de Dede Korkut. Récit de la Geste oghuz*).
21.00 Poésie studio. Rafael Alberti. Hélène Sanguinetti.
22.10 Mauvais genres.
23.00 Nuits magnétiques [2/2].

### FRANCE-MUSIQUE

20.30 Les 6[es] Victoires de la musique classique et du jazz. Émis simultanément du France 3, par l'Orchestre national de France, dir. Enrique Arturo Diemecke. Œuvres de Mozart, Schubert, Ravel, Ginastera, Saint-Saëns.
22.30 Musique pluriel.

### RADIO-CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. *Impromptus* n° 1 op. 29 et n° 3 op. 51, de Chopin ; *Giselle* (le début du ballet), de Adam, par l'Orchestre symphonique de Londres, dir. Michael Tilson-Thomas. 20.40 Tchaïkovski au festival de Verbier. Œuvres de Tchaïkovski.
22.43 Les Soirées... (suite). Œuvres de Beethoven, Bartok, Kurtag.

*Le Monde* publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.

**SIGNIFICATION DES SYMBOLES :**
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde
MARDI 9 FÉVRIER 1999

# L'herbe bleue

*par Pierre Georges*

**À L'ÉTAL DU BOUCHER**, les quartiers de viande portent souvent ce tampon sanitaire de couleur bleue façon *« bon pour le rosbif ! »*. Ce n'est pas excessivement appétissant mais cela rassure. A l'étal du rugby samedi, dans ce crépusculaire affrontement qui, sous la tempête, opposa quinze furieux, et plus, d'Irlande à autant de Français, les quintaux de chair à rugby finirent maculés de peinture bleue, comme bestiaux d'abattoir.

Spectacle étrange. Entre Apocalypse Road et happening au ripolin pour les braves du Tournoi, le match avait taché. Comme un buvard bave, comme la publicité dégueule. Les shorts, les maillots, les cuisses, les visages, tout était maculé de toutes sortes de bavures bleuâtres. Au point qu'on ne savait plus trop, l'oeil de la télévision aidant, ce qui relevait des stigmates de l'héroïque bataille ou ce qui procédait de la rixe de peintres en bâtiment.

Dans les entreprises performantes, il fut de mode à un moment, pour remotiver les cadres, de les envoyer en forêt de Fontainebleau, ou d'ailleurs, pour se livrer à des simulacres de guerre au fusil à peinture. Cela s'appelait le *painting balls* ou quelque chose comme cela. Et le jeu consistait à se tuer fictivement à grandes giclées de peinture dans le buffet. Etait tout à fait mort et hors de combat celui qui s'en revenait des bois maculé comme palette de barbouilleur du dimanche.

On doute qu'il ait été vraiment nécessaire de remonter les troupes dans la tempête de Landowsne Road. Mais les joueurs sont sortis du terrain tous marqués comme billets de banque après un hold up. Pourquoi ? Tout simplement parce que le rugby, saisi par la publicité désormais comme M. Le Troubadec par la débauche, avait accordé licence à un annonceur de peindre largement son logo sur la pelouse. Un beau logo bien bleu et un peu rouge, bien large, bien baveux comme omelette, fait ni pour le jeu, ni pour les joueurs, mais évidemment pour le télespectateur.

Cela devient une manie et une manne en effet que d'utiliser désormais les terrains de sport comme panneaux d'affichage. Ce match vous est offert par la compagnie d'assurances X. Donc à Dublin, la pelouse était en bleu, c'est-à-dire pas tout à fait conforme à l'idée qu'on peut se faire d'un cliché irlandais. Et comme il plut à tonneaux – là on restait dans la norme –, cela fit une drôle de bouillie irlandaise.

Ce n'est pas grave, dira-t-on. Non, pas plus grave qu'une gène permanente, qu'une insulte faite aux jeu et aux joueurs, sortes de *bonhommes-couleur malgré eux*, affublés de leur peinture de publicité comme il en est de guerre. Et de la plus tenace, paraît-il, car un collègue racontait qu'au lendemain du match, dans l'avion du retour la tribu des visages bleus portait encore au visage les traces des bavures.

Revenir de Dublin recousu de partout, la lèvre tuméfiée, le cuir chevelu recousu, l'œil encocardé, voilà bien de l'héroïsme coutumier. Mais en revenir, pauvres bestiaux, repeint bleu d'Irlande fait nettement moins chic. Comme le signe de cette fameuse traçabilité instaurée en matière sanitaire pour détecter la vache folle. De fait, le rugby est nettement sur la voie de l'herbe folle et du maquignonnage publicitaire.

# Le fondateur de l'ARC, Jacques Crozemarie, est renvoyé devant le tribunal correctionnel

## De 200 à 300 millions de francs auraient été détournés entre 1990 et 1995

**LE JUGE D'INSTRUCTION** en charge de l'affaire de l'Association pour la recherche sur le cancer (ARC), Jean-Pierre Zanoto, a décidé de renvoyer Jacques Crozemarie, fondateur et ancien président de cette association, devant le tribunal correctionnel de Paris pour *« abus de confiance et recel d'abus de biens sociaux »*. Au terme de trois années d'investigations qui ont permis de faire la lumière sur un système complexe de détournements d'une partie importante des fonds provenant de centaines de milliers de donateurs, le juge parisien a, conformément aux réquisitions du parquet de Paris, également renvoyé vingt-six autres personnes devant le tribunal correctionnel.

Datée du vendredi 5 février, l'ordonnance de renvoi du juge Zanoto, qui compte 122 pages, fait une analyse détaillée des *« avantages injustifiés »* dont ont bénéficié les responsables du groupe d'entreprises sous-traitantes qui gravitaient autour de l'ARC et de Jacques Crozemarie. Il s'agit d'abus de bien sociaux réalisés au préjudice des sociétés Publicadvise, International Development, IDC, SQ2, Distrisarmon, Christel Organisation, etc. Ces sociétés étaient dirigées par Simon Félix, dit Michel Simon, Denis Baumont, Ivan Ledoux et plusieurs de leurs proches. Ils sont aujourd'hui mis en examen pour *« complicité et recel d'abus de confiance, faux et usage de faux »*. Ces abus de biens sociaux pouvaient prendre différentes formes : rémunérations substantielles versées à certaines salariées ou à des tiers, travaux effectués à des domiciles privés, remboursements de frais de déplacement non professionnels ou commissions versées en Suisse.

Ces commissions provenaient des deux fournisseurs du papier utilisé pour les revues que l'ARC diffusait auprès de ses adhérents. Versé sur différents comptes genevois, l'argent était ensuite reversé à Paris, le plus souvent en liquide, aux dirigeants d'International Development (*Le Monde* du 7 avril 1998). Différentes commissions rogatoires internationales ont permis d'établir que l'un des fournisseurs a versé un total de près de 88 millions de francs, une somme correspondant à environ 20 % du montant des travaux commandés pour International Development pour le compte de l'ARC. L'ordonnance de renvoi détaille également les honoraires versés à Jacques Crozemarie après son départ à la retraite du CNRS lorsqu'il avait déclaré, à compter du 1er mai 1990, une activité de *« conseil en marketing d'entreprises »*.

On apprend ainsi qu'entre mars 1991 et juin 1994, le président-fondateur de l'ARC a reçu, sur l'un de ses comptes bancaires ouverts à la Société générale de Toulon 2 117 696 francs d'honoraires provenant de deux mystérieuses sociétés américaines (Lynx Partners et Andara) dont le siège social était situé 380, Madison Avenue à New-York et qui était dirigées par Danielle Pihl, une proche de Jacques Crozemarie mise en examen. Il est reproché à Mme Pihl d'avoir reçu des fonds du groupe des sociétés sous-traitantes de l'ARC et d'avoir ainsi créé une autre voie, *américaine*, de détournement des sommes détournées.

L'instruction de M. Zanoto a montré que l'une des contreparties des tarifs prohibitifs auxquels les sociétés sous-traitantes facturaient leur prestations à l'ARC consistait à alimenter le train de vie personnel de M. Crozemarie : il a ainsi bénéficié d'avantages substantiels pour sa villa de Rians puis pour celle de Bandol, qu'il a vendue le 19 juillet 1995 à Jacques Litwak, l'un des responsables des sociétés sous-traitantes, pour 600 000 francs et une rente annuelle d'un même montant. L'aménagement de son appartement de fonction de Villejuif, dont il vantait la modestie, est revenu à un coût supérieur à 2 millions de francs. Les responsables des sociétés sous-traitantes ont expliqué *« ne pas avoir facturé la totalité des travaux car il leur paraissait difficile d'adresser à une association humanitaire une facture de 2,5 millions de francs TTC pour l'aménagement du logement de fonction du président »*. Jusqu'à sa démission forcée, le 18 janvier 1996, Jacques Crozemarie aurait ainsi indûment bénéficié d'environ 20 millions de francs, le total des détournements de fonds au préjudice de l'ARC se situant entre 1990 et 1995 dans une fourchette comprise entre 200 et 300 millions de francs.

*Jean-Yves Nau*

### Trois ans d'instruction

● **2 décembre 1994.** Révélée par *Le Monde*, une note confidentielle du chef de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), Michel Lucas, adressée en 1991 à Claude Evin, ancien ministre des affaires sociales, indique que les charges de fonctionnement de l'ARC représentent 65 % de ses recettes.
● **2 janvier 1996.** *Libération* révèle le contenu d'un rapport de la Cour des comptes mettant gravement en cause la gestion de l'ARC. Le lendemain, Jacques Crozemarie, président et fondateur de l'ARC, *« se met en retrait »* de l'association.
● **8 janvier.** *Le Monde* révèle le contenu d'une note confidentielle adressée en novembre 1990 par l'IGAS au gouvernement. Le lendemain, la note de la Cour des comptes est transmise au ministère de la justice.
● **16 janvier.** Le parquet de Paris ouvre une information judiciaire contre X... pour abus de confiance, complicité, recel, faux et usage de faux. Elle est confiée au juge d'instruction Jean-Pierre Zanoto.
● **18 janvier.** Jacques Crozemarie démissionne.
● **27 juin.** Jacques Crozemarie est mis en examen pour *« abus de confiance, faux, usage et complicité de faux, recel d'abus de biens sociaux, complicité de fraude »*. Placé en détention provisoire, il sera remis en liberté sous contrôle judiciaire le 20 décembre. Michel Simon, dirigeant d'International Development, principale filiale de l'ARC, est mis en examen pour *« complicité et recel d'abus de confiance, faux et usage de faux, abus de biens sociaux, complicité de fraude, recel d'abus de confiance, présentation de comptes sociaux inexacts »*. Placé en détention provisoire, il est remis en liberté sous contrôle judiciaire le 1er juillet.
● **5 septembre 1997.** Le juge reçoit un rapport d'expertise dévoilant que *« plusieurs centaines de millions de francs »* ont été détournés de l'ARC vers la Suisse et les Etats-Unis.
● **20 mars 1998.** Michel Simon est à nouveau placé en détention provisoire. Il est remis en liberté sous contrôle judiciaire le 3 juillet.

# Accor reprend Frantour, le pôle tourisme de la SNCF

**ACCOR**, groupe spécialisé dans l'hôtellerie, le tourisme et le service aux entreprises a annoncé, lundi 8 février, la signature d'un protocole d'accord avec SNCF Participations pour l'acquisition de 65 % du capital de Frantour, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 1,48 milliard de francs (225 millions d'euros) en 1997. L'offre de reprise d'Accor, soumise à l'approbation des pouvoirs publics, est aussi proposée aux actionnaires minoritaires de Frantour. Depuis plusieurs semaines, la SNCF avait confirmé qu'elle était en *« discussion exclusive »* avec le groupe Accor (*Le Monde* du 28 décembre 1998). Le portefeuille du groupe présidé par Jean-Marc Espalioux devrait ainsi s'enrichir d'une trentaine d'hôtels représentant 4 500 chambres, de 86 agences de voyages sous enseigne Frantour ou Sud-Ouest Voyages et de sept sociétés de voyagistes représentant environ 620 000 clients. Selon Accor, *« cette acquisition, qui n'entrainera pas de suppressions d'emplois, ouvrira des perspectives professionnelles nouvelles aux salariés de Frantour »*. La restauration en gare gérée par Frantour a été cédée à l'italien Autogrill, filiale de Benetton, pour 320 millions de francs, soit 48,8 millions d'euros.

## DÉPÊCHES

■ **VENTES : un acheteur français anonyme a acquis**, dimanche 7 février, lors d'une vente aux enchères à Lyon une sculpture de César – *Le Patineur*, œuvre de cinq mètres de haut en bronze, représentant un homme-oiseau – pour le prix de 3 millions de francs (457 300 euros). La vente s'est tenue dans le cadre de la liquidation de la Société lyonnaise de conseil en investissement, propriétaire de l'œuvre. César, mort le 6 décembre 1998, était opposé au déplacement de la statue. La Ville de Lyon, elle aussi opposée à la vente, a fait part de sa *« grande déception »*. Elle voulait lancer une souscription publique de 2 millions de francs (305 000 euros) pour que la statue reste aux abords de l'Opéra de Lyon où elle a été installée en 1992.
■ **ESPACE : la sonde américaine Stardust**, qui doit ramener sur Terre des échantillons de la comète Wild-2, a été lancée dimanche 7 février de Cap Canaveral (Floride), par une fusée Delta-2. En janvier 2004, Stardust devrait rattraper, après un voyage de 4,8 milliards de kilomètres, la comète Wild-2. Elle en traversera la queue lumineuse pour y collecter des échantillons des poussières et des gaz qui la composent et les ramener sur Terre, à la mi-janvier 2006.
■ **ALGÉRIE : sept personnes ont été assassinées**, dimanche 7 février, à quelque 500 km au sud d'Alger, a annoncé la radio d'Etat, attribuant ce massacre aux islamistes armés. La semaine dernière, au moins vingt-cinq personnes avaient été tuées, en majorité de jeunes bergers. – *(AFP.)*
■ **ACCIDENT : trois personnes ont trouvé la mort et cinq autres ont été blessées** dans la collision de treize voitures, lundi matin 7 février sur l'autoroute A 9, entre Vendargues et Montpellier (Hérault). L'accident a été provoquée par un couple de personnes âgées qui avait arrêté intempestivement sa voiture après s'être rendu compte de la perte d'une valise placée sur le toit du véhicule, a précisé la gendarmerie.
■ **VACHE FOLLE** : un nouveau cas de vache folle a été décelé en Ille-et-Vilaine, a annoncé lundi 8 février le ministère de l'agriculture. Il s'agit du 54e cas répertorié en France depuis 1990 pour un cheptel de 21 millions de têtes. C'est le cinquième cas mis en évidence en 1999 dans l'Hexagone et le troisième observé en Ille-et-Vilaine depuis juillet 1991. Conformément à la réglementation en vigueur, le troupeau concerné qui comptait 85 bovins, a été abattu et incinéré dimanche.

Tirage du *Monde* daté dimanche 7-lundi 8 février 1999 : 600 782 exemplaires. ' - 3

# Les détournements de fonds recensés par l'ordonnance de renvoi

***L'ORDONNANCE DU JUGE D'INSTRUCTION*** *précise que Jacques Crozemarie est renvoyé devant le tribunal correctionnel pour :*

« 1) Avoir, à Villejuif, Rians, Bandol et en tout cas sur le territoire national, du 1er octobre 1984 au 31 janvier 1992, en connaissance de cause, bénéficié, par tout moyen, du produit des délits d'abus de biens sociaux commis par Michel Simon et François Boquel au préjudice de la société Publicadvise, en l'espèce : en demandant que la société verse, sans contrepartie, un salaire à Suzanne Poser, qui lui servait de secrétaire particulière, et représentant, entre le 1er octobre 1984 et le 31 janvier 1992, une somme supérieure à 2 millions de francs ; en bénéficiant de travaux dans ses résidences de Rians (2 millions), de Bandol (5,7 millions hors taxes ou 6,8 millions TTC) et l'appartement de fonction de Villejuif (1,2 million), soit un total de 10 millions de francs.

VERBATIM

2) Avoir, à Villejuif, Bandol et en tout cas sur le territoire national, courant 1990, 1991, 1992, 1993, 1994 et 1995, en connaissance de cause, bénéficié, par tout moyen, du produit des délits d'abus de biens sociaux commis par Michel Simon et Pascal Sarda au préjudice de la société International Development, en l'espèce : en bénéficiant de nombreux déplacements en avion, en France ou à l'étranger, supportés par la société International Development pour un montant total de 234 708 francs ; en bénéficiant du rachat de sa propriété de Rians par International Development pour un prix de 4,6 millions de francs ; en faisant supporter par International Development la rémunération de son employé de maison (10 000 francs par mois versés en espèces), ainsi que que les dépenses de fonctionnement de la villa de Bandol ; en recevant des dirigeants d'International Development des fonds en espèces.

3) Avoir, à Villejuif, Rians, Bandol et tout cas sur le territoire national, de janvier 1988 à octobre 1994, en connaissance de cause, bénéficié, par tout moyen, du produit du délit d'abus de biens sociaux commis par Michel Simon et Pascal Sarda au préjudice de la société Distrisarmon, en l'espèce en faisant prendre en charge par cette société les salaires de ses employés de maison, ce qui a représenté en tout une somme minimale de 677 000 francs.

4) Avoir, à Villejuif, Rians, Bandol et en tout cas sur le territoire national, de janvier 1990 à octobre 1994, en connaissance de cause, bénéficié, par tout moyen, du produit du délit d'abus de biens sociaux commis part Michel Simon au préjudice de la société Christel Organisation, en l'espèce en faisant prendre en charge par cette société les salaires de ses *[deux]* employés de maison. *[...]*

6) D'avoir, à Villejuif et sur le territoire national, de 1985 à 1995, détourné au préjudice de l'ARC, dont il était le président, des valeurs ou un bien quelconque qui lui avaient été remis et qu'il avait acceptés en charge de les rendre ou d'en faire un usage déterminé, en l'espèce en faisant supporter à l'ARC des prestations fictives ou manifestement surfacturées par International Development, Publicadvise et SQ2, sociétés dont il recevait par ailleurs des avantages en nature importants ; en faisant supporter à l'ARC le surcoût du prix du papier acheté par l'intermédiaire de Soafi ; en percevant, par le biais des sociétés Lynx Partners et Andara, 2 117 696 francs d'honoraires correspondant à aucune prestation de sa part et qui ont, *in fine*, été supportés par l'ARC à travers les factures adressées par les sociétés du groupe ID ; en faisant supporter par l'ARC le salaire de ses employés de maison et l'achat d'un véhicule Clio qui a servi à son usage personnel en province. »

# Des élus basques espagnols et français constituent leur « Assemblée »

**PAMPELUNE (Espagne)**
*de notre envoyée spéciale*

*« Journée historique pleine d'émotion »* pour les uns, *« dangereuse pantomime »* pour les autres : la réunion constitutive de l'« Assemblée permanente des maires et des élus municipaux d'Euskal Herria [Pays basque] » a rassemblé quelque sept cents élus, essentiellement du Pays basque espagnol, ainsi qu'une trentaine de Navarre et vingt et un du Pays basque français, samedi 6 février dans un cinéma de Pampelune, à l'appel des partis nationalistes basques. Danses, hymnes et drapeaux, interventions traduites en trois langues (espagnol, français et euskera) et adoptées à l'unanimité : en trois heures à peine, dans une ambiance voulue solennelle, la réunion était bouclée, et la première pierre posée, d'une hypothétique *« construction nationale basque »*.

L'idée, promue il y a quelques jours par le Parti nationaliste basque (PNV, « modéré »), reprend à son compte, à peine édulcoré, en raison des vives réactions suscitées, un projet de Herri Batasuna (HB), la vitrine politique de l'organisation séparatiste basque armée, ETA. Il s'agissait de tisser de facto une unité politique basque, en encourageant la coopération entre les villes des provinces basques espagnoles, françaises et de Navarre. En somme, un premier pas vers l'indépendance.

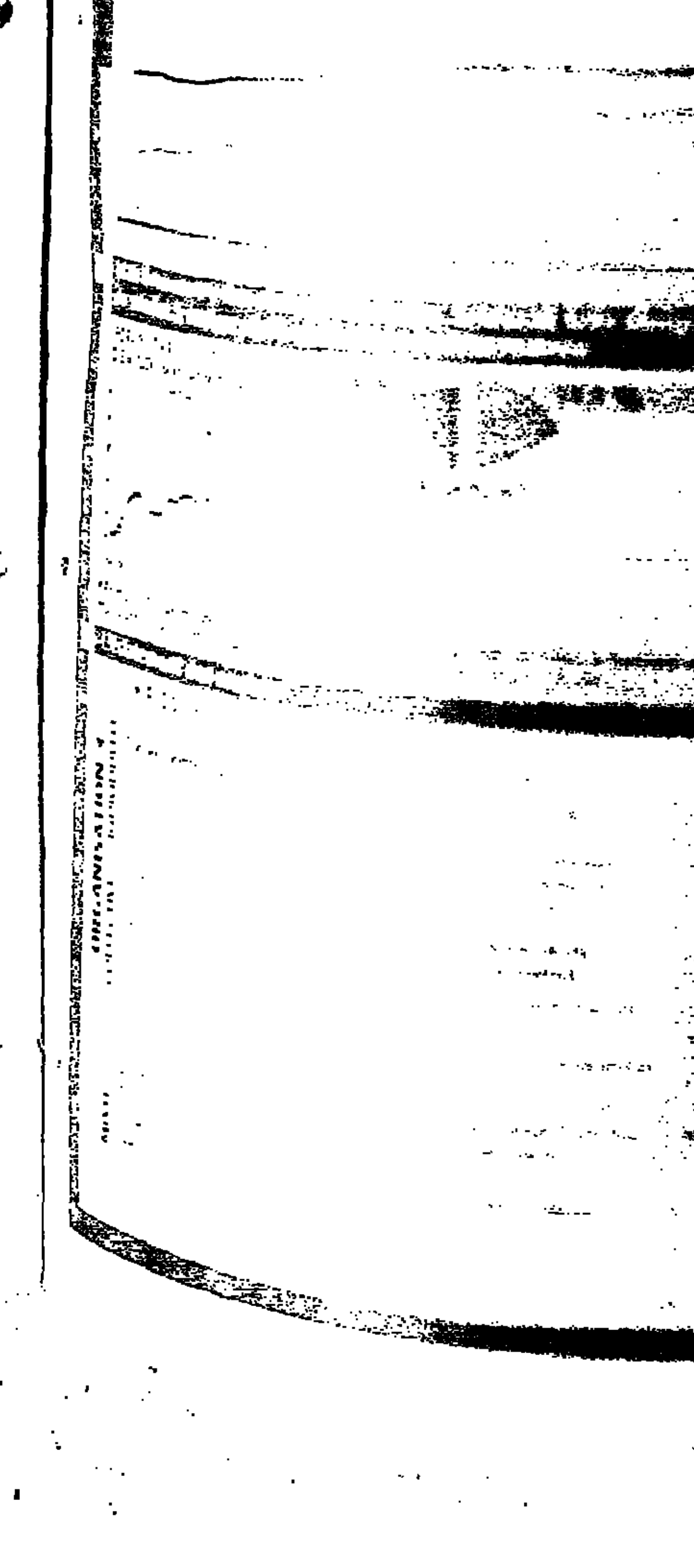
### DIFFÉRENCES D'INTERPRÉTATION

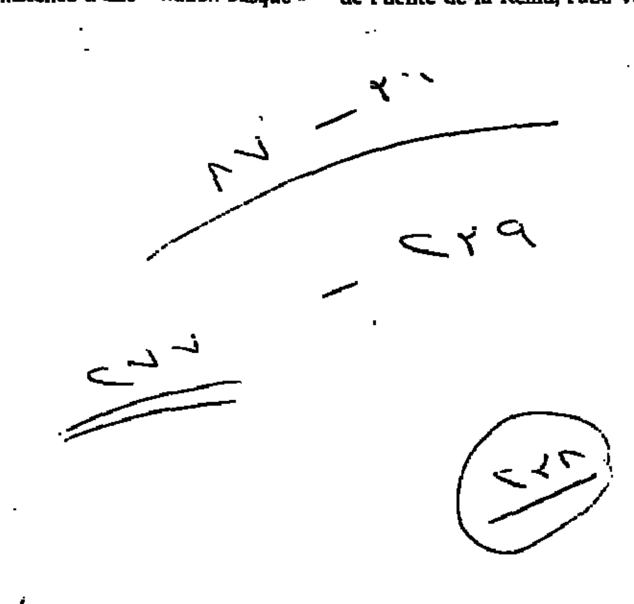
Le texte adopté samedi n'est pas si explicite. Dans un souci de rassurer, on y précise toutefois que l'Assemblée nouvellement créée ne *« saurait en aucun cas se surimposer aux institutions existantes »*, c'est-à-dire au Parlement basque, *« contrairement* [à ce que diffusent] *les campagnes de désinformation »*. Il s'agirait plutôt, selon les signataires, de prendre acte de l'existence d'une *« nation basque »* et de renforcer son développement à travers une *« coopération transfrontalière »*. Le but final n'en restant pas moins, en reprenant l'idée de « l'Europe des peuples », de faire de cette « nation basque », une *« entité politique unie, démocratique et libre, dans l'Europe de demain »*.

Qu'est-ce à dire ? Le texte, suffisamment souple et fédérateur, est sujet à toutes les interprétations, celles « modérées » du PNV et de Eusko Alkartasuna (EA), et « radicales » de HB. Ainsi, si l'adjoint au maire de Biarritz, Jakes Abeberry, présent dans la salle, salue *« une page qui se tourne irrémédiablement et une initiative de coopération en plein accord avec la construction européenne »*, le maire de la vallée du Baztan (Navarre), Patxiko Oyarzabal (EA) parle plutôt de *« mettre à jour un livre blanc des aspirations de toutes les provinces basques »*. Le maire radical de Puente-de-la-Reina, Patxi Velez (HB), sera plus tranché : *« C'est un des plus beaux jours de ma vie,* dit-il, *le début du chemin démocratique qui nous mènera vers l'indépendance et le socialisme. »*

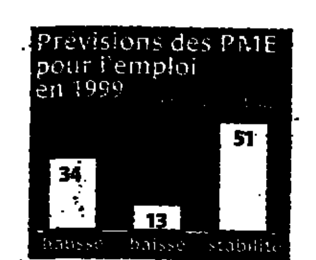
Réflexions accueillies avec une indignation unanime par le reste de la classe politique. Ainsi, notant que les maires des grandes villes ne s'étaient pas déplacés et que le système de fonctionnement de la nouvelle Assemblée, selon lequel *« une mairie égale une voix »*, quelle que soit son importance, favorise les nationalistes qui détiennent de nombreux villages, est *« antidémocratique »*, le Parti populaire (centre droit, au pouvoir à Madrid) parle de *« provocation, sans aucune légitimité »*, tandis que les socialistes dénoncent le *« grave risque de coupure sociale entre nationalistes et non nationalistes, à l'heure de la réconciliation exigée par la nécessité de la paix »*.

*Marie-Claude Decamps*





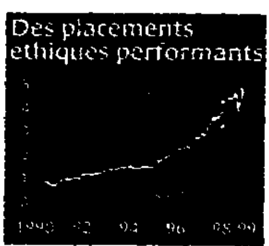
Le Monde
ÉCONOMIE
LES ENJEUX ▲ LES INITIATIVES
MARDI 9 FÉVRIER 1999




**EUROPE**
La monnaie unique conforte l'optimisme des petites et moyennes entreprises dont le moral est à la hausse, sauf au Royaume-Uni (page IV)

**BOUSSOLE**
L'affaire de la banane envenime les relations commerciales. L'Union européenne est en conflit avec les Etats-Unis, mais aussi avec cinq pays latino-américains (page V)






**FUTURS**
Le Forum économique mondial de Davos a remis au goût du jour l'idée d'un système de notation sociale pour les entreprises cotées en Bourse (page VI)

**LES ENTREPRISES D'INSERTION RECHERCHENT D'URGENCE DE NOUVEAUX DÉBOUCHÉS**
Le développement de la précarité pénalise particulièrement les publics en difficulté. Un motif d'inquiétude pour Christian Valadou, secrétaire général du Conseil national des entreprises d'insertion (page VIII)





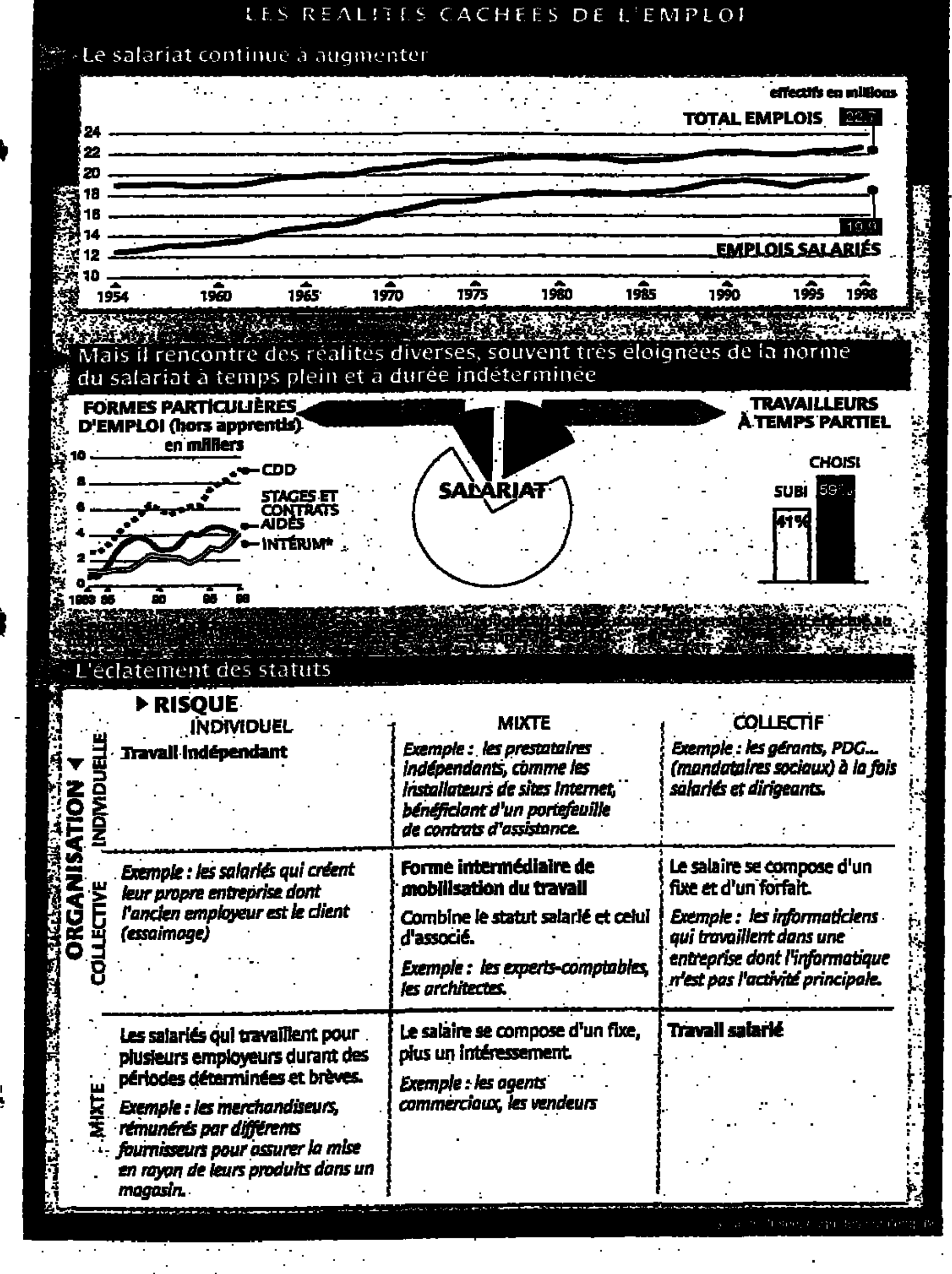
**OFFRES D'EMPLOIS**
De la page IX à la page XX

**Les nouvelles technologies et les changements intervenus dans l'organisation des entreprises mettent à mal le modèle hérité du fordisme. Le pari est de s'adapter aux évolutions en conciliant les nouvelles réalités économiques et la cohésion sociale**

# Un nouveau droit du travail pour les mutants du salariat

## STATUTS

- Des experts, dont le Français Alain Supiot, ont remis à Bruxelles un rapport sur *« les transformations du travail et le devenir du droit du travail en Europe »*. Leur diagnostic converge : le contrat à durée indéterminée et à plein temps n'est plus la norme.
- Les situations professionnelles hybrides se développent. Un nouveau concept juridique : la « parasubordination » tente de définir un statut qui concerne déjà 1,4 million d'Italiens.
- La réforme des règles actuelles passe par un droit commun du travail, attaché à la personne en toutes circonstances. Afin de faciliter les transitions entre des situations professionnelles et privées successives.




| ORGANISATION | INDIVIDUEL | MIXTE | COLLECTIF |
|---|---|---|---|
| INDIVIDUELLE | **Travail indépendant** | *Exemple : les prestataires indépendants, comme les installateurs de sites Internet, bénéficiant d'un portefeuille de contrats d'assistance.* | *Exemple : les gérants, PDG... (mandataires sociaux) à la fois salariés et dirigeants.* |
| COLLECTIVE | *Exemple : les salariés qui créent leur propre entreprise dont l'ancien employeur est le client (essaimage)* | **Forme intermédiaire de mobilisation du travail** Combine le statut salarié et celui d'associé. *Exemple : les experts-comptables, les architectes.* | Le salaire se compose d'un fixe et d'un forfait. *Exemple : les informaticiens qui travaillent dans une entreprise dont l'informatique n'est pas l'activité principale.* |
| MIXTE | Les salariés qui travaillent pour plusieurs employeurs durant des périodes déterminées et brèves. *Exemple : les merchandiseurs, rémunérés par différents fournisseurs pour assurer la mise en rayon de leurs produits dans un magasin.* | Le salaire se compose d'un fixe, plus un intéressement. *Exemple : les agents commerciaux, les vendeurs* | **Travail salarié** |

Dès lors que les formes d'emploi se diversifient et que le monde du travail confronté à davantage de précarité et de flexibilité en est révolutionné, il faut imaginer d'autres règles protectrices et garantir une nouvelle cohérence des droits. Cette réflexion agite de nombreux pays européens.

Auteur d'une *Critique du droit du travail* (PUF, 1994), Alain Supiot, professeur à l'université de Nantes, est l'un de ceux qui initient le débat. Il ne remet pas en cause le droit du travail, selon la tentation libérale, mais se propose de le réformer pour l'adapter aux réalités. A la demande de la Commission européenne, il a animé un groupe d'experts représentant huit Etats-membres, chargé d'analyser les transformations et d'envisager *« le devenir du droit du travail en Europe »*. Un rapport final, qui sera publié aux éditions Flammarion en mars, a été établi en juin 1998.

Ce rapport montre la convergence des situations conduisant à un même diagnostic, en dépit de législations différentes et de socles culturels parfois opposés. Le document démonte également des mécanismes communs d'entrée dans la société postindustrielle et tente d'apporter des réponses aux défis actuels.

La conclusion est imparable : la concordance absolue entre un modèle de production, dit fordiste, et un système de relations sociales, a vécu. Dès lors, en est ébranlé le socle qui définissait principalement le contrat de travail du salariat par le lien de subordination. Une importance prépondérante était donnée partout aux contrats salariaux à plein temps non temporaires et standardisés, fondés *« sur un troc entre un haut niveau de subordination et de contrôle disciplinaire de la part de l'employeur et un haut niveau de stabilité et de compensations de prestations sociales et de garanties pour l'employé »* ; il n'en va plus de même aujourd'hui.

Ces normes sont bousculées, tant à cause des nouvelles technologies que des changements intervenus dans l'organisation du travail. Non seulement le travailleur, mieux formé et plus compétent, doit faire preuve d'une certaine autonomie professionnelle, mais les statuts de son emploi s'éloignent du schéma initial. Parallèlement à l'essor des entreprises en réseaux, de l'externalisation et de la sous-traitance, se développent des formes d'emploi aux contours plus flous. Dont le travail indépendant, qui émerge moins quantitativement que qualitativement, assure le rapport.

Par suite, les frontières du salariat deviennent incertaines, et le critère juridique de la subordination révèle ses faiblesses. Les experts réunis autour d'Alain Supiot estiment que le droit doit incorporer ces changements et qu'il faut tendre vers un droit commun du travail, attaché à la personne en toutes circonstances.

Héritage fordiste, là encore, le statut professionnel se confond avec le travail et la protection sociale au sens large. Il conviendrait, envisage le rapport, d'en assurer désormais la continuité *« au-delà des emplois occupés »*. A l'inverse d'un courant qui s'arc-bouterait sur le refus de la flexibilisation croissante et de la multiplicité des relations d'emploi, dont les emplois atypiques, il s'agirait de maîtriser les changements selon une démarche d'*« adaptation active »*, appuyée *« sur une approche compréhensive du travail et capable de lier les impératifs de liberté et de sécurité »*.

Ultime avatar du modèle fordiste et taylorien : le temps de travail homogène qui constituait la référence objective, l'instrument de mesure de la subordination. Il rejetait *« dans l'ombre le temps de travail non salarié »* et se définissait par opposition à du temps libre, ou supposé tel. Or, une fois de plus, les découpages actuels ne sont plus aussi stricts et les différentes périodes de la vie aussi étanches. *« De plus en plus hétérogène, le temps de travail est aussi de moins en moins collectif »*, souligne le rapport.

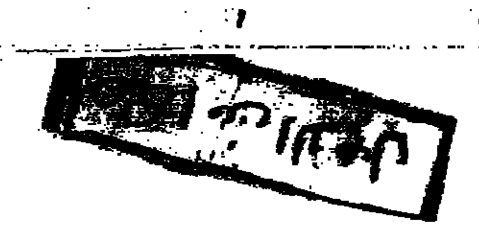
Mais il poursuit de manière plus originale en faisant observer qu'*« il n'est plus possible de prétendre envisager la réglementation du temps de travail du seul point de vue de l'entreprise ou de l'organisation du salarié »*. Il en déduit que *« ceci suppose (...) une ouverture du champ de la négociation et un élargissement corrélatif du cercle des négociateurs »*, pour tenir compte des intérêts de la famille ou de la cité.

Une occasion supplémentaire de répéter que l'organisation sociale issue des contraintes de l'industrie prend eau. Et d'en appeler à des solutions collectives dont le droit du travail ne saurait être absent.

***Alain Lebaube***

*Lire la suite du dossier pages II et III.*





STATUTS

# Questions-réponses

**1 Comment s'est construite la catégorie salariée ?**

Le salariat naît progressivement à partir de la loi Le Chapelier qui, en 1792, met fin aux corporations de métiers de l'Ancien Régime.

Lorsque l'ère industrielle s'annonce, l'accent est mis sur le contrat de travail, de gré à gré, qui lie deux personnes théoriquement consentantes, l'employeur et le salarié. Le mouvement ouvrier s'efforcera d'obtenir par les luttes sociales une dimension collective à ce statut qui n'était à l'origine qu'individuel.

Du Second Empire à ces toutes dernières années, des améliorations seront successivement apportées, la période optimale coïncidant avec les « trente glorieuses », de 1945 à 1975.

Pendant son travail, le salarié se met à la disposition de son employeur et exécute ses ordres. Un temps, rappelle Robert Castel, dans *Métamorphoses de la question sociale* (Fayard, 1995), les révolutionnaires se demanderont si le salarié, n'étant pas un homme libre, pouvait être un citoyen et voter ! En contrepartie de cette sujétion, l'employeur lui assure un revenu régulier, puis des éléments de couverture sociale (de plus en plus étendue). Il s'engage surtout à fournir du travail au salarié, qui, pour sa part, renonce à l'absentéisme.

Robert Salais dans *L'Invention du chômage* (Presses universitaires de France, 1986) explique, par opposition, l'émergence de la catégorie des chômeurs. Un salarié qui se trouve privé d'emploi ne saurait se confondre avec un indigent qui sera pris en charge par les bureaux locaux d'aide sociale.

**2 Qu'est-ce que la requalification d'un contrat de travail ?**

En France – mais des procédures analogues existent dans les autres pays européens –, l'inspecteur du travail a la possibilité de reconsidérer (« requalifier ») un contrat dès lors qu'il estime que le travailleur répond aux critères du salarié. Sa décision est simple à prendre si le lien de subordination est établi, et s'il peut prouver le caractère permanent et exclusif de la relation de travail.

Avec le développement des nouvelles formes d'emploi – dont le travail indépendant –, l'appréciation devient plus délicate. La loi Madelin du 11 février 1994 considère d'ailleurs que l'inscription au registre des métiers ou du commerce vaut, sauf démonstration contraire, reconnaissance du statut d'indépendant.

Aussi la jurisprudence utilise-t-elle désormais la technique dite du « faisceau d'indices », devenue une caractéristique commune du droit du travail en Europe. S'ensuit une liste d'indices qui aident à la décision. Par exemple : la soumission de l'intéressé à des ordres ou à un contrôle de l'autre partie en ce qui concerne ses méthodes de travail, le lieu d'exercice, les horaires, les moyens de travail mis à sa disposition, etc.

**3 Qu'en est-il dans d'autres pays ?**

Soumis aux mêmes évolutions, chaque pays tente de répondre en fonction de sa législation propre. Certains pays font figure de précurseurs. C'est en partie le cas de l'Italie, mais aussi de l'Allemagne, dont le droit distingue trois catégories de travailleurs indépendants.

Dans les deux premières, se retrouvent les entrepreneurs qui peuvent travailler soit en vertu d'un contrat de services libre – il y a alors une simple obligation de travailler (professions libérales) –, soit d'un contrat d'entreprise – où il existe une obligation de résultats (artisans, commerçants, etc.).

La troisième catégorie regroupe des « *personnes semblables aux salariés* » qui travaillent pour un donneur d'ordres principal dont ils dépendent économiquement. Juridiquement travailleurs indépendants, ils se voient appliquer certaines dispositions du droit du travail en matière de congés, de contentieux du travail ou de convention collective.

**4 Combien y a-t-il de travailleurs indépendants en France ?**

Il est difficile de le savoir précisément puisque les frontières sont contestées et contestables. Les chiffres de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) oscillent entre une stabilité et une légère diminution de cette population, qui comprenait 1,4 million de personnes en mars 1998, date de la dernière enquête emploi.

Mais, dans ce total, figurent les agriculteurs exploitants, les artisans et les commerçants, qui sont en diminution. Le travail indépendant, qui se développe dans l'industrie et les services, vient compenser ces pertes.

On sait aussi que d'authentiques travailleurs indépendants ont opté pour la création de sociétés à responsabilité limitée (SARL) dont ils sont les gérants minoritaires ou dont ils sont les uniques salariés, précisément pour disposer d'une couverture sociale. Cette tendance est impossible à chiffrer.

Une seule certitude : les entrepreneurs individuels qui ont utilisé la loi Madelin ne sont guère nombreux, le dispositif de financement des retraites par capitalisation n'étant pas considéré comme attractif.

Alain Supiot, juriste, professeur à l'université de Nantes

# « Le droit du travail doit être le droit de toutes les formes de travail »

**« Vous avez récemment remis à la Commission européenne un rapport sur les « *transformations du travail et le devenir du droit du travail en Europe* ». Croyez-vous à l'européanisation des acteurs sociaux ?**

– On prête à un commissaire européen l'affirmation selon laquelle il n'y aurait pas de droit social européen tant qu'il n'y aura pas de grandes grèves européennes. Le droit du travail d'hier est sorti de l'action, des conflits et de la négociation collective, pas de la tête des experts. Il n'y a pas de raison qu'il en aille différemment dans l'avenir.

Le droit communautaire est un bon révélateur des transformations profondes du droit et des institutions. Ainsi, selon une décision du Tribunal des Communautés européennes, l'arrêt CGPME du 17 juin 1998, le principe démocratique de participation des peuples à l'élaboration de la loi ne s'exprime plus seulement par l'intermédiaire des assemblées élues. Il peut être assuré de manière alternative, en l'occurrence par l'intermédiaire des partenaires sociaux lorsqu'ils négocient sur la base de l'accord social de Maastricht.

Cette négociation légiférante marque une rupture évidente avec l'idée qu'on se fait depuis deux siècles de la démocratie et depuis un siècle de la négociation collective. La négociation entre groupes d'intérêts, hissée au même rang que la délibération entre élus du peuple. Un « boulevard » semble donc s'ouvrir à ce que vous appelez les acteurs sociaux.

**– Croyez-vous que l'on va assister à l'émergence d'un droit du travail européen ?**

– Deux thèses sont en présence. Certains disent que les situations sont trop diverses et que les cultures nationales resteront divergentes. D'autres pensent que la mondialisation entraîne inéluctablement une homogénéisation.

*L'histoire montre que les choses* sont plus compliquées. Certes, le droit du travail a partie liée avec la culture de chaque pays. Mais, si l'on regarde les choses d'un peu plus haut, des traits communs apparaissent. Dans tous les pays européens, le droit du travail a signifié une intégration de la dimension personnelle, inhérente à toute relation de travail, dans un cadre contractuel, inhérent à l'économie de marché. Partout il y a eu insertion d'un statut dans le contrat de travail. C'est cela « avoir un emploi ».

Un emploi, c'est davantage qu'un travail, c'est un statut professionnel. Il assure une identité et un horizon de vie. Et l'un des problèmes communs à nos pays est la réapparition massive de la précarité, c'est-à-dire du travail sans l'emploi.

**– La flexibilité gagne-t-elle du terrain partout en Europe ?**

– En tant que juriste, je ne sais pas ce que signifie la flexibilité. Je ne connais que le principe de liberté professionnelle, c'est-à-dire d'un côté la liberté d'entreprendre de l'employeur et de l'autre la liberté du travail des salariés. Le droit du travail doit concilier ces libertés entre elles.

Il doit aussi les concilier avec un autre principe : celui de la sécurité physique et économique des travailleurs. La question qui se pose est donc de savoir si un principe tend à l'emporter sur les autres. C'est très ambivalent. Le diagnostic préoccupant du rapport est que le droit du travail devient un des instruments de la dualisation du monde du travail. Les sécurités ont tendance à s'accumuler en haut de l'échelle et les précarités plutôt en bas.

L'un des gros problèmes en droit du travail est de réindexer les fonctions de protection sur les besoins de protection. Par exemple, ce sont les salariés les mieux formés qui bénéficient le plus de la formation continue. Quant à la flexibilité, si l'on tient à employer cette notion élastique, le problème est de la bilatéraliser, d'en faire aussi un droit pour les salariés.



***Alain Supiot***

● Professeur à l'université de Nantes depuis 1982, Alain Supiot a *toujours travaillé sur le droit* et le changement social.

● Il y a fondé et dirigé de 1993 à 1996, la Maison des sciences de l'homme Ange-Guépin, un pôle de recherche sociale réputé pour son observation du monde du travail.

**– Entre le salariat et le travail indépendant, voit-on émerger de nouveaux statuts ?**

– Je crois que la subordination à vie n'est pas un idéal insurpassable. Dans le modèle de l'Etat-providence, le travail était le lieu d'un échange fondateur entre dépendance économique et sécurité sociale. Certes, celui qui avait un emploi se soumettait au pouvoir d'autrui, mais il se voyait garantir en retour les conditions d'une vie sociale.

Les bases de ce pacte fondateur sont aujourd'hui remises en question. La pression économique est plus forte que jamais (pour ceux qui ont un emploi comme pour ceux qui n'en n'ont pas), mais elle n'est plus compensée par une sécurité d'existence. On peut douter de la viabilité d'un tel modèle. On ne peut pas demander aux gens d'être responsables sans leur reconnaître des droits. On ne peut pas les faire travailler efficacement avec un revolver sur la tempe.

Nous avons conduit notre réflexion autour de la notion d'« *état professionnel des personnes* ». Parler d'état professionnel implique une continuité de droits sur la longue durée. Il faut se donner les moyens de garantir une trajectoire qui inclut des périodes de salariat, de formation, de travail indépendant. Nous avons essayé de penser des moyens de transition d'une situation à une autre.

De la pratique émergent ce que nous proposons d'appeler des « *droits de tirage sociaux* ». Provisionnés par des moyens très divers (argent public, argent de la Sécurité sociale, de l'employeur ou d'organismes paritaires, comptes épargne-temps, etc.), ces droits permettent au salarié d'exercer certaines libertés, de se former, d'entreprendre, de se consacrer à sa vie familiale ou à une activité désintéressée et d'être assuré de retrouver ensuite sa place sur le marché du travail. Ce type de droits permet d'instituer un triangle « liberté-sécurité-responsabilité ».

Une telle approche permet de répondre à la question de savoir s'il faut revenir à un droit du travail qui se resserre sur sa base historique – celle du subordonné considéré comme irresponsable – ou bien si le droit du travail doit prendre en compte des situations qui ne répondent plus à ce modèle.

Nous avons pris clairement parti là-dessus. Le droit du travail doit, pour redevenir un facteur de cohésion sociale et être fidèle à son nom, être le droit de toutes les formes de travail, ce qui implique évidemment une évolution de son contenu. Nous préconisons de lier très fortement cette évolution au pouvoir de requalification du juge. Il ne faut pas laisser l'employeur et l'employé en décider seuls. A condition de maintenir ce verrou solidement fermé, il est possible de s'engager vers un droit du travail qui ajuste le niveau de protection au besoin de protection et qui fasse place au travail indépendant ou semi-indépendant. »

***Propos recueillis par Frédéric Lemaître***

# *Stéphane, un entrepreneur à la liberté très limitée...*

« *Plus jamais ça !* » Stéphane Desbled ne partage pas vraiment l'engouement que la création d'entreprise est censée susciter chez les jeunes ingénieurs éblouis par les *success stories* de la Silicon Valley. Tout avait pourtant commencé dans le respect du mythe : diplômé de Sup'aéro en 1982, il entre chez Dassault à vingt-trois ans. Thomson, intéressée par sa spécialisation en détection électronique, le débauche quatre ans plus tard.

« *Un collègue avait un projet de boîte d'ingénierie. Il m'a proposé d'être associé ; j'ai réfléchi quinze jours, et j'ai dit oui, tenté par l'aventure.* » En 1990, Stéphane met 20 000 F (3 049 euros) dans la SARL Profind, dont il prend la gérance. Mais il reste salarié de Thomson, « *histoire de conserver un revenu* » en attendant de développer l'activité. « *La semaine, j'étais Thomson, le soir et le week-end, j'étais Profind.* »

Il s'aperçoit vite que la situation est intenable. Huit mois après, il démissionne de Thomson. Le cordon ombilical serait-il coupé ? Pas tout à fait...

« *Pour m'assurer un premier contrat, je leur ai proposé de continuer mon activité à mi-temps, en tant que consultant. De chef de projet, je suis devenu conseiller du chef de projet qui m'avait remplacé.* » Stéphane conserve même son bureau...

Si, chez Thomson, son expertise s'avère un atout, elle se révèle un handicap lorsqu'il s'agit de trouver d'autres clients pour Profind : « *La plupart des prospects étaient des grandes entreprises qui ne sous-traitent pas le cœur de leurs métiers à un indépendant, susceptible de travailler ensuite pour un concurrent. Un prestataire ne fera jamais que des travaux annexes ou des tâches d'organisation transversales.* » Stéphane ne parvient à décrocher des contrats... qu'auprès d'autres services et filiales de Thomson !

**SAXOPHONE**

Constatant, après un an et demi de ce régime, qu'il ne réussissait pas à gagner son indépendance, Stéphane se résout à chercher... un travail salarié. Il songe bien sûr à retourner chez son ancien employeur, mais la récession bat son plein et Thomson a gelé ses recrutements. « *Pour toucher les Assedic, j'ai dû revendre mes parts et quitter la gérance.* »

Après un an de « *galère* », il est embauché chez Matra Transport sur le projet du métro Météor et double son revenu par rapport à Profind. « *Je suis finalement plus autonome en tant que salarié : chef de projet, je fixe l'organisation de mes tâches ; j'ai la possibilité d'évoluer en prenant en charge des projets de plus en plus importants. Alors que le développement commercial de Profind m'obligeait à accomplir des tâches qui ne me procuraient aucun plaisir !* »

Au bout du compte, pour Stéphane, la « liberté » de l'entrepreneur s'est résumée à organiser son temps libre : « *Le matin, je prenais mon téléphone pour appeler des prospects. Au bout de trois ou quatre échecs, j'abandonnais. Je sortais déjeuner au resto, je faisais une sieste, j'allais au cinéma, je jouais de la musique. C'est à cette époque que j'ai appris à jouer du saxo !* »

***Antoine Reverchon***

# Les professions libérales à la recherche d'une autonomie protégée

## Architectes, dentistes, experts-comptables... La situation de ces métiers reste à aménager afin de protéger leur éthique

Les architectes, les kinésithérapeutes, les chirurgiens dentistes, les experts-comptables qui exercent leur profession, comme collaborateurs, voire comme salariés d'un cabinet, sont de plus en plus nombreux. A tel point qu'un avant-projet de loi visant à créer un statut spécifique est actuellement à l'étude à la délégation interministérielle aux professions libérales. Les nouvelles donnes économiques portent les professions libérales à se regrouper. Dans le domaine juridique notamment, l'arrivée des cabinets anglo-saxons et de leur armée de spécialistes accélère le mouvement.

Chez les architectes et les experts-comptables, par exemple, le salariat est aujourd'hui largement répandu, alors que dans d'autres professions, comme celle des avocats, l'indépendance prévaut encore.

Les professionnels intégrant un cabinet recourent à un contrat de collaboration. « *Celui-ci*, explique-t-on à l'Union nationale des associations de professions libérales (Unapl), *leur garantit d'exercer en toute indépendance leur métier, tout en bénéficiant d'une structure, laquelle leur rétrocède des honoraires.* »

Ces situations ne sont pas à l'abri d'une requalification en contrat de travail salarié. Une procédure qui pour l'Unapl ne se justifie pas, ces professions – au demeurant réglementées – étant par essence indépendantes.

« *Leur exercice n'est pas incompatible avec le contrat de travail*, précise Jacques Barthélémy, avocat conseil en droit social, qui travaille sur l'avant-projet de loi. *En droit, la profession libérale se caractérise exclusivement par l'indépendance technique. Celle-ci*, ajoute-t-il, *induit néanmoins un fort degré d'autonomie qui rend atypique le contrat de travail.* »

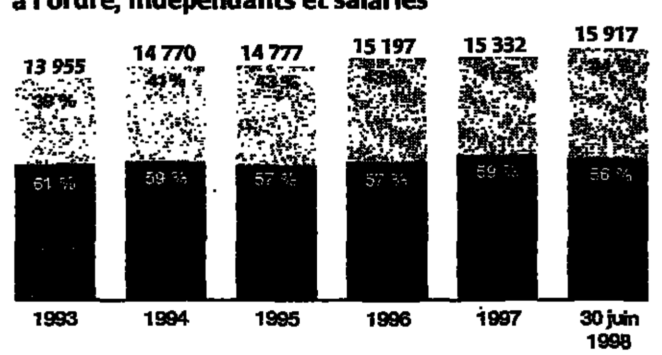
Le professionnel libéral est responsable de ses actes professionnels, tant d'un point de vue civil que pénal, alors que, dans le cadre d'un contrat de travail, la responsabilité civile du salarié ne peut être engagée qu'en cas de faute lourde. L'indépendance technique conduit aussi à un degré élevé d'autonomie concernant les conditions de travail. Par exemple, pour pouvoir être libre de son diagnostic ou de son conseil, le professionnel libéral doit jouir de la plus grande liberté dans la détermination de son temps de travail. Son employeur peut dès lors difficilement contrôler ses horaires sans entraver son indépendance. Et le refus d'exécuter une tâche au nom de la conscience ne saurait constituer une faute ni dans l'exécution du contrat, ni au plan disciplinaire.

Le 30 décembre 1990, une loi a créé un statut spécifique d'avocat salarié, lequel vise à protéger l'indépendance technique, notamment sur la question de la conscience professionnelle. « *Ce statut reste néanmoins ambigu, car la dépendance économique demeure*, souligne Jacques Barthélémy. *Or celle-ci justifie un droit protecteur. Il n'est dès lors pas incongru d'imaginer une qualification juridique spécifique, fondée sur la parasubordination, intermédiaire entre le contrat de travail et le contrat d'entreprise.* »

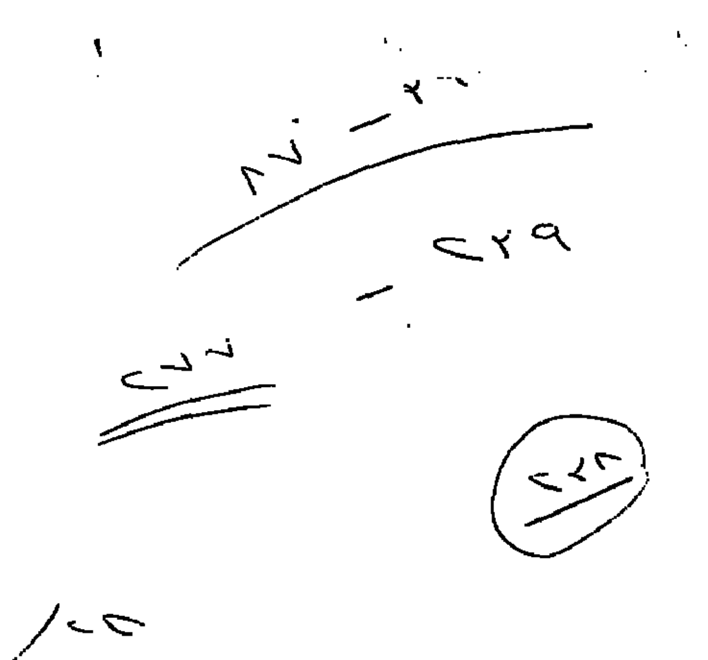
Une piste que l'UNAPL s'attache à faire valider dans l'avant-projet de loi. « *Sa promotion est laborieuse*, ne cache pas le syndicat. *Ce projet surprend parce qu'il ne renvoie ni à du salariat, ni au travail indépendant. Il faut du temps pour que les acteurs en assimilent le sens et l'esprit. De plus, on se heurte à des citadelles. Il faudra, en effet, sans doute créer une caisse de sécurité sociale.* » Une chose est sûre, la création d'un tel statut renvoie à l'adaptation des régimes de protection sociale, qui ne correspondent plus aux réalités d'aujourd'hui.

***Laetitia Van Eeckhout***

**▼ Evolution du nombre d'experts-comptables inscrits à l'ordre, indépendants et salariés**




Source : Caisse d'assurance-vieillesse des experts-comptables et commissaires aux comptes (CAVEC).



# La « parasubordination », un nouveau concept

**Le contrat de travail qui consacrait un rapport d'autorité, en même temps que de dépendance économique, est devenu désuet**

Au siècle passé, les bons auteurs affectionnaient de donner un titre énigmatique à leur tête de chapitre, censé intriguer le lecteur. Du genre : « Où il sera question de la parasubordination ». Grâce à ce procédé, le mot était lâché et le mystère entretenu. Si l'on voulait en savoir davantage, il fallait accepter de se laisser guider pour finalement découvrir ce que l'on connaissait déjà. Ou pressentait.

Cette comparaison s'applique parfaitement à la « parasubordination »..., un vocable étrange concocté par d'éminents juristes du travail et d'inventifs Italiens pour exprimer une réalité que nous côtoyons. Ou que nous vivons.

Il s'agit de la première tentative pour donner un nom à l'une de ces zones grises qui prolifèrent dans l'emploi, entre le salariat proprement dit et le chef d'entreprise, y compris individuel. Un de ces espaces indécis, véritable triangle des Bermudes où s'évanouissent les repères traditionnels, quand, déjà, le développement des emplois précaires ou atypiques a bousculé tous les autres schémas. A l'origine, il y a le statut du salarié. Simple et clair, croyait-on, et qui n'accorde plus les mêmes certitudes. Sa définition, rappellent les spécialistes du droit du travail, repose justement sur l'existence d'un lien de subordination entre l'employeur et le travailleur. Autrement dit, le contrat de travail consacre un rapport d'autorité, en même temps que de dépendance économique.

Seulement, voilà, ce qui se concevait sans peine sous l'empire du modèle industriel dominant, voire exclusif, ne s'apprécie pas de façon aussi tranchée aujourd'hui. Dans bien des situations quotidiennes de travail, il devient difficile, pour beaucoup, de prétendre que l'on appartient intégralement à la catégorie salariée, au sens strict. Cela semble évident pour un dirigeant de société, un expert-comptable ou un avocat, salariés de leur entreprise ou du cabinet.

Mais le phénomène touche maintenant d'autres professionnels qui disposent de plus en plus de latitude ou d'autonomie dans l'exécution de leurs tâches, soumis à une obligation de résultat et non de moyens. Entre-temps, les nouvelles technologies, les organisations modernes du travail, dont l'externalisation, et le fonctionnement en réseau des entreprises sont passés par là, tandis que le niveau de compétences s'élevait.

Encore ne faut-il voir là que des cas relativement faciles. Car il y a plus compliqué, ou problématique. Pour les mêmes raisons se multiplient les situations hors normes de ces consultants conseils et autres intervenants extérieurs que l'on nomme, par commodité, des travailleurs indépendants. Aux confins du salariat, un pied dedans, un pied dehors, ils vivent en solitaire les contraintes de la sujétion et celles de la liberté. Le tout sans garde-fou, la protection sociale leur manquant encore davantage que la sécurité d'une convention collective.

**COMBINAISONS**

Dans une étude de la Dares (ministère de l'emploi) d'avril 1998 intitulée *Entre salariat et travail indépendant : les formes hybrides de mobilisation du travail*, Yves Dupuy et Françoise Larré, deux chercheurs, tentent de construire une grille de lecture de ces situations de travail. Croisant deux critères : partage du risque économique et organisation des tâches, ils en définissent neuf, *« combinaisons complexes et protéiformes »* du salariat et du travail indépendant.

Mais finalement combien sont-ils, ces travailleurs à statut hybride ? Nul ne le sait avec précision, alors que, continuellement, nous en croisons dans les usines, les bureaux et les magasins. La même tendance surgit presque pareillement dans toute l'Europe et constitue à chaque fois une brèche dans le droit du travail.

*Alain Lebaube*

**▼ Budgets de l'emploi**

pourcentage des dépenses par rapport au PIB

| Pays | % |
|---|---|
| DANEMARK* | 5,80 |
| PAYS-BAS | 4,86 |
| FINLANDE* | 4,79 |
| BELGIQUE* | 4,27 |
| SUÈDE* | 4,25 |
| ALLEMAGNE* | 3,79 |
| FRANCE* | 3,13 |
| ESPAGNE* | 2,37 |
| ITALIE* | 1,96 |
| ROYAUME-UNI* | 1,47 |

Source : d'après OCDE (indemnisation-chômage incluse)

## Droits de tirage sociaux

**Selon le rapport « Le devenir du droit du travail en Europe », aux droits sociaux universels devraient s'ajouter des *« droits de tirage sociaux »* (DTS), correspondant au nouveau *« statut professionnel élargi »*. Ce dernier, censé faciliter le passage d'un type d'emploi à un autre, devrait être assorti de droits garantissant cette liberté à chacun. Pour bénéficier à leur convenance de ces DTS, les individus en constitueraient la provision lors de leurs emplois successifs. Le principe d'un tel mécanisme existe déjà dans plusieurs dispositifs : crédits d'heures attribués aux représentants du personnel, compte épargne-temps, etc.**

**Rompant avec la conception traditionnelle de droits accordés en contrepartie de risques (maladie...) ou de sujétions particulières (majoration pour heures supplémentaires...), ces droits ne seraient accordés qu'au regard d'une finalité sociale déterminée.**

# Entre le salariat et l'indépendance, la vogue d'une recette italienne indigeste

**1,4 million d'Italiens sont concernés par la « parasubordination ». Une formule souvent montrée en exemple à l'étranger en dépit de sa grande précarité**

FLORENCE
*de notre envoyée spéciale*

Tandis qu'en France les juristes et les consultants se creusent la tête pour imaginer un statut intermédiaire entre le salarié et l'indépendant, l'Italie l'a introduit dans son code civil il y a vingt-six ans, sous le nom alambiqué de *« collaboration coordonnée et continue »*. Cette forme d'emploi, qui constitue majoritairement ce qu'on appelle la « parasubordination », concerne 1,4 million de personnes. Surtout répandue dans les petites sociétés, mais adoptée aussi par les entreprises publiques, la formule a connu un développement exponentiel ces dernières années dans les zones riches – donc principalement le nord du pays.

Peu encadré, ce statut apporte de la souplesse aux contrats et *« permet aussi d'abaisser le coût du travail, car les charges sont très faibles. Au Nord, nous avons la parasubordination. Au Sud, le travail au noir »*, observe Michele Tiraboschi, chercheur à la faculté d'économie de l'université de Modène. Les professions intellectuelles ont été les premières concernées : psychologues, consultants, informaticiens, etc. Mais aujourd'hui la parasubordination s'est étendue à toutes sortes d'activités, y compris peu qualifiées, comme distributeur de prospectus, coursier, caissière...

Daniele, trente-six ans, chercheur dans le domaine socioéconomique, a deux clients. Avec le premier, il a un contrat renouvelé d'une année sur l'autre. Avec le second, un contrat *« sans terme défini à l'avance. Quand nous avons atteint le résultat recherché, nous arrêtons »*. En attendant le prochain contrat, Daniele travaille généralement chez lui et apprécie son *« autonomie »*. *« Travailler pour plusieurs clients, c'est qualifiant »*, estime-t-il.

Cette forme d'emploi est-elle pour autant un modèle ? Pas sûr. Car ce statut n'en est pas un : le travailleur ne bénéficie d'aucun droit et sa protection sociale est extrêmement réduite. Celle-ci se résume à une cotisation retraite obligatoire (dont les deux tiers sont théoriquement imputés au donneur d'ordres, un tiers au parasubordonné), qui n'a été instaurée qu'en 1995 et dont le taux est de 12 % (contre 19 % pour le travailleur indépendant et 32 % pour le salarié). Ce qui promet une retraite très maigre pour les parasubordonnés. Certes, il est prévu d'augmenter la cotisation à 19 %, mais en... 2028. Une échéance lointaine, mais cohérente avec l'application de la réforme générale des retraites, qui a été différée à 2030. En 1998 a également été instaurée une cotisation maternité, mais, là encore, la prestation est très modeste.

Les rémunérations peuvent être *élevées dans certains cas. Mais pas* toujours, car les travailleurs sont en concurrence. *« Celui qui offre le prix le plus bas est apprécié »*, constate Daniele, qui dit *« vivre mal* [sa] *précarité et* [sa] *sous-rémunération »*. Pour environ 50 heures de travail par semaine, il perçoit *« 18 millions de lires net par mois* (environ 5 900 francs ou 900 euros, impôt déduit), *tandis qu'un ouvrier gagne 19,5 millions net »*.

Pour mieux protéger ces travailleurs, les syndicats cherchent à négocier avec les donneurs d'ordre. *« J'essaie avant tout d'obtenir que les contrats de collaboration soient écrits, ainsi qu'une référence de rémunération, qui, pour nous, doit être équivalente au coût d'un salarié pour l'entreprise »*, explique Simonetta Leo, coordinatrice de la Confédération générale italienne du travail-Nouvelles identités de travail (CGIL-Nidil), une structure spécifique pour ces travailleurs créée au sein du syndicat CGIL.

Le faible coût du travail parasubordonné a produit toutes sortes de dérives, certaines entreprises déguisant de vrais salariés en faux parasubordonnés. Anna, par exemple, effectuait de la saisie pour une société privée de Florence, avec un contrat de trois mois. *« Je devais être dans l'entreprise de 8 h 30 à 18 heures, du lundi au vendredi. Il fallait manger un sandwich au poste de travail. »* Et cela pour 6 000 lires l'heure (environ 20 francs). Cent trente collègues étaient dans son cas. Anna a été congédiée au bout d'une semaine, pour être arrivée en retard. Soutenue par la CGIL-Nidil, elle compte demander au juge la requalification de sa prestation en contrat de travail salarié.

Actuellement, le projet du sénateur Carlo Smuraglia (Democrazia di sinistra, le parti du premier ministre Massimo D'Alema), destiné à améliorer ce statut, est discuté au Parlement. Ce texte prévoit des garanties relatives à la rémunération, à la formation continue – à la charge du donneur d'ordre –, à la représentation syndicale, à la durée du contrat (trois mois au minimum)... Mais rien n'est prévu en matière d'indemnisation en cas de maladie, d'accident du travail ou de chômage. Ces garanties que *« demandent les syndicats seront introduites dans le débat »*, assure Romano Benini, expert en matière de travail à la Chambre des députés.

Ce projet ne convient pas à Rinaldo Fadda, vice-directeur général de la Cofindustria (patronat) : *« C'est une sorte d'imitation du contrat de travail, alors que nous avons besoin d'un encadrement simple. »*

Les syndicats ont longtemps cru qu'ils allaient pouvoir empêcher le développement de ces emplois atypiques *« sans réaliser qu'il s'agissait d'un processus d'externalisation que l'on ne pouvait pas arrêter, mais qu'il fallait contrôler afin de doter le travailleur de garanties*, reconnaît Bruno Trentin, responsable de la commission du programme de la CGIL, dont il est l'ancien secrétaire général. *Ce retard syndical a favorisé le développement des formes les plus sauvages. »* Aujourd'hui, *« c'est un deuil culturel qu'il faut entreprendre, un nouveau syndicalisme qu'il faut imaginer pour représenter ce statut. »*

*Francine Aizicovici*

## Adhésions syndicales « une à une »

**Ces dernières années, surmontant l'obstacle de leur dispersion notamment grâce à Internet, des travailleurs parasubordonnés s'étaient organisés en associations. Les principales d'entre elles se sont dissoutes dans les structures spécifiques créées, voilà environ un an, par les trois syndicats italiens : la CGIL, la CSIL et l'UIL.**

**La plus importante, la CGIL-Nidil, née en mai 1998, a ouvert une quarantaine de points d'accueil et revendique 2 000 adhérents. *« Ce n'est pas si mal,* estime Cesare Minghini, coordinateur national. *Ces adhérents, nous sommes allés les chercher un à un. »***

**La syndicalisation sera longue. *« Nos réponses sont encore faibles en l'absence de loi. »* Il faut aussi vaincre *« la méfiance culturelle à l'égard des syndicats,* ajoute-t-il. Cependant, les contacts via le site Internet du Nidil sont *« nombreux car la solitude pèse à ces travailleurs »*.**

## Bibliographie


- **Métamorphoses de la question sociale**, de Robert Castel (Fayard, 1995, 490 p., 190 F, 28,96 euros).
- **Critique du droit du travail**, d'Alain Supiot (Presses universitaires de France, 1994, 280 p., 178 F, 27,13 euros).
- **Précis du droit du travail**, de Gérard Lyon-Caen, Jean Pélissier et Alain Supiot (Dalloz, 1998, dix-neuvième édition, 1 007 p., 222 F, 33,84 euros).
- **Le Travail en perspectives**, ouvrage collectif sous la direction d'Alain Supiot (LGDG, 1998, 640 p., 240 F, 36,58 euros).
- **L'Invention du chômage**, de Robert Salais, Nicolas Baverez et Bénédicte Reynaud (PUF, 1986, 272 p., 150 F, 22,86 euros).


CHRONIQUE

*par Serge Marti*

# L'Amérique à l'écran

**D'après Alan Greenspan, le patron de la Réserve fédérale, elle est *« pétillante »*. Quant au *Wall Street Journal*, il considère qu'elle est tout simplement *« torride »*. Qui peut mériter une telle avalanche de superlatifs ? L'économie américaine, bien sûr, dont une bonne moitié du gouvernement Clinton, bombant le torse – avec raison –, est venue vanter les mérites au Forum économique mondial de Davos.**

**Le tableau de bord, peint en rose bonbon, a effectivement de quoi impressionner : une croissance qui a explosé au dernier trimestre 1998 pour atteindre 5,6 % (soit 3,9 % pour l'ensemble de l'année) ; un chômage ramené à 4,3 % au mois de décembre, son taux le plus bas, en temps de paix, depuis 1957 ; une inflation contenue à 1,6 % en rythme annuel ; enfin, et ce n'est pas la moindre performance après tant d'années de laxisme budgétaire, un excédent des finances publiques de 70 milliards de dollars pour l'ensemble de l'année précédente, soit environ 0,80 % du PIB américain. En prévision d'un excédent qui, cumulé sur les quinze prochaines années, pourrait, selon l'administration, atteindre 4 400 à 4 800 milliards de dollars !**

**A l'énoncé d'un tel bilan, que le président Clinton a su habilement mettre en valeur dans son traditionnel discours de janvier sur l'état de l'Union, on voit mal quels sont les points noirs qui pourraient en ternir l'éclat. *« On a beau chercher, on a du mal à se faire peur »*, admettait à Davos un spécialiste de l'économie américaine, après avoir écouté le vice-président Al Gore et le secrétaire au Trésor Robert Rubin venus porter haut les couleurs d'un pays certes moralement affaibli par les déboires judiciaires de Bill Clinton, mais qui a encore valeur de modèle. La permanence et la vitalité de ce dernier reposent cependant sur un certain nombre d'inconnues, la première d'entre elles étant de savoir jusqu'où peut continuer à gonfler la bulle spéculative de Wall Street. De l'avis général, les cours boursiers sont surévalués de 20 % à 25 % et il suffirait d'un rien, par exemple d'une étincelle sur les valeurs du multimédia qui ont littéralement flambé, pour que la Bourse américaine se mette en piqué.**



L'équilibre budgétaire

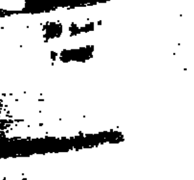


Taux de chômage

**L'autre inconnue réside dans le sort du dollar. Pour l'instant, le billet vert, dopé par les dernières statistiques, fait bonne figure par rapport à une monnaie unique ayant sans doute trop vite cédé à l'« europhorie » qui a entouré sa naissance. Il reste que l'énormité du déficit de la balance des paiements – 300 milliards de dollars au bas mot en 1999 – est un facteur d'affaiblissement de la monnaie américaine. Et c'est en rappelant ce chiffre, doublé d'un déficit commercial sans doute voisin de 340 milliards de dollars, que Fred Bergsten, le directeur de l'Institute for International Economics (IIE), a annoncé à Davos qu'il escomptait une forte dépréciation du dollar d'ici six à douze mois. Quand le dollar était roi et quasiment seul maître à bord du système monétaire international, l'Amérique pouvait compter sur les autres pour financer le déficit de sa balance des paiements. Aujourd'hui, l'alternative monétaire est permise et certains pays ont commencé à y avoir recours.**

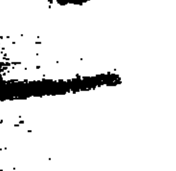
**Wall Street et le dollar sont deux éléments dont la solidité repose autant sur des fondamentaux que sur le capital confiance qu'ils génèrent et qui, pour l'instant, leur est acquis. Mais ils peuvent se transformer en facteurs de troubles potentiels pour une économie qui, à ce jour, reste encore *« l'oasis de prospérité »* que ses dirigeants se plaisent à décrire.**





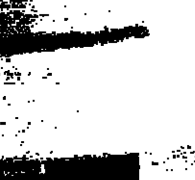













# L'euro conforte l'optimisme des PME des Quinze

## Le moral des petites et moyennes entreprises est à la hausse, sauf au Royaume-Uni

Les PME européennes semblent aborder la dernière année du millénaire avec confiance. Selon une enquête réalisée fin novembre-début décembre, pour la septième année consécutive, par le cabinet d'audit et de conseil Exco & Thornton, leurs perspectives d'investissements industriels et d'embauche continuent de progresser pour atteindre leur plus haut niveau depuis cinq ans.

Près des trois quarts entendent développer leurs investissements ou les poursuivre au rythme actuel (74 %). Et la moitié (51 %) pensent maintenir leurs effectifs, tandis que 34 % prévoient de les accroître.

Quoique en léger recul, leurs anticipations de chiffre d'affaires restent bonnes : 60 % escomptent une hausse en 1999. Mais elles sont de moins en moins nombreuses à envisager une hausse de leurs prix de vente (23 % contre 26 % pour 1998). Dans leur majorité (49 %), elles tablent sur une stabilité de leurs prix.

### INFLATION

« *Le taux d'inflation est autour de 1 % dans la plupart des pays. Les entrepreneurs ont bien intégré que l'on était en période d'inflation zéro et qu'il leur fallait davantage jouer sur l'amélioration de l'efficacité de leurs procédures que sur les prix* », souligne un responsable de la DG XXIII (politique d'entreprise, commerce, tourisme et politique sociale) à Bruxelles.

« *Le fait qu'un certain nombre de facteurs macro-économiques soient positifs comme jamais ils ne l'ont été depuis longtemps explique la confiance dont témoignent les PME européennes* », poursuit ce dernier.

Satisfaisant, ce panorama d'ensemble recouvre toutefois de fortes disparités entre les principaux pays de l'Union. La confiance des PME britanniques, au plus haut il y a un an, est en forte baisse. Elles ne sont plus que 54 % à prévoir une progression de leur chiffre d'affaires, et 41 % une hausse de leurs profits, contre respectivement 76 % et 65 % il y a un an.

« *Le Royaume-Uni se trouve en fin de cycle économique. Et si les taux d'intérêt britanniques ont baissé, la hausse de la livre pénalise les PME*, observe Jean-Luc Carpentier, président de Amyot Exco, filiale française du groupe Exco & Grant Thornton. *Plus ouverte au commerce international, notamment avec l'Asie, l'économie de ce pays est également plus sensible à la dégradation de la conjoncture mondiale.* » De fait, les perspectives d'investissement des PME d'outre-Manche sont également sensiblement en recul : seules 31 % pensent les accroître cette année.

Ce sont les PME espagnoles qui, confirmant leur dynamisme, se montrent désormais les plus confiantes. Que ce soit en termes de chiffre d'affaires, de profit, d'investissement ou encore d'emploi. Elles affichent ainsi des perspectives très supérieures aux moyennes dans l'Union : 71 % anticipent une hausse de leur chiffre d'affaires, 42 % une progression de leurs profits, 42 % envisagent d'embaucher et 48 % d'investir.

« *Le marché intérieur européen profite beaucoup aux entreprises espagnoles*, confirme-t-on à la DG XXIII. *Sous Franco, l'Espagne était un pays très fermé, pratiquant des droits de douane élevés. Deux ans après son entrée dans l'Union européenne, l'Espagne a commencé à connaître une croissance soutenue qui n'a cessé de se poursuivre depuis. Désormais, ce pays devra lutter pour bénéficier comme auparavant des fonds structurels.* » Des fonds dont il a largement bénéficié et qui l'ont aidé à transformer son économie.

Moins enthousiates que l'an passé quant à l'amélioration de leurs profits et de leur chiffre d'affaires, les PME italiennes restent toujours les plus dynamiques en termes d'investissements : 51 % entendent investir cette année, contre 43 % l'année dernière. Et 61 % pensent connaître une croissance de leur chiffre d'affaires.

Elles sont d'ailleurs, sur ce point, rejointes par les PME françaises, lesquelles affichent leur meilleur niveau de confiance depuis cinq ans : 60 % escomptent une progression de leurs ventes et seulement 8 % une baisse. Tout en misant sur de meilleures prévisions de profits que l'an passé, elles entendent également investir davantage, seules 12 % anticipant une baisse dans ce domaine. Mais c'est surtout sur l'emploi que l'optimisme des PME de l'Hexagone se renforce. Si, comme en 1998, la moitié entendent maintenir leurs effectifs au niveau actuel, cette année 37 % projettent d'embaucher alors qu'elles n'étaient que 28 % l'an passé à l'envisager.

Leurs homologues d'outre-Rhin se montrent aussi plus confiantes, même si globalement leurs projections restent encore très inférieures aux moyennes de l'Union. 46 % seulement anticipent une hausse de leur chiffre d'affaires. Tout en restant à un niveau modeste, le solde de leurs prévisions de profits redevient positif pour la première fois depuis 1995 : 35 % escomptent une hausse, 30 % une baisse. Leurs projets d'investissement se développent légèrement, le nombre de celles n'envisageant pas d'investir reculant de 4 points pour s'établir à 21 %.

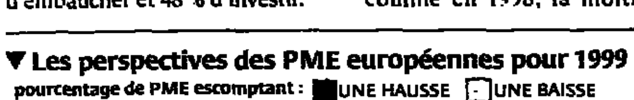
### OUTRE-RHIN

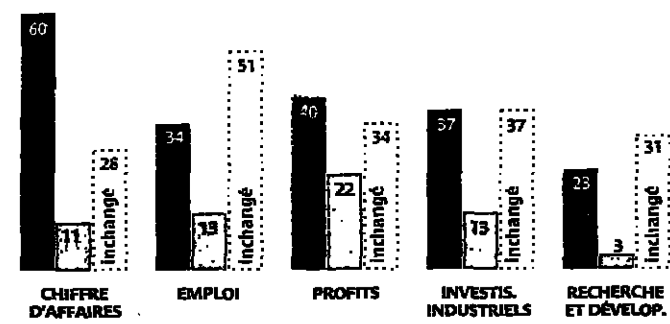
Comme l'an passé la moitié des PME allemandes prévoient un maintien de leurs effectifs. Mais, cette année, celles qui comptent embaucher sont légèrement plus nombreuses que celles qui prévoient un recul de leurs effectifs (25 % contre 21 %), alors que l'an passé les secondes (30 %) étaient bien plus nombreuses que les premières (16 %).

« *Si dans l'ensemble des pays, et en particulier en Espagne et en France, la poursuite de la croissance est essentiellement due à la solidité de la demande intérieure, l'euro constitue en soi, pour les PME en particulier, un levier de développement*, souligne Jean-Luc Carpentier. *La monnaie unique fait disparaître un frein à l'exportation. Les différences de change étaient d'autant plus pesantes pour les PME que la gestion du risque de change nécessite une certaine expertise dont celles-ci ne disposent pas toujours.* »

« *Même celles qui exportaient déjà vont bénéficier de l'effet euro*, appuie-t-on à la DG XXIII. *La transparence sur les prix qu'entraînera la monnaie unique va leur donner l'occasion de remettre à plat leurs relations à l'exportation et de renégocier, le cas échéant, leurs prix avec certains pays.* »

**Laetitia Van Eeckhout**




Source : Exco & Grant Thornton International

# Au Plan, Mario Dehove bâtit les institutions du futur

Qu'est-ce qu'être français ? A l'heure de l'Europe, chacun doit résoudre à sa manière la question pas si simple de l'identité nationale. Ce n'est donc pas un hasard si Mario Dehove, fils d'immigré espagnol – son grand-père a été fusillé par les franquistes pendant la guerre d'Espagne –, doté d'un nom flamand, se retrouve aujourd'hui au commissariat au Plan en train de piloter, sous la présidence de Jean-Louis Quermonne, une réflexion sur l'avenir des institutions européennes.

Chargé de mission auprès du Commissaire, Mario Dehove avait déjà commencé d'étudier l'évolution institutionnelle de l'Europe au moment de la dernière Conférence intergouvernementale (CIG). Ses publications sur le sujet en ont fait un rapporteur tout désigné pour le groupe de travail que Matignon a demandé au Plan de constituer sur le sujet.

C'est en mars 1998, à la demande du premier ministre, que le Plan a commencé à réfléchir à de nouveaux modèles de pilotage des institutions européennes. « *La Grande-Bretagne ou l'Allemagne se sont forgé une représentation de l'Europe du futur peu institutionnalisée pour l'une, plutôt fédérale pour l'autre. Ces pays ont su définir, a priori, le cadre qui leur conviendrait le mieux* », explique Mario Dehove.

### À LA FRANÇAISE

La France a beau avoir été un militant actif de l'Europe, une doctrine de moyen ou long terme lui fait aujourd'hui défaut. C'est pourquoi la commission du Plan a constitué cinq groupes de travail : le premier traite de la coordination économique, le deuxième de l'Europe sociale, le troisième de la géographie économique, le quatrième de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et le dernier de la sécurité intérieure. Composés de spécialistes (dix par groupe environ), ils ont été chargés d'imaginer des modèles institutionnels pour leurs domaines respectifs. Leurs travaux seront remis prochainement, à charge pour la commission présidée par Jean-Louis Quermonne – Mario Dehove étant le rapporteur final – d'élaborer un modèle architectural de l'Europe du futur. Une Europe du futur à la française, bien évidemment.

« *On touche aujourd'hui à la limite de la capacité d'action de l'Europe, et surtout à la limite de sa capacité d'action dans l'urgence* », explique Mario Dehove. Face à la criminalité qui se mondialise, au terrorisme, à la diplomatie qui exige des temps de réponse rapides, au budget qu'il faudrait mobiliser pour parer aux crises qui inévitablement surgiront… l'Europe ne dispose pas des structures adéquates. Ses temps de réponse aux problèmes nouveaux sont trop longs.

La nécessité de cette réflexion est la conséquence directe du succès de l'euro, qui met en valeur l'essoufflement d'une certaine forme d'intégration européenne. L'achèvement du marché unique n'a eu que très peu d'effets stimulants sur la croissance, le commerce intra-européen stagne et, plus étonnant encore, l'intégration des systèmes de production demeure à l'état d'ébauche. Le pacte de stabilité a certes engendré une discipline budgétaire, mais le mécanisme de coordination prévu par le traité de Maastricht n'a pas été réellement mis en œuvre. Enfin, en matière de systèmes sociaux, l'intégration s'est cantonnée au minimum compatible avec le principe de libre circulation des personnes.

C'est en dehors des domaines économiques que les faiblesses de l'Union européenne sautent aux yeux. En matière de justice et de sécurité intérieure à l'échelon européen, l'échec de Maastricht a été manifeste. La coopération entre les polices demeure plus affaire de bonne volonté que de structure et la mise en place d'une politique étrangère commune frôle le symbolique. Enfin, au plan institutionnel, aucune innovation particulière n'a vu le jour qui permette de concilier tout à la fois l'intégrité des Etats-nations et leur intérêt à mieux coopérer.



**Mario Dehove**

● Ingénieur de formation, Mario Dehove, cinquante-deux ans, a fait l'essentiel de sa carrière dans la fonction publique. Il a ainsi travaillé pendant douze ans à la direction de la prévision au ministère de l'économie et des finances.

● Diplomé de l'Ecole centrale, il est également professeur associé d'économie à l'université Paris-Nord.

Sans préjuger des conclusions de la commission du Plan, Mario Dehove est persuadé que la monnaie unique fera de l'Europe une entité monétaire aussi influente que les Etats-Unis. A terme, les Etats-Unis seront obliges de traiter l'Europe comme une entité régionale naissante au rayon d'influence mondial. A condition toutefois qu'un certain nombre d'écueils soient évités : la dilution de puissance que l'intégration de certains pays de l'Est dans l'Union peut ocasionner, les crispations identitaires, qui pourraient se révéler plus importantes que prévu, et l'absence de moyens institutionnels capables de mettre en valeur les éléments de puissance que l'euro recèle. C'est dire si la prospective a aujourd'hui sa place dans la réflexion gouvernementale.

**Yves Mamou**



## DROIT ET ÉCONOMIE

*par Stéphane Corone*

# Protection des victimes : un pas en arrière

Accident de parcours ? Exception qui confirme la règle ? Ou paradoxe sans lendemain ? Sous couvert de la nécessaire harmonisation des droits européens et de la protection des victimes, notre droit vient de faire un pas en arrière, en autorisant les fabricants à dégager leur responsabilité lorsque leur produit présente un défaut « *pour risque de développement* ».

Cette exonération, jusque-là inconnue de nos textes, a été introduite par l'article 12 de la loi du 19 mai 1998 (1) : « *Le producteur est responsable de plein droit […] à moins qu'il ne prouve que l'état des connaissances scientifiques et techniques, au moment où il a mis le produit en circulation, n'a pas permis de déceler l'existence du défaut* ». Jusqu'à présent la France se distinguait en matière de responsabilité des fabricants par sa jurisprudence fondée sur « *l'obligation de sécurité* » qui garantit aux victimes d'un produit défectueux une indemnisation, le producteur ne pouvant se dégager de sa responsabilité.

*La nouvelle loi permet aux fabricants de se dégager de toute responsabilité s'ils prouvent qu'ils ne pouvaient connaître les risques que présentaient leurs produits à la date de leur mise en circulation*

Ainsi, dans l'hypothèse d'un accident grave – la transmission à l'homme de la maladie de Creutzfeldt-Jakob ou encore des malformations dues à la prise d'un médicament –, la nouvelle loi permet aux « fabricants » de ces situations de se dégager de toute responsabilité s'ils prouvent qu'ils ne pouvaient connaître les risques que présentaient leurs produits à la date de leur mise en circulation. On comprend l'impact que pourrait avoir la nouvelle législation pour les victimes.

Comme s'il avait – en partie – pris conscience de la gravité du texte qu'il votait, le Parlement a exclu cette cause d'exonération « *lorsque le dommage a été causé par un élément du corps humain ou par les produits issus de celui-ci* ». En votant cette disposition complémentaire, le législateur a eu à l'esprit le risque lié à la transfusion sanguine. Mais n'y a-t-il pas là deux poids, deux mesures ? Pourquoi, par exemple, la victime du virus HIV transmis par transfusion sanguine bénéficierait-elle d'un régime plus favorable que la victime de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, transmise par une viande contaminée ? Si l'on considère que la première mérite réparation, pourquoi n'en irait-il pas de même pour la seconde ?

Comment en est-on arrivé là ? C'est l'histoire confuse d'une loi complexe. La France devait transposer en droit interne une directive européenne du 25 juillet 1985 (2) qui vise à harmoniser la responsabilité des fabricants dans les pays de la CEE. En 1993, la Commission de Bruxelles a condamné la France car elle n'avait toujours pas adopté cette directive. Après moult péripéties, le texte européen a été transposé par la loi du 19 mai 1998. Celle-ci se superpose au droit français préexistant, offrant ainsi au plaideur le choix de fonder son action sur la législation antérieure (dite de droit commun) ou sur la nouvelle. Notons au passage que cette option est tout à fait exceptionnelle dans notre droit interne, comme l'a souligné Janine Revel, professeur de droit à l'université de Paris X-Nanterre, lors de son intervention à la journée du Centre de droit des affaires de l'université de Paris-X qui s'est tenue le 12 décembre 1998 (3).

La directive européenne pose le principe d'une responsabilité du fabricant en cas de dommage causé par le défaut d'un produit, sans faire de différence entre les victimes, qu'elles soient ou non liées par contrat au producteur. Le texte édicte ensuite un certain nombre de causes qui libèrent le producteur, parmi lesquelles l'exonération « *pour risque de développement* ». Celle-ci n'était nullement imposée aux Etats membres, qui pouvaient la transposer ou non. Or, contre toute attente, la France a fait sienne cette cause d'exonération.

Si l'élaboration de cette loi fut aussi longue et tourmentée, c'est notamment parce qu'elle a achoppé sur ce point. Fallait-il ou non reprendre cette exonération ? Le Parlement a voté sous la pression des industriels et de leurs assureurs. Les lobbies ont invoqué la concurrence étrangère et la nécessité de ne pas alourdir les charges de nos entreprises, via les primes d'assurance. Argument qui semble un peu spécieux, comme le relève Patrice Jourdain, professeur de droit à l'université de Paris I-Panthéon-Sorbonne (4), puisque les entreprises étrangères qui vendent en France sont soumises aux mêmes règles de responsabilité que les entreprises françaises. L'argument ne vaudrait donc que pour l'exportation. Notons que l'effort de recherche des industriels n'a jamais paru handicapé par cette responsabilité.

Certains parlementaires ont aussi fait valoir que les victimes n'avaient rien à craindre de cette exonération, puisqu'elles pourraient toujours fonder leur action sur le droit commun, qui ne connaît pas cette disposition. Mais, comme le souligne Geneviève Viney, professeur à l'université de Paris I-Panthéon-Sorbonne (5), il est extravagant de justifier une disposition en expliquant qu'elle ne sert à rien puisqu'il suffit aux victimes de baser leur action sur un autre texte pour la contourner ! En réalité, il est à craindre – et c'est ce que souhaitent les industriels – que la construction jurisprudentielle française qui écarte cette exonération ne résistera pas à un texte écrit qui, lui, la prévoit en toutes lettres.

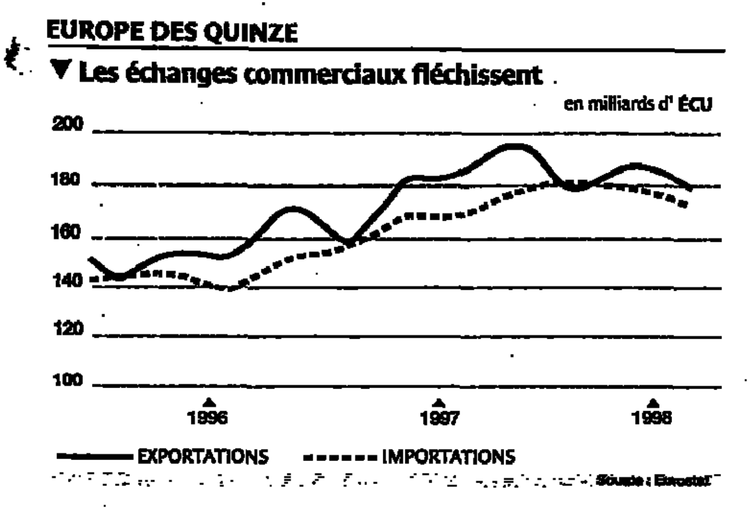
Enfin, d'un point de vue politique, on peut se demander si, en cas d'accident majeur, l'Etat peut laisser les victimes sur le carreau. On se souvient que pour le sang contaminé, on a dû créer un mécanisme d'indemnisation spécifique, indépendant de toute responsabilité. Il est vraisemblable qu'une telle démarche devra être renouvelée en cas de catastrophe majeure. Certains, dont Geneviève Viney, proposent la création d'un fonds de garantie, alimenté par les assureurs, qui prendrait en charge les risques sériels (qui surviennent en série), indépendamment de la responsabilité des producteurs.

En définitive, on peut regretter qu'à une époque où se profilent des risques majeurs, du fait du développement des technologies et en particulier de la biotechnologie, le législateur ait cru bon de faire un pas en arrière dans la protection de l'individu. Car, rappelons-le, la Commission ne nous imposait aucunement d'adopter cette exonération. Celle-ci a été introduite sous la seule et unique responsabilité de notre Parlement.

(1) Loi nº 98-389, du 19 mai 1998 (*Journal officiel* du 21 mai 1998).
(2) Directive 85/374/CEE, du 25 juillet 1985.
(3) Les interventions doivent être publiées dans la *Revue trimestrielle de droit civil*.
(4) « Commentaire de la loi nº 98-389 du 19 mai 1998 sur la responsabilité du fait des produits défectueux », de Patrice Jourdain, JCP Entreprise et Affaires nº 30, 23 juillet 1998.
(5) « L'introduction en droit français de la directive européenne du 25 juillet 1998 », de Geneviève Viney, *Recueil Dalloz 1998*, 31ᵉ cahier.

## EUROPE DES QUINZE

### ▼ Les échanges commerciaux fléchissent




■ **LES EXPORTATIONS** européennes sont, depuis le printemps dernier, affectées par le tassement de la demande mondiale, lié à la crise financière. Les entreprises britanniques sont les plus touchées. En Allemagne et en Espagne, les ventes à l'étranger continuent de progresser modérément. En France, la tendance est à la stabilisation.

■ **LES IMPORTATIONS** européennes sont également en baisse. Cette contraction conjointe des exportations et des importations permet de maintenir des niveaux d'excédents extérieurs particulièrement élevés : plus de 25 milliards d'euros (164 milliards de francs) à la fin du troisième trimestre 1998.

■ **DANS L'EUROLAND,** le commerce continue de progresser très légèrement. En revanche, les échanges entre l'Euroland et les quatre autres membres de l'Union européenne s'essoufflent.

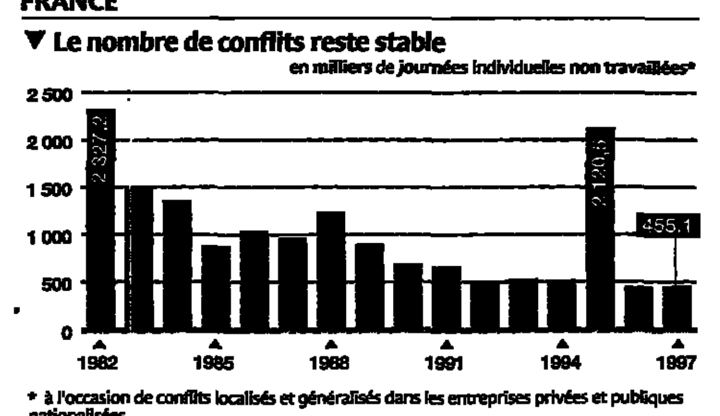
## Les chiffres de l'économie mondiale

| | | | | | | | | | | EURO 11 | UE 15 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **PRODUCTION INDUSTRIELLE (en %)** | | | | | | | | | | | |
| Sur un an | 2,4 (oct.) | −7,0 (oct.) | 3,6 (oct.) | 4,6 (oct.) | 3,3 (oct.) | 2,7 (oct.) | 2,1 (oct.) | 1,3 (oct.) | −1,2 (oct.) | 3,2 (oct.) | 2,6 (oct.) |
| Sur trois mois | 0,6 (oct.) | −0,7 (oct.) | 0,7 (oct.) | −0,0 (oct.) | 0,8 (oct.) | 0,5 (oct.) | 0,4 (oct.) | 0,5 (oct.) | −0,3 (oct.) | 0,5 (oct.) | 0,4 (oct.) |
| **TAUX DE CHÔMAGE (en %)** | | | | | | | | | | | |
| 1998 | 4,5 (oct.) | 4,3 (sept.) | 9,4 (nov.) | 8,5 (nov.) | 18,2 (nov.) | 11,8 (déc.) | 12,3 (oct.) | 3,7 (oct.) | 6,2 (sept.) | 10,8 (nov.) | 9,8 (nov.) |
| **PRIX À LA CONSOMMATION (en %)** | | | | | | | | | | | |
| Sur un an | 1,5 (sept.) | −0,1 (juil.) | 0,4 (déc.) | 0,7 (déc.) | 1,4 (déc.) | 0,3 (déc.) | 1,7 (déc.) | 1,5 (déc.) | 1,5 (déc.) | 0,8 (déc.) | 0,1 (déc.) |
| Sur un mois | 0,2 | −0,6 | 0 | −0,1 | 0,3 | +0,1 | 0,1 | −0,4 | 0,3 | 0,1 | 0 |
| **PIB EN VOLUME** (dernier trimestre connu, en %) | 3e trimestre 1998 | 3e trimestre 1998 | 3e trimestre 1998 | 3e trimestre 1998 | 3e trimestre 1998 | 3e trimestre 1998 | 3e trimestre 1998 | 3e trimestre 1998 | 3e trimestre 1998 | | |
| Sur un an | 3,5 | −3,5 | 2,7 | 2,2 | 3,8 | 2,9 | 1,2 | 3,1 | 2,3 | 2,7 | 2,7 |
| Sur trois mois | 0,9 | −0,7 | 1,3 | 0,4 | 0,9 | 0,5 | 0,5 | 0,4 | 0,4 | 0,7 | 0,7 |
| **DÉFICIT PUBLIC / PIB (en %)** | | | | | | | | | | | |
| 1997 | 0,1 | −3,3 | −2,7 | −2,1 | −2,6 | −3 | −2,7 | −1,4 | −1,9 | −2,5 | −2,3 |
| 1998* | 1,4 | −5,5 | −2,6 | −1,3 | −2,1 | −2,9 | −2,6 | −1,4 | −1 | −2,3 | −1,8 |
| **DETTE PUBLIQUE / PIB (en %)** | | | | | | | | | | | |
| 1997 | ND | ND | 61,3 | 122,2 | 68,8 | 58 | 121,6 | 72,1 | 53,4 | 74,5 | 71,9 |
| **BALANCE COURANTE**** (en % du PIB annuel) | 1er trimestre | 2e trimestre | 3e trimestre | 3e trimestre | 3e trimestre | 3e trimestre | 3e trimestre | 3e trimestre | 3e trimestre | | |
| Solde trimestriel 1997 | −0,4 | 0,4 | 0,1 | 1,4 | 0,1 | 0,6 | 0,6 | 1,4 | 0,2 | 0,4 | 0,3 |
| Solde trimestriel 1998 | −0,49 | 0,7 | −0,19 | 1,13 | 0,21 | 0,7 | 0,91 | 0,74 | 0,2 | 0,4 | 0,3 |

* prévisions Commission européenne
** y compris les flux intrazones pour UE15 et EURO11. Le chiffre de la balance courante belge inclut celui du Luxembourg.

## FRANCE

### ▼ Le nombre de conflits reste stable




* à l'occasion de conflits localisés et généralisés dans les entreprises privées et publiques nationalisées

Source : MES-DARES, DGAFP

■ **455 099,** c'est le nombre de journées de grève enregistrées en 1997 dans le secteur privé et semi-public. Exception faite de l'année 1995, avec ses deux millions de journées de grève, ce chiffre confirme la tendance à la baisse des conflits sociaux depuis le début de la décennie.

■ ***SI LES GRÈVES LOCALISÉES** atteignent leur plus bas niveau depuis* vingt ans, les conflits généralisés augmentent fortement, passant de 3 711 en 1996 à 61 719 un an plus tard. Les salariés des secteurs bancaires et de l'audiovisuel public se sont le plus mobilisés.

■ **SEPT CONFLITS SUR DIX** portent sur l'emploi et les salaires dans les entreprises d'au moins cent salariés. Dans les petites entreprises, les grèves ont pour principal objet le respect du droit du travail et le paiement des arriérés salariaux.

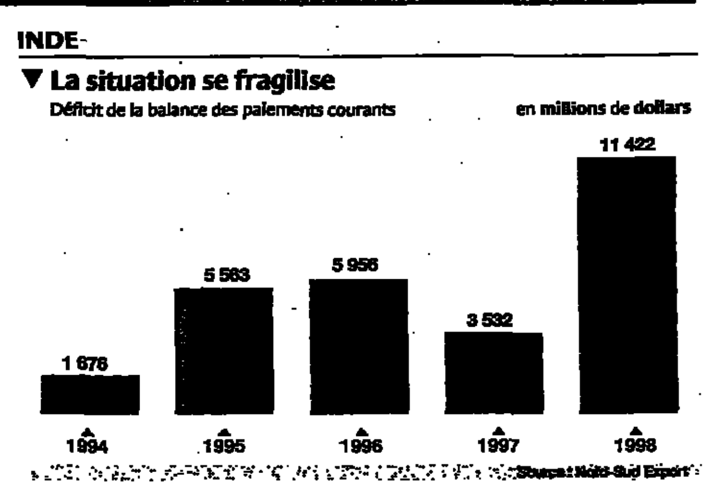
## Les chiffres de l'économie française

| | | |
|---|---|---|
| CONSOMMATION DES MÉNAGES | − 0,1 % (déc.) | + 4,2 % |
| TAUX D'ÉPARGNE | 14,5 % (2e trim. 98) | − 0,1 % |
| POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES | + 0,8 % (2e trim. 98) | + 3,9 % |
| TAUX DE SALAIRE HORAIRE OUVRIER | + 0,5 % (3e trim. 98) | + 2,0 % |
| INVESTISSEMENT | + 0,8 % (3e trim. 98) | + 3,7 % |
| COMMERCE EXTÉRIEUR (en milliards de francs / euros) | + 15,9 MdF / 2,42 milliards d'euros (oct.) | − 46,9 % |
| (solde cumulé sur 12 mois) | + 147,77 MdF / 22,53 milliards d'euros (oct.) | − 5,3 % |
| ENQUÊTE MENSUELLE SUR LE MORAL DES MÉNAGES | − 7 (janv.) | − 23** |
| ENQUÊTE MENSUELLE DANS L'INDUSTRIE* opinion des chefs d'entreprise sur les perspectives générales | − 11 (janv.) | + 23** |
| TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES (− de 25 ans) | 21,6 % (déc.) | − 2,1 % |
| PART DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE (UN AN) DANS LE CHÔMAGE TOTAL | 37,1 % | + 1 % |
| EMPLOIS AIDÉS DANS LE SECTEUR MARCHAND | 1 060 100 (déc.) | − 2,7 % |
| EMPLOIS AIDÉS DANS LE SECTEUR NON MARCHAND | 365 300 (déc.) | − 11,2 % |
| INTÉRIM | 332 098 | + 28,8 % |

* solde des opinions négatives et positives, données CVS
** solde net douze mois auparavant

## INDE

### ▼ La situation se fragilise




■ **DANS LA TOURMENTE ASIATIQUE,** les prévisions de croissance de l'Inde demeurent parmi les plus stables, sinon les meilleures de la région, avec un taux de 4,5 % attendu cette année. Mais l'aggravation du déficit de la balance des paiements en 1998 inquiète.

■ **LE DYNAMISME DE LA DEMANDE INTÉRIEURE** a entraîné l'an dernier une progression sensible des importations, tandis que les exportations marquaient le pas. Cette détérioration des échanges est préoccupante alors que le pays doit faire face à des échéances sur le remboursement de sa dette, de plus en plus lourde. Par ailleurs, la coalition gouvernementale étant bloquée, les politiques de développement, au premier rang desquels l'éducation et les infrastructures de base, piétinent. (*Nord-Sud Export, groupe « Le Monde ».*)

### UN CHIFFRE

# 4,2

*mois*

**DURÉE MOYENNE DU CHÔMAGE DES BACHELIERS AGRICOLES SUR LES CINQ ANS SUIVANT L'OBTENTION DE LEUR DIPLÔME**

*Parmi tous les jeunes sortis du* système éducatif en 1992, les titulaires d'un baccalauréat agricole sont ceux qui ont connu la plus brève durée cumulée de chômage pendant les cinq années qui ont suivi.

Ils n'y ont passé que 7,44 % du temps écoulé entre 1992 et 1997 (*soit un peu plus de quatre* mois) et sont ainsi mieux lotis que les jeunes sortis sans aucun diplôme (34 %), mais aussi que ceux issus d'un bac général (12 %), et même que les sortants... d'écoles d'ingénieur (12 %) ou de commerce (9 %), bref, que toutes les autres catégories de diplômés.

C'est une des surprises de l'enquête effectuée par le Centre d'études et de recherches sur l'emploi et les qualifications (Cereq) auprès d'un échantillon de 27 000 jeunes arrivés sur le marché du travail en 1992.

La hiérarchie des diplômes reste en revanche assez attendue en matière de qualité de l'insertion. La part des cadres et professions intermédiaires (cinq ans après l'obtention du diplôme) est de 99 % pour les diplômés d'écoles d'ingénieur, entre 87 % et 96 % pour les diplômés de l'université, de 35 % pour les titulaires d'un bac général et... de 22 % pour ceux d'un bac agricole.

De même leur salaire médian net mensuel est la moitié de celui d'un ingénieur (6 267 F contre 13 000 F, 955 euros contre 1 982 euros), et légèrement inférieur à celui d'un bachelier général (6 500 F, *soit 991 euros*).

# L'affaire de la banane envenime les relations commerciales

## L'Union européenne est en conflit avec les Etats-Unis, mais aussi avec cinq pays latino-américains

Tout le monde le sait : la dégringolade attendue de la croissance aux Etats-Unis et le ralentissement en Europe favorisent l'explosion de conflits commerciaux latents. Le premier orage s'est déclaré, il y a deux semaines, à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Fait sans précédent, deux Etats des Caraïbes – la Dominique et Sainte-Lucie – ont mis leur veto à l'autorisation, *demandée* par les Etats-Unis, d'engager des représailles envers l'Union parce que celle-ci ne s'est pas conformée, dans son nouveau règlement européen sur l'importation de bananes, aux règles du commerce international.

**ACIER**

Ces règles avaient pourtant été rappelées à l'Union, il y a quinze mois, par un jugement de l'OMC confirmé en appel. Face à ce blocage, le Président Clinton a aussitôt annoncé qu'il allait réactiver une disposition particulière des lois américaines, le « Super 301 », *qui lui permettrait d'engager* des représailles sans l'accord de l'OMC (le Super 301 date d'avant la création de l'OMC). Et il a aussi évoqué la possible utilisation du Super 301 en réaction aux exportations d'acier bon marché en provenance d'Asie, notamment du Japon et de la Corée, vers les Etats-Unis.

L'affaire de la banane a, depuis quarante ans, la capacité d'envenimer sérieusement le commerce international et les relations intra-européennes. De fait, en dépit d'améliorations, l'Union n'a pas mis son règlement d'importation des bananes en conformité avec les règles de l'OMC, comme l'ont reconnu deux Etats membres, le Danemark et les Pays-Bas. Il reste deux conflits essentiels.

Le premier met face à face cinq pays latino-américains (Equateur, Guatemala, Honduras, Mexique et Panama) et Bruxelles. *Le nouveau règlement* européen maintient deux quotas à l'importation distincts, l'un pour les pays liés à l'Union par la Convention de Lomé (ou pays ACP, dont font partie la Dominique et Sainte-Lucie), l'autre pour les pays latino-américains. Les quotas accordés aux pays ACP sont bien plus généreux *(tant en termes de quantités que* de droits de douane) que ceux imposés aux pays latino-américains. C'est cet aspect discriminatoire du règlement européen qui fait problème : l'OMC s'accommoderait du niveau existant (élevé) de protection s'il était mis en œuvre de façon non dis*criminatoire, tous les pays béné*ficiant du même régime de quotas.

Evidemment, cet aspect discriminatoire est là parce que la Communauté veut protéger les pays ACP et ses propres producteurs de bananes (Canaries, Crète, Guadeloupe, Madère et Martinique) contre les producteurs bien plus efficients que sont ces pays latino-américains.

**QUOTAS**

Mais cette protection atteint-elle son objectif affiché, protéger les agriculteurs les plus pauvres et les plus petits ? Les études économiques montrent que non : chaque année, la protection actuelle de la banane coûte, aux consommateurs européens, de 10 à 12 milliards de francs dont les trente mille producteurs et salariés du secteur volent à peine le quart.

De plus, l'analyse, désormais largement acceptée pour la culture des céréales et autres produits agricoles en Europe, vaut pour la banane : *protéger* des producteurs par le biais des quantités (ce qui est le cas des *quotas) profite aux gros produc*teurs, pas aux petits, tout simplement parce que les premiers produisent beaucoup et les seconds peu.

La solution au problème est étonnamment simple dans son principe (même si elle peut exiger d'âpres négociations pour sa *mise en œuvre*). E*lle consiste* à utiliser un autre instrument que les quotas à l'importation pour atteindre l'objectif social visé, à savoir des subventions directes – et transitoires – aux revenus des petits producteurs de bananes, et non pas à la production. Appliquée aux producteurs euro*péens de bananes, cette solution* est très proche de ce que l'Agenda 2000 prévoit pour nombre d'agriculteurs européens. Appliquée aux pays ACP, elle s'apparente à une assistance conditionnelle, à la fois technique et financière.

Le second conflit met face à face les Etats-Unis et l'Union. Il concerne les services pour acheminer les bananes des producteurs aux consommateurs. L'ancien règlement européen sur les importations de bananes favorisait les grandes multinationales européennes de distribution par rapport aux grandes entreprises américaines : non seulement les premières avaient un accès privilégié aux bananes produites dans l'Union et les pays ACP, mais elles avaient même reçu des droits privilégiés pour 30 % des bananes importées en provenance des pays latino-américains.

En apparence, le nouveau règlement élimine cette disposition discriminatoire. Mais, en fait, il la maintient, car il prévoit d'accorder aux entreprises les autorisations d'importer à proportion des quantités importées entre 1994 et 1996, soit précisément la période pendant laquelle l'ancien règlement était appliqué...

La responsabilité de l'Union européenne est centrale dans ce conflit. Bruxelles a les moyens financiers et juridiques d'at*teindre ce double objectif légi*time : aider les petits agriculteurs et permettre la vente de bananes bon marché (la banane étant, par excellence, le fruit des petits revenus en Europe). En ratant l'opportunité offerte par le jugement de l'OMC pour vraiment atteindre ces objectifs, elle *expose des producteurs euro*péens de biscuits, sacs à main, boîtes de carton et autres pull-overs aux représailles de ses partenaires commerciaux (Etats-Unis et peut-être d'autres) et elle entache sa crédibilité, si nécessaire pour jouer un rôle central lors du « Millenium Round » qui *débute dans moins* d'un an.

**ANACHRONISME**

La responsabilité de la Dominique et de Sainte-Lucie n'est pas mince. Certes, ils ont retiré leur veto au bout de quelques jours. Mais ils ont introduit une incertitude, inconnue jusqu'à présent, qui mettra du temps à disparaître. En opposant leur veto, ils bloquent le processus juridique de l'OMC qui, comme tout droit, tend à protéger les petits pays contre les grands, et qui leur aurait permis de négocier, dans les meilleures conditions possibles, une aide compensant l'abandon de l'ancien règlement européen, aide qu'ils auraient pu utiliser pour se mettre à produire d'autres biens ou services plus profitables que la banane.

La responsabilité des Etats-Unis, enfin. Il existe une ultime *procédure de recours à l'OMC*. Elle est en cours, et doit aboutir le 3 mars : déclencher les représailles à cette date, au lieu du 1er février (date butoir initiale), était un risque qui méritait d'être couru et que les Etats-Unis ont finalement pris il y a quelques jours.

*Réactiver le Super 301 est un* anachronisme : l'instrument rassure certains membres du Congrès, mais, comme l'ont souligné nombre d'observateurs, son efficacité dans le passé a été plus que limitée. Le danger est encore plus grand quand cet instrument est employé comme une *menace envers le Japon et* la Corée, faisant rêver les producteurs américains d'acier, toujours à l'affût d'une occasion pour protéger encore plus leur marché intérieur, et en l'occurrence alliés objectifs des producteurs ACP et européens de bananes.

Ce premier orage révèle le grand paradoxe des conflits commerciaux : ces derniers mettent en présence des secteurs qui n'ont jamais ou peu été libéralisés, la banane en Europe, l'acier aux Etats-Unis. Ces « poches » de haute protection devraient être au cœur des négociations à venir.

***Patrick Messerlin***
*Professeur à l'IEP Paris*

# L'idée d'une notation sociale pour les entreprises cotées en Bourse fait son chemin

## Les bonnes performances des placements éthiques commencent à séduire les investisseurs

Le sujet a été évoqué lors de la vingt-neuvième édition du Forum économique mondial de Davos, en janvier 1999. Quelle ironie ! Le Gotha de la finance internationale, plutôt prompt à défendre mondialisation et libéralisme, a vu la *workholder value* (valeur pour le salarié) mise en balance avec la *shareholder value* (valeur pour l'actionnaire). Peter Hartz, l'un des dirigeants de Volkswagen, a évoqué « *les responsabilités sociales des multinationales* », expliquant que « *plus haute sera la* workholder value, *plus haute sera la* shareholder value ». L'adage parfait. A salarié heureux, actionnaire comblé, en somme.

**ENCHAÎNEMENT VERTUEUX**

Geneviève Férone n'en a pas cru ses oreilles. « *A Davos ! vous vous rendez compte... C'est sûrement le changement de siècle qui perturbe les esprits.* » Cette économiste, passée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), appartient au cercle de convertis qui ne voient pas la force de travail comme une donnée passive qui pénalise les comptes des entreprises. En 1997, elle crée Analyses et recherches sociales sur les entreprises (Arese) dont l'objectif est d'évaluer la manière dont les entreprises cotées en Bourse traitent leurs salariés et se soucient de l'emploi. Une sorte de « rating social » donc, où sont pris en compte le niveau des rémunérations, le budget formation, la fréquence des plans sociaux, etc. « *Mais attention*, prévient-elle, *pas d'angélisme. Nous ne décernons pas des prix de bonne conduite. Ce sont les investisseurs qu'il faut convaincre.* »

Sur ce point, le Domini Social Index (DSI) est, pour elle, un instrument en or. Cet indicateur traduit les résultats de 400 entreprises cotées à la Bourse de New York, choisies pour la qualité de leur gestion des ressources humaines. Le portefeuille qui appartient à un fonds d'investissement éthique (Domini Social Equity Fund) réalise, depuis sa constitution en 1990, des performances supérieures à celles du S & P 500, l'un des indicateurs de la Bourse de New York... « *Ce qui signifie bien*, reprend Geneviève Férone, *qu'une bonne politique sociale n'est pas financièrement pénalisante, au contraire...* »

De nombreuses études, menées aux Etats-Unis notamment, confirment la réalité de cet enchaînement vertueux. L'une des toutes dernières (pas encore publiée) menée par Mercer Management Consulting (auprès de 800 grandes entreprises nord-américaines dans 35 secteurs différents) révèle qu'entre 1992 et 1997 le taux de progression annuel moyen de la valeur boursière des entreprises réductrices de coûts n'a augmenté que de 16 %, contre 26 % pour celles qui ne le sont pas. « *A l'heure où la réduction des coûts et la rationalisation des activités demeurent une pratique courante dans de nombreux secteurs*, note l'étude, *ces résultats confirment que la Bourse est de moins en moins convaincue par les sociétés qui s'appuient exclusivement sur ces stratégies afin d'augmenter leurs bénéfices.* »

Que les états d'esprit changent, Charles-Henri d'Arcimoles, professeur de gestion à l'université de Poitiers, en est persuadé. Il avait choisi de faire sa thèse de doctorat sur « *l'utilité d'un bilan social pour les investisseurs* » et se souvient du mal qu'il avait encore, il y a deux ou trois ans, à aborder la question d'un rating social. « *Je crois que les investisseurs sont prêts aujourd'hui à intégrer les ressources humaines dans leurs fondamentaux.* »

Le développement du European Business Network for Social Cohesion (EBNSC, réseau des entreprises européennes pour la cohésion sociale), est une autre traduction des progrès réalisés. Lors de sa création autour de Jacques Delors en 1995, « *il y avait une vingtaine de chefs d'entreprise*, se souvient Patrick Boulte, correspondant français de l'EBNSC et coordinateur du programme « Finance, emploi et cohésion sociale ». *Ils sont maintenant près de 200* ».

Mais la tâche est complexe. « *La véritable difficulté pour un investisseur, c'est d'anticiper*, explique Charles-Henri d'Arcimoles. *Et, pour y parvenir, les corrélations entre des séries statistiques ne suffisent pas. Il lui faut établir les liens de causalité entre tel et tel facteur.* » Or la sphère sociale ne livre pas facilement ses secrets, moins que la protection de l'environnement ou la lutte antitabac par exemple qui, du coup, lui volent souvent la vedette dans les critères de choix d'investissements retenus par des fonds éthiques.

**SECRETS**

Dès qu'il s'agit d'entrer dans le détail ou dans le qualitatif, le casse-tête commence. Quels critères retenir ? Dans l'exemple de la formation professionnelle, doit-on s'arrêter au montant de son budget sur une période de cinq ans ? Ne vaut-il pas mieux s'interroger sur ses objectifs et savoir à quels salariés elle est destinée ?

Idem pour les licenciements. Il est communément admis que la Bourse salue les plans sociaux. « *Ce n'est pas aussi mécanique*, insiste Charles-Henri d'Arcimoles. *Une restructuration opérée afin de remodeler l'organisation est généralement bien accueillie par les investisseurs. Mais un ajustement des effectifs réalisé en catastrophe pour faire face à des difficultés financières n'est pas payé de retour.* »

La récolte des informations pose également problème. En France, les bilans sociaux n'y suffisent pas. La transparence affichée peut d'ailleurs réserver des surprises. « *Un grand groupe indiquait avoir distribué 20 millions de francs de stock-options à douze de ses cadres dirigeants*, explique ce spécialiste des rémunérations. *Mais onze se partageaient 1 million et un seul les 19 millions restants.* » Dévoiler ces secrets ou d'autres peut déstabiliser l'entreprise.

Enfin, et surtout, les « recettes » en matière de ressources humaines sont contingentes, ce qui rend difficile la mise en exergue des meilleures pratiques. Autant de chantiers auxquels il faut s'attaquer pour que le rating social entre dans les faits.

**Marie-Béatrice Baudet**

**▼ Les bonnes performances des placements éthiques**

valeur pour un dollar investi

5,5 – 5,0 – 4,5 – 4,0 – 3,5 – 3,0 – 2,5 – 2,0 – 1,5 – 1,0 – 0,5

1992 – 1993 – 1994 – 1995 – 1996 – 1997 – 1998 – 1999

—— DSI (Domini Social Index) – – – S & P 500 (indice boursier new yorkais)

Source : Kinder, Lydenberg, Domini & CO, Inc.

# De nouvelles règles du jeu pour la recherche

## Le cinquième programme-cadre de l'Union européenne veut mettre les technologies au service du citoyen

Finalement, le budget de recherche européen pour les quatre années à venir a été adopté le 22 décembre 1998, sans tambour ni trompette, par les quinze pays de l'Union. Se montant à 14,96 milliards d'euros, ce cinquième programme-cadre pour la recherche et le développement (PCRD) est en progression réelle de 4,61 % par rapport au précédent. Après d'intenses négociations entre les ministres de la recherche des Etats membres et la Commission, il semble aujourd'hui satisfaire tout le monde.

Ce programme diffère des quatre précédents dans la définition de ses priorités. Ce ne sont plus les technologies qui sont mises en avant, mais leurs finalités. Les « *actions clés* » n'ont plus pour objectif affiché d'améliorer la compétitivité des entreprises, mais de s'attaquer à des problèmes économiques et sociétaux : améliorer la qualité de la vie et la gestion des ressources vivantes, développer une société de l'information conviviale, favoriser une croissance compétitive et durable, préserver l'écosystème, innover et faire participer les PME, accroître le potentiel humain, affirmer le rôle international de la recherche communautaire. Certains services de la Commission ont été réorganisés pour mieux servir cette cause. Ainsi l'équipe qui gérait le programme Esprit a quitté la DG 3 (industrie) pour rejoindre la DG 13 (société de l'information et innovation). Elle-même s'est redécoupée en fonction de ses propres objectifs : améliorer les systèmes d'information pour le citoyen, pour les entreprises, pour l'éducation, etc. « *Nous allons encourager les nouvelles applications pour lesquelles le marché est en retard, comme la santé, l'aide aux handicapés, aux personnes âgées, la cité numérique* », explique Robert Verrue, directeur général de la DG 13.

Néanmoins, lorsqu'on recombine les chiffres pour voir de quel budget vont bénéficier les différentes technologies, on observe que le changement se fait dans la continuité. Les technologies de l'information continuent d'être bien servies avec un budget de 3,6 milliards d'euros.

Des comités consultatifs réunissant experts, scientifiques et utilisateurs en entreprises conseilleront et contrôleront le bon avancement des projets.

La valorisation, souvent décevante, des actions subventionnées, et la difficulté de plus en plus grande de faire voter ces budgets au plan politique expliquent ce nouveau mode de gestion du programme-cadre. Le Conseil de la compétitivité, organisme américain, a présenté, mardi 2 février à Davos, un nouvel indicateur mesurant la capacité d'innovation des pays développés. Il indique que cinq pays européens, la France, l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Grande-Bretagne, ont régressé dans le classement entre 1980 et 1995. Or ces pays ont bénéficié des trois quarts des fonds du quatrième PCRD.

Certes, les PCRD, qui ne représentent que 4 à 5 % des dépenses de recherche des Quinze, ne sont pas les seuls responsables de cet état de fait. Mais le nouveau mode de gestion du cinquième programme contribuera-t-il à inverser le phénomène, à mieux valoriser sur le marché les résultats des recherches ?

« *On verra si ces changements sont cosmétiques ou réels dans les mois qui viennent* », répond Christian Dambrine, ex-directeur général de l'Association nationale de la recherche technique (ANRT) et consultant pour la Commission. Ce bon connaisseur du dossier reste sceptique quant à la capacité de la Commission à surmonter deux handicaps : la lenteur du processus d'attribution des aides, et l'incapacité à arrêter un projet lorsqu'il ne mène à rien.

Pour Pierre de la Chapelle, président de la commission recherche européenne du Medef, et directeur de la coopération européenne pour Thomson-CSF, un autre frein est celui « *de la propriété intellectuelle. L'absence de protection efficace limite les recherches menées au sein des PCRD, un programme ouvert à tous vents* ».

Fervent avocat des programmes de recherche européens, il apprécie néanmoins ce système qui permet « *en dépensant 100 F d'accéder à un budget de 1 000 grâce aux apports des autres partenaires et de la Commission* » ; il juge aussi inestimable « *le bouillon de culture durable, le réseau européen de laboratoires suscité par ces programmes de recherche* ». Ces partenariats restent néanmoins assez peu diversifiés. Selon une étude de l'ANRT, « *35 % des liens établis par des Français dans l'Europe des Quinze, à travers des contrats de recherche, le sont avec des partenaires allemands ou britanniques* ».

Cette nouvelle approche pragmatique et citoyenne aura en tout cas permis au projet d'être approuvé. Ce qui, dans cette période de restriction budgétaire, n'est déjà pas un mince résultat.

**Annie Kahn**

### Repères

● *L'Association nationale de la* recherche technique (ANRT) organise, les 11 et 12 février prochains à Paris, un colloque sur le cinquième programme-cadre de recherche et développement de l'Union européenne. www. anrt. asso. fr/europe/colloque/index. html

● La conférence de lancement du cinquième programme-cadre se tiendra à Essen (Allemagne), les 25 et 26 février. events. relatech. fi/fp5

● *Plus généralement, on trouve* de nombreuses informations sur la politique de recherche communautaire sur les deux sites suivants : europa. eu. int (site de la Commission) ; www. cordis. lu (tout sur le cinquième PCRD).

**▼ Evolution des priorités de la recherche communautaire**




Source : DG XII-AS4, données services de la Commission européenne

## HISTOIRE ÉCONOMIQUE

*par Laurent Fléchaire et Jacques-Marie Vaslin*

# La revanche financière sur la défaite de Sedan

« Quand on touche le fond, on ne peut que remonter. » C'est sans doute ce qu'a dû se dire Adolphe Thiers en arrivant au pouvoir, tant la situation politique et économique qu'il affronte est difficile. La France traverse alors « l'Année terrible », entre l'été de 1870 et le printemps de 1871. Le régime de Napoléon III, qui a déclaré la guerre aux Prussiens en juillet 1870, tombe six semaines plus tard, après une succession de défaites.

La guerre est perdue, la France envahie, et bientôt la Commune va se lever pour remettre en cause à la fois la paix signée avec les Allemands et la légitimité du gouvernement de Thiers qui a pris la succession de l'Empire. Pour couronner le tout, Bismarck exige, outre l'Alsace et la Lorraine, des réparations de guerre colossales. Certains ministres prussiens évoquent d'abord des sommes de 2 ou 3 milliards de francs. Finalement, Bismarck tranche : ce sera 5 milliards de francs, soit l'équivalent de près de trois ans de recettes fiscales ! Et les Allemands mettent la pression sur les autorités françaises, en conditionnant leur départ au versement programmé de ces indemnités.

La Ville de Paris doit régler 200 millions de francs. La France doit s'acquitter de 1,5 milliard de francs pendant l'année 1871, 500 millions en mai 1872, et 1 milliard de francs tous les 1ers mars de 1873 à 1875. On prévoit même la date et l'heure (le 1er mars 1871 à 10 heures) de l'entrée des troupes allemandes dans Paris pour forcer la main à l'Assemblée nationale qui doit ratifier les conditions de paix négociées avec Thiers. La France a le couteau sous la gorge et le chancelier Otto von Bismarck est bien décidé à étouffer financièrement son voisin.

Le gouvernement français va tout faire pour sortir de cet étau. Thiers organise, à un an d'intervalle, les deux emprunts qui vont porter son nom et qui sont les plus élevés du siècle. Son idée est de payer au plus vite, quel que soit le prix, pour que les armées allemandes partent le plus rapidement possible. Mais la partie est loin d'être gagnée d'avance. Les budgets des années 1870-1871 se soldent déjà par des déficits dont la somme globale est estimée à plus de 1,6 milliard de francs et la France est un pays vaincu et politiquement fragile.

*Adolphe Thiers organise, à un an d'intervalle, les deux emprunts les plus élevés du siècle. Son idée est de payer au plus vite, quel que soit le prix, pour que les armées allemandes partent le plus rapidement possible*

Thiers, qui veut réserver à ces émissions toutes les chances de réussite, élargit leur accès à l'ensemble des capitaux mobilisables. Les grands banquiers comme les particuliers vont pouvoir y souscrire. En plus des traditionnels guichets du Trésor public, les souscriptions s'ouvrent auprès des établissements bancaires ainsi qu'à la caisse des trésoriers payeurs en Algérie. Jusqu'en Inde, on peut proposer son épargne à l'Etat français. Selon les archives du banquier allemand Warburg, le gouvernement français avait même payé une double page de publicité dans la presse hambourgeoise pour attirer les souscripteurs d'outre-Rhin.

Le premier emprunt se fait en rente 5 % (l'équivalent de l'obligation d'Etat d'aujourd'hui) le 27 juin 1871. Le gouvernement souhaite lever 2,3 milliards de francs. Mais, en moins de six heures, est réuni plus du double ! Au total, 335 000 personnes souscrivent pour 4,9 milliards de francs. Dont un milliard de francs qui vient de l'étranger puisqu'on achète à Londres, à Amsterdam, à New York, mais aussi à Bombay ou à Calcutta.

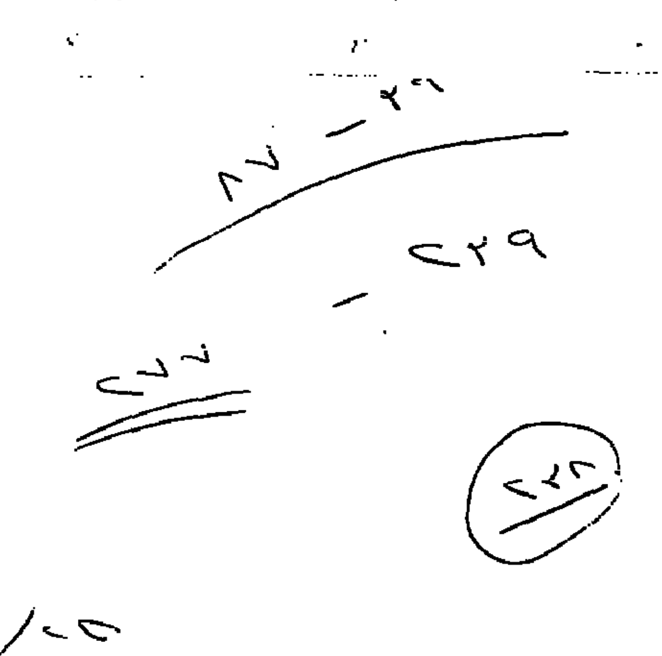
Le résultat inespéré de cette émission fait alors les titres des plus grands journaux. Les rédacteurs du *Journal officiel* utilisent les superlatifs les plus élogieux pour souligner la réussite de cet emprunt. La presse étrangère salue également ce succès. Le *Times* note, dans son édition du 28 juin 1871, l'engouement « *considérable* » qu'a suscité cette souscription en Angleterre. Deux jours plus tard, le journal britannique affirme que le premier sentiment généralement éprouvé à la nouvelle de cet incroyable succès, c'est la surprise devant ces ressources intarissables jusqu'alors insoupçonnées. Le journal belge *L'Echo du Parlement* qualifie les souscriptions belges d'« *énormes* », et il en est de même en Autriche.

Le succès est tel que la rente 5 % voit son cours augmenter de 15 % en quatre mois. Car, comme aujourd'hui dans le cas d'une privatisation très réussie, ceux qui n'ont pas pu être servis lors de la souscription tentent de racheter les titres émis par l'Etat en Bourse.

Il faut dire que le gouvernement a pris toutes les mesures possibles pour attirer l'épargne. Financièrement d'abord, les conditions sont avantageuses puisque les souscripteurs reçoivent un taux actuariel de 6,45 %, supérieur aux taux proposés antérieurement par l'Etat. Ce n'est donc pas uniquement par patriotisme que les Français sont venus proposer leurs économies. On encourage même les épargnants en autorisant les souscripteurs à payer en dix-sept mensualités.

Pour clore le financement des indemnités, une nouvelle émission est mise en place par la loi du 15 juillet 1872. C'est le plus gros emprunt du siècle, puisque 3,5 milliards de francs sont levés par l'Etat. La souscription a lieu les dimanche 28 et lundi 29 juillet. Cette fois-ci, on consent à ce que les épargnants payent en vingt mensualités. Ce n'est plus un succès, c'est un triomphe ! En deux jours, quelque 49 milliards de francs sont proposés. Près de 21 milliards à l'intérieur du pays et plus de 28 milliards hors de nos frontières.

Les marchés vont saluer la réussite de la France, qui est parvenue à se sortir de cette situation financière épineuse, en achetant massivement des rentes (ce qui fait baisser le taux d'intérêt). Preuve que l'Etat aura gagné en crédibilité, en triomphant de la difficulté qui lui était imposée. Et, comme l'avait souhaité Adolphe Thiers, les troupes allemandes sont parties plus tôt que prévu du sol français. Le raz de marée financier pendant ces deux emprunts fut tel que le caricaturiste Honoré Daumier avait représenté, dans le *Charivari* du 2 août 1871, un Prussien portant le traditionnel casque à pointe écrasé par des sacs pleins des indemnités françaises. C'est donc bien avant leur revanche militaire de 14-18 que les Français prirent une revanche financière sur l'humiliation de Sedan.



ÉCONOMIQUE

…anche financière
…défaite de Sedan



# Quels critères pour évaluer la politique de la Banque centrale européenne ?

## Colloque
## L'Association française de sciences économiques milite pour des indicateurs transparents

Les économistes servent-ils à quelque chose ? Oui, à fournir des recommandations de politique économique, répond l'Association française de sciences économiques (AFSE). Cette institution tente de réaliser en France ce qui est usuel dans le monde anglo-saxon : faire se rencontrer les acteurs politiques et les universitaires. C'est dans ce sens qu'elle a organisé, le 27 janvier à Paris, ses premiers « entretiens » autour du thème : « Quelles politiques monétaire et budgétaire en Union économique et monétaire ? », un sujet où *« l'actualité brûlante croise la vivacité du débat académique »*, selon Louis-André Gérard-Varet, le président de l'AFSE. (Les travaux présentés dans le cadre de ces premiers « entretiens » seront publiés dans la *Revue d'économie politique* en juin prochain).

Et il est vrai que les objectifs de la Banque centrale européenne (BCE) sont définis très généralement et que l'opacité de son comportement reste grand. Suivant quel raisonnement la BCE doit-elle décider de modifier ses taux ? Quelle doit être la « règle monétaire » pour la BCE ? C'est à ces questions qu'ont tenté de répondre les économistes Patrick Artus, Alexis Penot et Jean-Paul Pollin.



***Jean-Paul Pollin***
● Professeur d'économie à l'université d'Orléans depuis 1980, Jean-Paul Pollin, 54 ans, est un spécialiste de la politique monétaire.
● Il s'inscrit dans le courant post-keynésien et estime que *« la monnaie est une affaire trop sérieuse pour la laisser aux mains des banquiers centraux »*.

*Leur* réflexion s'est organisée en trois temps. Acte I : pourquoi définir des règles monétaires ? Deux arguments sont avancés par les économistes. Il s'agit d'abord *« d'assurer la nécessaire transparence de la politique monétaire, contrepartie de l'indépendance de la Banque centrale »*. L'instauration de règles de comportement permet de discuter et de contrôler les banquiers centraux et, le cas échéant, de les sanctionner.

Au-delà de cette justification démocratique, les économistes rappellent que la crédibilité est la condition sine qua non de l'efficacité de la politique monétaire. Ils soulignent que la BCE, nouvellement née, ne bénéficie d'aucune réputation, si ce n'est celle issue de l'héritage supposé et limité de la Bundesbank. Elle se doit donc de justifier ses choix pour assurer sa crédibilité et, par conséquent, son efficacité. De plus, la définition de règles de comportement lui permettrait de se protéger des éventuelles pressions des onze gouvernements.

Acte II : si des règles de comportement de la BCE doivent être fixées, reste à déterminer lesquelles. Que peut-on proposer comme alternative à l'indicateur de masse monétaire (poétiquement nommé M3 H) qui sert aujourd'hui de référence à la politique de la BCE ?

La difficulté est de trouver le bon équilibre entre simplicité et précision du raisonnement. Les règles doivent être suffisamment simples pour être comprises par l'opinion, et pour que transparence rime avec crédibilité et efficacité. Et en même temps, elles ne doivent pas être trop simplistes, afin que la BCE ne prenne pas de mauvaises décisions à partir d'un modèle qui serait imprécis car trop réducteur.

L'indicateur de masse monétaire présente, selon Patrick Artus, l'avantage d'être simple. Mais il y a un tel éloignement entre l'objectif intermédiaire (la masse monétaire) et l'objectif final (l'inflation ou l'activité) qu'on ne sait pas si la banque centrale prend des décisions utiles.

### CIBLES D'INFLATION

Les trois économistes estiment que cibler un objectif de masse monétaire est donc *« peu crédible et imprécis »*, Jean-Paul Pollin rappelant que la Buba, qui observait cette procédure, *« n'atteignait environ qu'une fois sur deux ses objectifs, et était contrainte de s'en expliquer a posteriori »*. Il n'est pas sûr *« qu'une banque centrale (de moindre réputation que la Buba) puisse sans dommage se permettre de manquer trop fréquemment les objectifs qu'elle se serait elle-même assignés »*. Donc, exit les objectifs de masse monétaire.

Reste la règle des « cibles d'inflation », utilisée par la Banque d'Angleterre ou la Banque du Canada, par exemple. La cible est plus juste, car les objectifs visés collent de plus près à la réalité, mais la banque centrale doit, pour prévoir une inflation à cibler, construire une maquette de l'économie complète et donc nécessairement complexe. Cette complexité rend difficile la compréhension des décisions de la banque centrale.

Après avoir *signalé* ces risques théoriques, les économistes sont passés à la pratique. Acte III : tester différentes règles monétaires pour tenter de déterminer la plus pertinente. Mais leurs calculs, qui n'aboutissent pas à des résultats univoques, appellent à de nouvelles études.

### ALLERGIE

L'AFSE invita ensuite Philippe Moutot, directeur adjoint des questions économiques à la BCE, à réagir à l'exposé des économistes. Il indiqua que la BCE ne souhaitait pas utiliser ses prévisions *« comme symboles »* et rejetait donc l'idée de se fixer une règle des *« cibles d'inflation »*. La BCE, qui peut changer ses estimations au fur et à mesure des événements, pourrait souffrir d'afficher trop publiquement ses anticipations. Perdant en crédibilité, elle y perdrait en efficacité. Une certaine opacité lui est donc nécessaire.

Enfin, le représentant de la BCE rappela, outre qu'il était *« allergique »* à une inflation qui serait entre 3 % et 5 %, que la banque centrale ferait un point de presse une fois par mois et que son président viendrait s'expliquer cinq fois par an devant le Parlement européen.

Les entretiens de l'AFSE ont atteint leur but en instaurant un premier dialogue entre universitaires et responsables de l'action politique. Un autre de ses objectifs était de démocratiser l'accès à une information économique de qualité, c'est-à-dire éviter à la fois les arguments simplistes et ceux trop abscons des spécialistes. Mais la présence de nombreux économistes dans la salle a parfois orienté le discours vers une discussion universitaire. Pour rendre plus attractif leur discours, les économistes doivent sans doute le simplifier.

***Laurent Fléchaire***

## LIVRES

*par Daniel Urbain*

# Exception syndicale

**LES SYNDICATS EN MIETTES**
**de Jean-François Amadieu**
***Seuil, 222 p., 110 F, 16,8 €***

En France, le syndicalisme est particulièrement divisé. Ailleurs, le pluralisme n'a pas le même impact *« radical et ravageur »*. Jean-François Amadieu appuie ce constat sur un panorama international (principalement européen). Plusieurs organisations peuvent coexister dans un pays, mais elles ne se multiplient pas à l'envi, et le souci d'une certaine unité d'action est toujours présent. L'exemple de l'Italie est intéressant à cet égard.

Notre exception ne serait donc même pas latine. C'est bien dans l'Hexagone que le syndicalisme est confronté *« aux risques d'une marginalisation »*. Risques d'autant plus élevés que les modifications de périmètre correspondent chez nous, depuis un demi-siècle, à des mouvements centrifuges. Les scissions CGT/FO et CFDT/CFTC en témoignent, confirmées dans un passé récent par l'éclatement de la FEN, la création de SUD, le départ de certains adhérents de FO...

Ce livre démonte avec pertinence les mécanismes de l'émiettement. Notre législation préfère le principe proportionnel au principe majoritaire dans la représentation des organisations et la répartition des moyens dont elles bénéficient. Elle contribue ainsi à installer et à pérenniser des syndicats peu implantés, les *« barrières à l'entrée »* de nouveaux venus n'étant pas très élevées.

De même, les accords collectifs peuvent être validés par la signature d'organisations très minoritaires (et même d'une seule) ; l'autorité de ces accords est alors fragile, puisque les autres organisations ne se sentent pas engagées.

C'est pourquoi Jean-François Amadieu prône *« un changement profond de notre droit »*, une représentation unique au sein des entreprises sur le modèle américain (la compétition entre organisations ne s'y exerce qu'avant l'implantation dans l'entreprise), la nécessité d'une signature de syndicats majoritaires pour qu'un accord soit valable, l'élection au lieu de la désignation des délégués syndicaux, la mise sur pied d'un système paritaire de règlement des litiges... Si, pour mettre fin à l'exception française, il faut *« privilégier la négociation sur la loi »* comme le souhaite l'auteur, ces modifications risquent de prendre du temps.

Mais même divisés et affaiblis, les syndicats français sont-ils dans un état aussi piteux et d'un fonctionnement aussi déplorable qu'il le décrit ? Affirmer qu'ils sont *« des courroies de transmission des partis politiques et des groupuscules de tout poil »* est caricatural et en partie inexact. Prétendre que leur fonctionnement est *« opaque »* et leurs dirigeants *« incontrôlés »* revient à oublier que la pratique du débat organisé et de la décision collective y est plus développée que dans beaucoup d'autres structures, partis et associations par exemple.

Certes, nos syndicats ne sont pas irréprochables. Et ils ont un gros défi à relever : répondre aux évolutions du salariat et de l'organisation des entreprises, dont ils ont en grande partie raté la première étape. C'est sans doute par une réflexion commune et par une unité d'action sur quelques-uns des thèmes liés à ces mutations qu'ils pourront tenter de se requinquer.

# Brésil et Russie, deux économies face à une crise de change

*par Catherine Mercier-Suissa et Jérôme Trotignon*

Inévitablement, la décision de laisser flotter le real brésilien fait écho à la crise du mois d'août 1998, lorsque la Russie décréta un moratoire sur sa dette interne et laissa filer la valeur du rouble contre le dollar. Le real en 1994, comme le rouble en 1995, a été ancré au dollar au sein d'une bande de fluctuation à dépréciation contrôlée. Cette politique s'avère efficace pour combattre l'inflation, mais elle s'accompagne de taux d'intérêt élevés à l'origine d'une hausse du service de la dette interne, et se traduit par une surévaluation qui finit par précipiter la crise de change.

La comparaison de certains agrégats macroéconomiques (rapportés au PIB) renforce l'impression de similitude : dette publique à court terme de l'ordre de 15 % en Russie et approchant 20 % au Brésil (fin 1997), déficit public (8 %) et dette extérieure (supérieure à 30 %) équivalents dans les deux pays (mi-1998). Ce tableau succinct qui laisse craindre un « effet samba » aussi destructeur que l'« effet vodka » cache cependant des différences marquées quant aux fondements réels des deux économies, en particulier dans les choix d'industrialisation et d'insertion internationale.

La dépendance commerciale constitue l'un des handicaps de la Russie : les hydrocarbures représentent environ deux cinquièmes de ses ventes externes, la chute sévère du prix du pétrole depuis l'automne 1997 provoquant un choc exogène. A l'inverse, la diversification accrue des exportations du Brésil constitue un antidote aux chocs sectoriels sur les matières premières. Elle découle d'une politique d'industrialisation – par substitution aux importations – sur laquelle est venue se greffer une stratégie de promotion des exportations, où firmes multinationales et entreprises d'Etat (avionneur Embraer, sidérurgiste Vale Rio Doce,...) jouent conjointement un rôle moteur.

En matière de régionalisation, 1991 fut une année-clé pour les deux pays : création du Mercosur donnant le feu vert à la formation d'une union douanière entre le Brésil, l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay (le commerce réciproque Brésil-Argentine a ainsi connu un essor spectaculaire de 360 % en valeur entre 1990 et 1995), et instauration de la CEI qui regroupe la plupart des Républiques de l'ex-URSS.

### INTÉGRATION RÉGIONALE

Malgré l'accord d'avril 1994 sur *la zone de libre-échange de la CEI*, la volonté de ses Etats membres de protéger les marchés nationaux finit par prévaloir. La Russie participe à la « désintégration commerciale » de l'ex-URSS, au moment où le Brésil s'implique dans un processus vertueux d'intégration régionale dont le rythme d'ouverture est plus rapide que celui du commerce multilatéral.

Avant l'éclatement de l'Union soviétique, les échanges russes avec ses actuels partenaires de la CEI comptaient pour plus des deux tiers de son commerce total, contre moins du tiers aujourd'hui. Ils sont de plus caractérisés par un très faible taux d'échange intrabranche, héritage de l'ancienne di*vision socialiste du travail entre les* Républiques où l'hyperspécialisation était de règle (gaz, pétrole et bois à la Russie, coton à l'Ouzbékistan, acier à l'Ukraine, etc.). Or le succès d'une régionalisation dépend davantage de l'essor du commerce intrabranche que du commerce interbranche. C'est justement le cas des deux puissances dominantes du Mercosur. Mais la forte croissance de leurs échanges intra-industriels depuis le milieu de la décennie 80 est aujourd'hui menacée par les tensions bilatérales que ne manque pas de susciter la chute du real.

Les changements structurels brésiliens et l'inertie du système industriel russe conduisent à opérer une distinction entre « économie émergente » et « marché financier émergent ». Si la première désignation ne va pas sans l'autre, la réciproque n'est pas vraie. La capitalisation boursière de la Russie s'est rapidement déconnectée de la base réelle de son économie, qui n'a connu qu'une seule année de croissance, d'ailleurs bien timide (0,8 % en 1997) depuis le démantèlement de l'Union soviétique.

La qualité d'économie émergente n'est cependant pas une garantie contre les crises de change brisant les systèmes d'ancrage-dollar. Le maintien d'une parité surévaluée suppose une discipline budgétaire accrue pour la crédibiliser, sans quoi la hausse des taux d'intérêt doit s'y substituer. Or, c'est un cas critique de *policy mix* associant déficit public et taux élevés qui est adopté au Brésil, susceptible donc de provoquer un cercle vicieux d'augmentation de la dette interne puis sa restructuration. L'extrême rigueur de la politique monétaire tient aussi aux attaques répétées subies par le real au gré de la contagion asiatique puis russe dans un contexte de libéralisation des flux de capitaux.

Si l'« effet samba » était à l'origine d'un « effet tango », pourrait-on cette fois invoquer l'indiscipline *fiscale d'un pays sud-américain* considéré parmi les plus vertueux en la matière ? L'adoption d'un ensemble de mécanismes régulateurs de prévention des effets de contagion est aujourd'hui un défi pour la stabilité de l'économie mondiale. Le nouveau système de crédit d'urgence du Fonds monétaire international (FMI), destiné à enrayer les fuites de capitaux de pays émergents exagérément malmenés, en constitue peut-être les prémices.

***Catherine Mercier-Suissa** et **Jérôme Trotignon** sont maîtres de conférences à l'Institut d'administration des entreprises de l'université Jean-Moulin (Lyon).*





هكذا من الأصل



## DÉPÊCHE

● **CONCOURS.** Le ministère de l'emploi et de la solidarité organise, avec le soutien du Fonds social européen et la participation de Lotus et Microsoft, Téléform 99, un concours des meilleurs Intranet dédiés à la formation professionnelle du personnel d'une entreprise ou d'une organisation. A la clé, trois prix avec une dotation financière et une dotation matérielle. Les dossiers d'inscription (clôturée le 31 mars) sont à remplir sur le site www.cyberworkers.com/teleform99.
Renseignements : 04-42-70-00-66.

## AGENDA

● **FORMATION.** Emergences, organisme spécialisé dans la formation et le conseil aux élus des comités d'entreprise et des CHSCT proche de la CGT, organise à Montreuil, depuis 1988, des « rendez-vous » avec des chercheurs ou des experts, destinés aux acteurs de la formation et aux responsables syndicaux.
D'ici à la fin de l'année, cinq rendez-vous sont proposés : avec Jacques Freyssinet (11 février, impact de la décentralisation sur la formation professionnelle des jeunes), Jacky Beillerot (10 mars, modes d'accès au savoir, jeunes et adultes), Yves Clot (7 avril, la construction des compétences), Yvette Lucas (5 mai, travail et nouvelles technologies), Claude Dubar (3 juin, les débats sur l'avenir du travail).
Renseignements : 01-48-18-68-00.

● **DÉBAT.** Le revenu d'existence, les nouvelles formes d'entrepreneuriat, le tiers-secteur, la réduction du temps de travail, le renouvellement des formes d'action politique, la mobilité entre public et privé, la citoyenneté européenne... sont-ils autant de *concepts fondateurs* d'un *« libéralisme de gauche »* ? La question fera l'objet d'une conférence-débat, animée entre autres par Didier Livio, Roger Sue, Jean-Pierre Worms, Pierre Larrouturou, Yoland Bresson, le 13 février à Saint-Denis.
Renseignements : 01-53-25-14-14.

● **COMPÉTENCES.** Dans quelle mesure l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication permet-il une individualisation des parcours de formation, en adaptant contenus et objectifs au niveau initial de chacun ? Au travers d'exemples, le Forum français pour la formation ouverte et à distance organise un débat, le 18 février à Paris, dans le cadre de l'université ouverte de la société de l'information organisée par la Cité des sciences.
Renseignements : www.ardemi.fr/ffod ou www.cite-sciences.fr

● **INNOVATION.** L'Ecole supérieure de commerce de Paris (ESCP), l'école Solvay (Belgique) et le Conservatoire national des arts et métiers, associés au sein du forum Innover et Entreprendre, organisent simultanément à Paris et Bruxelles, le 26 février, un débat sur les « Entrepreneurs made in Europe », où Américains et Européens confronteront expériences et modèles d'entreprises innovantes.
Renseignements : 01-49-23-20-16.

## SUR INTERNET

● **ORIENTATION.** Le Centre d'information documentation jeunesse (CIDJ) vient d'ouvrir son site web, sur lequel on peut accéder à la totalité des « fiches » d'information de cet organisme sur les études, les professions, la recherche d'emploi, la santé et la vie pratique, les loisirs, les voyages à l'étranger. On y trouve également des offres de stages, les coordonnées des antennes du réseau information-jeunesse, un catalogue des publications du CIDJ.
Seul regret : le mode de navigation est visiblement inspiré de la culture « documentaliste » du CIDJ ; boutons et menus sont dissimulés dans des onglets virtuels, figurant en haut des pages ; encore faut-il le savoir... Heureusement, une recherche par mot-clé, d'une part, et un plan du site, d'autre part, facilitent la tâche de l'internaute.
www.cidj.asso.fr ou www.information.jeunesse.tm.fr

● **VEILLE.** Le nouveau site de l'Agence pour la diffusion de l'information technologique (ADIT) affiche gratuitement des milliers d'articles sur l'innovation technologique française et l'actualité scientifique, technologique et économique mondiale. Un moteur de recherche permet de pointer les documents pertinents.
Après s'être abonné au service, chacun peut créer son « profil » personnel et recevoir régulièrement les informations recherchées, soit par courrier électronique, soit en se connectant au site de l'ADIT.
L'Agence pour la diffusion de l'information technologique est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la double tutelle du ministère des affaires étrangères et du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.
www.adit.fr

● **PARTICIPATION.** Une association américaine, The Foundation for Enterprise Development, a créé un site sur les stock-options. De quoi faire envie aux salariés français, qui ne bénéficient pas d'une législation aussi avantageuse que leurs collègues américains.
Un répertoire affiche également une liste impressionnante de liens vers des sites traitant de la façon dont on peut mieux motiver les salariés en les faisant participer au capital de l'entreprise.
www.fed.org



# Les entreprises d'insertion recherchent d'urgence de nouveaux débouchés

## Le développement de la précarité sur le marché du travail pénalise les publics en difficulté

Insérer durablement par le travail : cette idée fondatrice des entreprises d'insertion (EI) est de plus en plus mise à mal. Non seulement leurs responsables se heurtent à des difficultés croissantes pour trouver des débouchés aux personnes qu'ils accueillent, mais aujourd'hui aucun ne saurait jurer de la pérennité de l'insertion des personnes qu'ils ont réussi (tant bien que mal) à placer dans l'emploi.

Selon la seule enquête de la Dares (ministère de l'emploi et de la solidarité) qui existe aujourd'hui sur le sujet, un peu plus de deux ans après leur passage en EI, près de 60 % des personnes connaissent à nouveau une période de chômage. La moitié de celles (plutôt les jeunes et les mieux formés) qui occupent un emploi l'ont déniché dans le secteur de l'insertion.

**TRAVAUX PEU QUALIFIÉS**

Les emplois sur lesquels débouchent les parcours d'insertion relèvent, pour l'essentiel, de travaux peu qualifiés du bâtiment, des travaux publics, des services d'entretien et de nettoyage. Des postes qui, dans ces secteurs de main-d'œuvre fortement soumis aux aléas économiques, sont souvent les premiers touchés lors d'un retournement conjoncturel.

Surtout, *« la réalité du marché du travail, c'est aujourd'hui de plus en plus de précarité*, constate Caroline Le Dantec, l'ex-directrice de Vitamine T, une EI parmi les premières à avoir été créées. *Les personnes passées par une EI restent beaucoup moins armées que les autres pour faire face aux changements incessants. »*

La précarité des personnes se conjugue ainsi à celle du marché. *« Les débouchés en CDI sont passés de 40 % à 10 % »*, reconnaît Alain Ribager, délégué de l'Union régional des structures d'insertion (URSI) de Poitou-Charentes.

*« Il n'est pas question pour autant de mettre une croix sur la fonction de sas vers l'emploi durable »*, insiste Christian Valadou, secrétaire général du Conseil national des entreprises d'insertion (CNEI). *Celle-ci reste essentielle, et il faut rechercher tout ce qui peut permettre de la relancer. »*

Pour cela, *« il faudrait qualifier, sinon on continuera à créer des illusions*, relève Roger Bonnevial, créateur d'Autonomie Système, qui ne croit plus à l'insertion économique telle qu'elle a été conçue il y a vingt ans. *Mais avec les contraintes économiques auxquelles nous devons faire face, nous n'en avons pas les moyens. »*

*« Lorsque nous envoyons des salariés en formation, c'est un manque à gagner en termes de production. D'autant que cela concerne inéluctablement ceux qui ont les potentiels les plus élevés »*, explique Patrick Klin, président d'Envie Développement, qui a passé un certain nombre d'accords avec l'Association pour la formation des adultes (AFPA).

Aussi les acteurs cherchent-ils désormais à *« ériger en principe permanent »* – pour reprendre une expression d'Alain Ribager – le partenariat avec les entreprises. Ils s'attachent de plus en plus, par exemple, à assortir les contrats de sous-traitance d'une clause de priorité d'embauche pour leurs salariés sur les postes à pourvoir par le donneur d'ordres.

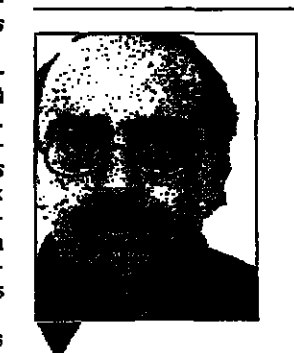
*« Lorsque nous arrivons à placer les personnes en stage, nous augmentons sensiblement les chances de réussite car la moitié d'entre eux débouchent sur un emploi »*, appuie Martin Spitz, délégué général d'Envie Développement.

Face à l'ampleur du défi, les EI vont jusqu'à envisager de créer elles-mêmes des emplois pérennes. *Certaines en viennent ainsi* à stabiliser des personnes sur des postes permanents.

De plus en plus répandue, cette solution n'est toutefois qu'un pis-aller pour Sylvie Grucker, délégué générale de l'URSI d'Alsace : *« Les EI assument ainsi une responsabilité qui, à l'origine, n'est pas la leur. »*

Daniel Roumier, directeur d'Ecoplast, qui a joué cette carte au fil du développement de son activité, en reconnaît lui-même les limites. Aujourd'hui, son EI compte 60 salariés, dont un tiers en contrat de travail classique. Une proportion que son activité, désormais stabilisée, permet difficilement d'accroître.

Les EI sont conscientes qu'elles doivent aussi s'intéresser à la création d'activités. En Poitou-Charentes, elles sont en train de se regrouper, en s'associant avec des artisans locaux, pour proposer aux communes de la région une prestation clé en main de restauration du petit habitat social. *« Cela apportera de l'activité non seulement aux EI, mais aussi aux artisans qui pourront être amenés à recruter et à embaucher nos salariés qu'ils auront vus à l'œuvre sur les chantiers. »*



**Christian Valadou**
● Enseignant de formation, Christian Valadou fonde, en 1986, Astrobade Formation, un organisme d'insertion et de développement local en Seine-Saint-Denis.
● Après avoir créé, en 1992, un organisme d'ingénierie et de recherche en économie sociale, il devient, deux ans plus tard, secrétaire général du Collectif des entreprises d'insertion du Québec.
● Depuis 1996, il est secrétaire général du Conseil national des entreprises d'insertion (CNEI).

**CONCURRENCE**

*« Ce type d'initiatives constitue certainement une perspective d'avenir intéressante »*, assure Christain Valadou, confirmant que de plus en plus d'EI en viennent à songer à créer, au côté de leur structure, une entreprise ordinaire, qui ne bénéficierait pas des aides publiques accordées aux EI.

Envie réfléchit, elle, à un tel projet sur le secteur de recyclage des huiles issues des appareils électroménagers usagers. Cette prestation de services pourrait devenir solvable avec l'application de la législation européenne en matière d'environnement.

*« Il faut être prudent*, relève toutefois Olivier Laganec, son délégué général adjoint. *Si un marché est rentable, il n'y a aucune raison pour que les entreprises privées ne s'y engouffrent pas. Or développer un nouveau marché demande des moyens en recherche et développement, et une force de frappe financière que les acteurs des EI n'ont pas. »*

De surcroît, ces derniers ne joueront jamais à armes égales : *« Nos entreprises auront toujours tendance à valoriser l'emploi, ce qui n'est pas toujours le cas des entreprises classiques. »*

A défaut de créer elles-mêmes une entreprise, *« les EI peuvent susciter la création de nouvelles filières »*, souligne Michel Goutteux de Tribor, qui travaille ainsi sur un projet de transformation des matériels informatiques hors d'usage.

*Laetitia Van Eeckhout*

# La magistrature s'ouvre à des profils différents

## Le recrutement de cent juges issus d'autres métiers suscite des critiques au sein de la profession

Professeur d'éducation physique durant vingt ans, magistrat dans quelques mois : le parcours de Patrick, quarante-deux ans, est atypique. Sur les bancs de l'Ecole nationale de la magistrature (ENM), il n'était pas le seul dans ce cas. Il y avait aussi un ex-directeur d'un groupe de grande distribution, un ancien médecin radiologue, etc., eux aussi en reconversion.

Rien d'étonnant, en fait, pour cette promotion issue des trois concours exceptionnels de 1998, dont l'un des objectifs est justement d'enrichir le corps judiciaire de professionnels issus d'horizons variés. Cette diversité doit cependant être relativisée : 70 à 90 % de ces candidats ont une formation juridique, et 28 % étaient avocats. Patrick, par exemple, est titulaire d'un DEA de droit. Il a été assistant de justice dans un parquet de 1996 à 1998 pour les besoins de sa thèse de doctorat.

**FORMATION**

Ces cent nouveaux magistrats, dont 60 % sont des femmes, prendront leurs fonctions au prochain semestre, après une formation de six mois, dont un à l'ENM de Bordeaux (étude des différentes fonctions et de la méthodologie judiciaire) – *« très intensif »*, selon Patrick –, et cinq en stage pratique dans une juridiction, centré sur la préparation de la fonction choisie pour exercer.

Renouvelée cette année (clôture du dépôt des dossiers le 19 février), cette procédure expresse, inscrite dans le cadre de la réforme de la justice et du renforcement de ses moyens, permettra de pourvoir en urgence les deux cents postes actuellement vacants dans les parquets et tribunaux. Habituellement, le recrutement est beaucoup plus long. La voie classique par le concours de l'ENM, ouverte principalement aux étudiants diplômés d'un bac + 4 (et dans une moindre mesure aux fonctionnaires sous certaines conditions) et qui offrira 185 postes en 1999, dure deux ans et sept mois.

Or il y a urgence. Selon les données du ministère de la justice, le contentieux a augmenté de 150 % en vingt ans, tandis que le nombre de magistrats ne s'est accru que de 20 % pour atteindre 6 357 en 1998. En 1997, 12 millions de décisions ont été rendues en matière pénale (+ 7,5 % par rapport à 1996) et 2 millions en matière civile et commerciale (– 0,2 %). La durée moyenne de règlement s'accroît : en cour d'appel, par exemple, elle est de 16,3 mois en 1997, contre 15,8 mois en 1996.

Le déséquilibre entre l'accroissement du contentieux et celui du nombre de magistrats a eu pour conséquence d'augmenter la charge de ces derniers. Cette situation a contraint les magistrats à intégrer des *« impératifs de flux »*, constate Gilles Sainati, secrétaire général du Syndicat de la magistrature. *« On oublie que derrière les flux, il y a des situations humaines parfois dramatiques. Et cela porte en germe le concept encore plus dangereux d'abattage. »*

Entrée en magistrature en 1975, Francine Levon-Guérin, l'une des vice-présidentes du tribunal de grande instance de Paris, a vécu cette accélération : *« Il faut réfléchir vite, apprendre à rédiger les décisions de façon très synthétique, sans occulter le besoin du justiciable de comprendre. »* Et il ne faut *« pas compter son temps »* : *« Quand un dossier est difficile, j'y passe mon week-end. Il faut une certaine dose d'abnégation. »* Elle dit pourtant être une *« juge heureuse »* parce qu'elle a le *« sentiment d'apporter quelque chose »*.

Patrick sait bien les sacrifices qui l'attendent. *« La surcharge de travail ne m'effraye pas. Quand on est passionné... Il faut avoir une culture particulière du service public. »*

La diversification des profils amenée par les concours exceptionnels est censée contribuer à l'adaptation de la justice aux nouvelles formes de contentieux.

*« La fonction première d'un juge est de dire le droit*, précise Francine Levon-Guérin. *Mais dans le contexte actuel, on ne peut se limiter à cela. Il faut essayer de rapprocher les parties »*, ajoute-t-elle, être un *« pacificateur »*.

**MÉDIATION**

Par exemple, face à la demande de résiliation d'un crédit-bail immobilier par un propriétaire, en raison du non-paiement des loyers par le locataire, la clause résolutoire s'appliquait sans équivoque. *« Or le locataire avait sous-loué son local à une entreprise employant deux cents personnes... Certes, il y a le droit, mais il y a aussi les conséquences socio-économiques à prendre en compte. »* Les deux parties ont accepté d'examiner le fond de l'affaire dans le cadre d'une médiation.

Patrick, lui, a beaucoup enseigné l'éducation physique dans des établissements situés en zones sensibles. *« Je me demandais comment le droit et l'institution judiciaire répondaient aux problèmes de la banlieue. »* C'est ce qui l'a conduit à franchir le pas.

Si ce prochain renfort de magistrats est salué, il provoque aussi des critiques relatives aux modalités de recrutement.

*« La formation est extrêmement réduite*, déplore Christiane Berkani, secrétaire générale de l'Union syndicale de la magistrature. *Certains de ces magistrats iront en cour d'appel, et devront confirmer ou infirmer des décisions prises par des magistrats du premier degré qui ont plus d'expérience qu'eux. Ce n'est pas sérieux. »*

Sur les cent lauréats du concours exceptionnel de 1998, cinquante seront en effet nommés en cour d'appel, les autres dans des tribunaux de grande instance.

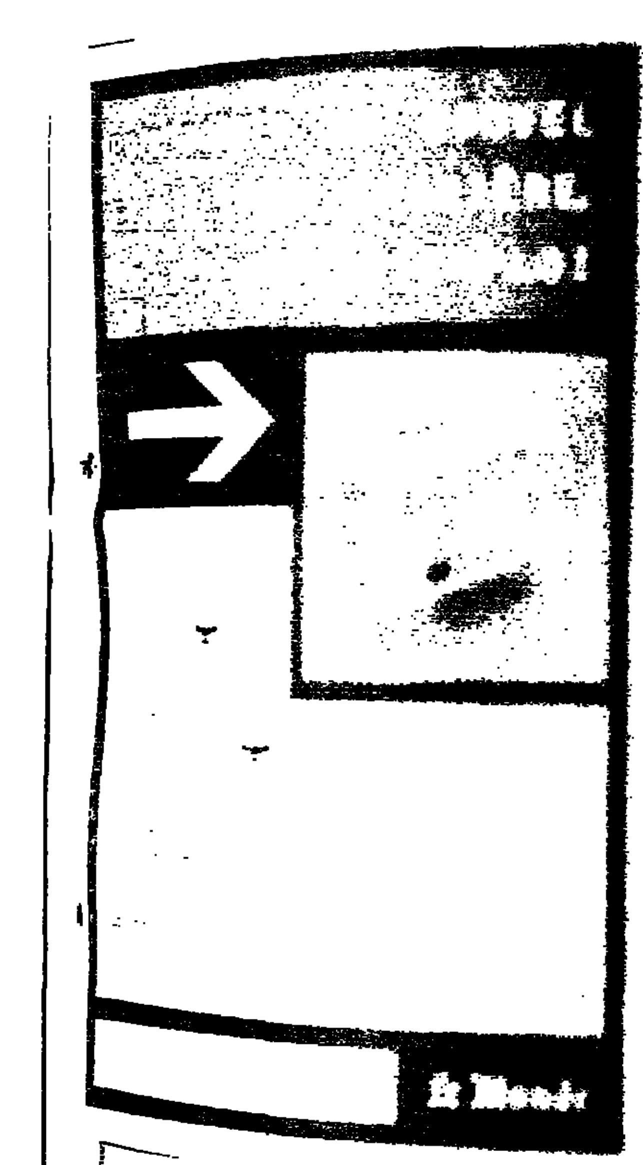
Pour Gilles Sainati, *« l'erreur fondamentale »* de cette formation est de prévoir un stage pratique ne préparant qu'à la première fonction qui sera exercée, alors qu'*« un magistrat doit être polyvalent »*. Pour cette fonction initiale, *« leur maturité professionnelle peut compenser leur inexpérience technique. Mais lorsque, dans deux ou trois ans, ils voudront bouger, ils ne se seront pas formés à leur nouveau poste, et des problèmes techniques risquent d'apparaître »*.

Pour Gilles Sainati, ces recrutements dans l'urgence résultent de *« l'absence totale de gestion prévisionnelle des ressources humaines dans le corps des magistrats et d'anticipation de l'augmentation du contentieux »*.

*Francine Aizicovici*

### Repères

● Les concours exceptionnels s'adressent en priorité à des professionnels confirmés, issus des métiers judiciaires ou aux anciens cadres supérieurs du secteur privé ou public possédant une solide expérience de juriste.
● Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de niveau bac + 4, être âgés au minimum de 35, 40 ou 55 ans selon les concours, et justifier d'une activité professionnelle dont la durée varie de huit à quinze ans.
En 1998, 3 583 dossiers de candidature ont été déposés pour 100 postes.
● La voie classique de recrutement par le concours de l'Ecole nationale de la magistrature (ENM) offrira, en 1999, 185 postes, contre 145 pour chacune des trois années précédentes.



# Le monde des cadres

D'UN MÉTIER À L'AUTRE VOS COMPÉTENCES S'ENRICHISSENT

**Le Groupe Ecole Supérieure de Commerce de Paris** comprend 4 grandes divisions de Programmes : Ecole, Mastère, MBA Part-Time, ESCP Senior, avec 1600 étudiants et 260 collaborateurs dont 83 professeurs permanents.
Aujourd'hui le Groupe recherche un

*La Chambre de Commerce et d'Idustrie de Paris repésente, conseille et informe les 28 000 entreprises de Paris, de Hauts de Seine, de la eine-Saint-Denis et lu Val de Marne. Elle participe à l'aménagement et à l'équipement de Paris et de sa région. Chaque année, 1 200 étudiants et 40 000 adultes suivent des formations dans ses établissements d'enseignement. Des multiples activités au cœur de l'économie découle tout un univers de métiers qu'elle vous propose de partager !*

## CHEF DE PROJETS D'INGENIERIE PEDAGOGIQUE EN ENTREPRISE
### (FRANCE ET INTERNATIONAL)

Au sein d'ESCP Senior (Centre de Formation pour cadres dirigeants) et de l'équipe Ingénierie Formation Intra-entreprises, vous avez pour mission la négociation, l'organisation et la gestion d'universités internes au sein des grandes entreprises françaises et internationales. Certains de ces projets sont conduits en partenariat avec des universités européennes, nord-américaines ou asiatiques.

Diplômé d'une grande école de commerce ou MBA Nord américain, vous justifiez d'une expérience d'au moins deux ans dans un grand cabinet de conseil offrant une méthodologie de projet très élaborée. Bilingue français/anglais, vos capacités d'adaptabilité sont confirmées.

Une grande ouverture d'esprit et une forte disponibilité sont nécessaires à ce poste.

Merci d'adresser votre candidature sous la référence ALM12273 à la CCIP - DRH - Michèle DAIN 8 rue Chateaubriand - 75008 PARIS



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS
PARIS HAUTS DE SEINE SEINE-SAINT-DENIS VAL DE MARNE

---




## RESPONSABLE ÉTUDES ET DÉVELOPPEMENT
### RÉSEAUX DE DISTRIBUTION
**HEC-ESSEC-MBA...**

**Tout le reste ? 5 marques de confiance, 5 marques de référence : Volkswagen, Seat, Skoda, Audi, Volkswagen Utilitaires. Vous aimerez l'innovation, bien sûr, dans un groupe qui associe technologies de pointe et créativité pour étonner ses clients et leur offrir la performance. Vous aimerez aussi la croissance d'un groupe qui détient 11 % des parts du marché automobile français pour un CA de 20 milliards de francs.**

Au sein de la Direction Stratégie et Développement Réseaux, vous aimerez la diversité de votre mission de représentation des réseaux auprès de nos prestataires externes pour le recrutement des concessions, les opérations financières... Etre l'interface des opérationnels de nos maisons mères en Allemagne vous enthousiasmera. Vous apprécierez encore de participer aux réflexions et actions stratégiques pour le développement de nos réseaux de distribution. A 30-35 ans, HEC, ESSEC, MBA ou équivalent, vous allez valoriser vos 5 années d'expérience et votre bonne culture financière dans un groupe qui fait de la confiance avec ses équipes le moteur de son dynamisme. Vous maîtrisez les outils micro (Word, Excel, Powerpoint, Exchange). L'anglais courant est indispensable, l'allemand est un plus.

Merci d'adresser votre candidature (CV et lettre de motivation), sous réf. 78651, à Eric Clavreul, Groupe VOLKSWAGEN France, 11 avenue de Boursonne, 02601 Villers-Cotterêts.

**Quelles que soient vos préférences, c'est votre référence.**









---

POUR DONNER UN NOUVEL ÉLAN À VOTRE CARRIÈRE, LISEZ LE MODE D'EMPLOI

*

Consultants, financiers, juristes, spécialistes de la communication et du marketing, responsables des ressources humaines... les offres d'emploi qui vous concernent sont dans votre supplément du lundi, daté mardi.

*

Spécialistes des hautes technologies, de l'informatique, de l'industrie ou de la recherche... les offres d'emploi qui vous concernent sont dans votre supplément du mardi, daté mercredi.

Lisez Le Monde, le monde de l'emploi s'ouvre à vous — Le Monde

---

## LA NOUVELLE REPUBLIQUE DU CENTRE-OUEST

6ème QUOTIDIEN REGIONAL

recherche pour une de ses éditions départementales décentralisées

## UN(E) RESPONSABLE DE SECRETARIAT DE REDACTION

**Plusieurs années d'expérience en presse quotidienne régionale sont indispensables pour prendre une part active à la responsabilité éditoriale.**

Au sein d'une rédaction départementale comprenant : localiers, secrétaires de rédaction, photographes.

Ce journaliste expérimenté :

- anime une équipe de 6 journalistes secrétaires de rédaction,
- collabore étroitement avec la direction départementale de l'édition,
- assure les liaisons fonctionnelles quotidiennes avec l'équipe de compositeurs graphistes,
- organisateur anticipateur, il pratique l'informatique appliquée aux travaux rédactionnels.

Le poste est à pourvoir dans le chef-lieu du département.

Adresser lettre manuscrite, c.v. détaillé, photo récente et prétentions à
LA NOUVELLE REPUBLIQUE DU CENTRE-OUEST
Service des Relations Sociales
232, avenue de Grammont - 37048 TOURS CEDEX 1

---

Organisme professionnel national, nous recherchons pour notre Direction Economique, un

## Chargé d'études économiques

**Sous la responsabilité du Directeur, vous serez principalement chargé de réaliser des études économiques quantitatives et économétriques sur le domaine de la construction. Vous devrez également consacrer un peu de votre temps à des travaux de documentation.**

**Titulaire d'un diplôme de 3ème cycle spécialisé, une première expérience professionnelle vous a permis de valider vos acquis, notamment en matière d'économétrie. Une connaissance du secteur du logement ou de la construction sera appréciée. Vous maîtrisez parfaitement les outils informatiques. Rigoureux et actif, vous savez vous adapter à différents types d'activités et êtes capable de travailler en équipe.**

**ce poste est à pourvoir rapidement.**

*Merci d'envoyer votre dossier de candidature (CV, lettre manuscrite, photo et prétentions) en précisant la référence 20515 sur la lettre et sur l'enveloppe à Publipanel - 13, rue Rosenwald - 75015 Paris, qui transmettra.*

Publipanel

---

PARIS/LYON

## VOTRE ÉNERGIE DE DIRIGEANT D'ENTREPRISE AU SERVICE DE PDG

En prise directe avec le président de cette société privée qui prend des participations financières dans des entreprises en croissance, vous faites vivre un réseau d'hommes d'affaires composé de plus d'une centaine de PDG.
Manager, de formation supérieure (Grande Ecole), vous êtes crédible grâce à une expérience diversifiée d'une vingtaine d'années acquise, de préférence, au sein d'un groupe international.
Votre maîtrise des mécanismes de l'entreprise vous permet d'écouter et de comprendre les multiples demandes de dirigeants d'entreprises de tous secteurs. Grâce à votre connaissance du tissu économique, des nouvelles technologies, des marchés et à votre précieux carnet d'adresses, vous les aidez à répondre à leurs attentes.
Homme de relations, vous enrichissez et renforcez le réseau en créant des événements, en organisant des actions qui favorisent les opportunités de contact entre les membres.
Créativité, diplomatie, discrétion, autonomie, maîtrise parfaite de l'anglais sont les principales qualités pour réussir à ce poste passionnant car stratégique.
*Si vous vous êtes reconnu, écrivez sous la réf. **C/1558 M** à notre Conseil Pierre BUCCAÏ - **CONCORDANCES** - 77, rue François Mermet - BP 32 - 69811 TASSIN LA DEMI-LUNE Cedex, qui s'engage, si votre candidature est retenue, à vous adresser un dossier dans les trois semaines.*

CONCORDANCES
*Entre les Hommes et les Entreprises*

---

**Notre société du secteur agro-alimentaire**, valorise ses produits et son savoir-faire sur l'ensemble du territoire national. **Leader sur son marché** et en constante progression, elle recherche pour son siège basé dans l'**ORNE** un (e)

## ATTACHE DE DIRECTION

**LE POSTE :** Rattaché à la Direction Générale, vous devrez notamment entretenir et **optimiser les relations** auprès des différentes **administrations** et organisations agricoles, négocier des marchés publics etc...
Ce poste nécessite une grande **polyvalence** tant sur le plan **commercial**, juridique, administratif que **relationnel**.

**PROFIL :** Etudes supérieures en gestion, spécialisation en agriculture, droit rural et économie agricole (IHEDREA) ou équivalent. Vous justifiez d'une expérience similaire (chargé de mission pour des organismes spécialisés, chambre d'agriculture, CCI, organismes professionnels ou coopératifs...) renforcée par une bonne connaissance du monde agricole et de l'industrie agro-alimentaire. Vous avez de réelles aptitudes à la communication.

*Venez renforcer notre équipe dans ce poste évolutif qui répondra aux attentes d'un candidat de valeur.*

Envoyez lettre manuscrite, CV, et prétentions sous réf. AD à mettre sur l'enveloppe à
**ANNE SECHAUD CONSULTANTS**
8, bd Volney - 35700 RENNES - Tél. 02.99.36.08.17

RENNES LORIENT SAUMUR

---

Importante société spécialisée dans le stationnement urbain (développement d'opérations, exploitation et gestion), filiale d'un grand groupe, souhaite accompagner sa forte croissance en renforçant ses équipes commerciales

## Chargé d'affaires

Dans le cadre de la stratégie définie avec la Direction Générale, vous prenez part à l'élaboration et la négociation des offres commerciales. Faisabilité, business plans, études de rentabilité, modes de financement .. vous faites appel à vos multiples compétences dans les domaines juridique, technique et financier pour élaborer des projets complexes au plus près des attentes de votre client, qu'il soit organisme public ou opérateur privé.

De formation Ingénieur ou Ecole de commerce, vous possédez une expérience de 3 ans minimum et une expertise reconnue dans l'élaboration de dossiers. Doté d'un excellent sens relationnel, vous êtes à l'aise avec des interlocuteurs variés. Vous parlez couramment anglais. Ce poste basé en région parisienne, offre de fortes perspectives d'évolution.

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation, CV, photo et prétentions) sous référence CA/M à EURO RSCG Futurs, 162, rue de Rivoli, 75001 Paris, qui transmettra.

Conseil Audit




## Consultants

**Management/Organisation**
**Conduite du changement**

**Paris 8ème** — **H/F**

Au sein d'une de nos équipes et après une période d'intégration et de formation à nos méthodes, vous développerez notre activité de conseil en management, organisation, conduite du changement auprès de nos clients (organismes H.L.M., collectivités locales, acteurs de la ville, ...).

A 28/35 ans, de formation Grande Ecole ou universitaire (3ème cycle), une première expérience en cabinet de conseil vous a permis d'affirmer votre esprit d'analyse, votre rigueur et votre sens commercial. Vous recherchez aujourd'hui plus d'autonomie et de responsabilité, vous êtes motivé par les problématiques de l'Habitat et de la Ville.

Nous vous proposons d'intégrer une structure à taille humaine et de partager des valeurs fortes.

Merci d'adresser votre dossier (lettre, CV, photo, rémunération actuelle et prétentions) à notre Conseil MERCURI URVAL, 4 rue Léon Jost 75017 PARIS, sous réf. 73.0116/LM portée sur lettre et enveloppe ou par E-mail : pg@mercuri-urval.fr - http://www.mercuri-urval.fr

Mercuri Urval




DANS LE CADRE DE L'ÉVOLUTION DE SON ORGANISATION ET POUR ACCOMPAGNER SON DÉVELOPPEMENT

**« Cabinet de Conseil-Audit-Expertise spécialisé dans le secteur de l'Économie Sociale »**

(45 PERSONNES) PRÉSENT À PARIS ET LILLE

recherche

## *Consultant comptable confirmé*

**Missions**

- Analyser la situation des entreprises sous un angle économique, financier et social.
- Prodiguer à nos clients, les Comités d'Entreprise et de Groupe, un diagnostic financier économique et stratégique de leur entreprise (notamment dans le cadre des évolutions de structures, mutations technologiques et changements profonds de l'environnement concurrentiel).
- Proposer des solutions créatives, adaptées à la problématique de la situation.

**Profil**

- De formation supérieure Grandes Écoles de Commerce, 3e cycle spécialisé ou équivalent, adepte de l'utilisation de l'informatique, vous justifiez d'une solide expérience dans le conseil.
- Votre maîtrise des techniques de l'analyse financière vous permet d'être immédiatement efficace.
- Ouvert et rigoureux, votre sens de l'organisation allié à vos réelles qualités de communication vous prédisposent tout naturellement à l'animation et la prise de responsabilité.
- Poste évolutif pour candidat à fort potentiel à pourvoir à Paris.

Adresser dossier de candidature, sous la réf. 4416 à l'Agence Centrale de Publicité, BP 229, 93523 Saint-Denis cedex, qui transmettra.

A chaque fois qu'on parle de nous

Andersen Consulting




# GRECOM

recherche

## *Consultants*

**Notre spécificité** Intervenir dans les grands projets d'organisation en intégrant la dimension humaine : études et réalisations en Organisation, Communication, Formation.

**Notre équipe** Pluridisciplinaire, mobile intellectuellement, impliquée depuis la phase d'étude jusqu'à la mise en œuvre des actions.

**Votre profil** Grande Ecole (ingénieur ou commerce)
Formation ou expertise complémentaire souhaitée
Première expérience professionnelle si possible dans le conseil
Intérêts pour les aspects techniques (logistique, informatique), pédagogiques et humains.

Adresser CV + lettre manuscrite à Véronique ATHENOSY
GRECOM - 110 Bld Jean-Jaurès - 92100 BOULOGNE

GRECOM

Douze ans d'expérience au service de la réussite des projets

# Managers Organisation

Les télécommunications sont aujourd'hui au cœur de la stratégie des entreprises. Expertel Consulting, pôle conseil du groupe France Télécom en très fort développement, a pour objectif de devenir l'un des acteurs majeurs de ces nouveaux enjeux. Son métier : accompagner les entreprises dans le développement de leur performance économique grâce aux télécommunications.

**Manager expérimenté, nous vous proposons de rejoindre aujourd'hui l'équipe dirigeante de notre Département Conseil en Organisation et de l'accompagner dans sa croissance.**

Vous managerez une équipe de consultants et interviendrez dans des missions d'optimisation et de transformation des processus de l'entreprise (vente, après-vente, production...) liées à l'introduction des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

Diplômé(e) d'une école d'ingénieurs ou de commerce (idéalement double formation), vous possédez une expérience d'au moins 5 ans en organisation au sein d'un cabinet de conseil, d'une société de services ou d'une entreprise.

**Merci d'envoyer votre candidature (lettre, CV) sous réf. CO/M04 à : Expertel Consulting - DRH, 6 impasse Bonne Nouvelle, BP 806, 75470 Paris cedex 10. e-mail clotilde.boury@expertel.fr**

TMP Worldwide. Photo : Pix

Important Etablissement Bancaire Régional de tout premier plan poursuit son développement et recherche des

# Auditeurs Bancaires (H/F)

Au sein de notre Etablissement Bancaire, vous serez chargé :
- de participer à la réalisation de missions d'audit et au suivi des recommandations qui en découlent ;
- de vous assurer, au cours de ces missions, de la régularité des opérations traitées et du respect des procédures ;
- de contribuer à l'actualisation du système de contrôle interne de l'entreprise.

Diplômé de l'enseignement supérieur (Bac +4 minimum), vous justifiez d'une première expérience professionnelle similaire, *acquise de préférence au sein d'un établissement bancaire.*

Vos aptitudes relationnelles, votre capacité d'adaptation et votre esprit d'analyse et de synthèse constitueront pour vous des atouts déterminants dans votre réussite au sein de cette fonction.

**Ce poste évolutif est basé sur TOULOUSE.**

Si vous souhaitez apporter votre compétence et votre dynamisme à une banque qui vous offrira de réelles perspectives d'évolution, merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, curriculum vitae et photo) en précisant sur l'enveloppe la réf. 981229 à EVIDENCE 110/114, rue Jules Guesde - 92300 Levallois-Perret, qui transmettra.

Evidence

# on parle de vous.

## Responsables d'études stratégiques,

quand on parle de grands projets d'envergure internationale, de clients prestigieux, d'une approche du conseil intégrant les composantes essentielles de l'entreprise: la stratégie, les technologies, l'organisation et les ressources humaines, on parle de nous.
Quand on parle de formations, d'opportunités d'évolution et de créativité pour proposer régulièrement de nouveaux axes d'études et de recherches économiques aux interlocuteurs internes, on parle de vous... Parce que vos ambitions sont aussi les nôtres et vos succès, notre réussite.

Right place*. A 27/32 ans, diplômé de l'enseignement supérieur, votre expérience réussie dans un cabinet de conseil, un institut d'études marketing et d'opinion ou au sein du service d'études économiques d'une grande entreprise internationale vous permet de mettre à profit vos connaissances des sources d'information et vos qualités d'analyse et de réflexion dans les secteurs suivants :
- Finance (banque, assurance, marchés financiers),
- Produits de grande consommation (commerce de détail, distribution),
- Biens d'équipement (notamment transport).

Avec 63 000 collaborateurs dans 46 pays, Andersen Consulting est le leader mondial du conseil en management et en technologies de l'information.
La mission de notre réseau global interne de recherche stratégique est d'apporter une valeur ajoutée à nos *prestations de conseil en associant des méthodologies* variées et une expertise sectorielle approfondie. C'est là que vous allez élargir le champ de vos compétences à l'échelle internationale, dans des secteurs d'activités diversifiés.

Right time*. Dans un contexte de très forte croissance (plus de 25 % par an), vous rejoignez l'équipe " Etudes Stratégiques " basée à Paris. C'est le moment pour vous de valoriser votre potentiel en participant activement à des recherches économiques innovantes.

Right decision*. Participer à un développement hors du commun, c'est la bonne décision.

Adressez votre dossier sous référence 0299/LM/SR01, à Andersen Consulting, Département Recrutement, 55 avenue George V, 75379 Paris Cedex 08.

www.ac.com

Entreprise de conseil en stratégie et marketing située à Neuilly-sur-Seine, nous nous sommes donné pour mission d'aider les grandes entreprises de services à affronter la concurrence dans les secteurs en cours de dérégulation ou de mutation technologique.
Nous les aidons à formuler leurs nouvelles stratégies de développement, à redéfinir leurs offres de service et à adapter leurs dispositifs opérationnels. Pour contribuer à un fort développement commercial, nous recherchons

# UN CONSULTANT SENIOR

A 30/35 ans, de formation supérieure (ESC, DESS, ...), consultant confirmé et commercial dans l'âme, vous avez acquis un solide savoir-faire en marketing stratégique ; nous souhaitons vous confier des missions d'études et de conseil qui comporteront, pour certaines, une dimension européenne.

Nos références alliées à vos compétences devraient vous permettre d'atteindre des objectifs ambitieux en vous appuyant sur une équipe solide et conviviale. Anglais et/ou Allemand nécessaires.
**Réf. 20461/CS**

# UN CONSULTANT JUNIOR

Agé d'environ 25 ans, de formation supérieure (ESC, DESS, ...), *vous possédez une solide première expérience au sein d'une* entreprise de services ou en cabinet conseil ; vous participerez à la réalisation de nos missions en collaboration étroite avec un consultant senior. **Réf. 20461/CJ**




Merci d'écrire avec CV et prétentions en précisant la référence à notre conseil : **TPA** - **54** boulevard Saint-Michel - 75006 Paris.

Publipanel

# INITIATIVES LOCALES

*les offres d'emplois cadres des collectivités territoriales*

## *Gestionnaires et financiers*




**Centre de Culture Scientifique dédié à la mer, OCEANOPOLIS s'agrandit pour ouvrir, à BREST, à Pâques 2000, le Premier PARC DE LOISIRS DES SCIENCES DE LA MER. Il recrute son**

### Directeur h/f

*Rattaché au Directeur Général de la SOPAB, Société d'Economie Mixte de la Ville et de la Communauté Urbaine de **Brest**, vous assurez la direction de cet équipement structurant (CA : 90 MF, effectif : 150 personnes, investissement total : 300 MF).*
*Vous êtes plus particulièrement chargé de :*
- *planifier, coordonner et contrôler l'ensemble des moyens financiers, techniques et humains,*
- *mettre en œuvre les orientations stratégiques en matière de communication, de politique commerciale et de partenariat,*
- *déterminer les objectifs culturels et scientifiques.*

*De formation supérieure, à la fois **manager et gestionnaire** :*
- *Vous justifiez impérativement d'une expérience probante dans la direction d'une structure, publique ou privée, dans l'univers des loisirs, du tourisme ou de la culture,*
- *Soucieux du développement commercial, vos qualités relationnelles vous ont permis de développer des compétences d'encadrement et d'animation d'équipes pluridisciplinaires de haut niveau.*
- *Vous parlez couramment anglais.*

*Veuillez adresser votre candidature, sous la réf. MH/2553, à notre conseil : Maya HEDROUG LIGHT Consultants - 5/7 rue Jeanne Braconnier - 92366 Meudon-la-Forêt Cedex. Tél. 01 46 01 49 50 Fax. 01 46 32 56 06.*




**Sartrouville**

15 mn RER A de Paris - 2e ville des Yvelines - 50440 habitants

*recrute*

### UN DIRECTEUR FINANCIER

**Attaché territorial**

Placé sous l'autorité du Secrétaire Général Adjoint, vous collaborerez à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie financière de la ville. Vous assurerez le pilotage, la préparation et l'exécution du budget (400 MF), la gestion de la dette, de la trésorerie et du patrimoine. Vous mènerez des études, des projections financières et fiscales et établirez des indicateurs financiers.
Gestionnaire, vous êtes méthodique et rigoureux. Chargé de l'animation du service financier, vous conseillerez et prêterez assistance aux services et disposez de réelles qualités relationnelles.
Votre expérience des finances publiques, votre maîtrise des comptabilités M14, M4, M49 et de l'outil informatique sont indispensables.
Rémunération statutaire et régime indemnitaire attractif.



**Merci d'adresser CV et lettre de motivation à M. le Maire, 2 rue Buffon, BP 275, 78506 SARTROUVILLE Cedex.**




recherche
**pour la direction de l'économie, de la recherche et de l'enseignement supérieur**

### DEUX CHARGES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (H/F)

Sous l'autorité du responsable de l'économie, et en collaboration avec d'autres chargés de développement, vous participerez à la définition et à la mise en œuvre de politiques économiques.

Pour un poste (98/DERES 42M), vous serez chargé de mettre en place un nouveau dispositif d'appui à la création d'entreprise. Vos fonctions : développer cette procédure nouvelle en lien avec les structures d'accompagnement sur le terrain ; instruire les demandes ; s'assurer de la qualité dans la validation des projets ; préparer et participer au comité de suivi.

Pour l'autre poste (98/DERES 43M), vous assurerez l'élaboration de Contrats Régionaux Objectif Croissance destinés aux entreprises industrielles, de contrats globaux de développement et de certains dossiers d'immobilier d'entreprise en zone rurale. Vos fonctions : instruire les projets, négocier avec les partenaires et rencontrer les chefs d'entreprises, analyser les projets en apportant votre expertise économique, piloter des cabinets conseils, présenter les dossiers à des comités techniques, s'assurer du suivi et de la bonne exécution des contrats.

PROFIL : FONCTIONNAIRES, CADRE A des Collectivités Territoriales ou de l'État :
- de formation supérieure en économie, gestion...,
- expérience préalable de conduites de projets à dimension économique, familiarisé avec le monde de l'entreprise,
- capacités d'analyse et de synthèse, qualités relationnelles et de négociation, sens du travail en équipe.

Merci d'adresser votre candidature, lettre de candidature manuscrite + C.V. + photo, sous la référence choisie à : **REGION RHONE-ALPES** - Direction des ressources humaines 78 route de Paris - B.P. 19 - 69751 CHARBONNIERES-LES-BAINS CEDEX

### Auditeur




***L'ACOSS est la Caisse Nationale du Recouvrement (13 000 personnes dans 105 URSSAF et 7 centres informatiques) qui collecte les ressources de la Sécurité Sociale (1 300 milliards de Francs par an). Au sein de la Direction de l'Audit nous créons un nouveau poste d'AUDITEUR.***

**Mission :** responsable du contrôle qualité des procédures et de ses données, vous assurez les opérations d'audit en URSSAF, supervisez les opérations de contrôle interne en URSSAF et à l'ACOSS, pilotez les actions de formation, concevez les tableaux de bord de synthèse.

**Profil :** 28-30 ans environ, de formation Bac + 5 en gestion, université ou grande école de commerce, vous justifiez de 2 à 3 années d'expérience en audit idéalement acquises dans le secteur banque, assurance ou protection sociale. De réelles facultés d'adaptation et une forte disponibilité sont indispensables pour réussir dans ce poste basé à PARIS 11ème. Rémunération de départ : 240 à 260 KF selon profil et expérience.

Merci d'adresser lettre + C.V. + photo en précisant sur l'enveloppe la référence BR0199A, à notre Conseil Rémi GUEVEL - ***RH PARTNERS*** - 365 rue de Vaugirard 75015 PARIS et de consulter http://www.rh-partners.com

RH PARTNERS

BAYONNE, BELFORT, BESANÇON, BORDEAUX, CLERMONT-FERRAND, DIJON, LYON, MARSEILLE, PARIS, POITIERS, QUIMPER, RENNES, ROUEN, SOPHIA ANTIPOLIS, TOULOUSE, CANTON, HONG KONG.



## *Avis de concours de la fonction publique territoriale*

**LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE ET MARNE**

**LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE**

**LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE (centre organisateur)**

*ouvrent UN EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE*

### D'INFIRMIER TERRITORIAL HORS CLASSE

**ouvert aux fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des infirmiers territoriaux (homme ou femme)**

**Date limite de dépôt des dossiers d'inscription :** *22 avril 1999.*
**Date des épreuves :** *le 2 juin 1999.*
**Lieu des épreuves :** *42, rue de Romainville - PARIS 19ème.*

*Adresse à laquelle les dossiers de candidature doivent être demandés :*

**Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région Ile-de-France 3, rue de Romainville - 75940 PARIS Cedex 19**

**AVIS DE CONCOURS n° 99-03**

**Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône *organise pour* son département et pour le compte des Centres de Gestion de l'Isère et de la Loire :**

***UN CONCOURS INTERNE ET UN CONCOURS EXTERNE***

### D'ANIMATEUR TERRITORIAL

Les épreuves auront lieu à Lyon à partir du 11 mai 1999.
Le concours est ouvert pour 51 postes :
- **concours externe :** ouvert aux candidats titulaires du Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire et de la Jeunesse (BEATEP) : 39 postes.
- **concours interne :** 12 postes, soit :
  - 4 postes ouverts aux agents publics justifiant au 1er janvier 1999 de 4 ans au moins de services publics
  - 8 postes ouverts aux agents territoriaux titulaires ou non titulaires, exerçant des fonctions d'animation, en fonction à la date du 27 octobre 1998 et justifiant, au 1er janvier 1999, de 4 ans au moins de services publics effectifs.

***RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION***
Les dossiers de candidatures sont à retirer du 10/03/1999 au 09/04/1999 inclus au :

**Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône 18, rue docteur Edmond Locard - 69322 LYON Cedex 05**

sur place ou par courrier (joindre une enveloppe 24 x 32 affranchie à 6,70 Frs et libellée aux nom et adresse du candidat).

***DATE LIMITE DE DEPOT OU D'EXPEDITION DES DOSSIERS COMPLETS***
Vendredi 9 avril 1999 minuit, le cachet de la Poste faisant foi, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône.

### LE DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

**organise un concours sur titres avec épreuve**

### d'ASSISTANTS TERRITORIAUX MÉDICO-TECHNIQUES

**(spécialité technicien qualifié de laboratoire)**
**à partir du 11 mai 1999**

**Nombre de postes ouverts : 3**

**Peuvent faire acte de candidature, les personnes de nationalité française, titulaires du diplôme d'Etat de laborantin d'analyses médicales, ou d'un D.U.T. ou d'un B.T.S. ou de tout autre diplôme ou titre homologué au niveau III ou à un niveau supérieur dans le domaine des sciences de l'environnement, de la physique, de la chimie, de la biologie, de l'agroalimentaire, de l'agronomie ou des sciences vétérinaires.**

**Quant aux ressortissants d'un Etat membre de la Communauté Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, souhaitant concourir, ils devront présenter soit la copie du titre ou du diplôme obtenu dans leur Etat d'origine et reconnu comme équivalent au diplôme français requis, soit la décision rendue par la commission instituée par le décret n°94.743 du 30 août 1994 modifié, assimilant leur diplôme à un diplôme français ainsi que la copie du titre ou du diplôme étranger ayant fait l'objet de la décision d'assimilation.**

**Les candidatures doivent être adressées au Président du Conseil Général d'Indre-et-Loire - Direction des Ressources Humaines B.P. 32.17 - 37032 TOURS Cedex.**

**Clôture des inscriptions : 9 avril 1999 (dernier délai) (le cachet de la poste faisant foi).**

TOURAINE
CONSEIL GÉNÉRAL D'INDRE-ET-LOIRE

Le Centre de Gestion de la Meuse organise entre le 25 et le 28 mai 1999 en convention avec le Centre de Gestion de la Meurthe-et-Moselle un concours externe sur titre avec épreuve pour le recrutement d'infirmiers territoriaux (4 postes ouverts).

Le Centre de Gestion de la Meuse organise entre le 10 mai et le 14 mai 1999 un concours externe sur titre avec épreuve pour le recrutement d'un assistant socio-éducatif spécialité "éducation spécialisée" (1 poste ouvert).
Période légale d'inscription : du 1er mars 1999 au 27 mars 1999 inclus.
Dossier de candidature transmis sur demande écrite : joindre une enveloppe format 160 x 220 avec nom et adresse et affranchie à 4,50 francs, au Centre de Gestion de la Meuse, 92, rue des Capucins - BP 54 - 55202 COMMERCY CEDEX.
**Tous les dossiers d'inscription devront être envoyés ou déposés au :**
**Centre de Gestion de la Meuse pour le 8 avril 1999 dernier délai le cachet de la poste faisant foi.**



conditions) et qui offrira concours, et justifier d'une activité précédentes.

*Francine Aizicovici*

# INITIATIVES LOCALES

*les offres d'emplois cadres des collectivités territoriales*

## Cadres territoriaux




***Etablissement Public de l'Etat agissant dans le domaine de l'Environnement et la Protection de l'Eau (500 personnes - 5 Milliards de Francs d'interventions) recherche pour son siège basé à Nanterre son :***

### DIRECTEUR DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES H/F

**Votre mission :** Rattaché au Directeur Général et membre du Comité de Direction, vous serez chargé de concevoir et mettre en œuvre la politique globale de communication, en coordination et en cohérence avec les différents directeurs du siège et de province.
Vous assurerez les publications et la production éditoriale et développerez les relations avec les médias et les milieux institutionnels et associatifs.

**Votre profil :** 30-45 ans, de formation supérieure scientifique ou en sciences humaines (Sciences Po, Celsa...), vous possédez une expérience significative de la fonction, dans le secteur public ou dans le secteur privé mais ayant développé des contacts avec des réseaux du secteur public.
Manager expérimenté, vous êtes organisé et vous avez une grande aisance dans vos relations, tant extérieures qu'avec vos équipes.

Adressez votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo, rémunération actuelle et prétentions) sous la référence FL0107 à notre Conseil Frédéric LAMBIN, AXAD - Parc Avenue - 2, rue de la Camoy - 59130 Lambersart, qui étudiera votre candidature en toute confidentialité.

AXAD
MANAGEMENT ET RESSOURCES HUMAINES



*Ville contemporaine jeune (35 ans)*
*Cité d'avenir avec le parc d'activités technologiques et tertiaires CITIS*
*Cité de communication interactive avec Internet Citoyen*
*2ème ville du Calvados, membre du District du Grand Caen*
*La Ville d'HÉROUVILLE SAINT-CLAIR*
*25 000 habitants - 565 agents*
*recherche le*

### CHEF DE PROJET DU CONTRAT DE VILLE H/F

Collaborateur privilégié du Maire, membre de l'équipe de Direction sous la responsabilité du Directeur Général des Services, votre mission sera de construire le futur CONTRAT DE VILLE 2000 - 2006 en :
- *utilisant l'amplitude des champs d'application de la problématique urbaine* : enjeux urbains, habitat, économie, action sociale, développement du lien social et de la citoyenneté ;
- mobilisant les différents dispositifs mis en place par les Pouvoirs Publics ;
- assurant les débats nécessaires entre les Elus, les associations, les habitants, les responsables du District du Grand Caen (élaboration du contrat d'agglomération), de la Région, de l'Etat (préparation du Contrat de Plan) et de l'Europe (réforme des fonds structurels européens liés à l'objectif 2).

De formation supérieure pluridisciplinaire, vous avez acquis une expérience confirmée d'animation des dispositifs de la politique de la ville ainsi qu'une très bonne connaissance des méthodologies et des acteurs nécessaire à une requalification urbaine impliquant : - la pratique de l'évolution urbaine de la Ville ; - du travail sur le terrain ; - une capacité d'ouverture sur l'extérieur avec un tempérament de négociateur ; - une capacité d'analyse, de travail partenarial et de montage de projets ; - le sens du service public.
Vos qualités relationnelles (écoute et dialogue), votre sens du travail en équipe, votre disponibilité seront parmi les critères déterminants du choix.

FC Conseil — Recherche et Evaluation de Cadres et Dirigeants

Pour recevoir des informations complémentaires, merci d'adresser avant le 22 février votre CV accompagné d'une lettre de motivation précise et argumentée sous la référence CUR99011M à FC Conseil, 9 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 PARIS. E-mail : fcconseil@fcconseil.fr

*membre de SYNTEC*




**Voies Navigables de France**

### *Un Directeur Adjoint pour valoriser les Voies Navigables de France. H/F*

L'Etat nous a confié la gestion et la valorisation du domaine public fluvial (80 000 ha, 6 000 kms de canaux et rivières). Dans l'objectif de croissance des ressources de VNF, nous recherchons pour notre Directeur du développement, un adjoint Chargé des affaires domaniales et juridiques.
Responsable de 3 départements du siège (10 collaborateurs), vous mobilisez vos équipes au service des régions et de tous les agents décentralisés. Vous faites recenser le domaine, valorisez les initiatives locales, imaginez les projets de développement (touristiques, culturels, commerciaux, sportifs...), faites monter des opérations "phare" sur des sites pilotes, assurez les montages juridiques avec tous les partenaires.
Vous êtes un animateur expérimenté du développement territorial. Diplômé Bac + 5, vous apportez votre savoir-faire en direction de projets, vos méthodes, vos talents pédagogiques, votre sens du service et des résultats. Si ce profil vous correspond, merci d'adresser votre CV avec lettre manuscrite et rémunération actuelle sous référence 443-7, à SIRCA, 20 avenue de l'Opéra, 75001 Paris.


SIRCA
*Anticiper la réussite*

Évidence

### OFFICE PUBLIC VILLE D'AUBERVILLIERS



(Seine-Saint-Denis) plus de 9 000 logements — RECHERCHE
pour une de ses antennes (4 000 logements)

**son responsable**

L'Office, engagé dans une politique de décentralisation souhaite pérenniser les actions qui ont été entreprises dans *l'intérêt des locataires et dans le sens de l'amélioration des prestations qui leur sont dues.*
**Rattaché à la direction du patrimoine.**
**MISSIONS** ▪ Manager une équipe d'une quarantaine d'agents (techniciens administratifs et agents de proximité) ▪ Définir les priorités techniques et les interventions en liaison avec les services du siège ▪ Piloter une douzaine de bureaux d'accueil ▪ Animer, coordonner et contrôler toutes les actions de terrain.
**PROFIL** ▪ Manager confirmé et sens du travail en partenariat en relation avec les structures de quartiers ▪ Sens des responsabilités et de l'organisation. Rigueur et capacité de négociation nécessaire ▪ Expérience professionnelle similaire ou dans le logement social souhaitée ▪ Pratique de l'outil informatique et maîtrise de la gestion budgétaire indispensables ▪ Disponibilité.
**CONDITIONS DE RECRUTEMENT** ▪ Rémunération statutaire plus régime indemnitaire. Poste à pourvoir rapidement.

**— Adresser candidature avec photographie et CV à M. le Président, 122, rue André-Karman, 93300 Aubervilliers. —**

### LA VILLE D'ARLES

(Bouches-du-Rhône)
54000 habitants - recrute

**CHARGÉ DE MISSION H/F**
**«Arles ville numérique-Médiapôle»**
**Cadre A**

Au sein de la direction de l'action Économique, composée de 15 collaborateurs, vous participerez à la mise en œuvre du projet «Médiapôle», projet économique centré sur l'image numérique. MISSIONS : • négociations auprès des investisseurs privés et institutionnels, • montage et suivi des dossiers de financement des opérations, • organisation et mise en place d'un centre de ressources et de formation aux métiers de l'image numérique, • participation au plan câble de la ville et à toutes les actions tendant à favoriser le concept «Arles, ville numérique».

PROFIL : • niveau d'étude : ingénieur ou Bac + 4, • dynamique et d'une grande disponibilité, vous bénéficiez d'une expérience dans une SSII, si possible dans une fonction commerciale et de sérieuses références dans les technologies du multimédia.

Recrutement statutaire ou contrat de 3 ans renouvelable. Salaire à négocier selon l'expérience.

Merci d'adresser lettre de motivation, CV, photo et prétentions à M. le Maire d'Arles, Direction des Ressources Humaines, Hôtel de Ville, BP 196, 13637 Arles cedex.

VILLE D'ARLES

### Le Conseil Général de l'Ariège

recrute par voie de mutation, de détachement ou inscription sur liste d'aptitude

### *un Directeur Territorial*
***à la Direction des Finances***

Sous l'autorité du Directeur Général des services, vous serez chargé de l'élaboration et de l'exécution d'un budget de 720 millions de francs (et de quatre budgets annexes), assurerez la gestion de la dette et de la trésorerie et mènerez les études financières prospectives et rétrospectives.
Vous serez épaulé par une équipe de onze personnes (dont deux cadres A), et bénéficierez de procédures et de moyens informatiques éprouvés.

Vous justifiez d'une expérience des finances publiques et connaissez les outils informatiques. Doté du sens du contact et de l'analyse, vous êtes disponible.

**Merci d'adresser candidature manuscrite et CV à M. le Président du Conseil Général de l'ARIEGE, Hôtel du Département, DRL BP 23, 09003 FOIX Cedex.**

*La terre courage*

### *Le centre culturel de Lavoûte-Chilhac (Haute-Loire, Auvergne),*
***Centre du paysage en préfiguration,***

*recrute* **UN CHEF DE PROJET (H/F)**

Dans le cadre de la préfiguration du Centre du paysage, l'association "Centre du paysage, centre culturel de Lavoûte-Chilhac" recherche un chef de projet chargé d'élaborer pour décembre 1999 un projet sur 3 ans : élaboration de la programmation du Centre du paysage, d'un budget négocié avec les partenaires, d'une convention triennale susceptible d'obtenir le label Centre culturel de rencontres.

*Le candidat a une expérience significative dans la direction et la gestion d'un centre culturel et connaît les réseaux culturels* et du paysage en France et en Europe.

Poste à pourvoir début avril 1999.

Lettre de motivation et curriculum vitæ détaillé à adresser avant le 28 février 1999 à :

**Monsieur le directeur régional des affaires culturelles**
**Hôtel de Chazerat - 4, rue Pascal - 63000 CLERMONT-FERRAND**

### CENTRECO
***Agence de développement économique de la région Centre,***
***recherche***

### DIRECTEUR

A la tête d'une équipe de 5 collaborateurs, vous assurerez des missions d'évaluation, d'information et de promotion économique de la région. Vous animerez et organiserez sur le terrain des relations suivies *avec les développeurs qui participent à la mise en œuvre de la politique régionale.*

Homme de relations publiques et de communication déjà expérimenté dans le développement économique des Collectivités Locales, parlant couramment l'anglais, vous avez entre 30 et 35 ans et :
- une formation supérieure Grande Ecole ou Université,
- *une expérience de terrain du développement local et du travail en réseau avec les acteurs locaux.*

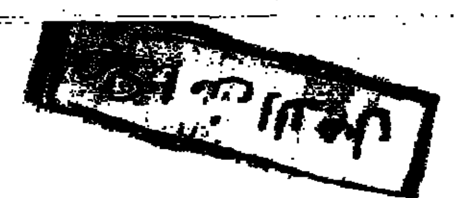
FC Conseil — Recherche et Evaluation de Cadres et Dirigeants

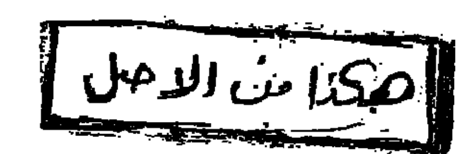
Merci d'adresser votre CV accompagné d'une lettre de motivation avant le 1er mars sous référence CDE99032M à FC Conseil, 9 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 PARIS. *e-mail : fcconseil@fcconseil.fr*

**Pour insérer vos annonces dans la rubrique**

**"INITIATIVES LOCALES"**

**Contactez le : ☎ 01-42-17-39-42 - (Fax : 01-42-17-39-38)**









# INITIATIVES LOCALES

*les offres d'emplois cadres des collectivités territoriales*

## Cadres territoriaux





**La rubrique "Initiatives Locales"**
**est le rendez-vous hebdomadaire des Cadres de l'administration.**
**Pour tous renseignements, contactez le : ☎ 01-42-17-39-42 - Fax : 01-42-17-39-38**

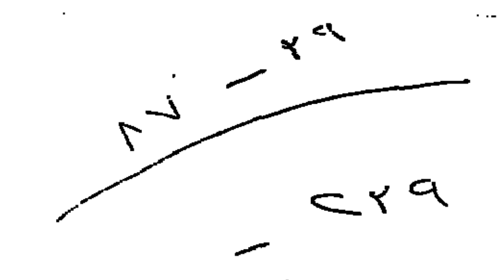
## Dirigeants



## Cadres Commerciaux









# Conseil - Audit

La dimension dont vous avez besoin,

les projets dont vous avez envie,

le style qui vous convient.

## Et votre talent devient conseil

Merci d'adresser votre candidature et CV à Valérie Giroguy sous référence LM08/02

CSC Peat Marwick - Tour Framatome -1, place de la Coupole, 92084 Paris La Défense

**CSC Peat Marwick**

CSC Computer Sciences Corporation



REPRODUCTION INTERDITE

# Juristes - Ressources humaines

membre de SYNTEC

## Consultant

Notre savoir-faire depuis plus de 10 ans : le conseil en recrutement de cadres moyens, cadres supérieurs et cadres dirigeants.

Nos clients : de grandes entreprises et beaucoup de PME, soit filiales françaises de groupes internationaux, soit entités françaises indépendantes.

Nous avons entrepris, ces dernières années, de développer nos interventions dans des domaines que nous voulons renforcer par la venue d'un nouveau Consultant (coaching, gestion des carrières, aménagement du temps de travail, gestion prévisionnelle des emplois...), bref, le domaine du conseil en ressources humaines.

Nous avons la volonté d'accroître le savoir-faire du cabinet en élargissant le champ de compétences de chacun de ses collaborateurs, au profit d'une clientèle fidèle et solide que nous continuerons de développer ensemble.

De formation supérieure, vous avez acquis une expérience significative du conseil auprès des entreprises et parlez couramment l'anglais. Humainement, vous êtes un homme de petite structure, reconnu par une clientèle qui vous est attachée et que vous servez de manière qualitative.

Si cette perspective de collaboration vous intéresse, merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV et prétentions salariales), sous la réf. LM/C, à Michel Garnier & Associés, 6 av. Delcassé, 75008 PARIS. Consultez notre site internet : http://www.mgarecrut.com
E-mail : bienvenue@mgarecrut.com




Michel Garnier & Associés

Groupe Financier en pleine expansion, Paris 8ème, recherche son

## Juriste d'Affaires (H-F)

**Véritable conseil auprès de vos interlocuteurs :**
- Vous accompagnez les directions opérationnelles et fonctionnelles dans le traitement de l'ensemble des affaires juridiques, notamment lors de l'étude et de la réalisation des interventions financières (prises de participations, protocoles d'accord, pactes d'actionnaires, droit boursier, etc...) ou de la mise en place de contrats de recherche & développement.
- Vous êtes en mesure de conseiller, en matière juridique et fiscale, les filiales du groupe et les organismes professionnels de son secteur.

Diplômé de l'enseignement supérieur, d'un DESS en droit des affaires et/ou fiscalité, ou d'un DJCF, **votre expérience de 5 à 10 ans maximum** au sein d'une entreprise, d'une banque d'affaires ou d'un cabinet de conseil juridique vous permet d'aborder tous les aspects juridiques rencontrés dans la vie d'une société.

Vous êtes doté d'une grande capacité de travail, de rigueur et d'aisance relationnelle et d'un bon sens de la négociation.
La pratique de l'anglais est nécessaire.

Merci de bien vouloir adresser lettre manuscrite + CV ainsi que vos prétentions, **sous la référence DJA,** à notre Conseil **Linden** 3, Avenue du Président Wilson – 75116 PARIS




B. HODES ADVERTISING




**Nouvelle adresse :**
*105, rue des Moines*
*75017 Paris*
*Tél : 01 40 25 47 13*
*Fax : 01 40 25 03 88*

# Conseil Audit

## *Dans le conseil aussi les plus gros ne sont pas toujours les plus forts.*

Présents sur le marché du conseil depuis 10 ans, qualifiés OPQCM et certifiés ISO 9001, la qualité de nos prestations en France comme à l'étranger (50 % du CA est réalisé à l'international) nous a permis de gagner la confiance des plus grandes entreprises. Vous aussi devenez leur partenaire. Vous les accompagnerez, de la stratégie à la mise en œuvre de plans d'action. Notre priorité : leur transmettre le savoir-faire de notre cabinet qui s'articule autour de trois axes : concevoir, produire et distribuer. Cette démarche nécessite d'établir avec chacun des relations de confiance. Pour vous, c'est l'opportunité de voir se réaliser vos projets et d'en valider la justesse. Le sur-mesure pourrait résumer notre conception du conseil.
Nous fondons notre réussite sur nos concepts originaux, sur des ambitions fortes impliquant des transformations profondes et des réalisations en court terme.

En rejoignant notre équipe, vous choisissez de travailler sur des projets ambitieux et de mener intégralement vos missions.
A 28-35 ans, de formation supérieure (grandes écoles d'ingénieurs, Normale Supérieure, MBA...), vous avez idéalement une première expérience dans le secteur de l'industrie ou du conseil.
Cependant votre personnalité est déterminante. Doté d'un sens des réalités précis et d'un fort esprit d'analyse et de synthèse, l'envie d'entreprendre vous caractérise. Capable de créer un partenariat avec vos clients, vous savez à la fois anticiper, provoquer, déranger et convaincre les décideurs afin de leur apporter une vision nouvelle de leur avenir.
Si vous privilégiez la qualité et la performance, bienvenue chez Siris.

Merci d'adresser votre candidature, sous référence LM/0802, à SIRIS Partenaires SA, 50 rue Marcel-Dassault, 92100 Boulogne-Billancourt.

SIRIS



MEDIA SYSTEM

Groupe industriel de premier plan dans le domaine des matériaux énergétiques et de la chimie (5 milliards de francs de CA, 5 200 personnes), notre politique de diversification et notre stratégie de développement externe nous permettent d'occuper aujourd'hui de solides positions industrielles et commerciales.
Organisés en Unités Opérationnelles autonomes correspondant à nos savoir-faire dans la Chimie, l'Espace, la Défense et la Pyrotechnie, nous exportons dans plus de 70 pays la moitié de nos productions réalisées sur une quarantaine de sites.

## Juriste contentieux

Au sein de la Direction Financière et Juridique du Groupe et auprès du Directeur des Assurances et du Contentieux, vous avez la charge du traitement des litiges pré-contentieux et contentieux du Groupe tant en France qu'à l'étranger. En relation permanente avec les Unités Opérationnelles et nos conseils, vous participez notamment à la rédaction des conclusions ; vous pourrez également représenter la société lors des expertises judiciaires et élaborer des protocoles transactionnels.

PARIS
chimie

A 35 ans environ, de formation juridique supérieure en droit privé, vous désirez valoriser une expérience acquise de préférence en cabinet. Autonome et pragmatique, vous savez allier la rigueur à un relationnel aisé. La pratique courante de l'anglais est bien entendu nécessaire dans cette fonction.
Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation, CV, photo et prétentions), sous réf. JC, à Hervé CRESPIN, Direction des Ressources Humaines et des Relations Sociales, 12 Quai Henri-IV 75181 Paris Cedex 04 ou h. crespin@snpe.fr

MEDIA SYSTEM

**GROUPE SNPE**

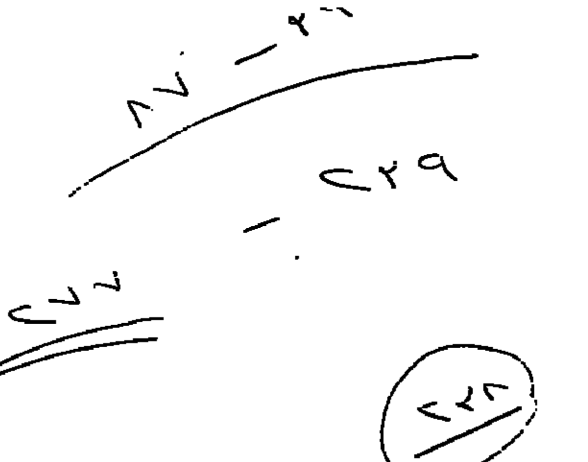
## Consultant junior (H/F)

**Recrutement de cadres et de dirigeants**

**Secteur assurance** - Leader mondial du conseil en management et en technologie, PA Consulting Group (2 500 personnes dans 20 pays) a bâti et développé sa renommée en France sur le conseil en recrutement, l'évaluation et le développement, ainsi que le management du changement. Pour renforcer notre croissance, nous souhaitons intégrer un jeune consultant pour notre activité de conseil en recrutement de cadres et dirigeants dans le secteur de l'assurance où notre leadership est reconnu. Ce consultant mènera des missions de recrutement en s'appuyant sur l'infrastructure d'un grand groupe. A terme, il gérera et développera de façon autonome un portefeuille de clients. Ce poste basé à Neuilly, s'adresse soit à un chargé de recrutement connaissant bien les métiers de l'assurance et désireux de s'investir dans une nouvelle carrière, soit à un consultant junior issu d'un cabinet de conseil et ayant mené des missions significatives dans le secteur de l'assurance. Une bonne maîtrise de l'anglais est nécessaire. Écrire en précisant la référence 0975/DB/CJ à Madame BAUD-BERTRAND - PA CONSULTING GROUP - 114, avenue Charles de Gaulle - 92522 NEUILLY Cedex - Tél. 01.40.88.79.74. Vous pouvez également envoyer votre CV à l'adresse **dominique.baud-bertrand@pa-consulting.com** ou en remplissant notre formulaire de candidature sur notre site **www.pa-jobworld.com**

Global Recruitment

PA Consulting Group



# Juristes Ressources humaines



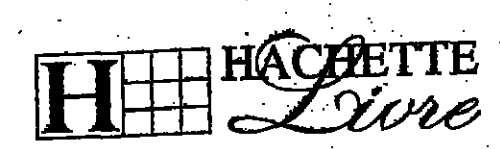
# Gestion Finance

# Marketing - Communication

GROUPE DE COMMUNICATION CORPORATE RECHERCHE

## Consultants en communication interne h/f

Pour aller plus loin ensemble, contactez le 01 55 33 43 78 du lundi au vendredi de 9h à 17h, en précisant la référence 608.



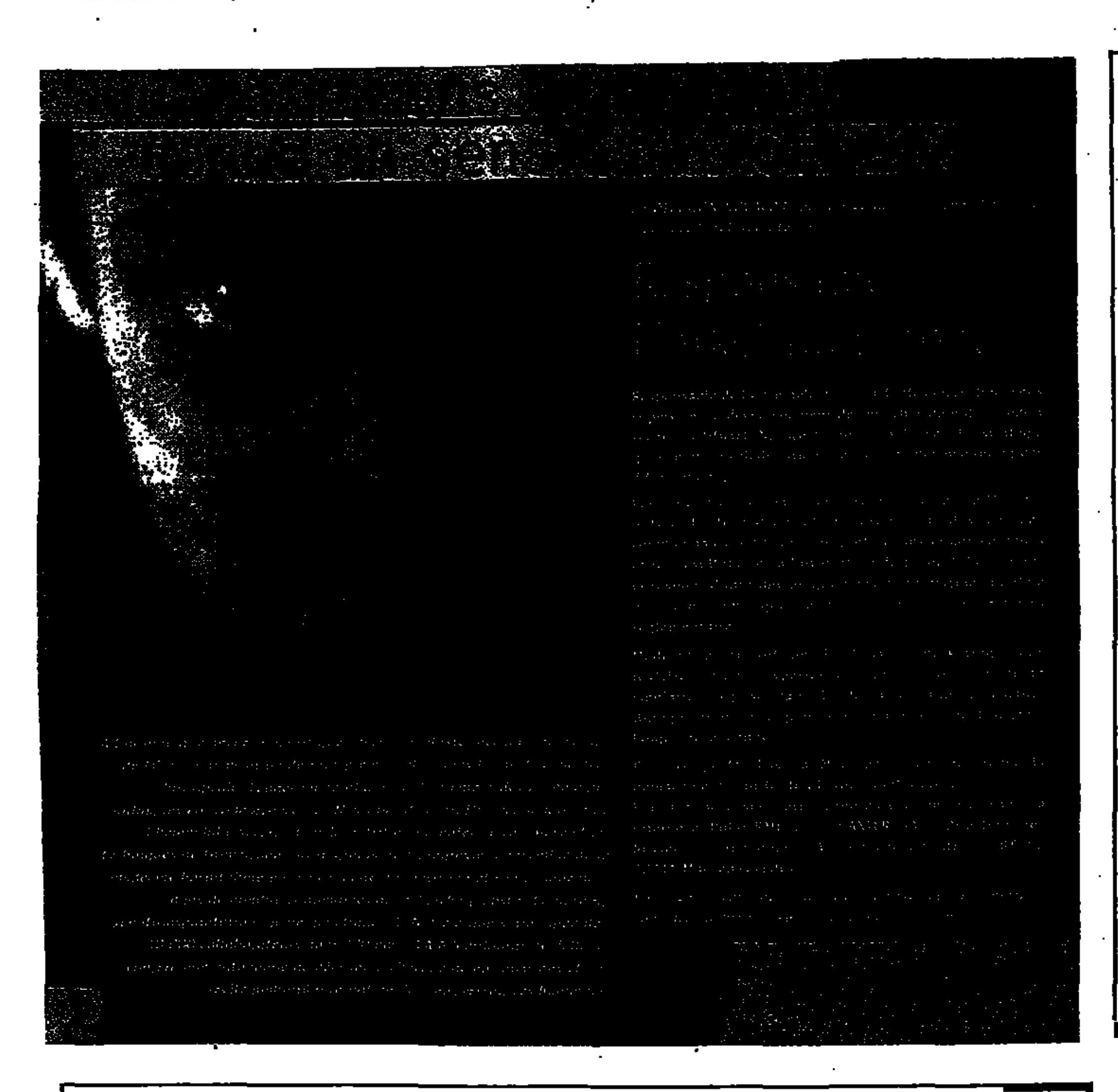

## RESPONSABLE MULTIMÉDIA

Rattaché à notre Branche Education, vous définissez et mettez en œuvre la politique en matière de produits multimédia (off line et on line).

A ce titre, vous réalisez le plan de développement des différents projets, organisez les bases de données nécessaires, menez les négociations avec les principaux interlocuteurs internes et externes.

Diplômé de l'enseignement supérieur, vous avez impérativement acquis une expérience significative dans le développement de projets multimédia. Vous connaissez bien le secteur éducatif français et parlez couramment l'anglais.

Merci d'adresser votre candidature sous référence RM/LM à S. Meyer, HACHETTE Livre, 43 Quai de Grenelle, 75905 Paris cedex 15.



**Le capital humain est le bien le plus précieux d'une entreprise. Informer, recruter, susciter l'adhésion : la vocation de THE LINK FACTORY est de concevoir et de produire des liens de communication qui unissent les collaborateurs et les publics extérieurs de l'entreprise. Communication pour les ressources humaines et communication électronique, THE LINK FACTORY, filiale d'HAVAS ADVERTISING vous offre l'opportunité de devenir :**

## Conseil en Communication Ressources Humaines

De formation supérieure, vous possédez 3 ans minimum dans un environnement ressources humaines. Vous maîtrisez parfaitement toutes les facettes de la communication RH. Réalisation d'importants plans media, gestion des annonces, vous connaissez par coeur tous les outils de communication media et hors media.

Au delà de ces connaissances, vous êtes à même d'établir des relations privilégiées avec vos clients, d'anticiper leurs demandes et de répondre de manière réactive à leurs besoins. Pour étayer vos recommandations, vous possédez une aisance relationnelle hors pair. Vous avez une vision globale des enjeux RH et, surtout, un excellent esprit d'équipe et l'envie d'avancer.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV et prétentions), sous référence LM/LF02, à notre Conseil qui traitera votre dossier en toute confidentialité.




**Mireille Proust Consultants**
**162, rue de Rivoli - 75001 Paris**
**http://www.mireilleproust.com**

membre de SYNTEC

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE,**
***Ouest de la France,*** recherche

## JEUNE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL auprès de la direction de la chambre

**(ESC/SCIENCES PO./3ème cycle en communication)**

Vous assurez la permanence de la politique du DG et participez à la concrétisation des orientations stratégiques. Vous coordonnez les actions, animez les groupes de projets, facilitez le travail de décision des élus et gérez la communication. Vous accédez rapidement à une vision stratégique, organisationnelle et fonctionnelle de la Chambre. Vous serez assisté d'une équipe de deux chargés de communication et de deux assistantes.

Une première expérience en entreprise a révélé votre sens de l'organisation, votre excellent relationnel ainsi que des qualités rédactionnelles et de synthèse certaines.

Pour ce poste à responsabilité et évolutif, adressez votre dossier complet, lettre de motivation manuscrite, CV, photo et prétentions à notre Conseil Sophie BECQUET LHERITEAU, sous référence CCI/OF, BP 5, 17 002 La Rochelle Cedex

(confidentialité et réponse assurées)

SBL
Evaluation · Recrutement

## ARS COM

PME spécialisée dans les radiocommunications, recherche pour son développement

## ⇨ JEUNE COMMERCIAL (H/F)

*Mobile et motivé*
*de niveau BAC + 2*
*(sensibilité technique souhaitée)*
*Débutant accepté, formation assurée.*

Envoyer lettre de motivation + CV et photo a :
**ARS COM - 189, rue d'Aubervilliers**
**75886 PARIS Cedex 18**

## CONSULTANT
## Hors Media - Communication interne

Réfléchir, oui. Mais expliquer encore et agir, toujours.

Un métier qui vous en apprendra beaucoup sur les autres et sur vous-même si vous aimez créer, convaincre, élaborer et vendre des stratégies de communication interne et des plans d'action. De formation Bac +4/5 (Sciences Po, Celsa, 3e cycle en communication d'entreprise), vous avez une première expérience en entreprise en qualité de chargé(e) de communication interne ou bien dans la vente de conseil aux entreprises dans l'univers de la communication.

***Choisissez l'exigence et la performance.***

**Votre réflexion stratégique est à la hauteur de votre talent commercial**

Notre agence de communication spécialisée en forte croissance, filiale d'un grand groupe, se caractérise par un esprit d'innovation permanent, du travail, du travail et toujours du travail. Mais quel plaisir !

Si vous faites rimer action et réflexion, écrivez vite, sous référence LM, à : Séverine BEUBRY, 170 rue du Président-Wilson, 92300 Levallois-Perret.

Juristes
Ressources huma

Avocat en Droit So





# Carrières internationales




## [illegible] INTERNATIONAL DE L'OMI

### MALI (Bamako)

Société d'assistance technique internationale recherche

**• Directeur de filiale** *Réf. Offre MAR-99-1063*

Le candidat est responsable d'un centre de profit, le poste est basé à Bamako avec des déplacements dans tout le pays. Il est âgé de 45 à 50 ans, ingénieur ou équivalent avec une grande expérience dans le génie civil (gros oeuvre et ouvrages d'art). Il a également des connaissances dans d'autres corps d'état : chaudronnerie mécanique. L'expérience de l'Afrique est absolument obligatoire. Contrat d'expatrié à durée indéterminée. Rémunération 350 à 400 KF/an selon profil + avantages liés à l'expatriation.

Adresser lettre manuscrite + CV à l'OMI,
Délégation Régionale de Marseille,
16, rue Antoine Zattara,
13331 Marseille cedex 03.

### THAÏLANDE

Groupe transit international - logistique overseas recherche

**Responsable filiale** *Réf. Offre LYO-99-1052*

Responsable de son centre de profit (objectifs, ventes, budgets), le candidat assure la bonne marche des opérations aériennes et maritimes import et export, anime et développe une équipe d'environ 15 personnes et gère les achats, les facturations et les paiements. Agé de 27 à 40 ans, de formation ESC et/ou Transport-Logistique, il justifie d'une expérience réussie d'au moins 5 ans en transit-logistique et si possible d'une bonne connaissance de l'Asie. Développeur, ayant prouvé une forte autonomie, il est bilingue français/anglais. CDI de droit local avec avantages liés à l'expatriation. Rémunération à négocier.

Adresser lettre manuscrite + CV à :
l'Office des Migrations Internationales,
Délégation Régionale de Lyon,
7, rue Quivogne, 69286 Lyon cedex 02.

### GABON

Entreprise spécialisée dans le domaine du froid et de la climatisation recherche

**• Chargé d'affaires** *Réf. Offre MON-99-1160*

Titulaire d'un BTS Froid et Climatisation, le candidat prévoit et organise, à partir d'un dossier technique, les différents outils et moyens permettant l'exécution des travaux dans les meilleures conditions de délais et de coûts. Il assure la responsabilité technique, administrative et budgétaire des chantiers jusqu'à la garantie du parfait achèvement des travaux. Il établit les relations avec les différents partenaires externes ou internes à l'entreprise. 15 ans d'expérience dans un poste similaire sont exigés. Des connaissances des réseaux aérauliques et hydrauliques sont demandées. Contrat de droit local à durée indéterminée. Rémunération à négocier avec la firme.

Adresser lettre manuscrite + CV à :
l'Office des Migrations Internationales,
Délégation de Montrouge, Serex, BTO.
221, avenue Pierre Brossolette, 92120 Montrouge.

### POLOGNE

Groupe international évoluant dans le secteur industriel recherche

**• Directeur centre de profit** *Réf. Offre STB-99-1049.*

Le candidat est chargé de prendre la direction opérationnelle d'une unité du groupe. Manager, gestionnaire et commerçant, il est directement responsable des résultats de ce centre de profit. Il fait preuve d'autonomie, de responsabilité et d'initiative dans le cadre des objectifs et des méthodes du groupe. Il peut être amené à collaborer à l'implantation, puis à l'animation de nouveaux sites en fonction de ses résultats. Agé de 35 à 45 ans et de formation supérieure technique ou de gestion. Il justifie d'une expérience confirmée de direction d'entreprise. Trilingue anglais/polonais exigé. CDI de droit français. Poste à pourvoir dès que possible.

Adresser lettre manuscrite + CV à :
l'OMI, Délégation de Strasbourg.
Bureaux Europe, 20, place des Halles, 67000 Strasbourg.

### NICARAGUA

Société d'assistance technique internationale recherche

**• Ingénieur travaux génie rural** *Réf. Offre MAR-99-1065*

Le candidat est chargé de la réhabilitation d'ouvrages de génie rural hydraulique dans le domaine de l'assainissement et de l'eau potable (installations sanitaires de base, puits, pompes manuelles, aménagement de sources, de bornes fontaines, de réseaux villageois). De formation ingénieur (ENGEES (génie de l'eau et de l'environnement) ou équivalent, il maîtrise parfaitement la langue espagnole, les mécanisme de financements de la Communauté Européenne et justifie d'une expérience similaire à l'international (10 ans minimum) en Amérique Latine. CDI d'expatrié, départ en famille. Salaire 360 KF + avantages liés à l'expatriation.

Adresser lettre manuscrite + CV à l'OMI.
Délégation Régionale de Marseille,
16, rue Antoine Zattara, 13331 Marseille cedex 03.

### GRANDE-BRETAGNE (environ de Londres)

Groupe français de télécommunication recherche

**• Responsable clientèle** *Réf. Offre LIL-99-1183*

Sa mission consiste à vendre différents types de terminaux (télécopieurs, téléphones) auprès d'une clientèle de distributeurs spécialisés, à recruter de nouveaux distributeurs et à négocier avec eux, ainsi qu'à animer le réseau actuel par des techniques de marketing existantes ou à mettre en place. Le candidat, diplômé d'une école de commerce ou équivalent, est motivé par la vente et possède des qualités de négociateur. La pratique courante de l'anglais est impérative. Une première expérience dans le domaine de la vente est un atout. Ce poste basé à proximité de Londres offre des perspectives d'évolution au sein du groupe et est à pourvoir de façon immédiate.

Adresser lettre dactylographiée + CV (les 2 en anglais) à :
l'OMI, Délégation Régionale de Lille,
892, avenue de la République, 59700 Marcq-en-Barœul.

---

# Juristes Ressources humaines

**Cabinet d'Avocats d'affaires international recrute pour son implantation lyonnaise :**

## Avocat en Droit Social

**H/F**

Vous interviendrez pour le compte d'une clientèle française ou étrangère comme conseil sur des dossiers relatifs notammment aux aspects sociaux des restructurations d'entreprise, des licenciements économiques collectifs, des mécanismes d'aménagement-réduction du temps de travail. Vous serez également appelé à traiter des relations individuelles de travail et des modes de rupture du contrat de travail.

Agé de 30 à 33 ans, de formation juridique supérieure en droit social (DEA, DESS), vous avez acquis une expérience d'au moins 5 ans en cabinet d'avocats.

Ouvert à la réflexion et attentif aux mutations tant législatives que réglementaires, vous faites preuve d'une réelle capacité d'adaptation. Doté d'une grande autonomie et d'un fort potentiel relationnel, vous souhaitez vous investir au sein d'une structure évolutive qui appréciera votre expertise technique autant que votre professionnalisme.

**La pratique courante de l'anglais est un atout supplémentaire.**

Merci d'adresser votre candidature sous la référence **JEV26633** à **Eric Verney.**

**159 avenue Achille Peretti 92522 Neuilly-sur-Seine cedex**
**http://www.mpfrance.com** **e-mail : taxlegal@michaelpage.com**

Michael Page
JURIDIQUE & FISCAL

---

**Retrouvez toutes les annonces du Monde :**

CADRES ON LINE

INTERNET • http:/www.cadresonline • http:/www.lemonde.fr/emploi
MINITEL • 3615 cadresonline (2,23 F/mn) • 3615 LEMONDE (2,23 F/mn)

---

## LA COMMISSION EUROPEENNE

recrute des (h/f)

# Secrétaires

**de langue française**
**Concours général COM/C/2/99**

**Conditions requises:**

- être re[illegible] des États mem[illegible] européenne;
- être né avant le 19.03.1978 et après le 19.03.1953;
- avoir une connaissance approfondie de la langue française et une connaissance satisfaisante d'une deuxième langue de l'Union européenne;
- être titulaire d'un diplôme de fin d'études moyennes;
- posséder un diplôme sanctionnant une formation spécifique en secrétariat d'au moins 1 an et une expérience professionnelle d'au moins 2 ans, en rapport avec les fonctions faisant l'objet du concours. A défaut de ce diplôme, posséder une expérience professionnelle d'une durée minimale de 3 ans. L'expérience devra, dans tous les cas, avoir été acquise postérieurement au diplôme de fin d'études moyennes.

**Lieu d'affectation:** Bruxelles, Luxembourg ou tout autre lieu d'activité de la Commission européenne.

La Commission européenne met en œuvre une politique d'égalité des chances entre les femmes et les hommes et veille scrupuleusement à éviter toute forme de discrimination basée sur la race, les croyances ou 3 les handicaps.

L'avis de concours est publié au Journal officiel C 27 A du 02.02.1999. Sous peine d'exclusion du concours, les candidats doivent utiliser l'acte de candidature inséré dans le Journal officiel. Celui-ci peut être obtenu en envoyant sous pli une enveloppe (minimum 23 x 32 cm) non timbrée, libellée à votre adresse, à la Commission européenne.

COMMISSION EUROPEENNE

- Représentation en France, Service Concours (COM/C/2/99),
  - 288, boulevard St-Germain, F-75007 Paris
  - 2, rue Henri Barbusse, F-13241 Marseille CEDEX 01
- Unité "Politique de Recrutement; Concours et Sélections" MO34 (COM/C/2/99), rue de la Loi 200, B-1049 Bruxelles.

Date limite pour l'envoi de l'acte de candidature obligatoire: 19.03.1999.

http://europa.eu.int



---




• LOGISTIC PACKAGING RETURN à Toulouse, filiale d'ALGECO, est spécialisée dans la LOCATION de Parcs de PALETTES et d'EMBALLAGES de TRANSPORT sur les Marchés des Grandes INDUSTRIES et des INDUSTRIELS Fournisseurs de la Grande Distribution. Déjà implantés au BENELUX, en ESPAGNE et au U.K., notre dynamique de croissance nous amène à renforcer notre équipe de Direction.

algeco

## • DIRECTEUR EUROPE

Jeune Dirigeant, autour de 35 ans, diplômé INGENIEUR "X", ECP, MINES Paris... HEC, INSEAD, ESCP, vous avez déjà prouvé vos qualités de décideur, de négociateur, de gestionnaire et d'animateur. L'expérience du secteur LOCATIF serait un plus.

FRANCAIS et ANGLAIS courants exigés avec une autre langue.

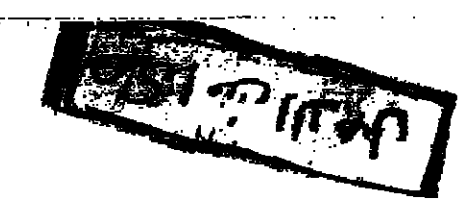
Rattaché au P-DG, le Directeur EUROPE doit définir, mettre en œuvre notre stratégie de développement, élaborer les budgets, animer les Responsables des filiales, et contrôler les résultats.

Force de proposition dans une logique d'innovation, votre talent commercial et la pertinence de vos solutions logistiques conçues avec nos Services Etudes et Exploitation, seront à la hauteur des exigences de la clientèle Grands Comptes de cette branche européenne (ISO 9002).

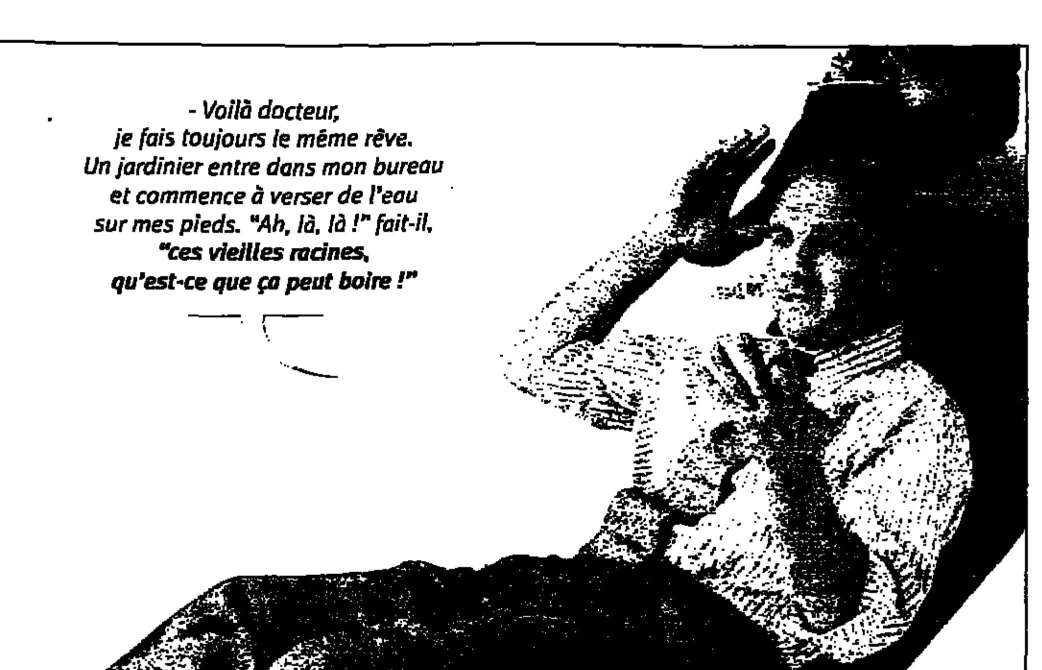
Ce poste est à créer. Il est basé à Toulouse, avec de nombreux déplacements.

*• Merci d'envoyer lettre MANUSCRITE, (photo), CV détaillé actualisé, avec le SALAIRE Annuel Brut Souhaité sous réf. M 99015 (sur l'env.) à Marie-Françoise LAUTREC LEPY, Conseil en Recrutement, 27 rue Parchepinte, 31000 TOULOUSE. Premiers Entretiens en Français/Anglais à Paris/Toulouse. Confidentialité assurée.*

• Marie-Françoise LAUTREC LEPY



# Le monde des cadres




*Peur de rester figé dans votre entreprise ?*

## Chez Oracle, l'avenir vous aspire.

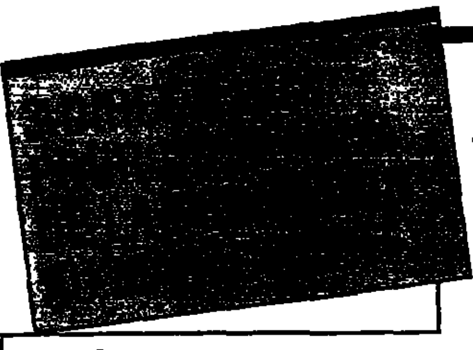
Systèmes d'informations, Internet, Décisionnel, Multimedia, Télécoms,... A un moment où la convergence de toutes ces tehnologies s'accélère, il est normal de vous poser les bonnes questions sur votre avenir. Oracle est prêt à y répondre, très simplement... Avec 5 000 personnes dans le monde, la division Oracle Applications - solution intégrée de plus de 50 modules de Production, Supply Chain Management, Comptabilité/Finance, Ressources Humaines et Front Office - croît deux fois plus vite que le marché. Enjeu stratégique pour Oracle, l'activité Applications bénéficie d'un potentiel de développement exceptionnel.

### *Consultants avant-vente*
### ORACLE APPLICATIONS

- **PREMIER ÉDITEUR MONDIAL DE BASES DE DONNÉES D'ENTREPRISE**
- **DEUXIÈME ÉDITEUR MONDIAL DE PROGICIELS**
- **LEADER MONDIAL EN SYSTÈME D'INFORMATION DÉCISIONNELLE**
- **UNE OFFRE INTERNET/INTRANET SANS ÉQUIVALENT**

Vous intégrez une équipe de 50 consultants, organisée par marché : banque, secteur public, services, industrie et PME. Expert sur l'un de ces marchés, ou expert dans les métiers des Ressources Humaines, du Manufacturing, de *la Logistique ou du Front Office (outils de fidélisation client), vous accompagnez* les ingénieurs d'affaires dans le processus de vente de solutions applicatives. Interlocuteur de nos clients grands comptes (directions opérationnelles et générales), vous qualifiez, orientez les besoins et participez à la conception et à la présentation de la solution proposée.
La taille des projets que vous gérerez pendant le cycle de vente nécessite la mise en place d'offres complémentaires avec nos partenaires et centres de compétences européens. Une approche qui vous garantit une variété de contacts et de problématiques tout en exigeant une forte adaptabilité, une bonne organisation, de l'initiative et de la créativité.
Dix ans d'expérience minimum en poste opérationnel en entreprise ou dans un cabinet de conseil, vous ont permis de participer à la mise en œuvre d'un système d'information ou de pilotage. Aujourd'hui, valorisez votre expertise *métier ou marché au sein d'un éditeur majeur dans une équipe de professionnels.* Vous bénéficierez d'une formation à nos produits de 5 semaines, en Europe ou aux Etats-Unis.
Notre politique active de développement offre des perspectives d'évolution vers l'expertise, le management, ou l'international. La maîtrise de l'anglais professionnel est nécessaire.
Merci d'adresser votre candidature, sous la réf. AVA/LM/02/CL à Oracle France, 89 av. François Arago, 92000 Nanterre. Email:emploi@fr.oracle.com (préciser la référence du poste). Pour en savoir plus : www.oracle.fr



membre de SYNTEC

Groupe ESC Reims

**RÉGION CHAMPAGNE (REIMS)**

**Notre Groupe ESC (50 professeurs permanents - 2 200 étudiants dont 300 étrangers - budget 105 MF) est en France l'un des premiers pôles de formation au management. Nous regroupons 3 écoles de culture française et internationale : Sup. de Co (bac+5), CESEM et TEMA (bac+4), ainsi que des MBA et une unité de formation de cadres et dirigeants.**

**Les axes majeurs de notre développement sont de poursuivre et d'accroître :**
- **la dimension multiculturelle, par des partenariats nationaux et internationaux avec les meilleures écoles *d'ingénieurs françaises et de prestigieuses universités étrangères* ;**
- **la qualité et le niveau de service, en faisant évoluer nos infrastructures et nos capacités structurelles et pédagogiques ;**
- **les relations avec les entreprises.**

**Pour y faire face, nous intégrons :**

## Directeur adjoint

Dans un esprit de concertation, et capable d'autonomie dans le cadre de directives très larges, vous êtes responsable de la gestion, de l'organisation et du pilotage de l'ensemble des opérations de coordination interne de l'institution, de la conception et de la mise en œuvre du projet qualité du groupe, et enfin de la préparation, du suivi et du contrôle du budget du groupe.
A 38 ans environ, vous justifiez d'une formation supérieure (bac+5, doctorat ou équivalent) et d'une double expérience de 5 à 10 ans, conjuguant des parcours d'enseignant ou de formateur en management et de dirigeant ou cadre dirigeant (encadrement d'équipe de haut niveau) d'une école ou d'un centre de formation managérial. Une culture de conseil de direction et de qualité dans le domaine du service est un plus. L'anglais (lu, parlé et écrit) est un avantage certain. *Réf. 1825/MOES*

## Directeur délégué

*Auprès de la Direction du groupe* ESC, *vous êtes en* charge directe, d'une part de la conception et de la mise en œuvre, à partir d'objectifs négociés, du projet CESEM (vision, alliances, sélectivité), d'autre part *de la garantie de son identité et de sa visibilité interne* et externe (partenaires, étudiants, institutions diverses), et enfin de la préparation, du suivi et du contrôle du budget.
A 35 ans minimum, parfaitement bilingue anglais, vous *justifiez d'une formation supérieure* (bac+5 ou doctorat) et d'une expérience d'encadrement d'équipes d'enseignants de l'enseignement supérieur (minimum 5 ans), en tant que responsable d'école ou de centre de forma*tion au management... Ce poste suppose une person*nalité fédératrice et rayonnante. De langue maternelle française ou anglaise, vous possédez une double culture d'enseignement et d'entreprise, et une visibilité internationale. *Réf. 1836/MOES*

## Directeur des études CESEM

Auprès de votre Directeur, vous organisez les activités pédagogiques, *depuis la conception de leur architec*ture et la gestion de leur logistique jusqu'à la mise en œuvre des critères de validation, de conformité et d'ajustement, et en garantissez la qualité. Vous veillez à l'implication des étudiants dans les études et prenez les mesures correctives nécessaires.
A 32 ans environ, vous justifiez d'une formation supé*rieure bac+5 et d'une expérience significative (3 à 5 ans)* en entreprise, ainsi qu'en tant qu'enseignant de l'enseignement supérieur. Ayant fonctionné comme responsable de programmes pédagogiques en école ou en centre de formation (entreprise ou grande école), vous maîtrisez la gestion de projets et votre enthousiasme est communicatif. *Réf. 1835/MOES*

Merci d'adresser votre lettre manuscrite et votre CV détaillé, accompagnés d'une photo et du montant de votre salaire actuel, en précisant la référence du poste choisi, à notre conseil Moreno International, 17, rue Courmeaux, 51100 Reims.



MORENO INTERNATIONAL
REIMS - PARIS

## *Logiquement tourné vers le futur**

*Spécialiste du Conseil et de l'édition pour le compte des plus grands groupes français et étrangers, nous proposons une approche globale dans le traitement des informations financières, juridiques et de gestion. Les perspectives de nos 250 collaborateurs reposent sur des données factuelles : une présence à l'international, une croissance dynamique et une approche Services à travers la mise en œuvre de Systèmes d'Information Groupe.*

## Manager Formation

Pour renforcer nos équipes, nous vous proposons de nous rejoindre.
Vous aimez créer, développer, animer. Venez piloter notre activité formation. Vous définirez les différents projets pédagogiques, adapterez les supports aux besoins de nos stagiaires et étendrez notre offre formation auprès de nos clients. Véritable facilitateur, vous saurez fédérer nos consultants autour de nos projets formation dans un souci d'efficacité et de satisfaction clients.

A 34 ans environ, vous témoignez d'une double compétence gestionnaire/formateur. Vous avez réussi vos premières expériences de contrôleur de gestion, consolideur ou de consultant et avez mis vos qualités pédagogiques au service des autres. Depuis environ quatre ans, vous êtes responsable de la création et de l'animation de stages dans le domaine de la gestion et/ou de la finance orientée produit. Vous êtes diplômé d'une école de gestion ou équivalent et connaissez parfaitement le monde de l'informatique de gestion.

La maîtrise de l'anglais sera appréciée. Réf. 4563/M

Merci d'adresser votre dossier de candidature à Evelyne LEVY - CARTESIS 23-25 rue de Berri 75008 Paris. www.cartesis.com

by CARTESIS*

BRUXELLES - HAMBOURG - MELBOURNE - NEW-YORK - PARIS - UTRECHT

*Pour accompagner son développement, la Société Générale recherche pour sa Direction des Assurances un :*

## *Chargé d'Assurances IARD junior*

L'entité « produits clientèle » de cette direction met en place des produits d'assurance IARD, destinés à être commercialisés, notamment auprès des particuliers, des PME et des artisans par le biais du réseau ou des filiales de la banque.

Vous êtes associé sur le plan technique, à la conception et à la mise au point de nouveaux produits ainsi qu'à l'aménagement de produits existants.

Par ailleurs, vous effectuez le suivi économique de ces produits et participez au suivi budgétaire et administratif d'une petite société de courtage d'assurances.

Âge de 24/28 ans, de formation supérieure (DESS assurances, diplôme de l'Institut des Assurances ou ENAss, ESA), débutant ou justifiant d'une première expérience professionnelle dans l'étude de produits IARD, vous avez une sensibilité juridique et appréciez également les chiffres. La maîtrise d'Excel et de Word est indispensable.

Pour ce poste situé à la Défense, merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation et CV) sous la réf. CS/IARD à Société Générale, Service Recrutement, Espace 21, 92972 Paris-La Défense Cedex.

***Avec 58 000 collaborateurs dans le monde, 2 600 agences en France et plus de 500 implantations dans 80 pays, la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, groupe international, est active dans tous les métiers de la banque et de la finance.***

*http://www.socgen.com/recrut*




CONJUGUONS NOS TALENTS.

